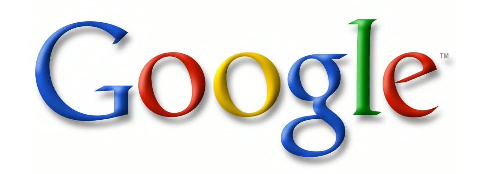
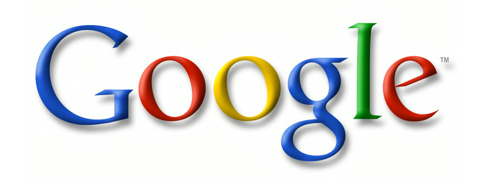





1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



LES

MÉMOIRES HISTORIQUES

DE

SE-MA TS'IEN

ANGERS. — IMPRIMERIE ORIENTALE A. BURDIN ET Cie, 4 RUE GARNIER.

MÉMOIRES HISTORIQUES

DE

SE-MA TS'IEN

TRADUITS ET ANNOTÉS

PAR

ÉDOUARD CHAVANNES

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

PUBLICATION ENCOURAGÉE PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

COURONNÉE PAR L'INSTITUT

TOME CINQUIÈME

(CHAPITRES XLIII — XLVII)

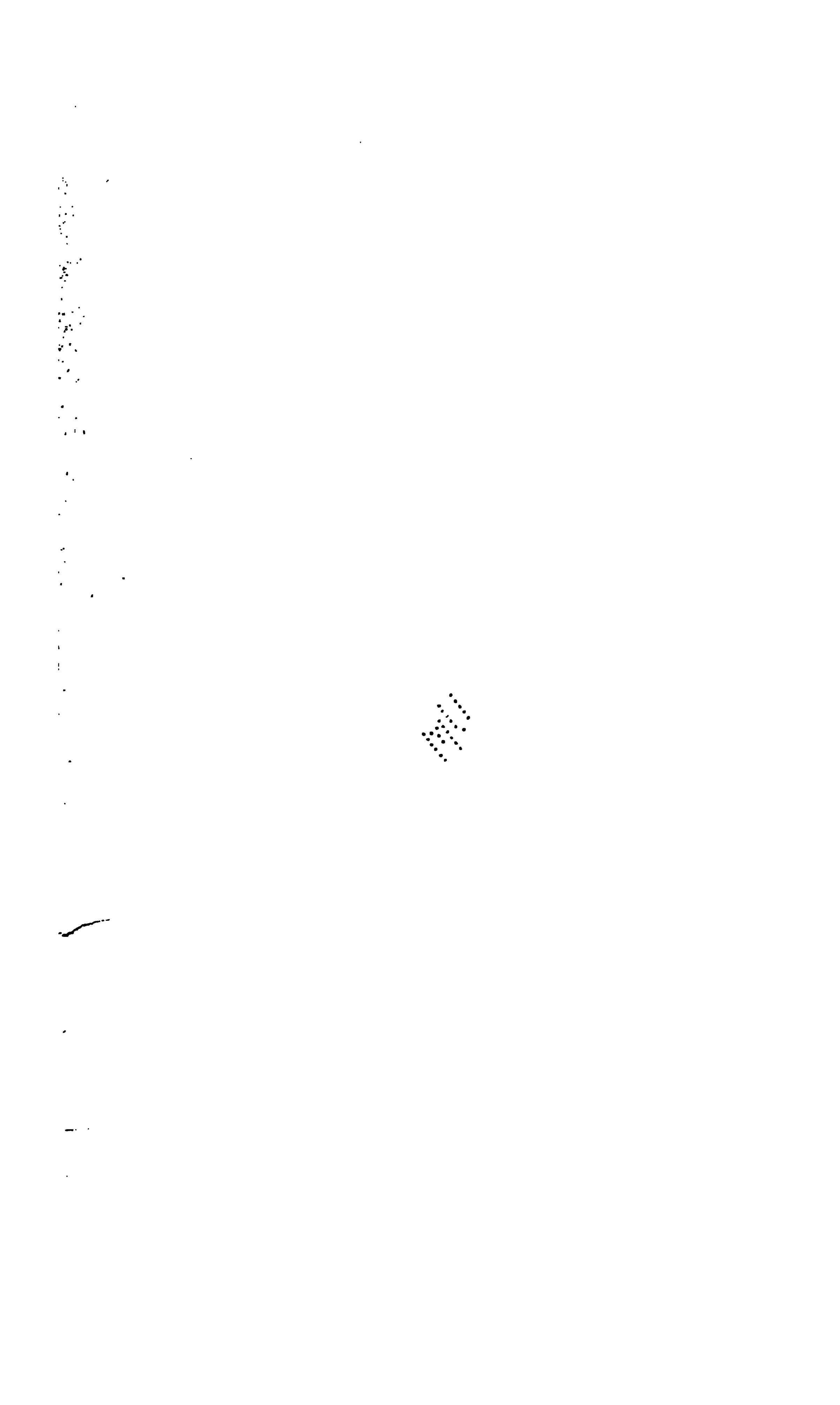
PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

—

1905



NOTE PRÉLIMINAIRE

La série des maisons héréditaires peut se diviser en quatre sections. La première, qui compte douze chapitres, forme le tome IV de notre traduction ; elle embrasse toute l'histoire des royaume féodaux qui figurent dans la période *tch'oen ts'ieou* (722-481 av. J.-C.). La seconde section comprend les monographies des royaumes qui n'ont commencé d'exister à l'état indépendant qu'après cette période : ce sont, d'une part, les trois familles de *Tchao*, *Wei* et *Han* qui se substituent, à la fin du v[e] siècle avant notre ère, aux princes de *Tsin*, et, d'autre part, la lignée des *T'ien* qui, vers le même temps, remplace les *Kiang* sur le trône de *Ts'i*. La troisième section est constituée par la biographie de Confucius. La quatrième section traite des maisons héréditaires à l'époque de la Chine impériale.

La seconde section dont nous allons maintenant commencer l'étude caractérise l'époque dite « des royaumes combattants ». En l'année 403, les trois familles de *Tchao*, *Wei* et *Han* reçurent du Fils du Ciel le titre de *seigneur* et par là fut consacrée officiellement la division en trois de l'état de *Tsin*; d'autre part, en l'an 391, le dernier duc de *Ts'i* appartenant à la famille *Kiang* fut déposé et dut céder la place à la famille *T'ien*. Ainsi, à deux dates très voisines l'une de l'autre, le royaume de *Tsin* se trouva démembré et le royaume de *Ts'i* fut affaibli par un changement de dynastie. Ce double événement marque un tournant dans l'histoire de Chine : *Tsin* et *Ts'i* avaient été en effet, à l'époque *tch'oen-ts'ieou*, les deux plus puissants États de race purement chinoise; c'étaient eux qui, à défaut des Fils du Ciel devenus quantité négligeable, maintenaient l'intégrité de la fédération des royaumes du Milieu; ils tenaient en échec, à l'ouest, le belliqueux État de *Ts'in* embusqué à l'intérieur des passes montagneuses du *Chàn-si*; au sud, le vaste État de *Tch'ou* qui occupait le *Hou-pei*, le sud du *Honan* et la majeure partie du *Ngan-hoei*. *Ts'in* et *Tch'ou* n'étaient pas, à proprement parler, au nombre des royaumes du Milieu; leurs popu-

lations, bien que civilisées par la Chine, étaient de races différentes. A partir du moment où *Tsin* et *Ts'i* se perdirent par leurs dissensions intestines, *Ts'in* et *Tch'ou* devinrent les protagonistes du drame qui devait aboutir au triomphe de *Ts'in* et à la constitution de l'empire par *Ts'in Che-hoang-ti* en 221 av. J.-C. On peut donc dire que les origines de l'évolution qui aboutit à la constitution de la Chine impériale remontent à l'année 403 av. J.-C., et c'est pourquoi *Se-ma Koang* fait débuter à cette date sa grande histoire intitulée *Tse tche t'ong kien.*

Pendant les deux siècles qui s'écoulent de 403 à 221 av. J.-C., la lutte que soutinrent *Ts'in* et *Tch'ou* pour s'assurer la suprématie comporta des phases diverses. Chacun des deux rivaux s'efforçait de faire rentrer dans sa sphère d'influence les royaumes du Milieu; *Ts'in*, plus brutal, pratiquait le système de l'extension continue de l'ouest à l'est (*lien heng* 連橫) par lequel il tentait de s'avancer graduellement vers l'Orient, dévorant peu à peu les territoires « comme un ver à soie qui ronge une feuille de mûrier »; *Tch'ou*, moins hardi, se contentait de solliciter l'alliance des États chinois pour former avec eux une ligue du nord au sud (*ho tsong* 合縱) qui pût tenir *Ts'in* en échec. Quant aux royaumes du Milieu, dont les cinq principaux étaient les trois *Tsin* (*Tchao*, *Wei*, *Han*), *Ts'i* et *Yen*, préoccupés de leurs intérêts particuliers, ils ne suivaient pas une ligne de conduite invariable et tantôt s'unissaient à *Tch'ou*, tantôt se rapprochaient de *Ts'in*; ils étaient incessamment visités par des gens habiles, commis-voyageurs de la politique, qui venaient leur exposer suivant les circonstances du moment, les avantages de l'une ou de l'autre combinaison; les discours subtils de ces Machiavels errants nous ont été conservés dans un livre intitulé « Conseils des royaumes combattants » (*tchan kouo ts'e* 戰國策) dont *Se-ma Ts'ien* a fait un ample usage.

Se-ma Ts'ien s'est souvent servi de cet ouvrage parce que, à vrai dire, c'était la principale source d'informations qu'il pût avoir sur la période des royaumes combattants. Quand on observe de près sa méthode de composition dans cette partie de son œuvre, on s'aperçoit qu'elle consiste à encadrer les discours du *Tchan kouo ts'e* dans une sèche énumération de faits tels que prises de villes, batailles, morts ou intronisations de princes, en y mêlant quelques fragments d'un tour assez littéraire qui se retrouvent chez des écrivains tels que *Lu Pou-*

wei, *Hoai-nan tse*, *Han Yng* et *Lieou Hiang* (ce dernier étant postérieur à *Se-ma Ts'ien*, mais pouvant avoir puisé aux mêmes sources que lui). Tandis que, pour la période *tch'oen ts'ieou*, il avait à sa disposition, grâce au *Tso tchoan*, un tableau détaillé et vivant des événements, il en est réduit, pour les deux siècles qui précédèrent la fondation de l'empire des *Ts'in*, aux dissertations plus ou moins authentiques[1] des professeurs de diplomatie et aux anecdotes des littérateurs ; c'est à grand peine s'il parvient à les relier entre elles par quelques brèves indications chronologiques, qui sont d'ailleurs fort sujettes à caution, comme nous le montrerons en examinant, dans l'appendice placé à la fin de ce volume, les Annales écrites sur bambou (*Tchou chou ki nien*). Nous sommes ainsi amenés à cette conclusion que c'est surtout pour la période des royaumes combattants que se firent sentir les effets de la proscription des livres ordonnée en 213 av. J.-C. par *Ts'in Che-hoang-ti*. Tandis que la période *tch'oen ts'ieou* nous est restée assez bien connue grâce à l'ouvrage de Confucius autour duquel est venue se cristalliser toute la masse de documents qui forme le *Tso tchoan*, les chroniques relatives à l'époque des royaumes combattants ont été bien réellement détruites et c'est cette disparition que déplorait *Se-ma Ts'ien* quand il regrettait que les Mémoires historiques des maisons seigneuriales eussent été anéantis[2].

Vu l'importance du rôle joué par le *Tchan kouo ts'e* dans les pages qui vont suivre, il peut être utile de donner ici quelques indications sur les principales éditions de cet ouvrage. C'est *Lieou Hiang* 劉向 (76-5 av. J.-C.) qui le premier réunit les « Conseils des royaumes combattants » et les classa en 33 chapitres. — Sous les *Han* postérieurs, *Kao Yeou* 高誘 écrivit un commentaire pour expliquer les passages obscurs de ce livre. — Nous avons ensuite à mentionner l'édition revisée du *Tchan kouo ts'e* qui fut publiée par *Ts'eng Kong* 曾鞏 ; *Ts'eng Kong* (cf. *Song che*, chap. 319, p. 7 r°) fut reçu docteur en l'an 1057 ; il était contemporain de *Wang Ngan-che* (1021-1086) et de *Ngeou-yang Sieou* (1007-1072). — En 1067, édition de

1. Cf. t. III, p. 27 : « Sur les forces et les changements des royaumes combattants, il y a aussi (quelques textes) qu'on peut recueillir ; mais comment serait-on sûr qu'ils remontent à une haute antiquité ? »
2. Cf. t. III, p. 26-27.

Wang Kio 王覺. — En 1093, édition de *Suen Yuen-tchong* 孫元忠. — En 1134, édition publiée par *Keng Yen-hi* 耿延禧 pendant qu'il se trouvait à *Kouo-ts'ang* 括蒼 (ville près de la ville préfectorale de *Tch'ou-tcheou* 處州, prov. de *Tche-kiang*), et connue pour cette raison sous le nom d'édition de *Kouo-ts'ang*. — En 1146, *Yao Hong* 姚宏, et, en 1147, *Pao Piao* 鮑彪 publient chacun une édition nouvelle ; celle de *Pao Piao* était accompagnée d'un commentaire ; en outre, elle comportait une division du texte en 10 chapitres (et non en 33, comme dans l'édition primitive de *Lieou Hiang*). — A l'époque mongole, *Ou Che-tao* 吳師道 revisa le texte et écrivit, en 1325, un commentaire qui complète ou corrige ceux de *Kao Yeou* et de *Pao Piao*; l'ouvrage d'*Ou Che-tao* ne vit le jour qu'en 1355, après la mort de l'auteur, par les soins de *Yen Po-hi* 顏伯希 et avec une préface de *Tch'en Tsou-jen* 陳祖仁. — En 1522, édition de *Wang T'ing-siang* 王廷相. — En 1577, le conseiller d'État *Tchang* 相國張 et le t'ai-che *Lou Wen-yu* 陸文裕 font paraître 4 chapitres de notes critiques sur le *Tchan kouo ts'e*; leur livre était précédé d'une préface par *Wang Tchoan* 王篆. — En 1581, édition de *Tchang I-koen* 張一鯤 ; cette édition adopte la division en 10 chapitres de *Pao Piao*, mais en conservant, pour la table des matières, la répartition en 33 chapitres de *Lieou Hiang*; elle ajoute aux anciens commentaires de *Kao Yeou* et de *Pao Piao* les indications souvent fort utiles d'*Ou Che-tao* ; enfin elle reporte dans la marge au haut des pages les notes critiques du conseiller d'État *Tchang* et de *Lou Wen-yu*. *Tchang I-koen* mentionne dans sa préface les noms de ses trois collaborateurs qui furent *Kouo Siang-k'oei* 郭相奎, *Lin Tch'ao-kie* 林朝介 et *Wang Yuen-fou* 王元甫. — En 1803, *Hoang P'ei-lie* 黃丕烈 publia une édition fondée sur le texte de *Yao Hong* (1146) qui était le plus ancien texte conservé à son époque ; il y ajouta 3 chapitres d'annotations critiques 札記 (littéralement « annotations sous forme de fiches »); il de-

manda une préface à *Kou Koang-hin* 雇廣圻 et une autre à *Ts'ien Ta-hin* 錢大昕. Cette édition de 1803 a été reproduite lithographiquement à *Chang-hai* en 1896 par la librairie *Hong pao tchai*.

Je me suis servi de l'édition de *Tchang I-koen* (1581) et de celle de *Hoang P'ei-lie* (1803) dans la reproduction lithographique de *Chang-hai*.

CHAPITRE XLIII

TREIZIÈME MAISON HÉRÉDITAIRE

TCHAO[1]

Les aïeux de la famille *Tchao* se rattachent au même

1. La famille *Tchao* 趙 passe pour avoir pris son nom de la ville de *Tchao* 趙 (au S.-O. de la s.-p. actuelle de *Tchao*, préf. sec. de *Houo* 霍, prov. de *Chan-si*) qui aurait été donnée en fief à *Tsao-fou*, le cocher qui conduisait les huit coursiers du roi *Mou*, de la dynastie *Tcheou*, lors de sa légendaire expédition dans les pays d'Occident. Cette famille commença à devenir puissante en 661 av. J.-C., lorsque *Tchao Sou* reçut en apanage la ville de *Keng* 耿 (au S.-E. de la s.-p. actuelle de *Ho-tsin* 河津, préf. sec. de *Kiang* 絳, prov. de *Chan-si*). — En 497 *Tchao Kien-tse*, et en 454 *TchaoSiang-tse*, nous apparaissent comme résidant à *Tsin-yang* 晉陽 qui est aujourd'hui la s.-p. de *T'ai-yuen* 太原 (préf. de *T'ai-yuen*, prov. de *Chan-si*). — En 457, *Tchao Siang-tse* s'empara du pays de *Tai* 代 c'est à dire de la région de *Ta-t'ong fou* 大同, dans le nord du *Chan-si*, et doubla ainsi son territoire. — En 454, les familles *Fan* et *Tchong-hang* furent anéanties et leurs terres furent partagées entre les quatre familles *Tche*, *Tchao*, *Wei* et *Han*; l'année suivante, *Tchao* *Wei* et *Han* s'unirent pour triompher de la famille *Tche*; c'est ainsi,

ancêtre que les *Ts'in*[1]. Lorsqu'apparut *Tchong-yen*[2], il fut le cocher de l'empereur *T'ai-meou*[3]. Son descendant, *Fei-lien*, eut deux fils : l'un s'appelait *Ngo-lai*[4]; il servit *Tcheou*[5] et fut tué par (le roi *Ou*, de la dynastie) *Tcheou*; ses descendants furent (les princes de) *Ts'in*. Le frère cadet de *Ngo-lai* s'appelait *Ki-cheng*; ses descendants furent (les princes de) *Tchao*. *Ki-cheng* engendra *Mong-tseng*; *Mong-tseng* fut en faveur auprès du roi *Tch'eng*, de (la dynastie) *Tcheou*; il fut « celui qui demeure à *Kao-lang*[6] ». *Kao-lang* engendra *Heng-fou*. *Heng-fou* engendra *Tsao-fou*; *Tsao-fou* fut en faveur auprès du roi *Mou*, de (la dynastie) *Tcheou*; *Tsao-fou* assortit le quadrige[7]

que les six hauts dignitaires du pays de *Tsin* se trouvèrent réduits à trois, par la suppression de deux, puis d'un d'entre eux. — En 424, les *Tchao* eurent pour capitale la ville de *Tchong-meou* 中牟, à l'ouest de la sous-préfecture actuelle de *T'ang-yn* 湯陰 (préf. de *Tchang-té*, prov. de *Ho-nan*). — En 403, *Tchao* reçut du Fils du Ciel le titre de seigneur, en même temps que *Wei* et *Han*; ainsi fut consommé le démembrement du royaume de *Tsin*. En 386, *Tchao* fixa sa capitale à *Han-tan* 邯鄲, qui est aujourd'hui la sous-préfecture de ce nom (à 50 *li* au S.-O. de la préf. de *Koang-p'ing*, prov. de *Tche-li*). Cette ville fut conquise et le royaume de *Tchao* fut détruit par *Ts'in* en 228 av. J.-C.

On remarquera, dans ce chapitre, le rôle important que joue le merveilleux ; les songes, les prédictions et les apparitions d'êtres surnaturels y sont en plus grand nombre que dans n'importe quelle autre partie des *Mémoires historiques*.

1. Cf. tome II, p. 9, n. 3.
2. C'est le *Mong-hi Tchong-yen* des Annales principales des *Ts'in* ; cf. tome II, p. 3.
3. Empereur de la dynastie *Yn* ; cf. tome I, p. 190.
4. Cf. tome II, p. 4.
5. Dernier souverain de la dynastie *Yn*.
6. Il faut considérer cette désignation comme un surnom de *Mong-tseng*; sur l'emplacement de *Kao-lang*, cf. tome II, p. 5, n. 1.
7. D'après *Se-ma Tcheng* et *Tchang Cheou-tsie*, 乘 signifie

de *Ki*[1] en lui adjoignant *Tao-li*, *Hoa-lieou* et *Lou-eul*, originaires de *T'ao-lin*[2], puis il l'offrit au roi *Mou*; le roi *Mou* chargea *Tsao-fou* de lui servir de cocher et alla dans l'ouest inspecter les fiefs; il vit *Si-wang-mou*[3]; il se

« quatre » et 匹 signifie « deux »; l'expression 乘匹 donnerait donc à entendre que l'attelage de *Tsao-fou* se composait de huit coursiers; ces huit chevaux sont en effet énumérés dans le *Mou t'ien tse tchoan* (cf. tome II, p. 5, n. 3). Cependant, comme *Se-ma Ts'ien*, aussi bien ici que dans les Annales principales des *Ts'in*, ne nomme que quatre chevaux, je considère l'expression 乘匹 comme désignant simplement un quadrige. — Dans le musée chinois de la procure des missions jésuites à Amiens, on voit un petit bronze qui paraît bien figurer *Tsao-fou* et ses huit chevaux (Cf. la revue « Chine, Ceylan Madagascar », n° de mars-juin 1903, p. 364).

1. *Ki* est le nom d'un des quatre chevaux auxquels les trois autres furent assortis pour la couleur et pour la force.

2. *T'ao-lin* 桃林 était le nom d'un territoire autrefois boisé qui s'étendait entre la sous-préfecture de *Ling-pao* 靈寶 (anciennement appelée *T'ao-lin*; dans la préf. secondaire de *Chàn* 陝, prov. de *Ho-nan*) et le fameux défilé de *T'ong* 潼關. C'est là que *Tsao-fou* trouva ses chevaux merveilleux.

3. Dans le tome II, dernière ligne de la p. 7 et première ligne de la note initiale de la p. 8, j'ai dit que *Se-ma Ts'ien* passait sous silence le nom de *Si wang mou*; on voit que cette assertion n'est pas exacte. Dans cette même note, j'ai montré que le nom de *Si wang mou* pouvait à l'origine n'avoir été que la transcription du nom d'un chef barbare. Cependant, dès l'époque des *Han*, *Si wang mou* était devenue une divinité du sexe féminin qui présidait à l'Occident; nous en avons la preuve dans les miroirs des *Han* reproduits par le *Kin che souo* 金石索 (section *Kin souo*, fasc. 6), où la *Si wang mou* « mère reine d'Occident » est soit représentée, soit mentionnée, en compagnie du *Tong wang fou* 東王父 « père roi d'Orient ». Voici, par exemple, l'inscription qu'on relève sur l'un d'eux : « Le chef de la famille *Ho* a fait ce miroir qui est véritablement très bon; sur lui se trouvent le *Tong wang fou*, la *Si wang mou* et les immortels *Tse-kao*,

plut en sa compagnie et oublia de revenir. Alors le roi *Yen*, de *Siu*[1], se révolta. Le roi *Mou*, grâce à ses chevaux qui franchissaient mille *li* en un jour, attaqua le roi *Yen* de *Siu*, et lui fit subir une grande défaite. Puis il donna en présent la ville de *Tchao*[2] à *Tsao-fou*; à partir de ce moment, (cette famille) devint la famille *Tchao*.

Six générations après *Tsao-fou*, on arrive à *Yen-fou*, qui est appelé *Kong-tchong*. Le roi *Siuen*, de (la dynastie) *Tcheou*, en ce temps attaqua les *Jong*, et fit de lui son cocher; à la bataille de *Ts'ien-meou*[3], *Yen-fou* sauva le roi *Siuen*. — *Yen-fou* engendra *Chou-tai*; à l'époque de *Chou-tai*, le roi *Yeou* (781-771) de (la dynastie) *Tcheou*,

Tch'e-song tse et *Kiang Tsie-yun*. Que les personnages précités protègent éternellement mes deux parents et fassent du bien à mes descendants. De bon augure ». 盍氏作鏡兮眞大好上有東王父西王母仙人子高赤松子絳節雲右長保二親兮利孫子吉. *Tse-kao* est mentionné dans le chap. XXVIII des *Mém. historiques* (t. III, p. 436), et *Tch'e-song tse* dans le chap. LV (p. 5 v°).

1. Cf. tome II, p. 8, n. 1.

2. L'ancienne ville de *Tchao-tch'eng* 趙城 était au sud-ouest de la sous-préfecture actuelle de ce nom, préfecture secondaire de *Houo* 霍, province de *Chan-si*.

3. Cf. tome I, p. 277, n. 2. D'après le *Tch'oen ts'ieou ti li k'ao che* (H. T. K. K., ch. CCLII, p. 11 r° et v°), la plaine de *Ts'ien-meou* 千畝原 était dans la sous-préfecture de *Kie-hieou* 介休, préfecture de *Fen-tcheou*, prov. de *Chan-si*. — La date de la bataille de *Ts'ien-meou* est incertaine ; le *Kouo yu* et *Se-ma Ts'ien*, dans les Annales principales des *Tcheou* (cf. t. I, p. 277), la rapportent à la 39e année du roi *Siuen*, soit 789 av. J.-C. ; d'autre part, dans ses Tableaux chronologiques (*Mém. hist.*, chap. XIV), *Se-ma Ts'ien* mentionne cette bataille à la 10e année du marquis *Mou*, de *Tsin*, soit 802 av. J.-C.

se conduisit d'une manière déraisonnable; (*Chou-tai*) quitta (donc la cour des) *Tcheou* et se rendit dans (le pays de) *Tsin*; il servit le marquis *Wen* (780-746), de *Tsin*; c'est alors qu'il établit pour la première fois la famille *Tchao* dans le royaume de *Tsin*.

A partir de *Chou-tai*, les aïeux des *Tchao* devinrent de plus en plus florissants; à la cinquième génération, ils engendrèrent *Tchao Sou*. (A l'époque de) *Tchao Sou*[1], le duc *Hien*, de *Tsin*, en la seizième année de son règne (661), attaqua (les pays de) *Houo*, *Wei* et *Keng*[2]; alors *Tchao Sou*, en qualité de général, attaqua *Houo*; le duc de *Houo* chercha son refuge dans (le pays de) *Ts'i*. *Tsin* souffrit d'une grande sécheresse; on consulta les sorts (qui dirent que le *Houo-t'ai-chan*[3] était le principe (du) mal)[4]; *Tchao Sou* fut chargé d'aller chercher dans (le

1. Cf. t. IV, p. 259-260, où le nom de ce personnage est transcrit, par erreur, *Tchao Wei*.

2. Sur ces trois Etats qui se trouvaient dans la province de *Chan-si*, cf. t. IV, p. 153, n. 3, et p. 259, n. 4 et 5. Tous trois avaient des princes qui appartenaient au clan *Ki* 姬.

3. Le nom du *Houo-t'ai-chan* 霍太山 signifie « la grande montagne du pays de *Houo* »; cette montagne, qu'on appelle aujourd'hui le *Houo chan* 霍山 est à une trentaine de *li* à l'Est de la sous-préfecture de *Houo* 霍. On en trouvera la monographie dans le chap. XL de la section *Chan tch'oan tien* du *T'ou chou tsi tch'eng*. — La divinité du *Houo-t'ai-chan* joue un rôle important dans l'histoire du royaume de *Tchao*; voyez plus bas la prédiction qu'elle fit à *Tchao Siang-tse*.

4. 霍太山爲祟. Sur cet emploi du mot 祟, signifiant « cause ou principe du mal », cf. t. IV, p. 379, ligne 23: 河爲祟 « c'était le *Ho* qui était la cause du mal ». Plus loin (chap. XLIII, p. 2 v° et chap. XLV, p. 1 v°), on lit la phrase : 大業之後不

pays de) *Ts'i* le prince de *Houo* et de le réinstaller pour qu'il s'acquittât des sacrifices au *Houo-t'ai-chan*; (à la suite de cela), *Tsin* eut de nouveau la fertilité. Le duc *Hien*, de *Tsin*, donna en présent à *Tchao Sou* (la principauté de) *Keng*. (*Tchao*) *Sou* engendra *Kong-mong*. C'était alors la première année (661) du duc *Min* de *Lou*[1].

Kong-mong engendra *Tchao Tch'oei*[2], dont l'appellation fut *Tse-yu*. *Tchao Tch'oei* consulta les sorts afin de savoir qui il devait servir, du duc *Hien*, de *Tsin*, et des divers princes; pour aucun la réponse ne fut favorable; il consulta les sorts afin de savoir s'il devait servir le prince *Tch'ong-eul*; la réponse fut favorable; il se mit donc au service de *Tch'ong-eul*. A cause des troubles suscités par *Li Ki*[3], *Tch'ong-eul* s'enfuit chez les *Ti* (655)[4].

遂者爲祟 « ceux qui, après avoir accompli une grande œuvre, n'étaient pas satisfaits, étaient la cause du mal ».

1. Cette date ne se rapporte pas à la naissance de *Kong-mong*; elle est celle de la victoire remportée par *Tsin* sur les princes de *Houo*, *Wei* et *Keng*.

2. Le caractère 衰 se prononce ici *tch'oei* 初危反.

3. Cette femme était une fille des barbares *Li-Jong*; cf. t. IV, p. 257, n. 3; sur les troubles auxquels fait ici allusion *Se-ma Ts'ien*, cf. t. IV, p. 264 et suiv.

4. La mère de *Tch'ong-eul* était une fille des barbares *Ti* (cf. t. IV, p. 259, lignes 11-12); c'est ce qui explique pourquoi *Tch'ong-eul* se réfugia chez les *Ti*. Ces *Ti* 狄 sont aussi appelés *Jong-Ti* 戎狄, et le *Tso tchoan* (28e année du duc *Tchoang*) dit que la mère de *Tch'ong-eul* s'appelait *Hou-ki* et était une fille des grands *Jong* 大戎狐姬. Certains commentateurs plaçent les grands *Jong* dans la préfecture de *Yen-ngan* 延安, province de *Chàn-si*; mais *Kiang Soei* (H. T. K. K., chap. CCLII, p. 20 v°) est d'avis qu'ils occupaient le territoire de la sous-préfecture de *Kiao-tch'eng* 交城, à 120 *li* au sud-ouest de la ville préfectorale de *T'ai-yuen*, province de *Chan-si*.

Les *Ti*, accompagnés par *Tchao Tch'oei*, attaquèrent (la tribu) *Tsiang-kao-jou*[1] et lui prirent deux filles; les *Ti* donnèrent la cadette pour femme à *Tch'ong-eul*; l'aînée épousa *Tchao Tch'oei* et enfanta *Toen*[2]. Auparavant, lorsque *Tch'ong-eul* était dans le pays de *Tsin*, la femme[3] de *Tchao Tch'oei* avait déjà enfanté *Tchao Tong*, *Tchao Kouo* et *Tchao Yng-ts'i*. *Tchao Tch'oei* accompagna *Tch'ong-eul* dans son exil qui dura en tout dix-neuf années; ayant pu revenir dans son pays (636), *Tch'ong-eul* devint le duc *Wen*, de *Tsin*. *Tchao Tch'oei* fut nommé seigneur (*ta fou*) de *Yuen* (633)[4]; il résida à *Yuen* et fut chargé du gouvernement de l'État. Si le duc *Wen* put rentrer dans son pays et atteindre à l'hégémonie, ce fut en grande partie aux conseils de *Tchao Tch'oei* qu'il le dut. Cela est raconté dans le récit des événements du pays de *Tsin*[5]. Lorsque *Tchao Tch'oei* fut revenu dans le pays de *Tsin*, sa femme originaire de *Tsin* voulut absolument aller à la rencontre de son autre femme, originaire du pays des *Ti*; le fils de cette dernière, (*Tchao*) *Toen*, fut considéré comme l'héritier légitime; les trois fils de la femme originaire de *Tsin* lui furent soumis et le servirent. La sixième année (622) du duc *Siang*, de *Tsin*, *Tchao Tch'oei* mourut. Son nom posthume fut *Tch'eng-ki*.

1. Cf. t. IV, p. 283, n. 2. Les *Tsiang-kao-jou* sont encore mentionnés par le *Tch'oen-ts'ieou*, à la date de la 3[e] année du duc *Tch'eng* (588).

2. *Tchao Siuen-tse* 趙宣子.

3. Cette femme est une autre personne que celle que *Tchao Tch'oei* épousa plus tard lorsqu'il fut chez les *Ti*.

4. Cf. t. IV, p. 299, n. 2. Le *Kouo ti tche* place l'ancienne ville de *Yuen* à 2 *li* au nord-ouest de la sous-préfecture de *Tsi-yuen* 濟源.

5. Voyez le chapitre XXXIX des *Mémoires historiques*.

Tchao Toen remplaça *Tch'eng-ki* dans le gouvernement du royaume. Deux ans plus tard (621), le duc *Siang*, de *Tsin*, mourut. L'héritier présomptif, *I-kao*, était un enfant. (*Tchao*) *Toen*, considérant que la situation du royaume était fort difficile, désira mettre sur le trône *Yong*, frère cadet du duc *Siang*, et, comme, en ce temps, *Yong* se trouvait dans le pays de *Ts'in*, il envoya des émissaires le chercher. La mère de l'héritier présomptif jour et nuit gémissait et pleurait; frappant de son front la terre, elle dit à *Tchao Toen* : « Quel crime a commis le prince défunt pour que vous rejetiez son héritier légitime et que vous cherchiez un autre prince? » *Tchao Toen* s'inquiéta de cela; il eut peur d'être attaqué soudain et mis à mort par la famille (de la princesse-mère) et par les grands officiers : il plaça donc sur le trône l'héritier présomptif; ce fut le duc *Ling*; il fit partir des troupes pour arrêter le frère cadet du duc *Siang* qu'on était allé chercher dans le pays de *Ts'in*[1].

Quand le duc *Ling* fut monté sur le trône, *Tchao Toen* accapara de plus en plus le gouvernement du royaume. Au bout de quatorze ans de règne, le duc *Ling* se montra d'une arrogance toujours plus grande; *Tchao Toen* lui fit de vives remontrances, le duc *Ling* ne les écouta pas; puis, un jour qu'il mangeait des pattes d'ours, (comme la cuisson n'était pas à point, il tua le cuisinier et fit emporter au dehors son cadavre;) *Tchao Toen* vit (ce corps); à partir de ce moment, le duc *Ling* eut peur et désira tuer (*Tchao*) *Toen*. *Tchao Toen* était habituellement bon et charitable; l'homme affamé auquel il avait donné à manger sous un mûrier revint s'opposer (aux assassins) et secourut (*Tchao*) *Toen*. (*Tchao*) *Toen* put

1. Cf. t. IV, p. 311-312.

ainsi s'échapper[1]. Avant qu'il fût sorti du territoire du pays de *Tsin*, *Tchao Tch'oan* fit périr le duc *Ling* (607) et mit sur le trône *Hei-t'oen*, frère cadet du duc *Siang*; ce fut le duc *Tch'eng*. *Tchao Toen* revint de nouveau et se chargea du gouvernement de l'Etat. Les sages blâmèrent (*Tchao*) *Toen* de ce que, étant haut dignitaire du premier rang, il s'était enfui sans sortir du territoire[2], et, à son retour, n'avait pas mis à mort les coupables. C'est pourquoi le grand historien écrivit cette phrase : « *Tchao Toen* a assassiné son prince ». Au temps du duc *King* (599-581), de *Tsin*, *Tchao Toen* mourut; son nom posthume fut *Siuen-mong*.

Son fils, (*Tchao*) *Cho* lui succéda. *Tchao Cho*[3], la troisième année (597) du duc *King*, de *Tsin*, (*Tchao*) *Cho*, en qualité de commandant de la troisième armée[4] de *Tsin*, vint au secours (du pays) de *Tcheng*; il livra bataille au roi *Tchoang*, de *Tch'ou*, sur les bords du *Ho*[5].

(*Tchao*) *Cho* avait pris pour épouse la sœur aînée du duc *Tch'eng*, de *Tsin*. La troisième année (597) du duc *King*, le grand officier *T'ou-ngan Kou* voulut exterminer la famille *Tchao*[6]. Auparavant, lorsque *Tchao Toen*

1. Ces événements, qui sont ici rappelés très succinctement, ont été racontés en détail dans le chapitre XXXIX; cf. tome IV, p. 313-316.

2. Cf. t. IV, p. 316, n. 1.

3. Le nom de *Tchao Cho* est placé en tête de la phrase comme un titre de paragraphe; il ne se relie à aucun autre mot.

4. 下軍. D'après le *Tso tchoan* (12e année du duc *Siuen*), on voit qu'il y avait trois armées 中 上 下. Le *Tso tchoan* (28e année du duc *Hi*) nous apprend encore que ce fut en l'an 632 que *Tsin* organisa ses troupes en trois corps d'armée 中行, 右行, 左行, et qu'en 588 il créa six corps d'armée (3e année du duc *Tch'eng*).

5. Cf. t. IV, p. 317-318.

6. Le récit qui va suivre a donné naissance au fameux drame de

était encore en vie, il vit en songe *Chou-tai* qui se tenait la taille[1] avec ses mains et se lamentait; il était fort affligé, puis il se mit à rire, il battit des mains et même chanta. (*Tchao*) *Toen* consulta les sorts à ce sujet au moyen de l'écaille de tortue; les fissures[2] s'interrompaient et ensuite étaient bonnes; le clerc attaché à la famille *Tchao*, *Yuen*, interpréta l'augure en disant : « Ce songe est fort mauvais : ce n'est pas votre propre personne (qu'il menace), mais c'est assurément votre fils;

l'époque des *Yuen*, intitulé « L'orphelin de la famille *Tchao* ». On sait que cette pièce de théâtre a été traduite par le P. Prémare en 1731 et imprimée en 1735 par le P. du Halde dans le tome III de sa description de la Chine; Fourmont l'aîné, à qui le manuscrit était destiné et aurait dû être remis, se plaignit du procédé du P. du Halde: celui-ci répliqua. On trouvera les pièces de ce débat qui prouve que l'*odium sinologicum* est aussi vieux que la sinologie elle-même, dans la préface qu'un certain Sorel Desflottes mit en tête d'une réédition de la traduction du P. Prémare publiée en 1755; cette année 1755 est celle où Voltaire fit jouer sa tragédie « l'Orphelin de la Chine » dont il avait pris le sujet dans le livre de du Halde; c'est sans doute le succès de cette pièce qui engagea un imprimeur à rééditer sous forme de plaquette la traduction que le public ne pouvait guère aller chercher dans les gros in-folios de la Description de la Chine. En 1834, Stanislas Julien fit paraître une nouvelle traduction de la pièce chinoise. — Ce récit historique dont la fortune a été si grande au théâtre, ne se trouve pas dans le *Tso tchoan*; on ne sait pas de quelle source *Se-ma Ts'ien* l'a tiré. Le *Tso tchoan* se borne à mentionner, en 587, les rapports adultères que *Tchao Yng* 趙嬰, frère cadet de *Tchao Toen*, entretint avec la femme de *Tchao Cho*.

1. Le mot 要 est pris ici dans son sens étymologique et primitif 身中也; aujourd'hui, on écrirait 腰. — On se rappelle que *Chou-tai* est l'ancêtre de la famille *Tchao* qui vint le premier s'établir dans le royaume de *Tsin*.

2. Le mot 兆 désigne les fissures qui se formaient sur l'écaille de tortue chauffée au feu et desquelles les devins tiraient leurs pronostics.

ce sera cependant aussi une calamité pour vous-même; lorsque viendra votre petit-fils, les générations futures de la famille *Tchao* déclineront de plus en plus ».

T'ou-ngan Kou avait commencé par être en grande faveur auprès du duc *Ling*, puis, sous le règne du duc *King*, il devint ministre de la justice. Voulant susciter des difficultés, il fit le procès des assassins du duc *Ling*, afin d'atteindre *Tchao Toen*. Il allait partout dire aux généraux : « Quoique (*Tchao*) *Toen* ne fût pas informé (du complot), c'est lui qui était le chef des assassins; quand un sujet a fait périr son prince et que ses descendants sont en charge à la cour, comment réprimerait-on les criminels? Je propose qu'on extermine (les descendants de *Tchao Toen*). » — *Han Kiue*[1] répliqua : « Quand le duc *Ling* tomba sous les coups des assassins, *Tchao Toen* était sorti (de la ville). Nos pères estimaient qu'il n'était pas coupable et c'est pourquoi ils ne l'exterminèrent pas lui et sa parenté; maintenant, vous autres, vous vous proposez d'exterminer ses descendants; cela n'est point conforme aux intentions de nos pères. D'ailleurs, si maintenant vous les exterminez à tort, (sachez que) ceux qui exterminent à tort sont appelés des sujets rebelles. (Enfin), quand il y a une affaire d'importance et qu'on n'en informe pas le prince, c'est se conduire comme si on ne reconnaissait pas de prince. » — *T'ou-ngan Kou* ne l'écouta pas. *Han Kiue* avertit *Tchao Cho* pour qu'il s'enfuît au plus vite. (*Tchao*) *Cho* s'y refusa en disant : « Si vous vous engagez à faire en sorte que les sacrifices de la famille *Tchao* ne soient pas interrompus, moi, *Cho*, je ne craindrai pas de mourir ». *Han Kiue* fit cette promesse; il prétexta une ma-

1. Sur *Han Kiue*, appelé aussi *Han Hien-tse* 韓獻子, voyez le chap. XLVII des *Mém. hist.*

ladie et ne sortit plus. (*T'ou-ngan*) *Kou*, sans en demander l'autorisation (au duc *King*), se permit d'attaquer avec les généraux la famille *Tchao* dans le palais inférieur; il tua *Tchao Cho*, *Tchao T'ong*, *Tchao Kouo*, *Tchao Yng-ts'i*, et anéantit entièrement toute leur parenté.

La femme de *Tchao Cho*, sœur aînée du duc *Tch'eng*, se trouvait être enceinte à la mort de son mari; elle alla se cacher dans le palais ducal. Un client de *Tchao Cho* en informa *Kong-suen Tch'ou-kieou*; celui-ci dit à un ami de (*Tchao*) *Cho* nommé *Tch'eng Yng* : « Pourquoi ne mourez-vous pas? » *Tch'eng Yng* répondit : « La femme de (*Tchao*) *Cho* est enceinte après la mort de son mari; si par bonne fortune elle a un fils, je le servirai; si c'est une fille, je mourrai tranquillement ». Peu après, la femme de (*Tchao*) *Cho* accoucha; elle enfanta un fils. *T'ou-ngan Kou* l'ayant appris, fit faire une perquisition dans le palais; la femme plaça son enfant dans son caleçon et adressa aux dieux ce souhait : « Si la lignée des *Tchao* doit être anéantie, qu'il crie; si elle ne doit pas être anéantie, qu'il ne fasse aucun bruit ». Quand on procéda à la perquisition, aussi longtemps qu'elle dura, l'enfant ne fit aucun bruit. Quand il eut ainsi échappé (à ses ennemis), *Tch'eng Yng* dit à *Kong-suen Tch'ou-kieou* : « Maintenant on a fait une perquisition et on ne l'a pas trouvé; mais plus tard on ne manquera pas de le rechercher de nouveau; que faut-il faire? » *Kong-suen Tch'ou-kieou* lui demanda : « Faire rendre ses droits à un orphelin ou mourir, lequel est le plus difficile? » — « Mourir est plus facile, répondit *Tch'eng Yng*, faire rendre ses droits à un orphelin est plus difficile. » *Kong-suen Tch'ou-kieou* dit : « Le chef défunt de la famille *Tchao* vous a fort bien traité ; c'est à vous de

faire tous vos efforts pour accomplir la tâche difficile; pour moi, j'accomplirai la tâche facile. Je demande à mourir le premier. » Alors ces deux hommes combinèrent un plan; prenant le nourrisson d'une autre personne, ils l'emportèrent sur leurs épaules, ils le vêtirent de langes ornés et le cachèrent dans la montagne. Puis *Tch'eng Yng* sortit de là et vint dire par ruse aux généraux : « Moi, (*Tch'eng*) *Yng,* je suis un homme indigne; je ne suis pas capable de faire rendre ses droits à l'orphelin de la famille *Tchao*; celui qui me donnera mille livres d'or, je lui dirai où se trouve l'orphelin de la famille *Tchao.* » Les généraux furent tous joyeux et consentirent à ce qu'il demandait; ils envoyèrent des soldats, guidés par *Tch'eng Yng*, attaquer *Kong-suen Tch'ou-kieou*; celui-ci, feignant (l'indignation), dit : « C'est en vérité un homme méprisable, ce *Tch'eng Yng*; autrefois, lors du malheur qui est survenu dans le palais inférieur, il n'a pas su mourir et il a projeté avec moi de cacher l'orphelin de la famille *Tchao*; maintenant, voilà qu'il me vend; même s'il était incapable de faire rendre ses droits (à cet enfant), devait-il consentir à le vendre? » Tenant l'enfant embrassé, il s'écria : « O Ciel! O Ciel! Quel crime a commis l'orphelin de la famille *Tchao*? Je vous demande de le laisser vivre et de ne tuer que moi, *Tch'ou-kieou* ». Les généraux n'y consentirent pas et tuèrent aussitôt (*Kong-suen*) *Tch'ou-kieou* et l'enfant. Les généraux, pensant que l'orphelin de la famille *Tçhao* était bien réellement mort, furent tous joyeux.

Cependant le véritable orphelin de la famille *Tchao* était au contraire en vie; *Tch'eng Yng* en définitive se cacha avec lui dans la montagne. Quinze ans plus tard (583), le duc *King*, de *Tsin*, tomba malade; on consulta les sorts (qui dirent que) ceux qui, après avoir accompli

une grande œuvre n'étaient pas satisfaits, étaient la cause du mal[1]. Le duc *King* interrogea *Han Kiue*; celui-ci, qui savait que l'orphelin de *Tchao* était vivant, répondit alors : « Ceux qui, après avoir accompli une grande œuvre ont vu leurs sacrifices interrompus dans le pays de *Tsin*, ce sont (les membres de) la famille *Tchao*. Depuis (leur ancêtre) *Tchong-yen*, tous ont eu le nom de clan *Yng*; *Tchong-yen* avait un visage d'homme et un bec d'oiseau[2]; il descendit (dans le monde) pour aider *T'ai-meou*, empereur de la dynastie *Yn*; sous les Fils du Ciel de la dynastie *Tcheou*, tous (les membres de la famille *Tchao*) eurent une éclatante vertu; si nous descendons jusqu'aux rois *Yeou* et *Li*, (nous constatons que,) comme ils agissaient sans raison, *Chou-tai* quitta les *Tcheou* et vint dans le pays de *Tsin*; il servit notre ancien prince, le marquis *Wen*; jusqu'au duc *Tch'eng*, de génération en génération (la famille *Tchao*) fit œuvre glorieuse et ne vit jamais ses sacrifices interrompus. Notre prince d'aujourd'hui est le seul qui ait exterminé le clan des *Tchao*; les gens du pays le déplorent, et c'est pourquoi on le voit par la tortue et par le millefeuille. Que Votre Altesse y avise. » Le duc *King* demanda s'il y avait encore des descendants des *Tchao* : *Han Kiue* lui dévoila toute la vérité. Alors le duc *King* et *Han Kiue* projetèrent de faire rendre ses droits à l'orphelin de la famille *Tchao*; ils le firent venir et le cachèrent dans le palais. Les généraux étant venus pour s'informer de la maladie du duc *King*, celui-ci se servit de la foule des partisans de *Han Kiue* pour entourer d'une manière menaçante

1. Cf. p. 11, n. 4.
2. Cf. t. II, p. 3, où il est dit que *Tchong-yen* avait un corps d'oiseau et une voix humaine 鳥身人言.

les généraux, puis il fit apparaître l'orphelin de *Tchao*; le nom personnel de l'orphelin était *Ou*. Les généraux, ne sachant plus que faire, dirent alors : « Autrefois, le malheur qui est survenu dans le palais inférieur, c'est *T'ou-ngan Kou* qui en a été cause. Il a faussement allégué un ordre du prince pour tout commander à nous, vos sujets. S'il n'en eût pas été ainsi, qui aurait osé susciter ces troubles? Même sans le déplaisir que Votre Altesse en éprouve, nous, vos sujets, nous étions résolus à demander spontanément qu'on rendît ses droits à l'héritier des *Tchao*; maintenant, que Votre Altesse nous donne ses ordres. Elle répond aux désirs de nous, vos sujets. » Alors (le duc *King*) appela *Tchao Ou* et *Tch'eng Yng* pour qu'ils saluassent à la ronde tous les généraux; ensuite, ceux-ci avec *Tch'eng Yng* et *Tchao Ou* se retournèrent contre *T'ou-ngan Kou* et exterminèrent toute sa parenté. On rendit à *Tchao Ou* les champs et les villes qui avaient appartenu auparavant à sa famille (583)[1].

Quand *Tchao Ou* eut pris le bonnet viril et fut devenu un homme fait, *Tch'eng Yng* prit congé des grands officiers et dit à *Tchao Ou* : « Autrefois, lors du malheur qui survint dans le palais inférieur, tous (vos partisans) ont su mourir. Quant à moi, (si je ne suis pas mort) ce n'est pas que je fusse incapable de sacrifier ma vie, mais c'est parce que je voulais faire rendre ses droits au descendant de la famille *Tchao*. Maintenant que *Tchao Ou* est rentré dans ses droits, qu'il est devenu un homme fait et qu'il a retrouvé ses anciennes dignités, je vais

1. Dans le *Tso tchoan* (8e année du duc *Tch'eng*), ces événements sont rappelés d'une manière plus succincte et ne comportent pas l'élément dramatique qu'on remarque dans le récit de *Se-ma Ts'ien*. Cf. aussi t. IV, p. 322-323.

aller en bas[1] en avertir *Tchao Siuen-mong*[2] et *Kong-suen Tch'ou-kieou*[3] ». *Tchao Ou*, fondant en larmes, frappa de son front le sol et le supplia avec instances, disant : « Moi, (*Tchao*) *Ou*, je voudrais fatiguer jusqu'à en mourir mes nerfs et mes os pour reconnaître vos bienfaits; consentiriez-vous à me quitter et à mourir? » *Tch'eng Yng* répondit : « Je ne puis faire autrement. Si l'autre est mort avant moi, c'est parce qu'il estimait que je pouvais mener à bien l'entreprise. Si je ne vais pas l'informer, il pensera que c'est parce que mon entreprise n'a pas réussi. » Il se tua donc. *Tchao Ou* revêtit pendant trois ans le vêtement de toile ourlé[4]; il consacra une ville aux sacrifices en l'honneur de (*Tch'eng Yng*); on lui fit au printemps et en automne des sacrifices qui de génération en génération ne s'interrompirent pas.

1. Ce texte prouve la croyance des Chinois à la survivance des morts sous la terre; cf. t. II, p. 210, n. 1 et p. 414, n. 2.

2. *Tchao Siuen-mong* n'est autre que *Tchao Toen*; cf. p. 15, lig. 11-12.

3. Dans le *Sin Siu* 新序 (chap. VII) de *Lieou Hiang* (80-9 av. J.-C.), tout ce récit de *Se-ma Ts'ien* est reproduit: l'auteur termine en disant que *Tch'eng Yng*, quelques grands que soient ses mérites, fit cependant une faute lorsqu'il se tua pour aller porter sous terre la nouvelle du succès de son entreprise 嬰之自殺下報亦過矣.

4. Le 衰 est le pectoral de deuil. D'après les livres de rites, le 齊衰 était le vêtement en grosse toile bise dont les bords étaient ourlés; il servait pour le deuil d'une mère, ou deuil d'un an; le 斬衰 n'était pas ourlé et ses bords étaient effilés; on le portait pour le deuil d'un père, ou deuil de trois ans. Cf. *P. Couvreur*, trad. du *Li ki*, t. I, p. 423, n. *Tchao Ou* porta le deuil de *Tch'eng Yng* en revêtant la tunique qui convient au deuil d'une mère, mais il la garda pendant trois ans comme s'il s'était agi du deuil d'un père.

Onze ans après que la famille *Tchao* eut retrouvé ses dignités, le duc *Li*, de *Tsin*, fit périr les trois *K'i*[1] qui étaient ses grands officiers (573). *Loan Chou* craignit d'être atteint et assassina aussitôt son prince, le duc *Li*. Il mit à sa place sur le trône *Tcheou*, arrière-petit-fils[2] du duc *Siang*; ce fut le duc *Tao*. A partir de ce moment, les grands officiers devinrent de plus en puissants dans le pays de *Tsin*.

Vingt-sept ans après que *Tchao Ou* eut renoué la lignée des *Tchao*, le duc *P'ing*, de *Tsin*, prit le pouvoir (557). La douzième année du duc *P'ing* (546), *Tchao Ou* devint haut dignitaire du premier rang.

La treizième année[3] (545), *Ki-tse* (prince) de *Yen-ling*, (du pays) de *Ou*, fut envoyé en mission dans le pays de *Tsin*. Il dit : « Le gouvernement du royaume de *Tsin* finira par revenir aux descendants de *Tchao Ou-tse*[4], de *Han Siuen-tse* et de *Wei Hien-tse* ».

Tchao Ou mourut; son nom posthume fut *Wen-tse*. *Wen-tse* engendra *King-chou*. Au temps de *King-chou*, le duc *King* de *Ts'i*, envoya *Yen Yng* en mission dans le pays de *Tsin* (539). *Yen Yng* eut une conversation avec *Chou-hiang*, du pays de *Tsin*; il lui dit : « Le gouvernement de *Ts'i* finira plus tard par revenir à la famille *T'ien*[5]. » *Chou-hiang* lui dit à son tour : « Le gouverne-

1. Cf. t. IV, p. 323, n. 4 et p. 326.

2. 曾孫. Les Tableaux chronologiques écrivent 孫 « petit-fils ». Mais la leçon « arrière-petit-fils » est seule correcte, comme le montre la généalogie du duc *Tao* exposée dans le *Che kia* de *Tsin*; cf. t. IV, p. 327, lignes 16 et suiv.

3. Cette date est fautive; il faut lire 544. Cf. t. IV, p. 7 et suiv. et les Tableaux chronologiques.

4. Il serait plus correct de dire soit *Tchao Ou*, soit *Tchao Wen-tse*, *Wen-tse* étant le nom posthume de *Tchao Ou*.

5. Cf. t. IV, p. 331-332, où la prédiction relative à la chute pro-

ment du royaume de *Tsin* devra revenir aux six hauts dignitaires[1]. Les six hauts dignitaires ont une ambition démesurée et notre prince ne sait pas s'en inquiéter. »

Tchao King-chou mourut; il engendra *Tchao Yang*, qui n'est autre que (*Tchao*) *Kien-tse*. Quand *Tchao Kien-tse* était en charge, la neuvième année (517) du duc *K'ing*, de *Tsin*, (*Tchao*) *Kien-tse* prit l'initiative de réunir les seigneurs pour tenir garnison dans le pays de *Tcheou*; l'année suivante (516), il fit rentrer dans son royaume le roi *King*, de (la dynastie) *Tcheou*; c'était pour éviter son cadet *Tchao* (que le roi *King* avait dû sortir de sa capitale)[2]. — La douzième année (514) du duc *K'ing*, de *Tsin*, les six hauts dignitaires exterminèrent au nom des lois les familles *K'i* et *Yang-cho* qui faisaient partie du clan ducal et se partagèrent leurs terres dont ils firent dix préfectures à la tête desquelles chacun des six hauts dignitaires plaça quelqu'un de ses parents comme gouverneur[3]. A la suite de cela, la maison ducale de *Tsin* s'affaiblit de plus en plus.

chaine de la famille *Kiang* est mise dans la bouche de *Chou-hiang*. Mais la rédaction que nous avons ici est plus admissible, car c'est *Yen Yng* qui, venant du pays de *Ts'i*, pouvait exprimer son opinion sur l'avenir de ce royaume.

1. Les six hauts dignitaires étaient les chefs des familles *Tchao*, *Wei*, *Han*, *Tche*, *Fan* et *Tchong-hang*.

2. Cf. t. I, p. 298.

3. Cf. t. IV, p. 332-333. D'après le *Tso tchoan* (28e année du duc *Tchoang*), le duc de *Tsin* fit périr en 514 *K'i Yng* 祁盈, fils de *K'i Ou* 祁午 et petit-fils de *K'i Hi* 祁傒, ainsi que *Se-wo*, de *Yang* 楊食我, fils de *Chou-hiang* 叔向, et membre de la famille *Yang-cho* 羊舌, puis il extermina les familles *K'i* et *Yang-cho*. Les hauts dignitaires se partagèrent leurs terres; celles de la famille *K'i* formèrent sept préfectures; celles de la famille *Yang-cho* en formèrent trois.

Treize ans plus tard (501), *Yang Hou*, sujet rebelle du pays de *Lou*, vint se réfugier (dans le pays de *Tsin*); *Tchao Kien-tse* accepta ses présents et le traita fort bien.

Tchao Kien-tse tomba malade, et cinq jours durant ne reconnut personne. Les grands officiers étaient tous saisis de crainte. Le médecin *Pien Ts'io*[1] vint le voir; quand il sortit, *Tong Ngan-yu* l'interrogea; *Pien Ts'io* répondit : « Le pouls est bon; pourquoi s'étonner? autrefois, le duc *Mou* (659-621), de *Ts'in*, se trouva dans le même état; au bout de sept jours il se réveilla[2]; le jour où il se réveilla, il dit à *Kong-suen Tche* et à *Tse-yu*[3] : « Je « suis allé à la résidence de l'Empereur[4] et m'y suis fort « plu. Si j'y suis resté longtemps, c'est parce qu'il s'est « trouvé que j'avais à m'instruire. L'Empereur m'a dit « que le royaume de *Tsin* allait être fort troublé et que, « pendant cinq générations, il ne jouirait pas du calme; « que celui qui viendrait ensuite devrait avoir l'hégémo- « nie, mais qu'il mourrait avant d'être devenu vieux ; que « le fils de celui qui aurait eu l'hégémonie commanderait « à mon royaume, mais que (par sa faute) les hommes et « les femmes ne seraient pas séparés[5] ». *Kong-suen Tche*

1. Cf. *Mém. hist.*, chap. cv.

2. Il est fait allusion à ce songe du duc *Mou* dans le Traité sur les sacrifices *fong* et *chan*; cf. t. III, p. 423.

3. Sur *Kong-suen Tche*, cf. t. II, p. 30, n. 4. — *Tse-yu* 子輿 ou *Tse-kiu* 子車 était, d'après le *Tso tchoan* (6e année du duc *Wen*), le père des trois jeunes hommes qui furent mis à mort en 621 sur la tombe du duc *Mou*; cf. t. II, p. 45, où *Tse-yu* est donné, par erreur, comme un nom de famille.

4. L'Empereur 帝 est ici le souverain céleste.

5. C'est-à-dire que les règles de la pudeur ne seraient plus observées. — Le sens de toutes ces prédictions va être indiqué quelques lignes plus bas.

écrivit tout cela et le conserva en lieu sûr[1] ; telle est l'origine des livres de divination dans le pays de *Ts'in*. Les troubles qui (survinrent à l'époque) du duc *Hien* (676-651)[2], l'hégémonie (que sut prendre) le duc *Wen* (636-628), la victoire que remporta le duc *Siang* sur les soldats de *Ts'in* à *Hiao* (627)[3], puis la débauche à laquelle (ce prince) se livra quand il fut revenu (dans ses États), ce sont là des faits qui m'ont été racontés[4]. Maintenant, la maladie de votre maître est la même que celle (du duc *Mou*, de *Ts'in*). Avant que trois jours se soient écoulés, sa maladie ne manquera pas de se dissiper; quand elle se sera dissipée, (*Tchao Kien-tse*) aura certainement quelque chose à vous dire ». — Deux jours et demi plus tard (*Tchao*) *Kien-tse* reprit ses sens; il dit à ses grands officiers : « Je suis allé à la résidence de l'Empereur et m'y suis fort plu. Avec les cent génies, je me suis promené dans le ciel formateur[5]; la musique Vaste com-

1. Au lieu du mot 藏, le commentaire de *Se-ma Tcheng* indique la leçon 籍 qui implique l'idée que l'écriture fut gravée sur des planchettes de bois.

2. Ces troubles sont ceux qui furent suscités en 656 par l'ambition de *Li Ki*, femme du duc *Hien* (cf. t. IV, p. 264 et suiv.). Ils n'étaient pas encore survenus au temps du songe du duc *Mou* ; il faut donc admettre que ce songe, qui les prédisait, eut lieu entre 659, date de l'avènement du duc *Mou*, et 656.

3. Cf. t. II, p. 39-40.

4. La réalité de ces faits prouve que le songe du duc *Mou* avait été véridique.

5. Le mot 鈞 désigne la roue du potier. L'expression 鈞天 donne donc à entendre que l'évolution du ciel forme les êtres de même que la roue du potier en tournant façonne les objets d'argile. Voici quelques textes où se rencontre cette expression : *Se-ma Ts'ien*, chap. LXXXIII, p. 6 v° : 是以聖王制世御俗獨化於陶鈞之上而不牽於卑亂之語不奪

portait neuf airs et dix mille attitudes de danse[1]; elle ne ressemblait pas aux musiques des trois dynasties[2]; ses mélodies émouvaient le cœur humain. Il y eut un ours qui voulut venir se saisir de moi; l'Empereur m'ordonna de tirer une flèche sur lui; j'atteignis l'ours; l'ours

於衆多之口 : « C'est pourquoi le roi saint, quand il dirige les hommes et règle les mœurs, se borne à opérer sa transformation dans les hauteurs du (Ciel) formateur; il ne se laisse pas attirer par les propos qui sont vils et qui jettent le trouble; il ne se laisse pas prendre par les paroles de la multitude ». En d'autres termes, l'action régénératrice du souverain se conforme uniquement à celle du Ciel qui forme les êtres comme le potier façonne l'argile avec son four 陶 et sa roue 鈞. — *Ts'ien Han chou*, chap. XLVIII, p. 2 v° : 大均播物坱圠無垠 « Le grand Formateur (= le Ciel) distribue les êtres; il est immense et sans limites ». — *Tchang Heng*, Poème sur la capitale occidentale (*Ki kou ko wen siuen*, chap. II, p. 1 v°) : « Autrefois, le grand Empereur trouva à son gré le duc *Mou*, de *Ts'in*, et lui donna audience; il le régala de la musique Vaste du ciel formateur : 饗以鈞天廣樂 ». — *Hoai-nan tse*, chap. I, p. 2 r° : 鈞旋轂轉周而復帀. « La roue du potier évolue, la roue du char tourne; quand elles ont terminé leur cercle, elles recommencent leur circuit ». C'est encore le Ciel qui est ici désigné par ces métaphores. — *Tchoang tse* (chap. II, p. 22 v°; cf. Legge, S. B. E., vol. XXXIX, p. 185) dit que l'homme saint 休乎天鈞 « trouve son repos dans l'action formatrice du Ciel ». — Enfin le *Tch'oen ts'ieou* de *Lu Pou-wei* (chap. XIII, p. 1 v°), énumérant les huit régions du ciel 九野, donne le nom de 鈞天 à la région du centre.

1. La musique Vaste 廣樂 est fréquemment mentionnée dans le *Mou t'ien tse tchoan*; ainsi, dès la première page de cet opuscule, on trouve la phrase 天子乃奏廣樂 : « Le Fils du Ciel alors fit exécuter la musique Vaste ».

2. *Hia*, *Yn*, *Tcheou*.

mourut. Puis il y eut un ours rayé qui vint; sur lui aussi je tirai une flèche; j'atteignis l'ours rayé; l'ours rayé mourut[1]. L'Empereur fut très joyeux; il me donna deux boîtes carrées qui étaient assorties l'une à l'autre[2]. Je vis un garçon[3] à côté de l'Empereur; l'Empereur me remit un chien (de l'espèce qui se trouve chez les barbares) *Ti*[4], en me disant : « Quand votre fils aura atteint « l'âge mûr, vous ferez présent (de ce chien) à ce garçon ». L'Empereur m'avertit que la maison princière de *Tsin* allait s'affaiblir de génération en génération, et qu'à la septième génération elle disparaîtrait[5]; que ceux dont le nom de clan est *Yng* deviendraient grands et qu'ils battraient les hommes (du clan des) *Tcheou*[6] à l'ouest de

1. Ces deux animaux symbolisent les deux hauts dignitaires *Fan* 范 et *Tchong-hang* 中行 qui furent vaincus par *Tchao Yang* en 490.

2. Les deux boîtes représentent deux principautés barbares qui appartenaient toutes deux au clan 子, et c'est pourquoi les boîtes sont assorties. *Tchang Cheou-tsie* dit que ces deux principautés sont la principauté de *Tai* 代, d'une part, et la famille *Tche* 智, d'autre part; mais cette explication est peu satisfaisante.

3. Ce garçon était le propre fils de *Tchao Kien-tse*; c'était donc le personnage qui devait être nommé plus tard *Tchao Siang-tse*.

4. Ce chien figure la principauté de *Tai* qui fut conquise par *Tchao Siang-tse*.

5. Les sept princes de *Tsin* qui sont ici désignés sont les ducs : *Ting* (511-475), *Tch'ou* (474-457), *Ngai* (456-438), *Yeou* (437-420), *Lie* (419-393), *Hiao* (392-378) et *Tsing* (377-376). En 376, le duc *Tsing*, qui n'avait plus d'ailleurs qu'un semblant de pouvoir, fut déposé et la lignée des princes de *Tsin* s'interrompit.

6. C'est la famille *Tchao* 趙 elle-même dont le nom de clan était *Yng*. Quant à ceux qui appartenaient au clan des *Tcheou*, ce sont les princes de *Wei* 衛, issus du roi *Wen*. En 372, le marquis *Tch'eng*, de *Tchao*, attaqua *Wei* et lui prit 73 villes.

Fan-k'oei[1], mais qu'ils ne pourraient pas cependant s'approprier (leur territoire)[2]. Maintenant (ajouta l'Empereur), je pense à la gloire de *Yu-choen*, et c'est précisément pourquoi je ferai que sa descendante, *Mong-Yao*. soit unie à votre descendant à la septième génération[3]. » — *Tong Ngan-yu* recueillit ce récit et le conserva par écrit. Il raconta à (*Tchao*) *Kien-tse* ce qu'avait dit *Pien Ts'io*, et (*Tchao*) *Kien-tse* fit présent à *Pien Ts'io* de quarante mille arpents (*meou*) de champs.

Un autre jour, (*Tchao*) *Kien-tse* étant sorti, un homme se trouva qui barrait le chemin; on voulut l'écarter, mais il ne s'en alla pas; les gens de l'escorte, irrités, allaient le frapper à coups de sabre lorsque l'homme qui barrait le chemin leur dit : « Je désire avoir une audience de votre maître ». Les gens de l'escorte rapportèrent ce propos à (*Tchao*) *Kien-tse* qui fit venir

1. 范魁. On ne sait pas où se trouvait exactement cette localité que *Se-ma Tcheng* présume avoir été située sur le territoire du pays de *Tchao*. Peut-être faut-il transcrire ce nom *Fan-toei*; d'après le *Chouo wen* phonétique, en effet, le mot 魁 est ici l'équivalent du mot 𠂤, et *Tchang Cheou-tsie* confirme cette explication en disant 川阜曰魁 « la berge d'un cours d'eau est ce qu'on appelle : 魁. De même, dans le *Kouo yu* (section *Tcheou yu*, 3[e] partie), la phrase 幽王蕩以爲魁陵糞土 signifie, d'après les commentateurs : « Le roi *Yeou* détruisit (la haute montagne sous la forme de laquelle est symbolisée la dynastie des *Tcheou*) et en fit un monticule (魁陵) et un tas de fumier ».

2. Malgré l'importance des succès remportés en 372 par le marquis *Tch'eng*, de *Tchao*, le royaume de *Wei* continua à subsister et ne fut anéanti qu'un siècle et demi plus tard par *Ts'in Che-hoang-ti*.

3. C'est le roi *Ou-ling* (325-299) qui est ici désigné; on trouvera plus loin, dans les pages qui le concernent, la confirmation de cette prophétie.

l'homme et lui dit : « Eh! j'ai déjà eu l'occasion de vous voir; cela est clair[1]! » Celui qui barrait le chemin répondit : « Éloignez votre entourage; je désire avoir un entretien avec vous. » Quand (*Tchao*) *Kien-tse* eut éloigné ses gens, celui qui barrait le chemin lui dit : « Lors de la maladie de Votre Seigneurie, je me trouvais à côté de l'Empereur ». — « En effet, répliqua (*Tchao*) *Kien-tse*; il en était ainsi; puisque vous m'avez vu, qu'ai-je fait? » — « L'Empereur, dit celui qui barrait le chemin, a ordonné à Votre Seigneurie de tirer des flèches sur un ours et sur un ours rayé qui tous deux en moururent ». — « Oui, dit (*Tchao*) *Kien-tse*; mais qu'est-ce que cela signifiait? » — Celui qui barrait le chemin répondit : « Le royaume de *Tsin* sera bientôt en proie à de grandes difficultés; Votre Seigneurie en sera le principe. L'Empereur a ordonné que Votre Seigneurie fasse périr deux hauts dignitaires[2], car l'ours et l'ours rayé sont, pour l'un et pour l'autre, leurs ancêtres. » — (*Tchao*) *Kien-tse* dit : « L'Empereur me fit présent de deux boîtes carrées qui étaient assorties l'une à l'autre. Qu'est-ce que cela signifiait? » — Celui qui barrait la route répondit : « Le fils de Votre Seigneurie vaincra parmi (les barbares) *Ti* deux principautés qui appartiennent toutes deux au clan *Tse*[3]. » — (*Tchao*) *Kien-tse* ajouta : « J'ai vu un garçon à à côté de l'Empereur; l'Empereur me remit un chien

1. Je prends le mot 晰 dans le sens que lui donne le *Che ki luen wen* 甚明晰也. D'après *Se-ma Tcheng*, *Tchao Kien tse*, sans se souvenir d'abord des circonstances où il avait déjà vu cet homme, le reconnaît et se rappelle son nom qui est 晰; il lui dit donc : « Vous êtes *Tche*. »

2. Cf. p. 28, n. 1.

3. Cf. p. 28, n. 2.

(de l'espèce qui se trouve chez les barbares) *Ti* en me disant que lorsque mon fils serait devenu grand je devrais faire présent (de ce chien à ce garçon). Eh bien, ce garçon, que signifie le présent qu'il faut lui faire du chien (de l'espèce qui se trouve chez les barbares) *Ti* ? » — Celui qui barrait le chemin répondit : « Le garçon c'est le propre fils de Votre Seigneurie. Le chien (de l'espèce qui se trouve chez les barbares) *Ti*, c'est l'ancêtre (des princes) de *Tai*. Le fils de Votre Seigneurie doit certainement posséder (la principauté de) *Tai*. Puis un successeur de Votre Seigneurie devra modifier les principes du gouvernement et adopter les vêtements des (barbares) *Hou*[1] ; il s'annexera deux principautés dans (le pays des) *Ti*[2] ». — (*Tchao*) *Kien-tse* demanda (à son interlocuteur) quel était son nom de famille et lui proposa de lui donner une charge officielle, mais celui qui barrait la route répondit : « Je suis un homme des champs ; je n'ai fait que vous apporter les ordres de l'Empereur ». Aussitôt il disparut. (*Tchao*) *Kien-tse* écrivit tout cela et le conserva dans son palais.

Un autre jour, *Kou-pou Tse-k'ing* vint voir (*Tchao*) *Kien-tse* qui fit venir tous ses fils pour qu'il tirât leur horoscope. *Tse-k'ing* dit : « Aucun d'eux ne sera général ». — « La famille *Tchao*, demanda (*Tchao*) *Kien-tse*, doit-elle donc être anéantie ? » — *Tse-k'ing* dit « J'ai vu auparavant un enfant sur la route ; il est sans doute votre fils ».

1. C'est le roi *Ou-ling* (325-299) qui est ici désigné. On lira plus loin comment ce souverain fit une véritable révolution dans son royaume en y introduisant le costume des peuples nomades du nord.

2. *Tchang Cheou-tsie* voit ici une allusion aux expéditions militaires faites par le roi *Ou-ling* en l'an 306 (voyez plus loin) : cependant il n'est pas aisé de dire avec exactitude quelles sont les deux principautés barbares qui sont visées par la prédiction.

(*Tchao*) *Kien-tse* fit donc venir son fils *Ou-siu*[1]; dès qu'*Ou-siu* fut arrivé, *Tse-k'ing* se leva et s'écria : « Voilà le véritable général ! » — « La mère de cet enfant, dit (*Tchao*) *Kien-tse*, est de basse extraction ; c'est une servante (du pays des barbares) *Ti*. Comment expliquez-vous qu'il soit appelé à une haute destinée? » — « C'est le Ciel qui la lui donnera, répondit *Tse-k'ing*; quoique de basse extraction, il ne manquera pas de parvenir aux honneurs ».

Après cet événement (*Tchao*) *Kien-tse* manda auprès de lui tous ses fils et conversa avec eux ; *Ou-siu* fut le plus sage. Puis (*Tchao*) *Kien-tse* dit à ses fils : « J'ai caché un sceau précieux sur le sommet de la montagne *Tch'ang*[2] ; je le donnerai à celui de vous qui le trouvera le premier. » Les fils se rendirent à toute hâte sur la montagne *Tch'ang*, firent des recherches, mais ne trouvèrent rien. *Ou-siu* revint et dit : « J'ai trouvé le sceau ». — « Présentez-le moi », dit (*Tchao*) *Kien-tse*. — « Du sommet de la montagne *Tch'ang*, répondit *Ou-siu*, j'ai observé le pays de *Tai*; on peut s'emparer du pays de *Tai* ». (*Tchao*) *Kien-tse* reconnut alors que *Ou-siu* était bien réellement un sage[3]. Il retira donc son rang à l'hé-

1. *Tchao Ou-siu* n'est autre que *Tchao Siang-tse*.

2. La montagne *Tch'ang* 常山 est identique à la montagne *Heng* 恆山 (cf. t. I, p. 108, n. 1). La montagne *Heng*, ou Pic du nord, est à 20 *li* au S. de la s.-p. de *Hoen-yuen* 渾源 (préf. de *Ta-t'ong*, prov. de *Chan-si*), et à 140 *li* au N.-O. de la s.-p. de *K'iu-yang* 曲陽 (préf. de *Tcheng-ting*, prov. de *Tche-li*). Du haut de cette montagne on pouvait voir vers le nord s'étendre le territoire de la préfecture de *Ta-t'ong* 大同, c'est-à-dire l'ancien pays de *Tai* 代.

3. Il n'y avait donc aucun sceau véritable caché sur la montagne

ritier présomptif *Po-lou* et nomma *Ou-siu* héritier présomptif.

Deux ans plus tard, la quatorzième année (498) du duc *Ting*, de *Tsin*, (les chefs des familles) *Fan* et *Tchong-hang*[1] suscitèrent des troubles.

L'année suivante (497), au printemps, (*Tchao*) *Kien-tse* dit à *Ou*, gouverneur de *Han-tan* : « Rendez-moi les cinq cents familles de gens de *Wei* 衛 ; je veux les établir à *Tsin-yang*[2] ». *Ou* y consentit; mais, quand il fut de

Tch'ang ; mais l'observation qu'on pouvait faire du sommet de cette montagne équivalait à un sceau qui aurait assuré à celui qui l'aurait trouvé la possession du pays de *Tai*. — Le *Che ki p'ing lin* compare l'épreuve à laquelle *Tchao Kien-tse* soumit ses fils à celle qui fut proposée aux six fils de *Che Tai-tchong*, comme le rapporte le chapitre *Tan kong* du *Li ki* (trad. Legge, S. B. E., vol. XXVIII, p. 181).

1. *Fan Tchao-tse* 范昭子, appelé aussi *Fan Ki-i* 范吉射, et *Tchong-hang Wen-tse* 中行文子, appelé aussi *Siun Yn* 荀寅, étaient deux des six hauts dignitaires du pays de *Tsin*. — On remarquera que la famille *Tchong-hang* 中行 et la famille *Tche* 智 étaient toutes deux issues du clan *Siun* 荀 ; *Siun Yen* 荀偃, grand-père de *Tchong-hang Wen-tse*, avait été commandant de l'armée du centre 中行 dans le pays de *Tsin*, et c'est pourquoi *Tchong-hang* devint le nom de famille de ses descendants ; ceux-ci pouvaient cependant continuer à être désignés par leur nom de clan ; c'est ainsi que *Tchong-hang Wen-tse* est aussi appelé parfois *Siun Li*.

2. Pour comprendre cette phrase et toute la suite de ce paragraphe, il faut se reporter au *Tso tchoan* (14e année du duc *Ting*) : En l'an 500, *Tchao Yang* avait assiégé la capitale du pays de *Wei* 衛 ; les gens de *Wei*, pour obtenir la paix, lui avaient livré cinq cents familles qui furent internées à *Han-tan*; *Tchao Yang* désira, en 497, transférer ces familles dans la ville de *Tsin-yang* qui lui appartenait en propre. — *Tsin-yang* est aujourd'hui la sous-préfecture de *T'ai-yuen* 太原.

retour, son père et son frère aîné s'y refusèrent et il viola sa promesse. *Tchao Yang* se saisit de *Ou* et l'emprisonna à *Tsin-yang*, puis il dit aux gens de *Han-tan* : « J'ai eu des raisons personnelles pour faire périr *Ou*; qui voulez-vous nommer à sa place[1]? » Il tua alors *Ou*. — *Tchao Tsi*[2] et *Cho Pin* mirent *Han-tan* en état de rébellion; le prince de *Tsin* chargea *Tsi Ts'in* d'assiéger *Han-tan*. — *Siun Yn* et *Fan Ki-i*[3] avaient été des amis de *Ou*; ils se refusèrent à aider (*Tsi*) *Ts'in* et projetèrent de faire des troubles. *Tong Ngan-yu* en eut connaissance. — Le dixième mois, (les chefs des familles) *Fan* et *Tchong-hang*[4] attaquèrent *Tchao Yang*; celui-ci s'enfuit à *Tsin-yang*; les gens de *Tsin* l'y assiégèrent. — *Wei Siang* et d'autres, qui étaient les ennemis de *Fan Ki-i* et de *Siun Yn*, projetèrent de chasser *Siun Yn* en le remplaçant par *Leang Yng-fou*, et de chasser (*Fan*) *Ki-i* en le remplaçant

1. *Tchao Yang* (= *Tchao Kien-tse*) était le chef du clan *Tchao* auquel appartenait aussi *Ou*, gouverneur ou seigneur de *Han-tan*. Quand donc *Tchao Yang* eut fait périr *Ou*, il invita, en sa qualité de chef du clan, les gens de *Han-tan* à choisir un parent de *Ou* pour le remplacer. — Le commentaire *Tcheng-i* du *Tso tchoan* explique la parenté de *Tchao Yang* et de *Ou* en disant que *Tchao Yang* était le descendant à la cinquième génération de *Tcho Tch'oei* 趙衰 tandis que *Ou* était le descendant à la cinquième génération de *Tchao Sou* 趙夙. *Tchao Tch'oei* aurait été frère cadet de *Tchao Sou*, ce qui est en contradiction avec les données de *Se-ma Ts'ien* pour qui *Tch'ao Tch'oei* est le petit-fils de *Tchao Sou* La branche du clan *Tchao* à laquelle appartenait *Ou* était la famille *Keng* 耿.

2. *Tchao Tsi* était le fils de (*Tchao*) *Ou*.

3. (*Tchao*) *Ou* était le fils d'une sœur de *Siun Yn* 荀寅 (= *Tchong-hang Yn* = *Tchong-hang Wen-tse*; cf. t. IV, p. 333, n. 1). — Le fils de *Siun Yn* avait épousé la fille de *Fan Ki-i* (= *Fan Tchao-tse*; cf. t. IV, p. 333, n. 2).

4. C'est-à-dire *Siun Yn* et *Fan Ki-i*.

par *Fan Kao-i.* — *Siun Li*[1] dit au marquis de *Tsin* : « Votre Altesse a décrété envers ses principaux sujets que le premier d'entre eux qui se révolterait périrait[2]; maintenant trois de vos sujets[3] ont été les premiers à se révolter; cependant vous ne poursuivez que le seul (*Tchao*) *Yang*; c'est appliquer les châtiments d'une manière inégale. Je vous demande de les poursuivre tous. » — Le onzième mois, *Siun Li*, *Han Pou-sin* et *Wei Tch'e*, reçurent du duc des ordres pour attaquer (les chefs des familles) *Fan* et *Tchong-hang*, mais ils n'eurent pas l'avantage. (Les chefs des familles) *Fan* et *Tchong-hang* prirent à leur tour l'offensive contre le duc; le duc leur livra bataille; ils furent battus et se retirèrent; le jour *ting-wei*, ils se réfugièrent à *Tchao-ko*. — (Les chefs des familles) *Han* et *Wei* intercédèrent en faveur (du chef de la famille) *Tchao*. Le douzième mois, le jour *sin-wei*, *Tchao Yang* vint faire sa soumission; il accepta une convention faite avec serment dans le palais ducal.

L'année suivante (496), *Tche-po Wen-tse* dit à *Tchao Yang* : « Quoique (les chefs des familles) *Fan* et *Tchong-hang* se soient bien réellement révoltés, c'est (*Tong*) *Ngan-yu* qui les y a incités; ainsi il a pris part à leur complot. Or une loi a été rendue dans le royaume de *Tsin* pour dire que ceux qui seraient les premiers à se révolter seraient mis à mort. Les deux autres ont subi

1. *Siun Li* 荀躒, appelé aussi *Tche po* 知伯 ou *Tche Wen-tse* 知文子.

2. Le *Tso tchoan* ajoute ici cette phrase intéressante : 載書在河. « Le texte écrit en a été mis dans le *Ho* ». C'est-à-dire que, après avoir fait le décret, le duc jeta le texte dans le *Hoang ho* pour prendre à témoin la divinité du fleuve.

3. *Tchong-han Yn*, *Fan Ki-i* et *Tchao Yang*.

leur châtiment et (*Tong*) *Ngan-yu* seul survit. » *Tchao Yang* se montrant anxieux à ce sujet, (*Tong*) *Ngan-yu* lui dit : « Si, par ma mort, la famille *Tchao* est en sécurité et le royaume de *Tsin* en paix, je n'ai que trop vécu ». Il se tua aussitôt. *Tchao* (*Yang*) en informa *Tche po*, et, à la suite de cela, la famille *Tchao* jouit du calme[1].

K'ong tse apprit que *Tchao Kien-tse* n'avait pas demandé l'autorisation du prince de *Tsin* pour s'emparer de *Ou* (gouverneur de) *Han-tan* et pour se tenir sur la défensive à *Tsin-yang*; c'est pourquoi, quand il écrivit le *Tch'oen-ts'ieou*, il dit : « *Tchao Yang* mit *Tsin-yang* en état de révolte[2] ».

Tchao Kien-tse avait un de ses sujets, nommé *Tcheou Cho*, qui excellait à lui adresser de franches réprimandes. Quand *Tcheou Cho* fut mort, (*Tchao*) *Kien-tse*, chaque fois qu'il tenait sa cour se montrait mécontent; ses grands officiers lui demandèrent à être punis (de la faute qu'ils avaient pu commettre). (*Tchao*) *Kien-tse* leur dit : « O grands officiers, vous ne m'avez fait aucune offense. Mais j'ai entendu dire que mille peaux de mouton ne valent pas la peau des aisselles d'un seul renard; or, quand vous êtes réunis à ma cour, je n'entends que vos murmures d'assentiment et je n'entends plus les gronderies

1. Comme on le voit par le *Tso tchoan* (14e année du duc *Ting*), il y eut là une machination des ennemis de la famille *Tchao* qui voulaient se débarrasser de *Tong Ngan-yu* dont ils craignaient l'habileté. *Tchao Yang* savait bien que les griefs formulés contre son sage conseiller étaient sans fondement; mais, ayant fait nouvellement sa soumission, il craignait de déplaire en refusant de sacrifier *Tong Ngan-yu*; celui-ci le tira d'embarras en se suicidant; pour reconnaître son dévouement, la famille *Tchao* admit *Tong Ngan-yu* aux honneurs de son temple ancestral.

2. Cf. *Tch'oen-ts'ieou*, 13e année du duc *Ting*. On voit, par ce passage, que *Se-ma Ts'ien* attribue formellement la rédaction du *Tch'oen-ts'ieou* à Confucius lui-même.

de *Tcheou Cho*; voilà pourquoi je suis triste[1] ». A partir de ce moment (*Tchao*) *Kien-tse* sut s'attacher les villes (qui appartenaient au clan) *Tchao* et chérir les gens (du pays) de *Tsin*.

1. Dans le *Han che wai tchoan* 韓詩外傳 (chap. VII) de *Han Yng* 韓嬰 (IIe siècle av. J.-C.; cf. la courte notice qui lui est consacrée dans le chap. CXXI des *Mém. hist.*), on lit le récit suivant concernant *Tcheou Cho* : « *Tchao Kien-tse* avait un officier nommé *Tcheou Cho* qui resta debout au pied de sa porte pendant trois jours et trois nuits. *Tchao Kien-tse* envoya quelqu'un lui demander pour quelle affaire il désirait le voir. *Tcheou Cho* répondit : « Je désire être votre officier grondeur 謠讀之臣 ; avec mon stylet trempé dans l'encre et ma tablette tenue en main, je surveillerai les fautes de Votre Seigneurie ; ainsi, chaque jour il y aura un rappel, chaque mois un résultat obtenu, chaque année un enseignement. » Quand *Tchao Kien-tse* restait dans sa demeure, il restait avec lui, et quand *Tchao Kien-tse* sortait, il sortait avec lui. Peu de temps après, *Tcheou Cho* mourut. *Tchao Kien-tse* fut comme s'il avait perdu un fils. Plus tard, se trouvant à boire avec ses officiers sur la terrasse *Hong-po*, quand on fut échauffé par le vin, *Tchao Kien-tse* se mit à pleurer. Ses grands officiers se retirèrent tous en disant : « Nous avons commis quelque faute envers vous, mais nous ne savons laquelle. » *Tchao Kien-tse* leur dit : « Aucun de vous, ô grands officiers, n'a commis de faute. Mais autrefois j'avais *Tcheou Cho*; or il y a ce dicton : Les peaux de mille moutons ne valent pas l'aisselle d'un seul renard. Les murmures d'assentiment d'une multitude d'hommes ne valent pas les gronderies d'un seul brave. Autrefois, *Tcheou*, de la dynastie *Chang* se perdit grâce au silence (de ceux qui auraient dû le reprendre), tandis que le roi *Ou* devint glorieux grâce aux gronderies (de ses officiers). Maintenant, depuis peu *Tcheou Cho* est mort, je n'entends plus parler de mes fautes; ma perte doit être prochaine et voilà pourquoi je pleure. » — La même anecdote se trouve rapportée avec quelques variantes dans le *Sin siu* 新序 (chap. I) de *Lieou Hiang* 劉向 (80-9 av. J.-C.). — Dans la biographie du prince de *Chang* (*Mém. hist.*, chap. LXVIII, p. 3 r°), *Tchang Leang* († 186 av. J.-C.) cite les deux phrases : « Les peaux de mille moutons ne valent pas l'aisselle d'un seul renard; les murmures d'assentiment de mille hommes ne valent pas les gronderies d'un seul brave. »

La dix-huitième année (494) du duc *Ting*, de *Tsin*, *Tchao Kien-tse* assiégea (les chefs des familles) *Fan* et *Tchong-hang* à *Tchao-ko*. *Tchong-hang Wen-tse* s'enfuit à *Han-tan*.

L'année suivante (493), le duc *Ling*, de *Wei* 衞, mourut. *Tchao Kien-tse* et *Yang Hou* ramenèrent dans son pays *K'oai-wai*, héritier présomptif de *Wei* 衞 [1], mais les gens de *Wei* 衞 ne l'admirent pas; il fixa sa résidence à *Ts'i* [2].

La vingt et unième année (491) du duc *Ting*, de *Tsin*, (*Tchao*) *Kien-tse* prit *Han-tan*. *Tchong-hang Wen-tse* s'enfuit à *Po-jen* [3] et (*Tchao*) *Kien-tse* assiégea derechef cette ville. *Tchong-hang Wen-tse* et *Fan Tchao-tse* s'enfuirent alors (dans le pays de) *Ts'i*. En définitive, *Tchao* (*Kien-tse*) eut la possession de *Han-tan* et de *Po-jen* tandis que les autres villes (des familles) *Fan* et *Tchong-hang* furent incorporées au (domaine des princes de) *Tsin*. *Tchao* (*Kien-tse*) était de nom un haut dignitaire de *Tsin*, mais, en fait, il exerçait toute l'autorité dans le pays de *Tsin* et ses apanages étaient aussi considérables qu'une principauté féodale.

La trentième année (482) du duc *Ting*, de *Tsin*, le duc *Ting* et le roi de *Ou*, *Fou-tch'ai*, se disputèrent la prééminence à *Hoang-tch'e* [4]. *Tchao Kien-tse* était à la suite (du duc, et c'est pourquoi) le duc *Ting*, de *Tsin*, eut en définitive la prééminence sur (le roi de) *Ou* [5].

1. Cf. t. IV, p. 205-206.
2. Cf. t. IV, p. 14, n. 1.
3. A 12 *li* au N.-O. de la s.-p. actuelle de *Tang-chan* 唐山 (préf. de *Choen-té*, prov. de *Tche-li*).
4. Cf. t. IV, p. 30, n. 4.
5. Cf. t. IV, p. 31. — Dans deux autres passages (t. II, p. 53-54 et

La trente-septième année (475), le duc *Ting* mourut. Alors (*Tchao*) *Kien-tse* quitta le deuil de trois ans et se contenta du deuil d'un an[1]. — Cette même année, *Keou-tsien*, roi de *Yue*, anéantit (l'état de) *Ou* [2].

La onzième année (464), du duc *Tch'ou*, de *Tsin*, *Tche po* attaqua *Tcheng*. *Tchao Kien-tse* étant malade, chargea son héritier présomptif *Ou-siu* de se mettre à la tête de ses troupes pour assiéger *Tcheng*[3]. *Tche po* s'étant enivré avec du vin, aspergea de liquide et frappa *Ou-siu*; les officiers de *Ou-siu* lui demandèrent de faire périr *Tche po*, mais *Ou-siu* leur dit : « Si mon prince m'a nommé (héritier présomptif), c'est parce que j'étais capable de supporter les outrages ». Il en conçut cependant de la haine contre *Tche po*. Quand *Tche po* fut de retour, il raconta l'incident à (*Tchao*) *Kien-tse* pour qu'il dégradât *Ou-siu*; mais (*Tchao*) *Kien-tse* s'y refusa, et, à partir de ce moment, *Ou-siu* détesta *Tche po*.

La dix-septième (458) du duc *Tch'ou*, de *Tsin*, (*Tchao*)

t. IV, p. 334), *Se-ma Ts'ien* dit au contraire que ce fut le roi de *Ou* qui obtint la préséance.

1. *Tchao Kien-tse* aurait dû prendre le deuil de trois ans à la mort de son souverain ; il ne prit que le deuil d'un an, et cela prouve que les princes de *Tsin* avaient perdu leur autorité et leur prestige. — Le sens du mot 期 est ici le même que dans cette phrase du chapitre *Sang fou siao ki* du *Li ki* : 期而除喪 « Au bout d'un an, on quitte le deuil »; le commentaire dit en effet : 期天道一變 « le mot *k'i* signifie une révolution du ciel ».

2. En 475, *Keou-tsien* assiégea la capitale de *Ou* (aujourd'hui *Sou-tcheou fou*), mais ce ne fut que deux ans plus tard qu'il anéantit l'État de *Ou*; cf. t. IV, p. 32 et le *Tso tchoan*.

3. La capitale de *Tcheng* était la s.-p. de *Sin-tcheng* 新鄭 (préf. de *K'ai fong*, prov. de *Ho-nan*).

Kien-tse mourut[1]. Son héritier présomptif, *Ou-siu*, lui succéda; ce fut (*Tchao*) *Siang-tse*.

La première année (457) de *Tchao Siang-tse*, comme *Yue* asiégeait *Ou*, (*Tchao*) *Siang-tse* retrancha sur la nourriture permise en temps de deuil et envoya *Tch'ou Long* demander des nouvelles du roi de *Ou*[2].

La sœur aînée de (*Tchao*) *Siang-tse* était devenue auparavant la femme du roi de *Tai*[3]. Quand (*Tchao*) *Kien-tse* fut mort, avant même qu'on eût quitté les vêtements de deuil, (*Tchao Siang-tse*) alla au nord monter sur la montagne *Hia-ou*[4] et invita le roi de *Tai*; il chargea ses cuisiniers de se munir de cuillers en cuivre pour donner à manger au roi de *Tai* et à ceux qui l'accompagnaient; quand on versa à boire, il ordonna secrètement aux

1. Il est à remarquer que, d'après le *Tso tchoan* (partie supplémentaire, 20e année du duc *Ngai*), *Ou-siu* (ou *Tchao Siang-tse*) fut en deuil de son père dès l'année 475.

2. Quoique *Tchao Siang-tse* eût déjà fort réduit sa nourriture journalière parce qu'il était en deuil de son père, il la réduisit encore en signe d'affliction quand il apprit que le roi de *Ou* était menacé. Le *Tso tchoan*, qui est d'ailleurs plus explicite sur ces faits, les rapporte à l'année 475. La date de 457 donnée par *Se-ma Ts'ien* est certainement fautive, car, à cette époque le royaume de *Ou* avait cessé d'exister depuis de longues années. D'après le *Che kia* de *Ou* et les Tableaux chronologiques, c'est en 473 qu'eut lieu la destruction du royaume de *Ou* (dont la capitale se trouvait sur l'emplacement de la ville de *Sou-tcheou* 蘇州, prov. de *Kiang-sou*) : cf. t. IV, p. 32.

3. Nous ne savons pas quelle était l'origine de la famille princière qui régnait sur le pays de *Tai* avant que *Tchao Siang-tse* en eût fait la conquête. Le nom de l'ancienne principauté de *Tai* s'est conservé jusqu'à nos jours, car il existe dans le nord de la province de *Chan-si* une préfecture secondaire de *Tai* 代. Mais c'est vraisemblablement près de *Ta-t'ong fou* que devait être la capitale de ce royaume.

4. La montagne *Hia-ou* 夏屋 est indiquée par les cartes chinoises actuelles au nord de la préfecture secondaire de *Tai* dont elle est séparée par la grande muraille intérieure.

aides de cuisine de frapper tous[1] avec leurs cuillers et de tuer le roi de *Tai* et les officiers de son escorte; puis il mit en campagne ses soldats, et conquit le territoire de *Tai*. Quand sa sœur aînée l'apprit, elle invoqua le ciel en pleurant; elle aiguisa l'épingle de sa coiffure et se tua. Les gens de *Tai* eurent compassion d'elle et donnèrent le nom de montagne *Mo-ki*[2] à l'endroit où elle était morte[3]. Alors (*Tchao Siang-tse*) conféra à *Tcheou*,

1. Au lieu de 各, *Siu Koang* indique la variante 雒 : il faut alors traduire : « il ordonna secrètement à l'aide de cuisine nommé *Lo* de frapper... »

2. *Mo-ki* 摩 (ou 磨) 笄 signifie « l'épingle aiguisée ». D'après le *Kouo ti tche*, cette montagne était à 150 *li* au N.-O. de l'ancienne s.-p. de *Fei-hou* 飛狐 qui correspond à la s.-p. actuelle de *Koang-tch'ang* 廣昌 (préf. sec. de *I*, prov. de *Tche-li*).

3. Cf. *Tch'oen-ts'ieou* de *Lu Pou-wei* († 235 av. J.-C.; chap. XIV, p. 18, r° et v°) : Quand *Tchao Kien-tse* tomba malade, il appela auprès de lui son héritier présomptif et lui dit : « Après ma mort, lorsque j'aurai été enterré et quand vous serez encore revêtu du pectoral de deuil, vous monterez sur la montagne *Hia-ou* pour regarder au loin ». L'héritier présomptif le promit. Quand *Tchao Kien-tse* fut mort et qu'il eut été enterré, (*Tchao Siang-tse*), encore revêtu du pectoral de deuil manda ses principaux ministres et leur annonça son intention de gravir la montagne *Hia-ou* pour regarder au loin. Ses principaux ministres l'en blâmèrent, disant : « Gravir la montagne *Hia-ou* pour regarder au loin, c'est faire une excursion; faire une excursion en étant revêtu du pectoral de deuil, cela ne se doit pas ». *Tchao Siang-tse* répliqua : « C'est là un ordre qui m'a été laissé par le souverain défunt; je ne saurais y manquer ». Les ministres assemblés ayant donné leur assentiment, *Tchao Siang-tse* gravit la montagne *Hia-ou* pour observer de loin comment se comportait la population de *Tai*; ses réjouissances étaient fort belles à voir; *Tchao Siang-tse* dit alors : « Voilà maintenant ce qu'avait voulu m'apprendre le souverain défunt ». Puis il s'en revint et songea aux moyens de s'emparer de *Tai*. Il commença par le bien traiter; le prince de *Tai* aimant les belles femmes, il lui offrit en mariage sa sœur aînée et le prince de *Tai* l'accepta. Quand sa sœur aînée fut partie, il se rendit agréable à *Tai* en une multitude de façons.

fils de *Po-lou*, (le territoire de *Tai*) pour qu'il fût le prince *Tch'eng*, de *Tai*. *Po-lou* était le frère aîné de (*Tchao*) *Siang-tse* et avait été autrefois héritier présomptif; cet héritier présomptif était mort prématurément; c'est pourquoi on donna un fief à son fils.

Quatre ans (454) après que (*Tchao*) *Siang-tse* eut pris le pouvoir, *Tche po* ainsi que *Tchao*, *Han* et *Wei* se partagèrent entièrement les territoires qui avaient autrefois appartenu (aux familles) *Fan* et *Tchong-hang*. Le duc *Tch'ou*, de *Tsin*, en fut irrité [1]; il se plaignit (aux princes de) *Ts'i* et de *Lou*, désirant se servir d'eux pour attaquer les quatre hauts dignitaires. Les quatre hauts dignitaires eurent peur et s'unirent aussitôt pour attaquer le duc *Tch'ou*. Le duc *Tch'ou* s'enfuit (dans le pays de *Ts'i*, mais il mourut en chemin. *Tche po* mit alors sur

Comme la région des chevaux (c.-à-d. les pays situés au nord du *Chan-si* et du *Tche-li*) est propice à l'élevage des chevaux, le prince de *Tai* présenta d'excellents chevaux à *Tchao Siang-tse*. *Tchao Siang-tse* alla rendre visite au prince de *Tai* et l'invita à un banquet; c'est ainsi que la région des chevaux fut entièrement conquise. (En effet, *Tchao Siang-tse*) avait ordonné préalablement à plusieurs centaines de danseurs de placer des armes parmi leurs plumes: (en outre,) il avait préparé d'avance une grande cuiller de métal. Quand le prince de *Tai* fut arrivé et qu'on fut échauffé par le vin, (*Tchao Siang-tse*) retourna la cuiller et l'en frappa; dès le premier coup, sa cervelle souilla la terre. Les danseurs saisirent leurs armes et combattirent; ils tuèrent tous ceux qui étaient de la suite (du prince). Alors avec le char du prince de *Tai* on alla chercher sa femme; sa femme, ayant appris de loin ce qui s'était passé, aiguisa son épingle de tête et s'en perça. C'est pourquoi maintenant encore dans la famille *Tchao* il y a l'histoire de l'épingle meurtrière et le nom de la cuiller renversée 故趙氏至今有刺笄之證與反斗之號.

1. On a vu plus haut (p. 38, lignes 16-17) que la plus grande partie des territoires des familles *Fan* et *Tchong-hang* était revenue au duc de *Tsin*; c'est ce qui explique l'irritation du duc quand il se vit dépouillé de ces terres par les chefs des familles *Tche*, *Tchao*, *Han* et *Wei*.

le trône *Kiao*, arrière petit-fils du duc *Tchao*; ce fut le duc *I*, de *Tsin*[1].

Tche po redoubla d'arrogance. Il demanda des terres à *Han* et à *Wei* qui les lui livrèrent; il en demanda à *Tchao* qui les refusa à cause de l'affront qui lui avait été fait lors du siège de *Tcheng*[2]. *Tche po*, irrité, entraîna avec lui *Han* et *Wei* et attaqua *Tchao*. *Tchao Siang-tse*, saisi de crainte, courut se mettre sur la défensive à *Tsin-yang*[3]. *Yuen Kouo* l'y suivit; comme il se trouvait en arrière, lorsqu'il arriva à *Wang-tse*[4], trois hommes

1. Le *Che kia* de *Tsin* (cf. t. IV, p. 334) et les Tableaux chronologiques appellent ce duc le duc *Ngai* 哀. En outre, le *Che kia* de *Tsin* rapporte la mort du duc *Tch'ou* à l'année 458, tandis que les Tableaux chronologiques fixent l'avènement du duc *Ngai* à l'année 456. Ici, la mort du duc *Tch'ou* devrait être, d'après les indications du texte l'année 454.

2. Cf. p. 39, lignes 8-17.

3. *Tsin-yang* 晉陽 est aujourd'hui la sous-préfecture de *T'ai-yuen* 太原, qui dépend de la préfecture de *T'ai-yuen* (prov. de *Chan-si*). Cette ville aurait été, d'après une tradition assez mal établie, l'ancien royaume de *T'ang* 唐, et c'est là que l'empereur *Yao* aurait eu sa capitale (cf. t. IV, p. 249, n. 1, à la fin); on la considère donc aussi parfois comme le berceau de la maison princière de *Tsin* 晉, puisque cette maison reçut en apanage la principauté qui avait appartenu aux princes de *T'ang*, descendants de *Yao* (cf. t. IV, p. 251). Quoi qu'il en soit, aux époques où l'histoire devient certaine, *Tsin-yang* nous apparaît comme appartenant au chef de la famille *Tchao*, qui était l'un des six hauts dignitaires de *Tsin*; c'est ainsi que, en 497, *Tchao Yang*, menacé par le duc de *Tsin*, vint se réfugier à *Tsin-yang* (cf. t. IV, p. 333); de même, en 454, *Tchao Siang-tse* attaqué par *Tche po* se mit à l'abri dans sa ville de *Tsin-yang*.

4. D'après la géographie *Kouo ti tche*, cette localité était à 7 *li* au sud de l'ancienne sous-préfecture de *Tcheng-p'ing* 正平 (auj. préf. sec. de *Kiang* 絳, prov. de *Chan-si*).

lui apparurent qui étaient visibles dans toute la partie du corps au dessus de la ceinture, tandis que la partie au-dessous de la ceinture était invisible. Ils donnèrent à *Yuen Kouo* une section de bambou comprise entre deux nœuds dont aucun n'était percé[1] et lui dirent : « Remettez ceci de notre part à *Tchao Ou-siu* ». Quand *Yuen Kouo* fut arrivé (à *Tsin-yang*), il raconta la chose à (*Tchao*) *Siang-tse*; celui-ci, après avoir jeûné pendant trois jours, rompit en personne le bambou; il s'y trouvait un écrit en caractères rouges qui était ainsi conçu : « O *Tchao Ou-siu*, nous sommes le *Houo t'ai chan*, le marquis de *Chan-yang* et l'envoyé céleste[2]. Le troisième mois, le jour *ping-siu*, nous ferons que ce sera vous qui, contrairement (aux apparences actuelles), détruirez la famille *Tche*[3]. Vous, de votre côté, consacrez-nous cent villes. Nous vous donnerons le territoire des *Lin-hou*[4]. Puis,

1. Le fait qu'aucun des deux nœuds n'était percé prouve que c'est par un vrai miracle qu'un écrit put se trouver à l'intérieur du bambou, comme on le verra plus loin.

2. 霍泰山山陽侯天使. Je crois que ce sont là les noms des trois dieux qui étaient apparus à *Yuen Kouo*. Sur le *Houo-t'ai chan*, qui est ici divinisé; cf. p. 11, n. 3. Je ne sais ce que peut être le marquis de *Chan-yang*.

3. *Tchao Ou-siu* (*Tchao Siang-tse*) se trouvait assiégé dans *Tsin-yang* par *Tche po* et sa situation paraissait fort critique ; l'oracle lui prédit que c'est lui, au contraire, qui triomphera de *Tche po*.

4. 林胡, c'est-à-dire les barbares (*Hou*) *Lin*. Dans les pages qui concernent le roi *Ou-ling* (cf. plus loin), on trouvera l'expression 三胡 « les trois peuples *Hou* » qui désigne les *Tong Hou* 東胡, les *Lin Hou* 林胡 et les *Leou-fan* 樓煩; on y verra en outre que les *Tong Hou* étaient à l'est du pays de *Tchao*, tandis que les *Lin Hou* et les *Leou fan* étaient à l'ouest. — Dans le chap. cx des *Mém. hist.* (p. 2 v°), les *Lin Hou* sont mentionnés comme étant au nord du pays

de *Tsin* 晉 ; *P'ei Yn* cite le commentateur *Jou Choen* d'après qui les *Lin Hou* ne seraient autres que les *Tan-lin* 儋 (*sic*) 林 qui furent détruits par le général *Li Mou* 李 牧. D'autre part, le *Kouo ti tche* dit, à propos de l'arrondissement de *Cho* 朔, que c'était autrefois, d'après *Jou Choen*, le pays des *Tan-lin* 澹 林. L'arrondissement de *Cho* est aujourd'hui la préf. sec. de ce nom (préf. de *Cho-p'ing*, prov. de *Chan-si*) ; c'est donc dans cette région, à l'ouest de l'ancienne principauté de *Tai*, qu'il faut placer les *Tan-lin* ou *Lin Hou*. — Dans le chap. CII, p. 3 r°, des *Mém. hist.* (cf. *Ts'ien Han chou*, chap. L, p. 3 r°), il est parlé de la campagne que le général *Li Mou* fit contre les barbares du Nord à l'époque du roi *Hiao-tch'eng*, de *Tchao* (265-245 av. J.-C.) et il est dit : « (*Li Mou*) écrasa les *Tong Hou* 東 胡 et il anéantit les *Tan-lin* 澹 林 ». D'après *Se-ma Tcheng*, un texte donne la leçon *Tan-lan* 襜 襤 au lieu de *Tan-lin*. En effet, dans la biographie de *Li Mou* (*Mém. hist.*, chap. LXXXI, p. 5 r°) on lit : « Il anéantit les *Tan-lan* 襜 襤 ; il écrasa les *Tong Hou* 東 胡 et soumit les *Lin Hou* 林 胡 ». D'après *Siu Koang*, au lieu de *Tan-lan* on trouverait aussi la variante *Tan-lin* 襜 臨. Il est à remarquer cependant que, dans ce dernier texte, les *Tan-lan* ou *Tan-lin* paraissent être distincts des *Lin Hou*. Dans le chapitre CX, p. 4 v°, des *Mém. hist.* on apprend que « en automne, quand les chevaux sont gras, les *Hiong-nou* tiennent une grande réunion à *Tai-lin* 蹛 林 et vérifient le compte des hommes et des animaux domestiques. » Ce passage a donné lieu à deux interprétations différentes, mais celle qui paraît la plus admissible identifie le nom de *Tai-lin* avec celui de *Tan-lan* ou *Tan-lin* mentionné dans la biographie de *Li Mou*. Enfin le nom de *Tai-lin* 蹛 林 est indiqué par le *T'ang chou* (chap. CCXVII, a, p. 1 v°) comme celui d'un arrondissement qui fut établi en l'an 642 ap. J.-C. sur le territoire d'une tribu ouigoure (cf. mes *Documents sur les Tou-kiue occidentaux*, p. 91, n. 5). — Le commentateur *Yen Che-kou* (cité dans *Mém. hist.*, chap. CX, p. 4 v°), explique le nom de *Tai-lin* d'une toute autre manière (c'est la seconde interprétation à laquelle nous faisons allusion quelques lignes plus haut) : « Le mot 蹛 *tai* signifie qu'on

parmi vos descendants, il y aura un roi puissant[1]; il aura d'un dragon noir la face[2]; d'un oiseau le bec recourbé[3] et les poils sur les tempes, d'un cerf la barbe au menton et sur les joues; il aura un grand thorax et une vaste poitrine; il sera long du bas du corps et grand[4]; il croisera ses vêtements à gauche[5] et montera à cheval revêtu d'une cuirasse[6]. Il possédera entièrement le territoire

tournait autour des arbres de la forêt pour sacrifier; c'était une coutume *Sien-pi* qui s'était transmise depuis l'antiquité; au sacrifice d'automne, là où il n'y avait pas les arbres d'une forêt, on plantait en terre des branches de saule et la multitude des cavaliers galopait autour; quand ils en avaient fait trois fois le tour, ils s'arrêtaient; c'était là un vestige de l'ancienne coutume. » — *E. H. Parker* (*Some new facts about Marco Polo's Book*, Asiatic Quart. Review, Janvier 1904), croit que le vieux nom de *tai-lin* s'est conservé dans celui de *tailgan* par lequel on désigne de nos jours encore chez les Mongols certaines réunions solennelles (cf. le témoignage de *Potanin* cité dans le Marco Polo de Yule, réédité par Cordier, t. I, p. 249).

1. Cette prédiction vise le roi *Ou-ling* (325-299).

2. Je n'adopte pas ici la ponctuation du *Che ki luen wen* qui place un point après le mot 黑 et un autre point après le mot 噣, ce qui me paraît inintelligible.

3. Nous avons déjà vu (t. IV, p. 406) le mot 噣 dans l'expression 噣鳥 signifiant « un grand oiseau à bec recourbé » 大鳥之有鉤喙者.

4. Le mot 脩 a ici le sens de 長; le mot 馮 signifie 大. Ces valeurs sont attribuées à ces deux mots par le *Chouo wen* phonétique dans divers autres textes.

5. Le roi *Ou-ling* adopta les vêtements des *Hou* qui, contrairement à la coutume chinoise, s'agrafaient à gauche.

6. Au lieu du mot 界, un texte présente la variante 介 que le *Che ki p'ing lin* approuve et explique comme signifiant 甲 « cuirasse ». L'expression 界乘 donne donc à entendre que le roi *Ou-ling* ensei-

de *Ho-tsong*[1] et s'étendra jusqu'aux diverses peuplades *Me*[2] de *Hieou-hoen*; au sud, il attaquera les (territoires) séparés de *Tsin*[3]; au nord, il détruira les *Hei-kou*[4]. » (*Tchao*) *Siang-tse* se prosterna par deux fois et reçut ce

gna à ses sujets à monter à cheval tout armés ; il substitua, pour se conformer aux coutumes des barbares, la cavalerie aux chars de guerre qui jusqu'alors avaieut été seuls en usage dans les armées des royaumes du Milieu.

1. 河宗. Le *Ho* 河 est, entre les quatre grands cours d'eau, celui qu'on considère comme l'ancêtre 宗. Mais l'expression *Ho-tsong* désigne en outre la famille issue de celui qui préside au *Ho*, c'est-à-dire du personnage déifié sous le nom de Comte du Fleuve (cf. t. III, p. 534, t. IV, p. 291 et p. 320). Dans le chapitre I du *Mou t'ien tse tchoan*, on lit que le Fils du Ciel arriva à la montagne de *Yang-ngeou* 陽紆; « c'était la résidence du Comte du Fleuve, *Ou-i*, qui n'est autre que *Ho-tsong*, *Ho-tsong Po-yao* vint à la rencontre du Fils du Ciel sur la montagne *Yen-jan* » 河伯無夷之所都居．是惟河宗氏．河宗伯夭逆天子燕然之山. D'après *Tchang Cheou-tsie*, le territoire de *Ho-tsong* correspondrait aux arrondissements de *Lan* 嵐)auj. s.-p. de ce nom, prov. de *Chàn-si*) et de *Cheng* 勝 (auj. s.-p. de *Yu-lin* 榆林, prov. de *Chàn-si*). La montagne *Yen-jan* est placée, sur les cartes chinoises en Mongolie, au nord de l'Ourato 吳喇忒 et au sud-ouest du *Mao-ming-ngan* 毛明安.

2. Les *Me* 貊 sont les barbares du Nord.

3. Cette expression désigne les villes qui appartenaient aux familles *Han* et *Wei*, et qui étaient, en fait, détachées du territoire des princes de *Tsin*.

4. Le nom de *Hei-kou* 黑姑, qui désigne un peuple barbare,

décret des trois dieux [1].

Les trois royaumes assiégèrent *Tsin-yang*; au bout de plus d'un an, ils amenèrent l'eau de la rivière *Fen* [2] pour

paraît ne se rencontrer que dans ce texte ; il en est de même du nom de *Hieou-hoen* 休溷 que nous avons vu plus haut.

1. Ces trois dieux 三神 sont les trois personnages surnaturels qui étaient apparus à *Yuen Kouo*. — La croyance à la véracité de la prédiction faite par le dieu de la montagne *Houo* en faveur de *Tchao Ou-siu* s'était conservée très vivace à l'époque des *T'ang*. Nous en avons la preuve dans un curieux passage du *Kieou T'ang chou* (chap. I, p. 2 r°) : en l'année 617 p. C., le septième mois, le futur fondateur de la dynastie *T'ang* guerroyait contre les généraux des *Soei* ; « le jour *ping-tch'en*, ses soldats firent halte dans la sous-préfecture de *Ling-che* 靈石 (aujourd'hui encore s.-p. de *Ling-che*, dépendant de la préfecture secondaire de *Houo* 霍, et voisine de la montagne *Houo*) et établirent leur camp au poste de *Kou-hou*. Le *ou-ya lang tsiang* (titre militaire) de (la dynastie) *Soei*, *Song Lao-cheng* s'établit dans la ville de *Houo* 霍邑 pour s'opposer aux soldats de la justice (c.-à-d. aux soldats des *T'ang*). Il se trouva que des pluies continues tombèrent pendant plusieurs dizaines de jours; les transports de vivres n'arrivaient plus en quantité suffisante. *Kao-tsou* donna l'ordre de la retraite; mais *T'ai tsong* (*Li Che-min*, fils de *Kao-tsou* et futur empereur *T'ai-tsong*) s'y étant opposé avec énergie, il y renonça. Il y eut un vieillard vêtu de blanc qui se présenta à la porte du camp et dit : « Je suis l'envoyé du dieu de la montagne *Houo* 霍山神使 ; je suis venu auprès de l'empereur de la dynastie *T'ang* pour lui dire : le huitième mois, les pluies cesseront; allez par le sud-est de la ville de *Houo* et je ferai passer vos soldats ». *Kao-tsou* dit : « Ce dieu n'a pas menti à *Tchao Ou-siu* ; comment pourrait-il me tromper ? »

2. 汾水. Il y a ici une inexactitude. D'après un texte du *Tchan kouo ts'e* qu'on retrouvera plus loin dans *Se-ma Ts'ien* (chap. XLIV, année 266), la rivière qui fut détournée sur *Tsin-yang* était la rivière *Tsin* 晉水 ; ce petit cours d'eau passe au S.-O. de la s.-p. de *T'ai-*

inonder les remparts; il n'y avait que trois *pan*[1] des remparts qui n'étaient pas immergés. A l'intérieur de la ville, on suspendait en l'air les marmites pour faire la cuisine[2]; on échangeait les enfants pour les manger. Les officiers étaient tous démoralisés et négligeaient de plus en plus les rites; seul *Kao Kong*[3] ne se permit pas de manquer aux rites. (*Tchao*) *Siang tse* eut peur; alors, de nuit, il envoya son conseiller *Tchang mong T'ong* s'entendre secrètement avec *Han* et *Wei*; *Han* et *Wei* firent un complot de connivence avec lui; le troisième mois (453), le jour *ping-siu*, les trois royaumes[4], contrairement à ce qu'on attendait, détruisirent le clan *Tche* et se partagèrent entre eux ses terres[5].

yuen 太原 (l'ancien *Tsin-yang*) et se jette dans la rivière *Fen* (cf. *Ta Ts'ing i t'ong-tche*, chap. xcvi, p. 4 r°).

1. 三板 littéralement « trois planches »; on sait que les murs chinois étaient faits de terre qu'on battait entre deux rangs de planches superposées; on pouvait donc évaluer la hauteur d'un mur d'après le nombre de planches qu'il avait fallu superposer pour le construire; la planche étant naturellement posée de champ et couchée dans le sens de sa longueur, c'était la largeur de la planche qui servait d'étalon pour mesurer un mur; la valeur d'une «planche » était, dit un commentaire du *Tchan kouo ts'e* (chap. vi, p. 2 r°), de deux pieds. Quand on dit donc qu'il n'y avait plus que trois « planches » des remparts de *Tsin-yang* qui ne fussent pas sous l'eau, cela signifie que la partie qui émergeait n'avait plus que six pieds de haut.

2. La même particularité est indiquée dans le récit détaillé du siège de *Tsin-yang* qu'on trouve chez *Han Fei-tse* (chap. iii, p. 6 v°) et chez *Hoai-nan tse* (chap. xviii, p. 11 r°).

3. Ce personnage est appelé *Kao Ho* 高赫 par *Han Fei-tse* et *Hoai-nan tse* (loc. cit.).

4. Les trois royaumes sont *Tchao*, *Wei* et *Han*.

5. Dans le *Che kia* de *Wei* (*Mém. hist.*, chap. xliv), à la date de 266, on relèvera une intéressante indication sur la manière dont *Wei* et *Han* qui s'étaient alliés à *Tche po* pour assiéger *Tchao* dans *Tsin-yang*, comprirent soudain que l'ambition de *Tche po* les menaçait eux-

Alors (*Tchao*) *Siang-tse* procéda à la distribution des

mêmes, et, faisant volte-face, s'unirent brusquement à *Tchao.* — Dans le livre de *Hoai-nan tse* 淮商子 (+ 122 av. J.-C.), on lit le récit suivant (chap. XII, p. 340-420) : « *Tchao Kien-tse* ayant choisi (*Tchao*) *Siang-tse* pour son successeur, *Tong Yue-yu* dit : « *Ou-siu* est de basse naissance ; pourquoi maintenant le nommez-vous votre successeur? » (*Tchao*) *Kien-tse* répliqua : « Il est un homme qui sait supporter un affront quand il y va des dieux du sol et des moissons (c.-à-d. quand il y va du bien de l'État). » Un autre jour, *Tche po* se trouvant en train de boire avec (*Tchao*) *Siang-tse* le frappa à la tête; les grands officiers (de *Tchao Siang-tse*) lui demandèrent la permission de tuer (*Tche po*), mais (*Tchao*) *Siang-tse* leur dit : « Quand mon père défunt m'a nommé son successeur, il a dit que c'était parce que je pouvais supporter un affront quand il y allait des dieux du sol et des moissons ; comment aurait-il dit que c'était parce que je pouvais tuer un homme? » Dix mois plus tard, *Tche po* assiégea (*Tchao*) *Siang-tse* dans *Tsin-yang* ; (*Tchao*) *Siang-tse* déploya des bataillons et combattit contre lui; il fit essuyer une grande défaite à *Tche po* ; il brisa sa tête et en fit une coupe à boire. » La même anecdote est rapportée dans le *Chouo yuan* 說苑 (chap. III, à la fin) de *Lieou-Hiang* (80-9 av. J.-C.) ; dans cette seconde rédaction, la phrase finale devient : « il enduisit de vernis sa tête 漆其首 et en fit une coupe à boire. » Prendre le crâne d'un ennemi pour en faire une coupe à boire est un trait qui n'a rien de commun avec les mœurs chinoises mais qui se retrouve au contraire chez les peuples turcs, et ceci semblerait prouver que le pays de *Tchao* avait fortement subi l'influence des tribus barbares qu'il s'était annexées en conquérant le pays de *Tai.* Dans le chap. CXXIII, p. 1 r°, des *Mém. hist.,* nous apprenons que le *chan-yu Lao-chang* (+ 161 av. J.-C.), après avoir vaincu le roi des *Ta Yue-tche,* fit de son crâne une coupe à boire; d'après le *Ts'ien Han chou* (chap. XCIV, b, p. 3 r°), sous le règne de l'empereur *Yuen* (48-33 av. J.-C.), deux ambassadeurs chinois allèrent chez les *Hiong-nou* pour conclure un traité, et, afin de sceller la convention, ils burent du sang avec les chefs turcs dans le crâne du roi des *Ta Yue-tche* dont le *chan-yu Lao-chang* avait fait une coupe à boire. Cf. le passage suivant de Tite-Live (XXIII, XXIV, à la date de 216 av. J.-C.) qui atteste la même coutume chez un peuple galate, les Boïens : « Les dépouilles et la tête du consul (Postumius) furent portés en triomphe par les Boïens dans le temple le plus respecté de leur

récompenses. *Kao Kong* fut le premier. *Tchang mong Tong* dit : « Lors des difficultés où nous fûmes à *Tsin-yang*, c'est précisément (*Kao*) *Kong* qui n'a eu aucun mérite ». (*Tchao*) *Siang-tse* répondit : « Lorsque la situation était critique à *Tsin-yang*, tous mes officiers ont été négligents ; seul (*Kao*) *Kong* ne s'est pas permis de manquer aux rites qui incombent à un sujet ; c'est pourquoi je le mets avant les autres ».

A la suite de ces événements, *Tchao*, qui, au nord, possédait *Tai*, et qui, au sud, s'était annexé (les territoires du) clan *Tche*, devint plus puissant que *Han* et que *Wei*. Il institua alors des sacrifices aux trois dieux[1], dans cent villes et chargea *Yuen Kouo* de présider aux sacrifices offerts au *Houo-t'ai chan*.

Dans la suite, (*Tchao Siang-tse*) épousa une fille de la famille *K'ong-t'ong*[2]; elle enfanta cinq fils. (*Tchao*) *Siang-tse*, considérant que *Po-lou* n'avait pas exercé le pouvoir, ne voulut pas mettre sur le trône un de ses propres fils, mais désirait fermement transmettre sa dignité au

nation, puis la tête fut vidée et, *selon l'usage de ces peuples*, le crâne orné d'un cercle d'or leur servit de vase sacré pour offrir des libations dans les fêtes, ce fut aussi la coupe du pontife et des prêtres du temple » (trad. *Bertrand*).

1. Cf. p. 44, n. 2 et p. 48, n. 1.

2. La famille *K'ong-t'ong* 空同氏 était une tribu des *Jong* occidentaux 西戎 qui demeurait sur la montagne *K'ong-t'ong* 崆峒山. Mais on ne sait si la montagne *K'ong-t'ong* qui lui donna son nom est celle qui était à 40 *li* à l'ouest de la ville préfectorale de *P'ing-leang*, 平涼 dans le *Kan-sou*, ou celle qui était sur le territoire de *Sou tcheou* 肅州 (cf. t. I, p. 30, n. 2). D'après *Se-ma Ts'ien*, la famille *K'ong-t'ong* descendait de la dynastie *Yn* (cf. t. I, p. 208).

fils de *Po-lou*, le prince *Tch'eng*, de *Tai*; le prince *Tch'eng* étant mort avant lui, il prit *Hoan*, fils du prince *Tch'eng*, de *Tai*, et le nomma héritier présomptif. (*Tchao*) *Siang-tse* mourut (425), après avoir eu le pouvoir pendant trente-trois années.

Hoan prit le pouvoir; ce fut le marquis *Hien*. Le marquis *Hien* était jeune quand il monta sur le trône; il eut le siège de son gouvernement à *Tchong-meou*[1]. *Hoan-tse*, frère cadet de *Siang-tse*, chassa le marquis *Hien* et s'arrogea le pouvoir à *Tai*. Il mourut au bout d'un an. Les gens du pays dirent : « L'avènement de *Hoan-tse* n'était pas conforme aux intentions de *Siang-tse*. Ils s'unirent alors pour tuer son fils; puis ils allèrent de nouveau chercher le marquis *Hien* et le remirent sur le trône. — La dixième année (414), le duc *Ou*, de *Tchong-chan*[2], prit pour la première fois le pouvoir. — La trei-

1. Le marquis *Hien* transféra sa capitale de *Keng* 耿 (cf. p. 7, lignes 7-9 de la note 1) à *Tchong-meou* 中牟. Cette ville de *Tchong-meou* était au pied de la montagne *Meou* 牟山, à l'ouest de la sous-préfecture de *T'ang-yn* 湯陰 (préf. de *Tchang-té*, prov. de *Ho-nan*); elle se trouvait donc au nord du *Hoang ho* et ne doit pas être confondue avec une autre ville de *Tchong-meou*, qui dépendait du royaume de *Tcheng* 鄭 et qui est aujourd'hui encore la sous-préfecture de *Tchong-meou* (préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*). Cf. *HTKK*, chap. CCLIV, 9e année du duc *Ting*.

2. La principauté de *Tchong-chan* 中山 (cf. t. II, p. 79, n. 7) que nous voyons apparaître pour la première fois en cette année 414, fut détruite en l'an 300 par le roi *Ou-ting*, de *Tchao*, et définitivement anéantie en 296 par le roi *Hoei-wen*. D'après *Siu Koang*, le duc *Ou*, de *Tchong-chan*, était le fils du duc *Hoan* 桓, de la branche des *Tcheou* occidentaux (cf. t. I, p. 300), et, par conséquent, le petit-fils du roi *Ting*, de la dynastie *Tcheou*. Ce témoignage est plausible, mais on ne sait sur quels textes il se fonde.

zième année (411), (le marquis *Hien*) construisit les remparts de *P'ing-i*[1]. — La quinzième année (409), le marquis *Hien* mourut. Son fils, *Tsi*, qui fut le marquis *Lie*, prit le pouvoir.

La première année (408) du marquis *Lie*, le marquis *Wen*, de *Wei*, attaqua *Tchong-chan* et envoya son héritier présomptif, *Ki*, y tenir garnison. — La sixième année (403), *Wei*, *Han* et *Tchao* se conférèrent les uns aux autres le titre de seigneur. Par un hommage rétrospectif, on honora *Hien-tse* du nom de marquis *Hien*[2].

Le marquis *Lie* aimait la musique. Il dit au conseiller d'État *Kong-tchong Lien* : « Si j'ai des favoris, puis-je les anoblir? » *Kong-tchong* répondit : « Les enrichir, vous le pouvez; mais les anoblir, non. » Le marquis *Lie* répliqua : « C'est bien. Or il y a deux chanteurs du pays de *Tcheng*, nommés *Ts'iang* et *Che*; je veux les gratifier de terres cultivables en attribuant une superficie de dix mille *meou* à chacun d'eux ». *Kong tchong* approuva, mais il ne donna pas (les champs). Un mois plus tard, le marquis *Lie* revint de *Tai* et s'informa des terres des chanteurs. *Kong-tchong* lui dit qu'il avait cherché (des terres), mais n'avait pu encore en trouver qui fussent convenables. Quelque temps après, le marquis *Lie* ayant posé de nouveau la même question, *Kong-tchong*, qui, en définitive, ne (voulait) pas donner (les champs), se prétendit malade et ne vint plus à la cour. Le prince de

1. Au S. O. de la sous-préfecture de *Yang-kao* 陽高 (préf. de *Ta-t'ong*, prov. de *Chan-si*).

2. Il semble qu'il y ait ici une inexactitude et qu'il faille lire : on honora *Hoan* 浣 du nom de marquis *Hien* 獻侯. On a vu plus haut que le nom personnel de ce prince était *Hoan*; quand son fils eut pris le titre de seigneur, on conféra rétrospectivement à *Hoan* le nom posthume de marquis *Hien*.

P'an-ou[1], étant venu du pays de *Tai*, dit à *Kong-tchong*: « Notre prince en réalité aime le bien, mais il ne sait pas encore à quoi s'attacher fermement. Maintenant, ô *Kong-tchong*, vous êtes conseiller de *Tchao* depuis déjà quatre années; avez-vous cependant recommandé des gens de valeur? » — « Je ne l'ai pas encore fait », dit *Kong-tchong*. Le prince de *P'an-ou* reprit : « *Nieou Hiu*, *Siun Hin* et *Siu Yue* sont tous trois dignes (d'être recommandés) ». *Kong-tchong* alors (se décida à) recommander ces trois hommes. Quand il fut venu à la cour, le marquis *Lie* l'interrogea encore au sujet des terres des chanteurs en lui demandant ce qu'il avait fait. *Kong-tchong* dit : « Justement j'ai envoyé (ici des gens) pour que vous choisissiez ce qui est le plus avantageux[2] ». *Nieou Hiu* entretint le marquis *Lie* de la bonté et de la justice et lui résuma les devoirs royaux. Le marquis *Lie* se sentit à l'aise. Le lendemain, *Siun Hin* l'entretint (de la nécessité) de promouvoir les sages lorsqu'on fait des choix, de confier les fonctions à des hommes capables lorsqu'on nomme à des charges publiques. Le jour suivant, *Siu Yue* l'entretint (de la nécessité) d'user avec tempérance des richesses et de dépenser avec modéra-

1. 番吾. D'après *P'ei Yn*, le mot 番 se prononce ici comme le mot 盤. *Tchang Cheou-tsie* identifie cette ville avec celle de 番吾 qui est mentionnée dans le *Kouo ti che*, et qui figure sous l'orthographe 蒲吾 dans le *Ts'ien Han chou* (chap. XXVIII, a. p. 12 v°) parmi les sous-préfectures dépendant de la commanderie de *Tch'ang-chan* 常山. Cette ville était au S.-E. de la sous-préfecture de *P'ing-chan* 平山 (préf. de *Tcheng-ting*, prov. de *Tche-li*).

2. Cette phrase me paraît signifier que *Kong-tchong* profite de la question du prince pour introduire auprès de lui les trois sages, sous couleur de lui proposer des terres.

tion, de tenir compte des mérites et de ne faire de don à aucun de ceux qui ne rempliraient pas toutes les conditions requises. Le prince fut satisfait. Le marquis *Lie* envoya un émissaire dire au conseiller d'État : « Les terres des chanteurs, maintenant j'y renonce ». Il conféra à *Nieou Hiu* le titre de précepteur, à *Siun Hin* celui de *tchong-wei*, et à *Siu Yue* celui de *nei-che*[1]; il donna au conseiller d'État deux vêtements[2].

La neuvième année (400), le marquis *Lie* mourut. Son frère cadet, qui fut le duc *Ou*, prit le pouvoir. — Le duc *Ou* mourut en la treizième année (387) de son règne. Les gens de *Tchao* mirent alors sur le trône *Tchang*, fils aîné du marquis *Lie*; ce fut le marquis *King*. Cette même année (387), le marquis *Wen*, de *Wei* mourut.

La première année (386) du marquis *King*, *Tchao*, fils du duc *Ou*, suscita une rébellion; il ne fut pas vainqueur; il sortit (du pays de *Tchao*) et se réfugia dans (le pays de) *Wei*. — *Tchao* fixa pour la première fois sa capitale à *Han-tan*[3]. — La deuxième année (385), (le marquis *King*) battit *Ts'i* à *Ling-k'ieou*[4]. — La troisième

1. C'est-à-dire : gouverneur de la capitale.

2. C'est-à-dire un habillement complet formé d'un vêtement simple et d'un vêtement doublé.

3. *Han-tan*, 邯鄲 qui devait dès lors rester la capitale du royaume de *Tchao*, est aujourd'hui la sous-préfecture de ce nom, à 50 *li* au S.-O. de la ville préfectorale de *Koang-p'ing* 廣平, dans la province de *Tche-li*.

4. Les indications des commentateurs (dans les divers passages où la ville de *Ling-k'ieou* est mentionnée) concordent à la placer à l'E. de la sous-préfecture actuelle de *Ling-k'ieou* 靈邱 (préf. de *Ta-t'ong*, prov. de *Chan-si*). Comme cependant nous apprenons dans le *Che kia* de *Ts'i* (à la date de 378), que *Ling-k'ieou* était une ville de *Ts'i*, cette localisation dans le nord du *Chan-si* apparaît comme peu vraisemblable.

année (384), il secourut *Wei* à *Lin-k'ieou*[1] et fit essuyer une grande défaite aux gens de *Ts'i*. — La quatrième année (383), *Wei* nous vainquit à *T'ou-t'ai*. (Le marquis *King*) construisit un rempart à *Kang-p'ing*[2] afin de faire des incursions dans le pays de *Wei* 衛[3]. — La cinquième année (382), *Ts'i* et *Wei*, intervenant en faveur de *Wei* 衛, attaquèrent *Tchao* et prirent notre ville de *Kang-p'ing*. — La sixième année (381), (le marquis *King*) emprunta des soldats à *Tch'ou*, battit *Wei* et s'empara de (la ville de) *Ki-p'ou*[4]. — La huitième année (379)[5], il prit à *Wei* (la ville de) *Hoang-tch'eng*[6]. — La neuvième

1. A 70 *li* au S.-E. de la sous-préfecture de *Fan* 范 (préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

2. Ces localités de *Tou-t'ai* et de *Kang-p'ing*, dit *Tchang Cheou-tsie*, étaient toutes deux au nord du *Hoang-ho*.

3. Les mots 魏 et 衛 devenant identiques en transcription, j'adopterai la convention suivante : quand les deux pays de 魏 et de 衛 se trouveront mentionnés dans la même page, le mot *Wei* tout seul désignera toujours 魏, tandis que le nom de l'Etat de *Wei* 衛 sera toujours accompagné du caractère chinois.

4. La ville de *Ki-p'ou* 棘蒲 devint, sous les *Han*, la sous-préfecture de *P'ing-ki* 平棘; elle était à 3 *li* au S. de la préfecture secondaire de *Tchao* 趙 (prov. de *Tche-li*).

5. La septième année (380), ajoutent les Tableaux chronologiques (chap. XV, p. 16 r°), *Tchao* attaqua *Ts'i* et arriva jusqu'à *Sang-k'ieou* 桑丘.

6. La géographie *Kouo ti tche* place l'ancienne ville de *Hoang-tch'eng* 故黃城 au S. de la sous-préfecture de *Koan-che* 冠氏, laquelle était au N. de la sous-préfecture actuelle de *Koan* 冠 préf. de *Tong-tch'ang*, prov. de *Chan-tong*). Dans les Tableaux chro-

année (378), il attaqua *Ts'i*. *Ts'i*, ayant attaqué *Yen*, *Tchao* vint au secours de *Yen*. — La dixième année (377), (*Tchao*) combattit contre *Tchong-chan* à *Fang-tse*[1]. — La onzième année (376), *Wei*, *Han* et *Tchao* s'entendirent pour supprimer *Tsin* et se partager son territoire. (*Tchao*) attaqua *Tchong-chan* et combattit encore (contre lui) à *Tchong-jen*[2]. — La douzième année (375), le marquis *King* mourut. Son fils, *Tchong*, qui fut le marquis *Tch'eng*, prit le pouvoir.

La première année (374) du marquis *Tch'eng*, le *kong-tse Cheng* contesta le pouvoir au marquis *Tch'eng* et se révolta. — La deuxième année (373), le sixième mois[3], il neigea. — La troisième année (372), *Ta-meou-ou*[4] devint conseiller. (*Tchao*) attaqua *Wei* 衛 et lui prit soixante-treize places. *Wei* nous vainquit à *Lin*[5]. — La quatrième année (371), (*Tchao*) combattit contre *Ts'in* à *Kao-ngan*[6] et le vainquit. — La cinquième année (370),

nologiques (chap. XV, p. 16 r°), on lit, à cette date, que *Tchao* attaqua *Wei* 衛 à l'improviste, mais ne fut pas vainqueur.

1. Au S.-O. de la sous-préfecture de *Kao-i* 高邑 (préf. secondaire de *Tchao* 趙, prov. de *Tche-li*).

2. *Tchong-jen* 中人 était, d'après la géographie *Kouo ti tche*, à 41 *li* au N.-E. de la sous-préfecture de *T'ang* 唐 (préf. de *Pao-ting*, prov. de *Tche-li*).

3. En plein été.

4. Dans ce nom propre, dit *Siu Koang*, un texte donne la leçon 成 *tch'eng*, au lieu de 戊 *meou*.

5. 藺. A l'O. de la préfecture secondaire de *Yong-ning* 永寧 (préf. de *Fen-tcheou*, prov. de *Chan-si*).

6. D'après *Tchang Cheou tsie*, *Kao-ngan* devait se trouver dans la commanderie de *Ho-tong*, c'est-à-dire dans le S.-O. du *Chan-si*.

il attaqua *Ts'i* à *Kiuen*[1]. *Wei* nous vainquit à *Hoai*[2]. (*Tchao*) attaqua *Tcheng*[3], le vainquit et le donna à *Han*; *Han* nous donna *Tchang-tse*[4]. — La sixième année (369), (le prince de) *Tchong-chan* construisit un long mur[5]. (*Tchao*) attaqua *Wei* et le vainquit à *Tchouo-tse*[6]; il assiégea le roi *Hoei*, de *Wei*[7]. — La septième année (368),

1. *Kiuen* 鄄 (ou 甄), qui fut plus tard la sous-préfecture de *Kiuen-tch'eng* 鄄城, était à 20 *li* à l'E. de la préfecture secondaire de *Pou* 濮 (préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

2. 懷. Localité non identifiée.

3. Il ne peut s'agir ici que d'un débris de l'ancien royaume de *Tcheng*, car ce pays avait été vaincu et annexé par *Han* dès l'année 375 (cf. t. IV, p. 484).

4. Aujourd'hui, sous-préfecture de *Tchang-tse* 長子 (préf. de *Lou-ngan*, prov. de *Chan-si*).

5. Nous ne savons pas quel était le tracé de cette muraille. Nous avons ici un exemple nouveau de la coutume qu'avaient alors les peuples de race chinoise d'élever des remparts tout le long des parties de leurs frontières exposées aux attaques de l'ennemi. Nous avons vu (t. IV, p. 406, n. 5) que le roi de *Ts'i* avait de même interposé une muraille entre lui et *Tch'ou*. Dans le chapitre CX des Mémoires historiques, nous trouverons l'énumération des travaux de fortifications qui, exécutés à diverses époques sur la frontière septentrionale de la Chine, furent coordonnés par *Ts'in Che-hoang-ti* et constituèrent alors la grande muraille par excellence (cf. *B. E. F. E. O.*, t. III, p. 221, n. 4).

6. 涿澤. L'emplacement de cette localité n'est pas bien déterminé; il est probable qu'elle tirait son nom de la rivière *Tchouo* 濁 qui, d'après le *Kouo ti tche*, prenait sa source au N.-E. de la préfecture secondaire de *Kie* 解 (prov. de *Chan-si*). Elle se serait ainsi trouvée dans le voisinage de la ville de *Ngan-i* 安邑 (au N. de la s.-p. de *Hia* 夏) qui était alors la capitale de l'État de *Wei*.

7. Vraisemblablement dans sa capitale qui était alors *Ngan-i* Cf. la note précédente.

(*Tchao*) fit une incursion dans le pays de *Ts'i* et arriva jusqu'au long mur[1]. S'alliant à *Han*, il attaqua *Tcheou*[2]. La huitième année (367), allié à *Han*, il divisa (le royaume des) *Tcheou* et en fit deux (royaumes)[3]. — La neuvième année (366), il combattit contre *Ts'i* sous les murs de *Ngo*[4]. — La dixième année (365), il attaqua *Wei* 衛 et lui prit *Kiuen*[5]. — La onzième année (364), *Ts'in* attaqua *Wei*; *Tchao* le secourut à *Che-ngo*[6]. — La douzième année (363), *Ts'in* attaqua *Chao-leang*[7], (ville) de *Wei*; *Tchao* vint à son secours. — La treizième année (362), le duc *Hien*, de *Ts'in*, chargea le *chou-tchang Kouo* d'attaquer *Chao-leang*, (ville) de *Wei*; (ce général) fit prisonnier *Ts'o*, héritier présomptif (de *Wei*). *Wei* nous

1. Ce long mur était celui que *Ts'i* avait élevé pour se garantir contre *Tch'ou* (cf. t. IV, p. 406, n. 5). D'après le *Kouo ti tche*, *Tchao* pénétra dans le pays de *Ts'i* jusqu'à 30 *li* au sud de l'arrondissement de *Mi* 密 (auj., sous-préfecture de *Tchou-tch'eng* 諸城, préf. de *Ts'ing-tcheou* 青州, prov. de *Chan-tong*).

2. Il n'est fait aucune mention de cet événement dans les Annales principales des *Tcheou*.

3. D'après les Annales principales des *Tcheou*, c'est en 426 que les *Tcheou* se divisèrent effectivement en occidentaux et orientaux (cf. t. I, p. 300-301). Dans la note 1 de la p. 301 du t. I, nous avons résumé les événements qui se passèrent alors, mais, à la ligne 16 de cette note, il faut lire 426, au lieu de 376 qui est une erreur).

4. *Ngo* 阿 devint, sous les *Han*, la sous-préfecture de *Tong-ngo* 東阿; elle était à 50 *li* au N.-E. de la sous-préfecture actuelle de *Yang-kou* 陽穀 (préf. de *Yen-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

5. Cf. p. 58, n. 1.

6. Dans la région comprise entre la rivière *Fen* et le *Hoang ho*.

7. *Chao-leang* 少梁 était à 22 *li* au sud de la sous-préfecture de *Han-tch'eng* 韓城 (préf. de *T'ong-tcheou*, prov. de *Chàn-si*).

battit à *Koai*[1] et nous prit (la ville de) *P'i-lao*. Le marquis *Tch'eng* rencontra[2] le marquis *Tchao*, de *Han*, à *Chang-tang*[3]. — La quatorzième année (361), (*Tchào*), allié à *Han*, attaqua *Ts'in*. — La quinzième année (360), il aida *Wei* à attaquer *Ts'i*. — La seizième année (359), (*Tchao*), ainsi que *Han* et *Wei* se partagèrent (les terres de) *Tsin*; ils conférèrent au prince de *Tsin* (la principauté de) *Toan-che*[4]. — La dix-septième année (358), le marquis *Tch'eng* et le roi *Hoei*, de *Wei*, se rencontrèrent à *Ko-ye*[5]. — La dix-neuvième année (356)[6], (*Tchao*) rencontra (les princes de) *Ts'i* et *Song* à *P'ing-lou*[7]. Il eut

1. D'après le *Kouo ti tche*, la ville de *Koai* 澮, ou *Koai-choei* 澮水, était à 25 *li* au S.-E. de l'ancienne sous-préfecture de *I-tch'eng* 翼城. Celle-ci était elle-même à 35 *li* au S.-E. de la sous-préfecture actuelle de *I-tch'eng* (préf. de *P'ing-yang*, prov. de *Chan-si*). La localité de *P'i-lao* devait être dans le voisinage de *Koai*.

2. Le mot 遇 implique que la rencontre fut fortuite ; lorsqu'il s'agit d'une rencontre préméditée, on emploie le mot 會.

3. Aujourd'hui, ville préfectorale de *Lou-ngan* 潞安 (prov. de *Chan-si*).

4. A 60 *li* au N.-E. de la sous-préfecture de *Ts'in-choei* 沁水 (préf. de *Tse-tcheou*, prov. de *Chan-si*).

5. Je n'ai pas pu identifier cette localité. D'après le *Wei che kia* (voyez plus loin, chap. XLIV), l'entrevue des princes de *Wei* et de *Tchao* se produisit à *Hao* 鄗 (auj. sous-préfecture de *Kao-i* 高邑, préf. sec. de *Tchao*, prov. de *Tche-li*).

6. A la date de la dix-huitième année (357), le Tableau chronologique (chap. XV, p. 19 r°) ajoute cette indication : « *Tchao Mong* 趙孟 se rendit dans le pays de *Ts'i*. »

7. Au N. de la sous-préfecture de *Wen-chang* 汶上 (préf. de *Yen-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

une entrevue avec (le prince de) *Yen* à *Ngo*[1]. — La vingtième année (355), *Wei* offrit (à *Tchao* des pièces de bois propres à faire) des acrotères et des chevrons; (le marquis *Tch'eng*) s'en servit pour construire la terrasse *T'an*[2]. — La vingt et unième année (354), *Wei* assiégea notre ville de *Han-tan*[3]. — La vingt-deuxième année (353), le roi *Hoei*, de *Wei*, nous prit *Han-tan*. De son côté, *Ts'i* vainquit *Wei* à *Koei-ling*[4]. — La vingt-quatrième année (351), *Wei* nous rendit *Han-tan*. (*Tchao*) conclut un traité avec *Wei* sur les bords de la rivière

1. Cette ville de *Ngo* ou *Ngo* occidental 西阿 ne doit pas être confondue avec la ville de *Ngo* ou *Ngo* oriental 東阿 dont il a été question plus haut (cf. p. 59, n. 4). Le *Ngo* occidental était à 50 *li* au N.-O. de l'ancienne sous-préfecture de *Kao-yang* 高陽, qui était elle-même à 25 *li* à l'E. de la sous-préfecture actuelle de ce nom (préf. de *Pao-ting*, prov. de *Tche-li*). D'après le *Kouo ti tche*, le *Ngo* occidental était l'ancienne ville de *Ko* 葛城 et parfois aussi était appelée ville de *I* 依城.

2. 檀臺. D'après la géographie *Kouo ti tche*, cet édifice était à 2 *li* au N. de l'ancienne sous-préfecture de *Lin-ming* 臨洺, laquelle se trouvait à 15 *li* à l'O. de la sous-préfecture actuelle de *Yong-nien* 永年 (préf. de *Koang-p'ing*, prov. de *Tche-li*).

3. C'est-à-dire la capitale même du royaume de *Tchao*; cf. p. 8, note initiale.

4. 桂陵. Cette localité paraît être identique à la ville de *Koei* 桂 qui, d'après la géographie *Kouo ti tche*, était à 21 *li* au N.-E. de l'ancienne sous-préfecture de *Tch'eng-che* 乘氏, laquelle était au S.-O. de l'actuelle sous-préfecture de *Kiu-ye* 鉅野 (préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

Tchang[1]. *Ts'in* nous attaqua à *Lin*[1]. — La vingt-cinquième année (350), le marquis *Tch'eng* mourut. — Le *kong-tse Sie* contesta le trône à l'héritier présomptif qui fut le marquis *Sou*[2]; *Sie*, battu, s'enfuit dans le pays de *Han*.

La première année (349) de son règne, le marquis *Sou* enleva *Toan-che*[4] au prince de *Tsin* et en transporta la population à *T'oen-lieou*[5]. — La deuxième année (348), il rencontra le roi *Hoei*, de *Wei*, à *Yn-tsin*[6]. — La troisième année (347), le *kong-tse Fan* attaqua par surprise *Han-tan*; il ne fut pas victorieux et il périt. — La quatrième année (346), (le marquis *Sou*) rendit hommage au Fils du Ciel. — La sixième année (344), il attaqua *Ts'i* et s'empara de *Kao-t'ang*[7]. — La septième année (343), le

1. La rivière *Tchang* 漳水 (cf. t. I, p. 106, n. 2) coule au S. de *Han-tan*. C'est vraisemblablement près de la sous-préfecture de *Lin-tchang* 漳臨 (préf. de *Tchang-té*, prov. de *Ho-nan*, qu'eut lieu l'entrevue des princes de *Tchao* et de *Wei*.

2. Cf. p. 57, n. 5.

3. D'après une note de *Se-ma Tcheng* aux Tableaux chronologiques (chap. XV, p. 20 v°), le nom personnel de ce prince était *Yu* 語.

4. Cf. p. 60, n. 4.

5. Aujourd'hui, sous-préfecture de *T'oen-lieou* 屯留 (préf. de *Lou-ngan*, prov. de *Chan-si*).

6. Aujourd'hui, sous-préfecture de *Hoa-yn* 華陰 (préf. de *T'ong-tcheou*, prov. de *Chàn-si*). *Yn-tsin* était alors une ville du pays de *Wei* 魏. En 332 av. J.-C., elle tomba au pouvoir du roi de *Ts'in* qui lui donna le nom de *Ning-ts'in* 寧秦 (cf. t. II, p. 69).

7. *Kao-T'ang* 高唐, qui fut une sous-préfecture à l'époque des *Han*, était à 40 *li* au S.-O. de la sous-préfecture actuelle de *Yu-ch'eng* 禹城 (préf. de *Tsi-nan*, prov. de *Chan-tong*).

kong-tse K'o attaqua *Wei* à *Cheou-yuen*[1]. — La onzième année (339), le duc *Hiao*, de *Ts'in*, envoya le prince de *Chang*[2] attaquer *Wei*; (le prince de *Chang*) fit prisonnier le *kong-tse Ang*, qui était le général (de *Wei*). *Tchao* attaqua *Wei*. — La douzième année (338), le duc *Hiao*, de *Ts'in* mourut. Le prince de *Chang* mourut. — La quinzième année (335), (le marquis *Sou*) éleva la sépulture *Cheou*[3]. Le roi *Hoei*, de *Wei*, mourut. — La seizième année (334), le marquis *Sou* étant allé se promener à *Ta-ling*[4], sortit par la Porte du Cerf[5]. *Ta-meou-ou*[6], tirant son cheval par la bride, dit (au marquis) : « L'occupation du labourage est une affaire urgente. Si pendant un seul jour on la néglige, pendant cent jours on ne mangera pas ». Le marquis *Sou* descendit de son char et le remercia. — La dix-septième année (333), (*Tchao*) assiégea (la ville de) *Hoang*[7] (qui appartenait à) *Wei*, mais ne réussit

1. *Tchang Cheou-tsie* se borne à nous dire que cette localité devait se trouver au N. du *Hoang ho*.

2. *Wei Yang*. Cf. chap. LXVIII.

3. 壽陵. *Siu Koang* place cette sépulture dans l'arrondissement de *Tch'ang* 常 (auj. préf. de *Tcheng-ting*, prov. de *Tche-li*).

4. A 13 *li* au N. (ou, suivant *Li Tchao-lo*, à 25 *li* au N.-.E) de la sous-préfecture de *Wen-choei* 文水 (préf. de *T'ai-yuen*, prov. de *Chan-si*).

5. Nom d'un défilé qui se trouvait à l'ouest de l'ancienne sous-préfecture de *Yu* 盂, laquelle était à 80 *li* au N.-E. de la sous-préfecture actuelle de *Yang-k'iu* 陽曲 (préf. de *T'ai-yuen*, prov. de *Chan-si*).

6. Ce personnage a déjà été mentionné plus haut; cf. p. 57, ligne 13.

7. D'après *Tchang Cheou-tsie*, cette ville se serait trouvée sur le territoire de l'arrondissement de *Wei* 魏 (à l'E. de la sous-préfecture actuelle de *Yuen-tch'eng* 元城, préf. de *Ta-ming*, prov. de *Tche-li*).

pas. Il construisit un long mur[1]. — La dix-huitième année (332), *Ts'i* et *Wei* nous attaquèrent; nous ouvrîmes une brèche aux eaux du *Ho* pour les submerger, et les soldats se retirèrent. — La vingt-deuxième année (328), *Tchang I* devint conseiller de *Ts'in*. *Tchao Ts'e* combattit contre *Ts'in* et fut vaincu; *Ts'in* tua (*Tchao*) *Ts'e* dans le *Ho-si* et prit *Lin* et *Li-che*[2] (dans la région) de *Tai*. — La vingt-troisième année (327), *Han Kiu*[3] combattit contre *Ts'i* et *Wei*; il périt à *Sang-k'ieou*[4] — La vingt-

1. Suivant *Lieou Po-tchoang*, ce long mur allait de la commanderie de *Tai* à celle de *Yun-tchong*; partant du nord de l'arrondissement de *Yu* 蔚 (auj. préf. sec. de ce nom, dans la préfecture de *Siuen-hoa*, prov. de *Tche-li*), il s'étendait à l'ouest jusqu'au nord de l'arrondissement de *Lan* 嵐 (auj., s.-p. de ce nom, dans la préfecture de *T'ai-yuen*, prov. de *Chan-si*) et couvrait ainsi toute la frontière septentrionale de *Tchao*. — *Tchang Cheou-tsie* cite cependant une autre opinion d'après laquelle ce long mur aurait été construit dans la partie méridionale du royaume de *Tchao* et cette seconde manière de voir doit être préférée. En effet, d'une part, d'après le chap. cx (p. 3 r°) des Mémoires historiques, le long mur au nord du royaume de *Tchao* n'aurait été construit qu'à l'époque du roi *Ou-ling* (325-299); d'autre part, on verra quelques pages plus loin, que le roi *Ou-ling* lui-même attribuait à son prédécesseur la construction d'un long mur dans la région des rivières *Fou* et *Tchang*, c'est-à-dire dans le sud du pays de *Tchao*.

2. *Li-che* 離石 est aujourd'hui la préfecture secondaire de *Yong-ning* 永寧 (préf. de *Fen-tcheou*, prov. de *Chan-si*). *Lin* était un peu plus à l'ouest (cf. p. 57, n. 5).

3. Général du pays de *Han*.

4. Cette localité de *Sang-k'ieou* 桑邱 était près de l'ancienne sous-préfecture de *Soei-tch'eng* 遂城, laquelle se trouvait à 25 *li* de la sous-préfecture actuelle de *Ngan-sou* 安肅 (préf. de *Pao-ting* prov. de *Tche-li*). En ce temps, *Ts'i* ayant attaqué *Yen*, les trois royaumes de *Han*, *Wei* et *Tchao* étaient venus au secours de ce der-

quatrième année (326), le marquis *Sou* mourut. (Les princes de) *Ts'in*, *Tch'ou*, *Yen*, *Ts'i* et *Wei* mirent chacun sur pied dix mille soldats d'élite et vinrent assister ensemble aux funérailles. Le fils (du marquis *Sou*), qui fut le roi *Ou-ling*[1], prit le pouvoir.

La première année (325) du roi *Ou-ling*, *Tchao-pao*, prince de *Yang-wen*, fut son conseiller. Le roi *Siang*, de *Leang*[2], avec son héritier présomptif *Se*, et le roi *Siuen*, de *Han*, avec son héritier présomptif *Ts'ang*, vinrent rendre visite (au roi *Ou-ling*) dans le palais *Sin*[3]. — Comme le roi *Ou-ling* était jeune, il ne pouvait encore gouverner par lui-même et consultait souvent trois hommes qui étaient ses précepteurs et trois hommes qui, se tenant à ses côtés, étaient chargés de veiller à ses fautes. Quand il exerça le gouvernement, il commença par s'informer de *Fei I*, haut fonctionnaire sous le règne du roi précédent, et augmenta ses dignités. Dans son royaume, aux vieillards honorables[4] qui

nier. Le *Sang-k'ieou* dont il est ici question devait donc être sur le territoire de *Yen*; il ne faut pas le confondre avec le *Sang-k'ieou* qui était voisin de la préfecture actuelle de *T'ai-ngan* 泰安, dans le *Chan-tong*.

1. Son nom personnel était *Yong* 雍, dit *Se-ma Tcheng*.

2. C'est-à-dire : de *Wei* 魏, car depuis l'année 340, la capitale de *Wei* était la ville de *Ta-leang* 大梁 (auj. *K'ai-fong fou*).

3. 信宮. Dans l'ancienne sous-préfecture de *Lin-ming* 臨洺 (à 15 *li* à l'O. de la sous-préf. actuelle de *Yong-nien* 永年).

4. L'expression 三老 désigne les vieillards de plus de cinquante ans qui étaient revêtus de fonctions officielles dans chaque district 鄉官. Au-dessous des *san lao* étaient les *ou keng* 五更 qui étaient des vieillards investis d'une autorité moindre. On explique

avaient atteint l'âge de quatre-vingts ans, il témoignait chaque mois les honneurs qui leur étaient dus. — La troisième année[1] (323), il éleva un rempart à *Hao*[2]. — La quatrième année (322), il eut une entrevue avec (le prince de) *Han* à *K'iu-chou*[3]. — La cinquième année (321), il prit pour femme la fille (du prince) de *Han* et en fit son épouse principale. — La huitième année (318), *Han* attaqua *Ts'in*, mais, n'ayant pas été vainqueur, il se retira. Les cinq royaumes[4] se décernèrent les uns aux autres le titre de « roi » (*wang*); *Tchao* seul se refusa à le prendre, disant : « Là où il n'y a pas de réalité, oserait-on placer le nom qui convient (seulement à cette réalité)? » Il ordonna aux gens de son pays de parler de lui en l'appelant « prince » (*kiun*). — La neuvième année (317), il s'allia à *Han* et à *Wei* pour attaquer avec eux *Ts'in*[5]; *Ts'in* nous battit et coupa quatre-vingt mille têtes. — *Ts'i* nous battit à *Koan-tse*[6]. — La dixième année (316), *Ts'in* nous prit

les mots *san* « trois » et *ou* « cinq » en disant que les *san lao* étaient comparables aux *trois* luminaires (le soleil, la lune et les étoiles), et les *ou keng* aux *cinq* planètes, et qu'ainsi ils éclairaient l'empire. Suivant une autre glose, ces deux catégories de vieillards symboliseraient les *trois* vertus et les *cinq* actes (cf. t. IV, p. 220 et 224) dont il est question dans le chapitre *Hong fan* du *Chou king* (cf. *P'ei wen yun fou*, s. v. *san iao*).

1. La deuxième année, disent les Tableaux chronologiques.

2. Cf. t. IV, p. 147, n. 2.

3. Localité non identifiée qui devait se trouver au N. du *Hoang ho*.

4. *Wei*, *Han*, *Tchao*, *Yen*, et *Ts'i*. Mais, comme on le voit par ce qui suit, il faut retrancher ici *Tchao* de l'énumération.

5. Cf. t. II, p. 71, où on voit que les princes coalisés contre *Ts'in* avaient fait cause commune avec les *Hiong-nou*. Les Tableaux chronologiques et les Annales principales des *Ts'in* rapportent cette campagne à l'année 318.

6. A 18 *li* à l'E. de l'ancienne sous-préfecture de *Toen-k'ieou* 頓邱, laquelle se trouvait à 25 *li* au S.-O. de la s.-p. actuelle de *Ts'ing-fong* 清豐 (préf. de *Ta-ming*, prov. de *Tche-li*).

Si-tou et *Tchong-yang*[1]. — *Ts'i* écrasa *Yen*; le conseiller de *Yen*, *Tse-tche*, devint prince, tandis que le prince (de *Yen*) devenait sujet[2]. — La onzième année (315), le roi (de *Tchao*) fit venir (du pays) de *Han* le *kong-tse Tche* et le nomma roi de *Yen*; il chargea *Lo Tch'e* de le ramener (dans le pays de *Yen*)[3]. — La treizième année (313), *Ts'in* nous prit (la ville de) *Lin* et fit prisonnier le général *Tchao Tchoang*[4]. Les rois de *Tch'ou* et de *Wei* vinrent et passèrent par *Han-tan*. — La quatorzième année (312), *Tchao Ho* attaqua *Wei*.

1. Au lieu de *Si-tou* 西都 et *Tchong-yang* 中陽, les Tableaux chronologiques (chap. xv, p. 25 r°) mentionnent ici *Tchong-tou* 中都, *Si-yang* 西陽 et *Ngan-i* 安邑. — Le nom de *Ngan-i* paraît introduit ici par erreur, car cette ville, qui avait été la capitale de *Wei* 魏 jusqu'en 340, était encore en la possession des princes de *Wei* qui s'en dessaisirent en faveur de *Ts'in* en l'an 286 (cf. t. II, p. 84). Quant aux deux autres villes, leurs noms doivent être lus *Tchong-tou* 中都 et *Tchong-yang* 中陽. *Tchong-tou* était au N.-O. de la sous-préfecture actuelle de *P'ing-yao* 平遙 (préf. de *Fen-tcheou*, prov. de *Chan-si*); *Tchong-yang* était à 25 *li* à l'O. de la sous-préfecture actuelle de *Ning-hiang* 寧鄉 (préf. de *Fen-tcheou*, prov. de *Chan-si*).

2. Cf. t. IV, p. 140-142.

3. Le chap. xxxiv des Mémoires historiques ne fait aucune allusion à ces événements. Il est vraisemblable, comme l'explique *P'ei Yen*, que, voyant les troubles qui agitaient l'état de *Yen*, le roi *Ou-ling* fit une tentative pour placer sur le trône de *Yen* un membre de la famille princière de ce royaume qui se trouvait réfugié dans le pays de *Han*; mais, pour des raisons que nous ignorons, l'entreprise dut être abandonnée.

4. Ou, d'après une variante *Tchao P'i* 趙玭.

La seizième année (310), le roi *Hoei*, de *Ts'in*, mourut[1]. — Le roi (*Ou-ling*) alla se promener à *Ta-ling*[2]; le lendemain, le roi vit en songe une vierge qui jouait du luth et chantait une poésie ainsi conçue : « Je suis une belle femme fort gracieuse; mon visage a l'élégance (de la fleur) de *t'iao*[3]. C'est la destinée, c'est la destinée[4] que personne ne m'égale, moi (dont le nom de famille est) *Yng*. » Un autre jour, le roi, au milieu de la joie d'un banquet, parla du songe qu'il avait eu et de la figure qu'il avait cru voir. *Ou Koang*[5] l'entendit; par l'intermédiaire de l'épouse principale (du roi), il fit entrer (dans le palais) sa fille qui était la belle[6] *Mong-Yao* (dont le nom de famille était) *Yng*[7]. *Mong-Yao* jouit d'une grande faveur auprès du roi; elle devint la reine *Hoei*.

1. En réalité, le roi *Hoei* mourut en 311.

2. Cf. p. 63, n. 4.

3. 苕. *Bignonia grandiflora* (Bretschneider, *Plants mentioned in classical works*, n° 448).

4. *Tchang Cheou-tsie*, considère le mot 命 comme étant ici l'équivalent de 名. On pourrait alors traduire : « On me célèbre, on me célèbre, (en disant) que personne... ».

5. *Ou Koang* passait pour un descendant de l'empereur *Choen* 舜; le nom de famille 吳 était en effet considéré comme l'équivalent phonétique du nom de *Yu* 虞 qui était celui du fief appartenant à *Choen*. La fille de *Ou Koang*, *Mong-Yao*, pouvait donc, elle aussi, être regardée comme issue de l'empereur *Choen*, et c'est pourquoi on trouve dans son nom le mot *Yao* 姚 qui avait été le nom de famille de *Choen*. Par le mariage de cette jeune fille avec le roi *Ou-ling* se réalisait la prédiction faite à *Tchao Kien-tse* vers l'an 500 av. J.-C. (cf. p. 29, n. 3).

6. 娃 signifie 美.

7. Il y a ici une obscurité, car on ne voit pas bien pourquoi la fille de *Ou Koang* avait le nom de famille *Yng*. Un reviseur du *Che Ki*

La dix-septième année (309), le roi sortit par *Kieou-men*[1]. Il fit la terrasse *Ye*[2] pour observer de loin les territoires de *Ts'i* et de *Tchong-chan*. — La dix-huitième année (308), le roi *Ou*, de *Ts'in*, ayant soulevé avec *Mong-yue* le trépied rouge orné de dragons, se brisa les rotules[3] et mourut[4]. Le roi de *Tchao* chargea *Tchao Kou*, conseiller de *Tai*, d'aller chercher dans (le pays de) *Yen* le *kong-tse Tsi* et de le ramener (dans le pays de *Ts'in*). Il le nomma roi de *Ts'in*; ce fut le roi *Tchao*.

La dix-neuvième année (307), au printemps, le premier mois, (le roi *Ou-ling*) tint cour plénière dans le palais *Sin*[5]; il manda auprès de lui *Fei I*[6] et s'entretint avec lui de la politique générale; ce ne fut qu'au bout de cinq jours que (ces conversations) prirent fin. Le roi alla dans le nord examiner le territoire de *Tchong-chan*[7]

p'ing lin, *Fang Pao* 方苞, a signalé cette difficulté; pour la résoudre, il a recours à l'explication suivante : ce serait *Ou Koang*, qui, pour que sa fille pût être considérée comme la femme appelée *Yng* qui était apparue en songe au roi, lui aurait donné le nom de *Yng*. Mais ce n'était pas son véritable nom.

1. Sur le territoire de la préfecture de *Tcheng-ting* 正定, prov. de *Tche-li*.

2. D'après le *Kouo ti tche*, la terrasse *Ye* 野臺 était à 63 *li* au S.-O. de la sous-préfecture de *Sin-lo* 新樂 qui existe aujourd'hui encore sous ce nom (préf. de *Tcheng-ting*, prov. de *Tche-li*). L'édition de *Chang-hai* omet par erreur, dans cette citation du *Kouo ti tche*, le mot 新.

3. Au lieu de 臏, une variante dans la leçon 瞑 qui ne me paraît présenter aucun sens.

4. Cf. t. II, p. 76. Cet événement eut lieu en l'année 307, et non en 308 comme li est dit ici.

5. Cf. p. 65, n. 3.

6. Cf. p. 65, ligne 16.

7. Cf. t. II, p. 79, n. 7.

et parvint jusqu'à *Fang-tse*[1]. Puis il alla (dans la région de) *Tai*, et au nord, arriva jusqu'à *Ou-k'iong*[2]. A l'ouest il parvint jusqu'au *Ho*. Il monta sur (la montagne) *Hoang-hoa*[3]. Il manda auprès de lui *Leou Hoan* pour délibérer avec lui; il lui dit : « Le roi mon prédécesseur profita des changements qui s'étaient introduits de son temps pour agrandir son territoire sur sa frontière méridionale; barrant d'une manière continue les parages difficiles (des rivières) *Tchang*[4] et *Fou*[5], il éleva un long mur[6]; en outre, il s'empara (des villes) de *Lin*[7] et de *Kouo-lang*[8]; il battit les gens de *Lin*[9] dans (la localité appelée) *Yen*[10]; cependant son œuvre glorieuse ne put être terminée. Maintenant *Tchong-chan* est sur notre ventre et notre cœur[11]; au nord, se trouve *Yen*; à l'est

1. Cf. p. 57, n. 1.

2. D'après *Fang Pao*, *Ou-k'iong* était le nom d'une porte qui avait été élevée par *Tchao Siang-tse*. Mais cela ne nous renseigne pas sur sa situation.

3. La montagne *Hoang-hoa* 黃華, qu'on appelle aussi la montagne *Lin-lu* 林慮, était à 20 *li* à l'ouest de la sous-préfecture de *Lin* 林 (préfecture de *Tchang-té*, prov. de *Ho-nan*). Cf. commentaire du *T'ong kien kang mou*, à l'année 307 av. J.-C.

4. La rivière *Fou* prend naissance au N.-O. de la préfecture secondaire de *Ts'e* 磁 (préf. de *Koang-p'ing*, prov. de *Tche-li*).

5. Cf. t. I, p. 106, n. 2.

6. Cf. p. 64, n. 1.

7. Cf. p. 57, n. 5.

8. 郭狼. Localité indéterminée.

9. 林人. Ce sont les *Lin-Hou* 林胡; cf. p. 44, n. 4.

10. 荏. Localité indéterminée.

11. C'est-à-dire que l'existence de la principauté de *Tchong-chan*, peu éloignée de notre capitale, menace nos parties vitales. Cf. *Han*

sont les *Hou*[1]; à l'ouest, les *Lin-hou*[2], les *Leou-fan*[3] et notre frontière avec *Ts'in* et avec *Han*. Si nous n'avons pas de vaillants soldats pour nous sauver, ce sera la ruine de nos dieux du sol et des moissons. Que faut-il donc faire? Or celui dont la renommée s'élève au-dessus d'une époque est accablé sous les difficultés qu'on lui fait au nom des coutumes traditionnelles. Je désire adopter l'habillement des *Hou* ». *Leou Hoan* l'approuva. Ses ministres assemblés s'y montrèrent tous contraires. Alors, [*Fei I* se trouvant à ses côtés[4], le roi dit :

Fei-tse (chap. I, p. 7 r°) : 秦之有韓若人之有腹心之病 « *Han* est pour *Ts'in* ce que serait pour un homme une maladie attachée à son ventre ou à son cœur ».

1. C'est-à-dire les *Tong hou* 東胡.
2. Cf. p. 44, n. 4.
3. D'après le *Kouo ti tche* (chap. III, p. 16 v°), le territoire des barbares *Leou fan* 樓煩胡地 n'est autre que l'arrondissement de *Lan* 嵐 (auj., s.-p. de ce nom, préf. de *T'ai-yuen*, prov. de *Chan-si*).
4. Tout ce qui suit est tiré du chap. XIX du *Tchan kouo ts'e*; mais le texte a subi des modifications importantes. Dans le *Tchan kouo ts'e*, l'entretien du roi *Ou-ling* avec *Fei I* commence en ces termes : « Le roi *Ou-ling* en un jour tranquille se trouvait de loisir; *Fei I*, assis à ses côtés, lui dit : « Votre Majesté a-t-elle réfléchi aux modifications des circonstances à notre époque? a-t-elle apprécié l'usage des cuirasses et des armes de guerre? a-t-elle songé aux exemples que nous ont laissés *Kien* et *Siang*? a-t-elle fait des plans pour s'assurer l'avantage (de conquérir) les *Hou* et les *Ti*? » Le roi répondit : « Pour celui qui est monté sur le trône par droit d'hérédité, ne pas oublier la vertu de ses prédécesseurs, c'est la conduite d'un véritable prince. D'une manière stable et sincère travailler à mettre en lumière la supériorité du souverain, c'est le devoir d'un véritable sujet. Ainsi, un prince sage, en restant calme, suit la voie raisonnable et son peuple s'empresse de le servir; dans ses enseignements, constamment il met en lumière les mérites des générations passées de l'antiquité. Celui qui

Tchan kouo ts'e : Section de *Tchao*. Chap. XIX, p. 4 r° et v°.

« La gloire des souverains *Kien* et *Siang*[1] a consisté en ceci qu'ils ont fait des plans pour s'assurer l'avantage (de conquérir) les *Hou* et les *Ti*[2]. Celui qui est sujet, quand il jouit de la faveur[3] (de son prince), observe les devoirs de la piété filiale et de l'amour fraternel, (les devoirs) des égards envers ceux qui sont âgés et ceux qui sont jeunes, (les devoirs de) se montrer obéissant et de comprendre (les ordres qui lui sont donnés); quand il réussit, il s'applique à aider le peuple et à être utile à son souverain. Telles sont les deux séries d'attributions qui conviennent à un sujet[4]. Maintenant, je désire marcher sur les traces des rois *Kien* et *Siang* et m'ouvrir le territoire des *Hou* et des *Ti*; mais, dans tout le monde, je ne vois personne[5]. Si, en faisant cela, mes ennemis sont affaiblis,

est sujet, quand il est entravé (dans sa carrière), se conduit en bon frère cadet, honore ses supérieurs, est poli et humble; quand il réussit, il s'applique à aider le peuple et à être utile à son souverain. Telles sont les attributions du prince et telles sont celles des sujets... »

1. *Tchao Kien-tse* et *Tchao Siang-tse*.

2. Dans le *Tchan kouo ts'e*, cette phrase fait partie du discours de *Fei I*; cf. p. 71, n. 4.

3. La leçon 寵, que nous avons ici me paraît mauvaise; je préfère la leçon 窮 du *Tchan kouo ts'e* (cf. p. 72, ligne 1 de la note initiale). Le sens est évidemment que, lorsqu'un sujet n'a pas accès aux fonctions publiques, il doit pratiquer les vertus privées; que, lorsqu'au contraire il est admis aux charges officielles, il doit travailler au bien-être du peuple et à la gloire du souverain.

4. Ici, les mots 此兩者 ne s'appliquent qu'aux deux sortes d'attributions qui incombent au sujet, suivant qu'il est, ou non, chargé de fonctions publiques. Dans le *Tchan kouo ts'e*, ils s'appliquent, d'une part aux devoirs du souverain, d'autre part aux devoirs du sujet (cf. p. 72, dernière ligne de la note initiale).

5. Moi, le roi, je suis disposé à me conduire comme doit le faire un roi, mais, dans tout le monde, je ne vois personne qui se conduise comme doit le faire un sujet, c'est-à-dire qui soit prêt à aider le peuple

avec peu d'efforts[1] mon triomphe sera grand; je pourrai, sans épuiser mon peuple de fatigue, renouveler la gloire de l'antiquité passée. Or celui dont les mérites s'élèvent au-dessus de son époque est accablé sous les difficultés qu'on lui suscite au nom des coutumes traditionnelles; celui dont les pensées sont pleines d'une sagesse extraordinaire est en butte aux haines du peuple insolent[2]. Maintenant, je me propose d'adopter les vêtements des *Hou* et le tir à l'arc à cheval afin d'enseigner (ces usages) à mon peuple; mais le monde ne manquera pas de me critiquer; comment faut-il faire? » — *Fei I* répondit : « J'ai entendu dire que celui qui hésite dans ses entreprises n'atteint pas la gloire, que celui qui hésite dans ses actions n'obtient aucune renommée. Puisque, ô roi, vous avez résolu de vous exposer aux soucis que vous feront les coutumes traditionnelles, sans doute il faut que vous ne teniez aucun compte des critiques du monde. En effet, ceux qui visent à la vertu parfaite ne sont pas d'accord avec le vulgaire; ceux qui accomplissent de grandes actions ne délibèrent pas avec la foule. Autrefois, *Choen*, en exécutant des danses, gagna les *Miao*[3]; *Yu*, en se dénudant le torse, (pénétra dans) le royaume des hommes nus[4]; (s'ils agissaient de la sorte),

et à être utile à son souverain. En d'autres termes, le roi *Ou-ling* se plaint de ce que, voulant introduire dans son pays un changement de mœurs destiné à assurer son triomphe sur les barbares, il ne trouve parmi ses sujets personne qui le seconde.

1. C'est-à-dire : en adoptant les vêtements des *Hou*.

2. *Tchan kouo ts'e* : « est en butte aux suspicions craintives des gens vulgaires ».

3. Les *Miao* étaient révoltés contre *Choen*; au lieu de les combattre par les armes, *Choen* voulut toucher leur cœur par le spectacle de la vertu; il fit donc exécuter des danses accompagnées de chants, et en effet les *Miao* se soumirent. Cf. *Chou King*, chap. *Ta Yu mo*.

4. Je rétablis le mot 入 qui se trouve dans le *Tchan kouo ts'e*,

ce n'était pas pour satisfaire leurs désirs et réjouir leur volonté; ils travaillaient ainsi à se régler sur la vertu et à s'assurer de la gloire. Le sot ne voit pas les choses même quand elles sont réalisées; le sage les discerne avant même qu'elles aient pris forme. Ainsi, ô roi, pourquoi hésitez-vous[1]? » — Le roi dit : « Je n'ai aucun doute sur (la nécessité qu'il y a d'adopter) les vêtements *Hou*, mais je crains que le monde ne se moque de moi. La joie de l'insensé afflige celui qui est plein de sens; le rire du sot attriste[2] le sage. Si, à notre époque, il y a des gens qui me suivent, la gloire que nous vaudra l'adoption des vêtements *Hou* sera incalculable, et, même si on excite le monde à se moquer de moi, le territoire des *Hou* et le *Tchong-chan* certainement je les posséderai. » Alors donc il adopta les vêtements *Hou*.]

[(Le roi *Ou-ling*) envoya *Wang Sie*[3] dire (en son nom)

mais qui est omis par *Se-ma Ts'ien* : 禹袒入裸國. Cf. *Hoai-nan tse* (chap. I, p. 8 v°) : « C'est pourquoi, quand *Yu* se rendit dans le royaume des (hommes) nus 裸國, il ôta ses vêtements pour y entrer; il en sortit avec ses vêtements et sa ceinture : ainsi il se conforma (aux mœurs établies) ». Le royaume des hommes nus est ici une expression vague désignant les peuples du sud; à l'époque des *T'ang*, ce terme est appliqué par *I-tsing* tantôt aux îles Nicobar (*Religieux éminents*, trad. fr., p. 120-121), tantôt au *Pu-nan* 跋南 (= *Fou-nan*, bassin inférieur du Mékong; cf. *Takakusu*, *A record of the buddhist religion...*, p. 10); le *Choei king tchou* de *Li Tao-yuen* (commencement du VI[e] siècle) appelle ainsi, dit P. Pelliot, « la région des Moï de la chaîne annamitique » (*BEFEO*, t. III, p. 284, n. 1). On voit, par ces exemples, que cette dénomination n'a rien de précis.

1. Au lieu de cette dernière phrase, on lit dans le *Tchan kouo ts'e* : « Que votre Majesté mette donc aussitôt ce projet à exécution. »

2. A la leçon 察 « examiner » qui n'offre ici aucun sens plausible, je substitue la leçon 戚 « triste, affligé » du *Tchan kouo ts'e*.

3. *Tchan kouo ts'e* : 王孫緤 « *Wang-suen Sie* ».

au *kong-tse Tch'eng* : « J'ai adopté les vêtements *Hou* et même je me propose de les porter aux audiences de la cour. Je désire aussi que vous, mon oncle, vous les revêtiez. Que, dans la famille, on obéisse aux parents, et que, dans l'État, on obéisse au prince, c'est la conduite qui a été généralement tenue depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Que le fils ne se révolte pas contre ses parents et que le sujet ne s'oppose pas à son prince, c'est le principe général (qui règle les relations) entre ceux qui sont à la tête et ceux qui sont soumis[1]. Maintenant, j'ai donné des instructions pour qu'on change les vêtements et si vous, mon oncle, ne revêtez pas (le nouveau costume), je crains que le monde ne critique (la décision que j'ai prise). Pour diriger un État il y a une règle constante, à savoir que l'intérêt du peuple est l'essentiel; pour obéir au gouvernement il y a une loi immuable, à savoir que l'exécution des ordres est la chose la plus importante. (Le prince) qui veut mettre en lumière sa vertu commence donc par s'occuper des gens du peuple; (le sujet) qui veut agir en obéissant au gouvernement commence par avoir confiance dans son supérieur. Maintenant, si j'ai résolu d'adopter les vêtements *Hou*, ce n'est pas pour satisfaire mes désirs et pour réjouir ma volonté. Mon entreprise a un but et mon action glorieuse a le moyen de se réaliser[2]. Quand mon entreprise

1. Au lieu de la leçon 兄弟 « (entre) frères aînés et frères cadets », j'adopte la leçon 元夷 que *Tchang Cheou-tsie* indique en expliquant 元 par 始 « premier », et 夷 par 平 « ordinaire ». Le *Tchan kouo ts'e* donne la leçon 先王之通誼也 « Tels étaient les devoirs généraux qui existaient sous les anciens rois ».

2. *Pei Yn* explique 出 comme ayant ici le sens de 成.

sera accomplie et que mon action glorieuse sera faite, alors tout ira bien. Maintenant, je crains, mon oncle, que vous ne violiez la loi immuable qui préside à l'obéissance au gouvernement, et c'est pourquoi j'aide à votre délibération (par les explications que je vous donne). En outre, d'après ce que j'ai appris, celui qui travaille au bien de son royaume, sa conduite n'est point mauvaise; celui qui s'appuie sur ceux de ses parents qui sont élevés en dignité, sa renommée ne sera point compromise. C'est pourquoi je désire faire appel[1] à votre justice, mon oncle, afin de pouvoir réaliser la gloire que j'attends de l'adoption des vêtements *Hou*. J'ai envoyé *Sie* vous exposer cela, mon oncle, pour vous prier de revêtir (ce nouveau costume) »]

[Le *kong-tse Tch'eng* se prosterna par deux fois, frappa du front le sol et dit : « Votre sujet avait bien entendu parler de l'adoption des vêtements *Hou* décidée par Votre Majesté. Moi, homme sans talent, j'étais couché et malade et c'est pourquoi je n'ai pas pu me mettre en route au plus vite pour venir auprès de vous et vous entourer de soins[2]. Votre Majesté m'ayant donné un ordre, moi, votre sujet, je me permets de vous répondre : allant donc jusqu'au bout de mon humble fidélité, je vous dis[3] : J'ai appris que les royaumes du Milieu étaient l'endroit où résidaient ceux qui sont intelligents et sa-

1. *Se-ma Ts'ien* écrit 慕 ; je préfère la leçon 募 du *Tchan kouo ts'e*.

2. *Tchan kouo ts'e* : 是以不先進 je n'ai pu me mettre en route au plus vite et « c'est pourquoi je ne suis pas venu auprès de vous le premier ».

3. Ce mot 曰, qui est d'ailleurs assez déplacé, est omis dans le *Tchan kouo ts'e*.

vants[1], où sont rassemblées toutes les choses de quelque valeur ou de quelque utilité, où les hommes les plus sages et les plus vertueux ont répandu leurs enseignements, où la bonté et la justice se sont déployées, où (les leçons du) *Che* (*King*) et du *Chou* (*King*), des rites et de la musique sont mises en pratique, où les intelligences extraordinaires et les capacités magistrales s'exercent; c'est le pays qu'admirent et vers lequel vont avec empressement les contrées éloignées; c'est celui que les (barbares) *Man* et *I* considèrent comme un modèle de justice et de bonne conduite. Maintenant, ô roi, vous renoncez à tout cela pour adopter les vêtements des contrées éloignées; vous changez ce que l'antiquité nous a enseigné, vous modifiez la sagesse des anciens. Vous allez à l'encontre des désirs des hommes; vous excitez la colère de ceux qui ont étudié; vous vous séparez des royaumes du Milieu. C'est pourquoi je désire, ô roi, que vous y réfléchissiez. »]

[L'envoyé ayant rapporté (ces paroles), le roi dit : « En effet, j'avais entendu dire que mon oncle était malade; je vais me rendre en personne auprès de lui pour lui adresser ma prière ». Le roi alors se rendit dans la demeure du *kong-tse Tch'eng* et en profita pour lui exprimer ses désirs en ces termes : « Il est de fait que l'habillement doit être approprié à l'usage (qu'on en veut faire); les rites doivent être appropriés aux circonstances. L'homme saint observe le lieu où il se trouve et se conforme à ce qui est nécessaire; il tient compte des circonstances pour façonner les rites; par ce moyen, il est avantageux à son peuple et rend de grands services

1. Au lieu de 徇智, le *Tchan kouo ts'e* écrit 叡知, leçon plus claire.

à son royaume. Couper sa chevelure, peindre son corps, tatouer ses épaules[1], boutonner son vêtement à gauche, c'est ce que fait le peuple de *Ngeou-yue*[2]. Se noircir les dents[3], se tatouer le front, refuser de porter le bonnet[4],

1. Suivant *K'ong Yen* (commencement du VI[e] siècle), au lieu de 錯臂, il faudrait lire 右臂 et le sens serait : « dénuder son épaule droite » ; si on adopte ce sens, on peut alors donner à la phrase précédente 文身 le sens usuel de « tatouer son corps ».

2. 甌越. D'après *Se-ma Tcheng*, le commentateur dont le nom de famille est *Lieou* (peut-être *Lieou Pao* 劉寶 de l'époque des *Tsin*) dit que de son temps les gens de *Tchou-yai* 珠崖 et de *Tan-eul* 儋耳 (c.-à-d. de l'île *Hai-nan*) sont appelés *Ngeou-jen* 甌人. — Ce qui est plus certain, c'est que, au deuxième siècle avant notre ère, on appelait *Tong Ngeou* 東甌 ou *Ngeou* oriental, la ville qui était la capitale du *Yue-tong-hai* 越東海 et qui est aujourd'hui la ville préfectorale de *Wen-tcheou*, dans le *Tche-kiang* ; d'autre part, le nom de *Si Ngeou* 西甌 ou *Ngeou* occidental désignait un royaume près de Hanoï (cf. t. IV, p. 418, n. 1). — Dans le chap. CXIII des *Mém. hist.*, on voit que vers l'an 180 av. J.-C., le *Si Ngeou-lo* 西甌駱 (c.-à-d. le Tonkin) se soumit au roi de *Nan Yue* (capitale Canton), et ce roi de *Nan Yue* dit lui-même que, à l'ouest de son territoire (les princes du) *Ngeou-lo* 甌駱 et du royaume des hommes nus 裸國 (cf. p. 73, n. 4) se sont donné le titre de « roi ». D'après *P'ei Yn*, qui cite le *Han chou yn i*, *Ngeou-lo* serait aussi appelé *Lo-yue* 駱越 —. Ainsi le terme *Ngeou* 甌 nous apparaît comme un ethnique important qui désigne une branche de la race de *Yue* 越, c.-à-d. de la race annamite.

3. La coutume de se noircir et de se laquer les dents était fort répandue dans tout le sud de la Chine et en Indo-Chine (cf. *Pelliot*, dans *BEFEO*, vol. III, p. 281, n. 3).

4. Au lieu de 却冠, le *Tchan kouo ts'e* donne la leçon 鯷

se servir d'aiguilles grossières [1], c'est ce que fait le grand royaume de *Ou* [2]. Ainsi, pour ce qui est des rites et des vêtements, personne n'est d'accord; c'est la commodité qui est la règle universelle. Quand les régions sont différentes, les usages changent; quand les circonstances sont autres, les rites se modifient. C'est pourquoi l'homme saint, si effectivement il peut par là être utile à son royaume, ne maintiendra pas l'uniformité des usages; si effectivement il peut par là s'accommoder aux circonstances, il ne maintiendra pas l'immutabilité des rites. Les lettrés quoique reconnaissant un seul maître [3], ont des mœurs diverses; les royaumes du Milieu, quoique observant des rites identiques, ont des enseignements divergents; à combien plus forte raison (les différences seront-elles marquées) lorsqu'il s'agira

冠, ou, suivant une variante, 鮭冠, ce qui paraît signifier « porter des bonnets faits avec la peau de certains poissons ».

1. D'après *Siu Koang*, 秫 est l'équivalent de 鉥 qui signifie une grosse aiguille; 絀 est l'équivalent de 拙 qui signifie « inhabile, maladroit ». — Le *Tchan kouo ts'e* donne la leçon 秫縫 qui doit avoir le sens de « les coutures faites à l'aiguille »; il faut alors entendre que ces coutures étaient faites autrement que cela ne se pratiquait en Chine et peut-être plus grossièrement, ce qui nous ramène au sens de *Se-ma Ts'ien*.

2. Sur le pays de *Ou*, dont la capitale occupait l'emplacement de la ville préfectorale de *Sou-tcheou* 蘇州, dans le *Kiang-sou*, cf. t. IV, p. 1 et suiv. — L'expression que nous avons ici 大吳之國 devrait être traduite littéralement « le royaume de grand *Ou* »; l'épithète est directement accolée au nom du royaume et paraît en faire partie, de même que dans les expressions 大秦 *Ta-ts'in*, 大月氏 *Ta yue-tche*, etc.

3. C'est sans doute Confucius qui est désigné ici.

de ce qui est profitable à (un pays de) montagnes et de vallées[1]! Ainsi, en ce qui concerne les variations dans le rejet ou l'adoption (de telle ou telle coutume), les hommes intelligents ne peuvent pas être d'un seul avis; en ce qui concerne les vêtements suivant qu'(un pays) est loin ou près (du centre de l'empire), les sages ne peuvent pas être unanimes. Dans les régions les plus reculées, il y a beaucoup de singularités; ceux qui étudient à l'écart ont beaucoup de particularités distinctives. Ne pas suspecter ce qu'on ignore et ne pas condamner ce qui est différent de soi-même, c'est agir d'une manière équitable et rechercher dans tous les cas le maximum de bien. Maintenant, ô mon oncle ce dont vous parlez, c'est de la coutume établie; ce dont moi je parle, c'est des moyens d'établir la coutume. A l'Est de mon royaume il y a les fleuves *Ho*[2] et *Po-lo*[3] qui nous sont communs avec *Ts'i* et *Tchong-chan*[4]; or nous n'avons à notre service ni barques ni rames; depuis la montagne *Tch'ang*[5] jusqu'à *Tai* et à *Chang-tang*[6] nous avons, du côté de l'Est, les territoires de *Yen* et des *Tong-*

1. L'État de *Tchao* était fort montagneux dans sa partie septentrionale.

2. A cette époque, le *Hoang ho* se jetait dans la mer près de *T'ien-tsin*, et, pendant une partie de son cours, limitait à l'est le pays de *Tchao* (cf. la carte insérée dans le t. III, p. 526).

3. D'après *Siu Koang*, *Po-lo* était le nom d'un gué de la rivière *Tchang* 漳, à l'ouest de la s.-p. de *King* 經, du royaume de *Ngan-p'ing*; cette ville était à 20 *li* à l'E. de la s.-p. de *Koang-tsong* 廣宗 (préf. de *Choen-té*, prov. de *Tche-li*).

4. Le *Hoang ho* séparait le pays de *Tchao* de celui de *Ts'i*; la rivière *Tchang* le séparait du royaume de *Tchong-chan*.

5. C'est-à-dire la montagne *Heng*.

6. Cf. p. 60, n. 3.

hou[1], tandis qu'à l'Ouest nous sommes limitrophes des *Leou-fan*[2], de *Ts'in* et de *Han*; or maintenant nous ne sommes pas prémunis par des archers à cheval. Si donc je n'ai à mon service ni barques, ni rames, la population riveraine des rivières comment s'y prendra-t-elle pour défendre les fleuves *Ho* et *Po-lo*[3]? Je changerai les vêtements et (j'organiserai des escadrons d')archers à cheval pour prémunir ma frontière contre (les attaques de) *Yen*, des trois *Hou*[4], de *Ts'in* et de *Han*. En outre, autrefois le souverain *Kien*[5] ne se mura pas dans *Tsin-yang*[6], et ainsi atteignit jusqu'au *Chang-tang*; puis, le souverain *Siang*[7] s'annexa les *Jong*, s'empara de *Tai*, et ainsi repoussa les divers peuples *Hou*; c'est là ce que tous savent, les ignorants aussi bien que les sages. Il y a quelque temps, *Tchong-chan*, se fiant sur les vaillants soldats de *Ts'i*, envahit et ravagea notre territoire, chargea de liens notre peuple et amena l'eau de la rivière pour assiéger *Hao*[8]; n'eût été[9] l'influence surnaturelle des

1. Cf. p. 44, n. 4.
2. Cf. p. 71, n. 3.
3. D'après le texte du *Tchan kouo ts'e*, il faudrait dire : « C'est pourquoi je vais réunir pour mon service des bateaux et des rames et réquisitionner les populations riveraines des rivières, afin de défendre les fleuves *Ho* et *Po-lo*; je changerai les vêtements et (j'organiserai des escadrons d')archers à cheval... »
4. Cf. p. 44, n. 4.
5. *Tchao Kien-tse* ou *Tchao Yang*.
6. *Tsin-yang* (s.-p. de *T'ai-yuen*) était la ville principale et le lieu de résidence de *Tchao Kien-tse*, mais il ne s'y enferma pas et c'est pourquoi il put s'emparer du *Chang-tang* (préf. de *Lou-ngan*, dans le S.-E. du *Chan-si*).
7. *Tchao Kien-tse* ou *Tchao Ou-siu*.
8. Cf. t. IV, p. 147, n. 2.
9. Au lieu de 微, le *Tchan kouo ts'e* donne la leçon 非 qui est plus claire.

dieux du sol et des moissons, *Hao* était bien près d'être perdue; le roi mon prédécesseur subit cet affront, mais son ressentiment n'a pas encore pu être assouvi. Si maintenant nous faisons des préparatifs (en organisant des escadrons) d'archers à cheval, pour parler de ce qui est proche nous pourrons ainsi nous conformer à la configuration physique du *Chang-tang*, et pour parler de ce qui est lointain, nous pourrons ainsi venger l'affront que nous a infligé *Tchong-chan*. Vous cependant, mon oncle, vous observez les coutumes des royaumes du Milieu et par là vous vous mettez en opposition avec les intentions de *Kien* et *Siang*[1]; vous redoutez la réputation d'avoir modifié les vêtements et par là vous oubliez l'affront de l'affaire de *Hao*. Ce n'est point là ce que j'espérais. »]

[Le *kong-tse Tch'eng* se prosterna à deux reprises, en frappant du front la terre et dit : « Dans mon ignorance, moi votre sujet, je n'ai pas bien pénétré les intentions de Votre Majesté et je me suis permis de discourir d'après ce que m'ont appris les mœurs qui ont cours dans le monde. Telle est ma faute. Maintenant, puisque Votre Majesté veut continuer les projets de *Kien* et de *Siang* pour se conformer aux intentions des anciens rois, comment oserais-je ne pas obéir à vos ordres? » Après qu'il se fut prosterné à deux reprises en frappant du front le sol, on lui donna les vêtements *Hou*]; le lendemain il les revêtit pour venir à la cour. Alors pour la première fois fut promulguée l'ordonnance relative aux vêtements *Hou*.

Tchao Wen, *Tchao Tsao*, *Tcheou Chao* et *Tchao Kiun* firent tous des remontrances pour s'y opposer (en disant que) le roi ne devait pas adopter les vêtements *Hou*

1. *Tchao Kien-tse* et *Tchao Siang-tse*.

et qu'il valait mieux suivre les anciennes règles[1]. [Le roi leur dit : « Les anciens rois n'eurent pas des mœurs identiques; comment observerait-on les règles de l'antiquité? les empereurs et les rois[2] ne se sont pas imités les uns les autres; comment suivrait-on les rites? *Fou-hi* et *Chen-nong* enseignaient, mais ne punissaient pas; *Hoang-ti*, *Yao* et *Choen*[3] punissaient, mais ne s'irritaient pas; puis, quand vinrent les trois dynasties, elles firent des lois adaptées aux époques, elles instituèrent des rites appropriés aux circonstances; dans la réglementation des lois et l'établissement des ordonnances, chacune d'elles se conforma à ce qui lui était avantageux; pour les vêtements et les armes, chacune rechercha ce qui était le plus favorable à l'usage qu'elle devait en faire. Ainsi, pour ce qui est des rites, il n'y a pas nécessairement une seule explication; pour ce qui est de l'avantage de l'État, il ne faut pas nécessairement (prendre pour modèle) l'antiquité. Ce qui a fait le succès des hommes saints, c'est parce qu'ils ont régné sans s'imiter les uns les autres; ce qui a fait la décadence des (dynasties) *Hia* et *Yn*, c'est qu'elles se sont éteintes pour n'avoir pas modifié les rites. Ainsi donc, agir en opposition avec l'antiquité n'est pas aussitôt blâmable; se conformer aux rites n'est pas aussitôt louable. D'ailleurs, si il était vrai que, quand les vêtements sont extraordinaires les caractères sont pervers, il faudrait dire que

1. Une partie de leurs discours se retrouve dans le *Tchan kouo ts'e*.
2. Les cinq Empereurs et les trois dynasties (*Hia*, *Yn*, *Tcheou*).
3. Il semble bien que cette énumération (*Fou-hi*, *Chen-nong*, *Hoang ti*, *Yao* et *Choen*) soit la plus ancienne liste que nous possédions des cinq empereurs de la haute antiquité. Cette liste fut modifiée plus tard quand on voulut l'accommoder à la théorie des cinq éléments et qu'on admit une série de trois souverains (*san hoang*) avant les cinq Empereurs (*ou ti*) : cf. t. I. Introduction, p. CXC-CXCII.

à *Tseou* et à *Lou* personne n'eut une conduite éminente[1]; s'il était vrai que, lorsque les mœurs sont éloignées (de ce qu'elles sont dans les royaumes du Milieu), le peuple s'altère, il faudrait dire que *Ou* et *Yue* n'eurent pas d'hommes supérieurs[2]. En outre, l'homme saint appelle vêtements ce qui est utile à son corps; il appelle rites ce qui est approprié aux circonstances. Ainsi les principes de l'action et de l'abstention, et les statuts concernant les vêtements servent à régulariser le commun peuple, mais ils ne s'imposent point au sage; c'est pourquoi le peuple ordinaire suit le cours des coutumes; le sage va de compagnie avec les changements. Un proverbe dit : Celui qui conduit (un char) au moyen de connaissances livresques ne connaît pas à fond le tempérament des chevaux. (De même,) celui qui prétend régler les temps présents au moyen de l'antiquité, ne comprend pas les changements produits par les circonstances. Le mérite qu'on a à se conformer aux lois établies ne suffit pas à élever un homme au-dessus de son époque; l'étude qui consiste à prendre pour modèle l'antiquité ne suffit pas à réglementer les temps modernes. Voilà ce que vous n'avez point saisi. »] (Le roi *Ou-ling*) adopta les vêtements *Hou* et enrôla des archers à cheval.

La vingtième année (306), le roi parcourut le territoire de *Tchong-chan* et parvint jusqu'à *Ning-kia*[3]; à l'ouest,

1. Les gens de *Tseou* et de *Lou* portaient des brides de chapeau fort longues, ce qui rendait leur accoutrement assez extraordinaire; cela ne les empêcha pas de compter parmi eux des hommes éminents tels que Confucius et plusieurs de ses disciples.

2. Or ils en eurent, puisque, par exemple le pays de *Ou* produisit *Ki-tcha* (cf. t. IV, p. 7 et suiv).

3. *Ning-kia* 寧葭, ou, suivant une variante, *Wan-kia* 蔓葭, était une ville du pays de *Tchong-chan*.

il parcourut le territoire des *Hou* et arriva jusqu'à *Yu-tchong*[1]. Le roi des *Lin-Hou*[2] lui offrit des chevaux. A son retour, (le roi *Ou-ling*) envoya *Leou Hoan* dans le pays de *Ts'in*, *K'ieou I* dans le pays de *Han*, *Wang Pen* dans le pays de *Tch'ou*, *Fou Ting* dans le pays de *Wei*, *Tchao Tsio* dans le pays de *Ts'i*. *Tchao Kou*, conseiller de *Tai*, eut la direction des *Hou* et fit venir leurs soldats (sous ses ordres).

La vingt et unième année (305), (le roi *Ou-ling*) attaqua (le royaume de) *Tchong-chan*. *Tchao Chao* était le général de droite, *Hiu Kiun* le général de gauche, et le *kong-tse Tchang* le général du centre; le roi exerçait le commandement sur eux tous. *Nieou Tsien* commandait aux chars et aux cavaliers; *Tchao Hi* avait le commandement général des (contingents) des *Hou*, de *Tai* et de *Tchao*[3]; avec eux il se rendit à *Hing*[4] et opéra sa jonction avec l'armée (de *Nieou Tsien*) à *K'iu-yang*[5]. (*Tchao Hi* et *Nieou Tsien*) attaquèrent et prirent *Tan-k'ieou*[6],

1. Sur la rive nord du *Hoang-ho*, à l'angle oriental de la grande boucle de ce fleuve.

2. Cf. p. 44, n. 4.

3. Le mot *Tchao* 趙 me paraît être ici une superfétation; l'armée de *Tchao* en effet était celle que dirigeait le roi en personne; *Tchao-Hi* ne devait avoir sous ses ordres que les troupes venues du pays des *Hou* et de la région de *Tai*.

4. *Hing* 陘 est aujourd'hui la sous-préfecture de *Tsing-hing* 井陘 (préf. de *Tcheng-ting*, prov. de *Tche-li*).

5. *K'iu-yang* 曲陽 fut, sous les *Han*, la sous-préfecture de *Chang K'iu-yang* 上曲陽. C'est aujourd'hui la sous-préfecture de *K'iu-yang* (préf. secondaire de *Ting*, prov. de *Tche-li*).

6. Une note de *Tchang Cheou-tsie* tendrait à faire croire que cette localité se trouvait sur le territoire de la préfecture de *Choen-té* 順

Hoa-yang[1] et la barrière de *Tch'e*[2]. L'armée du roi prit *Hao*[3], *Che-i*, *Fong-long*, *Tong-yuen*[4]. (Le prince de) *Tchong-chan* offrit quatre villes en demandant la paix. Le roi l'accorda et cessa les hostilités.

La vingt-troisième année (303), (le roi *Ou-ling*) atta-

德. Mais il est vraisemblable que *Tan-k'ieou* était, comme les deux autres localités dont il va être question, beaucoup plus au nord.

1. *Hoa-yang* 華陽 devait être dans le voisinage immédiat du *Heng chan* ou Pic du nord 北岳恆山, car un des noms de cette montagne était « terrasse de *Hoa-yang* » 華陽臺. Le *Heng chan* est à 140 *li* au N.-O. de la sous-préf. de *K'iu-yang* 曲陽 (préf. de *Tcheng-ting*, prov. de *Tche-li*), et à 20 *li* au S. de la préf. sec. de *Hoen-yuen* 渾源 (préf. de *Ta-t'ong*, prov. de *Chan-si*).

2. La barrière de *Tch'e* 鴟之塞 est identifiée par *Tchang Cheou tsie* avec l'ancienne passe *Hong-chang* 鴻上故關 qui était à 60 *li* au N.-E. de la s.-p. de *T'ang* 唐 (préf. de *Pao-ting*, prov. de *Tche-li*).

3. Cf. t. IV, p. 147, n. 2.

4. *Tong-yuen* 東垣 téait le nom que porta jusque sous les *Han* la ville appelée plus tard *Heng tcheou* 恆州 ou *Tch'ang-chan* 常山 ; elle se trouvait à 8 *li* au S. de la s.-p. actuelle de *Tcheng-ting* 正定, qui fait partie de la ville préfectorale du même nom (prov. de *Tche-li*). — *Che-i* 石邑 était à 35 *li* au S. de l'ancienne sous-préfecture de *Lou-ts'iuen* 鹿泉 qui dépendait de *Heng tcheou* 恆州 (*Tcheng-ting fou*). — *Fong-long* 封龍 était ainsi appelée à cause de la montagne *Fong-long* ou *Fei-long* qui était à 45 *li* au S. de cette même sous-préfecture de *Lou-ts'iuen*.

qua *Tchong-chan.* — La vingt-cinquième année (301), la reine *Hoei* mourut[1]. (Le roi *Ou-ling*) chargea *Tcheou Chao*, qui devait être vêtu de vêtements *Hou*, d'être le précepteur du fils de roi, *Ho*[2]. — La vingt-sixième année (300), il attaqua de nouveau *Tchong-chan* et lui enleva son territoire ; au nord, il arriva jusqu'à *Yen* et à *Tai*[3] ; à l'ouest, jusqu'à *Yun-tchong*[4] et *Kieou-yuen*[5].

La vingt-septième année (299), le cinquième mois, le jour *ou-chen*, (le roi *Ou-ling*) tint une cour plénière dans le palais oriental et abdiqua le gouvernement ; il mit sur le trône le prince *Ho*[6] qui devint roi. Le (nouveau) roi, après avoir terminé la cérémonie de la présentation au temple ancestral, sortit et tint sa cour ; les grands officiers vinrent tous lui rendre hommage. *Fei I* fut conseiller d'État ; il était en même temps précepteur du roi. (Le nouveau roi) fut le roi *Hoei-wen* ; il était le fils

1. Cette reine *Hoei* 惠后 qui mourut en 301, n'est autre que *Mong-Yao*, fille de *Ou Koang* (cf. p. 68, lignes 12-14). C'est par erreur que *Se-ma Tcheng* la considère comme l'épouse principale du roi *Ou-ling* et la mère de l'ex-héritier présomptif *Tchang* ; pour ce commentateur, *Mong-Yao* devrait être identifiée avec la reine *Hoei-wen* 惠文后 qui mourut en 264 ; il se trompe, car la reine *Hoei-wen* fut la femme, non du roi *Ou-ling*, mais du roi *Hoei-wen* et c'est pour cette raison même qu'elle reçut ce nom posthume.

2. 何, fils du roi *Ou-ling* et de la reine *Hoei*. Cf. la note précédente.

3. Cf. t. IV, p. 133, n. 2, et t. V, p. 40, n. 3.

4. *Yun-tchong* 雲中 correspond à *Koei-hoa tch'eng* 歸化城, dans la partie occidentale du territoire des Mongols Toumedh.

5. *Kieou-yuen* 九原 était dans le territoire d'Ourato, au N. de la grande boucle du *Hoang ho*.

6. Cf. p. 87, n. 2.

de *Ou* la Belle[1], reine *Hoei.* — Le roi *Ou-ling* prit pour lui le titre de « père du souverain ».

Le « père du souverain » voulut que son fils dirigeât en personne le royaume. Lui-même, vêtu de vêtements *Hou*, se mit à la tête de quelques officiers et alla au nord-ouest inspecter le territoire des *Hou.* Puis il projeta de partir de *Yun-tchong* et de *Kieou-yuen* pour aller droit au sud attaquer à l'improviste le pays de *Ts'in*; alors il se déguisa lui-même en ambassadeur et entra dans le pays de *Ts'in* : le roi *Tchao*, de *Ts'in*, qui ne le connaissait pas, s'étonna cependant de son maintien fort majestueux et de ses allures qui n'étaient point celles d'un sujet. Il envoya des gens à sa poursuite ; mais le « père du souverain » avait marché à bride abattue et s'était déjà échappé des passes. Quand on eut fait une enquête, on sut que c'était le « père du souverain » et les gens de *Ts'in* furent fort effrayés. Si le « père du souverain » était entré dans le pays de *Ts'in*, c'est parce qu'il voulait examiner en personne la configuration des lieux et en profiter pour voir quelle sorte d'homme était le roi de *Ts'in.*

La deuxième année (297)[2] du roi *Hoei-wen*, le « père

1. 吳娃. C'était *Mong-Yao*, fille de *Ou Koang*. Je traduis 娃 comme signifiant « la Belle », et je ne considère pas ce mot comme un nom propre : en effet, on a lu plus haut la phrase : 內其女娃嬴孟姚 qui ne peut signifier que : « il fit entrer (dans le palais) sa fille, qui était la belle *Mong-yao*, (dont le nom de famille était) *Yng*. Cf. p. 68, note 6.

2. Les Tableaux chronologiques (chap. xv, p. 27 v°), nous fournissent les deux indications suivantes qui sont omises ici : « La première année (298) de son règne, le roi *Hoei wen* nomma conseiller le *kong-tse Cheng* 勝 et lui conféra le titre de prince de *P'ing-yuen* 平原

du souverain » parcourut les nouveaux territoires et s'avança en dehors du pays de *Tai*; à l'ouest il rencontra dans le *Si-ho*[1] le roi des *Leou-fan*[2] et fit venir ses soldats.

La troisième année (296), (le « père du souverain ») anéantit *Tchong-chan* et transporta son roi à *Fou-che*[3]. A partir de *Ling-cheou*[4], le territoire septentrional devint obéissant[5]; le chemin pour aller dans (la région de) *Tai* fut largement ouvert. A son retour, (le « père du souverain ») distribua les récompenses et proclama une amnistie générale; il offrit des banquets et fit des festins pendant cinq jours. Il conféra à son fils aîné *Tchang*, le titre de prince de *Ngan-yang*[6], dans le pays de *Tai*.

君 »(voyez la biographie du prince de *P'ing-yuen* dans le chap. LXXVI des *Mém. hist.*). — « La deuxième année (297), le roi *Hoai*, de *Tch'ou*, vint en fugitif, mais on ne l'accueillit pas ».

1. Le *Si-ho* 西河 ou *Ho* occidental était la partie du territoire de *Tchao* comprise entre la rivière *Fen* et le *Hoang-ho* : il correspond à la préfecture de *T'ai-yuen* 太原 et à la préfecture secondaire de *Fen* 汾 dans le *Chan-si*.

2. Cf. p. 71, n. 3.

3. La sous-préfecture de *Fou-che* 膚施 fait aujourd'hui partie intégrante de la ville préfectorale de *Yen-ngan* 延安, prov. de *Chàn-si*.

4. Sous-préfecture actuelle de *Ling-cheou* 靈壽 (préf. de *Tcheng-ting*, prov. de *Tche-li*).

5. Je place le point après le mot 從. Le *Che ki luen wen* le place après le mot 代, ce qui me paraît inintelligible.

6. Le *Ngan-yang* dont il est ici question est le *Ngan-yang* oriental 東安陽 qui se trouvait au N.-E. de la préf. secondaire de *Yu* 蔚 (préf. de *Siuen-hoa*, prov. de *Tche-li*).

Tchang avait un caractère ambitieux, et, dans son for intérieur, il n'acceptait pas que son frère cadet eût été nommé roi. En outre, le « père du souverain » avait chargé *T'ien Pou-li* d'être le conseiller de *Tchang*. *Li Toei* dit à *Fei I* : « Le *kong-tse Tchang* est vigoureux et dans la force de l'âge et son caractère est arrogant; ses partisans sont nombreux et ses désirs sont vastes; il a sans doute des visées secrètes. Quant à *T'ien Pou-li*, c'est un homme qui ne recule pas devant le meurtre et qui est orgueilleux. Ces deux hommes s'étant rencontrés, ils ne manqueront pas de comploter ensemble et des séditions secrètes se fomenteront. Dès que (ces deux hommes) se seront produits en public, ils chercheront à faire une fortune inespérée; en effet, quand des esprits médiocres ont un désir, ils réfléchissent peu et combinent faiblement, ne voient que ce qui leur est avantageux et ne tiennent pas compte de ce qui peut leur être funeste. Étant de même sorte, (ces deux hommes) s'exciteront l'un l'autre et entreront ensemble dans une voie fatale. A mon point de vue, certainement cela ne tardera pas longtemps. Vous avez une charge importante et votre autorité est grande; là où commenceront les troubles, là où s'accumuleront les calamités, c'est vous qui sûrement serez le premier à souffrir. L'homme bon aime les dix mille sortes d'êtres, et l'homme sage se prémunit contre le malheur avant qu'il ait pris forme; celui qui n'est ni bon ni sage, n'est pas qualifié pour diriger un royaume. Pourquoi ne vous dites-vous pas malade et ne vous refusez-vous pas à sortir de chez vous? Remettez le gouvernement au *kong-tse Tch'eng*. Ne faites pas de vous le réceptacle de toutes les haines, l'escalier de toutes les calamités ».

Fei I répondit : « C'est impossible. Autrefois, le « père

du souverain » m'a confié le roi, en me disant : « Ne modifiez pas votre manière de voir; ne changez pas vos projets. Conservez fermement un cœur invariable jusqu'à la fin de votre vie ». Moi, *I*, j'ai reçu ce mandat en me prosternant à deux reprises et je l'ai enregistré. Maintenant, si, par crainte des difficultés que pourrait me susciter (*T'ien*) *Pou-li*, j'oubliais ce que j'ai enregistré, quel changement plus grand pourrait-il y avoir? Si, après m'être avancé pour recevoir un ordre strict, je me retire et je ne l'exécute pas intégralement, quelle injure peut être plus grave? Un sujet qui change et qui fait injure encourt une culpabilité à laquelle aucun châtiment ne saurait équivaloir. Un dicton est ainsi conçu : Si les morts revenaient à la vie, que les vivants n'aient point à rougir[1]. Ma parole a été engagée antérieurement; je désire la tenir entièrement; comment pourrais-je songer à sauver ma vie? Un sujet intègre, c'est lorsque les difficultés surviennent que sa vertu apparaît; un sujet loyal, c'est lorsque les embarras se produisent que sa conduite se rend illustre. Quant à vous, vous m'avez témoigné votre fidélité envers moi; cependant ma parole est engagée antérieurement; en définitive je ne saurais y manquer. » — *Li Toei* lui répondit : « Vous avez raison. Faites donc tous vos efforts. Cette année est la dernière où je vous vois » Il sortit alors en versant des larmes. *Li Toei* eut plusieurs entrevues avec le

1. Allusion à une parole prononcée en 650 av. J.-C. par *Siun Si* du pays de *Tsin* (cf. t. IV, p. 270, lignes 21-24). Il est à remarquer cependant que tout ce discours de *Fei I* sonne faux, car le « père du souverain » était encore vivant et pouvait le délier de son serment; or *Fei I* parle comme s'il avait pris un engagement que la mort de son souverain aurait rendu irrévocable. L'exercice de réthorique est ici manifeste.

kong-tse Tch'eng pour le mettre en garde contre toute les entreprises de *T'ien Pou-li.*

Un autre jour, *Fei I* dit à *Chen K'i*[1] : « Le prince et *T'ien Pou-li*[2] sont de graves sujets d'inquiétude. Pour ce qui est de leur justice, ils ont la réputation d'être bons, mais en réalité ils sont méchants. Ce sont des gens dont l'un ne se conduit pas comme un fils et dont l'autre ne se conduit pas comme un sujet. J'ai appris que lorsqu'un sujet pervers se trouvait à la cour, c'était la ruine du royaume, que lorsqu'un sujet calomniateur se trouvait dans le palais, c'était un insecte rongeur pour le souverain. Ces deux hommes sont ambitieux et leurs désirs sont immenses. A l'intérieur, s'assurer du souverain, et, à l'extérieur, agir avec violence [3], se targuer faussement d'ordres reçus pour manquer à tous leurs devoirs de manière à s'arroger un pouvoir [4] éphémère, cela ne leur sera point difficile à faire [5] ; cette calamité menace d'atteindre l'État. Maintenant, j'en suis fort préoccupé; la nuit, j'en perds le sommeil; aux repas, j'en oublie de manger. Quand des malfaiteurs vont et viennent, on ne saurait s'abstenir de se tenir sur ses gardes. A partir de maintenant, si on vient à

1. D'après *Tchang Cheou-tsie*, le mot 信 se prononce ici *Chen* 申. *Se-ma Tcheng* identifie ce personnage avec le *Kao Chen* 高信 dont il sera question plus loin.

2. Le prince *Tchang* et son conseiller *T'ien Pou-li.*

3. Faire un coup d'État après s'être assuré de la personne du souverain.

4. Je prends ici le mot 命 dans le sens de « décret céleste conférant à un homme le pouvoir souverain ».

5. On verra plus loin que c'est en supposant faussement un ordre du « père du souverain » que le prince *Tchang* et *T'ien Pou-li* cherchèrent à attirer le roi dans une embûche.

mander le roi[1], ne manquez pas de paraître en ma présence; j'irai d'abord de ma personne faire face (au péril); et, s'il n'y a pas de danger, alors seulement, le roi pourra venir. » — *Chen K'i* répondit : « Fort bien. J'ai entendu ce que vous avez dit. »

La quatrième année (295), on donna audience à tous les fonctionnaires; le prince de *Ngan-yang*[2] vint aussi à la cour. Le « père du souverain » invita le roi à présider l'audience; lui-même se tenant sur le côté, regardait, observant la manière dont les divers fonctionnaires et les membres de la famille royale s'acquittaient des rites; il vit son fils aîné, *Tchang*, qui d'un air accablé, se tournait vers le nord dans la posture d'un sujet et s'inclinait devant son frère cadet; il en conçut de la compassion dans son cœur; il souhaita alors de diviser le royaume de *Tchao* et nommer *Tchang* roi de *Tai*. Avant que ce projet eût été arrêté, la situation prit fin (de la manière suivante).

Le « père du souverain » et le roi s'étant rendus en excursion dans le palais *I* à *Cha k'ieou*[3], le *kong-tse Tchang* alors se servant de ses partisans, se souleva d'accord avec *T'ien Pou-li*. Au moyen d'un ordre supposé du « père du souverain »[4], il manda le roi; *Fei I* se présenta le premier et fut mis à mort. *Kao Chen*[5] et le roi livrèrent aussitôt bataille (aux rebelles). Le *kong-tse*

1. C'est-à-dire s'il y a un ordre vrai ou faux du « père du souverain » mandant le roi auprès de lui.

2. Le prince *Tchang*; cf. p. 89, n. 6.

3. A 20 *li* (suivant d'autres textes, 30 ou 40 *li*) au N.-E. de la sous-préfecture de *P'ing-hiang* 平鄉 (préf. de *Choen-té*, prov. de *Tche-li*) (ap. *Kouo ti tche*, chap. IV, p. 5 r°); *Cha-k'ieou* est déjà mentionné dans les Annales principales des *Yn* (cf. t. I, p. 200).

4. Cf. p. 92, n. 5.

5. Cf. p. 92, n. 1.

Tch'eng et *Li Toei* étant venus de la capitale, levèrent les soldats de quatre villes et entrèrent (dans *Cha-k'ieou*) pour réprimer les troubles ; ils tuèrent le *kong-tse Tchang* ainsi que *T'ien Pou-li*, exterminèrent les rebelles de leur faction et raffermirent la maison royale. Le *kong-tse Tch'eng* fut nommé conseiller et reçut le titre de prince de *Ngan-p'ing* ; *Li Toei* devint ministre de la justice. Quand le *kong-tse Tchang* avait été battu, il s'était enfui auprès du « père du souverain » qui lui avait ouvert (sa porte pour le mettre à l'abri) ; c'est pourquoi (le *kong-tse*) *Tch'eng* et (*Li*) *Toei* assiégèrent le palais où se trouvait le « père du souverain ». Quand le *kong-tse Tchang* eut péri, le *kong-tse Tch'eng* et *Li Toei* délibérèrent entre eux, disant : « A cause de *Tchang*, nous avons assiégé le « père du souverain » ; dès que nous aurons éloigné nos soldats, nous et les nôtres serons exterminés. » Ils continuèrent donc à tenir assiégé le « père du souverain » ; ils déclarèrent que ceux des gens du palais qui sortiraient après les autres seraient massacrés ; tous les gens qui étaient dans le palais sortirent. Le « père du souverain » voulut sortir, mais on l'en empêcha ; en outre il ne put trouver des aliments ; il dénicha des jeunes moineaux et s'en nourrit. Au bout de plus de trois mois, il mourut de faim dans le palais de *Cha-k'ieou*[1]. Quand il fut avéré que « le père du souverain » était mort[2], on annonça le deuil et on en

1. D'après *Yng Chao*, le roi *Ou-ling* fut enterré dans la sous-préfecture de *Ling-k'ieou* 靈邱, qui dépendait à l'époque des *Han* de la commanderie de *Tai* 代, et qui relève aujourd'hui de la préfecture de *Ta-t'ong* 大同, dans le nord du *Chan-si*.

2. Le roi étant absolument seul dans le palais, personne n'assista à sa mort et ce n'est que quelque temps plus tard qu'on la constata.

informa les seigneurs. En ce temps, comme le roi était jeune, (le *kong-tse*) *Tch'eng* et (*Li*) *Toei* assumèrent le gouvernement. C'est parce qu'ils avaient craint d'être mis à mort qu'ils avaient assiégé le « père du souverain ».

Auparavant, le « père du souverain » avait donné à son fils aîné *Tchang* le titre d'héritier présomptif; dans la suite, quand il eut pris pour concubine *Ou* la Belle, il l'aima et, à cause d'elle, ne sortit pas (du palais) pendant plusieurs années. Quand elle eut enfanté un fils nommé *Ho*, il dégrada l'héritier présomptif *Tchang* et nomma roi *Ho*. Après la mort de *Ou* la Belle, son amour pour elle se relâcha et il eut compassion de l'ex-héritier présomptif; il voulut que ses deux fils eussent le titre de roi; mais il hésitait et ne se décidait pas; c'est pourquoi les troubles éclatèrent et en arrivèrent à ce point que le père et le fils moururent tous deux et furent la risée de l'empire. Comment ne serait-ce pas un sujet d'affliction?

Quand le « père du souverain » fut mort, le roi *Hoei-wen* monta sur le trône [1]. — Cinq ans (294) après avoir pris le pouvoir, il donna à *Yen* (les places de) *Mo* et *I* [2]. — La huitième année (291) [3], il fit un rempart au *Hing-t'ang* méridional [4]. — La neuvième année (290), les gé-

1. Cette rédaction est inexacte; car le roi *Hoei-wen* était monté sur le trône quatre ans auparavant, quand le roi *Ou-ling*, son père, avait abdiqué en sa faveur.

2. Ces deux places se trouvaient sur le territoire de la commanderie de *Tchouo* 涿 qui correspond à la préfecture secondaire actuelle de ce nom (préf. de *Tcheng-ting*, prov. de *Tche-li*).

3. D'après les Tableaux chronologiques (chap. xv, p. 28 v°), la septième année de son règne (292), le roi *Hoei-wen* alla chercher femme dans le pays de *Ts'in*.

4. La ville appelée le *Hing-t'ang* méridional 南行唐 était au

néraux de *Tchao* et de *Leang*[1] réunirent leurs armées à celle de *Ts'i* et attaquèrent *Han* ; ils arrivèrent jusque sous les murs de *Lou-koan*[2]. — Puis, la dixième année (289), (le roi de) *Ts'in* se proclama Empereur d'occident[3]. — La onzième année (288), *Tong-chou* allié au prince de *Wei* attaqua *Song*; (*Tchao*) obtint *Ho-yang* de *Wei*[4]. *Ts'in* s'empara de *Keng-yang*[5]. — La douzième année (287), les généraux de *Tchao* et de *Leang*[6] attaquèrent *Ts'i*. — La treizième année (286), *Han Siu* fut mis à la tête de l'armée et attaqua *T'si*. La princesse[7] mourut. — La quatorzième année (285), le conseiller d'État *Yo I*, à la tête des armées de *Tchao*, *Ts'in*, *Han*, *Wei* et *Yen*,

N. de la sous-préfecture actuelle de *Hing-t'ang* 行唐 (préf. de *Tcheng-ting*, prov. de *Tche-li*).

1. *Wei* 魏, ainsi nommé à cause de sa capitale *Ta-leang* (*K'ai-fong fou*).

2. *Lou-koan* 魯關 paraît être identique à *Lou-yang* 魯陽, ville qui correspond à la préfecture actuelle de *Lou-chan* 魯山 (préf. sec. de *Jou*, prov. de *Ho-nan*).

3. Il faut reporter cet événement au 10e mois de l'année 288 ; cf. Tableaux chronologiques (ch. XV, p. 28 v°) et t. II, p. 84, lignes 1-4.

4. C'est-à-dire vraisemblablement que, en récompense du concours qu'il lui avait donné pour attaquer *Song*, le roi de *Tchao* reçut du roi de *Wei* la ville de *Ho-yang*. — D'après le dictionnaire de *Li Tchao-lo*, *Ho-yang* 河陽 était à 35 *li* à l'ouest de la sous-préfecture de *Mong* 孟 (préf. de *Hoai-k'ing*, prov. de *Ho-nan*).

5. Aujourd'hui, sous-préfecture de *Ts'ing-yuen* 清源 (préf. de *Tai-yuen*, prov. de *Chan-si*). Les Tableaux chronologiques onnent la leçon *Koei-yang* 桂陽, qui paraît fautive.

6. Cf. p. 96, n. 1.

7. Cette princesse, dit *Se-ma Tcheng*, était fille de *Ou* la Belle, et sœur cadette du roi *Hoei-wen*.

attaqua *Ts'i* et prit *Ling-k'ieou*[1]. (Le roi de *Tchao*) eut une entrevue avec (le roi de) *Ts'in* à *Tchong-yang*[2]. — La quinzième année (284), le roi *Tchao*, de *Yen*, vint voir (le roi *Hoei-wen*). *Tchao* ainsi que *Han*, *Wei* et *Ts'in* attaquèrent ensemble *Ts'i*[3]; le roi de *Ts'i* fut battu et s'enfuit. *Yen* seul s'avança profondément (dans le pays de *Ts'i*) et s'empara de *Lin-tse*[4].

La seizième année (283), *Ts'in*, allié à *Tchao*, attaqua derechef *Ts'i* à plusieurs reprises. Les gens de *Ts'i* en étaient désolés. *Sou Li*[5] envoya au nom de *Ts'i* une lettre au roi de *Tchao*; elle était ainsi conçue :

[« D'après ce que j'ai appris au sujet des princes sages de l'antiquité, leur conduite vertueuse ne se répandait pas sur toute l'étendue comprise à l'intérieur des mers, leurs enseignements n'étendaient pas leurs bienfaits sur tout le peuple, leurs sacrifices et leurs offrandes

Tchan kouo ts'e : section de *Tchao*; chap. XVIII, p. 4 v°-5 v°.

1. D'après le contexte, il semblerait que *Ling-k'ieou* dût être une ville du pays de *Ts'i* et ne pût donc pas être identifiée avec la sous-préfecture actuelle de *Ling-k'ieou* 靈邱 (préf. de *Ta-t'ong*, prov. de *Chan-si*).

2. A 25 *li* à l'O. de la sous-préfecture actuelle de *Ning-hiang* 寧鄉 (préf. de *Fen-tcheou*, prov. de *Chan-si*).

3. D'après les Tableaux chronologiques, dans cette campagne contre *Ts'i*, *Tchao* eut pour sa part de butin la ville de *Si-yang* 昔陽 (chap. XV, p. 29 r°). Mais le présent chapitre des *Mémoires historiques* rapporte la prise de cette ville à l'année suivante (283); voyez plus loin.

4. Capitale du pays de *Ts'i*. Sur ces événements, voyez le chap. XLVI, à la date de 284.

5. *Sou Li* était un frère cadet de *Sou Ts'in* (cf. *Mém. hist.*, chap. LXIX). L'édition du *Tchan kouo ts'e* de 1581 met aussi ce discours dans la bouche de *Sou Li*, mais elle indique que l'édition de 1355 l'attribue à *Sou Tsin*, et c'est la leçon que nous trouvons en effet dans la réimpression lithographique du *Tchan kouo ts'e* faite à *Chang-hai* en 1896.

aux époques prescrites n'étaient pas présentés constamment aux mânes et aux esprits; cependant la rosée douce descendait (sur la terre), les pluies de saison survenaient, les moissons annuelles étaient abondantes, la foule du peuple ne souffrait pas d'épidémies, la multitude des hommes trouvait cet état de choses excellent; néanmoins, les sages souverains cherchaient le moyen de mieux faire[1]. Maintenant la conduite sage et l'énergie glorieuse de Votre Majesté ne se sont pas souvent employées en ce qui concerne *Ts'in*; le poison de votre haine et vos ressentiments accumulés ne sont pas profondément invétérés en ce qui concerne *Ts'i*[2]. *Ts'in* et

1. Ce préambule me paraît avoir le sens suivant : *Sou Li* veut donner au roi de *Tchao* le conseil de changer de politique; pour que son avis soit accepté, il commence par montrer que, même à l'époque des rois sages de l'antiquité, quand l'âge d'or semblait établi sur la terre, ces souverains cherchaient encore les moyens de mieux gouverner, car ils se rendaient compte que leurs vertus, leurs enseignements et leurs sacrifices n'étaient pas aussi parfaits qu'ils auraient pu l'être. Si donc ces rois admirables de l'antiquité croyaient eux-mêmes que leur conduite pouvait être améliorée, le roi de *Tchao* ne doit pas trouver étrange qu'on lui propose de modifier sa manière d'agir.

2. En d'autres termes : quoique le roi de *Tchao* ait mis sa sagesse et ses forces au service de *Ts'in*, *Ts'in* ne lui en sait aucun gré, car il est insatiable et estime que le roi de *Tchao* ne s'est pas suffisamment employé en sa faveur. D'autre part, quoique le roi de *Tchao* combatte *Ts'i*, il n'a pas contre lui des causes profondes de haine. C'est donc une double erreur qu'il commet lorsqu'il s'allie à *Ts'in* et qu'il attaque *Ts'i*. — Au lieu du mot 齊 *Ts'i*, le *Tchan kouo ts'e* donne la leçon 韓 *Han*, et cette substitution est constante dans tout le discours; comme le fait remarquer en effet l'éditeur de 1581, le texte du *Tchan kouo ts'e* suppose qu'on veut dissuader *Tchao* d'attaquer *Han*, tandis que le texte de *Se-ma Ts'ien* est un plaidoyer en faveur de *Ts'i*; d'ailleurs le *Tchan kouo ts'e* est inconséquent avec lui-même puisqu'il introduit ce discours par les mots : « Quand *Tchao* eut recueilli tout l'empire, il se disposa à attaquer *Ts'i*. *Sou Li* adressa une requête en faveur de

Tchao s'étant alliés en ont profité pour réquisitionner de force des soldats dans le pays de *Han*; est-ce parce que *Ts'in* aime sincèrement *Tchao*? Est-ce parce qu'en réalité il déteste *Ts'i*? Quand une chose est arrivée à être exagérée, un souverain sage l'observe avec attention. Or ce n'est pas que *Ts'in* aime *Tchao* ou déteste *Ts'i*; mais c'est qu'il veut causer la perte de *Han* et absorber les deux *Tcheou*. C'est pourquoi il allèche l'empire en lui présentant *Ts'i* comme appât; de peur qu'il n'y ait quelque désaccord dans l'affaire, il a fait sortir ses soldats pour forcer à agir *Wei* et *Tchao*; de peur que l'empire ne le redoute lui-même, il a livré des otages pour qu'on ait confiance en lui; de peur que l'empire ne se révolte brusquement contre lui, il a réquisitionné des soldats dans le pays de *Han* pour le terroriser. Il dit qu'il veut faire du bien à un royaume ami, mais en réalité il se propose d'attaquer *Han* après l'avoir vidé (de soldats)[1]. Pour moi, j'estime que telle est la vraie origine des projets de *Ts'in*. Dans les événements, il y en a certainement où, les circonstances étant différentes, le malheur qui survient est identique : ainsi, quand *Tch'ou* eut été attaqué pendant longtemps, c'est *Tchong-chan* qui périt[2]; maintenant (de même), quand *Ts'i* aura

Ts'i au roi de *Tchao* en lui écrivant la lettre suivante : ... » Tout ce morceau, aussi bien dans le *Tchan kouo ts'e* que dans *Se-ma Ts'ien*, paraît fort altéré et la suite des idées y est parfois inintelligible.

1. *Ts'in* réquisitionne les soldats de *Han* sous le prétexte d'aider le royaume de *Tchao*, son allié à attaquer *Ts'i*; mais en réalité il projette d'affaiblir ainsi *Han* pour pouvoir le détruire.

2. Les campagnes dirigées par *Ts'in* et les seigneurs contre *Tch'ou* permirent à *Tchao* d'anéantir le royaume de *Tchong-chan* qui ne pouvait plus compter sur aucun secours. C'est pourquoi, dans les Annales principales des *Ts'in* (t. II, p. 79), la destruction du royaume de *Tchong-chan* en 299 est mentionnée immédiatement après les attaques contre *Tch'ou*.

été attaqué pendant longtemps, c'est *Han* qui certainement périra. Si on détruit *Ts'i*, Votre Majesté en partagera le bénéfice avec les six royaumes [1] ; (au contraire), *Han* étant ruiné, c'est *Ts'in* qui seul l'accaparera ; s'emparer des deux *Tcheou* [2] et, à l'ouest, prendre les ustensiles de sacrifice [3], c'est *Ts'in* qui seul s'en assurera l'avantage. Quand on taxera les champs et qu'on évaluera les mérites, le profit que Votre Majesté en retira comment pourra-t-il être considérable au prix de celui que s'assurera *Ts'in*? Voici les combinaisons qu'exposait un donneur de conseils : Quand *Han* aura perdu la région de *San-tch'oan* [4] et que *Wei* aura perdu le pays de *Tsin* [5], avant que le marché et l'audience de la cour aient fait place à un autre marché et à une autre audience [6],

1. On appelle époque des six royaumes l'époque où la Chine était divisée entre *Ts'in*, d'une part, et, d'autre part, les six royaumes de *Tchao*, *Han*, *Wei*, *Tch'ou*, *Yen* et *Ts'i*. Ici, puisqu'il s'agit du partage de l'état de *Ts'i*, il faut admettre que l'expression « six royaumes » désigne *Ts'in*, *Tchao*, *Han*, *Wei*, *Tch'ou* et *Yen*; mais il reste encore cette difficulté que, d'après la teneur de la phrase de *Se-ma-Ts'ien*, *Tchao* doit partager le territoire de *Ts'i* avec les six royaumes et ne devrait donc pas être compté comme l'un d'entre eux.

2. Les *Tcheou* orientaux et occidentaux.

3. Les fameux trépieds qui étaient comme le gage du pouvoir souverain (cf. t. I, p. 296 et t. IV, p. 351-353).

4. La région de *San-tch'oan* 三川 était ainsi nommée parce qu'on y trouvait trois cours d'eau, à savoir le *Hoang-ho* et les rivières *I* 伊 et *Lo* 洛. La capitale du pays de *Han* (s. p. actuelle de *Sin-tcheng*, préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*) était située dans ce territoire. La phrase signifie donc : quand *Han* aura perdu sa capitale, c'est-à-dire sera détruit.

5. Ici, de même, le sens est : quand *Wei* aura perdu sa capitale (*Ngan-i*, dit *Tchang Cheou-tsie*; mais à la date à laquelle on rapporte ce discours, cette capitale devait être *Ta-leang*, c'est-à-dire *K'ai-fong-fou*).

6. C'est-à-dire : en un seul jour.

l'infortune sera déjà arrivée[1]. Quand *Yen* aura pris entièrement la partie septentrionale du territoire de *Ts'i*, il aura diminué de trois cents *li* la distance qui le sépare de *Cha-k'ieou*[2] et de *Kiu-lou*[3]; (d'autre part,) le *Chang-tang*[4], territoire de *Han*, n'est qu'à cent *li* de *Han-tan*. Lors donc que *Yen* et *Ts'in* comploteront contre le Fleuve et les montagnes[5] de Votre Majesté, ils n'auront qu'à franchir un espace de trois cents *li* pour être en communication l'un avec l'autre. (Actuellement,) la commanderie de *Chang*[6], territoire de *Ts'in*, est voisine de la passe *T'ing*[7], et, pour aller jusqu'à *Yu-tchong*[8], il y a quinze cents *li*; (mais), quand *Ts'in* aura attaqué avec ses

1. En d'autres termes, *Tchao*, *Wei* et *Han* ont des destinées étroitement unies; si *Wei* et *Han* viennent à être détruits, *Tchao* ne tardera pas à périr à son tour.

2. Cf. p. 93, n. 3.

3. *Kiu-lou* correspond à la ville sous-préfectorale de *P'ing-hiang* 平鄉 (préf. de *Choen-té*, prov. de *Tche-li*) (ap. *Kouo-ti-tche*, chap. IV, p. 5 r°).

4. Le *Chang-tang* (préfecture de *Lou-ngan*, dans le S.-E. du *Chan-si*) appartenait alors à *Han*; ce n'est qu'en 262 que ce territoire fut annexé par *Tchao*.

5. 河山. C'est-à-dire « le territoire ». Cette expression me paraît supposer l'ancienne formule d'investiture qui assimilait la durée d'un fief à celle du *Hoang-ho* et du *T'ai-chan*; cf. t. III, p. 121 lignes 8-13 et n. 1.

6. La commanderie de *Chang* avait son centre à *Soei-té-tcheou* 綏德, dans le nord du *Chàn-si*.

7. 挺關. Le *Tchan-kouo-ts'e* donne la leçon 扞關 qui n'est pas plus claire.

8. *Yu-tchong* était un territoire situé dans la partie N.-E. et à l'intérieur de la grande boucle du *Hoang-ho*; il touchait à la commanderie de *Chang* et ne pouvait donc pas en être éloigné de 1.500 *li*; le texte me paraît inintelligible.

trois armées[1] le *Chang-tang*[2] qui appartient à Votre Majesté, alors vous ne posséderez plus rien de ce qui est à l'ouest du *Yang-tch'ang*[3] et au sud du *Keou-tchou*[4]; quand (*Ts'in*) aura franchi le *Keou-tchou*, il interceptera (la région du) *Tch'ang-chan*[5] et l'occupera; il n'aura à franchir qu'un espace de trois cents *li* pour être en communication avec *Yen*; alors les chevaux (du pays) de *Tai* et les chiens des *Hou* ne descendront plus vers l'est; le jade des montagnes *Koen*[6] ne sortira plus; ces trois

1. La leçon 三郡 de *Se-ma Ts'ien* ne signifie rien ici; je lis donc 三軍, comme dans le *Tchan-kouo-tse*.

2. Que vient faire ici le *Chang-tang* qui appartenait au royaume de *Han*?

3. D'après le *Kouo-ti-tche* (chap. III, p. 17, r°), la montagne *Tai-hang* 太行 est à 25 *li* au N. de la s.-p. de *Ho-nei* 河內 qui, dépend de l'arrondissement de *Hoai*; on y trouve la colline *Yang-tch'ang* 羊腸. La s.-p. de *Ho-nei* dépend aujourd'hui de la préfecture de *Hoai-k'ing* dans le *Ho-nan*. — D'après un commentaire du *Tong-kien-kang-mou* (15[e] année du roi *Ngan* de la dyn. *Tcheou*), la colline *Yang-tch'ang* était à 106 *li* au S.-E. de la s.-p. de *Hou-koan* 壺關 (préf. de *Lou-ngan*, prov. de *Chan-si*); cette localisation concorde assez bien avec la précédente.

4. La montagne *Keou-tchou* 勾注 dit le *Kouo-ti-tche* (chap. III, p. 13 r°) est aussi appelée montagne *Si-king* 西徑; elle est à 40 *li* au N.-O. de la s.-p. de *Yen-men* 鴈門, qui dépend de l'arrondissement de *Tai* 代. — La s.-p. de *Yen-men* est aujourd'hui la ville préfectorale secondaire de *Tai* 代, dans le *Chàn-si*.

5. Le *Heng-chan*; cf. p. 32, n. 2.

6. Ce texte tendrait à prouver que, dès le commencement du III[e] siècle avant notre ère, on importait en Chine le jade venu de Khoten, région où la tradition plaçait les montagnes *Koen-loen*.

choses précieuses elles aussi votre Majesté ne les possédera plus. Si, ô roi, vous persistez longtemps à combattre *Ts'i* et à vous mettre à la suite du puissant *Ts'in* pour attaquer *Han*, voilà jusqu'où atteindra certainement la calamité qui en résultera. Je désire que Votre Majesté y réfléchisse mûrement. D'ailleurs, la raison pour laquelle *Ts'i* est attaqué, c'est parce qu'il peut vous servir ; dans l'empire, on se concerte pour comploter contre Votre Majesté, et, dès que *Yen* et *Ts'in* auront formé leur alliance, les soldats entreront en campagne sous peu de jours ; les cinq royaumes [1] se diviseront (alors) le territoire de Votre Majesté. Mais *Ts'i* s'opposera à l'alliance des cinq royaumes et vous suivra dans les dangers jusqu'à la mort, ô roi ; il enverra dans l'ouest ses soldats pour arrêter le puissant *Ts'in*, et le pseudo-empereur *Ts'in* [2] demandera à se soumettre ; (*Ts'in*) rendra à *Wei* (les places de) *Kao-p'ing* [3] et *Ken-*

1. D'après *Tchang Cheou-tsie*, les cinq royaumes seraient *Ts'in*, *Ts'i*, *Han*, *Wei* et *Yen* ; mais cette explication est difficile à admettre puisque, au contraire, *Ts'i* nous est représenté dans ce texte comme faisant opposition aux cinq royaumes.

2. En 288, le roi de *Ts'in* avait pris le titre d'empereur d'Occident, et le roi de *Ts'i* celui d'empereur d'Orient ; puis tous deux avaient renoncé à ces titres (cf. t. II, p. 84).

3. D'après le *Kouo-ti-tche* (chap. III, p. 18 r°), *Kao-p'ing* 高平 était à 40 *li* à l'ouest de la s.-p. de *Ho-yang* 河陽, qui dépendait de l'arrondissement de *Hoai*. — L'ancienne sous-préfecture de *Ho-yang* était à 35 *li* à l'ouest de la s.-p. actuelle de *Mong* 孟 (préf. de *Hoai-k'ing* prov. de *Ho-nan*). — A la date de la 4ᵉ année du marquis *Ngai*, de *Wei* (315), le *Tchou-chou-ki-nien* rapporte que le marquis de *Tcheng* rendit au prince de *Wei* les villes de *Yang*, (qui avait autrefois appartenu à) *Tsin*, et de *Hiang* 晉陽及向 ; le prince de *Wei* éleva des remparts à *Yang* et à *Hiang*, puis il changea le nom de *Yang* en

jeou[1]; il rendra à *Tchao* (les localités de) *Hing-fen*[2] et *Sien-yu*[3]. Ainsi donc les services que *Ts'i* rendra à Votre Majesté devront être de premier ordre. Si cependant maintenant vous lui infligez un châtiment, je crains que, plus tard, ceux qui dans l'empire auront à servir Votre Majesté, n'osent pas s'y décider. Je désire, ô roi, que vous y songiez mûrement. (Au contraire,) si maintenant, ô roi, vous refusez de vous unir à l'empire pour attaquer *Ts'i*, l'empire ne manquera pas d'apprécier votre justice, et, quant à *Ts'i*, il prendra avec lui ses dieux du sol et des moissons[4] pour vous servir avec sincérité. Tout l'empire ne manquera pas de faire grand cas de la justice de Votre Majesté, (disant que), avec tout l'empire vous avez bien traité *Ts'in*, mais que *Ts'in* ayant été cruel, Votre Majesté avec tout l'empire l'a arrêté.

celui de *Ho-yong* 河雍, et le nom de *Hiang* en celui de *Kao-p'ing* 高平. Dans le chap. LXXIX, n. 5 v°, des *Mém. hist.*, on lit que, la 42e année de son règne (265), le roi *Tchao*, de *Ts'in*, prit à *Han* les villes de *Chao-k'iu* 少曲 et *Kao-p'ing* 高平.

1. Emplacement indéterminé.

2. 巠分. D'après *Tchang Cheou-tsie*, le mot 巠 doit être prononcé *hing* et il faut substituer le mot 山 au mot 分; cette expression serait l'équivalent du terme 西徑山 qui, selon le *Kouo-ti-tche*, est un autre nom de la montagne *Keou-tchou*, à 40 *li* au N.-O. de la préfecture secondaire de *Tai* 代 (cf. p. 102, n. 4).

3. Au dire de *Tchang Cheou-tsie*, *Sien-yu* 先俞 est l'équivalent de *Si-yu* 西隃, nom d'une montagne qui se trouvait sur le territoire de la préfecture secondaire de *Tai*.

4. C'est-à-dire qu'il mettra à votre service son royaume tout entier.

Ainsi la volonté[1] de tout le monde aura été heureusement exécutée par vous, ô roi. »] A la suite de cela, *Tchao* prit brusquement congé de *Ts'in* et n'attaqua plus *Ts'i*.

Le roi se rencontra avec le roi de *Yen*. — *Lien P'o*[2], à la tête de l'armée, attaqua (la ville de) *Si-yang*[3] du pays de *Ts'i*, et la prit. — La dix-septième année (282), *Yo I*, à la tête des soldats de *Tchao*, attaqua *Po-yang*[4], (ville) de *Wei*. D'autre part, *Ts'in*, irrité de ce que *Tchao* n'avait pas fait cause commune avec lui pour combattre *Ts'i*, fit une expédition contre *Tchao* et nous prit deux villes. —

1. Je substitue au mot 名 la leçon 命 du *Tchan-kouo-ts'e*.
2. Cf. *Mém. hist.*, chap. LXXXI.
3. L'ancienne ville de *Si-yang* 昔陽, dit le *Kouo-ti-tche* (chap. III p. 16 r°), est aussi appelée *Yang-tch'eng* 陽城 ; elle est à l'est de la sous-préfecture de *Lo-p'ing* 樂平, qui dépend de l'arrondissement de *Ping* 并. — La s.-p. de *Lo-p'ing*, qui était, à l'époque des *Han*, la s.-p. de *Tche* 治 (et non 沾, comme on l'imprime dans le commentaire de *Tchang Cheou-tsie*), était à 80 *li* au sud de la préfecture secondaire actuelle de *P'ing-ting* 平定 (prov. de *Tche-li*). — D'après le *Tch'oen-ts'ieou che ti ming* (cité par le *Kouo ti tche*), *Si-yang* avait été la capitale du royaume de *Fou* 服國, c'est-à-dire de la branche des *Ti* blancs 白狄 dont le nom de famille était *Fou*.
4. D'après le *Kouo ti tche* (chap. IV, p. 1 v°), l'ancienne ville de *Po-yang* 伯陽 qui fut appelée *Han-hoei* 邯會城 à l'époque des *Han*, se trouvait à 55 *li* à l'O. de la s.-p. de *Ye* 鄴 qui dépendait de l'arrondissement de *Siang*. — La s.-p. de *Ye* était à 40 *li* au S.-O. de la s.-p. actuelle de *Lin-tchang* 臨漳 (préf. de *Tchang-té*, prov. de *Ho-nan*).

La dix-huitième année (281), *Ts'in* nous enleva *Che-tch'eng*[1]. *Wang Tsai* se rendit à *Tong-yang*[2], (du pays) de *Wei* 衛, et ouvrit une brèche aux eaux du *Ho* pour combattre le prince de *Wei* 魏; il y eut une grande inondation et la rivière *Tchang* déborda. *Wei Jan*[3] vint comme conseiller dans (le pays de) *Tchao*. — La dix-neuvième année (280), *Ts'in* triompha de deux de nos villes. *Tchao* donna à *Wei* (la ville de) *Po-yang*[4]. *Tchao Cho*, à la tête de l'armée, attaqua *Me-k'ieou*[5] (ville) de *Ts'i*,

1. *Che-tch'eng* 石城 était à 90 *li* au S.-O. de la s.-p. de *Lin-lu* 林慮 (auj., s.-p. de *Lin* 林, préf. de *Tchang-té*, prov. de *Ho-nan*); cf. *Kouo ti tche*, chap. IV, p. 2 v°. — Il ne faut pas confondre cette ville avec la s.-p. de *Che-tch'eng*, qui d'après le *Ti li tche* du *Ts'ien Han chou*, se trouvait dans la commanderie de *Yeou-pei-p'ing*, et qui correspond à la ville préfectorale de *Fong-t'ien* 奉天 dans la province mandchoue de *Cheng-king*.

2. *Tong-yang* 東陽 avait autrefois fait partie de l'État de *Wei* 衛 et appartenait maintenant à *Tchao*. Cette ville se trouvait sur le territoire de l'ancienne sous-préfecture de *Li-t'ing* 歷亭 (ap. *Kouo ti tche*, chap. IV, p. 6 r°), laquelle était à 40 *li* à l'O. de la s.-p. actuelle de *Ngen* 恩 (préf. de *Tong-tch'ang*, prov. de *Chan-tong*). Le *Hoang-ho* passait alors au S.-E. de cette ville, et la rive méridionale était sur le territoire de *Wei* 魏; le général de *Tchao*, *Wang Tsai* se rendit donc dans la ville de *Tong-yang* pour pratiquer là sur la rive droite du *Hoang-ho* une brèche et inonder ainsi le pays de *Wei*.

3. Cf. *Mém. hist.*, chap. LXXII.

4. C'est-à-dire qu'il lui rendit la ville qu'il lui avait prise deux ans auparavant; cf. p. 105, n. 4.

5. Les commentateurs sont muets au sujet de cette ville de *Me-k'ieou* 麥邱; peut-être faut-il lire *Chou-k'ieou* 黍邱; cette

et s'en empara. — La vingtième année (279), *Lien P'o*, à la tête de l'armée, attaqua *Ts'i*. Le roi (de *Tchao*) et le roi *Tchao*, de *Ts'in*, se rencontrèrent en dehors du *Si-ho*[1]. — La vingt et unième année (278), *Tchao* détourna la rivière *Tchang* et la fit passer à l'Ouest de *Ou-p'ing*[2]. — La vingt-deuxième année (277), il y eut une grande épidémie. On nomma héritier présomptif le *kong-tse Tan*. — La vingt-troisième année (276), *Leou Tch'ang*, à la tête de l'armée, attaqua *Ki*[3], (ville) de *Wei*, mais il ne put la prendre. Le douzième mois, *Lien P'o*, ayant assumé le commandement, attaqua *Ki* et s'en empara. —

dernière localité est mentionnée à la date de 488 par le *Tso-tchoan* comme une ville du pays de *Tsin* 晉 ; mais elle se trouvait à la frontière du pays de *Ts'i*, car on la place au S.-O. de la s.-p. de *Hia-i* 夏邑 (préf. de *Koei-té*, prov. de *Ho-nan*; cf. H. T. K. K., chap. CCLIV, p. 35 v°).

1. D'après les tableaux chronologiques, *Lin Siang-jou* (cf. chap. LXXXI) assistait à cette entrevue qui eut lieu à *Mien-tch'e* 黽池 (le caractère 黽 se prononce ici *mien*), aujourd'hui encore sous-préfecture de ce nom (préf. et prov. de *Ho-nan*). Cette localité étant au sud du *Hoang-ho* pouvait être dite « en dehors du *Si-ho* » puisque le *Si-ho* était la partie occidentale du *Chan-si*, limitée à l'ouest et au sud par le *Hoang-ho*.

2. *Ou-p'ing* 武平 était à 72 *li* au N. de l'ancienne sous-préfecture de *Wen-ngan* 文安 (ap. *Kouo ti tche*, chap. IV, p. 7 v°), laquelle se trouvait elle-même à 30 *li* à l'E. de la sous-préfecture actuelle de *Wen-ngan* (préf. de *Choen-t'ien*, prov. de *Tche-li*). On verra plus loin que, en 272, le cours de la rivière *Tchang* fut de nouveau reporté au S. de *Ou-p'ing*.

3. 幾. Cette ville, qui appartint tantôt à *Wei*, tantôt à *Ts'i*, devait se trouver entre la préfecture de *Lou-ngan*, du *Chan-si* et la préfecture de *Tchang-té*, du *Ho-nan*.

La vingt-quatrième année (275), *Lien P'o*, à la tête de l'armée attaqua *Fang-tse*[1], (ville) de *Wei* et la prit; il en profita pour y construire un rempart, puis revint. Il attaqua encore *Ngan-yang*[2] et s'en empara. — La vingt-cinquième année (274), *Yen Tcheou*, à la tête de l'armée, attaqua *Tch'ang-tch'eng*[3] et *Kao-t'ang*[4] et s'en empara. Lui et *Wei* combattirent ensemble contre *Ts'in*; le général de *Ts'in*, *Po K'i*, nous vainquit à *Hoa-yang*[5] et fit prisonnier un général. — La vingt-sixième année (273) (*Tchao*) prit le territoire de *Tai* qui avait été envahi par les *Tong-hou*[6]. — La vingt-septième année (272), on re-

1. Cf. p. 57, n. 1.
2. Cf. p. 89, n. 6.
3. Le *Kouo ti tche* (chap. VI, p. 1 r°) place *Tch'ang-tch'eng* 昌城 à 40 *li* au N.-E. de la sous-préfecture de *Tse-tch'oan* 淄川 qui porte aujourd'hui encore ce nom (préf. de *Tsi-nan*, prov. de *Chan tong*).
4. *Kao-t'ang* 高唐 était à 40 *li* au S.-O. de la sous-préfecture de *Yu-tch'eng* 禹城 (préf. de *Tsi-nan*, prov. de *Chan-tong*).
5. Le *Kouo ti tche* (chap. VI, p. 14 r°) place cette localité de *Hoa yang* 華陽 à 40 (ou 30) *li* au S.(ou à l'O.) de l'ancienne sous-préfecture de *Koan-tch'eng* 管城 qui correspond aujourd'hui à la préfecture secondaire de *Tcheng* 鄭 (préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*). D'après *Se-ma Piao*, elle se serait trouvée sur le territoire de la sous-préfecture de *Mi* 密, c'est-à-dire un peu plus à l'ouest.
6. Nous suivons ici l'explication du *Se-ma Tcheng*, mais elle n'est pas sans faire quelque violence au texte; il faut admettre que 歐 est pour 驅, dans le sens de 驅略. D'après *Tchang Cheou-tsie* les *Tong-hou* 東胡 dont il est ici question résidaient à *Yng-tcheo* 營州 qui est aujourd'hui la sous-préfecture de *Tch'ang-li* 昌黎 (préf. de *Yang-p'ing*, prov. de *Tcha-li*).

porta le cours de la rivière *Tchang* au sud de *Ou-p'ing*[1]. *Tchao Pao*[2] reçut le titre nobiliaire de prince de *P'ing-yang*. Les eaux du *Ho* débordèrent et il y eut une grande inondation. — La vingt-huitième année (271), *Lin Siang-jou* dirigea une expédition contre *Ts'i* et arriva jusqu'à *P'ing-i*[3]; quand il eut cessé les hostilités, il construisit le rempart de la grande ville du *Kieou-men*[4] septentrional. Un général de *Yen*, *Kong-suen Ts'ao*, prince de *Tch'eng-ngan*, assassina son roi[5]. — La vingt-neuvième année (270), *Ts'in* et *Han* se combattirent et (*Ts'in*) assiégea (notre ville de) *Yen-yu*[6]. *Tchao* chargea *Tchao*

1. Cf. p. 107, n. 2.

2. D'après le *Tchan kouo ts'e*, *Tchao Pao* était le frère cadet de la mère du roi *Hoei-wen*.

3. A 40 *li* au N.-E. de l'ancienne sous-préfecture de *Tch'ang-lo* 昌樂 (ap. *Kouo ti che*, chap. IV, p. 4 v°) qui porte aujourd'hui le nom de *Nan-lo* 南樂 (préf. du *Ta-ming*, prov. de *Tche-li*).

4. Cette ville de *Kieou-men* 九門, qui fut une sous-préfecture sous les *Han*, était à 25 *li* au N.-O. de la sous-préfecture actuelle de *Kao-tch'eng* 藁城 (préf. de *Tcheng-ting*, prov. de *Tche-li*).

5. Le roi *Hoei* 惠王.

6. Le *Kouo ti tche* (chap. III, p. 11 v°) place le bourg de *Yen-yu* 閼與 (qui avait pris sous les *T'ang* le nom de ville de *Ou-sou* 烏蘇城) à 20 *li* au N.-O. de l'ancienne sous-préfecture de *T'ong-ti* 銅鞮, laquelle se trouvait à 40 *li* au S.-O. de la préfecture secondaire actuelle de *Tch'en* 沁 (prov. de *Chan-si*); c'est l'identification que nous avons indiquée t. II, p. 89, n. 4. — Cependant *Tchang Cheou-tsie* paraît approuver, (à tort, selon nous) une autre explication d'après laquelle cette localité aurait pris son nom de la montagne *Yen-yu* qui était à 50 *li* à l'O. de l'ancienne sous-préfecture de *Ou-ngan* 武安

Cho de prendre le commandement de l'armée et d'attaquer *Ts'in* ; (*Tchao Cho*) fit subir une grande défaite à l'armée de *Ts'in* sous les murs de *Yen-yu*; il reçut le titre de prince de *Ma-fou*[1]. — La trente-troisième année (266), le roi *Hoei-wen* mourut. L'héritier présomptif *Tan* monta sur le trône ; ce fut le roi *Hiao-tch'eng*.

La première année (265) du roi *Hiao-tch'eng*, *Ts'in* dirigea une expédition contre nous et prit trois villes. — Comme le roi de *Tchao* venait de monter sur le trône, la reine douairière prit en mains le gouvernement.

Tchan kouo ts'e : section de *Tchao*; chap. XXI, p. 6 v°-7.

[*Ts'in* poussant ses attaques avec vigueur, la famille princière de *Tchao* demanda le secours de *Ts'i*; *Ts'i* répondit : « A la condition expresse que vous me donnerez le prince de *Tch'ang-ngan*[2] en otage, mes soldats sortiront. » La reine douairière ne voulut pas y consentir; ses principaux ministres lui ayant adressé des reproches énergiques, la reine douairière déclara nettement à ceux qui l'entouraient : « Si quelqu'un me parle encore une fois de livrer en otage le prince de *Tch'ang-ngan*, moi, vieille femme, je lui cracherai au visage. » Le *tso che Tch'ou Long* exprima[3] le désir de voir la

(auj., s.-p. de *Yong-nien* 永年, préf. de *Koang-p'ing*, prov. de *Tche-li*).

1. Ce titre était inspiré du nom de la montagne *Ma-fou* 馬服 dompteur de chevaux), qui était à 10 *li* au N.-O. de *Han-tan*.

2. Le prince de *Tch'ang-ngan* était le fils cadet de la reine douairière qui, d'après *Se-ma Tcheng*, était la reine *Hoei-wen* 惠文后.

3. Le *Tchan-kouo-ts'e* réunit le mot 言 au mot 龍 et en fait un caractère unique 讋. L'éditeur de 1581 dit que cette orthographe se justifie par la nécessité de distinguer le personnage mentionné ici du *tso-che Tch'ou Long* 左史觸龍 qui, d'après un texte du *Chouo-yuan*, aurait été le ministre de *Kie*, dernier souverain de la dynastie *Hia*.

reine douairière; la reine douairière pleine de colère le fit entrer au bout d'un moment[1]. S'avançant lentement, il vint s'asseoir et s'excusa en disant : « Votre vieux sujet souffre des pieds et est incapable de marcher vite; je n'ai pas pu venir vous voir depuis longtemps ; maintenant, me pardonnant à moi-même[2] et craignant que vous-même, ô reine, ne souffriez de quelque incommodité (semblable), j'ai désiré vous voir. » La reine douairière dit : « Moi, vieille femme, je me sers d'une voiture à bras pour aller et venir. » Il demanda : « Votre appétit est-il toujours bon ? » « Je me soutiens avec de la bouillie de riz, répondit-elle. » Il dit : « Moi, votre vieux sujet, dans les derniers temps je n'avais plus aucun désir de manger ; je me suis alors forcé à faire à pied chaque jour trois ou quatre *li*; j'ai ainsi un peu augmenté mon goût pour la nourriture et cela profite à mon corps. » La reine douairière répliqua : « Pour moi, vieille femme, j'en serais incapable. » La mauvaise humeur de la reine douairière s'étant quelque peu dissipée, le vénérable *tso-che* lui dit : « Votre vieux sujet a un humble fils nommé *Chou-k'i* qui est très jeune et dénué de talents tandis que moi je suis décrépit; j'ai pitié de lui et je l'aime; je voudrais qu'il pût avoir une place de (soldat à) vêtement noir[3] pour monter la garde dans le palais royal; voilà ce dont je vous informe en bravant la mort. » La reine douairière dit : « Je m'empresse de vous accorder (ce que vous demandez); quel

1. D'après *P'ei-yn*, le mot 胥 est ici l'équivalent de 須.

2. Quoique coupable de n'être pas venu plus tôt, le désir qu'il a de prendre des nouvelles de la reine douairière l'enhardit et il ose se présenter devant elle.

3. L'habit militaire 袀 était de couleur noire.

âge a-t-il? » « Quinze ans, répondit-il; quoiqu'il soit jeune, je désire vous le confier avant que je sois tombé dans le fossé[1]. » « Les hommes aussi aiment-ils donc leurs jeunes fils et en ont-ils compassion? » « Plus que les femmes, répondit-il. » La reine douairière dit en riant: « Ce sont les femmes qui l'emportent de beaucoup. » Il répliqua : « Votre vieux sujet pense que votre amour de mère pour la reine de *Yen* surpasse celui que vous avez pour le prince de *Tch'ang-ngan*[2]. » « Vous vous trompez, dit la reine douairière; je l'aime moins que le prince de *Tch'ang-ngan.* » Le vénérable *tso-che* dit : « Quand un père et une mère aiment leur enfant, ils combinent pour lui des plans à longue portée. Lorsque vous avez accompagné la reine de *Yen*, vous preniez dans vos mains ses talons et les arrosiez de larmes en songeant à l'éloignement où elle allait être et vous étiez ainsi pleine de compassion pour elle[3]; quand elle fut partie vous n'avez pas cessé de penser à elle; (cependant), lorsque vous faisiez des sacrifices, vous priiez pour elle en disant : « Qu'à aucun prix on ne la renvoie[4]. » N'est-ce pas parce que vous aviez des projets pour un avenir lointain afin que ses fils et ses petits-fils fussent

1. C'est-à-dire : avant que je sois mort, comme le vagabond qui roule dans le fossé sur le bord de la route. Cf. *Tso-tchoan*, 13e année du duc *Tchao* : « Quand les hommes de basse condition sont vieux et n'ont pas de fils, ils savent qu'(après leur mort) ils seront poussés dans le fossé » 擠於溝壑. Mencius (I, *b*, XII, 2) : « Les personnes vieilles ou faibles ont roulé dans les fossés 轉乎溝壑 Cf. II, *b*, IV, 2 ; III, *a*, III, 7 ; III, *b*, I, 2; V. *b*, VII 5).

2. En d'autres termes : qu'elle aime mieux sa fille que son fils.

3. Au moment où la fille de la reine-douairière partait pour le pays de *Yen* où elle allait être reine, sa mère baignait de larmes les pieds mignons qui s'éloignaient d'elle pour toujours.

4. C'est-à-dire : puisse-t-elle n'être pas répudiée par son mari.

rois les uns après les autres[1] ? » « Il en est bien ainsi », dit la reine douairière. Le vénérable *tso-che* reprit : « Si maintenant nous remontons à trois générations en arrière pour atteindre tous ceux des fils et petits-fils des souverains de *Tchao* qui ont reçu des fiefs nobiliaires, en trouverons-nous (dont la lignée) ait subsisté (jusqu'à nos jours) ? » « Il n'y en a pas », répondit-elle. Il ajouta : « Si nous ne nous bornons pas au royaume de *Tchao*, parmi les seigneurs en trouverons-nous ? » « Moi, vieille femme, dit-elle, je ne l'ai point entendu dire. » « Ainsi, dit-il, les uns ont été immédiatement atteints par le malheur dans leurs propres personnes ; les autres ont été atteints plus tard dans leurs fils et leurs petits-fils. Est-ce à dire que les fils de souverains, par le fait qu'ils ont reçu un fief nobiliaire, sont devenus pervers ? (Non, mais c'est parce que) leur dignité était fort haute sans qu'ils eussent eu de mérites ; leurs revenus étaient considérables sans qu'ils eussent fait d'actions d'éclat ; ils avaient les mains pleines d'honneurs et de richesses[2]. Maintenant, ô reine, vous avez élevé le prince de *Tch'ang-ngan* en dignité ; vous lui avez donné des terres fertiles ; vous l'avez comblé d'honneurs et de richesses ; cependant vous n'êtes pas parvenue jusqu'à maintenant à lui faire accomplir quelque action méritoire pour son pays. Le jour où la montagne s'effon-

1. La reine-douairière consentait à se séparer de sa fille parce qu'elle souhaitait qu'elle régnât dans le pays de *Yen* et qu'elle eût des fils et des petits-fils qui fussent rois à leur tour.

2. D'après le commentaire de l'édition de 1581 du *Tchan-kouo-t'se*, l'expression 重器 signifierait les honneurs 名位 et les richesses 金玉.

drera[1], comment le prince de *Tch'ang-ngan* pourra-t-il se fier sur le royaume de *Tchao*? Au jugement de votre vieux sujet, les plans que vous faites pour le prince de *Tch'ang-ngan* témoignent de courtes vues. C'est pourquoi j'estime que vous ne l'aimez pas autant que la reine de *Yen.* » La reine douairière dit : « Je vous approuve et je consens à ce que vous voulez faire de lui. » Alors elle fit équiper cent chars pour le prince de *Tch'ang-ngan* et l'envoya en otage dans le pays de *Ts'i*; les troupes de *Ts'i* entrèrent aussitôt en campagne. *Tse-i*[2], ayant appris ce qui s'était passé, dit : « Un fils de souverain est apparenté (au prince) par ses os et par sa chair; cependant il ne peut garder ses dignités s'il n'a pas de mérite, ni ses revenus s'il n'accomplit pas d'action d'éclat, ni conserver ses richesses en or et en jade. A combien plus forte raison en est-il de même pour nous autres! »]

T'ien Tan, prince de *Ngan-p'ing*[3], (du pays) de *Ts'i*, à la tête des troupes de *Tchao*, attaqua *Tchong-yang*[4],

1. C'est-à-dire : quand la reine-douairière mourra.
2. *Tse-i* était un sage du pays de *Tchao*.
3. Le *Kouo ti tche* (chap. v, p. 12 v°) place la ville de *Ngan-p'ing* 安平 à 19 *li* à l'E. de la s.-p. de *Lin-tse* 臨淄 (qui dépend aujourd'hui de la préf. de *Ts'ing-tcheou* 青州, prov. de *Chan-tong*), et l'identifie avec l'ancienne ville de *Hi* 酅邑 de la principauté de *Ki* 紀 (cf. t. I, p. 15, n. 4 et t. IV, p. 41 et 44); cette principauté fut détruite en 690 par le duc *Siang* de *Ts'i*.
4. D'après *Tchang Cheou-tsie*, il n'y avait dans le pays de *Yen* aucune ville appelée *Tchong-yang* 中陽; selon toute vraisemblance l'historien veut parler de la ville de *Tchong-chan* 中山. L'ancienne ville de *Tchong-chan*, dit le *Kouo-ti-tche* (chap. iv, p. 8 v°) est aussi

(ville) de *Yen* et la prit. Il attaqua encore *Tchou-jen*[1], (ville) de *Han*, et la prit. — La deuxième année (264), la reine *Hoei-wen* mourut. *T'ien Tan* devint conseiller.

La quatrième année (262), le roi rêva qu'il était revêtu d'un vêtement mi-partie d'une couleur, mi-partie d'une autre et se boutonnant par derrière, que, monté sur un dragon volant, il s'élevait vers le ciel, mais qu'il n'y parvenait pas et tombait, qu'il voyait des amas d'or et de jade hauts comme des montagnes. Le lendemain, le roi manda le devin officiel *Kan* pour interpréter ce songe; (le devin) lui dit : « Si vous avez rêvé que vous étiez vêtu d'un vêtement mi-partie d'une couleur, mi-partie d'une autre, et se boutonnant par derrière, c'est (signe de) ruine. Que, monté sur un dragon volant, vous vous éleviez au ciel, mais que vous n'y parveniez pas et tombiez, c'est (signe que) vous avez de l'ardeur, mais sans réel pouvoir. Que vous ayez vu des monceaux d'or et d'argent hauts comme des montagnes, c'est (signe d')affliction ».

Trois jours plus tard, *Fong T'ing*, qui gouvernait le

appelée relais de *Tchong-jen* 中人亭; elle se trouvait à 41 *li* au N.-E. de la s.-p. de *T'ang* 唐 (laquelle se trouvait à 8 *li* au s. de la s.-p. actuelle de ce nom, préf. de *Pao-ting*, prov. de *Tche-li*); à l'époque *tch'oen-ts'ieou*, elle fut la ville de *Tchong-jen* 中人邑 qui appartenait à la principauté de *Sien-yu* 鮮虞國.

1. 注人. Cette localité est probablement identique à celle de *Tchou-tch'eng* 注城 (ou 鑄城) qui, d'après le *Kouo-ti-tche* (chap. VI, p. 18 r°) était à 5 *li* au S.-O. de la s.-p. de *Leang* 梁 (auj. préf. sec. de *Jou* 汝, prov. de *Ho-nan*).

Chang-tang[1] pour le compte de la famille princière de *Han*, envoya un émissaire qui vint dire : « *Han* ne peut plus garder le *Chang-tang* et va le livrer à *Ts'in* ; or les officiers et le peuple de cette région seraient heureux d'appartenir à *Tchao* et ne désirent pas appartenir à *Ts'in*. J'ai dix-sept villes, bourgs et places que je souhaite, en me prosternant par deux fois, livrer à *Tchao* ; j'accepterai le bienfait que Votre Majesté accordera aux officiers et au peuple[2] ». Le roi, tout joyeux, manda (*Tchao*) *Pao*, prince de *P'ing-yang*, et l'informa de ce qui venait de se passer en lui disant : « *Fong T'ing* nous livre dix-sept villes, bourgs et places ; convient-il de les recevoir ? » (*Tchao Pao*) répondit : « Le sage considère comme très funeste un avantage sans motif ». Le roi répliqua : « Ces gens chérissent ma vertu ; comment pouvez-vous dire qu'il n'y a pas de motif ? » « *Ts'in*, dit (*Tchao Pao*), a rongé comme une feuille de mûrier la famille princière de *Han* dont le territoire se trouve coupé par le milieu, de façon que les deux parties ne peuvent communiquer entre elles ; certainement (*Ts'in*) estime donc que, en restant assis[3], il recevra le territoire de *Chang-tang*. Si le prince de *Han* ne veut pas le livrer à *Ts'in*, c'est parce qu'il désire faire retomber sur *Tchao* les malheurs qui en résulteront. Que *Ts'in*, se soit chargé de toute la peine pour que *Tchao* recueille tout l'avantage, cela ne pourrait pas se produire, même dans le cas d'un puissant agissant contre un

1. Le *Chang-tang* est le territoire de la préfecture de *Lou-ngan* 潞安, dans le *Chan-si*.

2. C'est-à-dire : je m'en remets à la libéralité de Votre Majesté pour les récompenses que nous espérons obtenir d'elle.

3. C'est-à-dire qu'il n'a plus besoin d'agir, car le temps travaille pour lui et le *Chang-tang* doit inévitablement lui revenir.

faible; à plus forte raison, un faible pourrait-il agir ainsi à l'égard d'un puissant? Comment ne dira-t-on pas que (l'avantage qu'on vous propose) est un avantage sans motif? En outre *Ts'in* a labouré et ensemencé[1]; il a fait parvenir par eau des transports de grain[2]; il a dévoré, comme le ver ronge la feuille de mûrier, un pays[3] dont les chars de guerre étaient de première force et dont les combattants valaient double; il a séparé ce territoire pour le rattacher à sa domination supérieure[4]; son autorité y est reconnue. Vous ne sauriez vous susciter de difficultés avec lui; gardez-vous d'accepter (ce présent) ». Le roi dit : « Maintenant, quand j'envoie des armées d'un million d'hommes, il faut des années et des années avant qu'on s'empare d'une seule ville; en ce moment, on fait cadeau à mon royaume de dix-sept villes, bourgs et places; c'est là un grand avantage ». *Tchao Pao* sortit. Le roi manda le prince de *P'ing-yuen*[5] ainsi que *Tchao Yu* et leur exposa l'affaire; ils répondirent : « Quand vous envoyez à l'attaque des armées d'un million d'hommes, il se passe des années avant que vous vous empariez d'une seule ville; maintenant,

1. 以牛田之. Par les sacrifices d'hommes et d'argent que *Ts'in* a faits pour s'assurer la possession du *Chang-tang*, on peut dire qu'il a en quelque sorte labouré et ensemencé et qu'il est en droit de compter sur la récolte.

2. Il a fait des transports de grain le long de la rivière *Wei* et du *Hoang-ho* pour approvisionner les troupes qui combattaient contre *Han*.

3. Le pays de *Han* dont les armées avaient une grande réputation de vaillance.

4. 上國. Cette expression désigne ici le royaume de *Ts'in* lui-même.

5. *Tchao Cheng*, frère cadet du roi *Hoei-wen*; cf. chap. LXXVI.

en restant assis, vous recevez dix-sept villes, bourgs et places ; c'est là un grand avantage qu'il ne faut pas laisser échapper. » Le roi dit : « C'est fort bien. » Il ordonna donc à *Tchao Cheng*[1] de recevoir ce territoire.

(*Tchao Cheng*) dit à *Fong T'ing* : « Je suis l'ambassadeur de mon humble pays, le sujet *Cheng*. Le prince de mon humble pays m'a chargé de vous apporter ses ordres ; il confère au gouverneur général[2] trois districts de dix mille foyers ; il confère aux préfets trois districts de mille foyers ; tous seront marquis de génération en génération. Les officiers et les hommes du peuple recevront tous trois degrés dans la hiérarchie ; les officiers et les hommes du peuple qui sauront maintenir la paix entre eux seront tous gratifiés de six livres d'or. » — *Fong T'ing*, versant des larmes, refusa de voir l'ambassadeur et dit : « Je ne saurais accepter[3], car je manquerais par trois fois à la justice. Étant gouverneur d'un territoire pour le compte de mon souverain, je n'aurais pas su le défendre jusqu'à la mort ; tel serait mon premier manquement à la justice. Je l'aurais livré à *Ts'in* sans écouter les ordres de mon souverain ; tel serait mon second manquement à la justice. J'aurais vendu le territoire de mon souverain et j'en profiterais ; tel serait mon troisième manquement à la justice[4] ». —

1. Le prince de *P'ing-yuen*.
2. C'est *Fong T'ing* lui-même. Comme le fait remarquer *Tchang Cheou-tsie*, au lieu de 太守, il faudrait dire simplement 守, car ce n'est que sous le règne de l'empereur *King* (156-142) que le mot 太 fut ajouté à ce titre.
3. 吾不 : ces deux mots font une phrase.
4. Le chapitre LXXIX du *Ts'ien Han-chou*, qui est consacré à la bio-

Tchao envoya alors des soldats pour s'emparer du *Chang-tang*; *Lien P'o* ayant le commandement de l'armée, campa à *Tch'ang-p'ing*[1].

La septième année (259)[2], on retira ses fonctions à *Lien P'o*, et *Tchao Kouo*[3] le remplaça à la tête de l'armée; les gens de *Ts'in* cernèrent *Tchao Kouo*; *Tchao Kouo* se rendit avec son armée; il y avait là plus de quatre cent mille hommes; on les extermina tous[4]. Le roi regretta de ne pas avoir écouté les avis de *Tchao Pao* et d'avoir ainsi causé le désastre de *Tch'ang-p'ing*. Le roi, de retour (dans sa capitale), n'obéit pas à *Ts'in*. *Ts'in* assiégea

graphie de *Fong Fong-che* 馮奉世, descendant de *Fong T'ing* 馮亭, nous donne quelques détails sur les destinées ultérieures de la famille *Fong*. Après avoir livré le *Chang-tang* (auj. *Lou-ngan-fou*) à *Tchao*, *Fong T'ing* reçut du roi de *Tchao* le titre de prince de *Hoa-yang* 華陽君; il périt lors de la bataille de *Tch'ang-p'ing* (260). Parmi ses descendants, on peut citer, à l'époque des *Ts'in*, *Fong Ou-tse*, *Fong K'iu-tsi* et *Fong Kie* (cf. t. II, index, n°s 1297, 1298, 1300); à l'époque de l'empereur *Wen*, *Fong T'ang* 馮唐; enfin sous les règnes des empereurs *Tchao*, *Siuen* et *Yuen*, *Fong Fong-che* lui-même, qui mourut en 40 av. J.-C. après avoir joué un rôle important dans les combats des Chinois contre les peuples de l'Asie Centrale. *Fong Fong-che* eut pour fille la célèbre *Tchao-i Fong* 馮昭儀 (cf. *T'oung pao*, 1904, p. 184, n. 3, et p. 324).

1. A 31 *li* à l'ouest de la sous-préfecture de *Kao-p'ing* 高平 (préf. de *Tse-tcheou*, prov. de *Chan-si*); cf. *Kouo-ti-tche*, chap. III, p. 12 v°.

2. Les Tableaux chronologiques (chap. XV, p. 32 v°) et les Annales principales des *Ts'in* (t. II, p. 91) rapportent à l'année 260 les événements dont il va être question.

3. *Tchao Kouo* 趙括 était le fils de *Tchao Cho* 趙奢 (cf. chap. LXXXI).

4. Dans la biographie de *Po K'i* prince de *Ou-ngan* (cf. chap. LXXIII), on trouvera le récit détaillé de ces faits.

Han-tan[1]. *Fou Pao*, préfet de *Ou-yuen*[2], *Wang Jong* et *Sou Che*, à la tête d'une foule de gens de *Yen*, se révoltèrent sur le territoire de *Yen*. *Tchao* conféra la seigneurie de *Ling-k'ieou*[3] au prince de *Tch'oen-chen*, conseiller de *Tch'ou*.

La huitième année (258), le prince de *P'ing-yuen* se rendit dans le pays de *Tch'ou* pour demander du secours. Lorsqu'il fut de retour, *Tch'ou* vint nous secourir; puis le *kong-tse Ou-ki*[4], (du pays) de *Wei*, vint aussi à notre secours. Le siège que *Ts'in* maintenait devant *Han-tan* fut alors abandonné[5]. — La dixième année (256), *Yen* attaqua (la ville de) *Tch'ang-tchoang*[6], et, le

1. D'après les Tableaux chronologiques (chap. xv, p. 32 v°), ce siège de *Han-tan* devrait être reporté à l'année 257.

2. *Ou-yuen* 武垣 était à 35 *li* au S.-O. de la ville préfectorale de *Ho-kien* 河間 (prov. de *Tche-li*). Cette ville appartenait alors à *Tchao*, mais elle était limitrophe du pays de *Yen* et c'est ce qui explique pourquoi le préfet de cette localité put faire commune avec les révoltés de *Yen*.

3. Aujourd'hui, sous-préfecture de *Ling-k'ieou* 靈邱 (préf. de *Ta-t'ong*, prov. de *Chan-si*).

4. Dans la biographie de *Ou-ki*, prince de *Sing-ling* (chap. LXXVII), on voit que le roi de *Tchao* avait gagné les bonnes grâces de ce général en lui donnant à titre de fief personnel la ville de *Hao* 鄗 (cf. p. 60 n. 5.

5. Tout ceci doit être reporté à l'année 257; cf. les Tableaux chronologiques.

6. Au lieu de *Tch'ang-tchoang* 昌壯; il faut lire *Tch'ang-tch'eng* 昌城. Cette ville était à 5 *li* au N.-O. de l'ancienne sous-préfeture de *Sin-tou* 信都 (cf. *Kouo-ti-tche*, chap. IV, p. 6. v°), qui correspond à la préfecture secondaire actuelle de *Ki* 冀 (prov. de *Tche-li*). Cette place appartenait alors au royaume de *Tchao*.

cinquième mois, la prit. Les généraux de *Tchao*, *Yo Tch'eng*[1] et *K'ing Cho* attaquèrent l'armée (du général) *Sin-leang*[2], de *Ts'in*, et la vainquirent. L'héritier présomptif mourut. *Ts'in* attaqua (la ville des) *Tcheou* occidentaux et s'en empara[3]. *T'ou-fou K'i*[4] sortit (du royaume de *Tchao*). — La onzième année (255), on construisit un rempart à *Yuen-che*[5]; on érigea *Chang-yuen* en préfecture. *Tcheng Ngan-p'ing*[6], prince de *Ou-yang*, mourut; (le roi de *Tchao*) confisqua ses terres. — La douzième année (254), les bâtiments servant à garder le fourrage à *Han-tan* furent incendiés. — La quatorzième année (252), *Tchao Cheng*, prince de *P'ing-yuen*, mourut[7].

1. Ce *Yo Tch'eng* était un parent de *Yo Kien* et était comme lui originaire du pays de *Yen*. D'après le chap. LXXX des *Mém. hist.*, il était général de *Yen* lorsqu'il fut fait prisonnier par *Tchao* en 251 ; le roi de *Tchao* le traita fort bien, ainsi que *Kien* qui était aussi venu se réfugier auprès de lui (cf. t. IV, p. 147, deux dernières lignes). Cependant, le texte que nous traduisons en ce moment nous montre *Yo Tch'eng* au service de l'état de *Tchao* de l'année 256 : il est d'accord avec le *Tchan-kouo-ts'e* (chap. XXXI, p. 1 v°) d'après qui, en 251, *Yo Tch'eng* était général de *Tchao*, et non de *Yen*.

2. D'après *Tchang Cheou-tsie*, *Sin-leang* 信梁 serait le surnom du général de *Ts'in* plus connu sous le nom de *Wang K'i* 王齕. — D'après les Tableaux chronologiques, en 256, *Han*, *Wei* et *Tch'ou* seraient venus délivrer la ville de *Sin-tchong* 新中, du pays de *Tchao*, qui était assiégée par *Ts'in*. Le commentateur *Siu Koang* paraît vouloir établir un rapport entre les deux noms *Sin-leang* et *Sin-tchong*, mais cette opinion n'est pas soutenable.

3. Cf. t. II, p. 94.

4. C'était un grand officier (*ta-fou*) du pays de *Tchao*.

5. Au N.O. de la sous-préfecture actuelle de *Yuen-che* 元氏 (préf. de *Tcheng-ting*, prov. de *Tche-li*).

6. D'après *Siu-Koang*, c'était un ancien général de *Ts'in* qui s'était soumis à *Tchao*.

7. Cette mort eut lieu en 251, d'après les Tableaux chronologiques

Tchan kouo ts'e : section de *Yen*; ch. XXXI, p. 1.

La quinzième année (251), (le roi de *Tchao*) conféra la terre de *Wei-wen*[1] au conseiller d'état *Lien P'o*, avec le titre de prince de *Sin-ping*. — [Le roi de *Yen*[2] chargea son conseiller *Li Fou* de conclure amitié (avec *Tchao*) et d'offrir en cadeau gracieux[3] cinq cents livres d'or au roi de *Tchao*. A son retour, (*Li Fou*) revint présenter son rapport au roi de *Yen* et lui dit : « Parmi (les sujets du) prince de *Tchao*, ceux qui étaient dans la force de l'âge sont tous morts à *Tch'ang-p'ing*[4]; leurs orphelins ne sont pas encore adultes. Il faut les attaquer ». Le roi manda *Yo Kien*[5], prince de *Tch'ang-kouo*, et l'interrogea à ce sujet; il répondit : « *Tchao* est un royaume qui a eu à batailler sur ses quatre fronts[6]; son peuple est habitué à la guerre ; l'attaquer est impossible. » Le roi dit : « C'est avec une multitude que j'attaque un petit nombre d'hommes. Si nous combattons deux contre un, ne pouvons-nous pas (risquer la lutte)? » Il répondit : « Vous ne le pouvez pas. » « Je combattrai donc cinq contre un[7], dit le roi; pouvons-nous (risquer la lutte?) »

1. *Wei-wen* 尉文 devait être une place dans le voisinage de la préfecture secondaire de *Yu* 蔚 (préf. de *Siuen-hoa*, prov. de *Tche-li*).

2. Sur tout ce qui suit, cf. t. IV, p. 146-147.

3. Littéralement « pour le vin » 以五百金爲趙王酒. Le *Tchan-kouo-ts'e* écrit 壽酒, ce qui prouve que cet or était censé destiné à acheter le *vin* pour un banquet où on aurait souhaité *longue vie* au roi de *Tchao*. — La traduction « pot de vin » que j'ai donnée à la p. 146 du t. IV est un contre-sens.

4. Cf. p. 119, lignes 2-8.

5. *Yo Kien* était fils de *Yo I*; cf. t. IV, p. 145.

6. Cf. t. IV, p. 146, n. 6.

7. « Trois contre un », dit le *Tchan-kouo-ts'e*. Les variantes sont

Il répondit : « Vous ne le pouvez pas. » Le roi de *Yen* fut fort irrité, et, comme tous ses officiers lui disaient qu'on pouvait (combattre),] il se décida à mettre en campagne deux armées et deux mille chars de guerre; *Li Fou* avait un des commandements et devait attaquer *Hao*[1]; *K'ing Ts'in* avait l'autre commandement et devait attaquer *Tai*. *Lien P'o* était général de *Tchao*; il écrasa et tua *Li Fou*; il fit prisonniers *K'ing Ts'in* et *Yo Kien*.

La seizième année (250), *Lien P'o* assiégea (la capitale de) *Yen*. *Yo Tch'eng* fut nommé prince de *Ou-siang*[2]. — La dix-septième année (249), le vice-conseiller et général en chef, prince de *Ou-siang*, attaqua *Yen* et assiégea sa capitale. — La dix-huitième année (248), *Kiun*, (originaire) de *Yen-ling*[3], se mit à la tête des troupes, et, à la suite du conseiller d'état, prince de *Sin-p'ing*[4], il aida *Wei* à attaquer *Yen*. *Ts'in* nous prit trente-sept villes, parmi lesquelles *Yu-ts'e*[5]. — La dix-neuvième année (247), *Tchao* fit avec *Yen* un échange de territoires; il donna à *Yen* (les localités de) *Long-toei*[6], *Fen-*

d'ailleurs nombreuses dans la suite de ce texte et ne peuvent être toutes relevées.

1. Cf. p. 60, n. 5.

2. C'est-à-dire : « prince de la supériorité guerrière », suivant l'explication de *Tchang Cheou-tsie*.

3. Au nord de la sous-préfecture actuelle de *T'ien-tchen* 天鎮 (préf. de *Ta-t'ong*, prov. de *Chan-si*).

4. *Lien P'o*.

5. Cf. t. II, p. 98, n. 1. — Cependant *Siu Koang* place *Yu-ts'e* sur le territoire de la commanderie (aujourd'hui préfecture) de *T'ai-yuen* 太原.

6. D'après le *Kouo-ti-tche* (chap. IV, p. 12 r°), à 20 *li* au S.-O. de l'ancienne sous-préfecture de *Soei-tch'eng* 遂城 (laquelle se trouvait à 25 *li* à l'ouest de la s.-p. actuelle de *Ngan-sou* 安肅, préf.

men[1] et *Lin-lo*[2]; *Yen* donna à *Tchao* (les villes de) *Ko*[3], *Ou-yang*[4] et *P'ing-chou*[5]. — La vingtième année (246),

de *Pao-ting*, prov. de *Tche-li*), était la montagne du dragon 龍山. Elle avait quatre versants sur chacun desquels on voyait une ouverture grande comme la roue d'un char; au printemps, du vent sortait de l'ouverture orientale ; en automne, en été et en hiver, ce vent sortait respectivement des ouvertures occidentales, méridionale et septentrionale. De là est venu vraisemblablement le nom de *Long-toei* 龍兌 « les orifices du dragon ».

1. *Fen-men* 汾門 paraît être une leçon fautive ; *Tchang Cheou-tsie* propose de voir sous ce nom le défilé de *Che-men* 石門 dans lequel coulait la rivière *Siu* 徐 au S.-E. de l'ancienne sous-préfecture de *Pei-p'ing* 北平 (laquelle se trouvait à 2 *li* à l'ouest de la s.-p. actuelle de *Man-tch'eng* 滿城, préf. de *Pao-ting*, prov. de *Tche-li*).

2. *Lin-lo* 臨樂 est identifié par *Tchang Cheou-tsie* avec la ville de *Lin-hiang* 臨鄉 qui, d'après le *Kouo-ti-tche*, était à 67 *li* de *Kou-ngan* 固安 (au S.-E. de la préfecture secondaire de *I* 易 prov. de *Tche-li*).

3. D'après le *Kouo-ti-tche* (chap. IV, p. 7 v°), la ville de *Ko* 葛城, qu'on appelait aussi *I-tch'eng* 依城 et *Si-ngo-tcheng* 西阿城, était à 50 *li* au N.-O. de l'ancienne s.-p. de *Kao-yang* 高陽 (laquelle se trouvait à 25 *li* à l'est de la s.-p. actuelle de *Kao-yang*, préf. de *Pao-ting*, prov. de *Tche-li*). Le nom de *Si-ngo* (*Ngo* occidental), lui était donné pour la distinguer de la ville de *Tong-ngo* (*Ngo* oriental) qui appartenait au royaume de *Ts'i*.

4. Localité indéterminée.

5. *P'ing-chou* 平舒 était à 93 *li* au nord de l'ancienne sous-préfecture de *Ling-k'ieou* 靈邱 (cf. p. 120, n. 3).

Tcheng[1], roi de *Ts'in*, monta sur le trône. *Ts'in* nous prit *Tsin-yang*. — La vingt-et-unième année (245), le roi *Hiao-tch'eng* mourut. *Lien P'o*, étant à la tête de l'armée, attaqua (la ville de) *Fan-yang*[2] et la prit ; *Yo Tch'eng* fut envoyé pour le remplacer (dans son commandement) ; *Lien P'o* combattit *Yo Tch'eng* qui se retira ; *Lien P'o* s'enfuit dans le pays de *Wei*. Le fils (du roi *Hiao-tch'eng*), *Yen*, prit le pouvoir ; ce fut le roi *Tao-siang*.

La première année (244) du roi *Tao-siang*, (on célébra) la grande perfection[3]. — *Wei* voulut s'ouvrir un chemin pour communiquer avec *P'ing-i* et *Tchong-meou*[4], mais il n'y parvint pas. — La deuxième année (243), *Li Mou*, à la tête de l'armée, attaqua *Yen* et prit (les villes de) *Ou-*

1. Le futur *Ts'in Che-hoang-ti*.

2. La ville de *Fan-yang* 繁陽, qui était ainsi nommée parce qu'elle était située au nord de la rivière *Fan*, se trouvait à 27 *li* au N.-E. de la sous-préfecture de *Nei-hoang* 內黃 (préf. de *Tchang-té*, prov. de *Ho-nan*).

3. 大備. On pourrait aussi traduire « les grands préparatifs ». D'après *Tchang Cheou-tsie*, il s'agirait d'un rite qu'on accomplit alors.

4. *P'ing-i* 平邑 était à 30 *li* au N.-E. de l'ancienne sous-préfecture de *Tch'ang-lo* 昌樂, laquelle se trouvait au N.-O. de la s.-p. actuelle de *Nan-lo* 南樂 (préf. de *Ta-ming*, prov. de *Tche-li*.) — *Tchong-meou* 中牟 tirait son nom de la montagne *Tchong-meou*, à 58 *li* à l'ouest de la sous-préfecture de *T'ang-yn* 湯陰 (préf. de *Tchang-té*, prov. de *Ho-nan*). — Ces deux villes, qui étaient au nord du *Hoang-ho*, dépendaient de *Wei* dont la capitale, *Ta-leang* (*K'ai-fong-fou*), était au sud de ce fleuve. *Wei* aurait voulu franchir le *Hoang-ho* pour rétablir ses communications avec *P'ing-i* et *Tchong-meou*, mais il n'y parvint pas.

soei et *Fang-tch'eng*[1]. — (Le roi de) *Ts'in* manda auprès de lui le prince de *Tch'oen-p'ing*[2], puis en profita pour le retenir. *Sie Kiun* intervint à ce propos en disant au marquis de *Wen-sin*[3] : « Le prince de *Tch'oen-p'ing* est fort aimé du roi de *Tchao*, mais les *lang-tchong*[4] sont jaloux de lui et c'est pourquoi ils ont délibéré entre eux disant : Si le prince de *Tch'oen-p'ing* entre dans le pays de *Ts'in*, *Ts'in* le retiendra certainement. Ils ont donc combiné ensemble des plans et ont ainsi fait entrer (le prince de *Tch'oen-p'ing*) dans le pays de *Ts'in*. Si maintenant vous le retenez, ce sera la rupture avec *Tchao* et la réussite des machinations des *lang-tchong*. Il vaudrait mieux, pour vous, renvoyer le prince de *Tch'oen-p'ing* et garder (le marquis de) *P'ing-tou*[5]. Le prince de *Tch'oen-p'ing* jouit d'un grand crédit par ses paroles et par ses actions auprès du roi (de *Tchao*) ; le roi (de *Tchao*) détachera certainement de son pays une grande partie de territoire pour racheter (le marquis de)

1. *Ou-soei* 武遂 était au N.-E. de la s.-p. actuelle de *Ou-kiang* 武强 (préf. sec. de *Chen*, prov. de *Tche-li*). — *Fang-tch'eng* 方城 était à 17 *li* au sud de *Kou-ngan* 固安 (au S.-E. de la préf. sec de *I* 易, prov. de *Tche-li*). — Ces deux villes appartenaient à l'état de *Yen*.

2. Le prince de *Tch'oen-p'ing* était l'héritier présomptif de *Tchao*.

3. Le marquis de *Wen-sin* n'est autre que *Lu Pou-wei*, conseiller de *Ts'in*.

4. Les officiers militaires du palais.

5. Dans le voisinage de la s.-p. actuelle de *Ngan-ting* 安定 (préf. de *Yen-ngan*, prov. de *Chàn-si*). — Je rétablis dans le texte le mot 侯, d'après le *Tchan-kouo-ts'e* ; le marquis de *P'ing-tou* était sans doute un otage de *Ts'in* envoyé à la cour de *Tchao*.

P'ing-tou ». Le marquis de *Wen-sin* approuva ce discours et renvoya donc (le prince de *Tch'oen-p'ing*). — On éleva un rempart à *Han-kao*.

La troisième année (242) [1], *P'ang Noan*, étant à la tête de l'armée, attaqua *Yen* et fit prisonnier son général *Ki Sin*. — La quatrième année (241), *P'ang Noan*, à la tête de troupes d'élite de *Tchao*, *Tch'ou*, *Wei* et *Yen*, attaqua *Tsoei* [2], (ville) de *Ts'in*, mais ne put la prendre ; changeant alors de direction, il attaqua *Ts'i* [3] et lui prit *Jao-ngan* [4]. — La cinquième année (240), *Fou Ti*, à la tête d'une armée, s'établit à *P'ing-i* [5] ; *K'ing Cho*, à la tête (d'une autre armée, s'établit) à *Tong-yang* [6]. Les soldats placés en dehors du Fleuve [7] gardèrent le pont sur le Fleuve. — La sixième année (239), on conféra au prince de *Tch'ang-ngan* (la ville de) *Jao* [8]. *Wei* donna à *Tchao*

1. A la date de 242, les Tableaux chronologiques disent que le conseiller de *Tchao* et le conseiller de *Wei* se réunirent à *Ko* 柯 (cf. t. IV, p. 50, n. 1), dans le pays de *Lou*, et conclurent un traité.

2. D'après *Siu Koang*, cette ville se serait trouvée sur le territoire de *Sin-fong* 新豐 (au N.-E. de la s.-p. actuelle de *Lin-t'ong* 臨潼, préf. de *Si-ngan*, prov. de *Chàn-si*).

3. L'édition de *Chang-hai* donne ici, par erreur, la leçon 徐, au lieu de 齊.

4. A 130 *li* au S.-E. de la préf. sec. de *Ts'ang* 滄 (préf. de *T'ien-tsin*, prov. de *Tche-li*). Il est cependant assez bizarre que l'état de *Ts'i* se soit étendu aussi au loin dans le nord.

5. Cf. p. 125, n. 4.

6. Sur la rive nord du *Hoang-ho*.

7. 河外. C'est-à-dire sur la rive sud du *Hoang-ho*.

8. Aujourd'hui, s.-p. de *Jao-yang* 饒陽 (préf. sec. de *Chen*, prov. de *Tche-li*).

(la ville de) *Ye*[1]. — La neuvième année (236), *Tchao* attaqua *Yen* et lui prit la ville de *Li-yang*[2]. Avant que les soldats eussent terminé (cette expédition), *Ts'in* attaqua *Ye* et s'en empara[3]. Le roi *Tao-siang* mourut. Son fils, *Ts'ien*, qui fut le roi *Yeou-mou*[4], prit le pouvoir.

La première année (235) de *Ts'ien*, roi *Yeou-mou*, on éleva un rempart à *Po-jen*[5]. — La deuxième année (234), *Ts'in* attaqua (la ville de) *Ou-tch'eng*[6]; *Hou Tcho*, à la tête de ses troupes, vint au secours (de cette ville), mais son armée fut battue et il périt. — La troisième année (233), *Ts'in* attaqua (les villes de) *Tch'e-li* et *I-ngan*[7]. *Li Mou*, à la tête des troupes, combattit contre lui sous les murs de *Fei*[8] et le repoussa. — On conféra à (*Li*) *Mou* le titre de priuce de *Ou-ngan*. — La quatrième année

1. A 40 *li* au S.-O. de la s.-p. de *Lin-tchang* 臨漳 (préf. de *Tchang-té*, prov. de *Ho-nan*).

2. Au lieu de *Li-yang* 貍陽, *Tchang Cheou-tsie* propose de lire *Yu-yang* 漁陽; *Yu-yang* était à 18 *li* au sud de la s.-p. de *Mi-yun* 密雲 (préf. de *Choen-t'ien*, prov. de *Tche li*).

3. Cf. p. 128, n. 1 et t. II, p. 115.

4. 幽繆. *Siu Koang* (chap. xv, p. 36 r°) l'appelle *Yeou-min* 幽愍.

5. Cf. t. II, p. 391, n. 2.

6. D'après les Tableaux chronologiques, c'est *P'ing-yang* 平陽 (et non *Ou-tch'eng* 武城), qui fut alors assiégé par *Ts'in*.

7. *I-ngan* 宜安 était à 20 *li* au S.-O. de la s.-p. de *Kao-tch'eng* 藁城 (préf. de *Tcheng-ting*, prov. de *Tche-li*).

8. *Fei* 肥 ou *Fei-lei* 肥纍 était à 7 *li* à l'ouest de la s.-p. de *Kao-tch'eng* (cf. la note précédente).

(232), *Ts'in* attaqua *P'an-ou*[1]; *Li Mou* combattit contre lui et le repoussa. — La cinquième année (231), il y eut un grand tremblement de terre dans le territoire de *Tai*; dans toute la région à l'ouest de *Lo-siu*[2] et au sud de *P'ing-yn*[3], les tours, les maisons, les murailles et les murs furent détruits pour la plus grande partie ; le sol se fendit de l'est à l'ouest sur une longueur de cent trente pas. — La sixième année (230), il y eut une grande famine. Le peuple prononçait des paroles étranges, disant :

Dans (le pays de) *Tchao* ce sont des lamentations;
Dans (le pays de) *Ts'in* ce sont des rires[4];
Si vous ne le croyez pas,
Regardez la terre produire des poils[5].

La septième année (229), les gens de *Ts'in* attaquèrent *Tchao*. Le géneral en chef de *Tchao*, *Li Mou*, et le général *Se-ma Chang*, à la tête de l'armée, les attaquèrent. *Li Mou* fut mis à mort et *Se-ma Chang* fut dégradé. *Tchao Hou* et le général de *Ts'i*, *Yen Tsiu*, les remplacèrent. L'armée de *Tchao Hou* fut vaincue; *Yen Tsiu* s'enfuit; il fit sa soumission avec le roi *Ts'ien*. — La

1. A 20 *li* à l'Est de la s.-p. actuelle de *Fang-chan* 房山 (préf. de *Choen-t'ien*, prov. de *Tche-li*).

2. *Lo-siu* 樂徐 se trouvait dans l'arrondissement de *Tsin* 晉 (auj. s.-p. de *Lin-fen* 臨汾, préf. de *P'ing-yang*, prov. de *Chan-si*).

3. *P'ing-yn* 平陰 se trouvait dans l'arrondissement de *Fen* 汾 (auj. s.-p. de *Fen-yang* 汾陽, préf. de *Fen-tcheou*, prov. de *Chan-si*).

4. Le pays de *Ts'in* se réjouit de l'infortune de *Tchao*.

5. Les céréales maigres et sans épis ressemblent à des poils.

huitième année (228), le dixième mois, *Han-tan* fut annexée à *Ts'in*[1].

Le duc, grand astrologue, dit : J'ai entendu dire à *Fong Wang-suen*[2] : La mère de *Ts'ien*, roi de *Tchao*, était une chanteuse qui fut la favorite du roi *Tao-siang*. Le roi *Tao-siang* dégrada le fils de la première épouse, *Kia*, et nomma *Ts'ien* (héritier présomptif). *Ts'ien* était sans expérience et ajoutait foi aux calomnies ; c'est pourquoi il fit périr son excellent général *Li Mou* et donna une

1. Le *Tchan-kouo-t'se* (chap. XXI, p. 7 r°) est plus explicite sur ces événements : « *Ts'in* chargea *Wang Tsien* d'attaquer *Tchao* ; *Tchao* chargea *Li Mou* et *Se-ma Chang* de lui tenir tête. *Li Mou*, à plusieurs reprises, vainquit et mit en fuite l'armée de *Ts'in* ; il tua le général *Hoan K'i* (cf. t. II, p. 115-117). *Wang Tsien* en fut fort ennuyé ; il donna alors des quantités considérables d'or à *Kouo K'ai* et aux autres favoris du roi de *Tchao* pour qu'ils semassent la division chez l'ennemi en disant : « *Li Mou* et *Se-ma Chang* désirent faire alliance avec *Ts'in* et se révolter contre *Tchao* afin de recevoir de *Ts'in* des dotations importantes ». Le roi de *Tchao*, devenu soupçonneux, chargea *Tchao Hou* et *Yen Tsiu* de les remplacer dans leurs commandements ; il décapita *Li Mou* et dégrada *Se-ma Chang*. Trois mois plus tard, *Wang Tsien* en profita pour renouveler ses attaques avec vigueur ; il battit complètement *Tchao*, tua l'armée de *Tchao* (ou, suivant une variante, « il tua *Tchao Hou* »), et fit prisonnier *Ts'ien*, roi de *Tchao*, ainsi que son général *Yen Tsiu*. Ainsi fut anéanti (le royaume de) *Tchao*. »

2. 馮王孫. L'édition de *Chang-hai* intervertit ici par erreur l'ordre des mots et écrit : 吾聞王孫曰趙馮王遷.., mais elle donne la leçon correcte dans les notes critiques placées à la fin de ce chapitre. — *Wang-suen* est l'appellation (字) de *Fong Soei* 馮遂 dont le père, *Fong T'ang* 馮唐, avait plus de 90 ans à l'avènement de l'empereur *Ou* (140 av. J.-C.) ; sa famille était originaire de l'ancien royaume de *Tchao* et c'est ainsi qu'il pouvait connaître certains détails de l'histoire de ce pays (cf. *Ts'ien Han chou*, chap. L, p. 2 v°-3 v°). *Se-ma Ts'ien* dit lui-même (chap. CII, p. 3 v°) qu'il entretenait des rapports d'amitié avec *Fong Soei*.

charge à *Kouo K'ai*[1]. N'était-ce pas là une grave erreur? Quand *Ts'in* eut fait *Ts'ien* prisonnier, les grands officiers de *Tchao*, qui étaient fugitifs, nommèrent roi *Kia*[2]; il régna dans (le pays de) *Tai*. Six ans plus tard (222), *Ts'in* fit avancer ses soldats et écrasa *Kia*[3]; il anéantit alors (le royaume de) *Tchao* dont il fit des commanderies.

1. Cf. p. 130, ligne 6 de la n. 1.
2. Cf. t. II, p. 120.
3. Cf. t. II, p. 122.

CHAPITRE XLIV

QUATORZIÈME MAISON HÉRÉDITAIRE

WEI[1]

L'ancêtre de (la maison des) *Wei* fut un descendant de *Kao*, duc de *Pi*[2]. *Kao*, duc de *Pi*, appartenait à la famille

1. La famille *Wei* tire son nom du fief de *Wei* (à 5 *li* au N. de la s.-p. de *Joei-tch'eng* 芮城, préf. sec. de *Kie* 解, prov. de *Chan-si*) qui fut conféré en 661 av. J-C. à *Pi Wan*. — Une cinquantaine d'années plus tard, *Wei Tao-tse* transféra sa capitale à *Houo* 霍 (auj., préf. sec. de *Houo*, prov. de *Chan-si*). — *Wei Kiang*, fils de *Wei Tao-tse*, prit pour résidence la ville de *Ngan-i* 安邑 que la tradition considère comme l'ancienne capitale de la dynastie *Hia* 夏 (à 15 *li* au N.-E. de la s.-p. de *Hia* 夏, préf. sec. de *Kiang* 絳, prov. de *Chan-si*). — En 403, le prince de *Wei* fut promu officiellement au rang de seigneur en même temps que les princes de *Tchao* et de *Han*. — En 340, les progrès faits par le royaume de *Ts'in* étant une menace perpétuelle pour la ville de *Ngan-i*, le roi de *Wei* transporta sa capitale à *Ta-leang* 大梁 (auj. ville préfectorale de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*) : à partir de ce moment, le royaume de *Wei* fut habituellement désigné sous le nom de *Leang* 梁. Ce royaume fut anéanti en 225 av. J.-C. par *Ts'in*.

2. La principauté de *Pi* 畢 correspond à la localité de *Pi-yuen*

des *Tcheou*. Quand le roi *Ou* eut triomphé de *Tcheou*[1], *Kao* reçut en fief (la principauté de) *Pi*. *Pi* devint alors son nom de famille. Ses descendants perdirent leur fief et furent des hommes du commun; les uns résidèrent dans les Royaumes du Milieu; les autres, chez les (barbares) *I* et *Ti*.

Un de ces descendants se nommait *Pi Wan*; il servit le duc *Hien*, de *Tsin*. La seizième année (661) du duc *Hien*, *Tchao Sou*[2] conduisait (le char du duc) et *Pi Wan* était l'homme de droite, lorsqu'on fit une expédition contre *Houo*, *Keng* et *Wei*[3] et qu'on les anéantit. (Le duc) donna à *Tchao Sou* (le territoire de) *Keng*, et à *Pi Wan* (le territoire de) *Wei*[4], en leur conférant le titre de grand officier (*ta-fou*). [Le devin *Yen* dit : « Les descendants de *Pi Wan* seront certainement grands. *Wan* (= dix mille) est le nombre complet; *Wei* (= haut) est un grand nom. Que ce (pays de *Wei*) ait été sa première récompense, c'est la preuve que le Ciel lui ouvre (le chemin du bonheur). Quand on parle du Fils du Ciel, on dit « les millions de son peuple »; quand on parle d'un seigneur, on dit « les myriades (*wan*) de son « peuple ». Maintenant, on a décerné (à *Pi Wan*) le nom de grand

Tso tchoan : 1re année du duc *Min*.

畢原, à 5 *li* au N de la s.-p. de *Hien-yang* 咸陽 (préf. de *Si-ngan*, prov. de *Chàn-si*); cf. H T K K, cf. CCLIII, p. 8 r°. Ce duc de *Pi* est souvent mentionné à l'époque du roi *Ou* (cf. t. I, p. 223, 235, 237, 249, 250). D'après un texte du *Tso tchoan* (24e année du duc de *Hi*), il aurait été un des seize fils du roi *Wen*. *Se-ma Ts'ien* se borne à dire qu'il était de la famille royale des *Tcheou*.

1. Le dernier souverain de la dynastie *Yn*.

2. Cf. t. IV, p. 259, où le nom de *Tchao Sou* a été transcrit, par erreur, *Tchao Wei*. — Sur l'expression « l'homme de droite », cf. t. IV, p. 63, n. 4; p. 259, n. 2; p. 278, n. 1; p. 299, n. 1.

3. Cf. t. IV, p. 259, n. 3, 4 et 5.

4. Telle est l'origine de la maison princière de *Wei*.

(= *Wei*) qui est suivi du nombre complet (= *Wan*)[1]; il ne peut donc manquer d'avoir une multitude (à qui il commandera)[2]. » Auparavant, *Pi Wan* avait consulté les sorts au sujet des fonctions qu'il remplirait dans le pays de *Tsin*; il avait obtenu (l'hexagramme) *tchoen* combiné à (l'hexagramme) *pi*[3]. *Sin Leao* interpréta (ces hexagrammes) en disant : « C'est de bon augure : *tchoen*, c'est « fermeté » ; *pi*, c'est « entrer » ; quel augure peut être plus grandement favorable? ses (descendants)[4] seront certainement nombreux et prospères. »]

Onze ans après que *Pi Wan* eut reçu le fief, le duc *Hien*, de *Tsin*, mourut (651). Ses quatre fils se disputèrent tour à tour le trône[5]; le pays de *Tsin* fut bouleversé, et (la famille de) *Pi Wan* devint de génération en génération plus puissante ; du nom de son royaume, elle s'appela la famille *Wei*.

(*Pi Wan*) engendra *Ou-tse*[6]. *Wei Ou-tse*, avec tous les jeunes gens de *Wei*, se mit au service du *kong-tse* de

1. En donnant à *Pi Wan* la terre de *Wei*, on a transformé son nom en *Wei Wan*, qui peut signifier « les myriades de *Wei* » et qui présage par conséquent que les descendants de *Pi Wan* seront des seigneurs.

2. Tout ce passage, tiré du *Tso tchoan*, a déjà figuré dans le chap. XXXIX (cf. t. IV, p. 260-261).

3. Cf. t. IV, p. 261, n. 3.

4. Je rétablis dans ma traduction le mot 後 qui apparaît dans la citation de ce texte du *Tso tchoan* qui a déjà été faite au chap. XXXIX; dans le *Tso tchoan* même, comme ici, ce mot est omis, mais le sens le suppose

5. Ces quatre fils sont *Hi-ts'i*, que le duc *Hien* avait désigné comme son héritier, *Tao-tse*, qui, de même que *Hi-ts'i*, fut assassiné après quelques jours de règne, *I-ou* qui fut le duc *Hoei*, et *Tch'ong-eul*, qui fut le duc *Wen* ; cf. t. IV, p. 271 et suiv.

6. D'après le *Tso tchoan*, le nom personnel de *Ou-tse* était *Tch'eou* 犨. Cf. t. IV, p. 299 et p. 371, n. 2.

Tsin, *Tch'ong-eul*. La vingt-et-unième année (656) du duc *Hien*, de *Tsin*, *Ou-tse* sortit en fugitif (du royaume de *Tsin*), à la suite de *Tch'ong-eul*[1]. Dix-neuf ans plus tard (637), il revint; *Tch'ong-eul* monta sur le trône; ce fut le duc *Wen*, de *Tsin*; il ordonna alors que *Wei Ou-tse* continuerait la descendance de la famille *Wei*, qu'on lui conférerait le rang de *ta-fou* et qu'il gouvernerait *Wei*.

(*Ou-tse*) engendra *Tao-tse*. *Wei Tao-tse* transféra sa capitale à *Houo*[2]. Il engendra *Wei Kiang*.

Wei Kiang servit le duc *Tao*, de *Tsin*. La troisième année (570) de son règne, le duc *Tao* tint une réunion des seigneurs. Le frère cadet du duc *Tao*, *Yang-kan*, mit le désordre dans les rangs; *Wei Kiang* fit un affront à *Yang-kan*[3]; le duc *Tao*, irrité, dit : « J'ai réuni les seigneurs pour être couvert de gloire; maintenant on a fait affront à mon frère cadet ». Il voulait mettre à mort *Wei Kiang*, mais, quelqu'un l'en ayant dissuadé, il y renonça ; en définitive, il confia à *Wei Kiang* une charge dans le gouvernement et l'envoya maintenir l'harmonie avec les *Jong-Ti*[4] : les *Jong-Ti* furent amis et soumis.—

1. Cf. t. IV, p. 283, où *Wei Ou-tse* est mentionné parmi les compagnons de *Tch'ong-eul*.

2. Aujourd'hui, préfecture secondaire de *Houo* 霍, prov. de *Chan-si*.

3. D'après le *Tso tchoan* (3e année du duc *Siang*), *Wei Kiang* mit à mort le cocher de *Yang-kan*; cf. t. IV, p. 329.

4. A la date de 569 et à la date de 540, les Tableaux chronologiques (chap. XIV) disent : « *Wei Kiang* conseilla l'harmonie aux *Jong-Ti* : les *Ti* vinrent rendre hommage à *Tsin*. » La répétition de cette même mention à deux dates assez distantes l'une de l'autre semble prouver que ces événements sont assez mal localisés dans le temps. — Les *Jong-Ti* 戎翟 dont il est ici question sont vraisemblablement les *Ti* rouges 赤狄 qui, d'après le *Kouo ti tche* (chap. III,

La onzième année (562), le duc *Tao* dit : « Depuis que je me sers de *Wei Kiang*, dans un espace de huit années, j'ai réuni neuf fois les seigneurs ; les *Jong-Ti* ont été en bonne harmonie avec moi ; c'est grâce à cet homme ; je lui confère une musique ». (*Wei Kiang*) déclina par trois fois (cet honneur), mais enfin l'accepta[1]. — Il transporta sa capitale à *Ngan-i*[2]. — *Wei Kiang* mourut. Son nom posthume fut *Tchao-tse*. Il engendra *Wei Yng*. Celui-ci engendra *Wei Hien-tse*.

(*Wei*) *Hien-tse* servit le duc *Tchao*, de *Tsin*. A la mort du duc *Tchao* (526), les six hauts dignitaires devinrent puissants et la maison ducale s'affaiblit. La douzième année (514) du duc *K'ing* de *Tsin*, *Han Siuen-tse* étant vieux[3], *Wei Hien-tse* dirigea le gouvernement du royaume. Les (chefs des) familles *K'i* et *Yang-cho*, qui appartenaient à la maison princière de *Tsin*, s'entr'aidèrent pour se mal conduire[4] ; les six hauts dignitaires les firent périr et s'emparèrent de toutes leurs villes dont ils firent dix préfectures ; les six hauts dignitaires nommèrent chacun leurs fils gouverneurs (de ces villes)[5]. (*Wei*) *Hien-tse*, avec *Tchao Kien-tse*, *Tchong-hang Wen-tse* et *Fan Hien-tse*[6], étaient tous ensemble

p. 11 r°), occupaient autrefois l'arrondissement de *Lou* 潞 (auj., préfecture de *Lou-ngan* 潞安), au S. E. du *Chan-si*.

1. Tout ce qui précède s'est déjà trouvé dans le chap. XXXIX (cf. t. IV, p. 329).

2. Cf. p. 132, n. 1.

3. Au lieu de « étant vieux » 老, le *Tso tchoan* (28e année du duc *Tchao*) donne la leçon « étant mort ». 卒.

4. Cf. t. IV, p. 332, n. 3.

5. Le détail de ce partage se trouve indiqué dans le *Tso tchoan* (28e année du duc *Tchao*).

6. *Tchao Kien-tse* = *Tchao Yang* ; *Tchong-hang Wen-tse* =

hauts dignitaires de *Tsin*. — Quatorze ans plus tard (500), *K'ong-tse* devint conseiller de *Lou*. — Quatre ans plus tard (497), *Tchao Kien-tse*, à la suite des troubles de *Tsin-yang*[1], s'unit à *Han* et à *Wei*, et ensemble ils attaquèrent les familles *Fan* et *Tchong-hang*. *Wei Hien-tse* avait engendré *Wei Tch'e*[2]; c'est *Wei Tch'e* qui s'unit à *Tchao Yang* pour attaquer avec lui les familles *Fan* et *Tchong-hang*.

Le petit-fils de *Wei Tch'e* se nomma *Wei Hoan-tse*[3]; il s'unit à *Han K'ang-tse*[4] et à *Tchao Siang-tse* pour attaquer avec eux et anéantir *Tche po*[5] (453); ils se partagèrent

Tchong-hang Yn (voyez index du t. IV) = *Siun Yn* 荀寅; *Fan Hien-tse* = *Che-yang* (cf. t. IV, p. 333, n. 2).

1. Cf. t. IV, p. 333, n. 3.

2. *Se-ma Tcheng* identifie ce *Wei Tch'e* 魏侈 avec le personnage appelé *Wei Man-to* 魏曼多 ou *Wei Siang-tse* 魏襄子 dans le *Tso tchoan* (13e année du duc *Ting*. — Le *Che pen* 世本 mentionne, entre *Wei Hien-tse* et *Wei Tch'e*, un prince intermédiaire appelé *Wei Ts'iu* 魏取 ou *Wei Kien-tse* 魏簡子; mais il n'est pas possible de faire ici l'examen critique des généalogies du *Che pen*, ce qui serait une tâche fort longue et peu profitable; nous ne nous astreindrons donc pas à signaler toutes les divergences qui peuvent se présenter entre le *Che pen* et les *Mémoires historiques*.

3. D'après une note de *Se-ma Tcheng* aux Tableaux chronologiques, le nom personnel de *Wei Hoan-tse* était *Kiu* 駒; le même témoignage se trouve dans le *Che pen*.

4. *Han K'ang-tse* avait pour nom personnel *Hou* 虎; *Tchao Siang-tse* avait pour nom personnel *Ou-siu* 無恤.

5. *Tche po* 知 (ou 智) 伯, c'est-à-dire *Tche* l'aîné, avait pour nom personnel *Yao*; aussi est-il appelé parfois *Tche Yao* 知瑤. On le trouve aussi appelé *Siun Yao* 荀瑤, car *Siun* était son nom de

son territoire. — Le petit-fils de *Hoan-tse* se nomma *Tou*[1], marquis *Wen*. La première année (424) du marquis *Wen*, de *Wei*, fut (aussi) la première année du duc *Ling*, de *Ts'in*; à cette même époque vivaient *Han Ou-tse*, *Tchao Hoan-tse* et le roi *Wei*, de la dynastie *Tcheou*. — La sixième année (419), on éleva un rempart à *Chao-leang*[2]. — La treizième année (412), (le marquis *Wen*) envoya son fils *Ki*[3] assiéger (les villes de) *Fan* et *P'ang*[4] et en fit sortir la population. — La seizième année (409), (le marquis *Wen*) combattit contre *Ts'in*; il construisit des murs à *Lin-tsin*[5] et à *Yuen-li*[6].

La dix-septième année (408), il attaqua *Tchong-chan*[7] et chargea son fils *Ki* d'y tenir garnison; *Tchao Ts'ang-t'ang* (accompagna *Ki*) en qualité de maître chargé de l'enseigner. Le prince *Ki* rencontra à *Tchao-ko* *T'ien Tse-fang*, précepteur du marquis *Wen*; il tira son char de côté pour lui laisser le passage libre, mit pied à terre et se présenta à lui. *T'ien Tse-fang* lui manqua d'égards. Le prince *Ki* lui demanda alors : « Les gens riches et puissants ont-ils le droit de se montrer arrogants envers autrui? à plus forte raison un homme pauvre et vil

famille. Quant à *Tche* 智, c'était proprement le nom de la ville qui lui appartenait en fief; elle se trouvait à 40 *li* au N. O. de la s.-p. de *Yu-hiang* 虞鄉 (préf sec. de *P'ou*, prov. de *Chan-si*).

1. Les Tableaux chronologiques, d'accord avec le *Che pen*, donnent au marquis *Wen* le nom personnel *Se* 斯.

2. Cf. t. II, p. 47, n. 2. En 617, *Tsin* avait pris à *Ts'in* la ville de *Chao-leang* qui échut ensuite en partage à la maison de *Wei*.

3. Celui qui fut plus tard le marquis *Ou*.

4. Localités non identifiées.

5. Cf. t. II, p. 73, n. 8.

6. Cf. t. II, p. 64, n. 5.

7. Cf. t. II, p. 79, n. 7.

peut-il se montrer arrogant envers autrui ? » (*T'ien*) *Tse-fang* répondit : « En ce qui le concerne, un homme pauvre et vil peut se montrer arrogant envers autrui. En effet, si un seigneur se conduit avec arrogance, il perd son royaume ; si un grand officier se conduit avec arrogance, il perd sa maison. Mais si un homme pauvre et humble agit d'une manière déplacée ou parle d'une façon inconvenante, il n'a qu'à s'en aller dans les pays de *Tch'ou* et de *Yue*, ce qui est aussi aisé que d'enlever un soulier de paille[1]. Comment donc pouvez-vous dire que le cas est le même ? » Le prince *Ki* s'en alla mécontent[2]. — (Le marquis *Wen*) attaqua à l'ouest *Ts'in*. Il

1. Cf. t. III, p. 489 : « Quitter mes femmes et mes enfants sera à mes yeux aussi facile que d'ôter une sandale 如脫躧耳. » Cf. aussi *Tsin chou*, chap. LXXXVI, où un homme dit qu'il quittera un certain endroit aussi aisément qu'il enlèverait un soulier 如脫履耳.

2. Dans le *Han che wai tchoan* (chap. IX, p. 10 r°) de *Han Yng* (IIe siècle av. J.-C.), la même anecdote est rapportée sous une forme un peu différente : « *T'ien Tse-fang* s'étant rendu dans le pays de *Wei*, l'héritier présomptif avec un cortège de cent chars, vint à sa rencontre dans la banlieue. L'héritier présomptif se prosterna à deux reprises et se présenta à *T'ien Tse-fang* ; mais *T'ien Tse-fang* ne descendit pas de son char. L'héritier présomptif, mécontent, dit : « J'ose vous demander comment il se fait que vous vous permettiez d'outrager autrui. » *T'ien Tse-fang* répliqua : « J'ai appris qu'il s'est trouvé des hommes qui se sont perdus pour avoir, étant en possession de l'empire, outragé autrui. Si on considère cela, on constate qu'un homme pauvre et humble peut outrager autrui. En effet, si il déplait, il n'a qu'à mettre (?) ses souliers et à se rendre dans le pays de *Ts'in* ou dans celui de *Tch'ou* ; en quel lieu ira-t-il où il ne puisse être pauvre et humble ? « Alors l'héritier présomptif se prosterna par deux fois et se retira en arrière. *T'ien Tse-fang* ne descendit donc pas de son char ». — Dans le *Chouo-yuan* 說苑 de *Lieou Hiang* 劉向 (chap. X, p. 8 r° de l'édition du *Han Wei ts'ong chou*), on raconte une autre en-

arriva jusqu'à *Tcheng* puis s'en revint. Il construisit des remparts à *Lo-yn* et à *Ho-yang*[1]. — La vingt-deuxième année (403), *Wei*, *Tchao* et *Han* furent mis au rang des seigneurs. — La vingt-quatrième année (401), *Ts'in* nous attaqua et arriva jusqu'à *Yang-hou*[2]. — La vingt-

trevue de *T'ien Tse-fang* et du prince héritier : *T'ien Tse-fang* était assis à côté du marquis *Wen*, de *Wei*. L'héritier présomptif, s'avançant rapidement, entra pour rendre visite (à son père). Les hôtes et les fonctionnaires se levèrent tous. *T'ien Tse-fang* seul ne se leva pas. Le marquis *Wen* eut l'air mécontent et il en fut de même de l'héritier présomptif. *T'ien Tse-fang* dit : « Si je me lève en l'honneur du fils, je ne puis me justifier en ce qui concerne les rites; si je ne me lève pas en l'honneur du fils, je ne puis m'excuser en ce qui concerne la faute. Je vous demande la permission de vous raconter, ô prince, l'histoire du roi *Kong*, de *Tch'ou*, au temps où il était héritier présomptif; étant sorti dans l'intention de se rendre à *Yun-mong*, il rencontra le grand officier *Kong Yn*. *Kong Yn* se retira aussitôt précipitamment dans la maison d'un de ses serviteurs; l'héritier présomptif descendit de son char, le suivit dans la maison du serviteur et lui dit : « O grand officier, pourquoi vous conduisez-vous ainsi? J'ai entendu dire que celui qui honore le père, ne réunit pas le fils dans les mêmes honneurs; si quelqu'un réunit le fils dans les mêmes honneurs, il n'est pas de plus grand malheur. O grand officier, pourquoi vous conduisez-vous ainsi? » *Kong Yn* lui dit : « Naguère, j'ai vu de loin votre visage; dorénavant je me rappellerai votre cœur. Si vous examinez attentivement ce qui s'est passé alors, qu'en penserez-vous? » Le marquis *Wen* dit : « C'était fort bien agi ». L'héritier présomptif *Ki*, s'avança et répéta les paroles du roi *Kong*; quand il les eut récitées trois fois, il demanda à les mettre en pratique.

1. *Lo-yn* 雒陰, ainsi nommée parce qu'elle se trouvait au S. de la rivière *Lo* du *Chàn-si*, était, d'après le *Kouo ti tche* (chap. II, p. 12 v°) à l'ouest de la préf. sec. de *T'ong* 同 prov. de *Chàn-Si*. — *Ho-yang* 合 (ou 郃) 陽 est aujourd'hui encore la sous-préfecture de ce nom, qui dépend de la préf. sec. de *T'ong* 同.

2. *Yang-hou* 陽狐, dit le *Kouo ti tche* (chap. IV, p. 4, r°) était à

cinquième année (400), le prince *Ki* engendra le prince *Yng*.

Le marquis *Wen* reçut de *Tse-hia*[1] (l'enseignement) des livres classiques et des arts libéraux. Il traita comme un hôte *Toan-kan Mou*[2], et, chaque fois qu'il

30 *li* au N.-E. de la s.-p. de *Yuen-tch'eng* 元城 (préf. de *Ta ming*, prov. de *Tche-li*).

1. *Tse-hia* 子夏 est le surnom de *Pou Chang* 卜商, disciple de Confucius, qui était de quarante-quatre ans plus jeune que son maître. Après la mort de Confucius, il s'établit dans le *Si ho* 西河 c'est-à-dire dans la partie du *Chan-si* comprise entre la rivière *Fen* et le *Hoang ho* ; comme ce territoire appartenait alors à l'état de *Wei*, *Pou Chang* entra en relations avec le marquis *Wen*, de *Wei*, qui le traita comme son maître. Cf. *Mém. hist.*, chap. LXVII, p. 5 v°.

2. 段干木. Comme l'indique une note du *Tong kien tsi lan*, *Toan-kan* est un nom de famille de deux caractères. C'est par erreur que certains auteurs coupent mal ce nom, en donnant *Kan-mou* comme le nom personnel. — *Hoang-fou Mi* 皇甫謐 (215-282 p. C.) dans son *Kao che tchoan* 高士傳 (chap. II, édition du *Han Wei ts'ong-chou*), nous donne la notice suivante sur *Toan-kan Mou* : « *Toan-kan Mou* était un homme du pays de *Tsin* ; dans sa jeunesse, il était pauvre et aussi de basse condition ; ses aspirations n'étaient pas satisfaites. Alors il mena une vie rigoureusement pure et s'en alla dans (la région du) *Si-ho* ; il prit pour maître et servit *Pou Tse-hia*. Ainsi que *T'ien Tse-fang*, *Li K'o*, *Ti Hoang* et *Ou K'i*, il demeura dans le pays de *Wei* ; tous ces hommes devinrent généraux ; seul (*Toan*)-*kan Mou* s'attachait à la sagesse et n'exerçait aucune fonction publique. Le marquis *Wen*, de *Wei*, voulut le voir et se rendit à sa porte ; *Toan-kan Mou* passa par-dessus le mur pour éviter le marquis *Wen*. Le marquis *Wen* lui rendit les honneurs qu'on doit à un hôte. Étant sorti et passant devant sa demeure, il s'inclina sur la barre d'appui de son char. Son cocher lui demanda : « (*Toan-*)*kan Mou* est un homme vêtu de toile (c.-à-d. un homme du commun peuple) ; Votre Altesse s'incline sur la barre d'appui de son char devant sa demeure ; n'est-ce pas excessif ? » Le marquis *Wen* répondit : « *Toan-kan Mou*

passait devant sa maison[1], il ne manquait jamais de s'in-

est un sage. Il ne se remue pas pour obtenir le pouvoir ou les richesses ; il conserve en lui la sagesse de l'homme supérieur. Il demeure caché dans une ruelle écartée et sa renommée vole à mille *li* de distance. Comment pourrais-je ne pas m'incliner sur la barre d'appui de mon char ? (*Toan-*)*kan Mou* est au premier rang par la vertu ; moi, je suis au premier rang par la puissance. (*Toan-*)*kan Mou* est opulent en justice ; moi, je suis opulent en richesses. La puissance n'est pas aussi honorable que la vertu ; les richesses ne sont pas aussi hautes que la justice. » — (Le marquis *Wen*) proposa en outre le titre de conseiller (à *Toan-kan Mou*), mais il le refusa. Plus tard, (le marquis *Wen*, s'étant humilié lui-même et l'ayant prié avec instances, il le vit et s'entretint avec lui ; le marquis *Wen* resta debout jusqu'à en être fatigué et n'osait pas respirer. — Si la renommée du marquis *Wen* dépassa celle du duc *Hoan*, de *Ts'i*, c'est parce qu'il sut honorer *Toan-kan Mou*, respecter *Pou Tse-hia* et traiter comme un ami *T'ien Tse-fang*. »

1. *Lu Pou-Wei* 呂不韋 († 235 av. J.-C.). avait déjà raconté les mêmes anecdotes dans son *Tch'oen-ts'ieou* 呂氏春秋 (chap. XXI, p. 4 v° et p. 6 r°-v°) ; la réponse du marquis *Wen* à son cocher est ici la suivante : « N'est-ce pas là la demeure de *Toan-kan Mou* ? Or *Toan-kan Mou* est un sage : comment oserais-je ne pas m'incliner sur la barre d'appui de mon char ? J'ai en outre entendu dire que *Toan-kan Mou* ne voudrait pas changer sa condition contre la mienne : comment oserais-je me montrer arrogant envers lui ? *Toan-kan Mou* est glorieux par sa vertu ; moi, je suis glorieux par mon territoire. *Toan-kan Mou* est opulent en justice ; moi, je suis opulent en richesses ». Son cocher lui dit : « S'il en est ainsi, ô prince, pourquoi ne le prenez-vous pas pour conseiller ? » Le prince lui proposa donc le titre de conseiller, mais *Toan-kan Mou* refusa de l'accepter. Le prince lui donna alors un traitement d'un million (de pièces de monnaie) et se rendit fréquemment dans sa demeure. Les gens du royaume étaient tous joyeux et chantaient entre eux : « Notre prince aime la rectitude et la preuve en est qu'il respecte *Toan-kan Mou* ; notre prince aime la fidélité, et la preuve en est qu'il met à un haut rang *Toan-kan Mou.* » Peu de temps après, (le roi de) *Ts'in* leva des soldats dans l'intention d'attaquer *Wei*. *Se-ma T'ang* fit des remontrances au prince de *Ts'in* en lui disant : « *Toan-kan Mou* est un sage, et (le prince de) *Wei* l'honore. Dans le monde, il n'est personne qui n'en soit informé. Non

cliner sur la barre d'appui de son char[1]. *Ts'in* ayant eu le désir d'attaquer *Wei*, quelqu'un lui dit : « Le prince de *Wei* envers les hommes sages se montre plein d'égards; les gens de son pays exaltent sa bonté; (ainsi) le prince et ses sujets sont d'accord et unis; vous ne pouvez point encore faire des projets contre lui. » A partir de ce moment, le marquis *Wen* obtint un grand renom parmi les seigneurs. — Il confia à *Si-men Pao* la charge de préfet de *Ye*, et le *Ho-nei* célébra son bon gouvernement[2]. — Le marquis *Wen*, de *Wei*, dit à *Li K'o*[3] : « Maître, vous m'avez enseigné que, lorsqu'une famille est pauvre, on souhaite une bonne épouse, que, lorsqu'un royaume est troublé, on souhaite un bon con-

certes, on ne peut lui faire la guerre. » Le prince de *Ts'in* approuva cet avis; il renonça donc aux hostilités et n'osa pas attaquer (*Wei*). »

Enfin on lit dans le *Chouo yuan* 說苑 (chap. VIII, p. 15 v°, édit. du *Han Wei ts'ong chou*) de *Lieou Hiang* 劉向 (86-15 av. J.-C.) : « Le marquis *Wen* de *Wei*, ayant donné audience à *Toan-kan mou*, se tint debout jusqu'à en être fatigué et n'osait pas respirer. Puis, quand il reçut *Ti Hoang*, il s'entretint avec lui en se tenant accroupi dans la salle. Comme *Ti Hoang* était mécontent, le marquis *Wen* lui dit : « *Toan-kan Mou*, quand je lui ai offert une charge publique, l'a refusée; quand je lui ai donné un traitement, ne l'a pas accepté. Vous, au contraire, vous avez désiré une charge publique et avez obtenu le titre de conseiller; vous avez désiré un traitement et vous avez reçu celui de haut dignitaire. Après avoir accepté mes bienfaits, n'est-il pas difficile que vous me fassiez des reproches au sujet des égards que je vous dois ? »

1. 軾 « barre d'appui d'un char » a ici le sens de 伏軾 « s'incliner sur la barre d'appui d'un char » (cf. commentaire du *Tch'oen ts'ieou* de *Lu Pou-wei* dans le texte cité plus haut, p. 142, n. 1).

2. Cf. t. III, p. 523, lignes 13-15 et n. 5 ; *Mém. hist.*, chap. CXXVI.

3. Ce qui suit se retrouve, avec des variantes notables, dans le *Chouo-yuan* de *Lieou Hiang* (chap. II, p. 4 v° et suiv.) et dans le *Han che wai tchoan* de *Han Yng* (chap. III, p. 3 r° et suiv).

seiller; maintenant, celui que je nommerai (conseiller), si ce n'est pas *Tch'eng*, ce sera *Hoang*[1]. Ces deux hommes, que pensez-vous d'eux? » *Li K'o* répondit : « Votre sujet a entendu dire que, lorsqu'on est dans une situation humble, on ne doit pas se permettre de discuter sur ceux qui sont élevés en dignité, que, lorsqu'on est étranger à la famille, on ne doit pas se permettre de discuter sur ceux qui lui sont apparentés. Je suis en dehors du palais, je ne saurais satisfaire à l'ordre que vous me donnez. » Le marquis *Wen* lui dit : « Maître, abordez cette affaire en toute indépendance. » *Li K'o* dit (alors) : O prince, (si vous êtes indécis), c'est parce que vous n'avez pas fait un examen attentif. Quand un homme est dans sa demeure, regardez qui il chérit; quand il est riche, regardez ce qu'il donne; quand il est parvenu (aux honneurs), regardez qui il recommande; quand il est sans ressources, regardez ce dont il s'abstient; quand il est pauvre, regardez ce qu'il ne prend pas. Ces cinq considérations suffiront à fixer votre choix. Qu'est-il besoin de moi, (*Li*) *K'o*? » Le marquis *Wen* lui dit : « Maître, retournez chez vous. Le choix de mon conseiller est fixé. » *Li K'o* se retira promptement et sortit. Il passa devant la maison de *Ti Hoang*. *Ti Hoang* lui dit : « Je viens d'apprendre que le prince vous avait mandé pour vous consulter sur le choix d'un conseiller. Qui le sera effectivement? » *Li K'o* répondit : « C'est *Wei Tch'eng-tse* qui sera conseiller. » *Ti Hoang*, irrité, changea de couleur et dit : « Si j'en crois ce que mes yeux ont vu et ce que mes oreilles se rappellent, en quoi suis-je inférieur à

1. C'est-à-dire : *Wei Tch'eng-tse*, frère cadet du marquis *Wen*, et *Ti Hoang*.

Wei Tch'eng-tse? Le gouverneur du *Si-ho*, c'est moi qui l'ai fait nommer. A l'intérieur du royaume, (la région de) *Ye* était un sujet d'anxiété pour le prince ; c'est moi qui ai fait nommer *Si-men Pao*. Quand le prince a projeté d'attaquer (le pays de) *Tchong-chan*, c'est moi qui ait fait nommer *Yo Yang*. Quand le *Tchong-chan* eut été conquis, on n'avait personne à y envoyer pour le garder ; c'est moi qui vous ai fait nommer. Le fils du prince n'avait pas de précepteur ; c'est moi qui ai fait nommer *K'iu-heou Fou*[1]. En quoi donc suis-je inférieur à *Wei*

1. Dans le texte du *Chouo yuan*, ce développement prend la forme suivante : « Le gouverneur du *Si-ho*, c'est moi qui l'ai fait nommer ; le *ki che nei che* 計事內史 (il y a vraisemblablement une faute de texte et on doit changer 事 en 河 ; il s'agit de *Si-men Pao* qui administra le *Ho-nei*), c'est moi qui l'ai fait nommer; quand le roi a voulu attaquer le *Tchong-chan*, c'est moi qui ait recommandé *Yo Yang*; il n'y avait personne qu'on pût charger du gouvernement, c'est moi qui vous ai recommandé ; il n'y avait personne qu'on pût charger d'être le précepteur du fils du roi, c'est moi qui ai recommandé *K'iu-heou Fou* ». — Dans un autre passage du *Chouo yuan* (chap. II, p. 6 r°), où se trouve relatée une conversation de *T'ien Tse-fang* avec *Ti Hoang*, ce dernier dit : « Autrefois dans le *Si-ho* il n'y avait pas de gouverneur; j'ai recommandé *Ou K'i* 吳起, et la région (le mot 外 paraît erroné) du *Si-ho* a joui du calme. (La ville de) *Ye* 鄴 n'avait pas de préfet; j'ai recommandé *Si-men Pao*, et *Wei* n'a plus eu à souffrir de *Tchao*. (La ville de) *Soan-tsao* 酸棗 n'avait pas de préfet ; j'ai recommandé *Pei-men K'o* 北門可 (?) et *Wei* n'a plus été inquiété par *Ts'i*. (Le roi) de *Wei* a voulu attaquer le *Tchong-chan* : j'ai recommandé *Yo Yang* et le *Tchong-chan* a été pris. (Le roi de) *Wei* n'avait aucun ministre qu'il pût charger du gouvernement ; j'ai recommandé *Li K'o* et le royaume de *Wei* a été bien gouverné. » — Le personnage appelé *Yo Yang* 樂羊

Tch'eng-tse ? » *Li K'o* lui répondit : « Quand vous avez parlé en faveur de moi, (*Li*) *K'o*, à mon souverain, comment aurait-ce été dans l'intention de lier partie avec moi pour que je demande (pour vous) de hautes fonctions ? Le prince m'a interrogé au sujet de la nomination d'un conseiller en disant qu'il prendrait soit *Tch'eng*, soit *Hoang*, et en me demandant ce que je pensais de ces deux hommes. Moi, (*Li*) *K'o*, je lui ai répondu : « O prince (si vous êtes indécis), c'est parce que vous n'avez pas fait un examen attentif. Quand un homme est dans sa demeure, regardez qui il chérit ; quand il est riche, regardez ce qu'il donne ; quand il est parvenu (aux honneurs), regardez qui il recommande ; quand il est sans ressources, regardez ce dont il s'abstient ; quand il est pauvre, regardez ce qu'il ne prend pas. Ces cinq considérations suffiront à fixer votre choix. Qu'est-il besoin de moi, (*Li*) *K'o* ? » Voilà pourquoi je sais que *Wei Tch'eng-tse* sera conseiller. Comment en effet pourriez-vous supporter la comparaison avec *Wei Tch'eng-tse* ? *Wei Tch'eng-tse*, ayant des appointements de mille *tchong* (de grain), en donnait les neuf dixièmes au-dehors et n'en employait qu'un dixième à son propre usage. C'est pourquoi, à l'orient il a trouvé *Pou Tse-hia*, *T'ien Tse-fang* et *Toan-kan Mou*. Ces trois hommes, le

était un général qui avait le commandement des troupes de *Wei* chargées de réduire le prince de *Tchong-chan* ; le fils de *Yo Yang* se trouvait dans la ville de *Tchong-chan* ; on le tua, on le fit bouillir et on envoya le bouillon à son père dans l'espoir de l'effrayer ; *Yo Yang* s'assit tranquillement sur une natte et avala un plein bol de ce breuvage. Le prince de *Tchong-chan* alors fit sa soumission. (Cf. *Tchan kouo ts'e*, discours de *Wei*, chap. XXII, p. 1, r° et v° ; le *Chouo yuan* de *Lieou Hiang*, ch. V, p. 13 r° et v° ; *Han Fei-tse*, chap. VII, p. 13, r° ; *Hoai-nan tse*, chap. XVIII, p. 5, r° et v°).

prince les considère tous comme ses maîtres. Quant aux cinq hommes que vous avez fait nommer, le prince les considère tous comme ses sujets. Comment donc supporteriez-vous la comparaison avec *Wei Tch'eng-tse*? » *Ti Hoang* recula, se prosterna à deux reprises et dit : « Je suis un homme méprisable, ma réponse a été fautive ; je désire en définitive être votre disciple. »

La vingt-sixième année (399), la montagne *Kouo*[1] s'éboula et obstrua le *Ho*. — La trente-deuxième année (393), (*Wei*) attaqua *Tcheng*. Il éleva un rempart à *Soan-tsao*[2]. Il battit *Ts'in* à *Tchou*[3]. — La trente-cinquième année (390), *Ts'i* attaqua et prit notre ville de *Siang-ling*[4]. — La trente-sixième année (389), *Ts'in* envahit notre (territoire de) *Yn-tsin*[5]. — La trente-huitième année (387), (*Wei*) attaqua *Ts'in* qui nous battit sous les murs de *Ou*[6], mais on prit son général *Che*. — Cette année-là, le marquis *Wen* mourut. Son fils *Ki* monta sur le trône ; ce fut le marquis *Ou*.

1. C'était une colline sur le bord du *Hoang ho* à 2 *li* à l'ouest de la préfecture secondaire de *Chàn* 陝 (prov. de *Ho-nan* ; cf. *Kouo ti tche*, chap. IV, p. 14 r°.

2. Cf. t. II, p. 104, n. 1.

3. *Tchou* 注, qu'on appelait aussi 鑄, était à 15 *li* à l'O. de l'ancienne s.-p. de *Leang* 梁 (auj. préf. sec. de *Jou* 汝, prov. de *Ho-nan*) ; cf. *Kouo ti tche*, chap. VII, p. 18 r°.

4. Cf. t. IV, p. 386, n. 2.

5. Cf. t. II, p. 69, n. 1, et t. V, p. 62, n. 6.

6. La ville de *Ou* 武城, appelée aussi *Ou-p'ing* 武平, était, d'après le *Kouo ti tche* (chap. II, p. 12 r°), à 13 *li* au N.-E. de l'ancienne s.-p. de *Tcheng* 鄭, qui est aujourd'hui la préf. sec. de *Hoa* 華 (préf. de *T'ong-tcheou*, prov. de *Chàn-si*).

La première année (386) du marquis *Ou*, de *Wei*, le marquis *King*, de *Tchao*, monta sur le trône; le *kong-tse Cho*[1] fit une rébellion; n'ayant pas été vainqueur, il s'enfuit dans (le pays de) *Wei*; avec l'aide de *Wei*, il attaqua à l'improviste *Han-tan*; *Wei* fut battu et se retira. — La deuxième année (385), on éleva des remparts à *Ngan-i*[2] et à *Wang-yuen*[3]. — La septième année (380), (*Wei*) attaqua *Ts'i* et parvint jusqu'à *Sang-k'ieou*[4]. — La neuvième année (378), les *Ti* nous battirent sur (les bords de la rivière) *Koai*[5]. (*Wei*) envoya *Ou K'i* attaquer

1. *Cho* 朔, qui était fils du duc *Ou*, de *Tchao*, est appelé *Tchao* 朝 dans le chapitre sur *Tchao* (cf. p. 55, ligne 15), et dans les tableaux chronologiques.

2. *Ngan-i* était encore alors la capitale de *Wei*.

3. *Wang-yuen* 王垣, ainsi nommée parce qu'elle se trouvait près de la montagne *Wang-ou* (cf. t. I, p. 136, n. 3), était à 20 *li* au N.-O. de l'ancienne s.-p. de *Yuen* 垣 qui était elle-même à 20 *li* à l'O. de la s.-p. actuelle de *Yuen-k'iu* 垣曲 (préf. sec. de *Kiang*, prov. de *Chàn-si*) ; cf. *Kouo ti tche*, chap. III, p. 7 v°.

4. *Sang-k'ieou* 桑丘 était sur le territoire de l'ancienne sous-préfecture de *Soei-tch'eng* 遂城, laquelle se trouvait à 25 *li* à l'O. de la s.-p. actuelle de *Ngan-sou* 安肅 (préf. de *Pao-ting*, prov. de *Tche-li*). Des indications contenues dans les tableaux chronologiques (chap. XV, p. 16, r°), il résulte que *Sang-k'ieou* était une ville de l'état de *Yen* qui, en 380, fut prise par *Ts'i*; *Wei*, *Han* et *Tchao* vinrent alors au secours de *Yen* contre *Ts'i*, et arrivèrent jusqu'à *Sang-k'ieou*.

5. La rivière *Koai* 澮水 prend sa source au pied de la montagne *Ou-ling* 烏嶺, au sud de la s.-p. de *I-tch'eng* 翼城, (préf. de *P'ing-yang*, prov. de *Chàn-si*) et se jette dans la rivière *Fen* 汾

Ts'i; (ce général) arriva jusqu'à *Ling-k'ieou*[1]. Le roi *Wei*, de *Ts'i*, monta sur le trône. — La onzième année (376), (*Wei*), ainsi que *Han* et *Tchao*, partagèrent entre eux trois le territoire (des princes) de *Tsin* et mirent fin à leur descendance. — La treizième année (374), le duc *Hien*, de *Ts'in*, érigea *Yo-yang* en préfecture[2]. — La quinzième année (372) (*Wei*) prit à *Tchao* (la ville de) *Lin* septentrional[3]. — La seizième année (371), (*Wei*) attaqua *Tch'ou* et prit *Lou-yang*[4]. — Le marquis *Ou* mourut. Son fils *Yng* monta sur le trône ; ce fut le roi *Hoei*.

La première année (370) du roi *Hoei* (se passèrent les événements suivants) : auparavant, au moment de la mort du marquis *Ou*, le prince *Yng* et *Kong-tchong Hoan* se disputaient le titre d'héritier présomptif. *Kong-suen K'i* se rendit du pays de *Song* dans celui de *Tchao*, puis du pays de *Tchao* dans celui de *Han*[5]; il dit au marquis *I*[6], de *Han* : « *Wei Yng*[7] et *Kong-tchong Hoan*[8] se

sur le territoire de la préfecture secondaire de *Kiang*. — On voit par ce texte que, à cette époque, il y avait encore des tribus barbares dans le sud du *Chan-si*.

1. Cf. p. 55, n. 4.

2. Cf. t. II, p. 58, n. 7, où ce nom est transcrit par erreur *Li-yang*. En 383, le duc *Hien* avait élevé des remparts à *Yo-yang*; il fit ensuite de cette ville sa capitale (cf. t. II, p. 63), et c'est vraisemblablement à cette occasion qu'il l'érigea en préfecture 縣.

3. Cf. p. 57, n. 5. La ville de *Lin* était appelée septentrionale parce qu'elle se trouvait au N.-O. du pays de *Tchao*.

4. Cf. t. IV, p. 384, n. 3.

5. *Tchao* et *Han* faisaient alors, comme on va le voir, cause commune contre *Wei*.

6. Le marquis *I* 懿, dont le nom personnel était *Jo* 若, était le fils du marquis *Ngai* 哀 qui régnait alors sur le pays de *Han*.

7. Le roi *Hoei*, de *Wei*.

8. D'après le *Tchou chou ki nien*, le marquis *Ou*, de *Wei*, en la

disputent le titre d'héritier présomptif. O prince, ne l'avez-vous pas vous-même entendu dire ? Maintenant, *Wei Yng* s'est assuré les services de *Wang Ts'o*[1], enserre le *Chang-tang*[2], et certainement divisera votre royaume. Si vous profitez (des circonstances présentes) pour le supprimer, la ruine de *Wei* est assurée. Il ne faut pas manquer (cette occasion). » Le marquis *I* fut content ; il réunit donc son armée et joignit ses troupes à celles du marquis *Tch'eng*, de *Tchao*, pour attaquer *Wei*; on combattit à *Tchouo-tse*[3]; les gens de *Wei* essuyèrent une grande défaite et le prince de *Wei* fut assiégé[4]. (Le marquis *Tch'eng*, de) *Tchao* dit (au marquis *I*, de) *Han* : « Supprimons le prince de *Wei*; mettons sur le trône *Kong-tchong Hoan*; enlevons-lui quelques territoires puis retirons-nous ; nous y aurons trouvé profit. » (Le marquis *I*, de) *Han* lui répondit : « Il ne faut pas agir ainsi. Si nous tuons le prince de *Wei*, les hommes certainement nous taxeront de cruauté ; si nous nous retirons après

première année de son règne (386), avait donné un fief au prince *Hoan* (= *Kong-tchong Hoan*). Il avait voulu ainsi l'éloigner de la capitale ; en 375, *Hoan* vint se réfugier à *Han-tan*, capitale de *Tchao*. Lorsque le marquis *Ou* mourut, en 371, *Hoan* dut apparemment faire valoir ses droits au trône de *Wei* et demander l'appui du prince de *Tchao* auprès duquel il avait cherché asile ; en même temps, *Kong-suen K'i* venait engager le prince de *Han* à secourir le prince de *Tchao* en lui montrant qu'il avait une belle occasion d'intervenir et de briser à jamais la puissance de *Wei*.

1. *Wang Ts'o* 王錯 ne resta pas longtemps au service du roi *Hoei* ; dès l'année suivante (369) en effet, « le grand officier de *Wei*, *Wang Ts'o*, sortit de son pays et se réfugia dans le royaume de *Han* » (*Tchou chou ki nien*).

2. Le *Chang-tang* (*Lou-ngan fou*) était un territoire de *Han*.

3. Cf. p. 58, n. 6.

4. Il fut assiégé dans sa capitale, *Ngan-i*.

avoir enlevé quelques territoires, les gens diront certainement que nous sommes avides. Il vaut mieux diviser en deux le pays ; quand *Wei* aura été divisé en deux, il sera moins puissant encore que *Song* ou *Wei* 衛[1]. Alors nous n'aurons plus jamais à souffrir de *Wei*. » (Le marquis *Tch'eng*, de) *Tchao* refusa d'écouter (ce conseil) ; (le marquis *I*, de) *Han* fut mécontent et se retira nuitamment avec ses jeunes soldats. Si le roi *Hoei* ne périt pas lui-même et si son royaume ne fut pas divisé, c'est parce que les avis de ces deux chefs ne furent pas concordants ; si on avait suivi l'avis d'un seul chef, la division de *Wei* était assurée. On dit donc : Lorsqu'un prince meurt sans avoir de fils légitimement aîné, son royaume risque d'être brisé.

La deuxième année (369), *Wei* battit *Han* à *Ma-ling*[2] ; il battit *Tchao* à *Hoai*[3]. — La troisième année (368), *Ts'i* nous vainquit à *Koan*[4]. — La cinquième année (366), (le roi de *Wei*) eut une entrevue avec (le roi de) *Han* à *Tchai-yang*[5].

1. *Song* et *Wei* étaient de fort petites principautés.
2. Cf. t. II, p. 67, n. 2.
3. Cf. t. II, p. 90, n. 3.
4. *Koan* 觀 correspond à la s.-p. actuelle de *Koan-tch'eng* 觀城 (préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*). — C'était autrefois une principauté qui passait pour avoir été l'apanage de *Ou-koan* 武觀, le plus jeune fils de l'empereur *K'i* 啟, de la dynastie *Hia* (cf. *Tchou chou ki nien*, Legge, C. C. vol. III, proleg., p. 118).
5. *Tchai-yang* 宅陽, qu'on appelait aussi *Pei-tchai* 北宅, était à 17 *li* au S.-E. de la s.-p. de *Yong-yang* 滎陽 (préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*). — Le *Che ki luen wen* place le point après le mot 城 ; mais, dans les Tableaux chronologiques (chap. xv,

Il éleva un rempart à *Ou-tou*[1]. Il fut battu par *Ts'in*. — La sixième année (365), (le roi de *Wei*) attaqua et prit la terrasse *I*[2] qui appartenait à *Song*. — La neuvième année (362), il attaqua et battit *Han* sur (les bords de la rivière) *Koai*[3]. Il combattit contre *Ts'in* à *Chao-leang*[4]; (*Ts'in*) fit prisonnier notre général *Kong-suen Ts'o*[5]. (Le roi de *Wei*) prit (la ville de) *P'ang*[6]. — Le duc *Hien*, de *Ts'in*, mourut; son fils, qui fut le duc *Hiao*, monta sur le trône. — La dixième année (361), (le roi de *Wei*) attaqua et prit (la ville de) *P'i-lao*[7] qui appartenait à *Tchao*. Une comète apparut. — La douzième année (359), une étoile en plein jour tomba avec fracas. — La quatorzième année (357), (le roi de *Wei*) eut une entrevue avec (le roi de) *Tchao* à *Hao*[8]. — La quinzième année (356), les princes de *Lou*, *Wei* 衛, *Song* et

p. 18, r°), on lit : 與韓會宅陽城武都 « (le prince de *Wei*) eut une entrevue avec *Han* à *Tchai-yang*; il éleva un rempart à *Ou-tou*. » Dans le chap XLV, p. 2 r°, il est dit : 與魏惠王會宅陽 « (le prince de *Han*) eut une entrevue avec le roi *Hoei* de *Wei*, à *Tchai-yang*. » Il semble donc bien que le mot 城 ne doive pas être rattaché au nom de *Tchai-yang*.

1. Au lieu de 武堵, les Tableaux chronologiques donnent la leçon 武都.

2. 儀臺.

3. Cf. p. 148, n. 5.

4. Cf. t. II, p. 23, n. 4.

5. Cf. t. II, p. 60. Les Tableaux chronologiques disent : « On fit prisonnier notre héritier présomptif ». Cf. t. V, p. 59, dernière ligne.

6. Localité non-identifiée.

7. Cf. p. 60, n 1, *ad fin*.

8. Cf. t. IV p. 147, n. 2.

Tcheng[1] vinrent rendre hommage (au roi de *Wei*). — La seizième année (355) (le roi de *Wei*) eut une entrevue avec le duc *Hiao*, de *Ts'in*, à *Cho-p'ing*[2]. Il envahit (le territoire de) *Hoang-tch'e*[3] qui appartenait à *Song*, mais *Song* le reprit. — La dix-septième année (354), il combattit contre *Ts'in* à *Yuen-li*. *Ts'in* nous prit *Chao-leang*[4]. (*Wei*) assiégea *Han-tan*, (capitale) de *Tchao*. — La dix-huitième année (353), il prit *Han-tan*; *Tchao* implora l'aide de *Ts'i*; *Ts'i* envoya *T'ien Ki* et *Suen Pin*[5] au secours de *Tchao*; ils vainquirent *Wei* à *Koei-ling*[6]. — La dix-neuvième année (352), les seigneurs assiégèrent notre ville de *Siang-ling*[7]. (Le roi de *Wei*) construisit un long mur et boucha ainsi *Kou-yang*[8]. La vingtième année (351), (*Wei*) rendit *Han-tan*

1. *Tcheng* 鄭 désigne ici l'état de *Han* 韓 qui, depuis l'année 375, avait transféré sa capitale à *Tcheng*. Cf. chap. XLV.

2. Au lieu de *Cho-p'ing* 社平, il faut lire *Tou-p'ing*, 杜平 comme dans les Tableaux chronologiques (chap. XV, p. 19 v°) et dans les annales principales des *Ts'in* (cf. t. II, p. 64 n. 4).

3. Cf. t. IV, p. 30, n. 4.

4. Cf. t. II, p. 47, n. 2.

5. *Suen Pin* était un descendant de *Suen Ou*. On trouvera sa biographie dans le chap. LXV des *Mém. hist.*

6. Au N.-E. de la s.-p. de *Ko-tse* 菏澤 (préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

7. Auj., s.-p. de *Siang-ling* 襄陵 (préf. de *P'ing-yang*, prov. de *Chan-si*).

8. *Kou-yang* 固陽 (ou 稒陽) était dans le pays d'Ourato, en dehors de l'angle oriental de la grande boucle du *Hoang-ho* (cf. *Ta Ts'ing i t'ong tche*, chap. CCCCVIII, 1re partie, p. 2 r°). La barrière de *Kou-yang* 稒陽塞 fut toujours une position stratégique importante pour les Chinois. Sous les *Han* occidentaux, *Kou-yang*

à *Tchao* et conclut avec lui un traité sur les bords de la rivière *Tchang*[1]. — La vingt-et-unième année (350), (le roi de *Wei*) eut une entrevue avec (le roi de *Ts'in*) à *T'ong*[2]. Le marquis *Tch'eng*, de *Tchao*, mourut. — La

稒陽 faisait partie de la commanderie de *Ou-yuen* 五原 et était la résidence du commandant de la section orientale 東部都尉; elle était le point de départ d'une route qui comptait les étapes suivantes : au nord de *Kou-yang*, on sortait par *Che-men tchang* 石門障 et on atteignait *Koang-lou tch'eng* 光祿城; plus au N.-O., on arrivait à *Tche-tsieou tch'eng* 支就城; plus au N.-O., à *T'eou-man tch'eng* 頭曼城; plus au N.-O., à *Hou-ho tch'eng* 虖河城 : plus à l'O., à *Sou-lou tch'eng* 宿虜城 (*Ts'ien Han chou*, chap. XXVIII, *b*, p. 3 v°). — Sous les *Han* orientaux, en 89 ap. J.-C., le général *Teng Hong* sortit par la barrière de *Kou-yang*, 棝楊塞, livra bataille aux *Hiong-nou* auprès de la montagne *Ki-lo* 稽落山 et leur fit essuyer une grande défaite (*Heou Han chou*, chap. IV, p. 2 r°). — Sous les *Wei*, en 391 ap. J.-C., l'empereur *T'ai-tsou* érigea une stèle au N. de la barrière de *Kou-yang* 棝陽塞 pour rappeler ses exploits (*Wei chou*, chap. II, p. 2 v°).

D'après les indications de *Tchang Cheou-tsie*, le long mur construit par le roi de *Wei* en 352 av. J.-C. partait de *Tcheng* 鄭 (auj., préf. sec. de *Hoa* 華, préf. *Ta-t'ong*, prov. de *Chàn-si*), longeait la rivière *Lo* 洛 du *Chàn-si*, puis se dirigeait vers le nord sur l'arrondissement de *Yn* 銀 (à 80 *li* au N.-O. de la s.-p. de *Mi-tche* 米脂, préf. sec. de *Soei-té*, prov. de *Chàn-si*), et aboutissait enfin à *Kou-yang*, en dehors de l'angle oriental de la grande boucle du *Hoang-ho*.

1. Cf. t. I, p. 106, n. 2.

2. L'emplacement de *T'ong* 彤 est indéterminé.

vingt-huitième année (343), le roi *Wei*, de *Ts'i*, mourut. Le prince de *Tchong-chan* devint conseiller de *Wei*.

La trentième année (341), *Wei* attaqua *Tchao*[1]; *Tchao* déclara à *Ts'i* le danger où il se trouvait. Le roi *Siuen*, de *Ts'i*, suivant les conseils de *Suen-tse*[2], secourut *Tchao* et attaqua *Wei*. *Wei* alors leva une armée considérable dont il confia le commandement à *Pang Kiuen*, tandis qu'il donnait le titre de général en chef à l'héritier présomptif *Chen*. (L'armée) passa par *Wai-hoang*[3]. [Un homme de *Wai-hoang*, nommé *Siu-tse*, dit à l'héritier présomptif : « Je possède une recette pour, sur cent combats, gagner cent fois la victoire. » L'héritier présomptif demanda : « Puis-je l'apprendre? » L'étranger lui répondit : « Je désire assurément vous la communiquer. La voici : ô héritier présomptif, étant en personne à la tête de l'armée, vous allez attaquer *Ts'i*; à supposer que vous remportiez de grandes victoires et que vous vous annexiez *Kiu*[4], cependant votre richesse ne sera pas plus considérable que lorsque vous possédez *Wei*, votre dignité ne s'élèvera pas au-dessus du titre de roi. Mais si, après avoir combattu, vous n'êtes pas vainqueur de *Ts'i*, alors pendant dix mille généra-

Tchan kouo ts'e : Section de *Song*; chap. XXXII, p. 2, r° et v°.

1. L'auteur fait ici une confusion avec les événements de l'année 353 : à cette époque, *Wei* avait attaqué *Tchao* qui implora le secours de *Ts'i*; mais, en 341, *Wei* s'était allié à *Tchao* pour combattre *Han*, et c'est en faveur de *Han* que se produisit l'intervention de *Ts'i* (cf. chap. LXV).

2. *Suen Pin* : Cf. chap. LXV.

3. Cf. t. II, p. 310, n. 2. *Wai-hoang* se trouvait dans le pays de *Song*.

4. *Kiu* 莒 est aujourd'hui la préf. sec. de ce nom (préf. de *I-tcheou*, prov. de *Chan-tong*). Cette ville était à l'extrême sud-est de l'état de *Ts'i*; pour un envahisseur venu de l'ouest, annexer *Kiu* c'était donc avoir conquis le pays de *Ts'i* tout entier.

tions vous ne posséderez plus (le royaume) de *Wei*[1]. Telle est ma recette pour, sur cent combats, gagner cent fois la victoire ». L'héritier présomptif dit : « Je vous approuve ; je vous demande donc la permission de suivre votre avis et de m'en retourner. » L'étranger dit : « Quand bien même, ô héritier présomptif, vous voudriez vous en retourner, vous ne le pourriez pas. Ceux qui vous exhortent à combattre et qui désirent goûter au jus[2], sont très nombreux. Même si vous vouliez revenir, je crains que vous ne le puissiez pas ». L'héritier présomptif voulut donc s'en retourner; mais son cocher lui dit : « Quand un général est entré en campagne, s'il revient sur ses pas, c'est comme s'il était battu ».] L'héritier présomptif livra effectivement bataille aux gens de *Ts'i* et fut battu à *Ma-ling*[3]. *Ts'i* fit

1. Si l'héritier présomptif est vaincu, il ne sera jamais roi de *Wei*. Ce sens est confirmé par la dernière phrase de ce texte dans le *Tch'an kouo t'se* : « Il combattit contre les gens de *Ts'i* et il trouva la mort : en définitive il n'obtint pas (de régner sur) *Wei* ».

2. C'est-à-dire ceux qui désirent la bataille dans l'espoir d'y acquérir quelque gloire et, par suite, quelque profit. Le *Tchan kouo ts'e* donne la leçon : 彼利太子之戰攻而欲滿其意者衆 « Ceux qui ont avantage à ce que vous livriez bataille et qui désirent satisfaire leur ambition sont légion ».

3. D'après *Siu Koang*, dont l'avis est suivi par les commentateurs du *T'ong kien kang mou* et du *T'ong kien tsi lan*, *Ma-ling* 馬陵 était au S.-E. de la s.-p. de *Yuen-tch'eng* 元城 (préf. de *Ta-ming*, prov. de *Tche-li*). *Tchang Cheou-tsie* a longuement critiqué cette opinion, et, d'après lui, *Ma-ling* était à 60 *li* au N.-E. de l'ancienne sous-préfecture de *Kiuen-tch'eng* 鄄城, laquelle se trouvait à 20 *li* à l'E. de la préf. sec. de *P'ou* 濮 (préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

prisonnier, *Chen*, héritier présomptif de *Wei*, et tua le général (*Pang*) *Kiuen*; l'armée (de *Wei*) subit alors une grande défaite.

La trente et unième année (340), *Ts'in*, *Tchao* et *Ts'i* s'unirent pour nous attaquer. Le prince de *Chang*, général de *Ts'in*, attira dans une embûche notre général, le *kong-tse Ang*, puis il assaillit à l'improviste et par ruse son armée et l'écrasa. Grâce au prince de *Chang*, *Ts'in* avait étendu à l'est son territoire jusqu'au *Ho*; en outre, *Ts'i* et *Tchao* nous avaient vaincus à plusieurs reprises; comme *Ngan-i* était proche de *Ts'in*, (le roi de *Wei*) transféra donc sa capitale à *Ta-leang*[1]. Il nomma le *kong-tse Ho* héritier présomptif. — La trente-troisième année (338), le duc *Hiao*, de *Ts'in*, mourut. Le prince de *Chang* s'enfuit du pays de *Ts'in* et vint se réfugier dans le pays de *Wei*; mais (le roi de) *Wei*, qui était irrité contre lui, ne l'accueillit pas. — La trente-cinquième année (336), (le roi de *Wei*) eut une entrevue avec le roi *Siuen*, de *Ts'i*, au sud de *P'ing-ngo*[2].

Le roi *Hoei*, ayant subi de nombreux échecs militaires, se montra humble et fit des présents considérables

1. Les progrès de *Ts'in* du côté de l'Orient avaient rendu *Ngan-i* intenable comme capitale; le roi *Hoei* se transporta donc à *Ta-leang* (*K'ai-fong fou*). Le *Tchou chou ki nien* attribue ce transfert de capitale à la 4e année du roi *Hien* (365 av. J.-C.), en été, le 4e mois, le jour *kia-yn* (Legge, c. c., vol. III, proleg., p. 171).

2. Comme l'indique *P'ei Yn*, il y avait, à l'époque des *Han*, une sous-préfecture de *P'ing-ngo* 平阿 qui dépendait de la commanderie de *P'ei* 沛 ; mais cette ville, qui se trouvait à 60 *li* au S. de la s.-p. de *Hoai-yuen* 懷遠 (préf. de *Fong-yang*, prov. de *Ngan-hoei*), me paraît trop éloignée de l'état de *Wei* pour être la localité dont il est ici question.

pour attirer auprès de lui des sages. *Tseou Yen*, *Choen-yu K'oen* et *Mong K'o*[1] vinrent tous à *Leang*. Le roi *Hoei*, de *Leang*, dit : « Je suis dépourvu de talents ; mes soldats ont été trois fois vaincus au dehors ; mon héritier présomptif a été fait prisonnier; mon général en chef a péri. Mon royaume se trouve ainsi vide et épuisé ; j'ai ainsi couvert de honte le temple ancestral et les dieux du sol et des moissons des princes mes prédécesseurs. *Mencius I, a, 1.* J'en suis fort confus, [ô vieillard, vous n'avez pas jugé trop longue une distance de mille *li*] et vous avez daigné favoriser de votré venue la cour de mon humble ville. [Quel profit allez-vous apporter à mon royaume ?] [*Mong K'o* lui dit : « Votre Majesté ne doit pas parler de profit. En effet, si le prince désire son profit, les grands officiers désirent leur profit ; quand les grands officiers désirent leur profit, alors les hommes du commun désirent leur profit. Du haut en bas (de l'échelle sociale) on se dispute pour le profit et le royaume est alors en péril]. Pour celui qui règne sur des hommes [la bonté et la justice sont tout ; à quoi bon le profit[2] ?]

La trente-sixième année (335), (le roi *Hoei*) eut de nouveau une entrevue avec le roi de *Ts'i* à *Kiuen*[3]. Cette année-là, le roi *Hoei* mourut[4]. Son fils, qui fut le roi *Siang*, prit le pouvoir.

La première année (334) de son règne, le roi *Siang* se

1. Sur ces trois personnages, dont le dernier n'est autre que le célèbre philosophe Mencius, voyez le chap. LXXIV des *Mém. hist.*

2. Le texte de Mencius est notamment abrégé et modifié par *Se-ma Ts'ien*.

3. 甄 est ici identique à 鄄. Cf. t. IV, p. 50, n. 5.

4. On remarque ici une des divergences les plus notables entre la chronologie du *Tchou chou ki nien* et celle de *Se-ma Ts'ien*. D'après

réunit avec les seigneurs à *Siu-tcheou*[1]. Ils se reconnurent mutuellement le titre de roi; (le roi *Siang*) honora rétrospectivement son père, le roi *Hoei*, en lui conférant le titre de roi[2]. — La cinquième année (330)[3], *Ts'in* battit l'armée de notre (général) *Long Kou*, qui comptait quarante-cinq mille hommes, à *Tiao-yn*[4]; il assiégea nos (villes de) *Tsiao* et de *K'iu-ou*[5]; (*Wei*)

Se-ma Ts'ien, le roi *Hoei* 惠 règne 36 ans, de 370 à 335; il a pour successeur le roi *Siang* 襄 334-319; puis vient le roi *Ngai* 哀 318-296. D'après le *Tchou chou ki nien*, le roi *Hoei-tch'eng* 惠成, après avoir régné 36 ans de 370 à 335, commença un nouveau compte des années de son règne et mourut en 319; c'est donc un seul souverain qui fut sur le trône de 370 à 319; il eut pour successeur « le roi actuel », c'est-à-dire le roi à la mort duquel le *Tchou chou ki nien* s'interrompt, car cet ouvrage historique fut déposé dans la tombe de ce souverain où on le retrouva ; or le *Tchou chou ki nien* prend fin à l'année 299; c'est donc en cette année que serait mort « le roi actuel », c'est-à-dire le roi qui correspond au roi *Ngai* de *Se-ma Ts'ien*. Voyez l'appendice placé à la fin du présent volume.

1. Cf. t. IV, p. 130, n. 1.

2. Ainsi le roi *Hoei* n'avait jamais pris de son vivant le titre de roi; c'est après sa mort que son fils le lui conféra.

3. D'après les Tableaux chronologiques, la bataille de *Tiao-yn* eut lieu en l'année 333; les Annales principales des *Ts'in* (t. II, p. 69) rapportent la défaite du général *Long Kou* à l'année 331. Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que ce combat fut la cause qui fit tomber, en l'année 330, le territoire de *Ho-si* entre les mains de *Ts'in*.

4. *Tiao-yn* 雕陰 était à 30 *li* au N. de la préf. sec. de *Fou* 鄜 (prov. de *Chàn-si*). On voit que cette localité se trouvait à la limite entre le pays de *T'sin* et le territoire de *Ho-si*.

5. *Tsiao* 焦 était dans le voisinage immédiat de la préfecture secondaire de *Chàn* 陝 (province de *Ho-nan*); cf. t. I, p. 238, n. 8 et t. II, p. 69, n. 5. — *K'iu-ou* 曲沃 était à 300 *li* au S.-E. de cette

donna à *Ts'in* le territoire de *Ho-si*[1]. — La sixième année (329), (le roi *Siang*) eut une entrevue avec (le roi de) *Ts'in* à *Yng*[2]. *Ts'in* prit nos (villes de) *Fen-yn*[3], *P'i-che*[4] et *Tsiao*[5]. — *Wei* attaqua *Tch'ou* et le battit à *Hing-chan*[6]. — La septième année (328), *Wei* livra tout le territoire de la commanderie de *Chang*[7] à *Ts'in*. *Ts'in* soumit notre (ville de) *P'ou-yang*[8]. — La huitième année (327), *Ts'in* nous rendit *Tsiao* et *K'iu-ou*[9]. — La douzième année (323), *Tch'ou* nous battit à *Siang-ling*[10]. Ceux qui exerçaient le gouvernement[11] chez les seigneurs eurent une entrevue avec le conseiller de *Ts'in*,

même préfecture secondaire de *Chàn*. Il ne faut pas confondre cette localité avec la ville de même nom qui fut la capitale de *Tsin* (cf. t. IV, p. 69, n. 2).

1. Le *Ho-si* est le territoire compris entre le *Hoang-ho* et la rivière *Lo* du *Chàn-si*.

2. Cf. t. II, p. 69, n. 4.

3. Cf. t. II, p. 69, n. 2.

4. Cf. t. II, p. 69, n. 3.

5. Cf. p. 159, n. 5.

6. Cf. t. IV, p. 386, n. 1.

7. Cf. t II, p. 69, n. 6.

8. *P'ou-yang* 蒲陽, qui fut sous les *Han* la sous-préfecture de *P'ou-fan* 蒲坂, correspond à la préfecture de *P'ou-tcheou* 蒲州 (prov. de *Chan-si*). — La rédaction des Mémoires historiques est ici peu claire : en réalité, le roi de *Ts'in* avait commencé par s'emparer de la ville de *P'ou-yang*; puis, sur le conseil de *Tchang I*, il la rendit à *Wei* : le roi de *Wei*, à son tour, cédant aux suggestions de *Tchang I*, reconnut la générosité de *Ts'in* en lui livrant la commanderie de *Chang*, qui était au nord du *Ho-si*. Par l'abandon du *Ho-si* en 330, et par celui de la commanderie de *Chang* en 328, *Wei* abandonna à *Ts'in* toutes ses possessions de la rive droite du *Hoang ho*.

9. Cf. p. 159, n. 5.

10. Cf. t. IV, p. 386, n. 2.

11. C'est-à-dire les principaux ministres, et non les seigneurs eux-mêmes.

Tchang I, à *Ye-sang*[1]. — La treizième année (322), *Tchang I* devint conseiller de *Wei*. — Dans le pays de *Wei*, il y eut une femme qui se changea en homme. — *Ts'in* prit nos (villes de) *K'iu-ou*[2] et *P'ing-tcheou*[3]. — La seizième année (319), le roi *Siang* mourut. Son fils, qui fut le roi *Ngai*, monta sur le trône. *Tchang I* retourna dans le pays de *Ts'in*.

La première année (318) du roi *Ngai*, les cinq royaumes[4] attaquèrent ensemble *Ts'in*; ils ne furent pas vainqueurs et se retirèrent. — La deuxième année (317), *Ts'i* nous battit à *Koan-tsin*[5]. — La cinquième année (314), *Ts'in* envoya *Tch'ou-li tse* attaquer et prendre notre (ville de) *K'iu-ou*[6]; (ce général) mit en fuite *Si-cheou*[7] à *Ngan-men*[8]. — La sixième année (313), *Ts'in* demanda que le *kong-tse Tcheng* fût nommé héritier présomptif. (Le roi de *Wei*) eut une entrevue avec (le roi de) *Ts'in* à *Lin-tsin*[9]. — La septième année (312), il attaqua *Ts'i*[10]. Allié à *Ts'in*, il attaqua *Yen*. — La hui-

1. Cf. t. II, p. 70, n. 8.
2. Cf. p. 159, n. 5, à la fin.
3. Cette localité était sur le territoire de la s.-p. de *Kie-hieou* 介休 (préf. de *Fen-tcheou*, prov. de *Chan-si*).
4. *Tch'ou*, *Tchao*, *Wei*, *Han*, *Yen*.
5. A 25 *li* au S.-E. de la s.-p. de *Tsao-k'iang* 棗强 (écrit 棗陽 dans le *Kouo ti tche*) (préf. sec. de *Ki*, prov. de *Tche-li*).
6. Cf. p. 159, n. 5, à la fin.
7. *Kong-suen Yen*, général de *Wei*. Cf. t. II, p. 68, n. 1.
8. Cf. t. II, p. 73, n. 4.
9. Cf. t. II, p. 73, n. 8.
10. Les Tableaux chronologiques ajoutent : Il fit prisonnier *Cheng-tse* 聲子 à *P'ou* 濮.

tième année (311), il attaqua *Wei* 衛, et lui prit deux villes importantes[1]. Le prince de *Wei* 衛 en fut accablé d'anxiété. *Jou Eul*[2] vint voir le prince de *Wei* 衛 et lui dit : « Je vous propose de faire battre en retraite les soldats de *Wei* et de faire dégrader le prince de *Tch'eng-ling*. Qu'en dites-vous ? ». Le prince de *Wei* 衛 lui répondit : « Maître, si vous êtes réellement capable de faire cela, je vous demanderai la permission de mettre éternellement toutes les forces de *Wei* 衛 à votre service ». *Jou Eul* se rendit (alors) auprès du prince de *Tch'eng-ling* et lui dit : « Autrefois, *Wei*[3] ayant attaqué *Tchao*, intercepta le (chemin de la montagne) *Yang-tch'ang*[4] et prit *Yen-yu*[5] ; il fit une convention qui

1. En 311, dit le *Tchou chou ki nien*, *Ti Tchang* 翟章 attaqua *Wei* 衛.

2. *Jou Eul* était un grand officier du pays de *Wei* 魏, dit *Tchang Cheou-tsie*; mais le *Tchan kouo ts'e* (voyez plus loin, année 266) le considère comme un ministre du prince de *Han*; lorsqu'il vit que le prince de *Wei* 衛 était en danger, il vint lui proposer de le sauver en jetant la discorde entre le prince de *Wei* 魏 et son conseiller, le prince de *Tch'eng-ling*.

3. Le texte me paraît être altéré et je crois qu'il faut lire *Ts'in* 秦 au lieu de *Wei* 魏. Cependant le chapitre concernant le royaume de *Tchao* ne rapporte qu'à l'année 270 le siège de la ville de *Yen-yu* par *Ts'in* (cf. p. 109) ; or le discours que nous traduisons en ce moment est censé être de l'année 311 ; il serait donc antérieur à cet événement et ne pourrait en parler comme d'un fait passé.

4. Cf. p. 102, n. 3.

5. Cf. p. 109, n. 6.

coupait *Tchao* et *Tchao* se trouva divisé en deux parties ; s'il échappa à la destruction, c'est parce que *Wei* était le chef de la ligne *tsong*[1]. Maintenant, si *Wei* 衛 est menacé de destruction, il va se tourner vers l'Ouest pour demander un service à *Ts'in*. Plutôt que *Ts'in* délivre *Wei* 衛, mieux vaut que *Wei* délivre *Wei* 衛, car alors la reconnaissance de *Wei* 衛 pour *Wei* sera en définitive sans limites ». Le prince de *Tch'eng-ling* dit : « Vous avez raison ». *Jou Eul* se rendit (ensuite) auprès du roi de *Wei* et lui dit : « Votre sujet a été reçu en audience par (le prince de) *Wei* 衛. *Wei* 衛 est un ancien rameau détaché de la maison des *Tcheou* ; quoiqu'on le dise un petit royaume il possède beaucoup d'objets précieux. Maintenant que ce royaume est dans un danger pressant, s'il ne livre pas ses objets précieux, c'est parce que dans son for intérieur il pense que ce n'est pas vous, ô roi, qui êtes maître d'attaquer *Wei* 衛 ou de délivrer *Wei*[2] 衛 ; ainsi, même quand il li-

1. Si la correction de texte que nous avons proposée plus haut (p. 162, n. 3) est admise, la suite des idées est celle-ci : précédemment, lorsque *Ts'in* menaçait *Tchao* d'une destruction imminente, *Wei*, qui était le chef de la ligue du nord au sud, intervint en sa faveur ; maintenant *Wei* doit éviter que *Ts'in* ne secoure *Wei* 衛 et ne lui rende le même service que *Wei* rendit jadis à *Tchao* ; *Wei* ne doit donc pas mettre *Wei* 衛 en péril, car ce serait assurer à *Ts'in* un nouvel allié.

2. En d'autres termes, au dire de *Jou Eul*, le prince de *Wei* 衛 estime que le roi de *Wei* n'est pas le maître dans son royaume, que l'autorité réelle est exercée par quelque haut dignitaire de la cour et que c'est ce personnage qu'il faut gagner par des présents. Pour savoir qui est ce ministre, traître à son pays, le roi de *Wei* n'aura qu'à observer qui est celui qui, le premier lui conseillera de délivrer *Wei*

vrera ses objets précieux, ce ne sera pas pour les donner à Votre Majesté. A mon avis, celui qui le premier parlera de délivrer *Wei* 衛, c'est celui-là qui aura reçu (les cadeaux de) *Wei* 衛». Quand *Jou Eul* fut sorti, le prince de *Tch'eng-ling* entra et, dans l'audience que lui accorda le roi de *Wei*, tint le langage (que lui avait suggéré *Jou Eul*); dès que le roi l'eut entendu parler, il fit battre en retraite ses soldats et dégrada le prince de *Tch'eng-ling* qui ne fut plus reçu en sa présence jusqu'à sa mort.

La neuvième année (310), (le roi de *Wei*) eut une entrevue avec (le roi de) *Ts'in* à *Lin-tsin*[1]. *Tchang I* et *Wei Tchang* revinrent tous deux dans le pays de *Wei*. — Le conseiller de *Wei*, *T'ien Siu*, étant mort, (le roi de) *Tch'ou* redoutait *Tchang I*, *Si-cheou*[2] et le gouverneur de *Sie*[3].

Tchan kouo ts'e : Section de *Wei*; chap. XXIII, p. 4, r° et v°.

Le conseiller de *Tch'ou*, [*Tchao Yu*, dit à *Sou Tai* : « *T'ien Siu* est mort; je crains que l'un de ces trois hommes, *Tchang I*, *Si cheou* ou le gouverneur de *Sie*, ne devienne conseiller de *Wei* ». (*Sou*) *Tai*[4] lui répondit : « En effet, mais, comme conseiller, qui désireriez-vous qui fût nommé comme pouvant vous être avantageux ? » *Tchao*

衛 ; *Jou Eul* assurait ainsi la perte du prince de *Tch'eng-ling* qu'il avait auparavant décidé à intervenir en faveur de *Wei* 衛.

1. Cf. t. II, p. 73, n. 8.

2. *Kong-suen Yen.* — Sur *Tchang I* et *Kong-suen Yen*, cf. *Mém. hist.*, chap. LXX, et Mencius, III, *b*, 2.

3. Le gouverneur de *Sie* 薛公 s'appelait *T'ien Wen* 田文. Il était aussi surnommé « prince de *Mong-tch'ang* » 孟嘗君.

4. *Sou Tai* était le frère cadet, ou, suivant une autre tradition, le frère aîné, de *Sou Ts'in*. Cf. *Mém. hist.*, chap. LXIX.

Yu dit : « Je désirerais que l'héritier présomptif[1] lui-même fût conseiller ». (*Sou*) *Tai* dit : « Je vous demande la permission d'aller pour vous servir dans le Nord[2], et je ferai certainement nommer conseiller (l'héritier présomptif). » « Comment ferez-vous? » demanda *Tchao Yu*. « Supposez, répliqua (*Sou Tai*), que vous soyez le roi de *Leang*[3]; moi, (*Sou*) *Tai*, je vous demande la permission de vous conseiller ». « Eh bien? » demanda *Tchao Yu*. (*Sou Tai*) dit : « Moi, (*Sou Tai*), je viens du pays de *Tch'ou*; *Tchao Yu*, fort inquiet, m'a dit : « *T'ien Siu* est mort; je crains que l'un de ces trois hommes, *Tchang I*, *Si-cheou* ou le gouverneur de *Sie*, ne devienne conseiller de *Wei*. ». Moi, (*Sou*) *Tai*, je lui ai répondu : « Le roi de *Leang* est un grand souverain; il ne prendra certainement pas *Tchang I* pour conseiller; si en effet *Tchang I* était conseiller, il ne manquerait pas de donner la première place à *Ts'in* et la seconde à *Wei*. (De même), si *Si-cheou* était conseiller, il ne manquerait pas de donner la première place à *Han* et la seconde à *Wei*; si le gouverneur de *Sie* était conseiller, il ne manquerait pas de donner la première place à *Ts'i* et la seconde à *Wei*. Le roi de *Leang* est un grand souverain; certainement il ne trouvera pas opportun (de nommer conseiller un de ces trois hommes). » (Quand j'aurai ainsi parlé), le roi me dira : « Qui donc dois-je prendre pour conseiller? » Moi, *Tai*, je lui répondrai : « Le mieux serait que l'héritier présomptif lui-même fût conseiller. Ces trois hommes, considérant tous que l'héritier présomptif ne peut pas être toujours conseil-

1. Cet héritier présomptif fut plus tard le roi *Tchao*; *Se-ma Tcheng*. se trompe en disant que ce fut le roi *Siang*.
2. C'est-à-dire dans le pays de *Wei*.
3. C'est-à-dire le roi de *Wei*.

ler, s'appliqueront à mettre au service de *Wei* leurs royaumes respectifs, dans le désir d'obtenir (pour eux-mêmes) le sceau de conseiller. Vu la puissance de *Wei*, quand il sera appuyé par trois royaumes possédant chacun dix mille chars de guerre, *Wei* assurément jouira du calme. C'est pourquoi je dis : Le mieux serait que l'héritier présomptif lui-même fût conseiller ». (*Sou Tai*) se rendit donc dans le nord pour voir le roi de *Leang* et lui tint ce langage; l'héritier présomptif devint en effet conseiller de *Wei*].

La dixième année (309), *Tchang I* mourut. — La onzième année (308), (le roi de *Wei*) eut une entrevue avec le roi *Ou*, de *Ts'in*, à *Yng*[1]. — La douzième année (307), l'héritier présomptif alla rendre hommage à *Ts'in*. *Ts'in* vint attaquer notre ville de *P'i-che*[2], mais leva le siège avant de l'avoir prise. — La quatorzième année (305), la reine, (femme du roi) *Ou*, de *Ts'in*, revint[3]. — La seizième année (303), *Ts'in* prit nos (villes de) *P'ou-fan*[4], *Yang-tsin*[5]

1. Cf. t. II, p. 69, n. 4.
2. Cf. t. II. p. 69, n. 3.
3. Au lieu de 秦來歸武王后, les Tableaux chronologiques écrivent 秦武王后來歸, leçon assurément préférable A la mort du roi *Ou*, de *Ts'in*, survenue en 307, son épouse principale, qui était une fille de la maison princière de *Wei*, n'avait pas d'enfants ; e pouvoir fut donc donné au frère du roi *Ou*; deux ans plus tard, des troubles éclatèrent et la reine, femme du roi *Ou*, fut obligée de se réfugier dans son pays natal (cf. t. II, p. 76-77).
4. *P'ou-fan* 蒲阪 (ou 蒲坂 (est aujourd'hui la ville préfectorale de *P'ou-tcheou* 蒲州, dans la province de *Chan-si*, cf. p. 160, n. 8.
5. Au lieu de *Yang-tsin*, il faut lire *Tsin-yang* 晉陽 comme dans les Tableaux chronologiques. Le *Kouo ti tche* place *Tsin-yang* à 35 *li*

et *Fong-ling*[1]. — La dix-septième année (302), (le roi de *Wei*) eut une entrevue avec (le roi de) *Ts'in* à *Lin-tsin*[2]. *Ts'in* nous donna (la ville de) *P'ou-fan*[3]. — La dix-huitième année (301), (le roi de *Wei*), allié à *Ts'in*, attaqua *Tch'ou*. — La vingt et unième année (298) (*Wei*), ainsi que *Ts'i* et *Han* battirent ensemble l'armée de *Ts'in* à *Han-kou*[4]. — La vingt-troisième année (296),

à l'O. de la s.-p. de *Yu-hiang* 虞鄉 (préf. de *P'ou-tcheou*, prov. de *Chan-si*). — Il ne faut pas confondre cette ville avec *Yang-tsin* 陽晉, qui était une ville de *Wei* 衛, et qui se trouvait à 37 *li* au N.-O. de l'ancienne s.-p. de *Tch'eng-che* 乘氏 (laquelle était au S.-O. de la s.-p. actuelle de *Kiu-ye* 鉅野, préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

1. *Fong-ling* 封陵 se trouvait aussi dans le voisinage de la préfecture de *P'ou-tcheou*.

2. Cf. t. II, p. 73, n. 8.

3. Cf. p. 166, n. 4.

4. 函谷. J'ai précédemment admis (t. II, p. 225, n. 3), la transcription *Hien-kou*; mais elle ne me paraît pas suffisamment justifiée et j'adopterai dorénavant la transcription *Han-kou*. — D'après le *Ta Ts'ing i t'ong tche* (chap. CLXXV, p. 5 r°), la passe de *Han-kou*, à l'époque des *Ts'in*, était à 12 *li* au S.-O. de la s.-p. de *Ling-pao* 靈寶 (préf. sec. de *Chàn*, prov. de *Ho-nan*). *Ts'oei Hao* (*ibid.*, chap. CLXXV, p. 1 v°) est peut-être plus exact quand il dit que *Han-kou* était le nom général des parages montagneux et difficiles qui s'étendent depuis les collines *Hiao* 殽陵 à l'Est, jusqu'au gué de *T'ong* 潼津 à l'Ouest; les collines *Hiao* sont à 50 ou 60 *li* au N. de la s.-p. de *Yong-ning* 永寧 (prov. de *Ho-nan*); quant à la passe *T'ong* 潼關, elle est le défilé qui se trouve au point où le *Hoang ho*, venant du nord, heurte les contreforts du *Hoa chan* et change brusquement de direction pour couler vers l'Est. Dans le texte que nous expliquons actuellement, les

Ts'in nous rendit le territoire de *Ho-wai*[1], ainsi que *Fong-ling*[2], pour avoir la paix. — Le roi *Ngai* mourut[3]; son fils, qui fut le roi *Tchao*, monta sur le trône.

La première année (295) du roi *Tchao*, *Ts'in* prit notre (ville de) *Siang-tch'eng*[4]. — La deuxième année (294), nous combattîmes contre *Ts'in*, mais nous n'eûmes pas l'avantage. — La troisième année (293), (*Wei*) aida *Han* à attaquer *Ts'in*. Le général de *Ts'in*, *Po K'i*, battit à *I-k'iue*[5] notre armée qui comptait deux cent quarante

Tableaux chronologiques ajoutent que, après le combat qui se livra à *Han-kou*, « le *Ho* et le *Wei* eurent leur cours interrompu pendant un jour », sans doute à cause de la masse de cadavres qu'ils charriaient; cette mention donne à supposer que la bataille de *Han-kou* eut lieu à l'extrémité occidentale de la passe *T'ong*, près du confluent de la rivière *Wei* et du *Hoang ho*; ainsi se trouve confirmée l'opinion de *Ts'oei Hao* qui attribue un sens géographique assez large à l'expression « passe de *Han-kou* ». — Il est à remarquer enfin que, actuellement, le nom de « passe de *Han-kou* » est appliqué par les cartographes chinois à un défilé qui se trouve au N. de la s.-p. de *Sin-ngan* 新安 (préf. et prov. de *Ho-nan*), c'est-à-dire notablement plus à l'Orient.

1. Le *Ho-wai* était un territoire au sud du *Hoang-ho* (cf. t. II, p. 98, n. 2); mais c'est par erreur qu'il est mentionné ici; les annales principales des *Ts'in* (t. II, p. 81) nous fournissent la leçon correcte qui est *Ho-pei*; *Ts'in* restitua à *Wei* les villes de *P'ou-fan* et *Tsin-yang* situées au nord du Fleuve (*Ho-pei*), qu'il lui avait prises en l'année 303 (cf. p. 166, dernière ligne).

2. Cf. p. 167, n. 1.

3. Il est à remarquer que le *Tchou chou ki nien*, qui fut déposé dans la tombe d'un roi, qui correspond au roi *Ngai* de *Se-ma Ts'ien*, se termine à la vingtième année de ce roi (299), d'où on peut conclure que le roi *Ngai* (en réalité, le roi *Siang*; cf. l'Appendice) régna vingt ans, et non vingt-trois, comme le dit *Se-ma Ts'ien*. D'après *Se-ma Tcheng* il aurait en effet régné vingt ans, mais son successeur aurait observé avec une rigueur toute particulière le deuil de trois ans, et n'aurait daté la première année de son règne qu'en l'année 295.

4. Cf. t. II, p. 255, n. 4.

5. *I-k'iue* 伊闕, communément appelé *Long-men* 龍門, est

mille hommes. — La sixième année (290), (*Wei*) donna à *Ts'in* le territoire de *Ho-tong* qui avait une superficie de quatre cents *li* de côté[1]. *Mang Mao*, par ses ruses (de guerre) fut tenu en grande estime[2]. — La septième année (289), *Ts'in* nous prit soixante et une villes grandes ou petites. — La huitième année (288), le roi *Tchao*, de *Ts'in*, se proclama empereur d'Occident; le roi *Min*, de *Ts'i*, se proclama empereur d'Orient; au bout de plus d'un mois, tous deux reprirent le titre de roi et renoncèrent à celui d'empereur. — La neuvième année (287), *Ts'in* prit nos villes de *Sin-yuen* et de *K'iu-yang*[3]. — La dixième année (286), *Ts'i* anéantit *Song*; le roi de *Song* mourut dans notre (ville de) *Wen*[4]. — La douzième année (284), (*Wei*) ainsi que *Ts'in*, *Tchao*, *Han* et *Yen*, attaquèrent ensemble *Ts'i* et le battirent à l'ouest de la rivière *Tsi*; le roi *Min* s'enfuit (hors de son royaume); (le

un défilé dans lequel coule la rivière *I* 伊; il est à une trentaine de *li* au sud de la ville préfectorale de *Ho-nan* (cf. mon étude sur « le Défilé de *Long-men* », Journal Asiatique, juillet-août 1902, p. 133-158).

1. Ce territoire était toute la partie du royaume de *Wei* qui était située au nord du *Houng ho*; il comprenait son ancienne capitale, *Ngan-i* 安邑, et la ville de *P'ou-fan* 蒲阪 (cf. *T'ong kien tsi lan*, année 290).

2. Au lieu de 重, les Tableaux chronologiques donnent la leçon plus claire 見重. — *Mang Mao* était un général de *Wei* (cf. t. II, p. 88).

3. *K'iu-yang* 曲陽 était à 10 *li* à l'O. de la s.-p. de *Tsi-yuen* 濟源 (préf. de *Hoai-k'ing*, prov. de *Ho-nan*). — *Sin-yuen* 新垣 devait être dans le voisinage de *K'iu-yang*, mais on n'en connaît pas l'emplacement exact.

4. Auj., s.-p. de *Wen* 溫 (préf. de *Hoai-k'ing*, prov. de *Ho-nan*).

général de) *Yen* entra seul à *Lin-tse*[1]. — (Le roi de) *Wei* et le roi de *Ts'in* eurent une entrevue dans (la ville des *Tcheou* occidentaux[2]. — La treizième année (283) *Ts'in* prit notre (ville de) *Ngan-tch'eng*[3]; ses soldats arrivèrent jusqu'à *Ta-leang*[4] puis se retirèrent. — La dix-huitième année (278), *Ts'in* prit *Yng*[5]; le roi de *Tch'ou* se transporta à *Tch'en*. — La dix-neuvième année (277), le roi *Tchao* mourut. Son fils, qui fut le roi *Ngan-hi*, monta sur le trône.

La première année (276) du roi *Ngan-hi*, *Ts'in* nous prit deux villes[6]. — La deuxième année (275), il nous prit encore trois villes et vint camper sous les murs de *Ta-leang*; *Han* vint à notre secours; nous donnâmes à *Ts'in* (la ville de) *Wen*[7] pour avoir la paix.— La troisième année (274), *Ts'in* nous prit quatre villes et coupa quarante mille têtes. — La quatrième année (273), *Ts'in* nous écrasa, ainsi que *Han* et *Tchao*, et tua cent cin-

1. Cf. t. IV, p. 145. — *Lin-tse* était la capitale de *Ts'i*.

2. Les rois de *Ts'in*, *Wei* et *Han* eurent une entrevue dans la capitale 京師, c'est-à-dire *Lo-yang*, et, disent le *T'ong kien kang mou* et le *T'ong kien tsi lan*, ils ne rendirent pas hommage au roi des *Tcheou* occidentaux.

3. D'après le *Kouo ti tche*, *Ngan-tch'eng* 安城 était à 17 *li* au S.-E. de l'ancienne sous-préf. de *Jou-yang* 汝陽, laquelle se trouvait au N.-O. de la s.-p. actuelle de *Chang-choei* 商水 (préf. de *Tch'en-tcheou*, prov. de *Ho-nan*).

4. *K'ai-fong fou*, capitale de *Wei*.

5. Capitale de *Tch'ou* ; cf. t. IV, p. 337, n. 1.

6. Les Tableaux chronologiques ajoutent ici : On conféra au *kong-tse Ou-ki* 無忌, frère cadet (du roi *Ngan-hi*), le titre de « prince de *Sin-ling* » 信陵君.

7. Cf. p. 169, n. 4.

quante mille hommes; il mit en fuite notre général *Mang Mao*.

[*Toan-kan tse*[1], général de *Wei*, proposa de donner à *Ts'in* (la ville de) *Nan-yang*[2] pour avoir la paix. *Sou Tai*[3] dit au roi de *Wei*[4] : « Celui qui désire un sceau c'est *Toan-kan tse*; celui qui désire un territoire, c'est *Ts'in*[5]. Si maintenant Votre Majesté fait en sorte que celui qui désire le territoire dispose du sceau, et que celui qui désire le sceau dispose du territoire, aussi longtemps que le territoire de *Wei* ne sera pas entièrement épuisé, je ne sais pas quand cela finira[6]. En effet,

Tchan kouo ts'e : Section de *Wei*; chap. XXIV, p. 3 r°.

1. Le *Tchan kouo ts'e* appelle ce personnage *Toan-kan Tch'ong* 段干崇.

2. Cf. t. II, p. 88, n. 4.

3. Au lieu de *Sou Tai*, le *Tchan kouo ts'e* écrit *Suen-tch'en* 孫臣.

4. Le *Tchan kouo ts'e* ouvre ce discours par le préambule suivant : « *Wei* n'ayant pas, à la suite de sa défaite, détaché (une portion de son territoire pour la donner à *Ts'in*) on pouvait dire de lui qu'il avait bien usé de sa non-victoire ; d'autre part *Ts'in* n'ayant pas, à la suite de sa victoire, arraché (à *Wei* une partie de son territoire), on pouvait dire de lui qu'il n'avait pas su profiter de sa victoire. Maintenant, au bout d'un an révolu, si vous désirez détacher une portion de votre territoire (pour la livrer à *Ts'in*), c'est parce que vos officiers y trouvent leur intérêt privé, et que vous, ô roi, ne le savez pas. » En effet, l'orateur montre au roi que les négociations à ce sujet sont conduites entre *Toan-kan Tch'ong* et le roi de *Ts'in*; or *Toan-kan Tch'ong* espère recevoir du roi de *Ts'in* un sceau, c'est-à-dire un apanage nobiliaire, et, par conséquent, il sera désireux de satisfaire le roi de *Ts'in* en lui livrant une portion du territoire de *Wei*.

5. *Tchan kouo ts'e* : « Celui qui désire un sceau, c'est *Toan-kan tse* ; or c'est précisément lui que Votre Majesté charge de détacher un territoire (pour le livrer à *Ts'in*) ; celui qui désire un territoire, c'est *Ts'in*, or Votre Majesté fait en sorte ce soit lui qui ait à donner (授 et non 受 ; correction indiquée dans les notes critiques placées à la fin du *Tchan kouo ts'e*) le sceau ».

6. C'est-à-dire que, si *Wei* livre une portion de son territoire à

rendre service à *Ts'in* en lui offrant des terres, c'est comme prendre une brassée de bois mort pour secourir au moment d'un incendie[1] ; aussi longtemps que le bois mort ne sera pas entièrement épuisé, le feu ne s'éteindra pas[2] ». Le roi dit : « Il en est bien ainsi. Cependant l'affaire a déjà commencé d'être exécutée : je ne puis rien y changer ». — L'autre lui répondit : « O roi, ne voyez-vous pas comment les joueurs mettent en valeur la pièce *hiao*[3] ? quand c'est avantageux, ils mangent ; quand ce n'est pas avantageux, ils restent immobiles. Maintenant,

Ts'in, les exigences de *Ts'in* ne feront qu'augmenter, et ne cesseront pas aussi longtemps que *Wei* conservera encore quelque partie de son territoire. — Au lieu de cette phrase, le *Tchan kouo ts'e* écrit : « Dans ces conditions, la destruction totale de *Wei* est assurée. » Il commence le développement suivant par la phrase : « Des sujets pervers sont tous fermement désireux de rendre service à *Ts'in* en lui offrant un territoire. Or, rendre service à *Ts'in* en lui offrant un territoire, c'est comme... »

1. 救火 signifie « apporter du secours en cas d'incendie ». Si, sous le prétexte d'apporter du secours en cas d'incendie, on prend une brassée de bois mort, on ne fait qu'alimenter le feu, au lieu de l'éteindre.

2. *Tchan kouo ts'e* : « ... le feu ne s'arrêtera pas ; maintenant le territoire de Votre Majesté n'est pas inépuisable et les exigences de *Ts'in* seront sans limites ; on peut leur appliquer ce qu'on dit du bois mort et du feu. »

3. Le jeu dont il est ici question est le jeu des tablettes 陸博. Ces tablettes étaient au nombre de cinq et portaient les noms suivants : *hiao* 梟 (le *hiao* est une espèce de hibou qui, dit-on, mange sa mère), *lou* 盧 réchaud, *tche* 雉 faisan, *tou* 犢 veau, *sai* 塞 barrière (cf. commentaire du *T'ong kien kang mou*, année 273 av. J.-C.). Le joueur qui obtenait la tablette *hiao*, avait le droit, soit de manger, c'est-à-dire d'avancer sur l'échiquier (食者行棊, commentaire du *Tchan kouo ts'e*, édition de 1581), soit de rester stationnaire.

ô roi, vous dites : L'affaire a déjà commencé d'être exécutée; je ne puis rien y changer. Pourquoi, ô roi, la manière dont vous vous servez de votre sagesse ne vaut-elle pas la manière dont on se sert de la pièce *hiao*[1] ? »]

La neuvième année (268), *Ts'in* prit notre (ville de) *Hoai*[2]. — La dixième année (267), l'héritier présomptif de *Ts'in* qui avait été envoyé hors de son pays comme otage dans le pays de *Wei*, mourut. — La onzième année (266), *Ts'in* prit notre (ville de) *Ts'i-k'ieou*[3].

Tchan kouo ts'e : Section de *Ts'in*; chap. VI, p. 1 v°.-2 r°.

[Le roi *Tchao*, de *Ts'in*, dit à ceux qui l'entouraient[4] : « Maintenant *Han* et *Wei* sont-ils plus ou moins puissants qu'ils ne l'étaient autrefois ? » On lui répondit : « Ils ne sont pas aussi puissants qu'ils l'étaient au début ». Le roi reprit : « Aujourd'hui *Jou Eul*[5] et *Wei Ts'i*[6] sont-ils plus ou moins sages que ne l'étaient (le prince de) *Mong-tch'ang*[7] et *Mang Mao*[8] ? » On lui répondit : « Ils ne les valent pas ». Le roi dit : « Lorsque *Han* et *Wei* étaient dans toute leur puissance et avaient pour les guider la sagesse du (prince de) *Mong-tch'ang* et de

1. Comme le joueur qui a la pièce *hiao*, le roi a le droit de choisir entre deux conduites : ou agir, ou s'abstenir.

2. Cf. t. II, p. 90, n. 3.

3. 郪丘. Le nom de cette ville est écrit *Hing-k'ieou* 邢丘 dans les Annales principales des *Ts'in* ; cf. t. II, p. 90, n. 3.

4. On retrouve ce texte, non seulement dans le *Tchan kouo ts'e*, mais encore dans le *Chouo yuan* de *Lieou Hiang* (chap. x, p. 9 v°-10 r°), et, d'après *Se-ma Tcheng*, dans *Han Fei-tse* et dans le *Tch'oen ts'ieou heou yu* 春秋後語 publié sous les *Tsin* 晉 par *K'ong Yen* 孔衍.

5. *Jou Eul* était un ministre du roi de *Han*.

6. *Wei Ts'i* était au service du roi de *Wei*.

7. Sur *T'ien Wen*, prince de *Mong-tch'ang*, cf. chap. LXXV.

8. *Mang Mao* est un général de *Wei* que nous avons déjà vu cité à différentes reprises ; cf. p. 169, n. 2, et p. 171, ligne 2.

Mang Mao, quand ils ont attaqué *Ts'in*, ils n'ont pu cependan' venir à bout de moi. Maintenant que *Han* et *Wei* sont affaiblis et qu'ils ont pour les guider les incapables *Jou Eul* et *Wei Ts'i*, quand ils attaqueront *Ts'in*, ils ne pourront venir à bout de moi; cela aussi est évident. » Les assistants dirent tous : « Vous avez parfaitement raison. » *Tchong K'i*[1] s'appuya sur[2] son luth et répliqua : « O roi, vos appréciations sur le monde sont erronées. A l'époque des six hauts dignitaires de *Tsin*, le chef de la famille *Tche* était le plus puissant ; il anéantit (les familles) *Fan* et *Tchong-hang*; en outre, à la tête des soldats (des familles) *Han* et *Wei*, il assiéga *Tchao Siang-tse* à *Tsin-yang*[3] ; il ouvrit une brèche à la rivière *Tsin*[4] pour inonder les remparts de *Tsin-yang*; il n'y avait que trois *pan*[5] des remparts qui n'étaient pas immergés. (Au moment où) *Tche po* faisait avancer les eaux, *Wei Hoan-tse*[6] était son cocher et *Han K'ang-tse* était l'homme qui était à côté de lui sur le char. *Tche po* dit : « Je ne savais pas auparavant que l'on pût détruire le royaume d'un homme; maintenant je le sais; la rivière *Fen* peut servir à inonder *Ngan-i*[7] et la rivière *Kiang*[8]

1. 中旗; *Tchan kouo ts'e*: 中期; *Chouo yuan*: 申旗.

2. 馮 est pour 憑; *Tchan kouo ts'e* : 推 « repoussa »; *Chouo yuan*: 伏 « s'inclina sur ».

3. Allusion au siège de *Tsin-yang* en 454 av. J.-C. ; cf. p. 48-49.

4. Cf. p. 48, n. 2.

5. Cf. p. 49, n. 1.

6. Le *Chouo yuan* donne la leçon fautive *Wei Siuen-tse* 魏宣子. Cf. p. 137, n. 3.

7. *Ngan-i* était la ville de *Wei Hoan-tse* et fut plus tard la capitale de l'état de *Wei* ; cf. p. 132, n. 1.

8. Il ne peut être question ici de la rivière actuellement appelée

peut servir à inonder *P'ing-yang*[1]. » *Wei Hoan-tse* poussa du coude *Han K'ang-tse* et *Han K'ang-tse* mit son pied sur celui de *Wei Hoan-tse*[2]; les coudes et les pieds s'étant ainsi touchés sur le char, c'est à la suite de cela que le territoire du chef de la famille *Tche* fut divisé, que lui-même périt, que son royaume fut anéanti et qu'il devint la risée de l'empire. Maintenant, quoique les forces militaires de *Ts'in* soient grandes, elles ne peuvent surpasser celle du chef de la famille *Tche* : quoique *Han* et *Wei* soient affaiblis, ils sont encore plus sages qu'ils ne l'étaient sous les murs de *Tsin-yang*. Or voici précisément le moment où ils font usage du pied et du coude[3]; je désire que Votre Majesté se garde de les traiter à la légère. »]. Alors le roi de *Ts'in* eut peur.

rivière *Kiang* 絳, qui prend sa source dans la montagne *Kiang*, sur le territoire de la préfecture de *Kiang*, et se jette dans la rivière *Koai* 澮, affluent elle-même de la rivière *Fen*. — Quoique les commentateurs chinois ne donnent aucun éclaircissement sur ce passage, il est évident, d'autre part, que la rivière *Fen* ne pouvait pas servir à inonder *Ngan-i* qui était beaucoup trop au sud ; mais elle passait tout près de *P'ing-yang* et c'est pourquoi je pense qu'il faut corriger le texte et dire : « La rivière *Fen* peut servir à inonder *P'ing-yang*. » Cette correction doit en entraîner une autre et il faut admettre la phrase : « La rivière *Kiang* peut servir à inonder *Ngan-i* ». Mais la rivière *Kiang* actuelle ne peut pas plus inonder *Ngan-i* qui est trop au sud, que *P'ing-yang* qui est trop au nord. Il faut donc admettre que, sous le nom de rivière *Kiang*, le texte que nous étudions ici désigne la rivière *Sou* 涑水 qui prend sa source sur le territoire de la préfecture secondaire de *Kiang* 絳 et passe au nord de *Ngan-i*.

1. *P'ing-yang* était la ville où résidait *Han K'ang-tse*.

2. Se sentant menacés par les paroles de *Tche-po*, *Han* et *Wei* conviennent tacitement de s'allier contre lui. Cf. p. 49, n. 5.

3. En d'autres termes, il avertit le roi de *Ts'in* de prendre garde, car, en ce moment même, *Han* et *Wei* s'entendent sûrement pour s'unir contre lui.

Tchan kouo ts'e : Section de *Wei*; chap. xxv, p. 4 r°.

[*Ts'i* et *Tch'ou* se concertèrent pour attaquer *Wei*; *Wei* envoya des émissaires demander du secours à *Ts'in*; (ces envoyés) voyaient de loin les bonnets officiels et les dais les uns des autres[1]. Cependant les secours de *Ts'in* n'arrivaient pas. Parmi les gens de *Wei*, il y avait un certain *T'ang Soei* qui était âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Il dit au roi de *Wei* : « Votre vieux sujet vous demande la permission d'aller à l'ouest donner des conseils à *Ts'in* et obtenir que ses soldats sortent avant votre sujet[2] ». Le roi de *Wei* s'inclina à deux reprises devant lui; il fit atteler aussitôt des chars et l'envoya. Quand *T'ang Soei* fut arrivé et vint rendre visite au roi de *Ts'in*, le roi de *Ts'in* lui dit : « Veillard, vous avez l'air accablé de fatigue[3] et vous êtes venu de loin, ce qui a dû être fort pénible. Or nombreux sont les envoyés de *Wei* qui sont déjà venus demander des secours; le danger où se trouve *Wei* m'est chose connue[4] ». *T'ang Soei* répondit : « Si, ô grand roi, vous connaissiez le danger où se trouve *Wei* et que vous n'ayez pas envoyé de secours, j'estime que les ministres qui préparent les plans à votre usage ne sont pas capables de remplir leur charge. En effet *Wei* est un royaume qui possède dix mille chars de

1. Nous avons ici une phrase qui revient souvent dans le style historique et qu'il est assez malaisé de traduire en français; elle signifie que les envoyés se succédaient à de si courts intervalles que, sur la route, chacun d'eux pouvait voir de loin le bonnet officiel et le dais de celui qui l'avait précédé.

2. *T'ang Soei* s'engage à ne pas quitter le pays de *Ts'in* avant que les soldats de *Ts'in* eux-mêmes soient sortis pour venir au secours de *Wei*.

3. Le même sens du mot 世 se retrouve dans *Mencius*, II *a*, II, 16.

4. Il n'était donc pas nécessaire qu'un vieillard comme *T'ang Soei* fît ce long voyage.

guerre; si cependant il se tourne vers l'ouest pour servir *Ts'in*, s'il se dit sa barrière orientale[1], s'il reçoit de lui les bonnets et les ceintures (officiels)[2], et s'il sacrifie pour lui au printemps et en automne, c'est parce qu'il estime que la puissance de *Ts'in* est telle qu'il vaut la peine de l'avoir pour allié. Or maintenant les soldats de *Ts'i* et de *Tch'ou* sont déjà réunis dans la banlieue de *Wei* et néanmoins les secours de *Ts'in* ne sont pas partis; de son côté (*Wei*), peut compter qu'il n'est pas encore en danger pressant[3]. A supposer en effet que le danger fût pressant pour lui, il livrerait aussitôt une partie de son territoire[4] et se rattacherait à la ligue *tsong*[5]. Quel besoin y aurait-il que vous, ô roi, le secouriez? Si donc vous attendez qu'il soit en danger pressant pour le secourir, vous perdrez *Wei* qui est votre unique barrière orientale et vous fortifierez *Ts'i* et *Tch'ou* qui sont vos deux ennemis. Quel avantage en retirerez-vous, ô roi?» Alors le roi *Tchao*, de *Ts'in*, se hâta d'envoyer des soldats au secours de *Wei* et la famille princière de *Wei* fut de nouveau raffermie].

[(Le roi de) *Tchao*[6] envoya un homme dire au roi de

Tchan kouo ts'e; Section de *Wei*.

1. C'est-à-dire s'il est comme son vassal prêt à défendre la frontière orientale de *Ts'in*.

2. Cette phrase me paraît signifier que le roi de *Wei* reçoit l'investiture du roi de *Ts'in*.

3. Il n'est pas en danger pressant, et c'est pourquoi il demande du secours; si en effet, le péril était extrême il signerait la paix à tout prix avec ceux qui l'attaquent, et, dès lors, il n'aurait que faire de l'appui de *Ts'in*.

4. Il céderait à *Ts'i* et à *Tch'ou* une partie de son territoire pour conclure la paix avec eux.

5. La ligue *tsong*, ou ligue du Nord au Sud, était dirigée contre *Ts'in*.

6. Ce paragraphe se retrouve, avec des modifications importantes, dans l'édition de 1581 du *Tchan kouo ts'e* (chap. VII, p. 57 r°-58 r°);

Wei : « Faites-moi le plaisir de tuer *Fan Ts'o* et je vous demanderai la permission de vous offrir un territoire de soixante-dix *li* ». Le roi de *Wei* dit : « C'est bien », et envoya des officiers arrêter (*Fan Ts'o*); ils l'avaient cerné mais ne l'avaient pas encore tué, lorsque (*Fan Ts'o*) monta sur sa maison, et, à cheval sur le faîte[1], dit aux envoyés : « Plutôt que de faire un marché avec *Ts'o* mort, il vaudrait mieux faire un marché avec *Ts'o* vivant, car une fois que *Ts'o* sera mort, *Tchao* ne donnera pas au roi le territoire (qu'il lui a promis); que pourra faire alors le roi? Le mieux serait donc de décider au préalable la cession du territoire et de tuer ensuite *Ts'o* ». Le roi de *Wei* approuva ces paroles. (*Fan Ts'o*) adressa alors au prince de *Sin-ling*[2] une lettre où il lui disait : « Moi, (*Fan*) *Ts'o*, je suis un ancien conseiller de *Wei*, qui ai donné ma démission[3]. Quand *Tchao*, par l'offre d'un ter-

mais je n'en ai pas découvert trace dans la réimpression lithographique (Chang-hai, 1896) de l'édition de *Ts'ien Ta-hin*.

1. Ce détail manque dans le *Tchan kouo ts'e*. — Si l'on s'en tient au texte de *Se-ma Ts'ien*, *Fan Ts'o*, menacé par les soldats envoyés à sa recherche, monte sur le toit de sa maison et menace de se jeter en bas et par conséquent de se tuer, si on cherche à le prendre ; en même temps il prouve à ses agresseurs que le roi de *Wei* aurait intérêt à le laisser vivre jusqu'à ce que *Tchao* lui ait livré le territoire promis; en effet, une fois que *Fan Ts'o* sera mort, le roi de *Tchao*, qui aura obtenu ce qu'il désirait, pourra impunément violer son engagement et le roi de *Wei* deviendra, comme le dit le *Tchan kouo ts'e*, la risée de l'empire.

2. Le prince de *Sin-ling*, *Ou-ki* 無忌, *kong-tse* de *Wei* (cf. *Mém., hist.*, chap. LXXVII), avait succédé à *Fan Ts'o* dans le poste de conseiller du roi de *Wei*.

3. Le texte du *Tchan kouo ts'e* est ici plus explicite : *Fan Ts'o* montre que c'est parce qu'il a été autrefois conseiller de *Wei* et parce qu'il a lutté à ce titre contre *Tchao*, que le roi de *Tchao* lui a voué une haine mortelle. Or maintenant, le prince de *Sin-ling*, conseiller

ritoire, m'aura fait mettre à mort et que le roi de *Wei* y aura consenti, s'il arrive que le puissant *Ts'in* à son tour veuille imiter *Tchao* dans ses désirs, que pourrez-vous faire, ô prince ? » Le prince de *Sin-ling* rapporta cela au roi et on relâcha (*Fan Ts'o*)].

Tchan kouo ts'e : Section de *Wei* ; chap. XXVI, p. 4 r°.

[Le roi de *Wei*, à cause du secours que lui avait donné *Ts'in*, désirait entretenir des rapports d'amitié avec *Ts'in* et attaquer *Han* pour lui redemander le territoire qui lui avait autrefois appartenu. *Ou-ki*[1] dit au roi de *Wei* : « (Le roi de) *Ts'in*[2] a les mêmes mœurs que (les barbares) *Jong* et *Ti* ; il a un cœur de tigre et de loup. Il est avide et cruel ; il aime son intérêt et est déloyal ; il ne connaît ni les rites, ni la justice, ni la conduite vertueuse. Si vraiment il y trouve son avantage, il ne tient plus aucun compte de ses parents et de ses frères ; il est semblable à une bête sauvage ; c'est là ce que sait le monde entier ; jamais il n'a répandu de grands bienfaits ni accumulé des actes vertueux. C'est ainsi que la reine douairière[3], quoiqu'elle fût sa mère, est morte de chagrin ; le marquis de *Jang*[4], quoiqu'il fût son oncle maternel et que personne n'eût rendu plus de services signalés que lui, a été en définitive banni ; ses deux frères cadets[5]

de *Wei*, dirige les hostilités contre *Ts'in* ; ne le sacrifiera-t-on pas lui aussi si, plus tard, *Ts'in* s'avise d'imiter *Tchao* et de demander la tête du prince de *Sin-ling* au prix d'un territoire ?

1. *Ou-ki* n'est autre que le prince de *Sin-ling*, conseiller de *Wei*. — L'édition de 1581 du *Tchan kouo ts'e* donne, comme *Se-ma Ts'ien*, la leçon *Ou-ki* ; la réimpression de *Chang-hai* (1896) écrit *Tchou Se* 朱巳.

2. Le roi *Tchao-siang*.

3. La reine-douairière *Siuen*, mère du roi *Tchao-siang*.

4. *Wei Jan*, marquis de *Jang* et prince de *Hoa-yang*, était le frère cadet de la reine-douairière *Siuen*.

5. Le prince de *King-yang* 涇陽君 et le prince de *Kao-ling*

n'avaient commis aucun crime et furent tous deux dépouillés de leur fiefs. Si telle est sa conduite envers ses parents, quelle ne sera pas celle qu'il tiendra à l'égard d'un royaume ennemi? Si maintenant, ô roi, vous vous alliez à *Ts'in* pour attaquer avec lui *Han*, vous rapprochez davantage de vous les malheurs dont vous menace *Ts'in*. Je considère cela comme une grave erreur, et si, ô roi, vous ne le comprenez pas, c'est que vous n'y voyez pas clair. Parmi tous vos sujets, il n'en est aucun qui vous ait informé à ce sujet, mais c'est là manque de loyalisme. Maintenant la maison princière de *Han* est représentée par un souverain enfant qui est confié à une femme[1]; à l'intérieur (ce royaume) est fort troublé; si au dehors, il se trouve aux prises avec les soldats des puissants (états de) *Ts'in* et de *Wei*, pensez-vous, ô roi, qu'il puisse éviter d'être détruit? Lorsque *Han* aura été détruit, *Ts'in* prendra le territoire de *Tcheng* et sera voisin de *Ta-leang*[2]; pensez-vous, ô roi, que vous serez tranquille? Vous désirez recouvrer votre ancien territoire et maintenant vous vous confiez[3] dans l'amitié du puissant

高陵君 étaient tous deux frères cadets du roi *Tchao-siang* et fils de la reine-douairière *Siuen*. — Les événements auxquels il est fait ici allusion se passèrent en 265; cf. t. II, p. 90, et *Mém. hist.*, chap. LXXIX.

1. Le royaume de *Han* avait alors à sa tête le roi *Hoan-hoei* (272-239), mais le *che kia* de *Han* (chap. XLV) ne nous apprend point que ce souverain fût monté jeune sur le trône, ni que sa mère eût exercé la régence.

2. *Tcheng* (auj. s.-p. de *Sin-tcheng*, préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*) était, depuis 375, la capitale du royaume de *Han*; cette ville était fort proche de *Ta-leang* (*K'ai-fong fou*), capitale de *Wei*.

3. Le mot 負 a ici le sens de 恃, comme l'indique un commentaire de l'édition de 1581 du *Tchan kouo ts'e*. Dans le texte du *Tchan kouo ts'e* qui substitue le mot 禍 au mot 親, il faut attribuer au

Ts'in ; mais pensez-vous, ô roi, que ce soit avantageux pour vous ? *Ts'in* n'est pas un royaume qui reste inactif; quand *Han* aura été détruit, il se disposera certainement à tenter une autre entreprise; quand il tentera une autre entreprise, il ne manquera pas de se porter vers ce qui est à la fois facile et profitable; pour se porter vers ce qui est à la fois facile et profitable, ce n'est ni *Tch'ou* ni *Tchao* qu'il attaquera. Pourquoi cela ? S'il faut passer des montagnes, franchir des fleuves et traverser le *Chang-tang*, territoire de *Han*, pour aller attaquer le puissant *Tchao*, ce serait une réédition de l'affaire de *Yen-yu*[1], et *Ts'in* certainement ne le tentera pas. S'il faut aller par le *Ho-nei*, tourner le dos (aux villes de) *Ye* et *Tchao-ko*[2] et couper les (digues des) rivières *Tchang* et *Fou*[3], pour livrer une bataille décisive aux soldats de *Tchao* dans la banlieue de *Han-tan*[4], c'est (s'exposer à) l'infortune de *Tche po*[5]; cela non plus, *Ts'in* ne l'osera pas. Pour ce qui est d'attaquer *Tch'ou*, s'il faut passer par les gorges montagneuses qu'on traverse[6] et parcourir trois mille

mot 負 le sens de « mettre un fardeau sur son dos »; on traduira alors de la manière suivante : « Vous désirez recouvrer votre ancien territoire, mais si vous vous mettez sur le dos le fléau du puissant *Ts'in*, pensez-vous, ô roi, que ce sera avantageux pour vous ? »

1. En 270, *Ts'in*, après avoir vaincu *Han*, avait assiégé la ville de *Yen-yu*, qui appartenait à *Tchao* ; mais il fut vaincu par *Tchao Cho*, général de *Tchao*. Cf. p. 109-110.

2. *Ye* (préf. de *Tchang-té* 彰德) et *Tchao-ko* (s.-p. de *Ki* 淇), toutes deux dans la partie de la province de *Ho-nan* située au nord du *Hoang ho*, étaient deux villes de l'état de *Tchao*.

3. Cf. t. I, p. 106, n. 2, et t. V, p. 70, n. 5.

4. Capitale de *Tchao*.

5. *Tche po* causa sa perte en assiégeant en 454 la ville de *Tsin-yang* où s'était enfermé *Tchao Siang-tse*.

6. L'édition japonaise du *Che ki p'ing lin* indique que le mot 通

li pour attaquer la barrière de *Meng-ngo*[1], la marche est

joue ici le rôle d'un verbe, et le mot 涉 celui d'un adjectif. Les « gorges montagneuses » sont celles du massif des monts *Ts'in-ling* ; voyez la note suivante.

1. 冥阨. D'après *Tchang Cheou-tsie*, le caractère 冥 doit se prononcer ici comme le caractère 盲, c'est-à-dire *meng*. La passe *Meng-ngo* est citée dans le *Tch'oen ts'ieou* de *Lu Pou-Wei* au nombre des neuf barrières célèbres de l'empire (cf. t. II, p. 38, n. 1). D'après le *Kouo ti tche* (chap. VII p. 11 r°), elle se trouvait dans la montagne *Che-tch'eng* 石城山, à 21 *li* au S.-E. de l'arrondissement de *Chen* 申 (lequel se trouvait à 40 *li* au S. de la s.-p. actuelle de *Sin-yang* 信陽, préf. de *Jou-ning*, prov. de *Ho-nan*). Le commentaire de *Li Tao-yuen* au *Choei king* dit, de son côté, qu'on montrait la passe *Meng-ngo* dans la s.-p. de *Meng* 鄳 (à 9 *li* au S.-O. de la s.-p. de *Lo-chan* 羅山, préf. de *Jou-ning*, prov. de *Ho-nan*). Ces deux indications, quoique légèrement différentes, s'accordent cependant à placer la passe *Meng-ngo* dans la chaîne des monts *Hoai-yang* 淮陽 qui séparent le bassin de la rivière *Hoai* de celui du *Yang-tse*, et qui forment la limite entre la province de *Ho-nan* et celle de *Hou-pei*. — Maintenant, comment se rendait-on de *Hien-yang* (au nord de *Si-ngan fou*), capitale des *Ts'in*, jusqu'à la passe *Men-ngo* ? L'hypothèse qui paraît d'abord la plus vraisemblable est qu'on suivait la route dite orientale qui longeait la rive droite du *Hoang ho* (ce qu'on appelait alors le territoire de *Ho-Wai* 河外) jusqu'à *Ho-nan fou*, puis jusqu'à *Tcheng tcheou* 鄭, tournait alors vers le Sud pour passer à *Hiu tcheou* 許, puis à *Sin-yang tcheou* 信陽, traversait les monts *Hoai-yang* à la passe *Ou-cheng* 武勝關 (qui doit donc être pratiquement identique à la passe *Meng-ngo*), et aboutit à *Han k'eou* 漢口. — Cependant le commentateur *Lieou Po-tchoang*, cité par *Tchang Cheou-tsie* croit qu'il s'agit ici, non de la route orientale, mais de la route occidentale, et il justifie son opinion par la présence dans le texte de *Se-ma Ts'ien*, des mots « si on passe par les gorges

fort longue et l'attaque très difficile; cela encore, *Ts'in*

montagneuses qu'on traverse » ; d'ailleurs il ne sera question que plus loin de la route du *Ho-wai*, c'est-à-dire de la route orientale. C'est donc bien à la route occidentale qu'il est fait ici allusion; mais, comme cette route n'aboutissait pas à la passe *Meng-ngo*, il est probable que le nom de ce défilé n'est introduit que par une faute du texte ; en effet, le *Tchan kouo ts'e*, au lieu de 冥阸 écrit 危隘, ce qui substitue au terme « la passe *Meng-ngo* » l'expression vague « des défilés étroits et périlleux ». Quoi qu'il en soit, nous allons chercher à déterminer exactement le tracé de la route dite occidentale, qui a joué un rôle important dans l'histoire de Chine : actuellement, pour aller de *Si-ngan fou* dans le sud du *Chàn-si*, on a le choix entre deux routes principales (voyez la carte de la Chine orientale au 1 : 1.000 000 publiée par la « Kartographische Abtheilung der Königl. Preuss. Landes-Aufnahme ») : la première va au S.-O. de *Si-ngan fou* jusqu'à la sous-préfecture de *Tcheou-tche* 盩厔 ; de là, elle tourne droit au Sud pour s'engager dans le massif des monts *Ts'in-ling* 秦嶺 ; elle passe à *Hei-choei yu k'eou* 黑水峪口, traverse la ligne de partage des eaux entre le bassin du *Wei* et celui du *Han*, et débouche sur le *t'ing* de *Fou-p'ing* 佛坪 ; de là, elle oblique vers l'O., et, à la passe *Ou* 武關, elle est rejointe par la seconde route. Cette seconde route va à l'ouest de *Si-ngan fou* et passe par *Fong-siang fou* et la sous-préfecture de *Pao-ki* 寶雞 ; à partir de là, elle se dirige vers le sud pour franchir les *Ts'in-ling* ; ce chemin a été décrit en détail par Richthofen (*China*, vol. I, p. 563 et suiv.). Après la passe *Ou*, la route reste unique jusqu'au relais de *Hoang-cha* 黃沙 (à l'O. de la s.-p. de *Pao-tch'eng* 褒城) où elle se divise en deux branches, dont l'une se dirige vers le *Se-tch'oan*, et l'autre vers le *Hou-pei*. — Il résulte des indications données par *Lieou Po-tchoang*, et de celles qu'on peut relever dans les Mémoires historiques eux-mêmes (cf. t. III, p. 529, n. 2) que la route dite occidentale, dans l'antiquité, ne coïncidait exactement ni avec celle dont la tête de ligne est à *Tcheou-tche*, ni avec celle dont le point de départ est *Pao-ki* ; sans doute, elle devait, comme ces deux voies, aboutir à la passe *Ou* 武關 ; mais pour y parvenir, elle suivait une ligne intermédiaire ;

ne le fera pas[1]. S'il faut passer par le *Ho-wai*, tourner le dos à *Ta-leang*[2], laisser *Ts'ai* à sa droite et *Chao-ling* à sa gauche[3], pour aller livrer une bataille décisive aux soldats de *Tch'ou* dans la banlieue de *Tch'en*[4], cela aussi, *Ts'in* ne s'y risquera pas C'est pourquoi je dis : *Ts'in* certainement n'attaquera ni *Tch'ou* ni *Tchao*. En outre, il n'attaquera ni *Wei* 衛 ni *Ts'i*. Ainsi, après que *Han* aura été détruit, le jour où les soldats de *Ts'in* entreront

son origine était près de la s.-p. de *Mei* 郿 (préf. de *Fong-siang*, prov. de *Chàn-si*); elle remontait la rivière *Ye* 斜, traversait les *Ts'in-ling*, et descendait le long de la rivière *Pao* 褒, arrivant ainsi à la passe *Ou*, puis à la s.-p. de *Pao-tch'eng* 褒城.

1. La route orientale passait sur la rive droite du *Hoang ho* par les défilés appelés « passe *Han-kou* » (cf. p. 167, n. 4).

2. A partir de *Tcheng tcheou* 鄭, la route, qui se dirigeait jusque là vers *Ta-leang* (*K'ai-fong fou*), obliquait brusquement vers le Sud ; on peut donc dire qu'elle tournait le dos à *Ta-leang*.

3. *Ts'ai* 蔡 était à 10 *li* au S.-O. de la s.-p. actuelle de *Chang-ts'ai* (préf. de *Jou-ning*, prov. de *Ho-nan*); *Chao-ling* 召陵 était à 45 *li* à l'E. de la s.-p. actuelle de *Yen-tcheng* 郾城 (préf. sec. de *Hiu*, prov. de *Ho-nan*). Le voyageur qui se rend de la préfecture secondaire de *Tcheng* 鄭 à la préfecture de *Tch'en-tcheou* 陳州, laisse à sa droite ces deux anciennes localités de *Ts'ai* et de *Chao-ling* ; c'est donc par erreur que *Se-ma Ts'ien* écrit « laisser *Ts'ai* à sa droite et *Chao-ling* à sa gauche »; il faut revenir à la leçon de *Tchan kouo ts'e* qui est : « laisser à sa droite *Chang-ts'ai* et *Chao-ling* » 右上蔡召陵.

4. *Tch'en* (auj. ville préfectorale de *Tch'en-tcheou*) était, depuis l'année 278 av. J.-C., la capitale du royaume de *Tch'ou* (cf. t. IV p. 414, n. 1).

en campagne ils n'attaqueront personne d'autre que *Wei*. *Ts'in* possédant déjà [1] les places de *Hoai* [2], *Mao* [3] et *Hing-k'ieou* [4] et ayant élevé un rempart à *Koei-tsin* [5] pour surveiller le *Ho-nei*, (vos villes de) *Kong* et *Ki* [6] dans le *Ho-nei*

1. Par le fait de la victoire supposée qui lui aurait livré le royaume de *Han*.

2. *Hoai* 懷 était à 11 *li* à l'O. de la s.-p. de *Ou-cho* 武陟 (préf. de *Hoai-k'ing*, prov. de *Ho-nan*); cf. *Kouo ti tche*, chap. III, p. 17 r°.

3. *Mao* 茅 qui est la ville de *Ts'oan-mao* 攢茅 « de l'époque *tch'oen-ts'ieou*, correspond au village actuel de *Ta-lou* 大陸村, à 20 *li* au N. de la s.-p. de *Sieou-ou* 武修 » (préf. de *Hoai-k'ing*, prov. de *Ho-nan*); cf. H T K K, chap. CCLII, p. 10 r°, et *Tso-tchoan*, 11e année du duc *Hi*, où les places de *Hoai* et de *Ts'oan-mao* sont mentionnées dans l'énumération des douze villes appartenant à *Sou Fen-cheng*.

4. D'après le *Kouo ti tche*, chap. III, p. 16 r°, *Hing-k'ieou* 邢丘 est identique à l'ancienne ville de *P'ing-kao*; or *P'ing-kao* 平皋, qui fut une sous-préfecture à l'époque des *Han* et des *Wei*, se trouvait à 20 *li* à l'E. de la s.-p. de *Wen* 溫 (préf. de *Hoai-k'ing*, prov. de *Ho-nan*).

5. Au lieu de *Koei-tsin* 垝津, *Tchang Cheou-tsie* propose de lire *Yen-tsin* 延津; la ville de *Yen-tsin* était, d'après le *Kouo ti tche* (chap. IV, p. 3 v°), à 26 *li* au S.-O. de la s.-p. de *Ts'ing-k'i* 清淇 (auj. s.-p. de *K'i* 淇, préf. de *Wei-hoei*, prov. de *Ho-nan*). — Le texte du *Tchan kouo ts'e* qui rattache le mot 城, par le moyen de la particule 之, au nom des villes de *Hoai*, *Mao* et *Hing-k'ieou*, me paraît inintelligible, car on ne sait alors de quoi dépend le terme « *Koei-tsin* ».

6. *Kong* 共 est aujourd'hui la s.-p. de *Hoei* 輝, qui dépend de

seront certainement en péril. (D'autre part, *Ts'in*), étant en possession du territoire de *Tcheng*[1], s'emparera de *Yuen-yong*[2] et ouvrira une brèche à la rivière *Yong-tse*[3] pour inonder *Ta-leang*; la ruine de *Ta-leang* sera alors certaine. O roi, votre envoyé est parti, ce qui est une (première) faute[4]; mais (en outre), il a mal parlé (du prince) de *Ngan-ling*[5] à *Ts'in*, alors que *Ts'in* désirait depuis long-

la préf. de *Wei-hoei*, et *Ki* 汲 est la s.-p. de ce nom qui fait partie intégrante de la ville préfectorale de *Wei-hoei*.

1. Toujours dans l'hypothèse que *Ts'in* s'est annexé le royaume de *Han* dont la capitale était la ville de *Tcheng*.

2. Le *Kouo ti tche* (chap. VI, p. 15 v°) place la ville de *Yuen-yong* 垣雍 à 7 *li* au N.-O. de la s.-p. de *Yuen-ou* 原武 (préf. de *Hoa-k'ing*, prov. de *Ho-nan*). La ville de *Yuen-yong* appartenait à l'état de *Wei*.

3. *Yong-tse* 滎澤 est une sous-préfecture située à 140 *li* à l'O. de *K'ai-fong fou*; c'est là, semble-t-il, qu'une dérivation du *Hoang-ho* s'unissait à la rivière *Pien* 汴 qui prenait dès lors le nom de *Hong-keou* 鴻溝 (cf. t. III, p. 522). Le *Hong-keou* passait immédiatement au nord de *K'ai-fong fou* et c'est sans doute de l'eau de ce canal que se servit en 235 av. J.-C. le général de *Ts'in*, *Wang Pen*, pour inonder *Ta-leang*, c'est-à-dire *K'ai-fong fou* (cf. t. II, p. 121).

4. L'envoyé du roi de *Wei* s'est rendu dans le pays de *Ts'in* pour convenir que *Wei* et *Ts'in* s'allieraient contre *Han* : c'est déjà là une première faute.

5. A sa première faute, l'envoyé du roi de *Wei* en a ajouté une seconde qui a été de mal parler (du prince) de *Ngan-ling*. D'après le commentateur *Li K'i* 李奇, cité par le *Kouo ti tche* (chap. VI, p. 5 v°), la ville de *Ngan-ling* 安陵, à l'époque des six royaumes, est identique à l'ancienne ville de *Yen-ling* 鄢陵 qui se trouvait à 15 *li* au N.-O. de la s.-p. actuelle de *Yen-ling* (préf. sec. de *Hiu*, prov. de *Ho-nan*).

temps le faire périr; *Che-yang* et *Koen-yang*[1], (villes) de *Ts'in*, sont voisines de *Ou-yang*; en permettant que votre envoyé parle mal (du prince de *Ngan-ling*), vous abandonnez ce dernier à sa perte; (quand cette perte sera consommée), *Ts'in* contournera *Ou-yang*[2] par le nord pour s'approcher de *Hiu*[3] vers l'est[4], et le *Nan-kouo*[5] sera certainement en danger; ne sera-ce pas fort mauvais pour votre royaume[6] ? Sans doute, il vous est per-

1. D'après le *Kouo ti tche* (chap. VI, p. 5 r°), *Che-yang* 葉陽 est identique à la s.-p. de *Che* 葉 de l'époque des *Tang* (à 30 *li* au S. de la s.-p. actuelle de *Che* 葉, préf. de *Nan-yang*, prov. de *Ho-nan*). — *Koen-yang* 昆陽 était à 25 *li* au N. de cette même s.-p. de *Che*.

2. Au lieu de 武陽, il faut lire 舞陽 comme plus bas. Le *Tchan kouo ts'e* donne cette seconde leçon dans les deux cas. Au nom de *Ou-yang*, le *Tchan kouo t'se* ajoute celui de *Kao-ling* 高陵, mais c'est sans doute par erreur. Le *Kouo ti tche* (chap. VI, p. 5 r°) place *Ou-yang* 舞陽 à 10 *li* à l'E. de la s.-p. de *Che* 葉 (voyez la note précédente). D'après le commentaire du *Tchan kouo ts'e*, *Ou-yang* appartenait au prince de *Ngan-ling*, et c'est parce que cette ville de *Ou-yang* était toute voisine de *Che-yang* et de *Koen-yang*, villes de *Ts'in*, que *Ts'in* haïssait le prince de *Ngan-ling*. D'après *Tchang Cheou-tsie*, *Ou-yang* appartenait au royaume de *Wei*.

3. Cf. la note précédente.

4. D'après le *Kouo ti tche* (chap. VI, p. 4 v°), l'ancienne ville de *Hiu* 許 était à 30 *li* au S. de la s.-p. de *Hiu-tch'ang* 許昌 (au N.-E. de la préf. sec. actuelle de Hiu 許, prov. de *Ho-nan*).

5. *Nan-kouo* est une autre dénomination du territoire de *Hiu* (cf. la note précédente). La ville de *Hiu* appartenait au royaume de *Han*, et, comme elle se trouvait au sud du pays de *Wei*, on la désignait parfois sous le nom de *Nan-kouo* 南國 « le royaume méridional ».

6. *Hiu* étant menacé par *Ts'in*, *Ta-leang* (*Kai-fong fou*) sera par là même en danger.

mis de haïr *Han* et de ne pas aimer [1] (le prince de) *Ngan-ling*, mais non de ne pas vous inquiéter de ce que *Ts'in* n'aime pas le *Nan-kouo* [2]. Autrefois, *Ts'in* se trouvait dans le *Ho-si* [3], et (la capitale du) royaume de *Tsin* [4] était à mille *li* de *Leang* [5]; il y avait (entre *Ts'in* et *Tsin*) le Fleuve et les montagnes pour faire une barrière, *Tcheou* et *Han* pour les séparer; (cependant), à partir du moment où les armées vinrent à *Lin-hiang* [6], et jusqu'à maitenant *Ts'in* attaqua sept fois *Wei*; cinq fois il entra dans vos jardins [7]; vos villes de la frontière furent

1. Le *Tchan kouo ts'e* écrit 不受 « ne pas recevoir » ce qui signifie « de ne pas recevoir dans votre amitié ».

2. En d'autres termes, les griefs que vous avez contre *Han* et le prince de *Ngan-ling* ne doivent pas vous engager à laisser l'animosité de *Ts'in* s'exercer contre les territoires qui leur appartiennent.

3. A l'époque des *Tcheou*, le *Ho-si*, ou territoire à l'ouest du Fleuve, désigne la préfecture de *T'ong-tcheou* 同州, dans le sud-est du *Chàn-si*. Quand le pays de *Ts'in* se bornait à occuper le *Ho-si*, il n'avait point encore commencé à inquiéter ses voisins par ses empiètements.

4. La capitale de *Tsin* était la ville de *Kiang* 絳 qui est aujourd'hui la préfecture secondaire de ce nom, dans le *Chan-si*.

5. *Leang* n'est autre que *Ta-leang*, c'est-à-dire *K'ai-fong fou*.

6. *Se-ma Tcheng* identifie *Lin-hiang* 林鄉 avec la localité de *Fei-lin* 棐林 ou *Fei* 棐 (qui est mentionnée par le *Tso tchoan* (12e année du duc *Wen*, 1re année du duc *Siuen*) comme une ville du royaume de *Tcheng*. En effet, *Kiang Yong* retrouve la localité de *Fei-lin* dans la ville de *Lin-hiang* 林鄉, qui est à 25 *li* à l'E. de la s.-p. de *Sin-tcheng* 新鄭 (préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*). — Aucun texte n'indique à quelle époque exactement doivent être rapportées les hostilités qui eurent pour théâtre la localité de *Lin-hiang*.

7. Le mot 囿 a le même sens que le mot 圃; aussi *Se-ma Tcheng*

toutes prises; la terrasse *Wen*[1] fut renversée; (le temple) *Tou* à *Tch'oei*[2] fut incendié; les arbres de vos forêts furent coupés; vos grands cerfs furent tous détruits et votre capitale eut à subir une succession de sièges. Puis *Ts'in*) est venu à grandes chevauchées au nord de *Leang*, et, vers l'est, il s'est avancé jusqu'aux banlieues de *T'ao* et de *Wei* 衛[3], tandis qu'au nord il allait jusqu'à *P'ing*[4]

pense-t-il qu'il est fait allusion ici à la localité de *Pou-t'ien* 圃田, le *Kouo ti tche* (chap. VI, p. 14 r°) place les marais de *Pou-t'ien* à 3 *li* à l'E. de la s.-p. de *Koan-tcheng* 管城 (qui est aujourd'hui la préf. sec. de *Tcheng* 鄭, préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*).

1. Le *Kouo ti tche* (chap. VI, p. 6 v°) place la terrasse *Wen* 文臺 à 65 *li* au N.-O. de la s.-p. de *Yuen-kiu* 冤句 (au S.-O. de la ville préfectorale de *Ts'ao-tcheou* 曹州, prov. de *Chan-tong*).

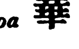
2. D'après *Se-ma Tcheng*, *Tou* 都 est le nom d'un temple funéraire 廟 qui se trouvait à *Tch'oei* 垂, mais je n'ai pas pu identifier cette localité. La terrasse *Wen* et le temple *Tou* appartenaient à *Wei*.

3. D'après *Tchang Cheou-tsie*, *T'ao* 陶 doit correspondre à la s.-p. actuelle de *Ting t'ao* 定陶 (préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*). — D'autre part, *Wei* 衛 désignerait la ville de *Tch'ou-k'ieou* 楚丘 (auj. s.-p. de *Hoa* 滑, préf. de *Wei-hoei*, prov. de *Ho-nan*), qui fut la capitale du duc *Wen* (659-635) de *Wei* (cf. t. IV, p. 189, n. 1).

4. *P'ing* 平 était, sous les *Han*, une sous-préfecture qui se trouvait à l'E. de la s.-p. actuelle de *Mong-tsin* 孟津 (préf. et prov. de *Ho-nan*). Mais le *Tchan kouo ts'e* substitue au mot 平 la particule 乎.

et à *Kien*[1]. Ce qui fut perdu par le fait de *Ts'in* (qui se l'annexa), ce fut le territoire au sud de la montagne et le territoire au nord de la montagne[2], le *Ho-wai*[3] et le *Ho-nei*[4], plusieurs dizaines de grandes préfectures, plusieurs centaines de places renommées. Tel a donc été le désastre, alors que *Ts'in* se trouvait (encore) dans le *Ho-si*, et que (la capitale de) *Tsin* était à mille *li* de *Ta-leang*. A combien plus forte raison, lorsque vous aurez laissé *Ts'in* supprimer *Han* et posséder le territoire de *Tcheng*[5], lorsque vous n'aurez plus le Fleuve et les montagnes pour faire une barrière, ni *Tcheou* et *Han* pour vous séparer de lui, et lorsqu'il ne sera plus qu'à cent *li* de *Ta-leang*, le malheur viendra-t-il sûrement de là. Autrefois, si la ligue *tsong* ne réussit pas, c'est parce que *Tch'ou* et *Wei* se soupçonnaient et que *Han* ne put pas être gagné; or maintenant *Han* souffre de la guerre depuis trois années; *Ts'in* le harcèle[6] pour qu'il traite de la paix; mais,

1. Au mot *Kien* 監 il faut substituer la leçon *K'an* 闞 du *Tchan kouo t'se*. La même confusion entre ces deux caractères se retrouve plus loin, dans le *che kia* de *Han*, à propos du nom de *K'an Tche*. *Siu Koang* place la localité de *K'an* dans l'ancienne s.-p. de *Siu-tch'ang* 須昌 (laquelle était à 15 *li* au N.-O. de la préf. sec. de *Tong-p'ing* 東平, préf. de *T'ai-ngan*, prov. de *Chan-tong*).

2. La montagne dont il est ici question est la montagne *Hoa*  山, au S.-E. du *Chàn-si*. A l'époque des sept royaumes, avant le empiètements de *Ts'in*, *Wei* possédait les territoires qui étaient au no de cette montagne, tandis qu'il partageait avec *Han* les territoir qui étaient au sud.

3. Cf. p. 168. n. 1.

4. Cf. t. IV, p. 270. n. 1.

5. Cf. p. 153. n. 1.

6. Littéralement « le gratte ».

comme (*Han*) sait que ce serait sa perte, il s'y refuse ; après avoir livré des otages à *Tchao*, il le prie de former l'empire comme un vol d'oies sauvages[1] et d'émousser le tranchant (de ses épées)[2] ; *Tch'ou* et *Tchao* ne manqueront pas de rassembler leurs soldats, car ils savent bien tous que les appétits de *Ts'in* n'ont pas de limites, et qu'il n'aura pas de cesse aussi longtemps qu'il n'aura pas entièrement supprimé les royaumes de l'empire et qu'il ne se sera pas asservi tout ce qui est à l'intérieur des mers; c'est pourquoi je désire mettre la ligue *tsong* au service de Votre Majesté; ô roi, hâtez-vous d'accepter le pacte que vous proposent *Tch'ou* et *Tchao*; puisque *Tchao* tient entre ses mains les otages de *Han*, si vous réclamez (à *Han*) votre ancien territoire en offrant à *Han* de le sauver, *Han* ne manquera pas de vous le remettre : de cette façon, sans que vos soldats ni votre peuple aient eu à endurer des fatigues, vous aurez recouvré votre ancien territoire ; ce sera un acte bien plus méritoire que de vous allier à *Ts'in* pour combattre *Han* avec lui, et surtout que d'avoir causé la calamité de faire du puissant *Ts'in* votre voisin. Pour sauver *Han*, assurer la tranquillité à *Wei* et être profitable à tout l'empire, il y a là d'ailleurs pour Votre Majesté une occasion qui lui est fournie par le Ciel. Mettez en communication le *Chang-tang*[3], qui appartient à *Han*, avec *Kong*[4]

1. C'est-à-dire de former une ligue où tous les royaumes se suivent les uns les autres comme les oies sauvages dans leur vol triangulaire.
2. C'est-à-dire de livrer bataille.

3. Le territoire de la préfecture de *Lou-ngan* 潞安, dans le *Chan-si*.

4. D'après *Tchang Cheou-tsie*, *Kong* 共 correspond à l'ancienne

et *Ning*[1] et faites que le chemin aille à *Ngan-tch'eng*[2]; à l'entrée et à la sortie (de cette route) imposez des taxes; par ce moyen, *Wei* aura pris sur *Han* un gage important qui ne sera autre que son territoire de *Chang-tang*; (en outre), dès maintenant les taxes suffiront à enrichir vos royaumes[3]; *Han* ne manquera pas d'être reconnaissant envers *Wei*, d'aimer *Wei*, d'apprécier hautement *Wei*, de craindre *Wei*; *Han* certainement n'osera pas se tourner contre *Wei*, et, de la sorte, *Han* sera comme une préfecture de *Wei*. Quand *Wei* aura réussi à faire de *Han* une de ses préfectures, *Wei* 衛, *Ta-leang* et le *Ho-wai* jouiront assurément du calme. Si maintenant (au contraire) vous ne sauvez pas *Han*, les deux *Tcheou* et *Ngan-ling* seront nécessairement en péril; *Tch'ou* et *Tchao* subiront de grandes défaites; *Wei* 衛 et *Ts'i* auront tout à craindre; l'empire (alors) se tournera du côté de l'ouest et accourra vers *Ts'in*; il ira lui rendre hommage et deviendra son sujet avant qu'il soit longtemps ».]

s.-p. de *Kong-tcheng* 共城 qui est aujourd'hui la s.-p. de *Hoei* 輝 (préf. de *Wei-hoei*, prov. de *Ho-nan*).

1. *Ning* correspond à la s.-p. de *Sieou-ou* 修武 (préf. de *Hoai-k'ing*, prov. de *Ho-nan*).

2. Le *Kouo ti tche* (chap. VI, p. 15 v°) place l'ancienne ville de *Ngan-tch'eng* 安城 (nom écrit 安成 dans *Se-ma Ts'ien*) à 10 *li* au S.-E. de la s.-p. de *Yuen-ou* 原武 qui est aujourd'hui la s.-p. de *Yang-ou* 陽武 (préf. de *Hoai-k'ing*, prov. de *Ho-nan*).

3. *Wei* fera en même temps sa fortune et celle de *Han*.

La vingtième année (257), *Ts'in* assiégea *Han-tan*[1]. *Ou-ki*, prince de *Sin-ling*, usant de fraude, enleva au général *Tsin Pi* ses soldats pour secourir *Tchao*[2]. *Tchao* put ainsi être sauvé, et *Ou-ki*, à la suite de cela, resta dans le pays de *Tchao*. — La vingt-sixième année (251)[3], le roi *Tchao*, de *Ts'in*, mourut. — La trentième année (247), *Ou-ki* revint dans le pays de *Wei*. A la tête des soldats des cinq royaumes, il attaqua *Ts'in*, le battit dans le *Ho-nei*[4] et mit en fuite (son général) *Mong Ngao*. *Tseng*, héritier présomptif de *Wei*, se trouvait en otage dans le pays de *Ts'in*; (le roi de) *Ts'in*, dans sa colère, vou-

1. Capitale de *Tchao*.

2. Sur les instances du roi de *Tchao*, le roi de *Wei* avait d'abord envoyé à son secours le général *Tsin Pi*; mais ensuite, effrayé par les menaces du roi de *Ts'in*, il avait contremandé son ordre et avait exigé du général *Tsin Pi* qu'il s'arrêtât à *Ye* 鄴 pour attendre les événements. Comment le prince de *Sin-ling*, *Ou-ki*, contrefit un ordre du roi de *Wei* pour enlever à *Tsin Pi* son commandement et aller au secours de *Han-tan* assiégée, c'est ce qu'on lira en détail dans le chap. LXXVII des *Mém. hist.* — D'après le *Kouo ti tche*, la localité où le prince de *Sin-ling* enleva à *Tsin Pi* son commandement, fut appelée en souvenir de cet événement, ville de *Tsin-pi* 晉鄙城 ou encore *Wei-té tch'eng* 魏德城, c'est-à-dire « ville de la vertu de *Wei* », le prince de *Sin-ling* appartenant à la famille royale de *Wei*. Cette ville était à 50 *li* au N. de l'ancien arrondissement de *Wei* 衛, lequel se trouvait à 15 *li* au S.-O. de la s.-p. actuelle de *Siun* 濬 (préf. de *Wei-koei*, prov. de *Ho-nan*).

3. A la date de 256, les Tableaux chronologiques mentionnent que « *Han*, *Wei* et *Tch'ou* secoururent *Sin-tchong* 新中, (ville) de *Tchao* ».

4. « Dans le *Ho-wai* », disent le *T'ong kien kang mou* et le *T'ong kien tsi-lan*, ce qui paraît plus conforme au texte des Annales principales des *Ts'in*; cf. t. II, p, 98, n. 2.

lui jeter en prison *Tseng*, héritier présomptif de *Wei*. Quelqu'un intercéda en faveur de *Tseng* auprès du roi de *Ts'in* en ces termes [1] : « *Kong-suen Hi* a insisté auprès du conseiller de *Wei* en lui disant : « Je vous demande de vous servir (des troupes) de *Wei* pour attaquer promptement *Ts'in*; le roi de *Ts'in* sera irrité et ne manquera pas de jeter *Tseng* en prison; le roi de *Wei* à son tour se fâchera; il attaquera *Ts'in* et *Ts'in* certainement en souffrira. Si donc maintenant, ô roi, vous emprisonnez *Tseng*, ce sera la réussite du plan de (*Kong-suen*) *Hi*; par conséquent il vaut mieux traiter avec honneur *Tseng* et vous unir à *Wei* pour rendre ce dernier suspect à *Ts'i* et à *Han*. » (Le roi de) *Ts'in* renonça alors à (son projet d'emprisonner) *Tseng*. — La trente et unième année (246), le roi de *Ts'in*, *Tcheng* [2], monta sur le trône. — La trente-quatrième année (243), le roi *Nganhi* mourut. L'héritier présomptif *Tseng* prit le pouvoir; ce fut le roi *King-min*. *Ou-ki*, prince de *Sin-ling*, mourut.

La première année (242) du roi *King-min*, *Ts'in* nous prit vingt villes qu'il annexa au royaume de *Ts'in* sous le nom de commanderie *Tong* [3]. — La deuxième année (241), *Ts'in* nous prit *Tchao-ko* [4]; (le prince de) *Wei* 衛

1. D'après *Se-ma Tcheng*, ce texte figurerait dans le *Tchan kouo-ts'e*; mais je n'ai pas su l'y retrouver.

2. Le futur *Ts'in Che-hoang-ti*.

3. 東郡 « la commanderie orientale »; le territoire de *Wei* était en effet à l'Est du pays de *Ts'in*.

4. *Tchao-ko*, au N.-E. de la s.-p. de *K'i* 淇 (préf. de *Wei-hoei*, prov. de *Ho-nan*), avait été autrefois la capitale de *Wei* 衛 (cf. t. IV, p. 189, n. 1), mais elle était ensuite tombée au pouvoir du roi de *Wei* 魏.

se transporta à *Ye-wang*[1]. — La troisième année (240), *Ts'in* prit notre (ville de) *Ki*[2]. — La cinquième année (238), *Ts'in* prit nos (villes de) *Yuen*[3], *P'ou-yang*[4] et *Yen*[5]. — La quinzième année (228), le roi *King-min* mourut. Son fils, *Kia*, roi, prit le pouvoir.

La première année (227) de *Kia*, roi, l'héritier présomptif de *Yen*, *Tan*, chargea *King K'o* d'assassiner le roi de *Ts'in*[6]; le roi de *Ts'in* s'aperçut (des intentions) de *King K'o*. La troisième année (225), *Ts'in* inonda *Ta-leang* et fit prisonnier *Kia*, roi; il anéantit alors (le royaume de) *Wei* dont il fit des commanderies et des préfectures.

Le duc grand astrologue dit : Je suis allé sur l'empla-

1. A cette époque, la capitale du prince de *Wei* 衛 était *P'ou-yang* 濮陽 (cf. t. IV, p. 189, n. 1); cette ville fut prise, en même temps que *Tchao-ko*, par *Ts'in*; le prince de *Wei* 衛 se réfugia alors à *Ye-wang* (cf. t. II, p. 105, n. 1). D'après une note du *T'ong kien tsi lan*, le prince *Yuen*, de *Wei* 衛元君, était le gendre du roi de *Wei* 魏 et devait à ce dernier son élévation au trône; il dépendait entièrement de lui.

2. Cf. t. II, p. 97, n. 6.

3. *Yuen* 垣 était à 20 *li* au N.-O. de la s.-p. de *Yuen-k'iu* 垣曲 (préf. sec. de *Kiang*, prov. de *Chan-si*).

4. *P'ou-yang* 蒲陽, ainsi nommée parce qu'elle était au N. de la rivière *P'ou*, se trouvait à 45 *li* au S. de l'ancienne s.-p. de *Si-tch'oan* 隰川 (auj. préf. sec. de *Si* 隰, prov. de *Chan-si*).

5. *Yen* 衍 se trouvait sur le territoire de la préf. sec. de *Tcheng* 鄭 (préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*).

6. Cf. t. p. II, 120.

cement de l'antique *Ta-leang*. Les gens qui demeuraient sur cet emplacement me dirent : Lorsque *Ts'in* détruisit *Leang*, il amena une dérivation du *Ho*[1] et inonda *Ta-leang*; au bout de trois mois les remparts s'effondrèrent; le roi demanda à se soumettre et alors on anéantit (le royaume de) *Wei*. — Les discoureurs disent tous : C'est parce que *Wei* ne sut pas se servir du prince de *Sin-ling*[2] que son royaume fut amoindri et affaibli et finit par disparaître. Pour moi, je ne partage pas cette opinion; le Ciel avait justement alors ordonné à *Ts'in* de conquérir (tout le pays compris à) l'intérieur des mers; tant que sa tâche n'avait pas encore été entièrement exécutée, même l'appui d'un *Ngo-heng*[3], de quelle utilité aurait-il pu être à *Wei*?

1. Cf. p. 186, n. 3.
2. *Ou-ki*.
3. *Ngo-heng* est le nom personnel de *I Yn* qui fut l'excellent conseiller de *T'ang* le vainqueur, fondateur de la dynastie *Yn* (cf. t. II, p. 178). — En d'autres termes, ce n'est pas un sage conseiller qui aurait pu sauver *Wei*, car le triomphe de *Ts'in* était voulu par le Ciel.

CHAPITRE XLV

QUINZIÈME MAISON HÉRÉDITAIRE

HAN[1]

L'ancêtre des *Han* appartenait au clan des

1. Le chapitre qui traite du royaume de *Han* est le plus court des trois chapitres consacrés aux trois *Tsin* 三晉, c'est-à-dire aux royaumes de *Tchao*, *Wei* et *Han*, entre lesquels fut démembré l'ancien état de *Tsin*. Cela tient à deux raisons : la première est que les événements auxquels il est fait allusion dans ce chapitre ont été pour la plupart racontés en détail dans les deux chapitres précédents ; aussi l'historien se borne-t-il le plus souvent à les rappeler brièvement ; en second lieu, le royaume de *Han* est loin d'avoir eu l'importance de *Tchao* et de *Wei* ; d'étendue beaucoup plus restreinte, il n'a pas joué un rôle politique aussi considérable. — La famille *Han* tire son nom du fief de *Han-yuen* 韓原 à 18 *li* au S.-O. de la s.-p. actuelle de *Han-tch'eng* 韓城 (préf. de *T'ong-tcheou*, prov. de *Chàn-si*). Vers le milieu du VI[e] siècle avant notre ère, *Han Siuen-tse* transporta sa résidence à *Tcheou* 州 (au S.-E. de la s.-p. actuelle de *Ou-tche* 武陟, préf. de *Hoai-k'ing*, prov. de *Ho-nan*). Dans les premières années du V[e] siècle, *Han Tcheng-tse* transféra sa capitale à *P'ing-yang*

Tcheou[1] ; son nom de clan était *Ki*. Plus tard, un de ses descendants fut au service de *Tsin* et obtint en fief *Han-yuen*[2] ; il s'appelait *Han Ou-tse*. Trois générations après (*Han*) *Ou-tse*, il y eut *Han Kiue*[3] ; il tira de son fief son nom de famille et prit le nom de *Han*. (Voici ce qui concerne)

平陽, qui correspond pratiquement à la ville préfectorale de ce nom dans le *Chan-si*. A une date qui est postérieure à l'année 453, la capitale des *Han* fut la ville de *Yang-ti* 陽翟 qui est aujourd'hui la préf. sec. de *Yu* 禹 (préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*). En 403, *Han* fut mis au rang des seigneurs, en même temps que *Tchao* et *Wei*. En 375, il conquit la principauté de *Tcheng* et prit pour capitale la ville même de *Tcheng* 鄭 (s.-p. actuelle de *Sin-tcheng* 新鄭, préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*). *Han* fut anéanti par *Ts'in* en l'an 230 av. J.-C. et son territoire devint la commanderie de *Yng-tch'oan* (cf. t. II, p. 118, n. 3).

1. D'après la tradition, les anciens princes de *Han* seraient descendants d'un fils du roi *Ou*; c'est ce que disent les commentateurs du *Che king* à propos de l'ode (7e de la 3e décade du *Ta ya*) où on célèbre les louanges d'un marquis de *Han*. Mais il est vraisemblable que cette ancienne principauté fut détruite par *Tsin* et que le territoire en fut donné à un certain *Han Ou-tse*, pour le récompenser des services qu'il avait rendus aux *Tsin*. *Han Ou-tse* et ses descendants n'auraient donc aucune parenté avec les anciens princes de *Han* et ne seraient pas issus du roi *Ou*.

2. D'après le *Kouo ti tche* (chap. II, p. 14 v°), *Han-yuen* 韓原 était à 18 *li* (et non 8 *li* comme on le lit dans l'édition de *Chang-hai*) au S.-O. de la s.-p. de *Han-tch'eng* 韓城 (préf. de *T'ong-tcheou*, prov. de *Chàn-si*). D'après une autre indication du *Kouo ti tche* (chap. II, p. 14 r°), la ville de *Han* 韓城, qui fut le fief de *Han Ou-tse*, était à 18 *li* au S. de la s.-p. de *Han-tch'eng*. Il semble donc bien que *Han-yuen* et la ville de *Han* soient une seule et même localité.

3. *Han Kiue* est mentionné à diverses reprises entre les années 597 et 583 (cf. t. IV, p. 318, 320-322).

Han Kiue : la troisième année (597), du duc *King*, de *Tsin*, le ministre de la justice de *Tsin*, *T'ou-ngan Kou*, voulut susciter des troubles en mettant à mort *Tchao Toen*, assassin du duc *Ling*[1]; *Tchao Toen* étant déjà mort, il désira faire périr son fils, *Tchao Cho* ; *Han Kiue* (chercha à) détourner (*T'ou-ngan*) *Kou* de ce projet, mais ne fut pas écouté par lui. (*Han*) *Kiue* dit à *Tchao Cho* : « On a décidé votre perte. » (*Tchao*) *Cho* répliqua : « Si vous pouvez certainement faire en sorte que les sacrifices de (la famille) *Tchao* ne soient pas interrompus, je ne regretterai pas de mourir[2]. » *Han Kiue* prit cet engagement. Puis, quand (*T'ou-ngan*) *Kou* extermina la famille *Tchao*, (*Han*) *Kiue* prétexta une maladie et ne sortit plus. Lorsque *Tch'eng Yng* et *Kong-suen Tch'ou-kieou* cachèrent *Tchao Ou*, l'orphelin de (la famille) *Tchao*, (*Han*) *Kiue* le sut[3]. — La onzième année (589) du duc *King*, (*Han*) *Kiue*, étant avec *K'i K'o* à la tête de huit cents chars de guerre, attaqua *Ts'i* et battit le duc *King*, de *Ts'i*, à *Ngan*[4]; il fit prisonnier *Fong Tch'eou-fou*[5]. Alors (le prince de) *Tsin* institua six hauts dignitaires et *Han Kiue* occupa une de ces positions de haut dignitaire. Son appellation était *Hien-tse*. — La dix-septième année (583) de son règne, le duc *King*, de *Tsin*, tomba malade; les sorts consultés dirent que la cause du mal[6] provenait de ceux qui, ayant accompli une grande œuvre, n'étaient pas satisfaits[7].

1. Cf. p. 17, lignes 6-8.
2. Cf. p. 17, lignes 28-31.
3. Ce fut en définitive grâce à *Han Kiue* que l'orphelin de la famille *Tchao* put faire reconnaître ses droits. Cf. p. 20.
4. Cf. t. IV, p. 65, n. 5.
5. Cf. t. IV, p. 66.
6. Cf. p. 11, n. 4.
7. 大業之不遂者. Dans le *Tchao che kia* (cf. p. 20,

Han Kiue parla des actions d'éclat de *Tchao Tch'eng-ki*[1] qui maintenant n'avait pas de descendant pour lui offrir des sacrifices, et, ainsi, émut le duc *King*; le duc *King* lui demanda : « Existe-t-il encore des représentants de cette famille? » (*Han*) *Kiue* parla alors de *Tchao Ou*[2] et on restitua à la famille *Tchao* les terres et les villes qui lui avaient appartenu autrefois, pour qu'elle continuât les sacrifices de la famille *Tchao*. — La dixième année (563), du duc *Tao*, de *Tsin*, *Han Hien-tse* mourut de vieillesse[3]. Son fils, *Siuen-tse*, lui succéda.

(*Han*) *Siuen-tse* transféra sa résidence à *Tcheou*[4]. — La quatorzième année (543) du duc *P'ing*, de *Tsin*, *Ki-tcha*, du pays de *Ou*, vint en mission dans le pays de *Tsin* et dit : « Le gouvernement du royaume de *Tsin* reviendra en définitive à *Han*, à *Wei* et à *Tchao*[5] ». — La douzième année (514) du duc *K'ing*, de *Tsin*, *Han Siuen-*

ligne 1), nous avons trouvé la même phrase, mais avec le mot 後 placé après le mot 之.

1. *Tch'eng-ki* 成季, ou *Tch'eng-tse* 成子 est l'appellation de *Tchao Tch'oei* 趙衰 qui fut un des fidèles compagnons de *Tch'ong-eul*, duc *Wen* de *Tsin*.

2. Le fameux orphelin de la famille *Tchao*; cf. p. 21.

3. 韓獻子老獻子卒. Le terme « *Hien-tse* » me paraît répété à tort ; je supprime cette superfétation dans la traduction.

4. Le *Kouo ti tche* (chap. III, p. 17 r°) identifie *Tcheou* 州 avec l'ancienne sous-préfecture de *Ou-té* 武德 au S.-E. de la s.-p. actuelle de *Ou-tche* 武陟, préf. de *Hoai-k'ing*, prov. de *Ho-nan*). Le *Tso tchoan* (11e année du duc *Yn*) mentionne *Tcheou* au nombre des douze villes qui, en 712 av. J.-C., furent enlevées à *Sou Fen-cheng*.

5. Cf. t. IV, p. 15.

tse s'allia avec *Tchao* et *Wei* et ils se partagèrent entre eux les dix préfectures qui appartenaient aux familles *K'i* et *Yang-cho*. — La quinzième année (497) du duc *Ting*, de *Tsin*, (*Han*) *Siuen-tse* s'allia avec *Tchao Kien-tse* pour dépouiller et punir les familles *Fan* et *Tchong-hang*. — (*Han*) *Siuen-tse* mourut[1]; son fils (*Han*) *Tcheng-tse* lui succéda.

(*Han*) *Tcheng-tse* transféra sa résidence à *P'ing-yang*[2]. *Tcheng-tse* mourut; son fils, (*Han*) *Kien-tse* lui succéda. — *Kien-tse* mourut; son fils (*Han*) *Tchoang-tse* lui succéda. — *Tchoang-tse* mourut; son fils (*Han*) *K'ang-tse* lui succéda. (*Han*) *K'ang-tse* s'allia à *Tchao Siang-tse* et à *Wei Hoan-tse*, et ensemble ils vainquirent *Tche po* (453) et se partagèrent ses territoires; leurs propres territoires en furent augmentés et devinrent aussi grands que ceux des seigneurs. — *K'ang-tse* mourut; son fils (*Han*) *Ou-tse* lui succéda. — La deuxième année (423) de son règne, (*Han*) *Ou-tse* attaqua *Tcheng* et tua son prince, le duc *Yeou*[3]. — La seizième année (409), (*Han*) *Ou-tse* mourut. Son fils, qui fut le marquis *King*, prit le pouvoir.

1. *Se-ma Ts'ien* est ici en désaccord avec le *Tso tchoan*, qui fait mourir *Han Siuen-tse* en l'automne de l'année 514.

2. *P'ing-yang* était au S.-O. de la ville préfectorale de *P'ing-yang* 平陽 (prov. de *Chan-si*). D'après le *Ti wang che ki*, elle aurait été la capitale de l'empereur *Yao*. A l'époque *tch'oen ts'ieou*, elle appartint à la famille *Yang-cho* 羊舌. D'après le *Tso tchoan* (28e année du duc *Tchao*), lors du partage des terres de la famille *Yang-cho* en 514, *P'ing-yang* échut à la famille *Tchao*, et *Tchao Tch'ao* 趙朝 en devint gouverneur. Elle dut plus tard passer entre les mains de la famille *Han*, puisque *Se-ma Ts'ien* nous apprend que, peu après l'année 497, *Han Tcheng-tse* transféra sa résidence dans cette ville.

3. Cf. t. IV, p. 483.

La première année (408) de son règne, *K'ien*, marquis *King*, attaqua *Tcheng* et lui prit (la ville de) *Yong-k'ieou*[1]. — La deuxième année (407), *Tcheng* nous battit à *Fou-chou*[2]. — La sixième année (403), (*Han*), en même temps que *Tchao* et *Wei* obtinrent ensemble d'être mis au rang des seigneurs. — La neuvième année (400), *Tcheng* assiégea notre (ville de) *Yang-ti*[3]. — Le marquis *King* mourut. Son fils, *Ts'iu*, qui fut le marquis *Lie*, prit le pouvoir.

La troisième année (397) du marquis *Lie*, *Nie Tcheng* tua *Hie-lei*, conseiller de *Han*[4]. — La neuvième année (391), *Ts'in* attaqua notre (ville de) *I-yang*[5] et s'empara de six places. — La treizième année (387), le marquis

1. Cf. t. II, p. 104, n. 5.

2. D'après le *Kouo ti tche* (chap. VI, p. 12 r°), le relais de *Fou-chou* 負黍 était à 35 *li* au S.-O. de l'ancienne sous-préfecture de *Yang-tch'eng* de l'arrondissement de *Lo* 洛州陽城縣. L'ancienne sous-préfecture de *Yang-tch'eng* était elle-même à 35 *li* au S.-E. de la s.-p. actuelle de *Teng-fong* 登封 (préf. et prov. de *Ho-nan*). A la date de 504 av. J.-C., *Fou-chou* est mentionné dans le *Tso tchoan* comme une place appartenant au territoire des *Tcheou* 周. — La note relative à *Fou-chou* insérée dans le tome I (p. 316, n. 4) est fautive, car elle confond l'ancienne ville de *Yang-tch'eng* dans le *Ho-nan* avec la s.-p. actuelle de *Yang-tch'eng* dans le *Chan-si*.

3. Cf. t. II, p. 288, n. 1, et *Kouo ti tche*, chap. VI, p. 11 v°. Cette ville de *Yang-ti* paraît avoir été à ce moment la capitale de *Han*, car, à la date de 375, le *T'ong kien kang mou* dit que *Han* transféra sa capitale de *Yang-ti* à *Tcheng*.

4. La biographie de *Nie Tcheng* se trouve dans le chap. LXXXVI des *Mém. hist.*, qui s'inspire en grande partie du *Tchan kouo ts'e* (dernière partie du chap. XXVII). Dans le *Tchan kouo ts'e*, *Kia-lei* 俠累 est appelé *Han Koei* 韓傀.

5. Cf. t. IV, p. 395, n. 2.

Lie mourut ; son fils, qui fut le marquis *Wen*, monta sur le trône. Cette même année, le marquis *Wen*, de *Wei*, mourut.

La deuxième année (385) de son règne, le marquis *Wen* attaqua *Tcheng* et prit *Yang-tch'eng*[1]. Il attaqua *Song*, arriva jusqu'à *P'ong-tch'eng*[2] et se saisit du prince de *Song*. — La septième année (380), il attaqua *Ts'i* et arriva jusqu'à *Sang-k'ieou*[3]. — *Tcheng* se révolta contre *Ts'in*. — La neuvième année (378), (*Han*) attaqua *Ts'i* et arriva jusqu'à *Ling-k'ieou*[4]. — La dixième année (377), le marquis *Wen* mourut. Son fils, qui fut le marquis *Ngai*, monta sur le trône.

La première année (376) du marquis *Ngai*, (*Han*) ainsi que *Tchao* et *Wei* se partagèrent le royaume de *Tsin*[5]. — La deuxième année (375), *Han*) anéantit *Tcheng*[6], et, à la suite de cela, il transporta sa capitale à *Tcheng*[7]. — La sixième année (371), *Han Yen*[8] assassina son prince, le marquis *Ngai*; le fils de ce dernier, qui fut le marquis *I*[9], monta sur le trône.

1. Cf. t. II, p. 347, n. 6.
2. Cf. t. II, p. 153, n. 1.
3. Cf. p. 148,. 4.
4. Cf. p. 55, n. 4.
5. Cf. t. IV, p. 336.
6. Cf. t. IV, p. 484.

7. Sous-préfecture actuelle de *Sin-tcheng* 新鄭 (préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*). — A partir de ce moment, les princes de *Han* sont souvent appelés « rois de *Tcheng* », de même que les princes de *Wei* 魏 sont appelés « rois de *Leang* », après qu'ils eurent, en l'année 340, transporté leur capitale à *Ta-leang* (*K'ai-fong fou*).

8. Le *Tchou chou ki nien* nomme ce personnage *Han Chan-kien* 韓山堅.

9. 懿侯. Le *Tchou chou ki nien* donne la même leçon, mais

La deuxième année (369) du marquis *I*, *Wei* nous battit à *Ma-ling*[1]. — La cinquième année (366), le marquis *I*, eut une entrevue avec le roi *Hoei*, de *Wei*, à *Tchai-yang*[2]. — La neuvième année (362), *Wei* nous battit (sur les bords de la rivière) *Koai*. — La douzième année (359), le marquis *I* mourut. Son fils, qui fut le marquis *Tchao*, monta sur le trône.

La première année (358) du marquis *Tchao*, *Ts'in* nous battit à *Si-chan*[3]. — La deuxième année (357), *Song* prit notre (ville de) *Hoang-tch'e*[4]. *Wei* nous prit *Tchou*[5]. — La sixième année (353), *Han* attaqua les *Tcheou* orientaux et leur prit *Ling-koan*[6] et *Hing-k'ieou*[7]. — La huitième année (351), *Chen Pou-hai* devint conseiller de *Han*[8]; il mit en honneur les bonnes méthodes et mar-

les Tableaux chronologiques appellent ce prince le marquis *Tchoang* 莊侯.

1. Cf. t. II, p. 67, n. 2.
2. Cf. p. 151, n. 5.
3. 西山.
4. Cf. t. IV, p. 30, n. 4.
5. 朱.
6. *Ling-koan* 陵觀 était sur le territoire de la préfecture actuelle de *Yen-tcheou* 兗州 (prov. de *Chan-tong*).
7. *Hing-k'ieou* 邢丘 était près de la sous-préfecture de *Wen* 溫 dans le *Ho-nan* (cf. t. II, p. 90, n. 3). Mais cette leçon est fautive et il faut lire *Lin-k'ieou* 廩丘, comme dans les Tableaux chronologiques et le *T'ong kien kang mou*; sur l'emplacement de *Lin-k'ieou*, cf. t. IV, p. 86, n. 5. — Le *Tchou chou ki nien* nous apprend que, en 368, *Tcheng* (c.-à-d. *Han*) éleva un rempart à *Hing-k'ieou*; cette ville lui appartenait donc déjà, et il ne pouvait par conséquent pas la prendre en 353 aux *Tcheou* orientaux.
8. Cf. *Mém. hist.*, chap. LXIII.

cha dans la voie vertueuse[1]; le royaume à l'intérieur se trouva ainsi bien gouverné; les seigneurs ne vinrent plus l'envahir ou le combattre. — La dixième année (349), *Han I*[2] assassina son prince le duc *Tao*. — La onzième année (348), le marquis *Tchao* se rendit dans le pays de *Ts'in*. — La vingt-deuxième année (337), *Chen Pou-hai* mourut. — La vingt-quatrième année (355), *Ts'in* vint s'emparer de notre (ville de) *I-yang*[3]. — La vingt-cinquième année (334), il y eut une sécheresse. (Le marquis *Tchao*) fit construire la Porte Haute. *K'iu I-kieou*[4] dit : « Le marquis *Tchao* ne sortira pas par cette porte. Pourquoi cela ? Parce que ce n'était pas le moment (de la construire.) Quand je parle du moment, il ne s'agit pas de l'épopue et du jour ; mais pour les hommes, il y a certainement les moments avantageux et les moments désavantageux. Le marquis *Tchao* a eu auparavant des moments avantageux, mais il n'a point fait construire la Porte Haute. L'année dernière, *Ts'in* lui a pris *I-yang*; cette année, il y a une sécheresse ; or le marquis *Tchao*, en un tel moment, n'a pas compassion de la détresse de son peuple et ne songe qu'à aug-

1. Cf. *Li ki*, chap. *Jou hing*, § 17 (Legge *S B E*, vol. XXVIII, p. 408) : 營道同術 « ceux qui pratiquent la conduite vertueuse, et cela par les mêmes méthodes ».

2. 韓姬 (ou 韓玘). Dans les Tableaux chronologiques, *Se-ma Tcheng* indique, pour le second caractère, la variante 跽, et la prononciation *i*. Il fait en outre remarquer que le témoignage de l'historien est ici suspect, car il n'y a pas eu de duc *Tao* dans le royaume de *Han* et on ne sait pas qui est ce prince.

3. Cf. t. II, p. 76, n. 2.

4. *K'iu I-kieou* était un grand officier de *Tch'ou* qui se trouvait alors dans le pays de *Wei*.

menter ses prodigalités; de cela on peut dire que c'est en temps défavorable entreprendre des choses excessives. » — La vingt-sixième année (333), la Porte Haute fut achevée; le marquis *Tchao* mourut, et, en effet, il ne sortit point par cette porte. Son fils, qui fut le roi *Siuen-hoei*, monta sur trône.

La cinquième année (328) du roi *Siuen-hoei*, *Tchang I* devint conseiller de *Ts'in*. — La huitième année (325), *Wei* battit notre général *Han Kiu*[1]. — La onzième année (322), le prince prit le titre de roi[2]. Il eut une entrevue avec *Tchao* à *K'iu-chou*[3]. — La quatorzième année (319), *Ts'in* attaqua et soumit[4] notre (ville de) *Yen*[5]. — La seizième année (317), *Ts'in* nous battit à *Sieou-yu*; il fit prisonnier le général de *Han*, *Cheou Chen-tch'a*, à *Tchouo-tse*[6]. [La maison de *Han* se trouva en péril; *Kong-tchong*[7]

Tchan kouo ts'e : Section de *Han*; chap. XXVI, p. 3 v°-4 r°.

1. A la date de 311, le *Tchou chou ki nien* dit : « *Wei* battit le général de *Tchao*, *Han Kiu*. Peut-être ce témoignage se rapporte-t-il au même événement que relate ici *Se-ma Ts'ien* en le fixant à l'année 325 et en faisant de *Han Kiu* un général de *Han*.

2. Les Tableaux chronologiques rapportent ce fait à l'année 324. Jusqu'alors les princes de *Han* n'avaient pas pris le titre de roi.

3. Cf. p. 66, n. 3.

4. Au lieu de 敗 il vaudrait mieux avoir la leçon 取 « prit », comme dans les Tableaux chronologiques.

5. *Yen* 鄢 était à 15 *li* au N.-O. de la s.-p. de *Yen-ling* 鄢陵 (préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*).

6. *Tchouo-tse* 濁澤 est une leçon fautive qui provient du *Tchan kouo ts'e*; il faut lire *Koan-tse* 觀澤 comme dans le *Tchao che kia* et les Tableaux chronologiques; cf. p. 66, n. 6.

7. *Se-ma Tcheng* dit que *Kong-tchong* était conseiller d'État dans le pays *Han*, et que son nom personnel était *Tch'e* 侈. Cependant le *Tchan kouo ts'e* l'appelle *Kong-tchong Ming* 公仲明.

dit au roi de *Han* : « Les royaumes alliés[1], nous ne pouvons mettre en eux notre confiance. Maintenant, il y a longtemps que *Ts'in* désire attaquer *Tch'ou*. Le mieux serait, ô roi, que vous vous serviez de *Tchang I* pour vous mettre en bonne intelligence avec *Ts'in*, que vous gagniez l'amitié (de *Ts'in*) par le don d'une ville importante, et que de concert avec lui vous attaquiez au Sud *Tch'ou* ; c'est là un procédé qui vous permettra d'échanger un contre deux. » Le roi de *Han* approuva ce discours et avertit *Kong-tchong* d'avoir à se tenir prêt à partir pour aller dans l'ouest négocier avec *Ts'in*. Le roi de *Tch'ou*[2] l'apprit et en fut fort irrité ; il appela auprès de lui *Tch'en Tchen* pour l'informer (de ce qui se passait) ; *Tch'en Tchen* lui dit : « Il y a déjà longtemps que *Ts'in* désire attaquer *Tch'ou*. Maintenant si, en outre, il obtient de *Han* une ville importante et des soldats tout équipés[3] et si *Ts'in* et *Han* réunissent leurs forces militaires pour attaquer *Tch'ou*, c'est là ce que *Ts'in* souhaitait dans ses prières et ses sacrifices (aux dieux). Quand il aura obtenu cela, *Tch'ou* sera certainement attaqué. O roi, si vous suivez mes conseils pour arranger cette affaire, vous avertirez (la population) sur toute l'étendue

1. D'après une note de l'édition de 1581 du *Tchan kouo ts'e*, le terme 與國 désigne ici les royaumes de l'Est des montagnes 山東. A l'époque des royaumes combattants, on appelait royaumes de l'Est des montagnes ceux qui se trouvaient à l'Est des passes montagneuses qui défendaient le pays de *Tsin* : cette expression comprenait donc tous les royaumes autres que *Ts'in*. Il semble cependant que, dans le cas présent, elle s'applique plus spécialement à *Tch'ou*.

2. Le roi de *Tch'ou* était alors le roi *Hoai* (328-299).

3. D'après le commentaire de l'édition de 1581, ce seraient les revenus fournis par la ville importante qui permettraient d'équiper des soldats : il faudrait donc traduire ; « si, en outre, il obtient de *Han* une ville importante pour équiper des soldats. »

de votre territoire que vous levez des troupes, en disant que c'est pour secourir *Han*; vous ordonnerez que les chars de combat couvrent les routes; vous enverrez un ambassadeur[1] en multipliant les chars mis à sa disposition et en augmentant les présents dont il sera chargé, pour faire que (le roi de *Han*) croie que les secours de Votre Majesté sont déjà partis. Même si *Han* ne peut pas vous obéir[2], il ne manquera pas cependant d'être reconnaissant envers Votre Majesté; certainement il ne viendra plus ici en se mettant à la suite (de *Ts'in*) comme les oies sauvages dans leur vol[3]; ainsi *Ts'in* et *Han* ne seront plus d'accord. Même quand les hostilités nous atteindront, *Tch'ou* n'en souffrira pas beaucoup. Si (*Han*) peut vous obéir[4] et rompt ses bons rapports avec *Ts'in*, *Ts'in* en sera certainement fort irrité et en concevra un grand ressentiment contre *Han*. *Han* étant au sud en relations avec *Tch'ou*, fera peu de cas de *Ts'in*; faisant peu de cas de *Ts'in*, lorsqu'il répondra à ses demandes, il lui manquera d'égard. Ainsi vous profiterez des hostilités entre *Ts'in* et *Han* pour sauver du

1. 信臣 : on trouve ailleurs l'expression analogue 信使 (cf. chap. CXVII, p. 6, r°). D'après le dictionnaire de *K'ang-hi*, les anciens appliquaient à un ambassadeur le mot *sin* qui a le même sens que le mot *siun* « interroger ou informer » 古人謂使者曰信與訊通. L'ambassadeur était ainsi l'homme chargé de demander des nouvelles ou d'en apporter.

2. Première hypothèse : *Han* n'écoute pas les propositions d'alliance que lui fait *Tch'ou* ; il ne peut cependant manquer d'être sensible à ses bons procédés et ne secondera *Ts'in* que mollement.

3. Cf. p. 191, n. 1. Cette métaphore revient souvent dans les textes du *Tchan kouo ts'e*.

4. Seconde hypothèse : *Han* fait alliance avec *Tch'ou*; *Ts'in* alors l'attaquera.

péril le royaume de *Tch'ou.* » Le roi de *Tch'ou* approuva (ce conseil); alors il répandit des avertissements sur toute l'étendue de son territoire pour lever des troupes en disant que c'était pour secourir *Han*; il ordonna aux chars de combat de couvrir les routes; il envoya un ambassadeur en multipliant les chars mis à sa disposition et en augmentant les présents dont il était chargé, et dit (par son entremise) au roi de *Han* : « Quoique le royaume de moi, pauvre prince[1], soit petit, je l'ai mis tout entier sur le pied de guerre; je désire que votre grand royaume fasse tout ce qu'il veut à l'égard de *Ts'in*; moi, pauvre prince, je me propose avec (mon royaume de) *Tch'ou*, de suivre *Han* jusque dans la mort. » En entendant ces paroles, le roi de *Han* fut très content et contremanda le départ de *Kong-tchong*. *Kong-tchong* lui dit : « Vous avez tort. En effet, celui qui réellement nous attaque, c'est *Ts'in*; celui qui prétend faussement nous secourir, c'est *Tch'ou*. Si, ô roi, vous vous fiez aux vaines promesses de *Tch'ou* et si vous rompez à la légère avec le puissant *Ts'in* qui est votre ennemi, vous deviendrez un sujet de grande risée pour l'empire. D'ailleurs *Tch'ou* et *Han* ne sont point des royaumes fraternels; bien plus il n'y a pas entre eux de conventions anciennes par lesquelles ils aient projeté de combattre

1. 不穀. D'après le *Chouo wen* phonétique, cette expression est l'équivalent de l'expression 不祿; celui qui n'a pas de céréales, c'est celui qui n'a pas de revenus ou de traitement. Par modestie, les princes se désignaient eux-mêmes de la sorte. « Ce que les hommes détestent, lit-on dans le *Tao té king* (§ 42), c'est d'être orphelins 孤, abandonnés 寡, pauvres 不穀; cependant les rois et les seigneurs s'appellent ainsi eux-mêmes ». Cf. *Li-ki*, chap. *K'iu-li*, *b*, § 9.

Ts'in. C'est parce qu'il y a apparence pour lui-même d'une attaque prochaine que (*Tch'ou*) lève des troupes en disant qu'il veut secourir *Han*. C'est là certainement un stratagème de *Tch'en Tchen*. En outre, ô roi, vous avez déjà envoyé des gens pour annoncer à *Ts'in* vos intentions; si maintenant je ne pars pas, ce sera tromper *Ts'in*. Si vous trompez à la légère le puissant *Ts'in* et si vous ajoutez foi aux machinations de *Tch'ou*, je crains que Votre Majesté n'ait certainement à s'en repentir. » Le roi de *Han* ne l'écouta pas et rompit aussitôt avec *Ts'in*. *Ts'in* en fut fort irrité; il augmenta le nombre de ses soldats pour attaquer *Han* et lui livra une grande bataille; aucun secours de *Tch'ou* ne vint à *Han*]. La dix-neuvième année (314), (*Ts'in*) nous fit essuyer une grande défaite à *Ngan-men*[1]. Pour obtenir la paix, l'héritier présomptif *Ts'ang* fut envoyé en otage dans le pays de *Ts'in*.

La vingt et unième année (312), (*Han*) allié à *Ts'in*, attaqua *Tch'ou*; il vainquit le général de *Tch'ou*, *K'iu Kai*, et coupa quatre-vingt mille têtes au nord de (la rivière) *Tan*[2]. — Cette année-là, le roi *Siuen-hoei* mourut. L'héritier

1. Le *Kouo ti tche* (chap. VI, p. 4 r°) identifie *Ngan-men* 岸門 avec la localité de *Si-ou-t'ing* 西武亭, à 28 (ou 18) *li* au N.-O. de la s.-p. de *Tch'ang-cho* 長社 (laquelle se trouvait à l'O. de la s.-p. actuelle de *Tch'ang-ko* 長葛, préf. sec. de *Hiu* 許, prov. de *Honan*).

2. Cf. t. II, p. 74, n. 1. *Se-ma Tcheng* considère *Tan-yang* comme un nom de lieu et l'identifie avec l'ancienne capitale de *Tch'ou* (cf. t. IV, p. 337, n. 1). Pour *Tchang Cheou-tsie*, c'est la ville de *Tche-kiang* 枝江 qui, étant devenue capitale de *Tch'ou* après *Tan-yang* (cf. t. IV, p. 337, n. 1), prit aussi le nom de *Tan-yang* (後又移枝江亦曰丹陽; *T'ong kien kang mou*, année 312 av. J.-C.).

présomptif *Ts'ang* monta sur le trône ; ce fut le roi *Siang*[1].

La quatrième année (308) de son règne, le roi *Siang* eut une entrevue avec le roi *Ou*, de *Ts'in*, à *Lin-tsin*[2]. En l'automne de cette année, *Ts'in* envoya *Kan Meou* attaquer notre (ville de) *I-yang*[3]. — La cinquième année (307), *Ts'in* prit notre (ville de) *I-yang* et coupa soixante mille têtes. Le roi *Ou*, de *Ts'in* mourut. — La sixième année (306), *Ts'in* nous rendit (la ville de) *Ou-soei*[4]. — La neuvième année (303), *Ts'in* nous reprit (la ville de) *Ou-soei*. — La dixième année (302), l'héritier présomptif *Yng* alla rendre hommage à *Ts'in*, puis revint[5]. — La onzième année (301), *Ts'in* nous attaqua et prit (la ville de) *Jang*[6]. (*Han*), allié à *Ts'in*, attaqua *Tch'ou* et vainquit le général de *Tch'ou*, *T'ang Mei*[7].

La douzième année (300), l'héritier présomptif *Yng* mourut[8]. Le *kong-tse Kieou* et le *kong-tse Ki-che*[9] se dis-

1. D'après *Siu Koang*, ce roi serait appelé le roi *Siang-ngai* 襄哀 dans d'autres textes.

2. Cf. t. II, p. 73, n. 8.

3. Cf. t. IV, p. 395, n. 2.

4. *Ou-soei* était à 70 *li* de *P'ing-yang* qui avait été capitale de *Han* au cinquième siècle av. J.-C. (cf. p. 197, n. 1, et t. IV, p. 396, lignes 2-3 ; la note 1 de la p. 396 du t. IV est fautive, car *P'ing-yang* était au S.-O. de la ville préfectorale de ce nom, prov. de *Chan-si*).

5. Les Tableaux chronologiques disent : « L'héritier présomptif *Yng* eut une entrevue avec le roi de *Ts'in* à *Lin-tsin* ; à la suite de cela, il alla à *Hien-yang* (capitale de *Ts'in*), puis revint ».

6. Cf. t. II, p. 85, n. 6.

7. Cf. t. IV, p. 397, n. 3.

8. Tout ce qui suit est fort obscur. L'héritier présomptif *Yng* 太子嬰 dont la mort est annoncée ici paraît être identique au *Kong-chou Po-yng* 公叔伯嬰 qui apparaît plus loin comme vivant encore.

9. Le *Tchan kouo ts'e* écrit ce nom avec l'orthographe 幾瑟.

Tchan kouo ts'e; Section de *Han*; chap. XXVII, p. 3 v°-4 r°.

putèrent le titre d'héritier présomptif. En ce temps, *Ki-che* se trouvait en otage dans le pays de *Tch'ou*. [*Sou Tai*[1] dit à *Han Kieou*[2] : « *Ki-che* s'est enfui dans le pays de *Tch'ou* et le roi de *Tch'ou* a un vif désir de le faire rentrer (ici). Maintenant, les soldats de *Tch'ou* au nombre de plus de cent mille sont au delà de *Fang-tch'eng*[3]. O prince, pourquoi n'invitez-vous pas le roi de *Tch'ou* à construire une ville de dix mille habitations à côté de *Yong-che*[4]? (Le roi de) *Han* ne manquera pas de lever des

1. Le *Tchan kouo ts'e* met ce discours dans la bouche d'un certain *Ling Hiang* 冷向.

2. *Han Kieou* 韓咎 paraît être identique au *kong-tse Kieou* 公子咎 dont il a été question plus haut; cependant, puisque le *kong-tse Kieou* disputait à *Ki-che* le titre d'héritier présomptif, il est impossible que son interlocuteur lui donne le conseil de prendre l'initiative de faire rentrer *Ki-che* dans le pays de *Han*. Il faut donc ou admettre que *Han Kieou* est un autre personnage que le *kong-tse Kieou*, ou susbtituer à *Han Kieou* le nom de *Kong-tchong* 公仲, comme le propose *Ou Che-tao*, commentateur du *Tchan kouo ts'e* à l'époque des *Yuen*.

3. La montagne *Fang-tch'eng* (cf. t. IV, p. 369, n. 2) était sur la frontière nord du pays de *Tch'ou*. Dire que les soldats de *Tch'ou* sont au delà de *Fang-tch'eng* c'est dire qu'ils sont déjà entrés en campagne.

4. *Yong-che* 雍氏, ville de *Han*, était ainsi nommée, dit le *Kouo ti tche* (chap. VI, p. 11 v°) en souvenir d'un certain *Yong-fou* 雍父, ministre de *Hoang-ti*, qui, d'après la légende, fabriqua un pilon et un mortier. Cette ville était à 25 *li* au N.-E. de la s.-p. de *Yang-ti* 陽翟, qui occupait, suivant la tradition, l'emplacement de la capitale de l'empereur *Yu* 禹, et qui, pour cette raison, est aujourd'hui appelée la préfecture secondaire de *Yu* 禹 (préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*).

soldats afin de secourir[1] (*Yong-che*); vous serez certainement mis à leur tête; alors vous vous servirez des soldats de *Han* et de ceux de *Tch'ou* pour les mettre au service de *Ki-che* et pour faire rentrer ici ce dernier. (*Ki-che*) vous obéira certainement et ne manquera pas de vous donner des fiefs dans les pays de *Tch'ou* et de *Han*[2]. »] *Han Kieou* suivit cet avis; *Tch'ou* assiégea *Yong-che*.

[*Han* demanda des secours à *Ts'in*. *Ts'in* ne les avait pas encore fait partir, lorsqu'il envoya *Kong-suen Mei*[3] dans le pays de *Han*. *Kong-tchong* lui dit : « Pensez-vous que *Ts'in* se dispose à secourir *Han*? » (*Kong-suen Mei*) répondit : « Le roi de *Ts'in* a tenu ce langage : « Je me propose de passer par *Nan-tcheng*[4] et *Lan-t'ien*[5] pour

Tchan kouo ts'e : Section de *Han*; chap. XXVII, p. 1 v°.

1. *Tchan kouo ts'e* : « afin de s'y opposer ».

2. La leçon du *Tchan kouo ts'e* est préférable : 幾瑟得入而德公必以韓楚奉公矣 « Quand *Ki-che* aura obtenu de rentrer, il vous en sera reconnaissant et il ne manquera pas de mettre à votre service (toutes les forces de) *Han* et de *Tch'ou* ».

3. *Tchan kouo ts'e* : « *Tch'ou* assiégeant *Yong-che*, (le roi de) *Han* ordonna à *Ling Hiang* d'emprunter des renforts à *Ts'in*. (Le roi de) *Ts'in* à cette occasion envoya *Kong-suen Mei* comme ambassadeur dans le pays de *Han* ».

4. *Nan-tcheng* 南鄭 était à 2 *li* à l'E. de la s.-p. actuelle de ce nom (préf. de *Han-tchong*, prov. de *Chàn-si*).

5. *Lan-t'ien* 藍田 était à 30 *li* à l'O. de la s.-p. actuelle de ce nom (préf. de *Si-ngan*, prov. de *Chàn-si*). D'après le *Kouo ti tche* (chap. II, p. 9 v°), à 90 *li* au S.-E. de la s.-p. de *Lan-t'ien* se trouvait la passe *Lan-t'ien* 藍田關, qui n'est autre que la passe *Yao* 嶢關 de l'époque des *Ts'in*). — Comme on le voit, *Nan-tcheng* désigna la route occidentale ou méridionale, et *Lan-t'ien* la route orientale, ces deux voies étant celles qui menaient du pays de *Ts'in* dans celui de *Tch'ou* (cf. p. 182, n. 1).

faire sortir mes troupes dans le pays de *Tch'ou* en vous attendant. » Mais il semble qu'il y ait là une contradiction[1]. » — *Kong-tchong* lui demanda : « Pensez-vous qu'il en soit réellement ainsi ? » — (*Kong-suen Mei*) répondit : « Le roi de *Ts'in* met assurément en honneur l'ancienne sagesse de *Tchang I*[2]. (Autrefois en effet), quand le roi *Wei*, de *Tch'ou*, attaqua *Leang*[3], *Tchang I* dit au roi de *Ts'in* : « Si vous vous alliez à *Tch'ou* pour combattre *Wei*, *Wei* se tournera brusquement et se rendra à *Tch'ou*; comme d'ailleurs *Han* est depuis longtemps l'allié (de *Wei*), *Ts'in* se trouvera ainsi isolé. Mieux vaut faire sortir vos soldats pour tromper[4] (*Wei*). » *Wei* et *Tch'ou* se livrèrent une grande bataille et *Ts'in* se retira après s'être emparé du territoire extérieur au *Si-ho*[5]. Or main-

1. Il semble qu'il y ait là une contradition, car le roi de *Ts'in* ne peut pas passer à la fois par la route du Sud et par celle de l'Est. Le texte du *Tchan kouo ts'e* est plus explicite : « Le roi de *Ts'in* a tenu ce langage : « Je propose de passer par *Nan-tcheng* et *Lan-t'ien* pour pénétrer dans le pays de *Tch'ou* et l'attaquer, de faire sortir mes soldats dans le *San-tch'oan* pour vous attendre. Il semble qu'il y ait contradiction (entre ce dernier projet) et le fait de camper à *Nan-tcheng* ». En d'autres termes, il y a une contradiction suspecte dans le langage du roi de *Ts'in*, car s'il veut passer par *Nan-tcheng*, au sud de ses états, qu'a-t-il besoin de passer par *Lan-t'ien* et de se rendre dans le *San-tch'oan*, qui est à l'est; en réalité, comme on le verra plus loin, le roi de *Ts'in* projetait, non de secourir *Han*, mais de s'emparer du *San-tch'oan*.

2. En d'autres termes, le roi *Tchao* 昭, de *Ts'in* se propose de suivre maintenant (300) à l'égard de *Han* la même politique que, sur les conseils de *Tchang I*, le roi *Hoei-wen* 惠文, de *Ts'in*, avait suivie trente ans auparavant à l'égard du royaume de *Wei*. Il feindra de le secourir pour qu'il s'engage dans la lutte contre *Tch'ou*, puis, il profitera de son embarras pour lui enlever son territoire.

3. Le royaume de *Wei* dont la capitale était *Ta-leang*.

4. D'après *Se-ma Tcheng*, le mot 到 a ici le sens de 欺 « tromper ».

5. Le territoire extérieur au *Si-ho* (entre le *Hoang ho* et la rivière

tenant voici quelle est la situation : (*Ts'in*) en apparence se dit l'allié de *Han*, mais en réalité il est secrètement en excellents rapports avec *Tch'ou*. Comme vous croirez à tort que vous pouvez vous attendre à *Ts'in*, vous ne manquerez pas d'engager à la légère les hostilités contre *Tch'ou*; *Tch'ou*, (de son côté), ayant obtenu secrètement que *Ts'in* ne vous rendrait aucun service, vous tiendra tête volontiers. Si, lorsque la bataille se livrera, vous êtes vainqueur de *Tch'ou*, alors (*Ts'in*) profitera avec vous de (la victoire remportée sur) *Tch'ou*, se glorifiera[1] dans le *San-tch'oan* et s'en retournera. Si, lorsque la bataille se livrera, vous n'êtes pas vainqueur de *Tch'ou*, *Tch'ou* vous fermera le *San-tch'oan* et y tiendra garnison sans que vous puissiez y porter remède. A mon avis, cela sera funeste pour vous. *Se-ma Keng*[2] est

Fen du *Chan-si*) est le *Ho-si* (entre le *Hoang ho* et la rivière *Lo* du *Chan-si*). C'est en l'année 330 que *Wei* dut céder à *Ts'in* le *Ho-si* (cf. t. II, p. 69).

1. D'après le commentaire de *Tchang Cheou-tsie*, le mot 施 a ici le sens de 設 « disposer, étaler ». Le *San-tch'oan*, c'est-à-dire la région de *Ho-nan fou* arrosée par le *Hoang ho* et les rivières *I* et *Lo*, était le lieu où se trouvait la capitale du Fils du Ciel de la dynastie *Tcheou*. Le texte signifie donc que, si *Han* est vainqueur, *Ts'in* étalera aux yeux du Fils du Ciel la gloire qu'il s'est acquise en lui prêtant son secours et en agissant comme un hégémon. Au lieu de 施, le *Tchan kouo ts'e* écrit 易, et, d'après le commentaire, il faudrait traduire : « *Ts'in* profitera avec vous de (la victoire remportée sur) *Tch'ou*, pour ne s'en retourner qu'après s'être emparé du *San-tch'oan*. »

2. Au lieu de *Se-ma keng* 司馬庚 le *Tchan kouo ts'e* écrit *Se-ma K'ang* 司馬康. Ce personnage devait être un haut fonctionnaire du pays de *Ts'in*, mais il ne nous est pas connu par ailleurs.

allé par trois fois à *Yng*[1]; *Kan Meou*[2] s'est rencontré à *Chang-yu*[3] avec *Tchao Yu*[4]; il a prétendu que c'était pour recevoir un sceau[5]; en réalité (tout s'est passé) comme si il y avait eu un traité conclu[6]. » *Kong-tchong* effrayé dit : « Mais alors que faut-il faire ? » (*Kong-suen Mei*) répondit : « Mettez au premier rang *Han*, et au second *Ts'in*; préoccupez-vous d'abord de vous-même et ensuite de *Tchang I*[7]. Le mieux est pour vous de faire au plus vite la paix entre votre royaume et *Ts'i* et *Tch'ou*; *Ts'i* et *Tch'ou* ne manqueront pas de vous confier la direction de votre royaume. Ce que vous n'aurez pas aimé, c'est *Tchang I*, et en réalité vous n'aurez pas manqué (de l'appui) de *Ts'in*[8]. »] Alors *Tch'ou* leva le siège de *Yong-che*.

1. Par *Yng*, il faut entendre ici la ville de *Jo* 若郢 qu'on appelait aussi *Yen-yng* 鄢郢, et qui fut la capitale du royaume de *Tch'ou* de 504 à 278 av. J.-C. Cf. t. IV, p. 337, n. 1.

2. *Kan Meou* était conseiller de *Ts'in*; cf. t. II, p. 75-77.

3. 商於; localité non identifiée. Le *Tchan kouo ts'e* écrit 於境 « à la frontière ».

4. *Tchao Yu* 昭魚, dont le nom est écrit *Tchao Hien* 昭獻 par le *Tchan kouo ts'e*, devait être conseiller de *Tch'ou* ».

5. Le sceau dont il est question doit être un sceau militaire; *Kan Meou* eut une entrevue avec *Tchao Yu* pour lui prendre le sceau qui l'investissait de son commandement, et par conséquent pour arrêter l'attaque de *Tch'ou* contre *Han*. On pourrait aussi admettre que le sceau était l'insigne par lequel *Tchao Yu* recevait de *Ts'in* un titre officiel.

6. En réalité il semble bien que *Ts'in* et *Tch'ou* aient fait un accord pour attaquer *Han*.

7. C'est-à-dire : préoccupez-vous de trouver par vous-même les moyens de sauver *Han* et n'ajoutez pas foi aux fausses promesses, renouvelées de *Tchang I*, par lesquelles le roi de *Ts'in* vous garantit des secours qui ne viendront point.

8. En d'autres termes, vous vous serez tenu en garde contre les

Sou Tai dit encore à *Mi Jong*[1], frère cadet de la reine-mère[2] de *Ts'in* : [« *Kong-chou Po-yng*[3] craint que *Ts'in* et *Tch'ou* ne fassent rentrer *Ki-che* (dans le pays de *Han*). Pourquoi ne réclamez-vous pas au nom de *Han* l'otage[4] qu'il a donné à *Tch'ou*? si le roi de *Tch'ou* consent à livrer cet otage à *Han*[5], alors *Kong-chou Po-yng* reconnaîtra que *Ts'in* et *Tch'ou* ne veulent pas lui faire des embarras en se servant de *Ki-che* et il fera de *Han*

Tchan kouo ts'e : Section de *Han*; ch. XXVII, p. 3 v°.

stratagèmes trompeurs que le roi de *Ts'in* a empruntés au souvenir de *Tchang I*, et vous ne serez point privé de l'appui de *Ts'in* puisque, en tout état de cause, vous ne deviez pas l'obtenir réellement.

1. *Mi Jong* est cité comme général de *Ts'in* en 299 av. J.-C. (cf. t. II, p. 79, n. 3). Il est aussi connu sous le nom de prince de *Sin-tch'eng* 新城君 ; aussi le *Tchan kouo ts'e* débute-t-il ici par les mots : « On dit au prince de *Sin-tch'eng* : ... »

2. La reine-douairière *Siuen*, mère du roi *Tchao-siang*, de *Ts'in*, était issue de la maison princière de *Tch'ou* dont le nom de famille était *Mi* (cf. t. II, p. 76-77).

3. *Kong-chou Po-yng*, le *kong-tse Ki-che* et le *kong-tse Kieou* étaient tous trois fils du roi *Siang*, de *Tch'ou*. Quand *Po-yng* était héritier présomptif, il avait pu craindre de se voir supplanté par *Ki-che*, et c'est sans doute à cette époque que se rapporte ce discours ; mais on voit que l'historien a interverti à tort l'ordre chronologique des textes du *Tchan kouo ts'e* en plaçant ce discours après celui de *Sou Tai* à *Han Kieou* (cf. p. 212-213) qui suppose que *Po-yng* est mort (cf. p. 211, n. 8) et que la rivalité n'existe plus qu'entre le *kong-tse Ki-che* et le *kong-tse Kieou*.

4. Cet otage n'est autre que le *kong-tse Ki-che*.

5. D'après *Se-ma Tcheng*, le sens est celui-ci : si le roi de *Tch'ou* consent à accepter comme otage une autre personne que le *kong-tse Ki-che*, ce sera la preuve qu'il n'a pas l'intention de se servir de ce dernier pour susciter des embarras à l'héritier présomptif *Po-yng*. — D'après *Tchang Cheou-tsie* au contraire, le texte de l'historien est fautif et il est nécessaire d'ajouter la négation 不 avant le mot 聽 ; si le roi *Tch'ou ne* consent *pas* à faire rentrer le *kong-tse Ki-che* dans le pays de *Han*, il montrera qu'il n'a pas l'intention de lui faire obtenir, au détriment de *Po-yng*, la place d'héritier présomptif.

l'ami de *Ts'in* et de *Tch'ou*; *Ts'in* et *Tch'ou* profiteront de *Han* pour réduire *Wei* à l'extrémité; le prince de *Wei* n'osera plus s'allier à *Ts'i* et *Ts'i* se trouvera isolé. Vous pourriez encore réclamer au nom de *Ts'in* l'otage (que *Han* a donné) à *Tch'ou*[1]; si *Tch'ou* ne vous écoute pas, il s'attirera la haine de *Han*; *Han* profitera de *Ts'i* et de *Wei* pour assiéger *Tch'ou*, (et alors) *Tch'ou* vous tiendra certainement en haute estime[2]. Jouissant ainsi de l'estime de *Ts'in* et de *Tch'ou*, vous pourrez en profiter pour rendre de nombreux services à *Han*; *Kong-chou Po-yng* ne manquera pas de mettre tout son royaume à votre service. »] Alors *Ki-che* en définitive ne put pas revenir dans le pays de *Han* et, *Kieou* fut nommé héritier présomptif de *Han*. — Les rois de *Ts'i* et de *Wei* vinrent (dans le pays de *Han*).

La quatorzième année (298), (le roi de *Han*), avec les rois de *Ts'i* et de *Wei*, attaquèrent *Ts'in*; ils arrivèrent à (la passe) *Han-kou* et y campèrent. — La seizième année (296), *Ts'in* nous donna le *Ho-wai*[3], ainsi que (la ville de) *Ou-soei*[4]. — Le roi *Siang* mourut. L'héritier

1. C'est-à-dire demander à *Tch'ou* d'envoyer dans le pays de *Ts'in* le *kong-tse Ki-che*.

2. *Tch'ou* tiendra *Mi Jong* en haute estime parce qu'il aura besoin de lui pour obtenir que *Ts'in* l'aide à lutter contre *Han*, *Ts'i* et *Wei*.

3. Cf. p. 168, n. 1. Ce texte nous permet de comprendre comment s'est produite l'erreur de *Se-ma Ts'ien* que nous avons signalée plus haut (p. 168, ligne 1); en 296, *Ts'in* rendit à *Wei* le *Ho-pei* et donna à *Han* le *Ho-wai*; c'est pour avoir confondu ces deux faits que l'historien dit par erreur que *Ts'in* restitua à *Wei* le *Ho-wai*.

4. Quelques lignes plus bas, on lit que, en 290, *Han* livra de nouveau à *Ts'in* cette ville de *Ou-soei*. *Tchang Cheou-tsie* ajoute qu'elle devait se trouver près de *I-yang* 宜陽 et j'ai moi-même adopté cette opinion dans le t. IV, p. 396, n. 1.; mais je crois qu'elle est erronée; cf. p. 211, n. 4.

présomptif *Kieou* monta sur le trône ; ce fut le roi *Hi*[1].

La troisième année (293), le roi *Hi* chargea *Kong-suen Hi* de marcher à la tête (des troupes) de *Tcheou* et de *Wei* pour attaquer *Ts'i*. *Ts'in* vainquit notre armée de deux cent quarante mille hommes[2] et fit prisonnier (*Kong-suen*) *Hi* à *I-k'iue*[3]. — La cinquième année (291), *Ts'in* prit notre (ville de) *Yuan*[4]. — La sixième année (290), (*Han*) donna à *Ts'in* (la ville de) *Ou-soei*[5] avec deux cents *li* de territoire. — La dixième année (286), *Ts'in* battit nos soldats à *Hia-chan*[6]. — La douzième année (284), (le roi de *Han*) eut une entrevue avec le roi *Tchao*, de *Ts'in*, dans (la ville des) *Tcheou* occidentaux[7], puis il aida *Ts'in* à attaquer *Ts'i* ; *Ts'i* fut battu ; le roi *Min* sortit (de son royaume) et s'enfuit. — La quatorzième année (282), (le roi de *Han*) eut une entrevue avec (le roi de) *Ts'in* dans l'intervalle compris entre les deux *Tcheou*[8]. — La vingt et unième année (275), (le roi de

1. Dans le t. III, p. 41, au bas de la seconde colonne, ce roi est appelé, par inadvertance, « le roi *Hi-kieou* » ; en réalité *Kieou* est son nom personnel.

2. Les Annales principales des *Ts'in* disent qu'il *coupa* deux cent quarante mille têtes (cf. t. II, p. 82).

3. Cf. p. 168, n. 5.

4. *Yuan* 宛 est la ville préfectorale de *Nan-yang* 南陽 (prov. de *Ho-nan*). Elle constituait, à l'époque des *Tcheou*, la principauté de *Chen* 申 cf. t. I, p. 281, n. 1).

5. Cf. p. 211, n. 4 et p. 218 n. 4.

6. 夏山.

7. Cf. p. 170, n. 2.

8. On sait que les *Tcheou* orientaux et les *Tcheou* occidentaux s'étaient partagé la capitale (auj. *Ho-nan-fou*) ; il y avait apparemment un intervalle ménagé entre les deux parties de la ville qu'occupaient

Han) envoya *Pao Yuen* au secours de *Wei*, mais, battu par *Ts'in*, (*Pao*) *Yuen* s'enfuit à *K'ai-fong*[1].

Tchan kouo ts'e : Section de *Han* ; ch. XXVIII, p. 5 r°.

La vingt-troisième année (273), *Tchao* et *Wei* nous attaquèrent à *Hoa-yang*[2]. *Han* informa *Ts'in* du péril où il se trouvait, mais [*Ts'in* ne venait point à son secours. Le conseiller de *Han* dit à *Tch'en Che*[3] : « La situation est périlleuse ; je désire que, quoique vous soyez malade, vous fassiez un voyage d'une étape[4]. » *Tch'en Che* alla voir le marquis de *Jang*[5] ; celui-ci lui dit : « La situation est donc bien périlleuse pour qu'on vous ait chargé de venir ici ? » *Tch'en Che* répliqua : « Elle n'est pas encore périlleuse. » S'il en est ainsi, repartit le marquis de *Jang*, comment puis-je[6] vous considérer comme un ambassadeur officiel[7] ? En effet (les ambassadeurs de *Han*) qui viennent dire que leur pauvre pays est fort menacé (se succèdent en si grand nombre) qu'ils aperçoivent de loin (sur la route) les dais et les bonnets officiels les uns des autres. Comment peut-il se faire

les deux princes rivaux (cf. t. I, p. 301, n. 1), et c'est là que durent se rencontrer le roi de *Ts'in* et le roi de *Han*.

1. Cf. t. II, p. 346, n. 2.

2. Cf. t. II, p. 88, n. 3. — D'après *Se-ma Piao*, il faudrait considérer *Hoa-yang* comme le nom d'une montagne qui se trouvait sur le territoire de la sous-préfecture de *Mi* 密 (préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*).

3. Le *Tchan kouo ts'e* nomme ce personnage *T'ieng Ling* 田苓.

4. Euphémisme pour désigner le long voyage de la capitale de *Han* (*Sin-tcheng* du *Ho-nan*) à la capitale de *Ts'in* (*Hien-yang* du *Chàn-si*).

5. *Wei Jan*, marquis de *Jang*, était conseiller de *Ts'in* ; cf. t. II, p. 86.

6. Le *Tchan kouo ts'e* écrit 何以 au lieu de 可以.

7. 公 a ici la même valeur que le mot [illegible]. Un ambassadeur (主使) d'état (公之) c,-à-d. un ambassadeur officiel.

que vous veniez dire qu'il n'y a pas encore de péril? » *Tch'en Che* répondit : « Si *Han* était en péril, il se disposerait à changer de politique et à suivre un autre (maître)[1]; c'est parce qu'il n'est pas encore en péril qu'il vient encore s'adresser à vous. » Le marquis de *Jang* dit : « N'allez pas voir le roi[2]. Je me permettrai de donner l'ordre d'envoyer des soldats au secours de *Han.* » Dans un délai de huit jours, (ces renforts) arrivèrent et firent essuyer une défaite à *Tchao* et à *Wei* sous les murs de *Hoa-yang.*]

Cette année-là (273), le roi *Hi* mourut. Son fils, qui fut le roi *Hoan-hoei*, monta sur le trône. — La première année de son règne (272), le roi *Hoan-hoei* attaqua *Yen.* — La neuvième année (264), *Ts'in* prit notre (ville de) *Hing-tch'eng*[3] qui était sur le bord de (la rivière) *Fen.* — La dixième année (263), *Ts'in* nous attaqua sur (les monts) *T'ai-hang*[4]. Le gouverneur de notre commanderie de *Chang-tang* fit sa soumission à *Tchao* en lui livrant la commanderie de *Chang-tang*[5]. — La quatorzième année (259), *Ts'in* conquit le *Chang-tang* qui appartenait à *Tchao* et tua plus de quatre cent mille soldats de *Ma-fou*

1. C'est-à-dire qu'il cesserait de se rattacher à *Ts'in* et qu'il ferait alliance avec *Tchao* et *Wei*. Le raisonnement est le même qu'à la p. 177, lignes 9-10.

2. Il est inutile que *Tch'en Che* aille voir le roi de *Ts'in*; le marquis de *Jang* se charge d'envoyer les troupes demandées.

3. Cette localité était à 20 *li* au N.-O. de la s.-p. de *K'iu-ou* 曲沃 (préf. de *P'ing-yang*, prov. de *Chan-si*).

4. Le *T'ai-hang* est une chaîne de montagne étendue (cf. t. I, p. 137, n. 1). Mais, d'après *Tchang Cheou-tsie*, il s'agirait plus spécialement ici des montagnes qui étaient à 25 *li* au N. de la s.-p. de *Ho-nei* 河内 (préf. de *Hoai-k'ing*, prov. de *Ho-nan*).

5. Cf. p. 116-119.

tse[1] à *Tch'ang-p'ing*[2]. — La dix-septième année (256), *Ts'in* nous prit (la ville de) *Fou-chou*[3], (près de) *Yang-tch'eng*. — La vingt-deuxième année (251), le roi *Tchao*, de *Ts'in* mourut. — La vingt-quatrième année (249), *Ts'in* nous prit (les villes de) *Tch'eng-kao*[4] et *Yong-yang*[5]. — La vingt-sixième année (247), *Ts'in* nous enleva entièrement le *Chang-tang*[6]. — La vingt-neuvième année (244), *Ts'in* nous prit treize villes. — La trente-quatrième année (239), le roi *Hoan-hoei* mourut. Son fils, *Ngan*, roi, monta sur le trône.

La cinquième année (234) de *Ngan*, roi, *Ts'in* attaqua *Han*. *Han*, se trouvant en péril, envoya *Han Fei* en mission dans le pays de *Ts'in*; *Ts'in* retint (*Han*) *Fei*[7], puis le mit à mort. — La neuvième année (230), *Ts'in* fit prisonnier *Ngan*, roi, et s'annexa entièrement son territoire dont il fit la commanderie de *Yng-tch'oan*. Ainsi finit (le royaume de) *Han*.

Le duc grand astrologue dit : Lorsque *Han Kiue* émut

1. *Tchao Kouo*; cf. t. II, p. 269, n. 2.
2. Cf. p. 119, n. 1.
3. Cf. p. 202, n. 2. *Yang-tch'eng* est la localité qui est mentionnée par Mencius à propos de *Yu* le grand et du fils de l'empereur *Choen*; cf. t. I, p. 162, n. 1.
4. Cf. t. II, p. 97, n. 2.
5. Cf. t. II, p. 101, n. 7.
6. Il est vraisemblable que, lorsque *Fou Ting* livra le *Chang-tang* à *Tchao* en 262 (cf. p. 116 et suiv.), une petite partie de ce territoire continua à appartenir à *Han*; c'est pourquoi l'historien dit que, en 259, *Ts'in* prit « le *Chang-tang* de *Tchao* » 趙上黨, et que, en 247, il s'empara de tout ce qui restait de « notre *Chang-tang* » 我上黨, c'est-à-dire du *Chang-tang* de *Han*.
7. La biographie du célèbre *Han Fei-tse* se trouve dans le chap. LXIII des *Mém. hist.*

le duc *King*, de *Tsin*, lorsqu'il fit succéder à ses ancêtres *Ou*, l'orphelin de la famille *Tchao*, et lorsqu'il fit triompher ainsi la conduite intègre de *Tch'eng Yng* et de *Kong-suen Tch'ou-kieou*, il accomplit là une action qui devait avoir une vertu secrète dans le monde; on ne voit point que la gloire de la famille *Han* dans le pays de *Tsin* ait été grande; en définitive cependant les *Han* devinrent seigneurs aussi bien que les *Tchao* et les *Wei*; cela leur était bien dû[1] !

1. En d'autres termes, on peut être surpris au premier abord, de voir que les *Han* devinrent seigneurs bien qu'ils n'eussent pas été une famille très glorieuse du pays de *Tsin*; mais leur grandeur s'explique si on considère qu'elle fut la récompense décernée aux mérites de leur ancêtre *Han Kiue;* en faisant rendre ses dignités et ses terres à l'orphelin de la famille *Tchao*, *Han Kiue* accomplit une bonne action dont la vertu ou l'influence secrète fut une source de bénédiction pour ses descendants.

CHAPITRE XLVI[1]

SEIZIÈME MAISON HÉRÉDITAIRE

T'IEN KING-TCHONG WAN[2]

Tch'en Wan[3] était le fils de *T'o*, duc *Li*, de *Tch'en*. A la naissance de *Wan* (705) le grand astrologue des *Tcheou* ayant passé par (le pays de) *Tch'en*, le duc *Li*, de *Tch'en*,

1. Ce chapitre fait suite au chap. XXXII, car il expose l'histoire du pays de *Ts'i* 齊 sous les princes issus de la famille *T'ien* qui s'étaient substitués à l'ancienne maison souveraine dont le nom de famille était *Lu*. Dès la première moitié du Vᵉ siècle, les *T'ien* avaient pris un tel pouvoir dans le pays de *Ts'i* qu'ils nommaient ou déposaient les ducs à leur gré. Ce ne fut cependant qu'en 391 qu'ils usurpèrent définitivement le trône de *Ts'i*, et en 386 que le titre de seigneur leur fut reconnu par le Fils du Ciel. Comme les *Lu*, les *T'ien* eurent leur capitale à *Lin-tse* 臨淄 qui est aujourd'hui la s.-p. de ce nom (préf. de *Ts'ing-tcheou*, prov. de *Chan-tong*). En 284, le roi *Min*, de *Ts'i*, fut dépouillé de sa capitale et de la plus grande partie de ses états. Ses descendants, qui n'eurent plus qu'un territoire fort restreint, furent incapables de résister aux attaques de *Ts'in*, et, en 221, le dernier roi de *Ts'i* abandonna tout son pouvoir entre les mains du roi de *Ts'in* qui prit, cette même année, le titre de *Ts'in Che-hoang-ti*.

2. *T'ien* est le nom de famille; *King-tchong*, le nom posthume; *Wan*, le nom personnel.

3. On verra plus bas comment le nom de famille *Tch'en* 陳 fut changé plus tard en *T'ien* 田.

le chargea de consulter les sorts au sujet de *Wan* ; dans les hexagrammes il obtint *koan* combiné à *p'i* : « Cela donne : *Contempler l'éclat d'un royaume. Il est avantageux d'être un hôte auprès d'un roi.* Cela signifie que cet (enfant), au lieu de *Tch'en*, aura un royaume ; ce ne sera pas ici, mais dans un royaume étranger ; ce ne sera pas à cet (enfant) en personne, mais c'est à ses descendants (qu'écherra ce royaume). Quant au fait que ce sera dans un royaume étranger, ce sera certainement (dans un royaume dont) le nom de clan est *Kiang* ; le clan *Kiang* est celui des descendants (du chef) des quatre montagnes. Il n'est rien qui puisse être grand en deux endroits à la fois ; quand *Tch'en* tombera en décadence, c'est alors que celui-ci deviendra florissant »[1].

Le duc *Li* était le fils cadet du duc *Wen*, de *Tch'en* ; sa mère était une fille (du prince) de *Ts'ai*[2]. A la mort du duc *Wen* (745), *Pao*, frère aîné du duc *Li*, prit le pouvoir ; ce fut le duc *Hoan*. Le duc *Hoan* était né d'une autre mère que *T'o* ; aussi, lorsque le duc *Hoan* tomba malade, les gens de *Ts'ai*, agissant en faveur de *T'o*, tuèrent *Pao*, duc *Hoan* (707), ainsi que l'héritier présomptif *Mien*, et mirent ainsi sur le trône *T'o* qui fut le duc *Li*[3]. Quand le duc *Li* fut monté sur le trône, il épousa une fille (du prince) de *Ts'ai* ; cette fille de *Ts'ai* se livrait à la débauche avec des gens de *Ts'ai* et retourna plusieurs fois (dans son pays) ; le duc *Li*, lui aussi, se rendit à plusieurs reprises dans le pays de *Ts'ai*. *Lin*, fils cadet du

1. Cette prédiction, où se trouve annoncée la grandeur future des descendants de *Tch'en Wan* dans le pays de *Ts'i*, a déjà figuré dans le chap. XXXVI des *Mém. hist.* ; le lecteur est donc prié de se reporter aux notes 2 et 3 de la p. 172 du t. IV.

2. Cf. t. IV, p. 152, n. 2.

3. Cf. t. IV, p. 171, n. 2.

duc *Hoan*, était irrité de ce que le duc *Li* avait fait périr son père et son frère aîné : il invita donc des gens de *Ts'ai* à attirer le duc *Li* dans une embûche et à le tuer (700). *Lin* s'empara alors du pouvoir ; ce fut le duc *Tchoang*. C'est ainsi que *Tch'en Wan* ne put pas monter sur le trône ; il devint un grand officier (*ta-fou*) du pays de *Tch'en*. Quand le duc *Li* fut mis à mort, il était sorti de son royaume pour se livrer à la débauche ; c'est pourquoi le *Tch'oen-ts'ieou* dit : « Les gens de *Ts'ai* tuèrent *Tch'en T'o* ». Ainsi il l'incrimine[1].

A la mort du duc *Tchoang* (693), on mit sur le trône son frère cadet *Tch'ou-kieou* qui fut le duc *Siuen*. La onzième année (682)[2] de son règne, le duc *Siuen* tua son héritier présomptif *Yu-k'eou* ; *Yu-k'eou* était l'ami de *Wan* ; craignant donc que le malheur l'atteignît lui-même, *Wan* s'enfuit dans le pays de *Ts'i*[3]. Le duc *Hoan*,

1. Cf. *Tch'oen-ts'ieou*, 6e année du duc *Hoan* (706). Ainsi, d'après *Se-ma Ts'ien*, c'est dans l'intention de blâmer le duc *Li* que le *Tch'oen ts'ieou* l'appelle *Tch'en T'o*, au lieu de l'appeler « *T'o*, marquis de *Tch'en* ». Cependant cette explication du grand historien ne paraît pas exacte ; le *Tch'oen-ts'ieou* fait mourir *T'o* en 706, l'année même qui suit l'assassinat du duc *Hoan*, de *Tch'en*, et peut-être, comme l'explique Legge (*C. C.*, t. V, p. 49 *b*), est-ce parce que *T'o* n'avait pas encore été reconnu comme marquis de *Tch'en* qu'on le mentionne ici sans son titre ; d'autre part, le *Tch'oen-ts'ieou* annonce en l'année 700 (12e année du duc *Hoan*) la mort de *Yo*, marquis de *Tch'en* 陳侯躍, et c'est ce personnage qui, d'après le *Tso tchoan* (22e année du duc *Tchoang*) eut le titre posthume de duc *Li* 厲 et fut le père de *Tch'en Wan*. Cf. t. IV, p. 171, n. 2.

2. La vingt et unième année (672), d'après le *che kia* de *Tch'en* (cf. t. IV, p. 173), et cette leçon est la seule exacte, puisque nous lisons ici même, quelques lignes plus bas, que *Wan* se réfugia dans le pays de *Ts'i* la 14e année du duc *Hoan*, c'est-à-dire en 672.

3. Pour tout ce qui suit, voyez t. IV, p. 174, et *Tso tchoan*, 22e année du duc *Tchoang*.

de *Ts'i*, voulut le nommer haut dignitaire ; il refusa en disant : « Moi, qui suis un hôte étranger retenu (en ce lieu), si, par bonheur, j'ai pu éviter d'être accablé (par mes ennemis), c'est grâce à la bienveillance de Votre Altesse ; mais je ne saurais remplir un poste élevé ». Le duc *Hoan* le nomma directeur des artisans. *I-tchong*, (du pays) de *Ts'i* voulut donner (sa fille) en mariage à *Wan* ; il consulta les sorts à ce sujet ; l'oracle fut : « Cela signifie :

« Le phénix mâle et le phénix femelle volent ensemble ;

« Ils chantent harmonieusement avec un son semblable à celui du jade[1]. »

« Le descendant de la famille *Koei* sera nourri dans la famille *Kiang*[2]. A la cinquième génération il sera florissant et il aura le rang d'un haut dignitaire de première catégorie. Après la huitième génération, personne ne sera aussi grand que lui[3]. » En définitive (*I-tchong*) donna en mariage sa fille à *Wan*. — Quand *Wan* s'enfuit à *Ts'i*, c'était la quatorzième année (672) du duc *Hoan*, de *Ts'i*. *Wan* mourut ; son nom posthume fut *King-tchong*. Il engendra *Tche Mong-i*[4]. Quand *King-tchong* fut entré

1. Cf. t. IV, p. 174, n. 2.
2. Cf. t. IV, p. 174, n. 3.
3. Il semble qu'il soit fait allusion ici, d'une part à *T'ien K'i* 田乞, d'autre part à *T'ien Ho* 田和, qui eut le titre posthume de *T'ai-kong* 太公. Mais la généalogie indiquée plus loin par *Se-ma Ts'ien* rapporte *T'ien K'i* à la sixième génération et *T'ien Ho* à la dixième.
4. D'après *Se-ma Tcheng*, *Tche* serait le nom personnel, et *Mong-i* l'appellation (字).

dans le pays de *Ts'i*, il changea le caractère de son nom de famille *Tch'en* en *T'ien*[1].

T'ien Tche Mong-i engendra (*T'ien*) *Min Mong-tchoang*. — *T'ien Min Mông-tchoang* engendra (*T'ien*) *Wen-tse Siu-ou*; *T'ien Wen-tse* servit le duc *Tchoang*, de *Ts'i*. — Un grand officier (du pays) de *Ts'in*, nommé *Loan Yng*[2], ayant suscité des troubles dans (le royaume de) *Tsin*, vint se réfugier (551) dans (le pays) de *Ts'i*; le duc *Tchoang*, de *Ts'i*, le traita en hôte de distinction; *Yen Yng*[3] et *T'ien Wen-tse* l'en blâmèrent, mais le duc *Tchoang* ne les écouta pas. — (*T'ien*) *Wen-tse* mourut; il avait engendré (*T'ien*) *Hoan-tse Ou-yu*.

T'ien Hoan-tse Ou-yu fut un homme fort; il servit le duc *Tchoang*, de *Ts'i*, et fut en grande faveur auprès de lui. *Ou-yu* mourut; il avait engendré (*T'ien*) *Ou-tse K'ai* et *T'ien Hi-tse K'i*.

T'ien Hi-tse K'i servit le duc *King*, de *Ts'i*, et fut nommé grand officier; quand il percevait des redevances et des taxes sur le peuple, il les recevait en se servant d'un pe-

1. Quand *Tch'en Wan* fut entré dans le pays de *Ts'i*, il ne voulut pas que son nom de famille *Tch'en* 陳 rappelât le pays d'où il était originaire, et c'est pourquoi il échangea le caractère *Tch'en* 陳 contre le caractère *T'ien* 田 dont la prononciation était assez analogue; à partir de ce moment, lui et ses descendants forment donc la famille *T'ien*. Il est à remarquer cependant que le *Tso tchoan* continue à désigner les membres de cette famille sous le nom de *Tch'en*, ce qui tendrait à faire croire que l'adoption du nom *T'ien* fut postérieure à l'époque *Tch'oen-ts'ieou*.

2. Le caractère 逞 se prononce ici *yng* (cf. Dict. de *K'ang-hi*). Le *Tso tchoan* et *Se-ma Ts'ien* lui-même en d'autres passages (cf. t. IV, p. 69), appellent ce personnage *Loan Yng* 欒盈.

3. Cf. *Mém. hist.*, chap. LXII.

tit boisseau; mais quand il donnait du grain au peuple il employait un grand boisseau; (ainsi) il répandait secrètement des bienfaits sur le peuple et le duc *King* ne l'en empêchait pas; à partir de ce moment, les *T'ien* gagnèrent le cœur de la foule dans le pays de *Ts'i*; les membres de cette famille devinrent de plus en plus puissants et le peuple pensait avec affection à la famille *T'ien*. *Yen-tse*[1] adressa plusieurs fois des remontrances à ce sujet au duc *King*, mais le duc *King* ne les écouta pas; plus tard (539), (*Yen Yng*) ayant été envoyé en mission dans le pays de *Tsin*, eut avec *Chou-hiang* un entretien particulier dans lequel il lui dit : « Le gouvernement du royaume de *Ts'i* finira par revenir à la famille *T'ien*[2]. » — Après la mort de *Yen Yng*, les (chefs des familles) *Fan* et *Tchong-hang* se révoltèrent contre (le duc de) *Tsin*[3]. (Le duc de) *Tsin* les ayant attaqués avec vigueur, ils demandèrent du grain à *Ts'i* (493). *T'ien K'i*, qui désirait fomenter une rébellion et se créer un parti parmi les seigneurs[4], conseilla donc le duc *King* en ces termes : « *Fan* et *Tchong-hang* ont à plusieurs reprises bien mérité de *Ts'i*; *Ts'i* ne peut pas se dispenser de les secourir ». (Le duc de)

1. *Yen Yng*.

2. Cf. t. IV, p. 74-75, et *Tso tchoan*, 3e année du duc *Tchao*. — A la date de 516, les Tableaux chronologiques rapportent une autre anecdote qui montre quelles suspicions la famille *T'ien* excitait dans l'esprit de *Yen Yng* : Une comète apparut. *Yen-tse* dit : « Les bienfaits que la famille *T'ien* a rendus au (peuple de) *Ts'i* sont à redouter ».

3. Ce paragraphe se retrouve dans le *che kia* de *Ts'i*. Cf. t. IV, p. 78, où ma traduction fait, par erreur, de *Fan* et *Tchong-hang* un seul et même personnage.

4. « ... parmi les sujets révoltés », dit le *che kia* de *Ts'i*, et cette leçon est plus exacte, puisque *Fan* et *Tchong-hang* n'avaient pas le titre de seigneur et n'étaient, malgré leur puissance, que des sujets révoltés du duc de *Tsin*.

Ts'i chargea *T'ien K'i* de les secourir et de leur faire parvenir du grain.

L'héritier présomptif du duc *King* mourut (490)[1]. Après (avoir engendré ce fils), le duc *King* avait eu une concubine favorite nommée *Joei-tse*, qui avait enfanté le prince *T'ou*; le duc *King* étant tombé malade, ordonna à ses conseillers *Kouo Hoei-tse* et *Kao Tchao-tse* de nommer le prince *T'ou* héritier présomptif; quand le duc *King* fut mort (490), les deux conseillers *Kao* et *Kouo* mirent sur le trône *T'ou*; ce fut *Yen Jou-tse*. Cependant *T'ien K'i* ne fut pas satisfait et voulut mettre sur le trône *Yang-cheng*, fils de *T'o*, duc *King*, car *Yang-cheng* entretenait depuis longtemps des relations d'amitié avec (*T'ien*) *K'i*. Quand *Yen Jou-tse* était monté sur le trône, *Yang-cheng* s'était enfui dans le pays de *Lou*. *T'ien K'i* feignit d'être un homme dévoué à *Kao Tchao-tse* et à *Kouo Hoei-tse*; chaque fois que l'un d'eux allait à la cour, il prenait la place de celui qui se tenait à côté de lui sur le char et lui disait : « Au début, les grands officiers ne voulaient pas mettre sur le trône *Jou-tse*; après que *Jou-tse* fut monté sur le trône, vous êtes devenu son conseiller; les grands officiers se sentent tous en péril et projettent une rébellion ». D'autre part, il trompait les grands officiers en leur disant : « *Kao Tchao-tse* est redoutable; avant qu'il se soit manifesté, prévenez-le. » Les grands officiers suivirent ses conseils. *T'ien K'i*, *Pao Mou* et les grands officiers entrèrent en armes dans la demeure ducale pour attaquer *Kao Tchao-tse*. (*Kao*) *Tchao-tse* informé de ce qui se passait, vint avec *Kouo Hoei-tse* au secours du duc. Les soldats du duc furent battus. Les partisans de *T'ien K'i* poursuivirent *Kouo Hoei-tse* qui s'enfuit dans

1. Pour tout ce qui suit, cf. t. IV, p. 79-81.

(la ville de) *Kiu*[1]; revenant aussitôt, ils tuèrent *Kao Tchao-tse*; *Yen Jou-tse*[2] s'enfuit dans (le pays de) *Lou*. *T'ien K'i* chargea des gens de se rendre dans le pays de *Lou* pour aller chercher *Yang-cheng*; quand *Yang-cheng* fut arrivé dans (le pays de *Ts'i*), il se cacha dans la maison de *T'ien K'i*. (*T'ien K'i*) invita les grands officiers en leur disant : « La mère de (*T'ien*) *Tch'ang*[3] va offrir un sacrifice de poisson et de haricots; faites-moi la faveur de venir vous réunir pour un banquet. » On se réunit pour le banquet chez la famille *T'ien*; *T'ien K'i* avait mis *Yang-cheng* dans un sac et le plaça au milieu des assistants; il ouvrit le sac, fit sortir *Yang-cheng* et dit : « Celui-ci est le prince de *Ts'i* ». Les grands officiers le reçurent tous prosternés. Au moment de faire avec eux une convention jurée pour le mettre sur le trône, *T'ien K'i* dit faussement : « Moi et *Pao Mou* avons projeté ensemble de mettre sur le trône *Yang-cheng* ». *Pao Mou*, irrité, dit : « O grands officiers, avez-vous oublié l'ordre donné par le duc *King* ? » Les grands officiers eurent envie de regretter (ce qu'ils avaient fait). *Yang-cheng* alors, frappant de son front le sol, leur dit : « Si c'est possible, faites la nomination, sinon, restons-en là ». *Pao Mou*, craignant d'attirer sur lui le malheur, reprit alors : « Vous êtes tous fils du duc *King*. Pourquoi serait-ce impossible ? » On donna alors le titre de prince à *Yang-cheng* dans la

1. Auj. préf. sec. de *Kiu* 莒 (préf. de *I-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

2. Au lieu de *Yen Jou-tse*, le *che kia* de *Ts'i* (t. IV, p. 80) dit : « *Yen Yu* » et cette leçon est préférable, car, ainsi qu'on le verra par la suite du récit, *Yen Jou-tse* ne put pas s'enfuir et resta entre les mains des conjurés. Quant à *Yen Yu*, c'était, d'après *Kia K'oei*, le fils de *Yen Yng*; il n'est cependant pas mentionné dans la biographie de ce personnage (*Mém. hist.*, chap. LXII).

3. Cf. t. IV, p. 80, n. 3.

maison de *T'ien K'i*; ce fut le duc *Tao*. (Le duc *Tao*) chargea des gens de transporter *Yen Jou-tse* à *T'ai*, puis de tuer *Jou-tse T'ou*[1]. Quand le duc *Tao* fut monté sur le trône, *T'ien K'i* fut son conseiller et concentra entre ses mains tout le gouvernement de *Ts'i*.

La quatrième année (485), *T'ien K'i* mourut. Son fils, (*T'ien*) *Tch'ang*, lui succéda ; ce fut *T'ien Tch'eng-tse*[2]. — *Pao Mou*, étant en mésintelligence avec le duc *Tao*, de *Ts'i*, assassina le duc *Tao*. Les gens de *Ts'i* s'entendirent pour mettre sur le trône son fils, *Jen*; ce fut le duc *Kien*. *T'ien Tch'ang Tch'eng-tse* et *K'an Tche*[3] furent ensemble conseillers, l'un de gauche, l'autre de droite, et conseillèrent le duc *Kien*. *T'ien Tch'ang* haïssait de tout son cœur *K'an Tche*; mais *K'an Tche* jouissait de la faveur du duc *Kien* ; il était puissant et on ne pouvait l'écarter. Alors *T'ien Tch'ang* pratiqua de nouveau les moyens de gouvernement de *Hi-tse*[4] ; il se servait d'un grand boisseau pour donner, d'un petit boisseau pour recevoir. Les gens de *Ts'i* firent à ce sujet la chanson suivante: « Quand une vieille femme cueille du millet, — elle

1. *Yen Jou-tse*, c.-à-d. « l'enfant *Yen* », et « *Jou-tse T'ou* », c.-à-d. « l'enfant *T'ou* », sont un seul et même individu ; *T'ou* est son nom personnel ; *Yen* paraît être son nom posthume.

2. Le *Tch'oen-ts'ieou* (supplément pour l'année 481) appelle ce personnage *Tch'en Heng* 陳恒.

3. 監止. Le *Tso tchoan* et le *Che kia* de *Ts'i* (cf. t. IV, p. 82) l'appellent *K'an Tche* 闞止. *Se-ma Tcheng* indique que le caractère 監 peut se prononcer ici soit *Kien*, soit *K'an*; j'adopte la seconde prononciation. On trouve un autre exemple de la substitution du caractère 監 au caractère 闞 dans le *che kia* de *Wei* (cf. p. 190, n. 1).

4. Cf. p. 228, lignes 17 et suiv.

l'apporte à *T'ien Tch'eng-tse*[1] ». Les grands officiers de *Ts'i* étant venus à la cour, le cocher *Yang*[2] adressa des remontrances au duc *Kien* en lui disant : « *T'ien* (*Tch'ang*) et *K'an* (*Tche*) ne peuvent rester ensemble : que Votre Altesse choisisse entre eux ». Le prince ne l'écouta pas. — *Tse-ouo* était un membre de la famille de *K'an Tche*[3] ; il était sans cesse en inimitié avec *T'ien* (*Tch'ang*). Un parent éloigné de *T'ien* (*Tch'ang*) nommé *T'ien Pao*, était au service de *Tse-ouo* et jouissait de sa faveur ; *Tse-ouo* lui dit : « Je veux détruire entièrement l'hostilité des *T'ien* et remplacer par vous, (*T'ien*) *Pao*, le chef de la famille *T'ien* ». (*T'ien*) *Pao* répondit : « Mes relations de parenté avec *T'ien* (*Tch'ang*) sont éloignées ». Il n'accepta pas (cette proposition) ; ensuite, *Pao* dit à *T'ien Tch'ang* : « *Tse-ouo* se propose d'exterminer la famille *T'ien* ; si les *T'ien* ne prennent pas les devants, le malheur fondra sur eux. *Tse-ouo* était logé dans le palais ducal ; *T'ien Tch'ang* et ses trois frères, montés sur des chars, entrèrent dans le palais ducal avec l'intention de tuer *Tse-ouo* ; *Tse-ouo* ferma la porte[4]. Le duc *Kien* et sa femme étaient en train de boire sur le belvédère en bois de *t'an* ; il se disposait à combattre contre *T'ien Tch'ang*, mais le *t'ai-che Tse-yu* lui dit ; « *T'ien Tch'ang* ne se permet point de se révolter ; il se propose de supprimer une chose nuisible[5] ». Alors le duc *Kien* renonça (à la lutte).

1. D'après *Se-ma Tcheng*, cette chanson serait satirique et donnerait à entendre que le gouvernement de *Ts'i* était sur le point de tomber entre les mains de *T'ien Tch'eng-tse*.

2. C'est évidemment le cocher du duc lui-même.

3. D'après *Se-ma Tcheng*, l'historien se trompe, et *Tse-ouo* ne peut être que l'appellation de *K'an Tche* lui-même.

4. Dans le *che kia* de *Ts'i*, ces événements sont racontés d'une manière différente et d'ailleurs plus vraisemblable ; cf. t. IV, p. 84, n. 2.

5. Cf. t. IV, p. 84, n. 4.

T'ien Tch'ang, étant sorti (du palais), apprit que le duc *Kien* était irrité : il craignit d'être mis à mort et se disposa à s'enfuir au loin. *T'ien Tse-hang* lui dit : « L'hésitation est la ruine des entreprises ». Alors *T'ien Tch'ang* attaqua *Tse-ouo* ; *Tse-ouo*, à la tête de ses partisans, combattit contre les *T'ien*, mais il ne fut pas vainqueur et s'enfuit au loin ; les partisans des *T'ien* poursuivirent et tuèrent *Tse-ouo* ainsi que *K'an Tche*[1]. Le duc *Kien* sortit (de la capitale) et prit la fuite ; les partisans des *T'ien* poursuivirent le duc *Kien* et l'arrêtèrent à *Siu-tcheou*[2]. Le duc *Kien* dit : « Si j'avais dès le début suivi les conseils de mon cocher *Yang*, je n'aurais pas été réduit à cette extrémité. » Les partisans des *T'ien*, craignant que le duc *Kien* ne montât de nouveau sur le trône et ne les fît périr, tuèrent donc le duc *Kien*. Le duc *Kien* était au pouvoir depuis quatre ans quand il fut tué (481).

T'ien Tch'ang mit alors sur le trône *Ngao*, frère cadet du duc *Kien* ; ce fut le duc *P'ing*. Quand le duc *P'ing* fut monté sur le trône, *T'ien Tch'ang* devint son conseiller. Après avoir tué le duc *Kien*, *T'ien Tch'ang* craignit que les seigneurs ne s'unissent pour le faire périr lui-même ; il rendit donc à *Lou* et à *Wei* 衛 tous les territoires qui leur avaient été enlevés ; du côté de l'ouest, il conclut des conventions avec les familles *Han*, *Wei* et *Tchao* du pays de *Tsin* ; du côté du sud, il entra en rapport par des ambassades avec *Ou* et *Yue* ; il mit en honneur le mérite et distribua des récompenses ; il se montra bon pour le peuple ; par ces moyens, le calme se rétablit dans le pays de *Ts'i*.

1. Cf. p. 233, n. 3.
2. Cf. t. IV, p. 86, n. 1.

T'ien Tch'ang dit au duc *P'ing*, de *Ts'i* : « Les bienfaits sont ce que les hommes désirent ; ô prince, occupez-vous en. Les châtiments sont ce que les hommes redoutent ; permettez que ce soit moi qui les applique. » Quand ils eurent fait ainsi pendant cinq ans, le gouvernement du royaume de *Ts'i* se trouva pour toutes les affaires entre les mains de *T'ien Tch'ang*. Alors *T'ien Tch'ang* extermina *Pao*, *Yen*[1], *K'an Tche* ainsi que ceux qui étaient puissants parmi les membres de la famille ducale. Puis il coupa le territoire de *Ts'i*, et, à partir de *Ngan-p'ing*[2], tout ce qui s'étendait vers l'est jusqu'à *Lang-ya*, il en fit son propre fief ; son fief était plus considérable que les terres dont jouissait le duc *P'ing*.

T'ien Tch'ang choisit dans le royaume de *Ts'i* les femmes qui avaient sept pieds de haut ou davantage et en peupla son harem ; son harem comptait une centaine de femmes ; il laissait ses hôtes et ses clients entrer dans son harem ou en sortir, sans y mettre opposition. Quand *T'ien Tch'ang* mourut, il avait plus de soixante-dix fils.

A la mort de *T'ien Tch'ang*[3], son fils, (*T'ien*) *Siang-tse*

1. *Pao* doit être *Pao Mou* ; *Yen* est peut-être *Yen Yu* ou quelque autre descendant de *Yen Yng*.

2. D'après le *Kouo ti tche*, la ville de *Ngan-p'ing* 安平城 était à 19 *li* à l'est de la sous-préfecture de *Lin-tse* 臨淄 (préf. de *Ts'ing-tcheou*, prov. de *Chan-tong*). — La note 4 de la page 86 du tome IV est donc fautive. — Cette ville de *Ngan-p'ing* portait autrefois le nom de *Hoei* 酅 et appartenait à la principauté de *Ki* 紀 ; le *Tch'oen ts'ieou* nous apprend que, en 691 av. J.-C., un frère cadet du prince de *Ki* fit sa soumission au duc de *Ts'i* en lui livrant la ville de *Hoei* (cf. t. II, p. 245, n. 2).

3. Nous ne savons pas la date exacte de la mort de *T'ien Tch'ang*.

P'an lui succéda et fut conseiller de *Ts'i*. (*T'ien*) *Tch'ang* reçut le nom posthume de *Tch'eng-tse*. Quand *T'ien Siang-tse* fut devenu conseiller du duc *Siuen*, de *Ts'i*, les trois *Tsin*[1] tuèrent *Tche-po* (453) et se partagèrent ses terres. (*T'ien*) *Siang-tse* nomma ses frères et ses parents gouverneurs de toutes les villes et places de *Ts'i* ; il entretint des rapports par ambassadeurs avec les trois *Tsin*[2] ; il s'apprêtait ainsi à entrer en possession du royaume de *Ts'i*.

A la mort de *T'ien Siang-tse*, son fils, (*T'ien*) *Tchoang-tse Po* prit le pouvoir. *T'ien Tchoang-tse* fut le conseiller du duc *Siuen*, de *Ts'i*. — La quarante-troisième année (413) du duc *Siuen*, (*Ts'i*) attaqua *Tsin*, détruisit *Hoang-tch'eng*[3] et assiégea *Yang-hou*[4]. — L'année suivante

Les Tableaux chronologiques (chap. xv, p. 4 v°) nous apprennent qu'il vivait encore en 464 : cette année-là, en effet, *Tche po* attaqua *Tcheng* ; *Se Hoan-tse* se rendit dans le pays de *Ts'i* pour demander du secours ; le secours fut accordé et les soldats de *Tsin* durent se retirer ; *Tchong-hang Wen-tse* dit alors à *T'ien Tch'ang* : « Maintenant certes *Tche* (c.-à-d. *Tche po*), à cause de cela, est perdu ».

1. *Han*, *Tchao* et *Wei*.

2. *T'ien Siang-tse* qui projetait de se substituer au duc de *Ts'i*, fait cause commune avec *Han*, *Tchao* et *Wei* qui, dans le pays de *Tsin*, avaient des visées semblables aux siennes.

3. Le *Kouo ti tche* place *Hoang-tch'eng* 黃城 à 10 *li* au S. de l'ancienne sous-préfecture de *Koan-che* 冠氏 qui était au N. de la s.-p. actuelle de *Koan* 冠 (préf. de *Tong-tch'ang*, prov. de *Chan-tong*).

4. D'après le *Kouo ti tche*, *Yang-hou* 陽狐 se trouvait à 30 *li* au N.-E. de l'ancienne sous-préfecture de *Yuen-tch'eng* 元城 qui était à l'est de la s.-p. actuelle de ce nom (préf. de *Ta-ming*, prov. de *Tche-li*).

(412), il attaqua les villes de *Lou*[1], *Ko*[2] et *Ngan-ling*[3]. — L'année suivante (411), il prit une ville (du royaume) de *Lou*.

A la mort de (*T'ien*) *Tchoang-tse*, son fils, (*T'ien*) *T'ai-kong Ho*, prit le pouvoir[4]. *T'ien T'ai-kong* fut le conseiller du duc *Siuen*, de *Ts'i*. — La quarante-huitième année (408) du duc *Siuen*, (*Ts'i*) prit à *Lou* (la ville de) *Tch'eng*[5]. — L'année suivante (407), le duc *Siuen* eut une entrevue avec les gens de *Tcheng* à *Si-tch'eng*. Il attaqua *Wei*

1. La ville de *Lou* 魯城 (ainsi nommée parce qu'elle servait autrefois de lieu de halte aux princes de *Lou* quand ils venaient rendre hommage à la cour) était, d'après le *Kouo ti tche*, à 40 *li* au S. de l'ancienne s.-p. de *Hiu-tch'ang* 許昌 (au N.-E. de la préf. sec. actuelle de *Hiu* 許, prov. de *Ho-nan*).

2. l'ancienne ville de *Ko* 葛 ou *Tch'ang-ko* 長葛 était, selon le *Kouo ti tche*, à 12 *li* au N. de la s.-p. de *Tch'ang-ko* (qui dépend de la préf. sec. de *Hiu*, prov. de *Ho-nan*).

3. *Ngan-ling* 安陵, est le nom que prit, à l'époque des six royaumes, l'ancienne ville de *Yen-ling* 鄢陵 (cf. t. IV, p. 324, n. 2), laquelle se trouvait à 15 *li* au N.-O. de la s.-p. actuelle de *Yen-ling* (préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*).

4. Il y a ici une divergence entre les *Mémoires historiques* et le *Tchou chou ki nien* ; voir l'Appendice à la fin de ce volume.

5. D'après le *Kouo ti tche*, la ville de *Tch'eng* 郕 était à 50 *li* au N.-O. de la s.-p. de *Se-choei* 泗水 (préf. de *Yen-tcheou*, prov. de *Chan-tong*). Au commencement du ve siècle avant notre ère, elle avait été la place forte d'une des puissantes familles de l'état de *Lou*, la famille *Mong* (cf. t. IV, p. 127, n. 4). Il semble bien d'ailleurs que cette ville doive être identifiée avec l'ancienne principauté de *Tch'eng* qui fut l'apanage d'un des fils du roi *Wen* (cf. t. IV, p. 153, n. 2, où la localisation indiquée s'appuie sur l'autorité du *Tch'oen ts'ieou ti li k'ao che* de *Kiang Yong*, *H T K K*, chap. CCLII, p. 6 v°).

衛 et prit la ville de *Che-k'ieou*[1]. — La cinquante et unième année du duc *Siuen* (405), *T'ien Hoei* se révolta à[2] *Ling-k'ieou*[3]. — Le duc *Siuen* mourut (405); son fils, *Tai*, qui fut le duc *K'ang* monta sur le trône[4]. Quand *Tai* eut été sur le trône pendant quatorze ans (391), comme il se livrait à des excès avec le vin et les femmes, et comme il ne s'occupait pas du gouvernement, (*T'ien*)

1. Ce nom est écrit 毋丘; mais le premier caractère n'est qu'une déformation fautive du caractère 貫 (et non 貫 comme l'écrivent les éditeurs de *Se-ma Ts'ien*; je rétablis la leçon 貫 d'après les fragments du *Kouo ti tche* publiés en 1797 par *Suen Sing-yen* et réimprimés en 1886 dans le 槐廬叢書). Cette localité était à 56 *li* au sud de l'ancienne s.-p. de *Tsi-yn* 濟陰, laquelle se trouvait au N.-O. de la s.-p. actuelle de *Ts'ao* 曹 (préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

2. Le mot 自 est peu clair; il est remplacé dans les Tableaux chronologiques par le mot 以 qui est plus usuel lorsqu'il s'agit d'exprimer l'idée qu'un homme se révolte en prenant pour centre et pour instrument de sa rébellion une ville dévouée à sa cause.

3. Cf. t. IV, p. 86, n. 5.—Cet événement est présenté sous une forme différente dans le *Tchou chou ki nien* : « La dix-septième année (409) du roi *Wei-lie*,... *Kong-suen Hoei* 公孫會 se révolta à *Ling-k'ieou* (litt.: en se servant de *Ling-k'ieou*) contre *Tchao* 趙. *T'ien Pou* 田布 assiégea *Ling-k'ieou*. *Ti-kio*, *K'ong Siao* de *Tchao*, et les soldats de *Han* vinrent au secours de *Ling-k'ieou*; ils livrèrent bataille à *T'ien Pou* près de l'étang de *Long* 龍澤; les soldats de *T'ien-(Pou)* furent vaincus et s'enfuirent ».

4. Les Tableaux chronologiques disent que, la onzième année (394) du duc *K'ang*, *Ts'i* attaqua *Lou* et lui prit la ville de *Tsoei* 最.

T'ai-kong alors déporta le duc *K'ang* sur le bord de la mer en lui donnant pour apanage une seule ville afin qu'il pût s'acquitter des sacrifices à ses ancêtres.

L'année suivante (390), *Lou* attaqua *P'ing-lou*[1], (ville) de *Ts'i*. — Trois ans plus tard (387)[2], *T'ai-kong* eut une entrevue avec le marquis *Wen*, de *Wei*, à *Tchouo-tse*[3] et lui demanda à être seigneur; le marquis *Wen*, de *Wei*, envoya alors des ambassadeurs exposer l'affaire au Fils du Ciel de (la dynastie) *Tcheou* ainsi qu'aux seigneurs, et leur demander de mettre sur le trône *T'ien Ho*, conseiller de *Ts'i*, en en faisant un seigneur. Le Fils du Ciel de (la dynastie) *Tcheou* y consentit. — La dix-neuvième année (386) du duc *K'ang*, *T'ien Ho* prit le pouvoir comme marquis de *Ts'i*; il eut son rang marqué auprès de la maison des *Tcheou*; on compta les années d'après son règne dont ce fut la première année. — Quand *T'ai-kong Ho*, marquis de *Ts'i*, eut été sur le trône pendant deux ans, il mourut (385). Son fils, *Ou*, qui fut le duc *Hoan*, prit le pouvoir.

La cinquième année (380) de *Ou*, duc *Hoan*, *Ts'in* et *Wei* attaquèrent *Han*; [*Han*[4] demanda le secours de *Ts'i*. Le duc *Hoan*, de *Ts'i*, convoqua ses principaux officiers et leur proposa ce sujet de délibération : « Vaut-il

Tchan kouo ts'e : section de *Ts'i*; ch. VIII, p. 2 v°.

1. Au N. de la s.-p. actuelle de *Wen-chang* 汶上 (préf. de *Yen-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

2. C'est par erreur, comme le fait remarquer *Se-ma Tcheng*, que les Tableaux chronologiques indiquent ici la date de 389.

3. 濁澤. Cette localité paraît être identique au 涿澤 mentionné dans le *che kia* de *Tchao* (cf. p. 58, n. 6).

4. Le début de ce passage est emprunté au *Tchan kouo ts'e* et est reproduit plus loin, à la date de 341, avec la suite qu'il comporte dans le *Tchan kouo ts'e*. Cette répétition est une inadvertance de l'historien; ce texte ne devrait figurer qu'à la date de 341.

mieux le secourir tôt ou tard? »] *Tseou Ki*[1] dit : « Le mieux est de ne pas le secourir du tout. » *Toan-kan P'ong*[2] [dit : « Si on ne le secourt pas, *Han* cédera et sera annexé à *Wei*. Il vaut mieux le secourir. »] *T'ien Tch'en-se*[3] dit : « Ils sont fautifs, vos avis, messieurs. Si *Ts'in* et *Wei* attaquent *Han*, (alors) *Tch'ou* et *Tchao* ne manqueront pas de le secourir. Ainsi le Ciel livrera *Yen* à *Ts'i*[4]. » Le duc *Hoan* approuva ces paroles. Il avertit

1. *Tseou Ki* fut au service du roi *Wei* (378-343) de *Ts'i* (cf. *Mém. hist.*, chap. LXXIV, p. 1 v°). Le *Tchan kouo ts'e* ne mentionne ici ni *Tseou Ki* ni sa réponse.

2. Au lieu de *Toan-kan P'ong*, *Se-ma Tcheng* dit que le *Tchan kouo ts'e* donne la leçon *Toan-kan Luen* 段干綸, ce qui n'est qu'à moitié vrai, car *Toan-kan Luen* est mentionné par le *Tchan kouo ts'e* dans le paragraphe qui précède celui-ci; lors de la délibération relative aux secours demandés par *Han*, le *Tchan kouo ts'e* actuel présente la leçon *Tchang Mien* 張丏. Dans la répétition de ce passage qu'on trouve plus loin à la date de 341, *Se-ma Ts'ien* met la réponse de *Toan-kan P'ong* dans la bouche de *T'ien Ki* 田忌.

3. A la date de 341 (voyez plus loin), les paroles de *T'ien Tch'en-se* sont remplacées par d'autres paroles qui sont mises dans la bouche de *Suen-tse* 孫子 et qui se retrouvent dans le *Tchan kouo ts'e*, mais attribuées à *T'ien Tch'en-se*. — *Se-ma Tcheng* dit ici que, au lieu de la leçon *T'ien Tch'en-se* 田臣思, le *Tchan kouo ts'e* donne la leçon *T'ien K'i-se* 田期思; or le *Tchan kouo ts'e* actuel écrit, comme *Se-ma Ts'ien*, *T'ien Tch'en-se* 田臣思; on en peut conclure, avec les commentateurs du *Tchan-kouo ts'e*, que le texte que nous possédons de cet ouvrage est différent de celui que connaissait *Se-ma Tcheng*. Enfin, d'après *Se-ma Tcheng*, qui cite une phrase du *Tchou chou ki nien*, absente dans ce livre tel qu'il est actuellement, *T'ien Tch'en-se* ou *T'ien K'i-se* ne serait autre que *T'ien Ki* 田忌.

4. *Tch'ou* et *Tchao* étant occupés à secourir *Han*, *Ts'i* n'aura plus

donc secrètement[1] l'ambassadeur de *Han* et le renvoya. *Han*, pensant qu'il était assuré du secours de *Ts'i*, engagea les hostilités contre *Ts'in* et *Wei*; *Tch'ou* et *Tchao*, l'ayant appris, mirent en effet des soldats en campagne pour venir à son secours. *Ts'i* en profita pour partir en guerre, attaquer à l'improviste le royaume de *Yen* et lui prendre (la ville de) *Sang-k'ieou*[2]. — La sixième année (379), (*Ts'i*) secourut *Wei* 衛. — Le duc *Hoan* mourut. Son fils, *Yn-ts'i*, qui fut le roi *Wei*, monta sur le trône. — Cette année-là, l'ex-duc *K'ang*, de *Ts'i*, mourut; sa lignée s'interrompit et il n'eut pas de descendants. Les places qui lui appartenaient tombèrent toutes entre les mains de la famille *T'ien*.

La première année (378) du roi *Wei*, les trois *Tsin*, profitant du deuil de *Ts'i*, vinrent attaquer notre (ville de) *Ling-k'ieou*[3]. — La troisième année (376), les trois *Tsin* anéantirent la descendance de *Tsin* et se partagèrent ses territoires. — La sixième année (373), *Lou*

à craindre d'être attaqué par eux et aura ses coudées franches pour agir contre *Yen*.

1. Il l'avertit faussement qu'il accordera son appui à *Han*, mais comme il a l'intention de ne pas tenir son engagement, il ne parle qu'en secret à l'ambassadeur.

2. Cf. p. 148, n. 4.

3. Cf. p. 55, n. 4. Nous trouvons pour *Ling-k'ieou* 靈邱 deux identifications; d'une part, *P'ei Yn* (*Mém. hist.*, chap. XLIII, p. 6 v°) assimile cette localité à la sous-préfecture de *Ling-k'ieou* dans la commanderie de *Tai* 代, ce qui revient à la placer dans la sous-préfecture actuelle de *Ling-k'ieou*, à l'E. de la préf. de *Ta-t'ong*, dans la province de *Chan-si*; d'autre part, *Tchang Cheou-tsie* identifie *Ling-k'ieou* avec la sous-préfecture de *Wei-tcheou* 蔚州, qui est aujourd'hui la préf. sec. de *Wei* 蔚, au S.-O. de la préf. de *Siuen-hoa*,

nous attaqua et pénétra dans (la ville de) *Yang-koan*[1]. *Ts'in* nous attaqua et arriva à *Po-ling*[2]. — La septième année (372), *Wei* 衛 nous attaqua et prit (la ville de) *Sie-ling*[3]. — La neuvième année (370), *Tchao* nous attaqua et prit (la ville de) *Kiuen*[4].

Depuis le moment où le roi *Wei* était monté sur le trône jusqu'à ce jour, il ne s'était pas occupé du gouvernement et avait remis l'administration de l'État aux

dans la prov. de *Tche-li*. Il suffit cependant de jeter les yeux sur la carte pour constater que ces deux localisations sont fort voisines l'une de l'autre et qu'il n'y a pas contradiction réelle entre les commentateurs. Je reviens sur l'opinion que j'ai exprimée dans la note 4 de la p. 55, et, en présence de l'unanimité des commentateurs à placer *Ling-k'ieou* dans la région que nous venons d'indiquer, je me demande si les possessions du royaume de *Ts'i* ne s'étendaient pas effectivement jusque-là.

1. Le *Kouo ti tche* place la ville de *Yang-koan* 陽關 sur la rive orientale de la rivière *Wen* 汶, à 29 *li* au S. de la s.-p. de *Po-tch'eng* 博城, laquelle se trouvait au S.-E. de la ville préfectorale de *T'ai-ngan* 泰安 (prov. de *Chan-tong*).

2. *Tchang Cheou-tsie* place *Po-ling* 博陵 à l'O. de l'arrondissement de *Tsi* 濟, lequel se trouvait au S.-O. de la s.-p. actuelle de *Kiu-ye* 鉅野 (préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*). Au lieu de *Po-ling*, les Tableaux chronologiques donnent la leçon *Choan-ling* (ou *Tchoan-ling*) 鱄陵. En cette même année 373, les Tableaux chronologiques mentionnent encore que *Yen* battit *Ts'i* à *Lin-yng* (cf. t. IV, p. 139).

3. Le *Ta Ts'ing i t'ong tche*, chap. cxxx, p. 2 v°, place *Sie-ling* 薛陵 au N.-E. de la s.-p. de *Yang-kou* 陽穀 (préf. de *Yen-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

4. Cf. p. 58, n. 1.

hauts dignitaires et aux grands officiers. Pendant ces neuf années, les seigneurs attaquèrent tous son royaume; son peuple n'avait plus de direction. En ce temps, le roi *Wei* appela auprès de lui le gouverneur de *Tsi-mo*[1] et lui dit : « Depuis que vous résidez à *Tsi-mo*, des malédictions contre vous me parvenaient journellement; cependant j'ai envoyé des gens faire une inspection : les champs et la campagne de *Tsi-mo* étaient productifs; les habitants vivaient dans l'abondance; les fonctionnaires n'étaient pas négligents; la région orientale jouissait ainsi du calme. (Si on a mal parlé de vous), c'est parce que vous n'avez pas gagné par des bons offices ceux qui m'entourent afin de leur demander de faire votre éloge. » Il lui donna une terre de dix mille foyers. Il appela auprès de lui le gouverneur de *Ngo*[2] et lui dit : « Depuis que vous administrez *Ngo*, j'ai entendu chaque jour votre louange; cependant j'ai envoyé des émissaires faire une inspection : les champs et la campagne de *Ngo* n'étaient pas productifs; le peuple était accablé de souffrances. Autrefois, quand *Tchao* attaqua *Kiuen*[3], vous avez été incapable de secourir (cette ville); quand *Wei* 衛 prit (la ville de) *Sie-ling*[4], vous n'en avez rien su. (Si on vous a loué), c'est parce que vous avez gagné par de riches présents ceux qui m'entourent afin de leur demander de faire votre éloge. » Ce jour-là même, il jeta dans la chaudière bouillante le gouverneur de *Ngo*, et bouillit en même temps avec lui tous ceux de son entourage qui avaient coutume de faire

1. Auj., s.-p. de *Tsi-mo* (préf. de *Lai-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).
2. Auj., s.-p. de *Tong-ngo* (préf. de *T'ai-ngan*, prov. de *Chan-tong*).
3. En 370; cf. plus haut, p. 242, ligne 5.
4. En 372; cf. plus haut, p. 242, ligne 4.

l'éloge (de cet homme). Puis il leva des soldats et attaqua dans l'ouest *Tchao* et *Wei* 衛 ; il battit *Wei* 魏 à *Tchouo-tse*[1] et assiégea le roi *Hoei.* Le roi *Hoei* demanda à lui faire présent de *Koan*[2] pour obtenir la paix et être délivré. Les gens de *Tchao* nous rendirent le long mur[3]. Alors tout le royaume de *Ts'i* fut frappé de crainte ; personne n'osa plus dissimuler les fautes ; on s'efforça d'être absolument sincère. Le royaume de *Ts'i* fut très bien gouverné ; les seigneurs l'ayant appris, aucun d'eux n'osa ouvrir les hostilités contre *Ts'i* pendant plus de vingt années[4].

Tseou Ki-tse[5], à cause de son habileté à jouer du luth,

1. Cf. p. 58, n. 6, et p. 239, n. 3.

2. Il est vraisemblable que la ville de *Koan* 觀 dont il est ici question correspond à l'ancien royaume de *Koan*, qui fut sous les *Han* orientaux la s.-p. de *Wei* 衛, et qui se trouvait à l'O. de la s.-p. actuelle de *Koan-tch'eng* 觀城 (préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

3. Il est difficile de savoir à quel long mur il est fait ici allusion ; il est peu vraisemblable que ce long mur soit celui qui avait été construit dans la seconde moitié du v[e] siècle par le roi *Siuen* (cf. t. IV, p. 406, n. 5), car, même dans sa partie la plus occidentale (s.-p. de *P'ing-yn*, préf. de *T'ai-ngan*), cette muraille était assez éloignée du pays de *Tchao*.

4. Le *Lie niu tchoan* attribue la conversion soudaine du roi *Wei* à l'une de ses femmes, *Yu-ki* 虞姬, qui le mit en garde contre son mauvais ministre *Tcheou P'o-hou* 周破胡 et lui recommanda un sage nommé maître *Pei-kouo* 北郭先生 ; *Tcheou P'o-hou* accusa à son tour *Yu-ki* de tenir ce langage parce qu'elle avait été autrefois la maîtresse de maître *Pei-kouo* et il réussit à la faire enfermer dans une tour à neuf étages ; mais le roi reconnut l'innocence de sa femme et fit bouillir vif *Tcheou P'o-hou*.

5. Sur *Tseou Ki* 鄒忌, voyez le chap. LXXIV des *Mémoires historiques*.

fut admis en présence du roi *Wei*. Il plut au roi *Wei* qui le logea dans la chambre de droite[1]. Quelque temps après, comme le roi jouait du luth, *Tseou Ki-tse* poussa la porte et entra en disant : « C'est bien joué du luth. » Le roi, changeant de visage, fut mécontent; il repoussa le luth, mit la main sur son épée et dit : « Vous n'avez vu que l'apparence extérieure et vous n'avez point eu le temps de faire un examen (attentif); comment pouvez-vous savoir que c'est bien? » *Tseou Ki-tse* dit : « Les grandes cordes donnaient un son vague et en même temps doux comme le printemps : (elles symbolisaient) le prince; les petites cordes rendaient des sons distincts et nets et en même temps purs : (elles symbolisaient) le conseiller. Quand vous pinciez les cordes, vous les tiriez profondément; quand vous les relâchiez, vous le faisiez sans brusquerie : (cela symbolisait) les ordres du gouvernement. Toutes étant d'accord dans leur résonance, les grandes et les petites s'entr'aidaient; en revenant et en obliquant, elles ne se nuisaient pas les unes aux autres : (cela symbolisait) les quatre saisons. Voilà comment j'ai su que c'était bien (joué du luth). » Le roi lui dit : « Vous discourez habilement sur la musique. » *Tseou Ki-tse* répliqua : « Comment serait-ce là ne parler que de musique? En effet le gouvernement du royaume et l'art d'assurer le calme de la population sont entièrement contenus dans (cette explication). » Le roi changea de nouveau de visage et, irrité, dit : « Lorsque vous discourez sur les règles des cinq notes musicales, en vérité il n'est personne qui vous vaille; mais, pour ce qui est du gouvernement du royaume et de l'art d'as-

1. C'est-à-dire dans la chambre qui était à droite de la sienne propre.

surer le calme de la population, comment cela serait-il compris dans les cordes musicales et le bois d'éléococca[1] ? » *Tseou Ki-tse* dit : « Les grandes cordes donnant un son vague et en même temps doux comme le printemps (symbolisent) le prince; les petites cordes rendant des sons distincts et nets et en même temps purs (symbolisent) le conseiller; (les cordes) étant pincées en les tirant profondément et relâchées sans brusquerie (symbolisent) les ordres du gouvernement; toutes étant d'accord dans leur résonance de manière à ce que grandes et petites s'entraident, revenant et obliquant sans se nuire les unes aux autres, (cela symbolise les quatre saisons. Or, quand (les sons) se répètent sans se confondre, c'est par là que le gouvernement est prospère ; quand (les sons) se trouvent liés entre eux et vont droit à leur but, c'est par là qu'on conserve ce qui pourrait être ruiné; c'est pourquoi on dit : quand les sons du luth sont harmonieux, l'empire est bien gouverne. Ainsi, pour gouverner l'état et pour assurer le calme du peuple, rien ne vaut les cinq notes musicales ». Le roi dit : « C'est fort bien. » Quand *Tseou Ki-tse* eut vu le roi pendant trois mois, il reçut le sceau de conseiller.

Choen-yu K'oen[2] eut une entrevue avec (*Tseou Ki-tse*) et lui dit : « Vous excellez à discourir. Moi, *K'oen*, j'ai des pensées sans valeur que je désire exposer en votre présence. » *Tseou Ki-tse* dit : « Je reçois avec respect

1. Le bois d'éléococca servait à faire les boîtes de résonance des instruments à cordes.

2. Sur *Choen-yu K'oen*, cf. *Mém. hist.*, chap. LXXXIV. Dans le livre de Mencius (IV, *a*, chap. 17, et VI, *b*, chap. 6), on trouve relatées deux conversations de ce célèbre sophiste avec Mencius. Le *Han che wai tchoan* (chap. VI, p. 7 r°-v°) met aussi en scène ces deux interlocuteurs.

vos instructions[1]. » *Choen-yu K'oen* dit : « Celui qui garde l'intégralité, intégralement réussit; celui qui perd l'intégralité, intégralement se ruine[2]. » *Tseou Ki-tse* dit : « Avec respect je reçois cet ordre ; permettez-moi de veiller à ne pas m'écarter de la présence (du prince)[3]. » *Choen-yu K'oen* dit : « La graisse de porc et l'essieu en bois de jujubier sont ce qui fait glisser (la roue autour de son axe) ; ils ne pourraient cependant la faire tourner autour d'un trou carré[4]. » *Tseou Ki-tse* dit : « Avec respect je reçois cet ordre ; permettez-moi de veiller à servir ceux qui entourent (le prince). » *Choen-yu K'oen* dit : « De la colle à arc et des matériaux anciens sont ce qui sert à faire la réunion ; cependant cela ne peut pas réunir ce qui est fendu[5]. » *Tseou Ki-tse* dit : « Avec respect je reçois cet ordre ; permettez-moi de veiller à me tenir attaché à la foule du peuple. » *Choen-yu K'oen*

1. Dans les lignes qui suivent, *Choeng-yu K'oen* va proposer sous une forme très énigmatique cinq préceptes relatifs au gouvernement, et *Tseou Ki-tse* montrera par ses réponses qu'il a immédiatement compris le sens de ces paroles obscures.

2. Le ministre qui observe sans aucune défaillance tous ses devoirs envers son prince, réussit ; celui qui omet quelques-unes de ses obligations envers son prince se perd.

3. *Tseou Ki-tse* prouve qu'il a saisi le sens caché des paroles de *Choen-yu K'oen* en disant qu'il ne s'écartera jamais du prince afin d'être toujours prêt à le servir.

4. La graisse de porc et l'essieu en bois de jujubier symbolisent les conseillers du prince ; mais, de même qu'un essieu, quoique solide et bien graissé, ne tournera pas si on l'engage dans un moyeu percé d'un trou carré, de même les ministres du souverain ne pourront pas faire avancer le char de l'état si on leur fait obstacle.

5. Pour faire un arc, on se sert de bois sec et vieux qu'ont réunit au moyen de colle forte ; si cependant le bois est fendu, les parties de l'arc ne resteront pas jointes. De même, le peuple est uni par l'autorité du souverain ; mais il ne faut pas que les diverses parties constitutives du peuple se dissocient et c'est pourquoi il est nécessaire de veiller à ce que les rites et les lois maintiennent la concorde entre elles.

dit : « Même quand un vêtement en peau de renard est usé, on ne peut le réparer avec une peau de chien jaune [1]. » *Tseou Ki-tse* dit : « Avec respect je reçois cet ordre ; permettez-moi de veiller à choisir des sages et à ne pas mêler avec eux des hommes méprisables. » *Choen-yu K'oen* dit : « Si un grand char n'a pas été contrôlé, il est incapable de porter sa charge normale ; si un luth n'a pas été contrôlé, il ne peut rendre les cinq notes musicales pour lesquelles il est fait [2]. » *Tseou Ki-tse* dit : « Avec respect je reçois cet ordre ; permettez-moi de veiller à mettre en vigueur les lois et les règles et à réprimer les mauvais fonctionnaires. » *Choen-yu K'oen* ayant fini de parler sortit rapidement ; parvenu à la porte, il rencontra son cocher à qui il dit : « Cet homme, je lui ai dit cinq paroles subtiles et il m'a répondu comme l'écho répond au son ; cet homme recevra certainement un titre nobiliaire avant qu'il soit longtemps [3]. » Au bout d'un an, (le roi) donna en apanage

1. La fourrure de renard était chère ; un vêtement en peau de renard ne pouvait donc être réparé avec une peau de qualité fort grossière. De même on ne saurait introduire des gens méprisables parmi les hommes sages qui participent au gouvernement de l'état.

2. Il faut contrôler les matériaux avec lesquels on fabrique un char ou un instrument de musique, si on veut que le char ou l'instrument réponde à ce qu'on attend de lui. De même, pour que l'état soit prospère, il faut avoir soin d'éliminer les mauvais fonctionnaires et d'appliquer avec exactitude les lois.

3. On peut comparer ce texte de *Se-ma Ts'ien* au passage suivant du *Sin siu* 新序 (chap. II, p. 5 r° et v°) de *Lieou Hiang* (80-9 av. J.-C.): « Autrefois *Tseou Ki*, à cause de son habileté à jouer du luth, fut admis en présence du roi *Siuen*, de *Ts'i* ; le roi *Siuen* l'apprécia fort. *Tseou Ki* lui dit : « Le luth est ce qui symbolise le gouvernement ». Il expliqua alors au roi la manière dont le luth symbolisait le gouvernement, ainsi que la façon dont se conduit un roi hégémon. Le roi *Siuen*, très satisfait, conversa avec lui pendant trois jours et le nomma

(le territoire de) *Hia-p'ei*[1] (à *Tseou Ki-tse*), qui eut le titre de marquis *Tch'eng*.

La vingt-troisième année (356) de son règne, le roi *Wei* eut une entrevue avec le roi de *Tchao* à *P'ing-lou*[2].

aussitôt conseiller. Il y avait à *Ts'i* les maîtres au pied de (la porte) *Tsi* (voyez plus loin l'explication de ce terme, à la date de 325), qui aimaient à discuter sur les affaires d'état. Quand *Tseou Ki* fut devenu conseiller de *Ts'i*, le maître au pied de (la porte) *Tsi*, *Choen-yu K'oen*, et ses adhérents au nombre de 72 hommes (sur le nombre 72, cf. t. II, p. 325, n. 6), méprisaient tous (*Tseou*) *Ki* en disant que, si on instituait un débat, *Tseou Ki* ne pourrait les égaler; s'entraînant donc les uns les autres, ils allèrent ensemble voir *Tseou Ki*; les partisans de *Choen-yu K'oen* se montraient arrogants, tandis que *Tseou Ki* les traitait avec humilité. *Choen-yu K'oen* et les siens dirent : « Un vêtement fourré en renard blanc, si on le répare avec une peau de mauvais mouton, qu'est-ce que cela signifie? » *Tseou Ki* répondit : « Je comprends bien. Permettez-moi de ne pas oser mêler avec des sages des gens indignes. » *Choen-yu K'oen* dit : « Dans un carré un cercle d'essieu rond, qu'est-ce que cela signifie? » *Tseou Ki* dit : « Je comprends bien. Permettez-moi d'avoir soin de ne pas oser retenir des étrangers dans ma demeure. » *Choen-yu K'oen* et les siens dirent : « Trois hommes gardaient ensemble un mouton; le mouton ne pouvait pas manger et les hommes de leur côté ne pouvaient pas se reposer; qu'est-ce que cela signifie? » *Tseou Ki* dit : « Je comprends bien. (Il faut) réduire (le nombre des) fonctionnaires et diminuer (le nombre des) magistrats pour qu'ils ne tourmentent pas le peuple (c.-à-d. que, de même qu'il ne faut pas trois hommes pour garder un seul mouton, il est mauvais qu'il y ait un trop grand nombre de fonctionnaires pour surveiller le peuple). » *Choen-yu K'oen* et les siens prononcèrent ainsi trois (énigmes) et *Tseou Ki* les expliqua trois fois comme un écho qui répond. *Choen-yu K'oen* et les siens, vaincus dans la discussion, se retirèrent; *Tseou Ki* les traitait avec arrogance et *Choen-yu K'oen* et les siens se comportaient avec humilité ».

1. Cf. t. II, p. 254, n. 2.

2. Cette ville de *P'ing-lou*, qui est appelée ailleurs (t. III, p. 434) le *P'ing-lou* oriental 東平陸, était à la limite occidentale du pays de *Ts'i*; elle se trouvait au N. de la s.-p. de *Wen-chang* 汶上 (préf. de *Yen-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

Han che wai tchoan; chap. x, p. 4 v°.

— La vingt-quatrième année (355), [il chassa en compagnie du roi de *Wei* dans les environs (de sa capitale) [1]. Le roi de *Wei* lui demanda : « O roi, vous aussi avez-vous des joyaux ? » Le roi *Wei* répondit : « Je n'en ai pas. » Le roi de *Leang* [2] reprit : « Pour moi, quoique mon royaume soit petit, j'ai cependant des perles d'un pouce de diamètre; il y en a dix dont l'éclat est tel qu'ils éclairent douze chars en avant et douze chars en arrière; comment se fait-il que, possédant un royaume avec dix mille chars de guerre, vous n'ayez point de joyaux ? » Le roi *Wei* répliqua : « Ce que je considère comme des joyaux, ce n'est pas la même chose que Votre Majesté [3]. Parmi mes sujets se trouve *T'an-tse* [4]; je l'ai chargé de garder (la ville de) *Nan-tch'eng* [5]; depuis lors, les gens de *Tch'ou* n'ont plus osé faire de brigandages et aller du côté de l'Est pour piller; les douze seigneurs des bords de la rivière *Se* [6] sont tous venus me rendre

1. Le *Han che wai tchoan* suppose que la conversation qui va suivre eut lieu entre le roi *Siuen* 宣 (342-324), de *Ts'i*, et le roi *Hoei* (370-335), de *Wei*. Comme *Se-ma Ts'ien* cite (chap. cxxi, p. 3 v°-4 r°) le *Che wai tchoan* de maître *Han*, son contemporain, il a pu le lire, et c'est pourquoi cet ouvrage peut être mis au nombre des sources dont s'est inspiré l'historien.

2. C'est-à-dire le roi de *Wei* (capitale *Ta-leang*).

3. Pour le roi de *Ts'i*, les vrais joyaux d'un royaume ce sont les hommes éminents qui font sa grandeur.

4. *T'an* 檀 est un nom de famille ; *tse* 子 est un terme honorifique qu'on employait en parlant des grands officiers (*ta fou*).

5. 南城 ; peut-être faut-il traduire « mes villes méridionales ».

6. D'après *Se-ma Tcheng*, on compterait parmi les douze seigneurs les princes de *Tchou* 邾, *Kiu* 莒, *Song* 宋 et *Lou* 魯. Cf. t. IV, p. 407, n. 5.

hommage. Parmi mes sujets se trouve aussi *P'an-tse*[1]; je l'ai chargé de garder (la ville de) *Kao-t'ang*[2]; depuis lors, les gens de *Tchao* n'ont plus osé aller à l'orient pêcher dans le *Ho*. Parmi mes officiers, il y a encore *K'ien Fou*; je l'ai chargé de garder (la ville de) *Siu-tcheou*[3]; depuis lors, les gens de *Yen*[4] sacrifient à notre porte du nord, et les gens de *Tchao* sacrifient à notre porte de l'ouest; ceux qui ont émigré pour suivre (*K'ien Fou*) sont au nombre de plus de sept mille familles. Parmi mes sujets, se trouve *Tchong Cheou*; je l'ai chargé de prévenir les vols; depuis lors, sur les grandes routes on n'a pas ramassé ce qui avait été perdu [5]. Je prends (ces hommes éminents) pour éclairer à mille *li* de distance; comment ne s'agirait-il que de douze chars ? » Le roi *Hoei*, de *Leang*, fut couvert de confusion et se retira mécontent.]

La vingt-sixième année (353), le roi *Hoei*, de *Wei*, assiégea *Han-tan*[6]. [*Tchao* implora le secours de

Tchan kouo ts'e; Section de *Ts'i*; chap. VIII, p. 2 v°.

1. *P'an-tse* 盼子 n'est autre que *T'ien P'an* 田盼 qui est mentionné dans le *che kia* de *Tch'ou* à la date de 333 (cf. t. IV, p. 385). L'édition de *Chang-hai* donne ici la leçon 肦 qui paraît fautive.

2. Cf. t. IV, p. 69, n. 1. Cette ville était à l'Est du pays de *Ts'i* et se trouvait voisine de l'ancien cours du *Hoang ho*.

3. Cf. t. IV, p. 86, n. 1. Cette ville était à l'extrême nord du pays de *Ts'i*.

4. Les gens de *Yen* et de *Tchao* redoutent d'être attaqués par *Ts'i*; pour attaquer *Yen*, les soldats de *Ts'i* seraient sortis par la porte septentrionale de la ville capitale de *Ts'i*; pour attaquer *Tchao*, ils seraient sortis par la porte occidentale; c'est pourquoi les gens de *Ts'i* adressent des sacrifices à la porte septentrionale et les gens de *Tchao* à la porte occidentale, afin d'empêcher qu'elles livrent passage à des armées dirigées contre eux.

5. Non seulement on ne vole pas, mais même on ne ramasse pas les objets qui ont égarés sur la grande route.

6. Capitale de *Tchao*; cf. p. 7, n. 1.

Ts'i. Le roi *Wei,* de *Ts'i,* manda auprès de lui ses principaux ministres et délibéra avec eux, disant : « Vaut-il mieux secourir *Tchao* ou ne pas le secourir ?[1] » *Tseou Ki-tse* dit : « Le mieux est de ne pas le secourir. » *Toan-kan P'ong* dit : « Ne pas le secourir n'est pas juste et d'ailleurs ce n'est pas avantageux. » « Comment cela ? » demanda le roi. Il répondit : « Si le prince de *Wei* s'annexe *Han-tan,* quel profit en retirera *Ts'i* ? Si d'autre part nous secourons *Tchao* et que nous campions dans la banlieue (de *Han-tan*), il en résultera que *Tchao* ne sera pas vaincu, tandis que *Wei* restera intact. C'est pourquoi, le mieux est d'aller au sud attaquer *Siang-ling*[2] pour épuiser *Wei.* Quand *Han-tan* aura été pris, vous profiterez de l'épuisement de *Wei.* » Le roi *Wei* suivit ce conseil[3].]

1. Cf. p. 256, n. 2.

2. *Tchang Cheou-tsie* place *Siang-ling* 襄陵 sur le territoire de la s.-p. de *Tseou* 鄒 (préf. de *Yen-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

3. Ce texte étant peu clair dans les *Mémoires historiques*, je vais traduire ici la rédaction du *Tchan kouo ts'e* qui est plus intelligible : « Lorsque *Han-tan* était en péril, *Tchao* implora le secours de *Ts'i.* Le prince (dont le nom de famille était) *T'ien* (c.-à-d. le roi de *Ts'i*) convoqua ses principaux ministres et délibéra avec eux, disant : « Vaut-il mieux secourir *Tchao* ou ne pas le secourir ? » *Tseou tse* dit : « Le mieux est de ne pas le secourir. » *Toan-kan Luen* dit : « Ne pas le secourir ne serait pas avantageux pour nous. » « Comment cela ? » demanda le prince (dont le nom de famille était) *T'ien.* « Si le prince de *Wei,* (répliqua *Toan-kan Luen*), s'annexe *Han-tan,* quel profit *Ts'i* en retirera-t-il ? » Le prince (dont le nom de famille était) *T'ien* approuva ces paroles ; il leva alors des troupes en disant qu'il allait camper dans la banlieue de *Han-tan.* *Toan-kan Luen* dit : « Lorsque je recherchais ce qui était avantageux et ce qui n'était pas avantageux, ce n'est pas à cela (que je voulais arriver). En effet, si vous secourez *Han-tan* et que vous campiez dans sa banlieue, il en résultera que *Tchao* ne sera pas conquis et que *Wei* restera intact. C'est pourquoi le mieux est d'aller au Sud attaquer *Siang-ling* pour épuiser *Wei.* Quand *Han-tan* aura été pris (par *Wei*), vous profiterez de

Quelque temps plus tard, comme [*Tseou Ki*, marquis *Tch'eng*, était en mauvais rapports avec *T'ien Ki*, *Kong-suen Yue* dit à (*Tseou*) *Ki*, marquis *Tch'eng* : « Pourquoi ne conseillez-vous pas (au roi) d'attaquer *Wei*? (Si on attaque *Wei*,) *T'ien Ki* sera certainement mis à la tête de l'armée; si, lorsque la bataille sera livrée, il est vainqueur et se couvre de gloire, ce sera la réussite de vos plans; si, lorsque la bataille sera livrée, il n'est pas vainqueur, au cas où il ne serait pas mort au premier rang de l'armée, il aura reculé et se sera enfui, et alors sa destinée sera entre vos mains. » Alors le marquis *Tch'eng* conseilla au roi *Wei* d'envoyer *T'ien Ki* dans le sud attaquer (la ville de) *Siang-ling* [1].] Le dixième mois, *Han-tan* fut pris. *Ts'i*

Tchan kouo ts'e : Section de *Ts'i*; chap. VIII, p. 3 r°.

l'épuisement de *Wei*; de cette manière, *Tchao* aura été détruit et *We* sera affaibli. » Le prince (dont le nom de famille était) *T'ien* approuva cet avis; il leva donc des soldats et alla au Sud attaquer *Siang-ling*; le septième mois, *Han-tan* fut pris; *Ts'i* profita alors de l'épuisement de *Wei* et lui fit subir une grande défaite à *Koei-ling*. »

1. Ici encore, le texte du *Tchan kouo ts'e* est notablement différent et réunit le passage que nous avons ici avec celui qu'on lira neuf lignes plus bas : « *Tseou Ki*, marquis *Tch'eng*, qui était conseiller de *Ts'i*, et *T'ien Ki*, qui était général, ne s'aimaient pas. *Kong-suen Han* 公孫閈 dit à *Tseou Ki* : « Pourquoi ne conseillez-vous pas au roi d'attaquer *Wei*? Si on est vainqueur, ç'aura été grâce à vos conseils et vous pourrez en tirer de la gloire. Si on est vaincu dans le combat et si *T'ien Ki* ne s'est pas avancé dans la mêlée et n'est pas mort, on trouvera quelque détour pour le faire périr. » *Tseou Ki* approuva ce langage et parla au roi pour qu'il envoyât *T'ien Ki* attaquer *Wei*. *T'ien Ki* livra trois combats et remporta trois victoires. *Tseou Ki* en informa *Kong-suen Han* : celui-ci envoya alors un homme, tenant en main dix livres d'or, consulter les sorts sur la place publique; (cet homme) dit : « Je suis au nombre des gens de *T'ien Ki*; (*T'ien Ki* m'a chargé de dire en son nom :) J'ai livré trois combats et j'ai remporté trois fois la victoire; ma renommée en impose à tout l'univers; je désire faire une grande entreprise (c.-à-d. me révolter pour m'emparer du trône de *Ts'i*); les sorts sont-ils propices ou non? « Quand celui qui

profita de l'occasion pour entrer en campagne et combattre *Wei*; il lui fit essuyer une grande défaite à *Koei-ling*[1]. Alors *Ts'i* se trouva le plus puissant parmi les seigneurs; il prit le titre de roi afin de commander à tout l'empire.

La trente-troisième année (346), (le roi *Wei*) tua son grand officier *Meou Sin*[2].

Tchankouo ts'e : Section de *Ts'i*; chap. VIII, p. 2 v°.

La trente-cinquième année (344), *Kong-suen Yue* dit encore à (*Tseou*) *Ki*, marquis *Tch'eng* : [« Pourquoi n'ordonnez-vous pas à un homme de prendre en main dix livres d'or et d'aller consulter les sorts sur la place publique en disant : « Je suis au nombre des gens de *T'ien Ki*; (*T'ien Ki* m'a chargé de dire en son nom :) J'ai livré trois combats et j'ai remporté trois fois la victoire; ma renommée en impose à tout l'univers; je désire faire une grande entreprise; (les sorts), de leur côté, sont-ils favorables ou défavorables ? » Quand l'homme qui aura

était venu consulter les sorts fut sorti, (*Kong-suen Han*) ordonna à des gens de se saisir du devin qui lui avait donné cette consultation, et prouva ainsi en présence du roi son accusation. *T'ien Ki* alors s'enfuit. »

1. *Tchang Cheou-tsie* place *Koei-ling* 桂陵 à 21 *li* au N.-E. de la s.-p. de *Tch'eng-che* 乘氏 (laquelle se trouvait elle-même au S.-O. de la s.-p. actuelle de *Kiu-ye* 鉅野, préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*). Le *Tchou chou ki nien* écrit *Koei-yang* 桂陽 (ce qui est fautif), et rapporte cette bataille à la 15e année (354) du roi *Hien* de la dynastie *Tcheou*.

2. D'après *Se-ma Tcheng*, il s'agirait ici d'un grand officier dont le nom de famille serait *Meou* 牟 et l'appellation *Sin* 辛. Les Tableaux chronologiques font cependant de *Meou Sin* le nom d'une femme du roi (夫人, au lieu de 大夫).

consulté les sorts sera sorti, vous ordonnerez à des gens de se saisir du devin qui lui aura donné cette consultation et vous attesterez en présence du roi la véracité de ses accusations. »] *T'ien Ki*, apprenant ce qui se passait se mit aussitôt à la tête de ses partisans et attaqua à l'improviste (la ville de) *Lin-tse*[1] dans le but de prendre le marquis *Tch'eng*; mais il ne fut pas vainqueur et s'enfuit.

La trente-sixième année (343), le roi *Wei* mourut ; son fils, *Pi-k'iang*, qui fut le roi *Siuen*, prit le pouvoir.

La première année (342) du roi *Siuen*, (le roi de) *Ts'in* prit à son service *Yang*, (prince) de *Chang*[2]. (Le Fils du Ciel, de la dynastie) *Tcheou* conféra le titre d'hégémon au duc *Hiao*, de *Ts'in*[3].

La deuxième année (341), *Wei* attaqua *Tchao*; *Tchao* s'allia à *Han*, et ensemble ils combattirent contre *Wei*. *Tchao* fut vaincu dans une bataille qui se livra à *Nan-leang*[4]. Le roi *Siuen* appela auprès de lui *T'ien Ki* et lui rendit ses anciennes dignités. [Le prince de *Han* ayant

Tchan kouo ts'e : Section de *Ts'i* ; chap. VIII, p. 2 v°-3 r°.

1. *Lin-tse* était la capitale de *Ts'i*. Dans le chap. LXXV des *Mém. hist.*, il est dit que *T'ien Ki* attaqua à l'improviste une ville sur la frontière du pays de *Ts'i*.

2. Sur le prince de *Chang* 商君, dont le nom de famille était *Kong-suen* 公孫, et le nom personnel *Yang* 鞅, cf. *Mém. hist.*, chap. LXVIII.

3. Cf. t. I, p. 304, et t. II, p. 66, où ce fait est rapporté à l'année 343.

4. D'après le *Kouo ti tche* (chap. VI, p. 17 v°), cette ville de *Leang* 梁 était nommée, à l'époque des royaumes combattants, *Nan-leang* 南梁, c.-à-d. *Leang* méridional, pour la distinguer de *Ta-leang* (*K'ai-fong fou*) et de *Chao-leang* (près de *Han-tch'eng hien*). *Nan-leang* était à 200 pas au S.-O. de la préf. sec. de *Jou* 汝 (prov. de

demandé à *Ts'i* de lui prêter secours, le roi *Siuen*[1] convoqua ses principaux ministres et délibéra avec eux disant : « Vaut-il mieux le secourir tôt ou le secourir tard ? »] *Tseou Ki-tse* dit : « Le mieux est de ne pas le secourir[2]. » [*T'ien Ki*[3] dit : « Si on ne le secourt pas, *Han* va faire volte-face et entrer dans le parti de *Wei*; il vaut mieux le secourir promptement ». *Suen-tse*[4] dit : « Si, avant que les soldats de *Han* et de *Wei* se soient épuisés, nous secourons (*Han*), c'est nous qui, au lieu de *Han*, subirons le choc des armées de *Wei*, et c'est alors nous au contraire qui devrons obéir aux ordres de

Ho-nan), c.-à-d. qu'elle était pratiquement identique à la ville actuelle de *Jou*. Elle appartenait autrefois aux chefs *Man* qui avaient le titre de vicomte 蠻子 et qui apparaissent à diverses reprises dans le *Tso tchoan* (cf. Legge, Chinese Classics, vol. V, prolègomènes, p. 125, § v). La résidence de ces chefs *Man* était dans la ville de *Ma-tch'eng* 麻城 dont le nom n'est qu'une corruption de la dénomination *Man-tch'eng* 蠻城 « la ville des *Man* »; *Ma-tch'eng* se trouvait aussi dans le voisinage de la préf. sec. de *Jou* 汝.

1. Le *Tchan kouo ts'e* dit 田侯 « le prince dont le nom de famille était *T'ien* », ce qui n'indique point de quel souverain de *Ts'i* il est question. Il est douteux que *Se-ma Ts'ien* ait raison en datant ce texte du *Tchan kouo ts'e* de la seconde année (341) du roi *Siuen*. D'après le *Tchou chou ki nien*, en effet, c'est la 26e année (343) du roi *Hien* de la dynastie *Tcheou*, que l'armée de *Wei* combattit à *Ma-ling* contre *T'ien P'an*, général de *Ts'i*.

2. Cette phrase ne se retrouve pas ici dans le *Tchan kouo ts'e*; cf. p. 240, lignes 1-2 et note 1. C'est dans la délibération relative aux secours demandés par *Tchao*, délibération qui précède immédiatement celle qui est relative aux secours demandés par *Han*, que le *Tchan kouo ts'e* (chap. VIII, p. 2 v°) cite la réponse de *Tseou ki*. Cf. p. 252, n. 3.

3. Le *Tchan kouo ts'e* dit : *Tchang Mien*. Cf. p. 240, n. 2.

4. D'après *Se-ma Tcheng*, il s'agirait ici de *Suen Pin* 孫臏. Le

Han[1]. D'ailleurs *Wei* a résolu de détruire ce royaume[2]. Quand *Han* se verra perdu, il ne manquera pas de se tourner vers l'Est pour se plaindre à *Ts'i*. Nous alors, nous nouerons avec *Han* une étroite amitié, et, grâce à ce que nous aurons tardé, nous trouverons *Wei* épuisé ; ainsi vous pourrez en retirer un bénéfice important et acquérir un glorieux renom ». Le roi *Siuen* dit : « C'est bien ». Il fit donc secrètement des promesses aux émissaires de *Han*, puis les renvoya ; c'est pourquoi *Han*, comptant sur l'appui de *Ts'i*, livra cinq fois bataille sans être vainqueur ; alors il remit à l'Est son royaume à (la garde de) *Ts'i*. *Ts'i* entra donc en campagne;] il nomma *T'ien Ki* et *T'ien Yng* généraux et *Suen-tse* fut leur directeur ; il secourut *Han* et *Tchao* en attaquant *Wei* auquel il fit subir une grande défaite à *Ma-ling*[3] ; il tua le général (de *Wei*) *P'ang Kiuen*, et fit prisonnier *Chen*, héritier présomptif de *Wei*. A la suite de cela, les rois des trois *Tsin*[4], à cause de (l'habileté de) *T'ien Yng*,

Tchan kouo ts'e met ces paroles dans la bouche de *T'ien Tch'en-se* 田臣思. D'après le commentateur *Ou Che-tao*, *Se-ma Tcheng* dit, dans son commentaire *Souo yn*, que le *Tchan kouo ts'e* donne la leçon *T'ien K'i-se* 田期思 ; ceci prouve une fois de plus que *Se-ma Tcheng* connaissait un texte du *Tchan kouo ts'e* différent de celui que nous avons aujourd'hui et sur lequel déjà *Ou Che-tao* faisait son commentaire à l'époque mongole.

1. C'est nous qui aurons besoin du secours de *Han*, et qui devrons par conséquent subir ses conditions.

2. *Tchan kouo ts'e* : « D'ailleurs *Wei* a résolu de détruire *Han* ».

3. *Ou Che-tao* discute la question controversée de l'emplacement de *Ma-ling* 馬陵 et se rattache à l'opinion de *Yu Hi* qui le met à 60 *li* au N.-E. de la ville de *Kiuen* 鄄城 (préf. sec. de *P'ou* 濮, préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

4. *Tchao*, *Wei*, *Han*.

vinrent rendre hommage au roi de *Ts'i* à *Po-wang*[1]; après avoir conclu un traité, ils se retirèrent.

La septième année (336), (le roi *Siuen*) eut une entrevue avec (le roi de) *Wei* au sud de *P'ing-ngo*[2]. — L'année suivante (335), il eut une nouvelle entrevue avec lui à *Kiuen*[3]. — Le roi *Hoei*, de *Wei*, mourut[4]. — L'année suivante (334), le roi *Siuen* eut une entrevue avec le roi *Siang*, de *Wei*, à *Siu-tcheou*[5]. Les seigneurs se décernèrent les uns aux autres le titre de roi. — La dixième année (333), *Tch'ou* assiégea notre (ville de) *Siu-tcheou*[6]. — La onzième année (332), (*Ts'i*) s'allia à *Wei* pour attaquer *Tchao*; *Tchao* ouvrit une brèche aux eaux du Fleuve de manière à inonder les soldats de *Ts'i* et de *Wei* qui se retirèrent[7]. — La dix-huitième année (325), le roi *Hoei*, de *Ts'in*, prit le titre de roi.

Le roi *Siuen* aimait les hommes instruits qui voyageaient (de pays en pays) pour donner des conseils. Soixante-seize hommes, parmi lesquels *Tseou Yen*[8],

1. Le *Kouo ti tche* (chap. VII, p. 3 r°) place l'ancienne ville de *Po-wang* 博望 à 45 *li* au S.-E. de la s.-p. de *Hiang-tch'eng* 向城, laquelle se trouvait au S. de la s.-p. actuelle du *Nan-tchao* 南召 (préf. de *Nan-yang*, prov. de *Ho-nan*).

2. Cf. p. 157, n. 2.

3. Cf. p. 58, n. 1.

4. *Se-ma Tcheng* signale ici encore la grave divergence qui existe entre *Se-ma Ts'ien* et le *Tchou chou ki nien* au sujet du roi *Hoei*. Cf. p. 158, n. 5.

5. Cf. t. IV, p. 130, n. 1.

6. Cf. t. IV, p. 130, n. 1.

7. Cf. p. 64, lignes 1-4.

8. Cf. *Mém. hist.*, chapitre LXXIV. Dans le chapitre sur les monuments de la littérature (*I wen tche* : chap. XXX, p. 13 v°), le *Ts'ien Han chou* cite le livre de *Tseou-tse* 鄒子 en 49 chap. et le *Tseou ts*

Choen-yu K'oen[1], *T'ien P'ien*[2], *Tsie Yu*[3], *Chen Tao*[4], *Hoan Yuen*[5] reçurent tous de lui des palais particuliers et

tchongche 鄒子終始 en 56 chap. Une addition en petits caractères nous apprend que *Tseou-tse* avait pour nom personnel *Yen* 衍; qu'il était originaire du pays de *Ts'i*, qu'il fut le maître du roi *Tchao* de *Yen*, qu'il fut au nombre des (savants qui se rassemblaient) au pied de (la porte) *Tsi* 居稷下 (cf. plus loin, p. 260, n. 1), enfin qu'on le surnomma 談天衍 « *Yen* divin dans la discussion ». Ces deux ouvrages de *Tseou Yen* sont classés par le *Ts'ien Han chou* dans l'école du *yn* et du *yang* 陰陽家.

1. Cf. *Mém. hist.*, chap. LXXIV.

2. Le *I wen tche* du *Ts'ien Han chou* (chap. XXX, p. 12 v°) cite l'ouvrage de *T'ien-tse* 田子 en 25 chapitres, qu'il range dans l'école du *tao* 道家. Il ajoute que *T'ien-tse* avait pour nom personnel *P'ien*, qu'il était originaire du pays de *Ts'i*, qu'il fut au nombre des voyageurs (qui se rassemblaient) au pied de (la porte) *Tsi* 游稷下 (voyez plus bas, p. 260, n. 1), et qu'il eut le surnom de « *P'ien* à la bouche divine » 天口駢. Ce surnom, dit le *Ts'i lio* 七略 de *Lieou Hiang* cité dans le *Che ki p'ing lin*, lui fut décerné à cause de son habileté dans la discussion.

3. D'après *Tchang Cheou tsie*, le *I wen tche* du *Ts'ien Han chou* citerait le livre de *Tsie Yu* 接子 en 2 chapitres au nombre des ouvrages de l'école du *tao*. Mais je ne trouve mentionné dans le *I wen tche* (p. 13 r°) que le livre en 2 chapitres d'un certain *Tsie-tse* 捷子 qui est de l'époque de l'empereur *Ou*, de la dynastie *Han*, et ne doit donc pas être confondu avec *Tsie Yu*.

4. Dans le *I wen tche* du *Ts'ien Han chou* (p. 14 v°) on trouve rappelé, parmi les ouvrages de l'école des lois 法家, le livre de *Chen tse* 愼子 en 42 chapitres.

5. Dans le chap. LXXIV (p. 2 v°) des *Mém. hist.*, on voit que *Hoan*

furent nommés grands officiers de premier rang. Ils ne participaient pas au gouvernement, mais ils discutaient (sur les affaires d'état). Ainsi, dans le pays de *Ts'i*, les savants au pied de (la porte) *Tsi*[1] redevinrent abondants ; ils se comptèrent par centaines et furent près de mille.

La dix-neuvième année (324), le roi *Siuen* mourut. Son fils, *Ti*, qui fut le roi *Min*, monta sur le trône. — La première année (323) du roi *Min*, *Ts'in* chargea *Tchang I* d'avoir une entrevue à *Ye-sang*[2] avec ceux qui exerçaient

Yuen composa son livre en 2 chapitres 環淵著上下篇. On remarquera que, dans cette énumération, ne figure pas le nom de Mencius qui cependant eut de nombreuses conversations avec le roi *Siuen*; cette omission s'explique si on remarque que les relations de Mencius et du roi se tendirent assez rapidement et aboutirent à une rupture ; cf. Legge, C. C., t. II, proleg., p. 25-29.

1. Cette expression 稷下 que nous avons eu déjà l'occasion de mentionner dans des notes précédentes (cf. p. 258, n. 8 et p. 259, n. 2) est expliquée dans le *Pie lou* de *Lieou Hiang* (cité par *P'ei Yn*) de la manière suivante : *Tsi men* 稷門 était le nom d'une des portes de la capitale du royaume de *Ts'i* ; les discoureurs se donnaient rendez-vous au pied de cette porte. D'après *Se-ma Tcheng*, qui se fonde sur le *Ts'i ti ki* 齊地記, la porte *Tsi* était la porte occidentale de la capitale ; comme elle était à côté de 側 la rivière, on la nomma la porte *Tsi*, à cause de la prononciation analogue des mots 側 et 稷. Cette hypothèse me paraît d'ailleurs peu vraisemblable. *Se-ma Tcheng* cite encore l'opinion d'un certain *Yu Hi* 虞喜 : dans le pays de *Ts'i*, dit cet auteur, il y avait une montagne appelée la montagne *Tsi* 稷山 au pied de laquelle on avait construit une hôtellerie pour y recevoir les sophistes voyageurs.

2. Cf. t. II, p. 70, n. 8.

le gouvernement chez les seigneurs[1]. — La troisième année (321), (le roi *Min*) conféra en apanage nobiliaire (la ville de) *Sie* à *T'ien Yng*[2]. — La quatrième année (321), il alla chercher une épouse dans (le pays de) *Ts'in*. — La septième année (317), il attaqua *Wei* et le battit à *Koan-tse*[3]. — La douzième année (312), il attaqua *Wei*. *Tch'ou* assiégea (la ville de) *Yong-che*[4]. *Ts'in* vainquit *K'iu Kai*[5].

Sou Tai dit à *T'ien Tchen*[6] : « Je désire avoir une audience de vous. Ce que (j'ai à vous proposer) est une affaire très sûre pour engager *Tch'ou* à vous être profitable; si elle réussit, ce sera heureux (pour vous); si elle ne réussit pas, ce sera aussi heureux (pour vous). En ce moment, comme j'étais debout devant la porte[7], un étranger dit : « Le roi de *Wei* a dit à *Han P'ing* et à *Tchang I*[8] : « (La ville de) *Tchou-tsao*[9] va être prise, et

1. Cf. p. 160, n. 11.

2. Cf. t. II, p. 255, n. 3. *T'ien Yng* 田嬰 est aussi connu sous son nom posthume de prince de *Tsing-kouo* 靖郭君 (cf. *Mém. hist.*, chap. LXXV). — D'après le *Tchan kouo ts'e* (chap. VIII, section de *Ts'i*), lorsque le roi de *Ts'i* voulut donner *Sie* en fief à *T'ien Yng*, le roi de *Tch'ou* en fut irrité et se disposait à s'y opposer lorsqu'un certain *Kong-suen Han* le fit changer d'avis en lui montrant que le roi de *Ts'i* s'affaiblissait lui-même lorsqu'il détachait de ses possessions une ville importante pour la donner à *T'ien Yng*.

3. Cette localité est aussi appelée *Koan-tsin*. Cf. p. 161, n. 5.

4. Cf. t. II, p. 74, n. 3.

5. Général de *Tch'ou*; cf. t. II, p. 74.

6. Haut dignitaire du pays de *Ts'i*.

7. Sans doute, la porte de la ville; peut-être s'agit-il de la porte *Tsi* (cf. p. 260, n. 1).

8. *Han P'ing* était conseiller de *Han* ; *Tchang I* était conseiller de *Ts'in*. Le prince de *Wei* s'adresse à ces deux hommes pour qu'ils conseillent aux princes de *Han* et de *Ts'in* de le secourir contre *Ts'i*.

9. *Tchou-tsao* devait être une ville de *Wei*; *Siu Koang* la place dans la commanderie de *Tsi-yn* 濟陰 (dont le centre administratif était à

les soldats de *Ts'i* s'avanceront davantage encore ; si vous venez me secourir[1], je pourrai m'en tirer ; si vous ne me secourez pas, je ne pourrai pas empêcher (que *Tchou-tsao*) soit pris. » Ce n'est là qu'un discours sujet à être modifié; si en effet il s'écoule plus de dix jours sans que les soldats de *Ts'in* et de *Han* aillent dans l'Est, alors le prince de *Wei* se détournera de *Han* pour suivre *Ts'in*[2]. *Ts'in* chassera *Tchang I*[3], et, bras-dessus bras-dessous avec *Ts'i* et *Tch'ou*, il se mettra à leur service. Dans ce cas, votre affaire aura réussi[4]. » *T'ien Tchen* dit : « Mais s'il n'y a pas moyen de faire que (*Han* et *Ts'in*) n'aillent pas dans l'Est[5] ? » (*Sou Tai*) répondit : « Quand *Han P'ing* parlera de secourir *Wei*, il ne dira certainement pas au roi de *Han* : « Moi, (*Han*) *P'ing*, « j'agis dans l'intérêt de *Wei*. » Il dira certainement : Moi, (*Han*) *P'ing*, je me propose de me servir des soldats de *Ts'in* et de *Han* pour aller dans l'Est repousser

4 *li* au N.-O. de la s.-p. de *Ting-t'ao* 定陶, préf. de *Ts'ao-tcheou* prov. de *Chan-tong*).

1. Si *Han* et *Ts'in* viennent à son secours.

2. Il me semble que la suite des idées exigerait qu'on dît : « Le prince de *Wei* se détournera de *Han* et de *Ts'in* pour suivre *Ts'i* ». En effet, le prince de *Wei* ayant vainement imploré le secours de *Han* et de *Ts'in*, fera soudain volte-face et acceptera les conditions de paix que lui imposera *Ts'i*.

3. Le prince de *Ts'in* n'aura plus aucun besoin des conseils de *Tchang I*, puisque *Tchang I* l'invitait à secourir *Wei* et que cette politique est rendue impossible par le changement d'attitude de *Wei*.

4. Tandis qu'auparavant *Ts'i* luttait contre *Wei*, et *Tch'ou* contre *Ts'in*, maintenant au contraire (si on admet la correction proposée dans la note 2) *Wei* s'est soumis à *Ts'i*, et *Ts'in*, n'ayant plus à intervenir en sa faveur, est devenu l'ami de *Ts'i* et de *Tch'ou*. Dans ce cas, *Ts'i* aura remporté un succès complet.

5. *T'ien Tchen* fait observer à son interlocuteur que son raisonnement suppose que *Han* et *Ts'in* ont refusé de venir au secours de *Wei*; mais si *Han* et *T'sin* viennent au secours de *Wei*, que va-t-il se passer ?

Ts'i et *Song*[1] ; comme j'aurai réuni ensemble les soldats de trois royaumes[2], je profiterai de l'affaiblissement de *K'iu Kai*[3] pour enlever dans le Sud (des terres) à *Tch'ou* et notre ancien territoire sera entièrement récupéré. » Quand *Tchang I* parlera de secourir *Wei* il ne dira certainement pas au roi de *Ts'in* : « Moi, (*Tchang*) *I*, j'agis dans l'intérêt de *Wei*. » Il dira certainement : « Moi, (*Tchang*) *I*, je vais me servir des soldats de *Ts'in* et de *Han* pour aller dans l'Est repousser *Ts'i* et *Song*; moi, (*Tchang*) *I*, je me propose de réunir les soldats de trois royaumes[4], et, profitant de l'affaiblissement de *K'iu Kai*, d'enlever au Sud (des terres) à *Tch'ou*. Vous vous serez donné l'air de sauver un royaume qui allait à sa perte[5], et en réalité vous reviendrez en vous étant substitué[6] au *San-tch'oan*. C'est là une œuvre digne d'un roi souverain ». Vous cependant[7], invitez le roi de *Tch'ou* à donner un territoire au prince de *Han* et faites que (le roi de) *Ts'in* organise la concorde ; (pour cela), dites au roi de *Ts'in* : « Je vous demande la permission de donner à *Han* un territoire, et quant à vous, ô roi, vous pouvez

1. On ne voit pas bien ce que *Song* vient faire dans cette galère.

2. *Ts'in*, *Han* et *Wei*.

3. *K'iu Kai* était le général de *Tch'ou* qui venait d'être battu par *Ts'in*.

4. Cf. n. 2.

5. Le royaume de *Wei*.

6. Il faut lire 代, comme dans l'édition japonaise du *Che ki p'ing lin*, et non 伐, comme dans l'édition de *Chang-hai*. Si je comprends bien ce texte fort embrouillé, *Tchang I* veut dire que, en secourant *Wei*, le roi de *Ts'in* se sera substitué au Fils du Ciel dont la capitale (*Lo-yang*) était dans la région de *San-tch'oan* (cf. p. 215, n. 1), car il aura fait précisément ce qu'aurait dû faire le Fils du Ciel.

7. C'est *Sou Tai* qui parle en s'adressant à *T'ien Tchen*, conseiller de *Ts'i*.

vous en faire gloire dans le *San-tch'oan*[1] ». Lorsque le prince de *Han*, sans se servir de ses soldats, aura obtenu de *Tch'ou* un territoire, quel langage *Han P'ing* tiendra-t-il à *Ts'in*[2] pour expliquer qu'il convient d'envoyer des soldats dans l'Est? Il dira : « Sans que les soldats de *Ts'in* aient été employés, (*Ts'in*) a obtenu le *San-tch'oan*; attaquez *Tch'ou*; *Han* vous servira à réduire *Wei* à l'extrémité; le prince de *Wei* n'osera pas se tourner vers l'Est, et ainsi *Ts'i* se trouvera isolé ». D'autre part, quel langage tiendra *Tchang I* pour expliquer qu'il convient d'envoyer des soldats dans l'Est? Il dira : « *Ts'in* et *Han* désirent des territoires et leurs soldats sont prêts; le prestige de leur renommée s'est étendu jusque dans le pays de *Wei*; telle est la raison pour laquelle *Wei* désire ne pas perdre (l'amitié de) *Ts'i* et *Tch'ou* ». Le prince de *Wei* se détournera donc de *Ts'in* et de *Han* et s'empressera de servir *Ts'i* et *Tch'ou*. Le roi de *Tch'ou* (ayant obtenu) ce qu'il désirait[3], ne donnera plus (à *Han*) le territoire (qu'il lui avait promis). Vous[4], (cependant), en faisant que *Ts'in* et *Han* obtiennent des territoires sans avoir recours à leurs soldats, vous leur aurez rendu un grand service. Si les rois de *Ts'in* et de *Han*, forcés par *HanP'ing* et *Tchang I*, font une expédition militaire dans l'Est pour soumettre à leurs ordres le pays

1. Cf. p. 215, n. 1, où le mot 施 est expliqué de la même manière. Le sens semble être que le roi de *Ts'in* pourra se vanter auprès du Fils du Ciel (dont la capitale était dans le *San-tch'oan*) d'avoir rétabli le bon ordre dans l'empire et pourra obtenir le titre d'hégémon.

2. Pourquoi *Han P'ing*, qui était conseiller de *Han*, apparaît-il maintenant comme conseiller de *Ts'in*, c'est ce que je renonce à comprendre. Tout ce qui suit est fort obscur.

3. Il aura obtenu que le prince de *Wei* vienne à lui.

4. *Sou Tai* s'adresse à *T'ien Tchen*.

de *Wei*, vous aurez toujours en main votre créance[1] pour réclamer votre paiement à *Ts'in* et à *Han*. Ainsi il y aura là ample matière à ce que (ces deux rois) vous aiment et haïssent *Tchang-tse*[2] ».

La treizième année (311), le roi *Hoei*, de *Ts'in*, mourut. — La vingt-deuxième année (302), (*Ts'i*), allié à *Ts'in*, attaqua et vainquit *Tch'ou* à *Tch'ong-k'ieou*[3]. — La vingt-quatrième année (300), *Ts'in* envoya le prince de *King-yang*[4] en otage dans le pays de *Ts'i*. — La vingt-cinquième année (299), on renvoya le prince de *King-yang* dans le pays de *Ts'in*; *Wen*, (seigneur de) *Sie* et prince de *Mong-tch'ang*[5], se rendit dans le pays de *Ts'in*

1. Le mot 券 désigne la double planchette de bois sur laquelle on inscrivait un compte ; ainsi, dans les Annales principales de *Kao-tsou* (t. II, p. 327, lignes 1 et 2), on lit l'histoire de deux marchandes qui « brisaient leur compte » 折券, c.-à-d. qui annulaient leurs factures. La planchette de droite était entre les mains de celui qui avait reçu une marchandise; la planchette de gauche appartenait à celui qui l'avait livrée et qui était par conséquent le créancier. C'est ainsi que le *Tao té king* (§ 79) compare le sage qui répand ses bienfaits sur les hommes sans demander aucun paiement, à un créancier qui « tient la moitié de gauche du contrat et qui ne réclame rien aux autres » 是以聖人執左契而不責於人. La phrase que nous avons ici dans les Mémoires historiques est toute semblable : 公常執左券以責於秦韓. En d'autres termes, *Ts'i* aura rendu service à *Ts'in* et à *Han* en leur faisant acquérir des territoires; il sera donc dans la posture d'un créancier qui tient en main la partie gauche du contrat pour prouver qu'il a droit à un paiement.

2. C'est-à-dire *Tchang I*.

3. Les Tableaux chronologiques et le *Che kia* de *Tch'ou* rapportent ces événements à l'année 301 ; cf. t. IV, p. 397, n. 3.

4. Cf. t. II, p. 78, n. 3.

5. *Tien Wen* 田文, prince de *Mong-tch'ang*, était le fils de

et devint conseiller (du roi) de *Ts'in*; *Wen* s'enfuit (du pays de *Ts'in*)[1]. — La vingt-sixième année (298), *Ts'i* s'allia à *Han* et à *Wei*, et ensemble ils attaquèrent *Ts'in*; ils arrivèrent à (la passe) *Han-kou* et y campèrent[2]. — La vingt-huitième année (296), *Ts'in* donna à *Han* (le territoire de) *Ho-wai*[3] pour faire la paix; les hostilités cessèrent. — La vingt-neuvième année (295), *Tchao* tua son « père du souverain »[4]. *Ts'i* aida *Tchao* à anéantir le *Tchong-chan*[5].

La trente-sixième année (288), le roi (de *Ts'i*) prit le titre d'Empereur d'Orient, tandis que le roi *Tchao*, de *Ts'in*, prenait le titre d'Empereur d'Occident. [*Sou Tai*[6], venant de *Yen*, entra dans le pays de *Ts'i*; il se rencontra (avec le roi de *Ts'i*) à la porte orientale *Tchang-hoa*[7].

Tchan kouo ts'e : Section de *Ts'i*; chap. XI, p. 5 r°-v°.

T'ien Yng et avait hérité de son père le fief de *Sie* (cf. p. 164, n. 3). Sa biographie se trouve dans le chap. LXXV des *Mém. hist.*

1. Cf. *Mém. hist.*, chap. LXXV.
2. Cf. p. 167, n. 4.
3. Cf. p. 168, n. 1.
4. Cf. p. 94-95.
5. Cf. p. 89. C'est en 296 que le *Tchong-chan* fut anéanti.
6. L'édition du *Tchan kouo ts'e* de l'époque des *Yuen* et l'édition de *Yao Hong* en 1145 (réimpression de *Chang-hai* 1896) donnent la leçon fautive « *Sou Ts'in* ». L'édition de 1581 écrit « *Sou tse* » 蘇子, ce qui ne préjuge rien. La leçon « *Sou Tai* » des *Mémoires historiques* est correcte.
7. Le *Tchan kouo ts'e* dit « la porte *méridionale Tchang-hoa* » (*Hoa-tchang*, d'après la leçon de l'édition de 1145). Mais cette leçon est fautive, car le *Kouo ti che*, cité par *Ou Che-tao*, nous informe que, dans la ville de *Ts'i* (c.-à-d. à *Lin-tse*, capitale de *Ts'i*) à l'*Est*, il y a la porte *Lu* et les portes *Ou-lou* et *Tchang-hoa* 齊城東有閭門武鹿章華之門; le commentaire de *Tchang Cheou-tsie* me paraît citer inexactement le texte du *Kouo ti tche* en disant : Dans la ville de *Ts'i*, à l'Est de *Tchang-hoa*, il y a la porte *Lu* et la porte *Ou-lou*.

Le roi de *Ts'i* lui dit : « Hé! vous venez bien à point. *Ts'in* a envoyé *Wei Jan* me conférer le titre d'empereur. Qu'en pensez-vous ? » (*Sou Tai*) répondit : « La question que me pose Votre Majesté est inopinée et ce qui peut être l'origine de tourments est encore invisible. Je désire que Votre Majesté reçoive (ce titre), mais que vous n'en fassiez pas étalage ; si *Ts'in* en fait étalage et que l'empire ne s'en émeuve pas, vous pourrez alors vous en parer; il ne sera point trop tard pour le faire; d'ailleurs, soit que vous cédiez le pas à *Ts'in*, soit que vous rivalisiez avec lui, cela ne portera aucune atteinte au titre d'empereur[1]. Si *Ts'in* se pare de ce titre et que l'empire en soit mécontent, vous en profiterez pour ne pas vous en parer vous-même afin de vous gagner (les sympathies de) l'empire ; ce sera là pour vous une grande ressource. D'ailleurs, si dans l'empire se lèvent deux empereurs, pensez-vous, ô roi, que l'empire honorera davantage *Ts'i* ou honorera davantage *Ts'in* ? » « Il honorera davantage *Ts'in*, » dit le roi. « Si vous renoncez au titre d'empereur, reprit (*Sou Tai*), l'empire aimera-t-il mieux *Ts'i* ou aimera-t-il mieux *Ts'in* ? » « Il aimera *Ts'i* et détestera *Ts'in* », dit le roi. (*Sou Tai*) dit : « Si les deux empereurs font une convention pour attaquer *Tchao*, cela sera-t-il plus profitable que de combattre (le prince de) *Song* (semblable à) *Kie*[2] ? » Le roi dit : « Il serait plus avantageux de combattre (le prince de) *Song* (semblable à) *Kie.* » (*Sou Tai*) répliqua : « Ainsi donc, si vous faites

1. Le titre d'empereur restera intact, soit que vous laissiez *Ts'in* s'en parer le premier, soit que vous prétendiez l'assumer en même temps que lui.

2. Le prince *Yen*, de *Song*, commettait de telles orgies qu'on lui avait donné le surnom de *Kie Song*, c'est-à-dire *Song* semblable à *Kie*, le souverain dont les crimes amenèrent la chute de la dynastie *Hia* ; cf. t. IV, p. 247, n. 3.

une convention pour que également vous et *Ts'in* deveniez empereurs, l'empire honorera seulement *Ts'in* et méprisera *Ts'i*; si vous renoncez au titre d'empereur, l'empire aimera *Ts'i* et détestera *Ts'in*; attaquer *Tchao* n'est pas aussi profitable que d'attaquer (le prince de) *Song* (semblable à) *Kie*. Pour ces raisons, je désire que Votre Majesté rejette nettement le titre d'empereur pour se gagner (les sympathies de) l'empire. Renoncez à la convention et rejetez[1] *Ts'in* ; ne rivalisez pas d'importance avec lui ; mais profitez de l'occasion pour enlever *Song*. En effet, quand vous posséderez *Song*[2], le territoire de (*P'ou-*) *yang*[3] qui appartient à *Wei* 衛 sera en danger; quand vous aurez (le territoire à) l'ouest de (la rivière) *Tsi*, *Ngo*[4], qui appartient à *Tchao* et qui est la partie orientale de ce royaume sera en péril; quand vous posséderez (le territoire au) nord de (la rivière)

1. 賓 Le *Tchan kouo ts'e* écrit 償. Le commentaire explique ces deux mots comme étant équivalents de 擯 qui signifie 棄 « rejeter ».

2. La capitale du royaume de *Song* correspond de la s.-p. actuelle de *Chang-k'ieou* 商邱 (préf. de *Koei-té*, prov. de *Ho-nan*).

3. 陽地 est, d'après *P'ei Yn*, l'équivalent de 濮陽之地. *P'ou-yang* était la capitale des princes de *Wei* 衛, et d'ailleurs le seul territoire qui leur fût resté ; cf. t. IV, p. 189, n. 1.

4. *Tong-ngo* 東阿 (cf. p. 59, n. 4) ; comme cette ville appartenait alors à *Tchao* et qu'elle était située dans l'Est de ce royaume, on l'appelait 東國 « le royaume oriental », c.-à-d. la partie orientale du royaume. Le *Tchan kouo ts'e* écrit : 趙之河東危 « la partie (du royaume) de *Tchao* qui est à l'Est du *Ho* sera en danger ».

Hoai, la partie orientale du royaume de *Tch'ou* sera en péril ; quand vous posséderez *T'ao* et *P'ing-lou*, les portes de *Leang* ne s'ouvriront plus[1]. Si vous renoncez au titre d'empereur et que vous vous en indemnisiez par l'attaque du (prince de) *Song* (semblable à) *Kie*, votre royaume croîtra en importance et votre nom sera glorieux. *Yen* et *Tch'ou*, à cause de cela s'inclineront devant votre prestige[2] : dans l'empire il n'y aura personne qui ose ne pas vous obéir. C'est là une entreprise (digne) de *T'ang* et de *Ou*. Respecter *Ts'in* de manière à ce que vous ayez la réputation (de l'avoir respecté), mais faire ensuite que l'empire le haïsse, c'est là le moyen de transformer l'humiliation en honneur. Je désire que Votre Majesté y réfléchisse mûrement. »] Alors (le roi de) *Ts'i* abandonna (le titre d')empereur et reprit celui de roi. *Ts'in* à son tour renonça à la dignité royale.

La trente-huitième année (286), (le roi de *Ts'i*) attaqua *Song* ; le roi *Tchao*, de *Ts'in*, en fut irrité et dit : « Je tiens à *Song* autant qu'(aux villes de) *Sin-tch'eng*[3] et

1. *T'ao*, qui est aujourd'hui la s.-p. de *Tsing-t'ao*, et *P'ing-lou*, qui était au N. de la s.-p. de *Wen-chang* (cf. t. III, p. 434, n. 2), étaient toutes deux à l'Est de *Ta-leang* (*K'ai-fong fou*), capitale du royaume de *Wei*. Si *Ts'i* s'emparait de *T'ao* et de *P'ing-lou*, le roi de *Wei*, sentant l'ennemi si proche, n'oserait plus ouvrir les portes de sa ville.

2. Le mot 刑 est ici équivalent de 威, dit le commentaire du *Tchan kouo ts'e*.

3. Le *Kouo ti tche* (chap. VI, p. 2 r°) place *Sin-tch'eng* 新城 sur le territoire de la s.-p. de *Song-tch'eng* 宋城 (laquelle se trouvait au S. de la s.-p. actuelle de *Chang-k'ieou* 商邱, préf. de *Koei-té*, prov. de *Ho-nan*).

Yang-tsin[1]. *Han Nie*[2] est mon ami ; comment se fait-il qu'il attaque ce à quoi je tiens ? » *Sou Tai*, étant l'agent de *Ts'i*, tint au roi de *Ts'in* ce langage : « Si *Han Nie* attaque *Song*, c'est pour vous être utile, ô roi. *Ts'i* est puissant ; s'il est renforcé de *Song*[3], *Tch'ou* et *Wei* ne manqueront pas de le craindre ; le craignant, ils se tourneront certainement vers l'Ouest pour servir *Ts'in* ; ainsi, ô roi, sans avoir la peine de vous servir d'une seule arme de guerre, sans blesser un seul de vos soldats, sans que vous agissiez, vous détacherez (à votre profit le territoire de) *Ngan-i*[4]. Tel est le résultat que *Han Nie* demande dans ses prières aux dieux pour Votre Majesté. » Le roi de *Ts'in* répliqua : « Je m'afflige de ce que (les dispositions de) *Ts'i* sont difficiles à connaître ; tantôt (il se rattache à la ligue) *tsong* ; tantôt (il est pour le système) *heng*[5]. Qu'est-ce à dire ? » (*Sou Tai*) répondit : « Est-ce que les royaumes de l'empire permettent que (les dispositions de) *Ts'i* puissent vous être connues[6] ? Quand *Ts'i* attaque *Song*, il sait qu'il sert *Ts'in* ; quand en effet il se sera renforcé d'un royaume comprenant dix mille chars de guerre, s'il ne se tourne

1. D'après le *Kouo ti tche* (chap. VI, p. 6 v°), *Yang-tsin* 陽晉 était à 37 *li* au N.-O. de la s.-p. de *Tch'eng-che* 乘氏 (laquelle se trouvait au S.-O. de la s.-p. actuelle de *Kiu-ye* 鉅野, préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

2. Il semble que ce *Han Nie* était le général ou le conseiller de *Ts'i*.

3. C'est-à-dire : s'il s'annexe tout le territoire de *Song*.

4. En 286, en effet, *Wei* offrit à *Ts'in* la ville de *Ngan-i* (cf. t. II, p. 84).

5. Cf. p. 2, lignes 13-19.

6. Si les dispositions de *Ts'i* ne vous sont pas bien connues, c'est que tous les autres états ont intérêt à vous les montrer sous un faux jour.

pas vers l'Ouest pour servir *Ts'in*, il ne pourra pas administrer *Song*[1] tranquillement. Dans les royaumes du milieu, les sophistes voyageurs à têtes blanches[2] ont tous une sagesse acquise par l'expérience et désirent désunir *Ts'i* et *Ts'in*; parmi ceux qui, appuyés sur la barre d'appui de leur char et entrecroisant leurs ornières[3], vont en toute hâte vers l'Ouest, il ne s'en est pas encore trouvé un seul qui ait bien parlé de *Ts'i*; parmi ceux qui, appuyés sur la barre d'appui de leur char et entrecroisant leurs ornïères, vont en toute hâte vers l'Est, il ne s'en est pas encore trouvé un seul qui ait bien parlé de *Ts'in*. Quelle en est la raison? c'est que tous redoutent que *Ts'i* et *Ts'in* soient unis. Pourquoi *Tsin* et *Tch'ou* sont-ils perspicaces tandis que *Ts'i* et *Ts'in* sont aveuglés? *Tsin* et *Tch'ou* sont unis et ne manqueront pas de comploter contre *Ts'i* et *Ts'in*; si *Ts'i* et *Ts'in* étaient unis, ils feraient certainement des plans contre *Tsin* et *Tch'ou*. Je vous prie de prendre une décision en tenant compte de cela. » Le roi de *Ts'in* dit : « Je vous approuve. » Alors donc *Ts'i* attaqua *Song*; le roi de *Song* sortit (de sa capitale) et s'enfuit; il mourut à *Wen*[4]. Du côté du Sud, *Ts'i* détacha à son profit le territoire du nord de la rivière *Hoai* qui appartenait à *Tch'ou*; du côté de

1. D'après *Se-ma Tcheng*, le *Tchan kouo ts'e* écrirait 宋地 au lieu de 宋治 ; il faudrait alors traduire : « le territoire *Song* ne pourra pas jouir du calme ». Cette remarque de *Se-ma Tcheng* prouve qu'il connaissait une édition du *Tchan kouo ts'e* où figurait le texte que je ne puis pas retrouver dans les éditions de 1581 et de 1896 du *Tchan kouo ts'e*.

2. Les plus âgés, et par suite les plus expérimentés, parmi les sophistes qui voyageaient de pays en pays pour proposer aux princes leurs plans machiavéliques.

3. C'est-à-dire : se succédant à intervalles rapprochés sur les routes.

4. Cf. t. IV, p. 298, n. 2.

l'Ouest, il envahit (le pays des) trois *Tsin* dans l'intention de s'annexer la maison des *Tcheou* et de devenir Fils du Ciel; les seigneurs des bords de la rivière *Se*[1], tels que les princes de *Tseou* et de *Lou*, se dirent tous ses sujets; les seigneurs furent saisis de crainte.

La trente-neuvième année (285), *Ts'in* vint nous attaquer et nous prit neuf villes d'importance. — La quarantième année (284), *Yen*, *Ts'in*, *Tch'ou* et les trois *Tsin*, après s'être concertés ensemble[2], firent sortir chacun de leur côté des troupes d'élite pour nous attaquer; ils nous battirent à l'ouest de (la rivière) *Tsi*. (Les troupes du) roi (de *Ts'i*)[3] se dispersèrent et quittèrent la place. Le général de *Yen*, *Yo I*, entra alors dans *Lin-tse*[4] et s'empara de tous les trésors de *Ts'i*. Le roi *Min* sortit (de son pays) et s'enfuit dans (le pays de) *Wei* 衛 ; le prince de *Wei* 衛 quitta son propre palais pour l'y loger; il se disait son sujet et fournissait à tous ses besoins; mais, le roi *Min* s'étant conduit sans condescendance, les gens de *Wei* 衛 l'assaillirent. Le roi *Min* partit et se rendit dans (les principautés de) *Tseou* et de *Lou*[5]; il eut une attitude arrogante; aussi les

1. Cf. p. 250, n. 6, et t. IV, p. 407, n. 5.

2. *Se-ma Ts'ien* omet ici de rappeler que le roi de *Yen* fut l'instigateur de l'attaque dirigée contre *Ts'i* et qu'il ne fit d'ailleurs que venger la grande défaite infligée au roi son père par *Ts'i* en l'an 314; cf. t. IV, p. 143 et suiv.

3. Le mot 王 est insuffisant; il faut suppléer, après ce mot, le mot 師 « les soldats ».

4. Capitale de *Ts'i*; cf. p. 224, n. 1.

5. Cf. t. IV, p. 28, n. 6. *Tseou* et *Lou*, quoique formant deux principautés distinctes, étaient fort voisins l'un de l'autre; aussi sont-ils souvent, comme ici, nommés de compagnie; cf. t. IV, p. 411, n. 3.

princes de *Tseou* et de *Lou* ne l'accueillirent-ils pas. Il s'enfuit alors à *Kiu*[1]. (Le roi de) *Tch'ou* envoya *Nao Tch'e* à la tête de soldats secourir (le roi de) *Ts'i*; (*Nao Tch'e*) devint ainsi conseiller du roi *Min*, de *Ts'i*. *Nao Tch'e* alors tua le roi *Min* et partagea avec *Yen* le territoire enlevé à *Ts'i* ainsi que les objets précieux qu'on lui avait pris[2].

1. Cf. t. IV, p. 46, n. 3. *Kiu* était une ville de *Ts'i* dont *Yen* n'avait pu s'emparer. Nous lisons en effet dans le *Tchan kouo ts'e* (chap. XIII, p. 1 v°; section de *Ts'i*) : « *Yen* attaqua *Ts'i* et lui prit soixante-dix villes; seules, les villes de *Kiu* 莒 et *Tsi-mo* 即墨 ne se rendirent pas ».

2. Tout ceci est assez obscur. Le texte suivant du *Tchan kouo ts'e* (chap. XIII, p. 1 r°) nous fournit quelques indications nouvelles qui ne suffisent pas cependant à tout éclaircir : « Parmi les gens du peuple qui habitaient les faubourgs de (la capitale de) *Ts'i*, il y avait un certain *Hou Hiuen* a) qui énonçait ouvertement ses critiques; le roi *Min* le fit décapiter dans le carrefour de *T'an*. La population cessa d'être attachée au (roi de) *Ts'i*. Un certain *Tch'en Kiu*, qui était un membre d'une famille issue d'un petit-fils de souverain b), dit franchement : « (Le roi) a tué cet homme à *Tong-lu* ; la famille royale n'est plus de cœur avec lui ». *Se-ma Jang-ts'iu* c) était à la tête du gouvernement ; (le roi *Min*) le tua ; les principaux ministres ne furent plus attachés (au roi). C'est pourquoi (le roi de) *Yen* leva des soldats, mit à leur tête le prince de *Tch'ang-kouo* d) et l'envoya attaquer (*Ts'i*). (Le roi de) *Ts'i* chargea *Hiang tse* de prendre le commandement de ses troupes pour lui tenir tête. L'armée de *Ts'i* fut défaite ; *Hiang tse* s'enfuit avec un seul char ; *Ta tse* recueillit les soldats qui restaient et les remit en campagne ; il combattit contre *Yen* ; il demanda à recevoir quelque récompense ; le roi *Min* ne voulut point lui en accorder. L'armée fut battue et se débanda. Le roi s'enfuit (dans la ville de) *Kiu*. *Nao Tch'e* lui fit des remontrances, disant : « Entre *Ts'ien-tch'eng* et *Po-tch'ang* e), sur une superficie de plusieurs centaines de *li*, il a plu du sang qui a mouillé les vêtements ; ô roi, le savez-vous ? » Le roi dit : « Je l'ignorais ». (*Nao Tch'e* reprit) : « Entre *Yng* et *Po* f), la terre s'est fendue jusqu'aux sources g) ; ô roi, le savez-vous ? » « Je l'ignorais », dit le roi. (*Nao Tch'e* dit encore) : « Il y a des gens qui devant la porte de votre palais se lamentent; quand on les cherche, on ne les trouve pas ; quand on s'éloigne, on entend

Tchan kouo ts'e; Section de *Ts'i*; chap. XIII, p. 4 r°-v°.

[Quand le roi *Min* eut été mis à mort (284), son fils *Fa-tchang* changea de nom personnel et de nom de famille et se fit domestique dans la famille de *Kiao* qui était *t'ai-che* dans (la ville de) *Kiu*. La fille du *t'ai-che Kiao* trouva que l'attitude et la physionomie de *Fa-tchang* étaient fort remarquables et jugea qu'il n'était pas un homme ordinaire. Elle eut compassion de lui et constamment elle lui donnait des vêtements et de la

leurs voix; ô roi, le savez-vous ? » « Je l'ignorais », répondit le roi. *Nao Tch'e* dit : « Quand le Ciel fait pleuvoir du sang jusqu'à en mouiller les vêtements, c'est le Ciel qui ainsi vous accuse; quand la Terre se fend jusqu'aux sources, c'est la Terre qui ainsi vous accuse ; quand il y a des hommes qui se lamentent devant la porte de votre palais, c'est l'Homme qui ainsi vous accuse. Ainsi, le Ciel, la Terre et l'Homme vous accusent tous trois et vous ignorez leurs avertissements ! Comment pourriez-vous éviter le dernier supplice ? » Alors il tua le roi *Min* dans le quartier de *Kou* h). L'héritier présomptif quitta ses tuniques et enleva ses habits et se réfugia dans la famille du *t'ai-che* où il fut occupé à arroser le jardin ; la fille du *t'ai-che*, dame *Heou*, qui fut (plus tard) la reine *Heou*, reconnut qu'il était un homme de haute condition et le traita fort bien. *T'ien Tan*, grâce à la ville de *Tsi-mo* i) et à ce qui restait des soldats précédemment battus et fugitifs, vainquit les soldats de *Yen* et fit tomber dans une embûche *Ki Kie* j) ; il reconstitua le royaume de *Ts'i* ; il se hâta d'aller chercher à *Kiu* l'héritier présomptif et le nomma roi. Quand le roi *Siang* fut monté sur le trône, la reine *Heou* devint reine k) ; elle enfanta *Kien*, roi de *Ts'i* ».

a) Le *Tchan kouo ts'e* écrit 孤狐咺 : mais le caractère 孤 est une superfétation.

b) Il était donc encore considéré comme faisant partie de la famille royale.

c) Dans le chap. LXIV des *Mém. hist.*, on lit la biographie de *Se-ma Jang-ts'iu* qui vivait dans le royaume de *Ts'i* à l'époque du duc *King* (547-490) et qui ne doit donc pas être confondu avec le personnage de même nom qui est mentionné ici.

d) Le prince de *Tch'ang-kouo* n'est autre que *Yo I*.

e) D'après une note du *Tchan kouo ts'e*, *Ts'ien-tch'eng* 千乘 était sur le territoire de l'arrondissement de *Ts'ing*, qui est aujour-

nourriture ; puis elle eut avec lui des rapports secrets.] Quand *Nao Tch'e* fut parti de *Kiu*, [les gens de *Kiu* et les officiers fugitifs de *Ts'i* se rassemblèrent pour rechercher le fils du roi *Min* avec l'intention de le mettre sur le trône. *Fa-tchang*] craignit (d'abord) qu'ils ne voulussent le faire périr et ce ne fut qu'après quelque temps qu'il osa [déclarer qu'il était le fils du roi *Min*. Alors les gens de *Kiu* d'un commun accord mirent sur le trône *Fa-tchang*, qui fut le roi *Siang*,] afin qu'il défendît la ville de *Kiu*; puis ils annoncèrent dans tout le royaume de *Ts'i* que le roi était monté sur le trône à *Kiu*. [Quand le roi *Siang* eut pris le pouvoir, il nomma reine la fille du *t'ai-che*; ce fut la reine *Heou*[1]; elle en-

d'hui la préfecture de *Ts'ing-tcheou* 青州, prov. de *Chan-tong*. *Po-tch'ang* était une localité qui dépendait de *Ts'ien-tch'eng*.

f) Ces deux localités se trouvaient sur le territoire de la préfecture de *Tai-ngan* 泰安.

g) Les Chinois ont reconnu que, sous la terre, il y a des sources. D'où le nom de « sources jaunes » donné au séjour des morts, parce que les morts habitent sous la terre et que la couleur jaune est la couleur de la terre.

h) C'était le nom d'un quartier de la ville de *Kiu*.

i) *Tsi-mo* et *Kiu* étaient les deux seules villes qui fussent restées au pouvoir de *Ts'i* : cf. p. 273, n. 1.

j) *Ki Kie* était un général de *Yen*.

k) L'héritier présomptif étant monté sur le trône reçut après sa mort le titre posthume de roi *Siang*; il épousa la fille du *t'ai-che*, dame *Heou*, qui devint la reine *Heou*.

1. 君王后. Cette fille du *t'ai-che* s'appelait dame *Heou* 后氏; quand elle fut devenue reine, on ne put lui donner le titre ordinaire de 王后, car alors il aurait fallu répéter le mot 后 et l'appeler 王后后, ce qui eût été inintelligible; on substitua donc le titre de 君王, à celui de 王后 (note de l'édition de 1581 du *Tchan kouo ts'e*).

fanta un fils nommé *Kien*. Le *t'ai-che Kiao* dit : « Une fille qui ne se sert pas d'un entremetteur et qui se marie d'elle-même n'est pas de ma race et déshonore ma famille ». Jusqu'à sa mort il refusa de voir la reine *Heou*. La reine *Heou* était une femme sage; elle ne prit point prétexte de ce que (son père) refusait de la voir pour cesser d'avoir envers lui les égards qu'un enfant doit à ses parents[1].]

Le roi *Siang* était à *Kiu* depuis cinq années (279), lorsque *T'ien Tan*, en se servant (des gens) de *Tsi-mo*, attaqua et battit l'armée de *Yen*; il alla chercher le roi *Siang* à *Kiu* et le fit rentrer à *Lin-tse*; l'ancien territoire de *Ts'i* fut de nouveau entièrement soumis à *Ts'i*; (le roi de) *Ts'i* conféra à *T'ien Tan* le titre de prince de

1. Le *Tchan kouo ts'e* ajoute ici ce qui suit : « A la mort du roi *Siang*, son fils, *Kien*, monta sur le trône et fut roi de *Ts'i*. La reine *Heou* servit *Ts'in* avec attention et fut de bonne foi envers les seigneurs; c'est pourquoi *Kien* régna pendant plus de quarante ans sans avoir à souffrir de la guerre. *Ts'in Che-hoang* envoya un jour un émissaire offrir à la reine *Heou* des anneaux de jade entrelacés en disant : « A *Ts'i* on est fort savant; mais peut-on détacher ces anneaux? » La reine *Heou* les montra à ses officiers assemblés, mais ils ne surent pas les détacher. La reine *Heou* prit un marteau et en frappa les anneaux qu'elle brisa; puis elle remercia l'envoyé de *Ts'in* en lui disant : « J'ai eu soin de les détacher. » (Cf. l'anecdote d'Alexandre le Grand et du nœud gordien). — Quand la reine *Heou* fut malade et près de mourir, elle avertit *Kien* en lui disant : « Parmi nos officiers, ceux qui sont dignes d'être employés par vous sont tels et tels. » *Kien* dit : « Permettez-moi d'écrire leurs noms ». « Fort bien », répondit la reine *Heou*. (*Kien*) prit un style et une tablette pour recueillir ses paroles, mais la reine *Heou* dit : « Moi, vieille femme, je suis morte ». Après la mort de la reine *Heou*, *Heou Cheng* devint conseiller de *Ts'i*; il reçut en grande quantité de l'or et des objets précieux que *Ts'in* lui donnait secrètement; il envoya dans le pays de *Ts'in* des étrangers qui (,à leur retour), tenaient tous des discours mensongers pour exhorter le roi à rendre hommage à *Ts'in* et à ne pas faire de préparatifs de guerre ».

Ngan-p'ing[1]. — La quatorzième année (270), *Ts'in* attaqua nos (villes de) *Kang* et *Cheou*[2]. — La dix-neuvième année (265), le roi *Siang* mourut. Son fils *Kien* prit le pouvoir.

Kien, roi, était au pouvoir depuis six ans (259) lorsque *Ts'in* attaqua *Tchao*; *Ts'i* et *Tch'ou* secoururent ce dernier. (Le roi de) *Ts'in* fit ce calcul : « *Ts'i* et *Tch'ou* viennent au secours de *Tchao*; s'ils sont unis avec lui, je retirerai mes soldats ; s'ils ne sont pas unis avec lui, je l'attaquerai ». *Tchao* était à bout de vivres; il demanda du grain au (roi de) *Ts'i*; celui-ci refusa; *Tcheou tse*[3] lui dit : « Il vaudrait mieux le lui accorder afin d'obliger les soldats de *Ts'in* à se retirer; si vous ne le lui accordez pas, les soldats de *Ts'in* ne s'en iront pas. Ainsi les calculs de *Ts'in* auront réussi et ceux de *Ts'i* et de *Tch'ou* auront été déjoués. En outre, *Tchao* est pour *Ts'i* et *Tch'ou* une barrière protectrice; il est pour eux ce que les lèvres sont aux dents; si les lèvres disparaissent, les dents auront froid; si aujourd'hui on cause la perte de *Tchao*, demain le malheur atteindra *Ts'i* et *Tch'ou*. En outre l'affaire de secourir *Tchao* est aussi urgente que si on vous présentait une jarre dont l'eau

1. *Ngân-p'ing* 安平, dit *Tchang Cheou-tsie*, était à 19 *li* à l'E. de la s.-p. de *Lin-tse* (préf. de *Ts'ing-tcheou*, prov. de *Chan-tong*); c'était autrefois la ville de *Hi* 郋 qui appartenait à la principauté de *Ki* 紀.

2. Cf. t. II, p. 89, n. 3.

3. D'après *Se-ma tcheng*, le *Tchan kouo ts'e* placerait ce discours dans la bouche de *Sou Ts'in*, ce qui est une erreur, car, à cette époque, *Sou Ts'in* était mort depuis longtemps. En outre, le *Tchan kouo ts'e* substituerait dans tout ce texte le nom du royaume de *Yen* à celui du royaume de *Tch'ou*. Je n'ai pas retrouvé dans le *Tchan kouo ts'e* le passage auquel fait allusion *Se-ma Tcheng*.

fuit pour arroser une marmite que le feu fait déjà rougir. Enfin, secourir *Tchao* est une œuvre de haute justice; obliger à se retirer les soldats de *Ts'in* rendra illustre votre nom; il est juste de secourir un royaume qui va périr; il est glorieux d'obliger à la retraite les soldats du puissant *Ts'in*. Si vous n'attachez pas d'importance à faire cela et que vous attachiez de l'importance à tenir à votre grain, ceux qui dirigent votre politique auront un échec. » Le roi de *Ts'i* ne l'écouta pas. *Ts'in* écrasa plus de quatre cent mille soldats de *Tchao* à *Tch'ang-p'ing*, et, aussitôt après, assiégea *Han-tan*.

La seizième année (249), *Ts'in* anéantit les *Tcheou*[1]. La reine *Heou* mourut[2]. — La vingt-troisième année (242), *Ts'in* institua la commanderie de *Tong*[3]. — La vingt-huitième année (237), le roi vint rendre hommage à *Ts'in*; *Tcheng*[4], roi de *Ts'in*, donna (en son honneur) un banquet à *Hien-yang*. — La trente-cinquième année (230), *Ts'in* anéantit *Han*. — La trente-septième année (228), *Ts'in* anéantit *Tchao*. — La trente-huitième année (227) (l'héritier présomptif de) *Yen* chargea *King K'o* d'assassiner le roi de *Ts'in*; le roi de *Ts'in* s'aperçut (des intentions

1. Dans les Annales principales des *Tcheou* on lit (t. I, p. 317-318) que ce fut sept années après l'année 256 que le roi *Tchoang-siang* anéantit les *Tcheou* orientaux et les *Tcheou* occidentaux. Il est certain que cet événement eut lieu la première année du roi *Tchoang-siang*; mais c'est une question de savoir si cette première année correspond à l'année 249 ou à l'année 250. D'après les Tableaux chronologiques, qui n'attribuent que trois années de règne au roi *Tchoang-siang*, ce roi dut commencer à régner en 249; mais si l'on s'en rapporte aux Annales principales des *Ts'in* qui font durer ce règne pendant quatre années, il faut dire que la première année du roi *Tchoang-siang* est l'année 250 (cf. t. II, p. 96, n. 3).

2. Cf. p. 275, dernière ligne.

3. Cf. p. 194, n. 3.

4. Le futur *Ts'in Che-hoang-ti*.

de *King K'o*) et le tua. — L'année suivante (226), *Ts'in* écrasa *Yen*; le roi de *Yen* s'enfuit dans le *Leao-tong.* — L'année suivante (225), *Ts'in* anéantit *Wei.* Les soldats de *Ts'in* firent halte sous (les murs de) *Li*[1]. — La quarante-deuxième année (223), *Ts'in* anéantit *Tch'ou.* — L'année suivante (222), il fit prisonnier *Kia,* roi de *Tai,* et anéantit *Hi,* roi de *Yen.* — La quarante-quatrième année (221), les soldats de *Ts'in* attaquèrent *Ts'i.* Le roi de *Ts'i,* écoutant les avis de son conseiller *Heou Cheng,* ne combattit pas et se rendit avec son armée à *Ts'in.* *Ts'in* fit prisonnier *Kien,* roi, et le déporta à *Kong*[2]; il anéantit alors (le royaume de) *Ts'i* et en fit des commanderies; l'empire se trouva réuni sous la domination de *Ts'in. Tcheng,* roi de *Ts'in,* prit alors le titre de Souverain-empereur.

Auparavant, la reine *Heou,* qui était sage, servit *Ts'in* avec attention et fut de bonne foi avec les seigneurs; *Ts'i,* d'ailleurs, était bordé à l'Est par le rivage de la mer; *Ts'in* jour et nuit combattait contre les cinq royaumes qui étaient les trois *Tsin,* *Yen* et *Tch'ou,* et

1. 歷下. Il ne peut être question ici de la montagne *Li* qui se trouvait dans la s.-p. actuelle de *Yong-tsi* 永濟 (préf. de *P'ou-tcheou,* prov. de *Chan-si*). Je ne crois pas non plus qu'il s'agisse de la ville de *Li,* qui fut une sous-préfecture à l'époque des *Han,* et qui était au nord de la s.-p. actuelle de *Kou-tch'eng* 故城 (préf. de *Ho-kien,* prov. de *Tche-li*). Peut-être faut-il admettre que *Li* désigne ici l'ancienne sous-préfecture de *Li-tch'eng* 歷城 qui porte aujourd'hui encore ce nom (préf. de *Tsi-nan,* prov. de *Chan-tong*).

2. *Kong* 共 fut, sous les *T'ang,* la s.-p. de *Kong-tch'eng* 共城 : c'est aujourd'hui la s.-p. de *Hoei* 輝 (préf. de *Wei-hoei,* prov. de *Ho-nan*).

chacun de ces royaumes aidait les autres contre *Ts'in*; c'est grâce à ces circonstances que *Kien*, roi, put être sur le trône pendant plus de quarante années sans souffrir de la guerre[1]. Après la mort de la reine *Heou* (249), *Heou Cheng* devint conseiller de *Ts'i*; il accepta l'or que *Ts'in* lui offrit secrètement en quantité considérable; il envoya dans le pays de *Ts'in* des hôtes nombreux auxquels *Ts'in* aussi donna beaucoup d'or; ces hôtes devinrent tous des agents de désunion; ils exhortèrent le roi à abandonner la ligue *tsong*, à rendre hommage à *Ts'in*, à ne plus faire de préparatifs de guerre, à ne plus aider les cinq royaumes dans leur lutte contre *Ts'in*; c'est ainsi que *Ts'in* parvint à anéantir les cinq royaumes. Quand les cinq royaumes eurent péri, les troupes de *Ts'in* en définitive pénétrèrent dans *Lin-tse* et il n'y eut personne parmi le peuple qui pût leur faire obstacle. *Kien*, roi, se soumit alors et fut déporté à *Kong*[2]. C'est pourquoi, les gens de *Ts'i*, irrités de ce que *Kien*, roi, ne s'était pas hâté de former avec les seigneurs la ligue *tsong* pour lutter contre *Ts'in*, et de ce qu'il avait causé la perte de son royaume en écoutant des ministres pervers et des hôtes étrangers, firent cette chanson : « Parmi les pins, parmi les cyprès, celui qui a établi *Kien* à *Kong*, c'est l'étranger[3]. » Ils re-

1. Cf. p. 276, lignes 2-5 de la note 1.
2. Cf. p. 279, n. 2.
3. L'étranger auquel il est fait allusion est *Tch'en Tch'e* qui sut attirer dans le pays de *Ts'in* le roi de *Ts'i*, et qui le fit interner à *Kong* dans un bois d'arbres funéraires où il mourut de faim, comme nous l'apprenons par le passage suivant du *Tchan kouo ts'e* (chap. XIII, p. 4 v°-5 r°) : « Quand *Kien*, roi de *Ts'i*, (se disposait à) aller rendre hommage au (roi de) *Ts'in*, le *se-ma* de la porte *Yong* s'avança et lui dit : « Quand on met un roi sur le trône, est-ce pour les dieux du sol et des moissons, ou est-ce pour le roi lui-même qu'on le nomme roi ? » « C'est pour les dieux du sol et des moissons », répon-

grettaient en effet que *Kien* eût suivi sans défiance les avis d'un étranger.

Le duc grand astrologue dit : *K'ong-tse*, sur le tard, se plut au *I* (*king*) ; le *I* (*king*) renferme une doctrine profonde, lumineuse et s'étendant au loin ; qui pourra y appliquer sa réflexion sinon les hommes intelligents

dit le roi. Le *se-ma* reprit : « Si on le nomme roi pour les dieux du sol et des moissons, pourquoi, ô roi, abandonnez-vous vos dieux du sol et des moissons pour aller auprès de *Ts'in?* » Le roi fit tourner son char et revint à *Tsi-mo*. Le gouverneur de *Tsi-mo*, apprenant que le *se-ma* de la porte *Yong* lui avait adressé des remontrances et avait été écouté, pensa que le (roi) pouvait être conseillé. Il se rendit donc en présence du roi de *Ts'i* et lui dit : « Le territoire de *Ts'i* a une superficie de plusieurs milliers de *li* ; il a plusieurs millions d'hommes capables de porter la cuirasse ; or les grands officiers des trois *Tsin* sont tous mal disposés pour *Ts'in* et ceux qui se trouvent entre *Ngo* et *Kiuen* sont au nombre d'une centaine. Si, ô roi, vous les accueillez et si vous leur donnez une multitude d'un million d'hommes, vous ferez qu'ils recouvreront l'ancien territoire des trois *Tsin* et alors la passe de *Lin-tsin* pourra être franchie. Les grands officiers de *Yen-yng* (ancienne capitale de *Tch'ou*, prise par *Ts'in* en 278) qui ne désirent pas agir en faveur de *Ts'in* et qui se trouvent au pied et au sud de notre muraille sont au nombre d'une centaine ; si vous les accueillez et si vous leur donnez une armée d'un million d'hommes, vous ferez qu'ils récupéreront l'ancien territoire de *Tch'ou*, et la passe *Ou* pourra être franchie. De cette manière le prestige de *Ts'i* pourra être établi et le royaume de *Ts'in* pourra être ruiné. D'ailleurs, renoncer à vous tourner le visage vers le Sud pour donner des ordres souverains, et vous tourner vers l'Ouest pour servir *Ts'in*, je pense, ô grand roi, que vous ne sauriez vous y résoudre. » Le roi de *Ts'i* n'écouta pas ces avis. (Le roi de) *Ts'in* envoya *Tch'en Tch'e* attirer le roi de *Ts'i* par de fausses promesses et le faire entrer (dans le pays de *Ts'in*) en lui garantissant le don d'un territoire de cinq cents *li*. Le roi de *Ts'i* n'écouta pas le gouverneur de *Tsi-mo* et crut aux paroles de *Tch'en Tch'e* ; il se rendit donc dans le pays de *Ts'in* ; on le plaça à *Kong* dans un bois de pins et de cyprès où il mourut de faim. Avant (qu'il fût mort), les gens de *Ts'i* firent sur lui une chanson ainsi conçue : « Parmi les pins, parmi les cyprès, celui qui a établi *Kien* à *Kong*, c'est l'étranger ».

doués d'une grande perspicacité? Ainsi, quand le grand astrologue des *Tcheou* consulta les diagrammes au sujet de *T'ien King-tchong Wan*[1], la prédiction qu'il fit s'étendit jusqu'au delà de la dixième génération. Puis, après que *Wan* se fut enfui dans le pays de *Ts'i*, quand *I-tchong* consulta à son sujet les sorts[2], ils dirent aussi comment *T'ien K'i* et (*T'ien*) *Tch'ang* devraient se révolter l'un après l'autre contre deux princes[3] et accapareraient le gouvernement du royaume de *Ts'i*.

1. Cf. p. 225, lignes 1-14.
2. Cf. p. 227, lignes 6-18.
3. Dans la prédiction telle que nous l'avons actuellement, il n'est pas question de révolte. — Les événements auxquels fait allusion *Se-ma Ts'ien* sont sans doute l'assassinat de *Yen Jou-tse* à l'instigation de *T'ien K'i* (489), et celui du duc *Kien* lors de la révolte de *T'ien Tch'ang* (481). *Se-ma Tcheng* prétend cependant que le premier des deux princes assassinés est le duc *Tao*, et non *Yen Jou-tse*; cette opinion est sans doute dictée au commentateur par la considération que *Yen Jou-tse* n'eut pas de nom posthume et ne fut pas véritablement duc de *Ts'i*; mais elle ne peut guère se soutenir, car le duc *Tao* fut tué par *Pao Mou* en 485, et *T'ien K'i*, qui était déjà mort à cette époque, ne peut être rendu responsable de ce meurtre.

CHAPITRE XLVII

DIX-SEPTIÈME MAISON HÉRÉDITAIRE

K'ONG-TSE[1]

K'ong tse naquit dans la ville de *Tseou*[2], qui faisait par-

1. Dans une *Note additionnelle* placée à la fin de ce chapitre, j'ai essayé de faire la critique de la biographie de Confucius écrite par *Se-ma Ts'ien*; j'ai montré comment elle avait été constituée et j'ai indiqué qu'elle me paraissait sur plusieurs points incertaine ou arbitraire. — Dans les Prolégomènes du premier volume de ses *Chinese Classics* (p. 56-90), LEGGE a raconté, d'une manière trop dogmatique à mon avis, la vie de Confucius en se fondant sur les recherches érudites qui forment les deux premiers chapitres de l'ouvrage de *Kiang Yong* 江永 (1680-1762) intitulé *Hiang tang t'ou k'ao* 鄉黨圖考 (HTKK, chap. CCLXI et CCLXII).

2. Cette ville de *Tseou* 陬 est appelée 鄹 dans le *Luen yu* (III, 15) où Confucius est désigné comme étant le fils de l'homme de *Tseou* 鄹人之子; elle est appelée 郰 dans le texte du *Tso tchoan* (10ᵉ année du duc *Siang*) où il est fait mention du père de Confucius. Enfin on écrit parfois ce nom 鄒, ce qui a conduit certains auteurs, comme par exemple *Li Tao-yuen* dans son commentaire au *Choei-king*, à confondre par erreur la ville où naquit Confucius avec l'ancienne principauté de *Tseou* 鄒 ou *Tchou* 邾 qui est

tie du district de *Tch'ang-p'ing*[1] dans (l'état de) *Lou*. Son ancêtre était originaire (du pays) de *Song* et s'appelait *K'ong Fang-chou*[2]. (*K'ong*) *Fang-chou* engendra *Po-*

aujourd'hui la sous-préfecture de *Tseou* (cf. t. IV, p. 28, n. 6). D'après le *Kouo ti tche*, l'ancienne ville de *Tseou* (celle où naquit Confucius) était à 60 *li* au S.-E. de la s.-p. de *Se-choei* 泗水 (préf. de *Yen-tcheou*, prov. de *Chan-tong*). *K'ong Ngan-kouo*, cité par *Siu Koang*, nous apprend que le père de Confucius, *Chou-leang Ho*, était gouverneur de cette ville. — On dit souvent que Confucius est né à *K'iue-li* 闕里 et on place ce canton à 3 *li* au sud-ouest de l'ancienne capitale de *Lou* 魯國故城 qui est aujourd'hui la sous-préfecture de *K'iu-feou* 曲阜 (préf. de *Yen-tcheou*, prov. de *Chan-tong*); le « temple de l'ancien maître parfaitement saint » (c.-à-d. Confucius) 至聖先師廟, qui se trouve à l'intérieur de la porte méridionale de *K'iu-feou*, marquerait l'emplacement même de l'ancienne demeure de Confucius à *K'iue-li*. — En réalité, le nom de *K'iue-li*, d'après le *Kouo ti tche* (ch. v, p. 3 v°), désigna d'abord un canton situé à 50 *li* au S. de la s.-p. de *Se-choei*, par conséquent dans le voisinage immédiat de cette ville de *Tseou* que *Se-ma Ts'ien* indique comme le lieu de naissance de Confucius; quand Confucius fut devenu grand, il se transporta dans la ville de *K'iu-feou* et l'endroit ou il résida prit le nom de *K'iue-li*; c'est parce qu'on a méconnu les deux applications différentes du nom de *K'iue-li* qu'on a parfois considéré à tort la ville de *K'iu-feou* comme ayant donné naissance à Confucius.

1. D'après le *Kouo ti tche*, le district de *Tch'ang-p'ing* 昌平鄉 tirait son nom de la montagne *Tch'ang-p'ing* qui était à 60 *li* au S. de la s.-p. de *Se-choei* 泗水 (préf. de *Yen-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

2. La généalogie traditionnelle de Confucius est exposée dans le § 39 (*pen sing kie*) du *Kia yu*. En nous servant de ce texte et des indications que *Se-ma Ts'ien* nous donne, tant dans le présent chapitre que dans d'autres parties de son œuvre, nous pouvons exposer cette généalogie comme suit : Au début de la dynastie *Tcheou*, lorsque le fils du dernier souverain *Yn* se fut révolté, le roi *Tch'eng*

conféra à *K'i* (ou *K'ai*; cf. t. IV, p. 214, n. 3), vicomte de *Wei*, le territoire de *Song* (auj. s.-p. de *Chang-k'ieou* 商邱, préf. de *Koei-té*, prov. de *Ho-nan*), pour qu'il y accomplît les sacrifices en l'honneur de la maison des *Yn* (cf. t. I, p. 208, et t. IV, p. 231) ; *K'i* était le fils aîné, mais de naissance secondaire, de l'empereur *I* 帝乙 avant-dernier souverain de la dynastie *Yn* (cf. t. IV, p. 214), et c'est pourquoi il fut choisi pour représenter cette famille déchue ; après qu'il eut reçu le fief de *Song*, on le connut sous le nom de 宋微子啓 « *K'i*, vicomte de *Wei* et prince de *Song* ». *K'i* eut pour successeur son frère cadet *Tchong-se* 仲思, dont le nom personnel était *Yen* 衍 ou *Sie* 泄 ; c'est celui que *Se-ma Ts'ien* (t. IV, p. 232) appelle *Wei-tchong* 微中, c.-à-d. le cadet, (prince de) *Wei*. Celui-ci engendra *Ki*, duc de *Song* 宋公稽, qui, à son tour, eut pour successeur son fils *Chen*, duc *Ting* 丁公申. — A partir d'ici, nous trouvons une divergence notable entre le *Kia yu* et *Se-ma Ts'ien* : d'après le premier de ces ouvrages, le duc *Ting* engendra *Kong*, duc *Min* 湣 (= 愍) 公共 et *Hi*, duc *Siang* 襄(= 煬) 公熙 ; ce dernier engendra *Fou-fou Ho* 弗父何 et *Fang-se*, duc *Li* 厲公方祀. D'après *Se-ma Ts'ien* (t. IV, p. 232), le duc *Ting* eut pour fils *Kong*, duc *Min* 愍公共, et *Hi*, duc *Yang* 煬公熙, qui se succédèrent sur le trône ; le duc *Yang* fut assassiné par *Fou-se* 鮒祀 (ou, suivant une bonne variante indiquée par *Siu Koang*, *Fang-se* 魴祀) qui fut le duc *Li*. *Se-ma Ts'ien* considère ce *Fou-se* (ou *Fang-se*), duc *Li*, comme le fils du duc *Min* ; il n'indique pas quel était le rapport de parenté qui unissait *Fou-fou Ho* au duc *Li* ; nous pouvons admettre avec le *Kia yu* que *Fou-fou Ho* était le frère aîné du duc *Li*, car la chose semble confirmée par le passage du *Tso tchoan* (7e année du duc *Tchao*) où il est dit que *Fou-fou Ho* aurait eu plus de droits que le duc *Li* à monter sur le trône de *Song*. C'est à *Fou-fou Ho* que le *Tso tchoan* (7e année du duc

Tchao) rattache expressément la généalogie de Confucius, et c'est ainsi que Confucius est regardé comme un descendant des princes du pays de *Song*, ou, en remontant plus haut encore, comme un rejeton des empereurs de la dynastie *Yn*. — *Fou-fou Ho* engendra *Song-fou Tcheou* 送 (*Kiang Yong* écrit 宋) 父周. — *Song-fou Tcheou* engendra *Che-tse Cheng* 世子勝 ; ce personnage est omis dans le *Che pen*. — *Che-tse Cheng* engendra *Tcheng K'ao-fou* 正考甫 ; sur la date à laquelle vécut *Tcheng K'ao-fou*, et sur le rôle qui lui est attribué par *Se-ma Ts'ien* dans la composition des odes sacrificatoires des *Chang*, cf. t. IV, p. 248, n. 1. — *Tcheng K'ao-fou* engendra *K'ong-fou Kia* 孔父嘉. Ce personnage est le premier qui ait eu le nom de *K'ong* 孔 ; le *Kia yu* donne de l'origine de ce nom deux explications ; suivant la première, la règle voulait que, après cinq générations, les branches collatérales de la famille princière fussent considérées comme définitivement détachées de cette famille et prissent un nom de famille distinct ; c'est ainsi que *K'ong-fou Kia*, descendant à la cinquième génération du duc *Min*, fut le fondateur de la famille *K'ong* ; suivant l'autre tradition, *K'ong-fou* est le surnom qui fut donné à *K'ong-fou Kia* à sa naissance, et ce surnom devint le nom de famille de sa postérité ; *Kiang Yong* approuve cette seconde explication. Si *Se-ma Ts'ien* désigne ici *K'ong Fang-chou*, et non *K'ong-fou Kia*, comme l'ancêtre de la famille *K'ong*, c'est parce que *K'ong Fang-chou* se transporta du pays de *Song* dans celui de *Lou* et qu'il peut être ainsi considéré comme le véritable fondateur de la famille *K'ong* du pays de *Lou*. — *K'ong-fou Kia* fut tué en 710 av. J.-C. par *Hoa Tou* qui convoitait sa femme (cf. t. IV, p. 235). — *K'ong-fou Kia* engendra *Mou-kin-fou* 木金父 ; d'après le *Che pen*, *Mou-kin-fou*, en butte à l'animosité de la famille de *Hoa Tou*, ne fut plus, comme l'avaient été ses ancêtres, haut dignitaire dans le pays de *Song* et tomba au rang de simple patricien. — *Mou-kin-fou* engendra *Kao-i* 睪 (lisez 臯) 夷, que le *Che pen* appelle *K'i-fou* 祁父. — *Kao-i* engendra (*K'ong*) *Fang-chou* 防叔 qui, pour échapper à l'inimitié persistante de la famille *Hoa*, dut quitter le pays de *Song* et se réfugia dans la principauté de *Lou*. — *Fang-chou*, dit *Kiang Yong*, est ainsi nommé parce qu'il fut gouverneur de la ville de *Fang* 防

hia; *Po-hia* engendra *Chou-leang Ho*[1]. (*Chou-leang*) *Ho* contracta une union disproportionnée[2] avec une fille de

qui était au N.-E. de la s.-p. de *Fei* 費 (préf. de *Yen-tcheou*, prov. de *Chan-tong*). — *K'ong Fang-chou* engendra *Po-hia* 伯夏. *Po-hia* engendra *Chou-leang Ho* 叔梁紇 qui fut le père de Confucius.

1. *Chou-leang Ho* est mentionné à deux reprises dans le *Tso tchoan* : en 563, les troupes des seigneurs avaient attaqué la ville de *Pi-yang* 偪陽 ; les assiégés ouvrirent une de leurs portes qui, au moyen d'un mécanisme, pouvait être remontée de bas en haut; les assaillants se précipitèrent vers cette entrée, mais la porte retombant les emprisonna dans la ville ; *Chou-leang Ho* se trouvait parmi eux; grâce à sa grande vigueur, il put soulever la porte et permit ainsi à ses compagnons de s'échapper. En 556, *Chou-leang Ho* apparait comme l'un des trois chefs militaires, qui à la tête de 300 hommes du pays de *Lou*, attaquent de nuit l'armée de *Ts'i* et l'obligent à se retirer. — Dans le premier de ces textes, *Chou-leang Ho* est appelé 郰人紇, et, dans le second, 郰叔紇; cela prouve, dit *Kiang Yong*, qu'il était gouverneur (大夫) de la ville de *Tseou*, car lorsqu'on parlait d'un gouverneur de ville, c'était la coutume de faire précéder son nom personnel de celui de sa ville.

2. L'expression 野合 est expliquée par *Se-ma Tcheng* et *Tchang Cheou-tsie* comme faisant allusion à la trop grande différence d'âge qu'il y avait entre le vieux *Chou-leang Ho* et sa jeune femme. D'après une ancienne théorie chinoise que rappelle *Tchang Cheou-tsie*, la vie de l'homme est réglée par le nombre de *huit* : à huit mois, il pousse ses dents de lait ; à huit ans il les perd ; à seize ans (2 × 8), la voie du *yang* s'ouvre, c'est-à-dire qu'il devient pubère ; à soixante-quatre ans (8 × 8), la voie du *yang* se ferme. La vie de la femme est dominée par le nombre *sept* : à sept mois elle pousse ses dents de lait ; à sept ans elle les perd ; à quatorze ans (2 × 7), la voie du *yn* s'ouvre, c'est-à-dire qu'elle devient nubile ; à quarante-neuf ans (7 × 7), la voie du *yn* se ferme. Toute union contractée par un homme avant seize ans ou après soixante-quatre ans, et par une femme avant quatorze ans ou après quarante-neuf ans, est contraire à la règle.

la famille *Yen*[1] et engendra *K'ong-tse*. (Sa mère) pria sur

L'expression 野合 signifie donc que *Chou-leang Ho* se maria après avoir dépassé l'âge de soixante-quatre ans.

1. Le *Kia yu*, dans la section 39, 本姓解, nous donne les renseignements suivants sur le mariage de *Chou-leang Ho* : « *Chou-leang Ho* avait épousé une fille de la famille *Che* 施 et en avait eu neuf filles, mais aucun fils ; sa concubine avait enfanté *Mong-p'i* 孟皮 qui eut aussi le surnom de *Po-ni* 伯尼 ; comme *Mong-p'i* avait une infirmité des pieds, (*Chou-leang Ho*) chercha donc à contracter un mariage dans la famille *Yen* 顏. Le père *Yen* avait trois filles dont la plus jeune se nommait *Tcheng-tsai* 徵在. Le père *Yen* interrogea ses trois filles en leur disant : « Quoique le père et le grand-père du gouverneur de *Tseou* (c.-à-d. *Chou-leang Ho*) aient été de simples patriciens, cependant ses ancêtres sont des descendants des saints rois. Maintenant cet homme a une stature de dix pieds de haut et sa vigueur aux combats est extraordinaire. Pour moi, je désire fort (m'allier avec lui). Bien qu'il soit vieux et d'un caractère austère, il n'y a pas lieu à hésiter. Qui de vous, mes trois enfants, veut être sa femme ? » Deux des filles ne répondirent pas ; *Tcheng-tsai* s'avança et dit : « J'obéirai à ce que mon père ordonne ; à quoi bon m'interroger ? » Son père lui dit : « Eh bien, soit. » Il la maria donc (à *Chou-leang Ho*). Après que *Tcheng-tsai* eut été présentée dans le temple ancestral (de sa nouvelle famille), considérant que son mari était âgé, elle craignit de n'avoir pas de fils en temps utile et se rendit secrètement à la montagne *Ni-k'ieou* 尼邱 pour y prier. Elle enfanta *K'ong-tse* dont le nom personnel fut donc *K'ieou* 邱, et l'appellation *Tchong-ni* 仲尼 ». — Ce texte du *Kia yu* complète heureusement le témoignage trop succinct de *Se-ma Ts'ien* et mérite de retenir quelques instants notre attention. Si *Chou-leang Ho* contracta un mariage dans sa vieillesse avec une fille de la famille *Yen*, c'est dans l'espérance qu'elle lui donnerait un fils capable de s'acquitter des sacrifices ancestraux ; de sa première épouse il n'avait eu en effet que des filles ; quant au fils qu'avait enfanté sa concubine, c'était un infirme ;

la colline *Ni*[1] et conçut *K'ong-tse*. C'est la vingt-deuxième année du duc *Siang* (551) que *K'ong-tse* naquit[2]. A sa

or nous trouvons dans le *Tso tchoan* (à la date de 535) un passage intéressant qui prouve qu'un infirme était considéré comme mal qualifié pour succéder au chef de la famille : le duc *Siang*, de *Wei*, avait deux fils dont l'aîné *Mong-tche*, avait les pieds en mauvais état et marchait difficilement : après avoir consulté les sorts, on choisit le cadet pour monter sur le trône à la place de son père ; « *Mong*(*-tche*), dit le devin chargé d'interpréter l'augure, n'est pas un homme (complet) ; il ne pourra pas prendre rang dans le temple ancestral ; il ne peut être appelé l'aîné » 孟非人也將不列於宗不可謂長. — La mère de Confucius s'appelait *Tcheng-tsai* 徵在 de son nom personnel ; ceci nous est confirmé par un passage du chapitre *T'an kong* du *Li ki* : « Lorsqu'un nom se compose de deux mots, il n'est pas défendu d'employer ces mots chacun séparément. (Ainsi) la mère de Confucius s'appelait *Tcheng-tsai* ; le Maître, après la mort de sa mère, employait encore les mots *tsai*, *tcheng*, mais séparément, sans jamais les unir l'un à l'autre (trad. Couvreur, t. I, p. 242). » — La bravoure de *Chou-leang Ho* nous est attestée par les deux textes du *Tso tchoan* que nous avons cités plus haut (cf. p. 287, n. 1). Quant à sa stature de dix pieds, elle explique pourquoi Confucius lui-même eut une fort haute taille. *Se-ma Ts'ien* nous apprend en effet (voyez plus loin, p. 298, ligne 9) que Confucius mesurait neuf pieds et six pouces et qu'il était considéré par ses contemporains comme un géant.

1. Cette montagne *Ni* ou *Ni-k'ieou* 尼邱 est placée par le *Ta Ts'ing i t'ong tche* (chap. CXXIX, p. 2 v°) à 60 *li* au S.-E. de la s.-p. de *K'iu-feou*, à la limite entre les sous-préfectures de *Se-choei* et de *Tseou*. Suivant une indication du *Yuen ho kiun hien tche* (publié en 813 par *Li Ki-fou*), la montagne *Ni-k'ieou* était à 50 *li* au S. de la s.-p. de *Se-choei*. Le *Kouo ti tche* (publié en 642 par *Tai*, roi de *Wei*) dit : « Le temple de *Chou-leang Ho*, qu'on appelle aussi sanctuaire de la montagne *Ni k'ieou*, est à 50 *li* de la sous-préfecture de *Se-choei* qui dépend de l'arrondissement de *Yen*, à la base orientale de la montagne *Ni-k'ieou* ».

2. Dans les Tableaux chronologiques, *Se-ma Tsien* rapporte aussi la naissance de Confucius à la 22e année du duc *Siang* (551). D'autre part, à la fin du présent chapitre, il dit que Confucius mourut la 16e année du duc de *Ngai* (479), le 4e mois, le jour *ki-tch'eou* et qu'il était

naissance, le sommet de son crâne se relevait sur les bords; c'est pourquoi on tira de là son nom personnel qui fut *K'ieou*; son appellation fut *Tchong-ni*[1]; son nom de famille était *K'ong*.

alors âgé de 73 ans (à la manière de compter chinoise), ce qui est en accord avec la date donnée pour sa naissance. Cependant les commentaires du *Tch'oen ts'ieou* placés sous les noms de *Kong-yang* et de *Kou-leang* assignent tous deux la naissance de Confucius à la 21e année du duc *Siang* (552) et au jour *keng-tse* que *Kong-yang* place dans le 11e mois, et *Kou-leang* dans le 10e mois. En ce qui concerne cette dernière divergence, on peut trancher la question en faveur de *Kou-leang*, car les indications chronologiques du *Tch'oen ts'ieou* nous permettent d'établir que, la 21e année du duc *Siang*, le jour *keng-tse* fut le 21e du 10e mois. Qui maintenant a raison, de *Se-ma Ts'ien* ou de *Kou-leang*? Les éditeurs du *Tch'oen ts'ieou* à l'époque de *K'ang-hi* opinent pour *Se-ma Ts'ien* (cf. Legge, C. C., vol. V, p. 492); *Kiang Yong* (HTKK, ch. CCLXII, p. 6 r° et v°) au contraire se prononce en faveur de *Kou-leang* et tout son Tableau chronologique (HTKK, ch. CCLXI, p. 2 r°) est fondé sur la date de 552 comme étant l'année de la naissance de Confucius. En réalité, les deux témoignages sont parfaitement conciliables : dans le *Tch'oen tsieou*, l'année commence avec le premier mois du printemps; mais, à l'époque de *Se-ma Ts'ien*, jusqu'à la réforme introduite par le calendrier *t'ai-tch'ou* en 104 av. J.-C., le début de l'année est le dixième mois. Si on admet que *Se-ma Ts'ien* applique ici le calendrier qui avait cours de son temps, le mois qui, dans le *Tch'oen ts'ieou*, est le 10e de la 21e année du duc *Siang*, commencera pour lui la 22e année; ainsi s'explique qu'il reporte à la 22e année un événement que *Kou-leang* place dans la 21e; le désaccord n'est qu'apparent, et, en fait, les deux auteurs ont bien en vue la même date.

1. Le mot *k'ieou* 丘 signifie *tertre* ou *colline*. Le crâne de Confucius avait vaguement l'aspect d'une colline aux bords escarpés, et c'est pourquoi son nom personnel fut *K'ieou*. Quant à l'appellation *Tchong-ni* 仲尼 qui signifie « *Ni* le puîné », elle paraît, dériver aussi de la même particularité (ce qui est normal puisque, dans l'antiquité, il y avait en général une correspondance entre le nom personnel et l'appellation 古人名字相配 HTKK, chap. CXCV, p. 31 v°); en effet, *Ni* 尼 doit être ici l'équivalent pho-

Après la naissance de *K'ieou*, *Chou-leang Ho* mourut[1].

nétique du mot *ni* 屔, au sujet duquel le *Chouo wen* (radical 293) dit : « C'est une colline au sommet renversé qui reçoit de l'eau » 反頂受水丘. Confucius était donc appelé *Ni* le puîné parce que son crâne avait la forme d'une colline dont le sommet évasé retenait l'eau tombée du ciel. C'est bien ce que dit le commentateur *Se-ma Tcheng* qui compare le crâne de Confucius à un toit de maison renversé, parce qu'il était concave au sommet et qu'il se relevait sur les bords. Il est à remarquer que cette explication est encore satisfaisante parce qu'elle établit, comme le veut le *Kia yu* (cf. p. 288, lignes 21-24 de la n. 1) une relation entre le nom et l'appellation de Confucius d'une part et le nom de la colline *Ni-k'ieou* d'autre part. En effet, le *Eul ya* dit, pour expliquer le mot 邱 : « Là où un amas d'eau s'arrête, c'est ce qu'on appelle *ni-k'ieou* » 水潦所止泥邱. Ainsi, Confucius étant né à la suite des prières que fit sa mère sur le mont *Ni-k'ieou*, et son crâne ayant présenté une forme particulière qui le faisait ressembler précisément à une colline sur le sommet évasé de laquelle les eaux s'accumulent, son nom personnel de *K'ieou* et son appellation *Tchong-ni* font allusion simultanément à l'aspect de sa tête et à celui de la montagne *Ni-k'ieou*. La seule objection qu'on puisse faire à cette théorie est la suivante : d'après le *Kia yu* (cf. p. 288, ligne 5 de la n. 1), le frère aîné de Confucius avait l'appellation de *Po-ni* 伯尼, c.-à-d. *Ni* l'aîné, tandis que Confucius lui-même reçut l'appellation de *Tchong-ni* 仲尼, c.-à-d. *Ni* le cadet; par conséquent, le nom de *Ni* avait été choisi par le père de Confucius avant la naissance de celui-ci et on ne peut plus rattacher cette dénomination ni à la montagne *Ni-k'ieou*, ni à la forme du crâne de Confucius. On répondra à cela que le texte du *Kia yu* n'est pas une autorité suffisante pour prouver que le frère aîné de Confucius eut, dès sa première enfance, l'appellation de *Po-ni*, et il est fort possible que quelque érudit trop ingénieux ait imaginé après coup cette appellation par analogie avec l'appellation de Confucius, ou encore que, lorsque Confucius fut devenu célèbre, on ait pris l'habitude de désigner son frère aîné par une appellation qui était semblable à celle de Confucius lui-même.

1. D'après le *Kia yu*, *Chou-leang Ho* mourut quand Confucius était âgé de trois ans.

On l'enterra sur la montagne *Fang*; la montagne *Fang* se trouvait à l'Est (de la capitale) de *Lou*[1]; à la suite de cela, *K'ong-tse* fut dans l'incertitude au sujet de l'emplacement de la tombe de son père, car sa mère avait évité de lui en parler[2].

Lorsque *K'ong-tse* était enfant, dans ses jeux, il avait coutume de disposer des étals et des vases pour les sacrifices et de préparer les formes extérieures des rites.

La mère de *K'ong-tse* étant morte, il l'enterra provisoirement près de la route des Cinq pères[3]; telle fut sans doute sa circonspection[4]. La mère d'un certain *Wan-fou*

1. La montagne *Fang* 防山 est à 30 *li* à l'E. de la s.-p. de *K'iu-feou* 曲阜 (*Ta Ts'ing i t'ong tche*, CXXIX, p. 2 v°).

2. Pour quelle raison la mère de Confucius lui aurait-elle intentionnellement caché l'emplacement de la tombe de son père? A vrai dire, on n'en voit aucune; aussi *Se-ma Tcheng* donne-t-il ici la glose suivante : Cela veut dire que, Confucius devenu orphelin très jeune, ne sut pas exactement où était placée la tombe de son père, mais cela ne veut pas dire qu'il ne connut pas l'emplacement des sépultures (parmi lesquelles se trouvait celle de son père). *Tcheng-tsai* s'était mariée avec *Chou-leang Ho* à l'âge où les filles commencent à porter l'épingle de tête (15 ans); peu après, son mari mourut de vieillesse; *Tcheng-tsai* se trouva veuve toute jeune et eut de la répugnance à suivre le convoi funèbre; c'est pourquoi elle ne sut pas l'endroit où était la tombe; elle ne put donc pas en informer (Confucius), mais ce n'est pas à dire qu'elle lui tut intentionnellement la chose. — On prendra cette explication pour ce qu'elle vaut.

3. Le *Kouo ti tche* place la route des Cinq pères à 2 *li* au S.-O. de la s.-p. de *K'iu-feou* qui était la capitale de l'état de *Lou*; d'après le *Ta Ts'ing i t'ong tche* (CXXX, p. 4 v°), il faudrait dire S.-E. et non S.-O. La route des Cinq pères est mentionnée dans le *Tso tchoan* à la date de la 11e année du duc *Siang*.

4. Il eut la prudence de ne faire qu'un enterrement provisoire, en sorte qu'il lui fut facile plus tard de réunir le corps de sa mère à celui de son père. Dans le chap. *T'an kong* du *Li Ki* (trad. Couvreur, t. I, p. 117), la même anecdote est racontée, mais avec quelques dé-

qui était (de la ville) de *Tseou*, révéla à *K'ong-tse* (l'emplacement de) la tombe de son père ; à la suite de cela donc, il réunit la sépulture (de sa mère à celle de son père) à *Fang*.

Lorsque *K'ong-tse* portait encore la ceinture de deuil, le chef de la famille *Ki*[1] offrit un banquet aux hommes

tails en plus : « *K'ong-tse*, qui était fort jeune quand son père était mort, ne savait pas où était sa tombe. (Quand sa mère mourut), il fit un enterrement provisoire près de la route des Cinq pères ; ceux qui virent (la cérémonie) crurent que c'était un enterrement définitif, tant avait été grand le soin (qu'y avait apporté Confucius) 其愼也. Après s'être informé auprès de la mère de *Wan-fou*, (de la ville) de *Tseou*, il put réunir la sépulture (de sa mère à celle de son père) à *Fang*. » A côté de cette interprétation traditionnelle de ce texte du *Li ki*, on a proposé une autre explication plus subtile que *Kiang Yong* approuve (HTKK, chap. CCLXII, p. 7 v°), mais qui est en complet désaccord avec le témoignage de *Se-ma Ts'ien* ; si l'on adopte cette nouvelle manière de voir, il faut traduire : « *K'ong-tse*, qui était fort jeune quand son père était mort, ne savait pas que la sépulture qu'on lui avait faite près de la route des Cinq pères n'était qu'un enterrement provisoire ». En d'autres termes, le cercueil du père de Confucius n'avait pas été enfoui profondément comme lorsqu'il s'agit d'un enterrement définitif; il n'avait été recouvert que d'une légère couche de terre ; c'était donc un enterrement provisoire et on pouvait sans inconvénients déplacer le corps. Mais Confucius ne savait pas si l'enterrement avait été fait d'une manière provisoire ou définitive ; « ceux qui avaient vu la cérémonie pensaient d'ailleurs tous qu'il s'agissait d'un enterrement définitif ». Dans l'incertitude où se trouvait Confucius, il n'osait pas prendre parti, « tant était grande sa circonspection » 其愼也. Enfin la mère de *Wan-fou* lui ayant révélé que l'enterrement de son père avait été fait d'une manière provisoire, il put déplacer cette sépulture et enterrer ensemble son père et sa mère sur la colline *Fang*. — Sur la coutume d'enterrer les femmes à côté de leurs maris morts avant elle, cf. De Groot, *The religious system of China*, Book I, p. 800 et suiv.

1. La famille *Ki* était une des trois grandes familles de *Lou* issues du duc *Hoan* ; cf. t. IV, p. 111, n. 4.

de valeur; K'ong-tse s'y rendit en leur compagnie. *Yang Hou*[1] lui fit un affront en lui disant : « Le chef de la famille *Ki* offre un banquet aux hommes de valeur ; il ne se permettrait pas de vous offrir un banquet. » A la suite de cela, *K'ong-tse* se retira[2].

Lorsque *K'ong-tse* était âgé de dix-sept ans[3], un grand officier de *Lou*, *Mong Hi tse*[4], tomba malade et, se trouvant sur le point de mourir, donna cet avertissement au fils qui devait lui succéder, (*Mong*) *I-tse*[5] : « [*K'ong K'ieou* est le descendant d'un homme saint[6]; son aïeul

Tso tchoan; 7e année du duc *Tchao*.

1. *Yang Hou* chercha à supplanter les trois familles issues du duc *Hoan*, et, en 501, fut obligé de quitter le pays de *Lou* (cf. t. IV, p. 126); mais au moment où Confucius était jeune, il se trouvait à l'apogée de sa puissance.

2. Comme le fait remarquer *Se-ma Tcheng*, cette anecdote paraît contenir un blâme à l'adresse de Confucius, qui n'aurait pas dû se mêler à une réjouissance alors qu'il portait encore la ceinture de deuil.

3. Cette indication nous ramènerait à l'année 535 av. J.-C. En réalité cependant, *Mong Hi-tse* ne mourut qu'en 518, comme nous l'apprend le *Tchoen ts'ieou* (24e année du duc *Tchao*); Confucius était alors âgé de trente-quatre ans; on comprend donc qu'il ait pu être désigné par *Mong Hi-tse* comme le maître et le conseiller de son fils. L'erreur de *Se-ma Tsien* s'explique par le fait que le *Tso tchoan*, anticipant sur les événements, rapporte sous l'année 535 (7e du duc *Tchao*) les paroles que tint *Mong Hi-tse*, à son lit de mort, dix-sept ans plus tard; par inadvertance, *Se-ma Tsien* a cru que ces paroles avaient été effectivement prononcées en 535.

4. *Mong Hi-tse* était le chef d'une des trois grandes familles issues du duc *Houan*; cf. t. IV, p. 111, n. 4.

5. *Mong I-tse* 孟懿子 s'appelait *Ho-ki* 何忌 de son nom personnel *I* 懿 est son nom posthume. Ce personnage est mentionné dans le *Luen yu* (II, 5), comme un disciple de Confucius.

6. Cet homme saint est *T'ang* 湯, fondateur de la dynastie *Yn*; on sait que, par l'intermédiaire des princes de *Song*, Confucius se rattachait aux empereurs de la dynastie *Yn* (Cf. p. 286, lignes 1-4 de la n.

Fou-fou Ho avait d'abord (le trône de) *Song*, mais, quoique étant l'héritier légitime, il céda la place au duc *Li*[1]. Puis *Tcheng K'ao-fou*[2] aida les ducs *Tai* (799-766), *Ou* (765-748) et *Siuen* (747-729); (élevé à des dignités de plus en plus hautes par) trois décrets (successifs), il ne fit que redoubler d'humilité; c'est pourquoi l'inscription de son trépied était ainsi concue : « A la première nomination, j'ai courbé la tête; — à la seconde nomination, « j'ai baissé les épaules; — à la troisième nomination, je « me suis tenu profondément incliné[3]. — Je marche en

1. Cf. p. 285, lignes 25-30 de la n.
2. Arrière-petit-fils de *Fou-fou Ho*. Cf. p. 286 lignes 7-10 de la n.
3. Ce trépied se trouvait dans le temple funéraire de *Tcheng K'ao-fou*. Certains ouvrages archéologiques de peu de valeur (ainsi le 黌宮禮樂圖譜 publié en 1843 par *Ts'ien Koen-sieou* 錢崑秀) donnent une image de ce trépied qu'ils représentent avec quatre pieds; ils reproduisent en outre, un prétendu fac-similé de l'inscription qui était gravée sur le fond du vase. Mais c'est là pure fantaisie et en réalité le texte du *Tso tchoan* répété par *Se-ma Ts'ien* est seul à nous avoir conservé le souvenir de ce monument. — D'autre part, cependant le célèbre épigraphiste *Yuen Yuen* 阮元, dans son 積古齋鐘鼎彝器款識, publié en 1804, déclare authentique et reproduit (chap. IV, p. 19) une autre inscription d'un trépied de *Tcheng K'ao-fou*; cette inscription est ainsi conçue : 惟四月初吉正考父作文王寶尊鼎其萬年無疆子孫永寶用亯. « Le quatrième mois, au premier jour faste, *Tcheng K'ao-fou* a fait ce trépied précieux de l'espèce *tsuen* dédié au roi *Wen*, afin que, pendant dix mille années sans limites, ses descendants s'en servent et en jouissent éternellement comme d'un objet précieux ». D'après *Yuen Yuen*, le roi *Wen* dont il est ici question serait l'empereur de la dynastie *Yn* que le *Tchou chou ki nien* appelle *Wen-ting* 文丁, tandis que *Se-ma Ts'ien* (t. I, p.

« rasant les murs ; — d'ailleurs personne ne se permet de « me mépriser ; — je prépare ma bouillie épaisse de « millet dans cet (ustensile) ; — je prépare ma bouillie « claire de millet dans cet (ustensile) — pour donner la « bouillie à ma bouche[1]. » Telle fut son humilité. Pour moi, j'ai entendu dire que, même si le descendant d'un

198) l'appelle *T'ai-ting* 太丁 ; *Wen-ting* serait appelé ici le roi *Wen*, de même que, dans le *Che king* (3e ode sacrificatoire de *Chang*, str. 3), *T'ang* le vainqueur ou *T'ang* le guerrier 武湯 est appelé le roi *Ou* 武王 ; il est à remarquer d'ailleurs que *Lieou Tche-ki* 劉知幾, dans l'ouvrage de critique historique qu'il publia en 710 sous le titre de *Che t'ong* 史通, cite le *Tchou chou ki nien* en donnant à *Wen-ting* le nom de *Wen-wang* 文王, comme dans notre inscription ; les éditions modernes du *Che t'ong* (voyez *Che t'ong t'ong che* 史通通釋, réimpression de 1885, chap. XIII p. 6 r°) ont corrigé cette leçon qu'elles considèrent comme fautive ; mais il est fort possible que le *Tchou chou ki nien* que connaissait *Lieou Tche-ki* donnât effectivement la leçon *Wen-wang*. — *Tcheng K'ao-fou*, rattachant sa généalogie à la dynastie *Yn*, il est naturel qu'il ait consacré à un empereur de cette dynastie, c'est-à-dire à un de ses ancêtres, un vase destiné aux sacrifices.

1. En d'autres termes, plus *Tcheng K'ao-fou* s'élevait en dignité, plus il affectait d'humilité dans son maintien. — D'après les Rites de *Tai* l'aîné (chap. XII ; § 28, p. 1 v°), chez les marquis 侯 et les comtes 伯, les hauts dignitaires 卿 avaient trois nominations 三命, les grands officiers 大夫 avaient deux nominations 再命 ; les patriciens 士 avaient une nomination 一命. Cette règle devait s'appliquer au pays de *Lou* dont les seigneurs avaient proprement le titre de marquis ; *Tcheng K'ao-fou*, étant au service des princes de *Lou*, devint donc successivement patricien, grand officier et enfin haut dignitaire.

homme saint n'occupe pas dans le monde la place qui lui revient[1], (dans sa postérité) cependant il ne manquera pas d'y avoir un homme doué de pénétration.] Maintenant, *K'ong K'ieou*, quoique jeune, s'entend bien aux rites ; ne serait-ce pas lui qui est l'homme doué de pénétration? Quand je ne serai plus, ayez soin de le prendre pour maître. » Puis (*Mong*) *Hi-tse* mourut[2]; (*Mong*) *I-tse* et *Nan-kong King-chou*[3], du pays de *Lou*, allèrent (auprès de *K'ong-tse*), pour étudier les rites.

En cette année (535), *Ki Ou-tse* mourut[4] ; (*Ki*) *P'ing-tse* lui succéda.

K'ong-tse était pauvre et de condition humble[5]. Devenu homme fait, il fut scribe au service (du chef) de la famille *Ki*[6], et le compte et la mesure des grains furent

1. *Tcheng K'ao-fou* aurait dû occuper le trône de *Song* ; cf. p. 295, lignes 1-3.

2. Cf. p, 294, n. 3.

3. Le nom personnel de *Nan-kong King-chou* était *Yue* 說, ainsi que nous l'apprend le *Tso tchoan*. *Se-ma Tcheng* dit que *Nan-kong King-chou* était, aussi bien que *Mong I-tse*, fils de *Mong Hi-tse* ; ce serait donc par inadvertance que *Se-ma ts'ien* l'appellerait ici « un homme de *Lou* 魯人 », comme s'il s'agissait d'un inconnu.

4. Cf. t. IV, p. 120 et Legge. C. C., vol. V, p. 619. *Ki Ou-tse* était le chef de la famille *Ki*, une des trois familles issues du duc *Hoan*.

5. Confucius a dit lui-même (*Luen yu*, IX, 6) : « Lorsque j'étais jeune, j'étais de condition humble 吾少也賤 ; c'est pourquoi j'ai acquis plusieurs talents divers, mais c'était dans des matières de peu d'importance ».

6. 季氏史. *Se-ma Tcheng* indique qu'un texte donne la leçon 委史, et cette variante paraît en effet préférable puisqu'elle se retrouve dans Mencius (v, *b*, 5) ; si nous l'adoptons, il faudra en conclure que Confucius ne fut pas au service de la famille *Ki* ; la charge de *ki che* 委史, c'est-à-dire de gardien des greniers publics, devait être une fonction publique dans la principauté de *Lou*.

exacts; il fut officier chargé de s'occuper des pieux[1] (auxquels on attache les bœufs et les moutons) et les bestiaux devinrent nombreux et se multiplièrent. De ces (fonctions), il s'éleva à la charge de *se-k'ong*; puis il quitta (le pays de) *Lou*; il fut chassé (du pays) de *Ts'i*; il fut rejeté (des pays) de *Song* et de *Wei*; il se trouva en péril entre (les pays) de *Tch'en* et de *Ts'ai*; puis il revint dans (le pays de) *Lou*[2].

K'ong-tse était haut de neuf pieds six pouces. Les hommes l'appelaient tous un géant et s'émerveillaient (de sa taille)[3]. (Le prince de) *Lou* le traita de nouveau bien, et c'est pourquoi il revint dans (le pays de) *Lou*[4].

1. 司職吏. Le mot 職 est ici l'équivalent du mot 樴 qui désigne un pieu 杙 auquel on attachait le bétail. Cf., dans le *Tcheou li* (section des Fonctionnaires de la terre, article du 牛人), l'expression 職人, où le mot 職 a le même sens. — Selon Mencius (v, *b*, 5), la fonction dans laquelle Confucius eut à s'occuper du bétail était appelée 乘田.

2. *Se-ma Ts'ien* résume ici en quelques mots les principaux événements de la vie de Confucius et anticipe sur la suite du récit. Nous retrouverons donc racontés plus loin en détail les divers faits qui ne sont ici mentionnés que par une brève allusion.

3. On a vu précédemment (p. 288, ligne 12 de la n. 1) que, d'après le *Kia yu*, *Chou-leang Ho*, père de Confucius, avait dix pieds de haut; il n'y a donc rien de surprenant à ce que son fils ait eu lui-même une taille peu commune. — Le *Kin che souo* (section 量度) reproduit un pied en cuivre de l'année 81 ap. J.-C. et dit que cet étalon a la même dimension que celui qui avait cours à l'époque des *Tcheou*; or ce pied mesure 23 cm. dans mon exemplaire du *Kin che souo*; si on admet cette valeur du pied, on trouvera que Confucius avait 2 mètres 20 de haut, ce qui est probablement un peu exagéré. Il est évident en effet que ce calcul peut être vicié par trop de causes d'erreur pour être considéré comme ayant une valeur absolue.

4. Cette phrase paraît être destinée à expliquer la proposition qui

Nan-kong King-chou, (du pays) de *Lou*, dit au prince de *Lou* : « Je vous demande la permission d'aller avec *K'ong-tse* dans (le pays des) *Tcheou.* » Le prince de *Lou* lui donna un char, deux chevaux et un serviteur[1], et ensemble[2] (*Nan-kong King-chou* et *K'ong-tse*) se rendirent dans (le pays des) *Tcheou*[3]. (*K'ong-tse*) s'informa des rites. Ce fut sans doute alors qu'il vit *Lao-tse*[4]. Quand

termine le paragraphe précédent : « puis il revint dans (le pays de) *Lou* ». Toute cette première partie de la biographie de Confucius est fort mal rédigée.

1. Ce serviteur devait jouer le rôle de cocher, comme l'indique le *Kia yu* (section *Koan Tcheou*).

2. Le point doit être placé avant le mot 俱. C'est par erreur que le dictionnaire de *K'ang-hi* (s. v. 俱) termine la phrase au mot 俱. La leçon du *Kia yu* enlève d'ailleurs toute incertitude : 與孔子車一乘。馬二匹。豎子侍御。敬叔與俱至周 « (Le duc *Lou*) donna à Confucius, un char, deux chevaux et un domestique pour servir de cocher. *King-chou* avec lui (c. à. d. avec Confucius) alla dans (le pays des) *Tcheou.* » Ainsi l'expression 俱 dans *Se-ma Ts'ien* et 與俱 dans le *Kia yu*, donne à entendre que *Nan-kong King-chou* et Confucius allèrent de compagnie dans le pays des *Tcheou.* Dans le t. II, p. 163, n. 1, la note relative à ce texte est fautive, comme je l'ai fait remarquer t. III, p. 705.

3. C'est-à-dire à *Lo-yang* (*Ho-nan fou*).

4. 蓋見老子云. La formule 蓋 ... 云 implique l'idée qu'il s'agit, non d'un fait certain, mais d'une opinion de l'auteur (t. IV, p. 35, n. 2). En d'autres termes, *Se-ma Ts'ien*, se trouvant en présence de deux traditions, l'une relative au voyage que Confucius aurait fait à la capitale des *Tcheou*, l'autre relative à l'entrevue que Confucius aurait eue avec *Lao-tse*, établit de son autorité propre un rapport entre les deux récits, et il dit : C'est sans doute à l'occasion de son voyage à la capitale des *Tcheou* que Confucius vit *Lao-tse*. — Les principaux textes relatifs aux prétendues conversations de Confu-

il prit congé pour s'en aller, *Lao-tse* le reconduisit en lui disant : « J'ai entendu dire que l'homme riche et puissant reconduit les gens en leur donnant des richesses, que l'homme bon reconduit les gens en leur donnant des paroles. Je ne saurais être riche et puis-

cius avec *Lao-tse* sont les suivants : en premier lieu, *Se-ma Ts'ien* lui-même, dans sa biographie de *Lao-tse* (*Mém. hist.*, chap. LXIII), rapporte une critique assez vive que *Lao-tse* aurait adressée à Confucius et le jugement que Confucius aurait à son tour prononcé sur *Lao-tse*. — Dans le paragraphe *Koan Tcheou* 觀周 du *Kia yu*, on lit que Confucius fit part à *Nan-kong King-chou* de son désir de se rendre dans le pays des *Tcheou* pour y interrroger *Lao Tan* sur les rites et sur la musique. Avec l'autorisation du prince de *Lou*, *Nan-kong King-chou* et Confucius allèrent ensemble à la capitale de *Tcheou*. Confucius s'enquit des rites auprès de *Lao Tan* et de la musique auprès de *Tch'ang-Hong* 問禮於老耼.訪樂於萇宏。. Les paroles que *Lao tse* aurait adressées à Confucius au moment de son départ sont, à quelques variantes près, identiques dans le *Kia yu* et dans le chapitre XLVII des Mémoires historiques. — Dans le chapitre *Tseng tse wen* du *Li ki* (trad. COUVREUR, t. I, p. 434-435, 457-459, 460-461, 463), Confucius rappelle ce qu'il a entendu dire à *Lao Tan* en quatre occasions différentes. Dans l'un de ces cas, dit-il, une éclipse de soleil vint à se produire. Or le *Tch'oen ts'ieou* mentionne une éclipse de soleil dans le cinquième mois de la vingt-quatrième année du duc *Tchao* (518). L'érudit *Kiang Yong* (HTKK, ch. CCLXII, p. 12 r° et v°) en conclut que c'est en cette année-là que Confucius, alors âgé de 34 ans, dut rendre visite à *Lao-tse*. — Le chapitre *Yo ki* du *Li ki* confirme d'autre part que *K'ong-tse* fut en relation avec *Tch'ang Hong*, comme le dit le *Kia yu* (cf. *Se-ma Ts'ien*, trad. fr., t. III, p. 279, et aussi p. 402 et 428; un commentaire à un passage de *Hoai nan tse*, chap. XIII, p. 17 v°, explique dans quelles circonstance *Tch'ang Hong* fut mis à mort en 492 av. J.-C.). L'ouvrage intitulé *K'ong ts'ong* 孔叢 (dans le *Han Wei ts'ong chou*) s'ouvre par le jugement que *Tch'ang Hong* porta sur Confucius à la suite de son entrevue avec lui dans la capitale des *Tcheou*. — Dans le livre de *Tchoang-tse*, Confucius est représenté à plusieurs reprises en conversation avec des docteurs taoïstes qui remportent facilement l'avantage sur lui; *Lao-tse* lui-même est souvent son interlocuteur; d'après un de ces textes (tr. LEGGE, SBE, vol. XXXIX,

sant, mais je prends furtivement[1] le titre d'homme bon; je vous reconduirai donc en vous donnant des paroles, et voici ce que je vous dirai : Celui qui est intelligent et qui est profond observateur est près de mourir, car il critique les hommes avec justesse; celui dont l'esprit est très savant, ouvert et vaste[2], met en péril sa personne, car il dévoile les défauts des hommes. Celui qui est fils ne peut plus se posséder; celui qui est sujet ne peut plus se posséder[3]. »

Quand *K'ong-tse* fut revenu du (pays des) *Tcheou*[4]

p. 354), Confucius était âgé de cinquante et un ans lorsqu'il vit pour la première fois *Lao Tan* à *P'ei* 沛 (auj. s.-p. de *P'ei*, préf. de *Siu-tcheou*, prov. de *Kiang-sou*). — Enfin les bas-relief du IIe siècle de notre ère, dans le *Chan-tong*, figurent la visite de Confucius à *Lao-tse*, ce qui prouve que cette scène était familière au public de cette époque (cf. *La sculpture sur pierre en Chine*, p. 69-71). — De l'examen de ces divers témoignages il résulte que la réalité historique des entrevues de Confucius et de *Lao-tse* n'est point établie; cette tradition nous apparaît bien plutôt comme une invention des taoïstes qui avaient imaginé de mettre leur patron le plus vénéré en présence du chef de l'école rivale afin de pouvoir accabler ce dernier de leurs sarcasmes. L'origine manifestement taoïste de ces récits suffit à en rendre suspecte l'authenticité, car les écrivains taoïstes donnent volontiers libre cours à leur fantaisie et n'ont aucune prétention à l'exactitude qui est la première vertu de l'historien.

1. Formule de modestie.

2. Au lieu de 廣大, le *Kia yu* donne la leçon qui paraît préférable 閎達 « grandement pénétrant ».

3. En d'autres termes : Une grande intelligence et une profonde instruction sont choses pernicieuses pour qui les possède; celui qui s'acquitte des devoirs de la piété filiale et celui qui agit en sujet loyal ne se possèdent plus eux-mêmes, car ils sont à la merci, l'un de ses parents, l'autre de son prince. C'est la condamnation de l'intelligence, de la piété filiale et du loyalisme qui sont les principes essentiels de la doctrine de Confucius.

4. La section *Koan Tcheou* du *Kia yu* donne, sur le séjour de Con-

dans (la principauté de) *Lou*, ses disciples affluèrent graduellement en nombre de plus en plus grand[1].

En ce temps, le duc *P'ing* (557-532)[2], de *Tsin*, se livrait à des excès[3]; les six hauts dignitaires empiétèrent sur son autorité; du côté de l'Est, ils attaquèrent les seigneurs. Le roi *Ling* (540-529), de *Tch'ou*, avait une forte puissance militaire; il opprimait[4] les Royaumes du Milieu[5]. *Ts'i* était grand et était voisin de *Lou*. *Lou* était petit et faible; s'il voulait se rattacher à *Tch'ou*, *Tsin* s'en irriterait; s'il prétendait se rattacher à *Tsin*, c'est alors *Tch'ou* qui viendrait l'attaquer; s'il ne se mettait pas en garde contre *Ts'i*, les soldats de *Ts'i* envahiraient (le territoire de) *Lou*.

La vingtième année (522) du duc *Tchao*, de *Lou*, *K'ong-tse* étant donc[6] âgé de trente ans, le duc *King*, de *Ts'i*, vint avec *Yen Yng* dans le pays de *Lou*[7]. Le duc *King* demanda à *K'ong-tse* : « Autrefois le duc *Mou* (659-621), de *Ts'in*, avait un royaume petit et demeurait dans une

fucius dans la capitale des *Tcheou*, quelques autres indications qui ont été résumées par Legge (C. C., vol. I, prolégomènes, p. 66).

1. Le *Kia yu*, dont le témoignage est ici fort suspect, dit que le nombre de ses disciples s'éleva alors à trois mille. Cf. Legge, C. C., vol. I, prol., p. 67.

2. Le duc *P'ing* étant mort en 532, il semble que, pour *Se-ma Ts'ien*, le voyage de Confucius à la capitale des *Tcheou* dut être antérieur à cette date.

3. Cf. t. IV, p. 331-332.

4. Sur l'expression 陵轢, cf., t. II, p. 469, n. 1.

5. On sait que le royaume à demi barbare de *Tch'ou* n'était pas considéré comme faisant partie de la confédération des Royaumes du Milieu; cf. t. IV, p. 436, n. 9.

6. Ici encore (Cf. p. 299, n. 4) le mot 蓋 indique qu'il s'agit, non d'un fait attesté directement par un témoignage digne de foi, mais d'une conclusion à laquelle l'historien aboutit par le raisonnement.

7. Cf. t. IV, p. 75.

région écartée. Comment se fait-il qu'il ait obtenu l'hégémonie? » (*K'ong-tse* lui) répondit : « Quoique (le duc de) *Ts'in* eût un royaume petit, sa résolution était grande; quoiqu'il demeurât dans une région écartée, sa conduite était juste et correcte[1]. Lui-même il éleva en dignité « (le grand officier des) cinq béliers »[2] et lui donna le titre de grand officier; il le retira des liens qui le garrottaient[3] et s'entretint avec lui pendant trois jours; il lui confia le gouvernement. Si on prend cela en considération, (on reconnaîtra que,) même obtenir la royauté[4] (le duc de *Ts'in*) l'eût pu; c'est peu qu'il ait obtenu l'hégémonie. » Le duc *King* fut satisfait[5].

Lorsque *K'ong-tse* avait trente-cinq ans (517), *Ki P'ing-tse*, à cause d'un combat de coqs qu'il avait fait avec *Heou Tchao-po*[6], se rendit coupable aux yeux du duc *Tchao*, de *Lou*; le duc *Tchao*, à la tête de ses soldats, attaqua (*Ki*) *P'ing-tse*; mais celui-ci, unissant les forces de sa famille

1. Au lieu de 行中正, le *Kia yu* (section 13, *hien kiun*) et le *Chouo yuan* (section *tsuen hien* donnent la leçon 其政中 « son gouvernement était bon ». Avec cette variante la phrase est mieux rythmée.

2. *Po-li Hi*. Cf. t. II, p. 27.

3. Ce membre de phrase est supprimé dans le *Kia yu* (section *hien kiun*) mais est conservé dans le *Chouo yuan* (section *tsuen hien*). L'expression 纍紲之中 se retrouve dans le *Luen yu* (V, 1) sous la forme 在縲絏之中.

4. Il s'agit ici de la royauté du Fils du Ciel ou royauté universelle qui est supérieure à l'hégémonie prise par un seigneur.

5. Le duc *King* fut satisfait parce qu'il pensa que Confucius l'approuvait implicitement d'avoir pris un sage tel que *Yen Yng* pour conseiller. Dans le *Luen yu* (V, 16), Confucius a parlé avec éloge de *Yen Yng*.

6. Cf. t. IV, p. 121-122.

à celles des deux familles *Mong* et *Chou-suen*[1], attaqua le duc *Tchao*; les soldats du duc *Tchao* furent battus, et lui-même s'enfuit dans (le pays de) *Ts'i*; (le duc de) *Ts'i* logea le duc *Tchao* à *Kan-heou*[2]. Peu de temps après cela, (le pays de) *Lou* fut en révolution; *K'ong-tse* se rendit dans (le pays de) *Ts'i* et se mit au service personnel de *Kao Tchao-tse*[3], dans l'espérance de parvenir ainsi jusqu'au duc *King*. Il conversa sur la musique avec le grand maître de la musique (du pays) de *Ts'i*; il entendit les airs de (la musique) *chao*; il les étudia, et, pendant trois mois, il ne connut pas le goût de la viande[4]. Les gens de *Ts'i* le louèrent.

1. Cf. t. IV, p. 111, n. 4, et p. 123, n. 1.

2. Ici encore on peut signaler une négligence de *Se-ma Ts'ien*. Le duc *Tchao* commença en effet par se réfugier dans le pays de *Ts'i*; mais, en 514, il quitta ce royaume pour aller dans celui de *Tsin* et c'est alors qu'il fut installé à *Kan-heou*, qui était une localité de *Tsin* (et non de *Ts'i*, comme le dit ici *Se-ma Ts'ien*). Cf. t. IV, p. 121, n. 1, et p. 124.

3. Sur *Kao Tchao-tse* ou *Kao Tchang*, voyez t. IV, p. 78-80.

4. Comme le remarque *Se-ma Tcheng*, il semble que *Se-ma Ts'ien* réunisse ici à tort deux témoignages distincts du *Luen yu*; d'une part, en effet, le *Luen yu* (III, 23) nous apprend que « Confucius parla sur la musique au grand maître de la musique du pays de *Lou* » (et non de *Ts'i*, comme le dit *Se-ma Ts'ien*) 子語魯大師樂曰. D'autre part, ce même ouvrage (VII, 13), rapporte que « quand le maître était dans le pays de *Ts'i*, il entendit (la musique *chao*, et pendant trois mois ne connut pas le goût de la viande ». — La musique *chao* 韶 était attribuée à l'empereur mythique *Choen* (cf. t. III, p. 256, n. 1). — Dans le *Chouo yuan* 說苑 (section *sieou wen*) de *Lieou Hiang* (80-9 av. J.-C.), on lit : « Quand *K'ong-tse* se rendit dans (le pays de) *Ts'i*, en dehors de la porte du faubourg il rencontra un jeune garçon qui portait un pot et marcha en sa compagnie ; le regard (de cet enfant) était clair; son cœur était droit; sa démarche était assurée. *K'ong-tse* dit à son cocher : « Pres-

[Le duc *King* interrogea *K'ong-tse* sur le gouvernement. *K'ong-tse* lui dit : « (Pour que le gouvernement soit bon, il faut) que le prince agisse en prince, que le sujet agisse en sujet, que le père agisse en père, que le fils agisse en fils[1]. » Le duc *King* dit : « C'est fort bien *Luen yu*; XII, 11.

sez les chevaux ! Pressez les chevaux ! La musique *chao* se manifeste déjà ». (En d'autres termes, Confucius a hâte d'arriver dans le pays de *Ts'i* où la musique *chao* a des effets si merveilleux que les enfants eux-mêmes subissent son heureuse influence). Quand *K'ong-tse* fut arrivé (dans le pays de *Ts'i*), il entendit la musique *chao*, et, pendant trois mois il ne connut pas le goût de la viande... » — La phrase « il ne connut pas le goût de la viande » signifie que Confucius ne se nourrit que d'aliments maigres. D'après certains commentateurs du *Luen yu*, il faudrait comprendre les mots 三月 comme signifiant que Confucius étudia la musique *chao* pendant trois mois. Le texte de *Se-ma Ts'ien* serait susceptible de cette interprétation, puisqu'on pourrait considérer comme formant une phrase les mots 學之三月.

1. Certains commentateurs du *Luen yu* ont voulu voir dans la réponse de Confucius une intention satirique; la famille *Tch'en* 陳 (ou *Tien* 田 ; cf. p. 228, n. 1) était devenue, disent-ils, trop puissante dans le pays de *Ts'i*; ainsi le prince n'avait plus toute l'autorité qui doit appartenir à un prince, et les sujets n'avaient pas la docilité que doivent témoigner des sujets. D'autre part, le duc *King*, épris d'une de ses concubines, désirait avoir pour successeur le jeune fils de cette favorite et se refusait à désigner comme héritier présomptif un de ses fils adultes ; il ne se conduisait donc pas lui-même comme un père doit se conduire. — Cette glose trop ingénieuse doit être rejetée; en premier lieu, le duc *King* approuve sans restriction la réponse de Confucius, ce qu'il n'eût pas fait s'il y eût senti un blâme à son adresse ; en second lieu, Confucius, d'après *Se-ma Ts'ien*, se trouva dans le pays de *Ts'i* entre l'âge de 35 ans et celui de 42 ans, soit entre 517 et 510 av. J.-C. ; or les troubles suscités par *T'ien K'i* sont de l'année 493, et le refus du duc *King* de nommer un héritier présomptif est de l'année 490 (cf. t. IV, p. 78). Confucius ne pouvait donc faire allusion à des événements qui n'étaient point encore arrivés. — La

(répondu). Si en effet le prince n'agit pas en prince, si le sujet n'agit pas en sujet, si le père n'agit pas en père, si le fils n'agit pas en fils, même si j'avais mes revenus, comment pourrai-je en jouir? »[1]].

Yen-tse; § 8, *wai pien.* *Mo-tse*; § 39, *fei jou.*

Un autre jour, (le duc *King*) interrogea encore *K'ong-tse* sur le gouvernement. *K'ong-tse* dit : « Le bon gouvernement consiste à user avec modération des richesses[2] ». [Le duc *King* fut satisfait[3]; il se proposait de

réponse que fit Confucius au duc *King* a été souvent citée comme l'exposé de la théorie des dénominations exactes : il est essentiel de rendre les dénominations exactes 正名, c'est-à-dire d'agir de telle manière que les relations diverses qui existent entre les hommes soient adéquates aux idées parfaites que nous nous en faisons et que nous exprimons par les mots du langage. Mais nous verrons plus loin que l'expression 正名 avait à l'origine un sens entièrement différent et visait en réalité la correction des caractères de l'écriture.

1. Littéralement : « Même si j'avais le grain, comment pourrais-je le manger ? » L'expression « le grain » désigne les redevances qui étaient payées au prince. — Le mot 豈, qui figure dans *Se-ma Ts'ien*, est absent dans le texte actuel du *Luen yu*, mais il devait s'y trouver à l'origine, car il apparaît dans les deux textes du *Luen yu* appelés le texte de *Hoang* et le texte de Corée (cf. la note additionnelle à la fin de ce chapitre); ce mot est aussi présent dans la citation que le *Ts'ien Han chou* (chap. LXIII, p. 2 r°) fait de ce passage (cf. SHTKK, chap. 1065, p. 12 r°).

2. 節財. Dans le *Luen yu* (I, 5) on trouve l'expression 節用 employée dans le même sens.

3. A partir d'ici, toute la fin de ce paragraphe se retrouve, avec des variantes importantes, d'une part dans le livre de *Yeng Yng* ou *Yen tse* intitulé *Yen-tse tch'oen-ts'ieou* (*wai pien*, § 8), d'autre part dans le livre de *Mo-tse* (§ 39, *fei jou*). De ces trois rédactions, celle de *Yen-tse* 晏子 est la plus ancienne et la plus fidèle; celle de *Mo-tse* 墨子 offre déjà des modifications assez graves; celle de *Se-ma Ts'ien* est la plus altérée et serait parfois inintelligible si on ne la comparait pas aux deux autres.

donner en apanage à *K'ong-tse* les champs de *Ni-k'i*[1], (mais) *Yen Yng* s'avança et dit : « Les lettrés[2] sont des sophistes[3] qu'on ne peut prendre pour modèle et pour norme[4]. Arrogants[5], et ne suivant que leurs propres opinions, on

1. 尼谿. Cette leçon est aussi celle de *Mo-tse* : mais *Yen-tse* écrit 爾稽.

2. 儒者. Je traduis ce mot par « les lettrés », quoique cette traduction soit ici un anachronisme puisque les lettrés sont définis comme étant ceux qui reconnaissent Confucius pour leur maître. On peut douter qu'à l'époque de Confucius le mot 儒 désignât une classe de penseurs formant une école distincte ; dans le seul texte du *Luen yu* (VI, 11) où ce mot apparaisse, il n'a point cette valeur. Dans *Yen-tse* qui nous donne la forme la plus ancienne du texte que nous étudions en ce moment, le mot 儒 ne figure pas ; il ne fait son apparition que dans la rédaction de *Mo-tse* qui est d'une époque postérieure.

3. Le terme 滑稽 n'est pas commenté ici ; mais il se retrouve dans les chap. LXXI, p. 1 r° et CCXXVI, p. 1 r° de *Se-ma Ts'ien* où il est suivi de gloses assez longues (cf. aussi *Tse tche t'ong kien*, chap. CCXLIX p. 8 r°) ; deux explications principales sont en présence : d'après *Tseou Tan* (fin du v° siècle de notre ère), le mot 滑 signifie « troubler » 亂, et le mot 稽 signifie « identique » 同 ; l'expression formée de ces deux mots désigne d'habiles discoureurs qui font passer le faux pour le vrai et le vrai pour le faux, qui troublent l'esprit des auditeurs en rendant identiques les contraires. D'après *Ts'oei Hao* († 450 p. C.), le terme 滑稽 désigne une sorte de vase à vin qui peut déverser du vin sans interruption, et, par métaphore, on l'applique à des bouffons qui font sortir incessamment des bons mots de leur bouche. Le premier sens est celui de « sophiste » ; le second sens est celui de « bavard incoercible ». Enfin, d'après *Yao Tch'a* (533-606), cette expression aurait le sens de plaisanteries trompeuses et de stratagèmes sortant avec promptitude.

4. Cette première phrase ne se trouve pas dans les textes de *Yen-tse* et de *Mo-tse*.

5. 倨傲. *Yen-tse* : 浩裾. *Mo-tse* : 浩居. Tous ces termes ont le même sens.

ne saurait leur faire diriger le peuple[1]. Attachant une grande importance aux deuils, ils se livrent à l'affliction[2]; ils ruinent les fortunes dans des funérailles somptueuses[3]; on ne saurait leur faire diriger les mœurs. Discoureurs qui vont de lieu en lieu pour demander à emprunter[4], on ne saurait leur faire diriger l'État. Après l'apparition des grands sages[5], quand la maison des *Tcheou* tomba en décadence, les rites et la musique furent défectueux et eurent des lacunes. (C'est pourquoi) maintenant *K'ong-tse* multiplie les formes extérieures et les belles apparences[6]; il complique les rites pour

1. Au lieu de 不可以爲下, *Yen-tse* et *Mo-tse* écrivent 不可以教下, « on ne peut se servir d'eux pour enseigner le peuple ». Avec la leçon de *Se-ma Ts'ien*, je traduis le mot 爲 comme signifiant « être à la tête de, diriger »; de même, plus bas, on a les phrases : 不可以爲俗 « on ne saurait leur faire diriger les mœurs », 不可以爲國 « on ne saurait leur faire diriger l'Etat. »

2. 遂哀. *Mo-tse* : 循哀.

3. On sait que *Mo-tse* défendit la thèse de la simplicité dans les funérailles et combattit sur ce point la doctrine des lettrés (cf. De Groot, *Religious system of China*, vol. II, liv. 1, p. 664-685). Il est intéressant de constater que le débat paraît s'être élevé dès l'époque même de Confucius.

4. D'après le *T'ang yun* (cité dans le dict. de *K'ang-hi*), le mot 貸 est au *jou cheng* quand il signifie « emprunter », comme dans l'expression 乞貸 (qui est celle que nous avons ici); il est au *k'iu cheng* quand il signifie « prêter ».

5. Quand les grands sages apparurent (息 = 生), les rites et la musique furent parfaits; mais plus tard, quand les *Tcheou* tombèrent en décadence, les rites et la musique s'altérèrent.

6. 盛容飾. *Mo-tse* : 盛容修飾以蠱世 « mul-

monter et pour descendre, les règles pour marcher rapidement et pour marcher les bras étendus[1]. Plusieurs vies ne suffiraient pas à épuiser les études (qu'il prescrit); en y employant des années[2] on ne parviendrait pas à examiner à fond les rites (qu'il impose). O prince, si vous voulez lui confier un emploi afin d'amener un changement dans les mœurs (du pays) de *Ts'i*, ce ne sera point là le moyen de mettre le (bien du) menu peuple au premier rang (de vos préoccupations)[3]. » Après cela, le duc *King* traita *K'ong-tse* avec respect quand il l'admettait en sa présence, mais il ne l'interrogea plus sur (ses opinions concernant les) rites[4].]

[Un autre jour, le duc *King* retint[5] *K'ong-tse* et lui dit : « Vous honorer comme (le duc de *Lou* honore) le chef de la famille *Ki*, je ne le puis. » Il le traita d'une manière *Luen yu* XVIII, 3.

tiplie les formes extérieures et met en honneur les belles apparences afin de fasciner les gens ».

1. Au lieu de 趨詳, *Yèn-tse* et *Mo-tse* donnent tous deux la leçon 趨翔 qui est seule intelligible. On trouvera en effet dans le *Li ki* de nombreuses prescriptions sur la marche rapide 趨 et sur la marche en étendant les bras comme les ailes d'un oiseau 翔; voyez notamment le chap. *K'iu li* (trad. Couvreur, t. I, p. 21). — *Se-ma Ts'ien* ne parle ici que des rites. Dans les textes de *Yen-tse* et de *Mo-tse*, Confucius est aussi accusé d'avoir modifié la musique d'une manière fâcheuse.

2. 當年 « durant des années ».

3. On remarquera ce réquisitoire véhément où apparaissent déjà les principaux griefs que les ennemis des lettrés n'ont pas cessé d'invoquer contre eux.

4. *Yen-tse* et *Mo-tse* : « il ne l'interrogea plus sur sa doctrine » 不問其道.

5. Au lieu de 止, le *Luen yu* écrit 待.

intermédiaire entre celle qui convenait au chef de la famille *Ki* et celle qui convenait au chef de la famille *Mong*[1]].

Les grands officiers de *Ts'i* voulaient du mal à *K'ong-tse*; *K'ong-tse* en informa (le duc *King*); le duc *King* lui [dit : « Je suis vieux; je ne puis me servir de vous[2]. »

Luen yu; XVIII, 3. *K'ong-tse* alors s'en alla] et revint dans (le pays de) *Lou*[3].

Lorsque *K'ong-tse* eut quarante-deux ans (510), le duc *Tchao*, de *Lou*, mourut à *Kan-heou*[4]. Le duc *Ting* monta sur le trône. La cinquième année (505) du duc *Ting*, en été, *Ki P'ing-tse* mourut. (*Ki*) *Hoan-tse* lui succéda (comme chef de la famille *Ki*).

Kouo yu; *Lou yu*, *b*; ch. V, p. 4 r°. [*Ki Hoan-tse*, en creusant un puits, trouva une jarre de terre dans laquelle était un être qui ressemblait à un mouton. Il interrogea *K'ong-tse* à ce sujet en lui disant : « J'ai trouvé un chien. » *Tchong-ni* dit : « D'après ce que moi, *K'ieou*, j'ai appris, c'est un mouton. Voici ce que

1. Le *Luen yu* (XVIII, 3), grâce à la variante signalée dans la note 5 de la page 309, rapporte ce texte comme s'il s'agissait d'un propos que le duc *King* aurait tenu en s'adressant à ses grands officiers. — Le chef de la famille *Ki* étant le plus puissant dignitaire du pays de *Lou*, et le chef de la famille *Mong* venant en dignité aussitôt après lui, le duc *King* faisait encore un insigne honneur à Confucius en lui accordant un traitement intermédiaire entre ceux que le prince de *Lou* donnait à ces deux hauts personnage. Il ne faut donc point voir là une des raisons pour lesquelles Confucius aurait quitté le pays de *Ts'i*.

2. Cf. *Luen yu* (XVIII, 3). Le duc *King* s'excuse de ne pas prendre Confucius pour conseiller en disant qu'il se sent trop vieux pour changer sa méthode de gouvernement.

3. *Kiang Yong* (HTKK, chap. CCLXII, p. 15 v°) cherche à établir que Confucius ne serait guère resté qu'un an dans le pays de *Ts'i*, de 517 à 516. Mais le raisonnement sur lequel il se fonde pour obtenir cette conclusion est bien subtil. Tout ce qu'on peut dire, si l'on s'en rapporte au témoignage de *Se-ma Ts'ien*, c'est que le séjour de Confucius dans le pays de *Ts'i* est postérieur à l'année 517 et antérieur à l'année 510.

4. Cf. t. IV, p. 125 et p. 121, n. 1.

moi, *K'ieou*, j'ai appris : les prodiges du bois et de la pierre sont le *k'oei* et le *wang-leang*; les prodiges de l'eau sont le dragon et le *wang-siang*; le prodige de la terre est le mouton *fen*[1]. »]

1. Ce paragraphe est tiré du *Kouo yu*, section *Lou yu*, 2de partie. Il est reproduit dans le *Chouo yuan* (section 10, *pien ou*) et dans le *Kia yu* (section 16, *pien ou*). — Le *k'oei* 夔, dit le dictionnaire *Chouo wen*, ressemble au dragon, mais n'a qu'une patte. D'après d'autres traditions recueillies par *Tchang Cheou-tsie* et *Se-ma Tcheng*, le *k'oei* serait un animal fantastique à un pied qui habite les montagnes et qui ressemble à un homme; c'est l'être que les gens du pays de *Yue* appellent le *sao* des montagnes 山繅. — Le *wang leang* 罔閬, dont le nom est écrit 蝄蜽 dans le *Kouo yu*, se plaît à imiter la voix humaine et à induire les hommes en erreur. — Le *wang-siang* 罔象 dévore les hommes; on l'appelle aussi *mou-tchong* 沐腫. — Le *fen yang* ou mouton *fen* 墳羊, dont le nom est écrit 羵羊 dans le *Kouo yu* et dans le *Kia yu*, est produit spontanément par la terre et n'est pas issu de l'accouplement d'un mâle et d'une femelle. — L'encyclopédie *T'ai p'ing yu lan*, dans le chap. 902, cite un passage du *Han che wai tchoan* (ce passage ne se retrouve pas dans le texte de ce livre tel qu'il figure dans le *Han wei ts'ong chou*), où l'anecdote que nous étudions est présentée d'une manière un peu différente : « Le duc *Ngai*, de *Lou*, avait chargé des hommes de creuser un puits : au bout de trois mois (de travail), ils ne trouvèrent pas de source, mais ils trouvèrent un mouton de jade. Le duc pensa que c'était un heureux présage; il chargea ses invocateurs de faire à cette occasion de la musique et des danses et il se proposait d'offrir au ciel (cette victime) ; mais le mouton ne put pas être offert. *K'ong-tse* vit le duc et lui dit : « L'essence de l'eau est le jade; l'essence de la terre est le mouton. Je désire que vous ne voyiez point là un prodige : le foie de ce mouton est en terre. » Le duc fit tuer (le mouton) et, quand on examina son foie, on constata qu'il était en terre ». Dans *Hoai nan tse* (chap. XIII, p. 27 v°, section *se luen hiun*), on lit : « Les montagnes produisent le *kiao yang* 梟陽 (le *Chouo wen* écrit 梟羊; le dictionnaire de *K'ang-hi* 嘄陽); l'eau donne naissance

Kouo yu; Lou yu, b; ch. v, p. 6 r°-v°.

[(Le prince de) *Ou*[1], ayant attaqué (le prince de) *Yue* (494), bouleversa le *Koei-ki*[2] et trouva un ossement qui faisait la charge entière d'un char. (Le prince de) *Ou* envoya un émissaire demander à *Tchong-ni* comment il se faisait que cet ossement fût si grand. *Tchong-ni* dit : « *Yu* fit venir la foule des divins sur la montagne *Koei-ki*[3].

au *wang-siang* 罔象 ; le bois donne naissance au *pi-fang* 畢方 ; les puits donnent naissance au mouton *fen* 墳羊 ». — Le *k'oei* 夔, le *wang-siang* 罔像 et le *pi-fang* 畢方 sont mentionnés, en compagnie d'autres êtres fantastiques, dans le *Tong king fou* ou Éloge de la capitale orientale, de *Tchang Heng* (78-139 ap. J.-C.; voy. le *Wen siuan*, chap. III).

1. Ce paragraphe est tiré du *Kouo yu*, section *Lou yu*, 2de partie; il est reproduit dans le *Chouo yuan* (section 10, *pien ou*) et dans le *Kia yu* (section 16, *pien ou*).

2. Le prince de *Yue* avait été cerné par les troupes de *Ou* sur le mont *Koei-ki* (au sud de *Chao-hing fou*, prov. de *Tche-kiang*; cf. t. IV, p. 421, ligne 7). C'est en faisant des terrassements et des tranchées militaires sur cette hauteur que le roi de *Ou* exhuma un ossement gigantesque. — Si l'anecdote qui va être rapportée a un fondement historique, elle prouve que, en Chine aussi bien qu'en Europe, on admettait volontiers que les hommes d'autrefois avaient eu une taille extraordinairement élevée ; on était donc porté à considérer comme des débris de ces races antiques des ossements qui, selon toute vraisemblance, devaient appartenir à des animaux de la faune paléontologique. C'est ainsi que, en France, des ossements trouvés en 1613 dans les environs de Romans (Dauphiné), furent attribués au géant Teutobochus, roi des Teutons, qui avait été vaincu en 102 av. J.-C. par Marius ; ce ne fut qu'en 1835 que Blainville prouva que ces ossements avaient appartenu à un mastodonte (cf. Dastre, « La stature de l'homme aux diverses époques », *Revue des Deux-Mondes*, 1 sept. 1904, p. 205).

3. 禹致羣神於會稽山. Dans d'autres textes (*Tso tchoan*, 7e année du duc *Ngai*; *Se-ma Ts'ien*, t. I, p. 171, lignes 8-9), il est dit que *Yu* réunit les seigneurs 諸侯 dans une localité située au sud du *Yang-tse*; l'expression, « la foule des divins » 羣神 est

Fang-fong[1] arriva en retard; *Yu* le tua et exposa son corps; chacun de ses ossements faisait la charge entière d'un char. Voilà pourquoi cet (ossement) est grand. » L'étranger de *Ou* dit : « Qui étaient les divins ? » *Tchong-ni* répondit : « Les dieux[2] des montagnes et des cours d'eau sont capables de régler le monde[3]; ceux qui président (aux sacrifices qu'on leur rend) sont les divins. (Ceux qui président aux sacrifices qu'on rend aux) dieux du sol et des moissons sont les ducs et les

donc ici équivalente à « les seigneurs » 諸侯. En effet, comme Confucius va le rappeler lui-même, les seigneurs sont ceux qui président aux sacrifices qu'on fait aux dieux des montagnes et des cours d'eau; à ce titre, ils peuvent être appelés eux-mêmes « les dieux » ou « les divins ».

1. Le *Tchou chou ki nien* (cf. Legge, C. C., t. III, Prolégomènes, p. 118) rapporte aussi que *Fang-fong* fut mis à mort par *Yu*. — Le *Chou i ki*, qui passe pour avoir été écrit par un certain *Jen Fang* au VIe siècle de notre ère, mais qui a été perdu puis reconstitué à une époque bien postérieure (cf. Wylie, *Notes on Ch. Lit.*, p. 154), raconte (chap. I, p. 1 v°) que, dans les régions de *Ou* et de *Yue*, il y a des temples de *Fang-fong* où ce personnage est représenté avec une tête de dragon, des oreilles de bœuf et des sourcils se réunissant sur un œil unique; quand on lui sacrifie, on pousse des mugissements en soufflant dans des tubes de bambou longs de trois pieds, tandis que trois hommes dansent les cheveux épars. — Le culte de *Fang-fong* paraît être un ancien culte local du pays de *Yue* dont la légende a été incorporée dans l'histoire chinoise.

2. *Se-ma Ts'ien* emploie le mot 神 qui est amphibologique puisqu'il désigne ici les divinités mêmes des montagnes et des cours d'eau, tandis que, dans la phrase suivante, le même mot désigne « les divins », c'est-à-dire les seigneurs qui président aux sacrifices rendus à ces divinités. Le *Kouo yu* et le *Chouo yuan* ne sont pas aussi obscurs, car ils écrivent 靈 dans le premier cas, et 神 dans le second.

3. L'influence attribuée aux dieux des montagnes et des cours d'eau vient de ce qu'ils sont capables de produire les nuages et d'amener la pluie. En effet les nuages s'assemblent sur les montagnes et les vapeurs se forment au-dessus des cours d'eau.

marquis[1]. Tous dépendaient du roi[2]. » L'étranger dit : « (A quels sacrifices) présidait *Fang-fong*? » *Tchong-ni* répondit : « Il était prince de *Wang-wang*[3]; il présidait aux montagnes *Fong* et *Yu*[4]. Il était du clan *Hi*[5]. A l'époque de *Yu* (*Choen*), des *Hia* et des *Chang*, (cette principauté) était celle de *Wang-wang*; à l'époque des *Tcheou*, ce fut celle des *Ti* géants[6]; aujourd'hui on appelle (les gens de ce pays) les hommes grands. » L'étranger demanda : « Quelle est la grandeur de la taille humaine[7]? » *Tchong-ni* répondit : « (Le peuple des) *Tsiao-yao* a trois pieds[8]; c'est la dernière petitesse; les hommes les plus

1. 社稷爲公侯. Le *Kouo yu* est ici plus explicite : 社稷之守者爲公侯. Au-dessous des seigneurs féodaux qui président aux sacrifices adressés aux montagnes et aux cours d'eau de leur territoire, sont les simples ducs et marquis qui n'ont à sacrifier qu'à leurs dieux du sol et des moissons.

2. Les seigneurs féodaux, aussi bien que les ducs et marquis, dépendaient du roi suprême c'est-à-dire du Fils du Ciel.

3. Au lieu de *Wang-wang* 汪罔, il faut lire *Wang-mang* 汪芒, comme dans le *Kouo yu* et le *Chouo yuan*.

4. Le *Ou hing ki* 吳興記 de *Chan K'ien-tche* 山謙之 (cité dans le commentaire du *Kouo yu* par *Wang Yuen-suen*) dit que la montagne *Fong* 封山 était à 18 *li* à l'est de la s.-p. de *Ou-k'ang* 武康 (dépendant de la préf. de *Hou-tcheou*, prov. de *Tche-kiang*); la montagne *Yu* 禺山 était à 30 *li* plus au sud.

5. Au lieu de 釐, le *Kia yu* écrit fautivement 漆.

6. Cf. t. IV, p. 115, n. 5, p. 116 et p. 241, ligne 11.

7. La leçon du *Kouo yu* est plus claire : 人長之極幾何 « quels sont les extrêmes (en grandeur et en petitesse) de la taille humaine? »

8. Dans le *Kouo yu* (avant-dernier texte de la 4[e] partie de la sec-

grands ne dépassent pas dix fois cette taille[1]; c'est là le chiffre extrême. »] Alors l'étranger de *Ou* dit : « Très bien (répondu)! Voilà un homme saint. »

Un courtisan de (*Ki*) *Hoan-tse*, nommé *Tchong-leang Hoai*, avait des raisons d'inimitié contre *Yang Hou*;

tion *Tsin yu*), les *Tsiao-yao* 僬 僥 sont mentionnés, non comme un peuple, mais comme formant une des huit catégories de gens infirmes 八 疾. Dans le *Tchou chou ki nien*, au contraire, les *Tsiao-yao* apparaissent comme une peuplade : « La 29e année (de l'empereur *Yao*), le chef des *Tsiao-yao* 僬僥氏 vint rendre hommage à la cour, et apporta en tribut des plumes qui s'enfonçaient dans l'eau » (Legge, C. C., vol. III, prol., p. 114). Le *Heou Han chou* (chap. II, p. 8 v°), à la date de 74 p. C., cite les *Tsiao-yao* dans une énumération des peuples barbares du Sud-Ouest qui vinrent faire leur soumission à la Chine. Le *Chan hai king* (section *Hai wai nan king*) mentionne le royaume de *Tcheou jao* 周 饒 qu'on appelle aussi *Tsiao-yao* 僬 僥; le commentateur *Ho I-hing* (vers 1800; Giles, B. D., n° 636), émet l'opinion que le terme *tchou-jou* 朱 儒, qui signifie « un nain », n'est qu'une autre prononciation de ce même mot *Tcheou-jao* ou *Tsiao-yao*; quoique le texte du *Kouo-yu* auquel nous avons fait allusion plus haut dans la présente note distingue les *tsiao-yao* des *tchou-jou* pour en faire deux catégories différentes d'infirmes, nous serions cependant disposés à croire que l'explication de *Ho I-hing* est valable et que les termes *tsiao-yao* et *tchou-jou* ont la même origine. — La géographie *Kouo ti tche*, publiée en l'an 642, rapproche du nom des *Tsiao-yao* la légende des Pygmées et des grues; « Le royaume des petits hommes est au sud de *Ta Ts'in*; ces gens n'ont que trois pieds de haut; à l'époque des labours et des semailles ils craignent d'être mangés par les grues; aussi *Ta Ts'in* vient-il à leur secours. C'est le royaume des *Tsiao-yao*; ces gens vivent dans des cavernes ». Ce texte est fort important, puisqu'on y trouve pour la première fois en Chine la fable des combats entre les Pygmées et les grues; il nous a été conservé dans le commentaire de *Tchang Cheou-tsie* au chap. CXXIII, p. 3 r° de *Se-ma Ts'ien*.

1. La stature des hommes les plus grands, tels que *Fang-fong*, serait donc de 30 pieds.

Yang Hou voulut chasser (*Tchong-leang*) *Hoai*; *Kong-chan Pou-nieou* l'en empêcha[1]. L'automne de cette même année (505), (*Tchong-leang*) *Hoai* ayant redoublé d'arrogance, *Yang Hou* l'arrêta. (*Ki*) *Hoan-tse* en fut irrité et c'est pourquoi *Yang Hou* emprisonna (*Ki*) *Hoan-tse*; il fit une convention avec lui, puis le relâcha; à la suite de cela, *Yang Hou* redoubla de mépris pour la famille *Ki*. La famille *Ki*, de son côté, empiétait sur les prérogatives de la famille ducale. Ceux qui étaient doublement sujets[2] exerçaient le gouvernement de l'Etat; ainsi, dans le pays de *Lou*, depuis les grands officiers jusqu'aux fonctionnaires subalternes, tous s'arrogeaient des droits usurpés et s'éloignaient de la droite voie. Aussi, *K'ong-tse* n'exerça-t-il aucune fonction publique; il se retira et arrangea[3] les Poésies, le *Chou* (*king*), les rites et la musique; ses disciples furent plus nombreux que jamais; ils venaient même des contrées éloignées

1. Les événements auxquels il est fait ici allusion sont racontés dans le *Tso tchoan* (5e année du duc *T'ing*). Ils suivirent immédiatement la mort de *Ki P'ing-tse* (505 av. J.-C). que *Se-ma Ts'ien* a rappelée plus haut (p. 310, lignes 9-10); c'est par un défaut de composition que l'historien a interrompu son récit pour intercaler deux paragraphes du *Kouo yu* dont l'un au moins rapporte un incident de l'année 494 (cf. p. 312, lignes 1-2), c. à. d. postérieur de onze ans aux faits qui vont être maintenant exposés. On saisit ici sur le vif le procédé de rédaction de *Se-ma T'sien* qui cherche à loger tant bien que mal entre les textes historiques proprement dits les textes de provenances fort diverses où Confucius est mentionné. — Le personnage appelé *Kong-chan Pou-nieou* par le *Tso tchoan* et par *Se-ma T'sien* est celui qui apparaît dans le *Luen yu* (XVII, 5) sous le nom de *Kong-chan Fou-jao* 公山弗擾.

2. Cf. t.III, p. 23, n. 7.

3. 脩. Vers la fin de ce chapitre *Se-ma Ts'ien* parlera plus en détail de cette importante question.

et il n'était personne qui ne reçût son enseignement[1].

La huitième année du duc *Ting* (502 av. J.-C.), *Kong-chan Pou-nieou*, n'obtenant pas ce qu'il désirait de la famille *Ki*, s'unit à *Yang Hou* pour faire des troubles; (lui et *Yang Hou*) désiraient dégrader les chefs par droit de naissance des trois familles issues du duc *Hoan*, et leur substituer ceux des fils de naissance inférieure qui étaient de longue date affectionnés à *Yang Hou*; ils (tentèrent) donc de s'emparer de *Ki Hoan-tse*; mais (*Ki*) *Hoan-tse*, grâce à un stratagème, put s'échapper[2].

La neuvième année du duc *Ting* (501 av. J.-C.), *Yang Hou*, n'ayant pas eu le dessus, s'enfuit dans le pays de *Ts'i*. A cette époque, *K'ong-tse* était âgé de cinquante ans[3].

Kong-chan Pou-nieou, s'étant rendu maître de la ville de *Pi*[4], se révolta contre la famille *Ki*. Il envoya un messager inviter *K'ong-tse* à venir auprès de lui. *K'ong-tse* se conformait à la raison depuis fort longtemps; il était très expérimenté[5] et ne trouvait cependant point à être mis dans des fonctions publiques; il n'était personne qui

1. L'expression 受業 se retrouve dans Mencius, VI, *b*, 2. — *Song Siang-fong* 宋翔鳳, dans ses études sur le sens du *Luen yu* publiées en 1840 (SHTKK, chap. CCCLXXXIX, p. 1 r°) rapproche de la phrase de *Se-ma Ts'ien* 至自遠方 le texte du *Luen yu* (I, 1, § 2) où Confucius dit : « N'est-il pas agréable d'avoir des amis qui viennent des contrées éloignées? » 有朋自遠方來不亦樂乎.

2. Cf. t. IV, p. 126, et *Tso tchoan*, 8e année du duc *Ting*.

3. Il y a ici une erreur, car Confucius, né en 551, devait avoir cinquante et un ans en 501, suivant la manière de compter chinoise.

4. Cf. t. IV, p. 102, n. 2, et p. 404, n. 5.

5. Sur ce sens du mot 溫, cf. *Luen yu*, II, 11.

pût se servir de lui ; il dit : « Puisque (les rois) *Wen* et *Ou*[1] de (la dynastie) *Tcheou* sont partis de *Fong* et de *Hao*[2] pour devenir rois[3], maintenant *Pi*, quoique étant une petite localité, ne pourrait-il peut-être pas (avoir la même destinée) ? » Il désirait se rendre (auprès de *Kong-chan Pou-nieou*). *Tse-lou* ne fut pas content et retint *K'ong-tse*. *K'ong-tse* lui dit : [« Celui qui m'appelle à lui, comment le ferait-il sans raison ? S'il se sert de moi, ne ferai-je pas de lui un *Tcheou* oriental ?[4] »] En définitive cependant, il ne partit pas[5].

Luen yu ; XVII, 5,

Quelque temps plus tard, le duc *Ting* nomma *K'ong-tse* gouverneur de *Tchong-tou*[6] ; au bout d'un an, aux

1. Dans le *Luen yu*, IX, 6, la phrase 吾不試 signifie : « comme je n'avais pas de fonctions publiques ».

2. Cf. t. I, p. 318, n. 4. Le sens est celui-ci : Les rois *Wen* et *Ou* qui furent les glorieux fondateurs de la dynastie *Tcheou*, régnaient à l'origine dans des localités fort peu importantes. Ma sagesse ne pourrait-elle pas faire que la petite ville de *Pi* devienne de même le berceau d'une illustre dynastie ?

3. C'est-à-dire : rois suprêmes, Fils du Ciel.

4. C'est-à-dire : Ne ferai-je pas de lui le fondateur d'une dynastie qui égalera celle des *Tcheou*, et qui, ayant son siège dans l'est de l'empire, pourrait être appelée un *Tcheou* oriental ?

5. *Se-ma Ts'ien* expose ici, avec quelques détails complémentaires, un fait qui est rapporté dans le *Luen yu*, XVII, 5. Cet incident de la vie de Confucius a donné lieu à de nombreuses discussions de la part des lettrés chinois qui ont voulu excuser leur grand sage d'avoir pensé à se mettre au service d'un rebelle.

6. La ville de *Tchong-tou* 中都 était à l'ouest de la sous-préfecture actuelle de *Wen-chang* 汶上 (préf. de *Yen-tcheou*, prov. de *Chan-tong*). A l'époque *tch'oen-ts'ieou*, elle appartenait à l'état de *Lou* mais elle tomba ensuite au pouvoir de *Ts'i* et prit le nom de *P'ing-lou* 平陸, ou, pour parler plus exactement, elle disparut et une nouvelle ville appelée *P'ing-lou* fut élevée par *Ts'i* au nord de la sous-préfecture actuelle de *Wen-chang* (*Ta Ts'ing i tong tche*,

quatre points cardinaux tous prenaient (*K'ong-tse*) pour modèle[1]; du poste de gouverneur de *Tchong-tou* il fut promu à celui d'intendant des travaux publics[2], et, de ce poste, à celui de chef de la justice[3].

La dixième année du duc *Ting* (500 av. J.-C.), au printemps, (*Lou*) fit la paix avec *Ts'i*. En été, un grand officier de *Ts'i*, *Li Tch'ou*, dit au duc *King* : « (Le duc de) *Lou* se sert de *K'ong K'ieou* et cette circonstance est dangereuse pour *Ts'i*. » Alors (le duc de *Ts'i*) envoya un ambassadeur pour inviter (le duc de) *Lou* à une réunion

chap. cxxx, p. 2 v°; Cf., *Se-ma Ts'ien*, t. III, p. 434, n. 2 et t. V, p. 249, n. 2). — Le *Li ki* (chap. *T'an kong*, I, 3) rappelle que « lorsque le Maître gouvernait *Tchong-tou*, il ordonna que les cercueils intérieurs eussent quatre pouces d'épaisseur et que les cercueils extérieurs en eussent cinq ». — Le *Kia yu* (au début) nous a décrit l'âge d'or qui régnait à *Tchong-tou* sous l'administration de Confucius (cf. Legge, C. C., vol. I, prol., p. 73).

1. Au lieu de 四方皆則之, le *Kia yu* écrit : 西方之諸侯則焉 « les seigneurs d'Occident le prenaient pour modèle ». Le pays de *Lou* étant le plus oriental des Royaumes du Milieu, tous les autres pouvaient être désignés par rapport à lui sous le nom de « les seigneurs d'Occident ».

2. Cf. *Kia yu* (au début). — *Kiang Yong* (HTKK, ch. cclxii, p. 17 r°) fait observer que c'était le chef de la famille *Mong-suen* qui exerçait les fonctions de ministre des travaux publics 司空 dans le pays de *Lou*; Confucius ne pouvait donc être que son assesseur.

3. Le *Tso tchoan* (1ʳᵉ année du duc *Ting*) rappelle que, lorsque Confucius fut devenu ministre de la justice, il réunit par un fossé la tombe du duc *Tchao* avec celles des autres membres de la famille ducale. Il détruisit ainsi l'œuvre mauvaise du chef de la famille *Ki* qui avait voulu poursuivre de sa haine le duc *Tchao* même après sa mort en isolant sa tombe, et, d'après le *Kia yu* (ch. i, p. 1 v°), il adressa à ce puissant seigneur de hardies remontrances. — D'après le *Li ki* (chap. *T'an kong*, I, 3), Confucius aurait exercé la charge de ministre de la justice jusqu'au moment où il dut quitter le pays de *Lou*.

amicale; on se réunit à *Kia-kou*[1]. Le duc *Ting*, de *Lou*, se disposait à y aller amicalement[2] avec ses chars ordinaires[3]; *K'ong-tse*, qui exerçait les fonctions de conseiller[4], lui dit : « Votre sujet a entendu dire que, lorsqu'il y a une affaire pacifique, on doit avoir fait des préparatifs de guerre, et que, lorsqu'il y a une affaire guerrière, on doit avoir fait des préparatifs de paix. Dans

1. Cf. t. IV, p. 77, n. 1. Nous avons ici un récit détaillé de la fameuse entrevue à laquelle *Se-ma Ts'ien* a déjà fait allusion dans d'autres chapitres (t. IV, p. 77 et p. 127). On peut comparer avec ce passage les textes suivants : *Tso tchoan* (10e année du duc *Ting*); commentaires de *Kong-yang* et de *Kou-leang* (à la même date); le *Kia yu* (chap. I, p. 1 v°-2 r°); le *Sin yu* 新語 (section *pien houo*) de *Lou Kia* 陸賈 (fin du IIe siècle av. J.-C.).

2. Le mot 好 signifie ici « amitié, entrevue amicale ». 好往 a donc le sens de « all r comme à une entrevue amicale ». Cf. *Tso tchoan* (10e année du duc *Ting*) : 兩君合好 « vous, ces deux princes, vous vous réunissez pour une entrevue amicale ».

3. 以乘車 en se servant des chars qu'on monte habituellement, par opposition aux chars de guerre. Dans les planches annexées à l'édition impériale (de *K'ang-hi*) du *Li ki* (ch. LXXX, p. 34 v°), on trouvera l'indication des différences qui existaient entre le char de guerre 兵車 et le char ordinaire 乘車.

4. 攝相事. Il y a ici une difficulté chronologique, car *Se-ma Ts'ien* dira plus loin que ce fut seulement en 496 que Confucius quitta sa charge de ministre de la justice pour exercer les fonctions de conseiller. Il semble donc qu'en l'an 500 Confucius dût être encore ministre de la justice. En plusieurs autres endroits cependant, *Se-ma Ts'ien* confirme ce qu'il dit ici et rappelle que c'est en l'an 500 que Confucius devint conseiller de *Lou* (cf. t. IV, p. 24, 77, 333, 378; t. V, p. 137). Il faut d'ailleurs toujours entendre que Confucius exerça provisoirement les fonctions de conseiller d'état, mais sans avoir réellement ce titre.

l'antiquité, lorsqu'un seigneur sortait de son territoire, il ne manquait pas de prendre ses officiers avec lui pour l'accompagner. Je vous demande de prendre avec vous vos maréchaux de gauche et de droite ». Le duc *Ting* dit : « Je vous approuve ». Il prit avec lui ses maréchaux de gauche et de droite. Il se rencontra avec le prince de *Ts'i* à *Kia-kou*. On disposa une esplanade avec trois marches en terre et (les deux princes) se virent suivant les rites des entrevues [1]. Après s'être salués et s'être cédé le pas, ils montèrent (sur l'esplanade). Quand ils eurent terminé le rite de s'offrir le vin de part et d'autre, un fonctionnaire de *Ts'i* s'avança rapidement et vint dire : « Je propose qu'on fasse la musique des quatre points cardinaux [2]. » Le duc *King* y consentit. Aussitôt, guidons en plumes et en poils, plumes et genouillères [3], piques et hallebardes, épées et boucliers de s'avancer au bruit des tambours et des cris [4]. *K'ong-tse* s'avança

1. 會遇 ; cette expression désigne les entrevues de princes ; le mot 會 signifie proprement les entrevues concertées à date fixe, et le mot 遇 les entrevues accidentelles. Cf. *Li ki*, chap. *K'iu li*, II, 2, § 12.

2. 四方之樂. Le *P'ei wen yun fou* ne donne pas d'autre exemple de cette expression que le texte même que nous avons ici. Il me semble qu'on peut identifier cette musique avec celle des barbares des quatre points cardinaux 四夷樂 qui est mentionnée dans le *Tcheou li* (trad. Biot., t. II, p. 67). On verra plus loin, en effet, que Confucius condamne cette musique comme étant celle des barbares *I* et *Ti*.

3. On attendrait plutôt : « plumes et flûtes », chaque danseur tenant d'une main une plume emmanchée et de l'autre une flûte. Le sens du mot 祓 est incertain.

4. On projetait, à la faveur du tumulte causé par cette danse guer-

promptement et gravit les marches (de l'esplanade), mais sans monter sur la dernière ; il leva ses manches et dit : « Nos deux princes tiennent une réunion amicale[1]. Que vient faire ici la musique des barbares *I* et *Ti*? Je demande que des ordres soient donnés aux officiers pour que les officiers repoussent (ces danseurs) ». Comme (les danseurs) ne s'en allaient pas, les assistants regardèrent alors *Yen-tse* et le duc *King*; le duc *King* éprouvait de la honte dans son cœur; il fit donner un signal avec le drapeau et renvoya (les danseurs). Au bout d'un moment, un fonctionnaire de *Ts'i* s'avança rapidement et dit : « Je propose qu'on fasse la musique de l'intérieur du palais[2] ». Le duc *King* y consentit. Des chanteurs grotesques et des nains[3] se présentèrent en faisant des tours. *K'ong-tse* s'avança promptement; il gravit les marches (de l'esplanade), mais sans monter sur la dernière, et dit : « Quand des hommes de basse condition jettent le trouble[4] parmi des seigneurs, leur crime mérite la mort. Je demande que des ordres

rière, de tuer ou de prendre le duc de *Lou*. Confucius sentit le danger et le prévint par sa décision.

1. 好會 ; cf. p. 320, n. 2.

2. 宮中之樂. Ce texte seul est cité dans le *P'ei wen yun fou*, sous cette expression.

3. Dans le chap. *Yo ki* du *Li ki* (tr. Couvreur, t. II, p. 87), on se plaint que la musique moderne soit déshonorée par des histrions et des nains 優侏 qui ressemblent à des singes. — Sur l'origine probable de l'expression 侏儒, cf. p. 315, lignes 12-19 de la note initiale.

4. 熒惑. Cette leçon est aussi celle de *Kong-yang*. Le *Kia yu* écrit 熒侮 « traitent sans respect »; *Kou-leang* donne la leçon 笑 « se moquent de ».

soient donnés aux officiers pour que les officiers appliquent la loi ». (Alors on mit à mort les nains[1]); leurs mains et leurs pieds[2] furent dispersés[3]. Le duc *King*, saisi de crainte, fut ébranlé; il comprit qu'il ne s'était pas conformé à la justice. A son retour, il eut fort peur et dit à ses officiers assemblés : « (Les gens de) *Lou* soutiennent leur prince par la doctrine des sages; mais vous, vous ne m'avez instruit que dans les doctrines des barbares *I* et *Ti* et vous avez fait que je me suis rendu coupable envers le prince de *Lou*. Quel remède y apporter? » Un fonctionnaire s'avança et lui répondit : « Quand le sage a commis une faute, il s'en excuse par des actes réels; quand un homme inférieur a commis une faute, il s'en excuse par des paroles (vides); ô prince, si vous êtes affligé de ce que vous avez fait, excusez-vous en d'une manière réelle ». Alors le marquis de *Ts'i*[4], pour s'excuser de sa faute, rendit les champs de *Yun*, *Wen-yang* et *Koei-yn*[5] qu'il avait pris à *Lou*.

1. Je rétablis cette phrase d'après les textes de *Kong-yang* et du *Kia yu*.

2. « Leurs têtes et leurs pieds », disent *Kong-yang*, *Kou-leang* et le *Sin yu* de *Lou kia*. Le *Kia yu*, comme *Se-ma Ts'ien*, écrit « leurs mains et leurs pieds ».

3. Cet incident n'est pas rapporté dans le *Tso tchoan* (10e année du duc *Ting*), et *Kiang Yong* (HTKK, ch. CCLXII, p. 18 r°) en conteste l'authenticité, car il le juge indigne du caractère de Confucius. On remarquera cependant que tous les autres textes le relatent.

4. Le duc *King*, de *Ts'i*, est ici désigné sous le nom de marquis de *Ts'i*, ce titre étant celui qui lui est constamment attribué dans le *Tch'oen-ts'ieou*.

5. Au lieu de « *Yun*, *Wen-yang* et *Koei-yn* », le *Tso tchoan* et *Kou-leang* écrivent : « *Yun*, *Hoan* et *Koei-yn* », et *Kiang Yong* (HTKK, chap. CCLIV, p. 32 r°) explique que ces trois dernières localités appartenaient toutes au territoire appelé « les champs de *Wen-yang* », ce qui ne parait pas exact, étant donnés leurs emplacements respectifs. Les champs de *Wen-yang* 汶陽田 étaient les terres situées au

La treizième année du duc *Ting* (497)[1], en été, *K'ong-tse* dit au duc *Ting* : « Un sujet ne doit pas avoir des armes cachées; un grand officier ne doit pas avoir des murailles de cent *tche* de tour[2]. » Il chargea [*Tchong-*

Tso tchoan; 12e année du duc *Ting*

nord de la rivière *Wen* 汶, laquelle sort de la sous-préfecture de *Lai-ou* 萊蕪 (préf. de *T'ai-ngan*, prov. de *Chan-tong*) et coule vers le sud-ouest pour se jeter près de *Tsi-ning tcheou* dans la rivière *Tsi* 濟 qui fait aujourd'hui partie du grand canal. — La ville de *Yun* dont il est ici question est le *Yun* occidental 西鄆 qui est aujourd'hui la s.-p. de *Yun-tch'eng* 鄆城 (préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*). Il ne faut pas la confondre avec le *Yun* oriental qui appartenait à la famille *Ki-suen* 季孫, du pays de *Lou* et qui était à quelque distance de la principauté de *Kiu* 莒 (auj. préf. sec. de *Kiu*, dans la préf. de *I-tcheou*, prov. de *Chan-tong*). — La ville de *Hoan* 讙 était au sud-ouest de la s.-p. actuelle de *Fei-tch'eng* 肥城 (préf. de *Tsi-nan*, prov. de *Chan-tong*). — La localité de *Koei-yn* 龜陰, en vertu de son nom même, devait être au nord de la montagne *Koei*; or cette montagne se trouvait au S.-O. de la s.-p. de *Sin-t'ai* 新泰, et au N.-E. de la s.-p. de *Se-choei* 泗水. — En résumé, on voit que, des trois localités de *Yun*, *Hoan* et *Koei-yn*, celle de *Hoan* seule était au nord de la rivière *Wen* et appartenait aux champs de *Wen-yang*; *Se-ma Ts'ien* est donc dans son droit, en remplaçant le nom de *Hoan* par celui de *Wen-yang*, et la leçon : « *Yun*, *Wen-yang* et *Koei-yn* » est parfaitement légitime. — Sur les identifications géographiques proposées dans cette note, voyez *Kiang Yong*, dans H T K K, chap. CCLII, p. 11 v°; ch. CCLIII, p. 1 r°, p. 23 r°, p. 24 v°, p. 26 r° et v°; ch. CCLIV, p. 4 r° et v° et p. 32 r° et v°.

1. Cette date est inexacte ; il faut lire : « la douzième année (498) ». Cf. t. IV, p. 127, et *Tso tchoan*, 12e année du duc *Ting*.

2. Le *tche* 雉 est une mesure qui s'applique aux murailles et qui équivaut à 30 pieds de long; un mur de cent *tche* est donc un mur

yeou[1] d'être le conseiller du chef de la famille *Ki* dans l'intention de démanteler les trois places fortes[2] : Alors le chef de la famille *Chou suen* commença par démanteler *Heou*. Le chef de la famille *Ki* s'apprêtait à démanteler *Pi*, mais *Kong-chan Pou-nieou*[3] et *Chou-suen Tche*, se mettant à la tête des gens de *Pi*, attaquèrent à l'improviste (la capitale) de *Lou*; le duc et les chefs des trois (familles issues du duc *Hoan*) entrèrent dans le palais du chef de la famille *Ki* et montèrent sur le belvédère *Ou-tse*. Les gens de *Pi* les attaquèrent mais n'eurent pas l'avantage ; il y en eut cependant qui pénétrèrent jusqu'auprès du duc[4]. *K'ong-tse* ordonna à *Chen Kiu-siu* et à *Yo K'i*[5] de descendre (du belvédère) pour les combattre. Les gens de *Pi* furent vaincus; ceux du royaume (de *Lou*) les

de 3.000 pieds de circuit. — Dans le *Tso tchoan*, 1re année du duc *Yn*, on lit : 都城過百雉國之害也. « Quand le mur d'une ville dépasse cent *tche* de long, c'est un mal pour l'État. » Cet aphorisme concorde avec celui qui est exprimé par Confucius. — Comme on va le voir, Confucius se proposait de rétablir l'autorité ducale en faisant démanteler les trois places fortes qui appartenaient aux trois familles *Mong*, *Chou-suen* et *Ki*, issues du duc *Hoan*; il attire donc l'attention du duc sur le fait que les murailles de ces villes dépassent la mesure prescrite. Legge (C. C., vol. V, p. 781, *a*) a bien montré quelles étaient les circonstances favorables qui permettaient à Confucius de tenter cette entreprise.

1. *Tse-lou*, un des plus célèbres disciples de Confucius.

2. *Heou* 郈, place forte de la famille *Chou-suen*; *Pi* 費, de la famille *Ki*; *Tch'eng* 成, de la famille *Mong*. Cf. t. IV, p. 127, n. 4.

3. Cf. p. 316, n. 1, à la fin.

4. 及公側. Le *Kia yu* (§ 1, *Siang Lou*) écrit 及臺側 « arrivèrent auprès du belvédère ». Cette leçon s'accorde mieux avec le contexte, puisque nous voyons que Confucius chargea deux officiers de descendre du belvédère pour repousser les assaillants.

5. Deux grands officiers du pays de *Lou*.

poursuivirent et les battirent à *Kou-mie*[1]. (*Kong-chan Pou-nieou* et *Chou-suen Tche*) s'enfuirent tous deux dans (le pays de) *Ts'i*. Alors on démantela *Pi*]. — [Comme on s'apprêtait à démanteler *Tch'eng*, *Kong-lien*[2] *Tch'ou-fou* dit au chef de la famille *Mong-suen* : « Si on démantèle *Tch'eng*, les gens de *Ts'i* arriveront certainement (aussitôt) à la porte du nord ; d'ailleurs, *Tch'eng* est le rempart protecteur de la famille *Mong*; supprimer *Tch'eng*, c'est supprimer la famille *Mong*. Pour moi, je ne démantèlerai pas (cette ville)[3] ». Le douzième mois, le duc assiégea *Tch'eng*, mais ne put en triompher.]

La quatorzième année (496) du duc *Ting*, *K'ong-tse*, alors âgé de cinquante-six ans, quitta la charge de ministre de la justice pour exercer les fonctions de conseiller[4]. Comme il avait l'air content, un de ses disciples lui dit : « J'ai entendu dire que le sage, lorsque le malheur arrive n'est pas saisi de crainte, et, lorsque le bonheur arrive n'éprouve pas de joie. » *K'ong-tse* dit : « Ce dicton existe en effet. Mais ne dit-on pas aussi : Il se réjouit de ce que, étant élevé en dignité, il s'humilie devant les autres[5]? » — Puis[6] il mit à mort le *chao tcheng Mao*, grand officier de *Lou*, qui jetait le désordre dans le gouvernement[7].

1. A 45 *li* à l'est de la s.-p. de *Se-choei* 泗水, dit le *Kouo ti tche*. La s.-p. de *Se-choei* dépend de la préfecture de *Yen-tcheou*.

2. L'édition de *Chang-hai* écrit par erreur 歛 au lieu de 斂.

3. Le *Tso tchoan* dit : « Si vous feignez de l'ignorer, moi du moins je ne démantèlerai pas (cette ville) ».

4. Cf. p. 326, n. 4.

5. Ce paragraphe se retrouve dans le *Kia yu*, § 2, *che tchou*. — Le sens des mots 下人 « s'humilier devant les autres hommes » est confirmé par un texte du *Luen yu*, XII, 20.

6. Après sept jours de gouvernement, disent *Siun tse* et le *Kia yu*.

7. L'exécution du *chao-tcheng Mao* n'est pas relatée dans le *Tso*

Quand on eut associé (*K'ong-tse*) au gouvernement de l'État, au bout de trois mois ceux qui vendaient des agneaux et de jeunes porcs ne faussaient plus leurs prix; les hommes et les femmes qui passaient se tenaient séparés les uns des autres sur la route; sur le chemin on ne ramassait pas ce qui avait été laissé par mégarde[1]; les étrangers venus des quatre points cardinaux, quand ils étaient arrivés dans la ville, n'avaient pas à recourir aux magistrats, car on les traitait tous comme s'ils avaient été dans leur propre pays[2].

Les gens de *Ts'i* apprirent cela et en furent effrayés;

tchoan et il n'y est fait allusion, ni dans le *Luen yu*, ni dans Mencius. Aussi *Kiang Yong* (HTKK, ch. CCLXII, p. 18 v°) met-il en doute l'authenticité du fait. D'autre part cependant, de nombreux textes mentionnent cet événement. *Siun tse* 荀子 (III° siècle av. J.-C.; cf. *Mém. hist.*, chap. LXXIV) paraît être l'auteur le plus ancien qui l'ait relaté; dans la section 28 (*yeou tso*) de l'ouvrage qui porte son nom, il raconte que Confucius ayant mis à mort le *chao-tcheng Mao*, un de ses disciples lui en fit des reproches; il se justifia en montrant que le supplicié réunissait en lui les cinq plus graves défauts et qu'il méritait d'être tué; il rappela sept occasions dans lesquelles des personnages vertueux de l'antiquité se virent de même obligés de faire subir la peine capitale à des coupables. Le *Kia yu* (§ 2) présente ce récit dans des termes presque identiques. La rédaction est notablement différente dans le *Chouo yuan* de *Lieou Hiang* (chap. XV, *tche ou*). Enfin *Hoai-nan tse* (chap. XIII, *se luen hiun*) fait une simple allusion à l'exécution de *Mao*, en disant : « Quand *K'ong-tse* eut fait périr le *chao-tcheng Mao*, les vices du royaume de *Lou* furent réprimés ».

1. Dans le *tch'oen ts'ieou* de *Lu Pou-wei* (section *sien che lan*, § 5), on lit : « Quand (Confucius) eut exercé ses fonctions pendant trois ans (*sic*), les hommes marchaient sur la droite de la route, les femmes marchaient sur la gauche de la route. Quand quelque objet de valeur avait été laissé par mégarde, il n'était personne dans le peuple qui le prît. »

2. Ce paragraphe est, dans le *Kia yu* (§ 1) la fin d'un passage plus développé qui se retrouve dans le *sin siu* (section *tsa che*, § 1) de *Lieou Hiang*. Cf. aussi *Siun tse* (§ 8, *jou hiao*), et *Lu Pou-wei* (voyez la note précédente).

ils dirent : « Puisque *K'ong-tse* exerce le gouvernement, certainement (*Lou*) obtiendra l'hégémonie. Quand il aura atteint l'hégémonie, comme c'est nous dont le territoire est le plus proche, c'est nous qui serons les premiers annexés. Pourquoi ne pas lui offrir un territoire[1] ? » *Li Tch'ou*[2] dit : « Je propose d'essayer d'abord de mettre obstacle (à *K'ong-tse*); si nous lui mettons obstacle, mais que cela ne réussisse pas, comment serait-il alors trop tard pour offrir (à *Lou*) un territoire ? » Alors[3] on choisit dans le pays de *Ts'i* quatre-vingts belles femmes[4], qui, revêtues toutes d'habits élégants, jouaient en dansant la musique *k'ang*[5], et trente quadriges de chevaux superbes pour les envoyer au prince de *Lou*. Ces danseuses et ces beaux chevaux furent exposés en dehors de la Porte Haute, au sud de la capitale de *Lou*. *Ki Hoan-tse* alla les voir

1. Dans l'espérance que ce don gracieux conciliera à *Ts'i* le bon vouloir de *Lou*.

2. Ce *Li Tch'ou* nous est déjà apparu plus haut (p. 319, ligne 7), comme l'instigateur d'un stratagème destiné à briser la puissance du prince de *Lou*. A vrai dire, il semble que son intervention répétée fasse double emploi.

3. A partir d'ici, le texte est parallèle à celui du *Kia yu* (§ 19, *Tse-lou tch'ou kien*). — Le *Luen yu* (XVIII, 4) dit simplement : « Les gens de *Ts'i* envoyèrent en présent des danseuses ; *Ki Hoan-tse* les reçut ; pendant trois jours il n'y eut pas d'audience à la cour. *K'ong-tse* partit. » — *Han Fei-tse* (§ 31, *nei tch'ou chouo*, *b*, n° 6), attribue aussi le stratagème à *Li Tch'ou* qu'il appelle *Li Ts'ie* 犂且 ; mais il dit, par erreur, que ces musiciennes furent envoyées au duc *Ngai* ; or le duc *Ngai* ne commença à régner qu'en 494.

4. Il n'est question que de *six* danseuses ou musiciennes dans le texte de *Han Fei-tse* qui est le plus ancien, puisque *Han Fei-tse* vivait dans la seconde moitié de III[e] siècle avant notre ère. — Le *Kia yu* (§ 19) compte quatre-vingts femmes et *quarante* quadriges.

5. 舞康樂. Le *Kia yu* écrit 舞容璣 ; le *yong-ki* est aussi défini comme une danse accompagnée de musique.

sous un déguisement et y retourna à deux et à trois reprises; désireux d'accepter (les présents), il dit au prince de *Lou* d'aller faire un tour sur la route; (le prince de *Lou*) alla et contempla (ces femmes et ces chevaux) jusqu'à la fin du jour; il négligea les affaires du gouvernement. *Tse-lou* dit (à *K'ong-tse*) : « Maître, il vous faut partir ». *K'ong-tse* répondit : « (Le prince de) *Lou* va bientôt faire le sacrifice *kiao*; s'il envoie de la viande du sacrifice aux grands officiers[1], je pourrai encore rester. » [(*Ki*) *Hoan-tse* en définitive reçut les danseuses (du pays) de *Ts'i*, et trois jours durant, on ne s'occupa pas du gouvernement.] En outre lors du sacrifice *kiao*, on n'envoya pas de la viande du sacrifice découpée sur l'étal aux grands officiers. *K'ong-tse* alors partit[2]. *Luen yu*; XVIII, 4.

Il passa la nuit à *T'oen*[3]. Or, le maître de musique *I*,

1. Le *Kia yu* (§ 19) ajoute ici la phrase : « ce sera la preuve qu'il ne néglige pas encore les règles essentielles ».

2. Les Tableaux chronologiques (chap. XIV, p. 65 v°) et le chapitre sur le pays de *Lou* (t. IV, p. 197) rapportent cet événement à l'année 498. D'après le chapitre sur le pays de *Wei* (t. IV, p. 205), c'est en 497 que Confucius quitta le pays de *Lou*. *Kiang Yong* (HTKK, ch. CCLXII, p. 20 v°) croit que son départ doit être en effet fixé au printemps de l'année 497. Cependant, d'après ce qu'a dit plus haut *Se-ma Ts'ien* (p. 326, ligne 12), ce départ ne pourrait pas être antérieur à l'an 496. — C'est après que Confucius fut parti du pays de *Lou* que commence la longue série de ses pérégrinations; d'après les textes les plus anciens, Confucius en quittant *Lou* se serait rendu dans le pays de *Tch'ou*; 去而之楚, dit *Han Fei-tse* (§ 31) « il partit et alla dans le pays de *Tch'ou* »; et le *Li ki* (ch. *T'an kong*, II, 3, § 4) nous informe que lorsque Confucius eut quitté la place de ministre de la justice dans le pays de *Lou*, il prit ses mesures pour se rendre à *King* 荆, c'est-à-dire dans le royaume de *Tch'ou* (cf. t. I, p. 216, n. 2 et t. IV, p. 55, n. 3). Ce témoignage cependant ne s'accorde pas avec ce qu'on va lire dans *Se-ma Ts'ien*.

3. D'après *P'ei Yn*, *T'oen* 屯 était une localité située au sud de

qui l'avait accompagné, lui dit : « Maître vous n'avez commis aucune faute. » *K'ong-tse* lui dit : « Puis-je vous chanter quelque chose ? » Il chanta ceci :

Les bouches de ces femmes[1] — ont réussi à me chasser;
La visite de ces femmes — est cause de mort et de ruine;
J'errerai donc de ci et de là, — et cela jusqu'à l'année de ma fin[2]. »

Lorsque le maître de musique *I* fut revenu (dans la capitale de *Lou*), (*Ki*) *Hoan-tse* lui demanda : « Que vous a dit de son côté *K'ong-tse* ? » Le maître de mu-

la capitale de *Lou* (cette capitale étant la sous-préfecture actuelle de *K'iu-feou*). Le *Kia yu* écrit 郭屯, ce qui semble donner à entendre que cette localité formait un faubourg de la capitale.

1. Ces femmes étaient des chanteuses; c'est pourquoi Confucius incrimine leurs bouches.

2. Ce texte figure dans le *Kia yu* (§ 19). — Un livre sur la musique intitulé *K'in ts'ao* 琴操, qu'on attribue à *Ts'ai Yong* (133-192), nous a conservé le texte de deux autres odes chantées qui auraient été composées par Confucius au moment où il venait de quitter le pays de *Lou* (cf. HTKK, ch. CCLXII, p. 21 r°); elles ont été traduites par LEGGE, C. C., vol. I, prolég., p. 76-77. — Je ne citerai ici que la première d'entre elles : après avoir quitté la capitale du pays de *Lou*, Confucius voulut lui jeter un dernier regard, mais il ne put le faire parce que la montagne *Koei* (cf. p. 324, lignes 13-15 de la note initiale) s'interposait entre lui et la ville. Il dit alors :

J'ai voulu regarder de loin (la capitale de) *Lou*,
— mais la montagne *Koei* me la cache;
Dans ma main je n'ai pas de hache;
Que puis-je contre la montagne *Koei* ?

D'après les explications que fournit le *K'in ts'ao* (cité dans le *K'ong tse tsi yen* de *Suen Sing-yen*, chap. XII, à la fin), Confucius veut donner à entendre que *Ki Hoan-tse* s'est interposé entre lui et le prince, comme la montagne *Koei* entre lui et la ville; il regrette de n'avoir pas eu en main assez de puissance pour faire périr *Ki Hoan-tse*; il ne peut rien contre lui, non plus que contre la montagne *Koei*.

sique *I* lui raconta ce qui s'était passé. (*Ki*) *Hoan-tse* dit en poussant un profond soupir : « Si le maître me juge coupable, c'est à cause de cette troupe de femmes viles[1]. »

K'ong-tse se rendit alors dans le pays de *Wei*[2]. Il habita dans la maison de *Yen Tchouo-tseou*[3], frère aîné de la femme de *Tse-lou*.

Le duc *Ling*, de *Wei*, demanda à *K'ong-tse* quels étaient ses appointements quand il résidait dans (le pays de) *Lou*. Il répondit qu'il recevait soixante mille mesures[4] de grain. Les gens de *Wei* lui attribuèrent aussi soixante mille mesures de grain. Au bout d'un certain temps, quelqu'un ayant calomnié *K'ong-tse* auprès du duc *Ling*, de *Wei*, le duc *Ling* chargea *Kong-suen Yu-kia* de l'accompagner dans toutes ses allées et venues. *K'ong-tse* craignit d'être accusé d'un crime, et, au bout de dix mois, il quitta le pays de *Wei*.

1. Je n'ai retrouvé ce paragraphe dans aucun autre texte.

2. 衛. La capitale de *Wei* était alors la ville de *Ti-k'ieou* 帝丘, ainsi nommée parce qu'elle passait pour occuper l'emplacement de la ville de l'antique empereur *Tchoan-hiu*. Le *Ta Ts'ing i t'ong tche* la place à 70 *li* au N.-E. de la s.-p. de *Hoa* 滑 (préf. de *Wei-hoei*, prov. de *Ho-nan*) ; elle était donc à l'O. de la préf. sec. de *K'ai* 開 (préf. de *Ta-ming*, prov. de *Tche-li*).

3. Mencius (v, *a*, 8) dit que, lorsque Confucius était dans le pays de *Wei*, il demeurait chez *Yen Tch'eou-yeou* 顏讐由. Il ne dit point que ce personnage fût le frère aîné de la femme de *Tse-lou* mais comme, aussitôt après l'avoir mentionné, il parle de la femme de *Tse-lou*, on comprend comment une erreur a pu se glisser dans le texte de *Se-ma Ts'ien*.

4. On ne sait de quelles mesures il est ici question. *Tchang Cheou-tsie* veut que ces 60.000 mesures de grain aient équivalu à un traitement de 2.000 *che* 石 à l'époque des *Han*, mais ce calcul paraît fort arbitraire.

Se proposant d'aller dans (le pays de) *Tch'en*[1], il passa par *K'oang*[2]. *Yen K'o*[3] lui servait de cocher ; il lui montra de son fouet (la ville) en lui disant : « Autrefois je suis entré ici par cette brèche[4]. » Des gens de *K'oang* entendirent ce propos et prirent (*K'ong-tse*) pour *Yang Hou*, du pays de *Lou*. *Yang Hou* avait autrefois violenté les gens de *K'oang*. Les gens de *K'oang* arrêtèrent donc *K'ong-tse*. *K'ong-tse* avait un extérieur qui ressemblait à celui de *Yang Hou* ; on se saisit de lui. Au bout de
Luen yu, XI, 22. cinq jours, [*Yen Yuen* arriva en retard ; le maître lui dit : « Je pensais que vous étiez mort. » *Yen Yuen* répondit : « O maître, tant que vous vivez, comment pourrais-je mourir[5] ? »] Les gens de *K'oang* gardant *K'ong-tse* avec

1. La capitale de l'état de *Tch'en* correspond à la préfecture actuelle de *Tch'en-tcheou* 陳州, dans la province de *Ho-nan*.

2. Dans le voisinage de la s.-p. de *Tch'ang-yuen* 長垣 (préf. de *Ta-ming*, prov. de *Tche-li*). *K'oang* appartenait alors au pays de *Song*.

3. *Yen K'o* 顏刻, dont l'appellation était *Tse-kiao* 子驕, était originaire du pays de *Lou* ; il était de cinquante ans plus jeune que Confucius, ce qui explique l'imprudence du propos qu'il va tenir. Cf. *Kia yu*, § 38.

4. Cette parole pouvait faire croire aux gens de *K'oang* que les voyageurs avaient autrefois pris part à un assaut dirigé contre leurs murs.

5. Ce texte du *Luen yu* me paraît établir que les disciples de Confucius avaient, comme lui-même, une foi invincible dans sa mission divine. De même que Confucius va se déclarer inviolable puisque le Ciel a fait de lui le dépositaire de la perfection, de même *Yen Yuen* est persuadé qu'il ne mourra pas tant que son maître sera en vie et aura besoin de lui. — L'interprétation que propose *Lieou Pao-nan* (SHTKK, chap. 1064, p. 17 v°) est plus terre à terre : *Yen Yuen* était arrivé en retard, soit parce qu'il s'était caché, soit parce qu'il avait pris des chemins détournés afin d'échapper au péril ; il explique sa conduite à son maître en lui disant : Je savais bien que vous étiez resté vivant et c'est pourquoi je n'ai pas jugé nécessaire de m'expo-

un redoublement de rigueur, les disciples eurent peur ; [*K'ong-tse* leur dit : « Après que le roi *Wen* eut disparu, sa perfection ne fut-elle pas placée en cet homme-ci[1]? Si le Ciel avait voulu faire périr cette perfection, moi, le successeur du mort[2], je n'aurais pu obtenir de participer à cette perfection. Puisque le Ciel ne veut point encore faire périr cette perfection, que peuvent les gens de *K'oang* contre moi? »] *K'ong-tse* chargea un de ceux qui le suivaient de se mettre au service de *Ning Ou-tse*[3] dans (le pays de) *Wei* et c'est ainsi qu'il put s'en aller. *Luen yu*, IX, 5.

Il partit et passa alors à *P'ou*[4].

ser à la mort. *Yen Yuen* savait en effet que les gens de *K'oang* ne voulaient pas de mal à Confucius et que la méprise qui leur avait fait confondre Confucius avec *Yang Hou* ne tarderait pas à se dissiper.

1. C'est-à-dire en lui-même, Confucius.

2. Moi qui suis le successeur du roi *Wen*, lequel est mort.

3. *Ning Ou-tse* est mentionné dans le *Luen yu* (V, 20) ; il était bien un officier du pays de *Wei* 衛, mais il vivait à la fin du VIIe siècle de notre ère et était mort depuis plus de cent ans lorsque Confucius fut arrêté par les gens de *K'oang*. *Kiang Yong* (HTKK, ch. CCLXII, p. 21 v°) n'a pas manqué de signaler le grave anachronisme que commet ici *Se-ma Ts'ien*. — D'après une autre tradition qui est rapportée dans le *Kia yu* (§ 22, *k'oen che*), dans le *Han che wai tchoan* (chap. VI, p. 11 v°-12 r°), et dans le *Chouo yuan* (chap. XVII, *tsa yen*, p. 10 v°), Confucius, que les gens de *K'oang* avaient pris pour *Yang Hou*, était cerné avec ses disciples par une bande d'hommes armés que commandait un certain *Kien-tse* 簡子 ; il invita *Tse-lou* à chanter, tandis que lui-même l'accompagnait de la voix ; au bout du troisième air, le cercle hostile qui les enserrait se dispersa. *Tchoang tse* (ch. XVII) a embelli cette anecdote dont il a fait un récit de pure fantaisie (cf. LEGGE, SBE, vol. XXXIV, p. 385-387).

4. D'après le *Kouo ti che*, l'ancienne ville de *P'ou* 蒲 était à 15 *li* au nord de la s.-p. de *K'oang-tch'eng* 匡城 qui n'est autre que la ville même de *K'oang* où Confucius fut mis en péril ; cf. p. 332, n. 2 ; *Kiang Yong* (HTKK, ch. CCLXII, p. 21 r°) identifie *P'ou* avec la s.-p. actuelle de *Tch'ang-yuen* 長垣.

Au bout de plus d'un mois il revint dans (le pays de) *Wei*[1]. Il demeura dans la maison de *K'iu Po-yu*[2].

Parmi les femmes du duc *Ling*, il y avait *Nan-tse*[3]. Elle envoya un messager dire à *K'ong-tse* : « Les sages, venus des quatre points cardinaux, qui n'ont pas eu honte de désirer entretenir des relations fraternelles avec notre prince, n'ont pas manqué de me rendre visite, à moi humble princesse[4]; moi humble princesse, je désire vous voir. » *K'ong-tse* (commença par) s'excuser, mais, ne pouvant faire autrement, il alla lui rendre visite. L'épouse (du prince) était cachée derrière des tentures; quand *K'ong-tse* eut franchi la porte, il se prosterna en se tournant vers le nord. L'épouse (du prince) salua par deux fois de derrière les tentures; ses bracelets et ses pendeloques rendirent un son de jade comme lorsqu'on frappe la pierre sonore[5]. *K'ong-tse*

1. 衛.

2. *K'iu Yuen* 蘧瑗, dont l'appellation est *Po-yu* 伯玉, est considéré comme un des disciples de Confucius. Il exerçait des fonctions publiques dans l'État de *Wei*; la tradition veut que, dès l'année 544 av. J.-C., il ait conversé avec le fameux *Ki-tcha*, envoyé du roi de *Ou* (cf. t. IV, p. 14, ligne 3). Il est mentionné à deux reprises d'une manière fort élogieuse dans le *Luen yu* (XIV, 26; XV, 6).

3. *Nan-tse* était célèbre pour sa dépravation. En 496, la rumeur populaire l'accusait formellement d'entretenir des rapports incestueux avec son frère *Tchao* (cf. *Tso tchoan*, 14e année du duc *Ting*, texte cité dans notre tome II, p. 188, n. 2). Ce *Tchao* était d'une beauté remarquable (*Luen yu*, VI, 14). — D'après *Se-ma Ts'ien*, Confucius paraît s'être trouvé dans le pays de *Wei* en 495 (voyez plus loin, p. 336, n. 4); d'après les recherches de *Kiang Yong* (HTKK, ch. CCLXII, p. 23 r°), cette date devrait être l'année 496. Dans l'une et dans l'autre de ces hypothèses, la conduite scandaleuse de *Nan-tse* était de notoriété publique au moment où Confucius lui rendit visite.

4. 寡小君 est le nom par lequel se désigne la femme d'un prince en présence d'un seigneur (*Li ki*, chap *K'iu li*, I, 2, § 19).

5. Confucius ne voyait pas la princesse qui était dissimulée derrière

dit : « Je pensais d'abord ne pas lui rendre visite ; mais, quand j'ai été en sa présence elle m'a répondu suivant les rites. » [*Tse-lou* étant mécontent, *K'ong-tse* s'expliqua franchement[1] avec lui, disant : « Si j'ai mal fait, c'est le Ciel qui m'y a contraint, c'est le Ciel qui m'y a contraint[2]. »] Après qu'il eut résidé plus d'un mois dans le pays de *Wei*, le duc *Ling* fit une sortie dans un char où il était avec sa femme et où l'eunuque *Yong K'iu* était monté à côté d'eux[3]; il ordonna à *K'ong-tse* de monter

Luen yu, VI, 26.

un voile, mais, en entendant le son de ses bijoux qui s'entrechoquaient, il comprit qu'elle lui rendait par deux fois son salut. Si l'anecdote paraît peu édifiante aux admirateurs de Confucius, elle ne manque pas du moins d'une certaine grâce.

1. Le mot 矢 « flèche » a ici le sens de s'expliquer directement ou franchement 直告, comme une flèche qui va droit au but.

2. J'adopte ici l'explication du commentateur *Loan Tchao*, cité par *Se-ma Tcheng* : Confucius reconnaît qu'il a fait une faute, mais elle lui a été imposée par le Ciel ; il n'était pas plus libre d'agir à son gré que le roi *Wen* lorsqu'il était emprisonné à *Yeou-li*. — LEGGE, dans sa traduction du *Luen yu* (VI, 26), a suivi une autre interprétation qui est celle des commentaires officiels du texte classique : la formule 所不... 者 est une formule de serment ou d'imprécation (cf. t. IV, p. 86, n. 1) ; d'autre part le mot 厭 a le sens de « rejeter, abandonner » 棄絕 et (c'est ici que l'explication me paraît arbitraire) le mot 之 équivaut à 我 « moi » ; Confucius jure donc avec imprécations (矢 = 誓) qu'il n'a rien fait de mal, et il dit : « Si j'ai mal fait, que le Ciel me rejette ! que le Ciel me rejette ! » — Le texte du *Luen yu* écrit 否, au lieu de 不, mais cela ne change rien au sens.

3. C'est la présence de l'eunuque dans le même char que le duc qui paraît avoir été le principal motif de scandale. Voyez la lettre de *Se-ma Ts'ien* à *Jen Ngan* (t. I, p. CCXXVIII, lignes 11-13).

sur un char derrière eux [1]; ils se promenèrent ainsi à travers toute la place du marché. [*K'ong-tse* dit : « Je n'ai point encore vu quelqu'un qui aime la vertu comme on aime une belle femme [2]. »] Alors, trouvant cela honteux, il quitta (le pays de) *Wei*.

Luen yu, IX, 17.

Il passa par *Ts'ao* [3]. Cette année-là, le duc *Ting*, de *Lou*, mourut (495) [4].

K'ong-tse partit de *Ts'ao* et alla (dans le pays de) *Song* [5]. Tandis qu'il s'exerçait aux rites avec ses disciples au

1. 使孔子爲次乘. Littéralement : « il chargea Confucius de constituer le second équipage ». D'après le *Kia yu* (§ 38, *Tsi che eul ti tse*), c'est *Yen K'o* (cf. p. 332, n. 3) qui était en cette occasion le cocher de Confucius.

2. En voyant que, par amour pour *Nan-tse*, le prince de *Wei* commet les actes les plus répréhensibles, Confucius regrette que l'amour pour la vertu ne puisse exercer une aussi grande influence sur le cœur des hommes.

3. La capitale de *Ts'ao* 曹 correspond à la s.-p. actuelle de *Ting-t'ao* 定陶 (préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*). Cette principauté était alors encore indépendante, car ce n'est qu'en 487 qu'elle fut anéantie par le royaume de *Song* (cf. t. IV, p. 168).

4. Précédemment, *Se-ma Ts'ien* nous a dit que Confucius exerça les fonctions de conseiller dans le pays de *Lou* en 496 ; comme il séjourna ensuite une première fois dix mois et une seconde fois un mois dans le pays de *Wei*, il ne put quitter pour la seconde fois ce pays qu'en 495 au plus tôt. *Se-ma Ts'ien* est donc bien ici conséquent avec lui-même. Mais d'autres témoignages de lui ne se laissent pas concilier avec ces dates; c'est ainsi que, dans les Tableaux chronologiques et dans le chapitre sur *Tch'en* (t. IV, p. 181), l'historien dit que *K'ong tse* alla dans le pays de *Tch'en* en 496 ; or il n'alla dans le pays de *Tch'en* qu'après avoir quitté le pays de *Wei* et par conséquent il n'était même pas resté jusqu'à la fin de l'année 496 dans ce dernier pays. Il ne paraît guère possible de fixer cette chronologie un peu trop flottante.

5. Aujourd'hui, ville préfectorale de *Koei-té* 歸德, prov. de *Ho-nan*.

pied d'un grand arbre, *Hoan T'oei*, *se-ma* de *Song*, voulant tuer *K'ong-tse*, abattit cet arbre. *K'ong-tse* se retira, mais comme ses disciples lui disaient qu'il fallait se hâter, il leur répondit : [« Le Ciel a produit en moi la vertu. Que peut *Hoan T'oei* contre moi [1] ? »] *Luen yu*, VII, 22.

K'ong-tse se rendit (dans le pays de) *Tcheng* [2]. S'étant séparé par mégarde de ses disciples [3], *K'ong-tse* se trouvait seul debout à la porte orientale du faubourg [4]. Un homme de *Tcheng* dit à *Tse-kong* : « A la porte orientale est un homme [5] qui par le front [6] ressemble à *Yao*, par la nuque ressemble à *Kao-yao* [7], par les épaules res-

1. Ici encore Confucius affirme que la mission divine dont il a été chargé par le Ciel le met à l'abri de tout péril (cf. p. 333, l. 6-8). — Dans le chapitre sur *Song* (t. IV, p. 245), *Se-ma Ts'ien* dit que Confucius s'en alla sous un déguisement 孔子微服行 ; en outre, il assigne cet événement à l'année 492, date qui est inconciliable avec celle de 496 qu'il dit être celle de la venue de *K'ong-tse* dans le pays de *Tch'en* (t. IV, p. 101). En effet, Confucius ne se rendit dans le pays de *Tch'en* qu'après avoir passé dans celui de *Song*. — Sur *Hoan T'oei*, voyez *Tso tchoan*, 14e année du duc *Ngai*.

2. La capitale de *Tcheng* correspond à la s.-p. actuelle de *Sin-tcheng* 新鄭 (préf. de *K'ai-fong*, prov. de *Ho-nan*).

3. Le paragraphe qu'on va lire se retrouve dans le *Kia yu* (§ 22, *k'oen che*), dans le *Po hou t'ong* (chap. III, section *cheou ming*, de *Pan Kou*, † 92 ap. J.-C.), dans le *Luen heng* (chap. III, section *hou siang*, à la fin) de *Wang Tch'ong* (27-97 ap. J.-C.), et, sous une forme notablement différente, dans le *Han che wai tchoan* (chap. IX) de *Han Yng* (vers 150 av. J.-C.; cf. *Mém. hist.*, chap. CXXI).

4. Le *Kia yu* dit : « en dehors de la porte du faubourg oriental ».

5. Le *Kia yu* ajoute ici : « il a une stature de neuf pieds six pouces ; il a des yeux comme le fleuve 河目 (c'est-à-dire grands et de forme très régulière, dit le commentaire) et un front élevé ».

6. 其顙. Le *Kia yu*, le *Luen heng* et le *Po hou t'ong* donnent tous trois la leçon 其頭 « par la tête ».

7. *Kao-yao* est réputé comme un des plus sages ministres de l'empereur *Choen*; cf. t. I, p. 150 et suiv.

semble à *Tse-tch'an*[1]. Cependant, il s'en faut de trois pouces que la partie de son corps qui est au-dessous de la ceinture[2] n'atteigne (la taille de) *Yu*[3]. Il est tout embarrassé, comme le chien dans une famille où il y a un mort[4]. » *Tse-kong* rapporta fidèlement ce propos à *K'ong-tse*; *K'ong tse* tout joyeux dit en riant : « La forme extérieure (du corps) est sans importance[5]; mais que je ressemble au chien dans une famille où il y a un mort, cela est bien vrai, cela est bien vrai[6] ».

1. *Tse-tch'an* fut conseiller du prince de *Tcheng* et fut célèbre pour ses vertus. Il mourut en 496 et fut regretté de Confucius qui l'avait connu personnellement dans le pays de *Tcheng* (cf. t. IV, p. 481-482). Quand Confucius arriva dans le pays de *Tcheng*, *Tse-tch'an* venait de mourir, si on accepte la date de 495 comme étant celle de la venue de Confucius dans le pays de *Tcheng*.

2. 要 = 腰.

3. *Yu* le Grand, le fameux empereur dont les travaux sont légendaires.

4. Dans une famille où la mort vient de pénétrer, chacun est dans l'affliction et ne boit ni ne mange; le chien ne reçoit plus le traitement auquel il est habitué et se trouve tout déconcerté. Confucius, séparé de ses disciples, paraissait embarrassé, et c'est pourquoi on le compare à un chien qui ne sait que devenir dans une famille en deuil où chacun s'occupe du mort. La comparaison plut à Confucius qui errait vainement par le monde à la recherche d'un prince sage et qui se sentait désorienté dans une époque où ne régnait pas la justice. Voyez ci-dessous le texte du *Han che wai tchoan*.

5. 末 « la dernière chose », donc la moins importante. Le *Kia yu*, le *Po hou t'ong* et le *Luen heng* écrivent 未 « en ce qui concerne la forme extérieure du corps, ce n'est pas encore cela », c'est-à-dire la description est imparfaite.

6. Dans le *Han che wai tchoan* (chap IX) de *Han Yng*, cette anecdote est racontée d'une manière bien différente : « *K'ong-tse* étant sorti par la porte orientale de (la capitale du pays de) *Wei*, vit *Kou-pou Tse-k'ing* 姑布子卿 qui s'avançait à sa rencontre; il dit (à ses disciples) : « Vous autres, menez le char de manière à laisser

la voie libre ; voici venir un homme qui certainement sera celui qui lira sur ma physionomie ; notez bien (ce qu'il dira). » *Kou-pou Tse-k'ing* dit de son côté (à ceux qui l'accompagnaient) : « Vous autres, menez le char de manière à laisser la voie libre; voici venir un homme saint. » *K'ong-tse* descendit (de son char) et se mit à marcher ; *Kou-pou Tse-k'ing* l'observa pendant qu'il venait à sa rencontre pendant cinquante pas et il le considéra pendant qu'il s'éloignait de lui pendant cinquante pas. Il se retourna vers *Tse-kong* et lui dit : « Qui est cet homme ? » *Tse-kong* répondit : « C'est mon maître, à moi *Se* ; c'est celui qu'on appelle *K'ong K'ieou*, de *Lou* ». *Kou-pou Tse-k'ing* répliqua : « Ah ! c'est *K'ong K'ieou*, de *Lou* ; certes j'ai entendu parler de lui ». *Tse-kong* demanda : « Que pensez-vous de mon maître ? » *Kou-pou Tse-k'ing* dit : « Il a le front de *Yao*, les yeux de *Choen*, le cou de *Yu*, la bouche de *Kao-yao* ; à le regarder par devant, il est très majestueux et semble quelqu'un qui doit régner ; à le regarder par derrière, ses épaules sont hautes et son épine dorsale est faible ; en cela seulement il n'est pas l'égal des quatre personnages saints (que je viens de citer). » *Tse-kong* ayant soupiré, *Kou-pou Tse-k'ing* lui dit : « Pourquoi vous affliger ? (ici deux phrases que je ne comprends pas : 汙面而不惡，葭喙而不藉。). Quand on le regarde de loin, il est embarrassé comme le chien d'une famille où il y a un mort. Pourquoi vous affliger ? » *Tse-kong* rapporta ces paroles à *K'ong-tse* ; *K'ong-tse* n'eut rien à y reprendre ; il refusa seulement (de s'appliquer la parole relative au) chien d'une famille où il y a un mort, et dit : « Moi *K'ieou*, comment oserais-je (m'appliquer cette comparaison ?)» *Tse-kong* lui dit : « (Il répète les deux phrases peu claires citées plus haut) ; cela je comprends (pourquoi vous l'acceptez) ; mais je ne sais ce qui vous fait refuser la phrase relative au chien d'une maison où il y a un mort ». Le Maître lui répondit : « Ne voyez-vous donc pas comment est le chien d'une famille où il y a un mort ? (Les gens de cette famille) sont occupés à habiller le mort dans son cercueil et à le placer dans le second cercueil ; ils disposent les ustensiles pour sacrifier ; (quand le chien) regarde autour de lui, il ne voit personne et il a l'intention de veiller à tout (c'est-à-dire que, en l'absence de toute personne vaquant aux occupations habituelles de la famille, c'est le chien qui sent qu'il doit veiller à tout). (De même, maintenant), en haut il n'y a pas de souverain intelligent ; en bas il n'y a pas d'hommes sages et de chefs locaux ; la conduite des rois s'est pervertie ; le bon gouvernement et l'instruction se sont perdus ; les forts oppriment les faibles ; le grand nombre est cruel envers ceux qui sont isolés ; le peuple se livre à tous ses désirs et il n'y a personne pour lui imposer une règle. C'est pourquoi certes on voudrait que ce

K'ong-tse alla alors (dans le pays) de) *Tch'en*[1]. Il demeura dans la maison du surveillant des remparts *Tcheng-tse*[2]. Au bout de plus d'un an, le roi de *Ou*, *Fou-tch'ai*, attaqua *Tch'en*; il lui prit trois villes, puis se retira[3]. *Tchao Yang* attaqua (la ville de) *Tchao-ko*. (Le roi de) *Tch'ou* assiégea (la capitale de) *Ts'ai*; (le prince (de) *Ts'ai* se transporta dans (le pays de) *Ou*. (Le roi de *Ou* battit le roi de *Yue*, *Keou-tsien*, à *Koei-ki*[4].

Kouo yu; *Lou yu*, b chap. v, p. 6 v°.

[Il y eut un épervier[5] qui s'abattit dans le palais (du

soit moi *K'ieou* qui joue ce rôle (de souverain et de régulateur; comment oserais-je (l'assumer)? » — On voit que, dans ce texte, contrairement à ce que dit *Se-ma Ts'ien*, Confucius refuse de se laisser assimiler au chien d'une maison où il y a un mort, car il comprend cette expression comme signifiant qu'il est appelé à prendre la place d'un véritable souverain.

1. Aujourd'hui, ville préfectorale de *Tch'en-tcheou* 陳州 (prov. de *Ho-nan*).

2. Le même témoignage nous est donné par Mencius (V, *a*, 8). — *Tcheng* 貞 est le nom posthume d'un officier qui était alors au service du prince de *Tch'en*, mais qui, par la suite, se rendit dans le pays de *Song* où il exerça les fonctions de surveillant des remparts 司城; il n'avait pas encore cette charge quand Confucius logeait chez lui.

3. Cf. t. IV, p. 181, lignes 20-21.

4. D'après *Kiang Yong* (HTKK, ch. CCLXII, p. 22 v°-23 r°), tous ces événements devraient être rapportés à l'année 494. C'est en effet en 494 que *Tchao Yang* (*Tchao Kien-tse*) attaqua les chefs des familles *Fan* et *Tchong-hang* à *Tchao-ko* (cf. t. V, p. 38); et c'est aussi en 494 que *Fou-tch'ai*, roi de *Ou*, cerna *Keou-ts'ien*, roi de *Yue*, sur le mont *Koei-ki* (cf. t. IV, p. 25-26 et p. 420-423). Mais ce n'est qu'en 493, d'après le chapitre sur la principauté de *Ts'ai*, que le marquis de *Ts'ai* fut assiégé par le roi de *Tch'ou* et se transporta sur le territoire de *Ou* (cf. t. IV, p. 161).

5. Le mot 隼 est un terme assez vague qui désigne plusieurs sortes de petits oiseaux de proie. — L'anecdote qu'on va lire est tirée du *Kouo yu* et se retrouve dans le *Kia yu* (§ 16, *pien ou*).

prince) de *Tch'en* et mourut ; une flèche en bois *hou*[1] le traversait; elle avait une pointe en pierre[2] ; la flèche était longue d'un pied et huit pouces. Le duc *Min*[3], de *Tch'en*, envoya un messager interroger *Tchong-ni* (à ce sujet). *Tchong-ni* dit : « Cet épervier vient de loin[4] ; c'est là une flèche des *Sou-chen*[5]. Autrefois, quand le roi *Ou* eut triomphé (de la dynastie) des *Chang*, il fit pénétrer entièrement son influence) chez les neuf (peuples)

1. L'arbre *hou* est mentionné dans le tribut de *Yu* comme se trouvant dans le *Hou-pe* et le *Hou-nan* actuels.

2. 石砮. Dans le tribut de *Yu* le mot 砮 apparaît à deux reprises comme désignant des pointes de flèche en pierre ; cf. t. I, p. 123 et 129. — Dans le *San kouo tche* (section *Wei tcho*, chap. IV, p. 13 r°), il est dit que, en l'année 262 de notre ère, le gouverneur du *Leao-tong* informa la Cour des *Wei* que le royaume des *Sou-chen* avait envoyé en tribut 30 arcs longs de 3 pieds et 5 pouces, 300 flèches en bois *hou*, longues de 1 pied et 8 pouces et munies d'une pointe en pierre, etc. — On voit par ce texte du *San kouo tche*, que sept siècles et demi après le séjour de Confucius dans le pays de *Tch'en*, les *Sou-chen* occupant la Mandchourie continuaient à se servir des flèches singulières dont Confucius sut reconnaître l'origine quand on lui en présenta un spécimen.

3. Le duc *Min*, de *Tch'en*, régna de 501 à 478. C'est par erreur, semble-t-il, que le *Kouo yu* et le *Kia yu* font intervenir ici le duc *Hoei* qui régna de 533 à 506.

4. Il a dû en effet être blessé dans le pays des *Sou-chen*.

5. Les *Sou-chen* 肅愼 sont mentionnés dans la Préface du *Chou king* (LEGGE, C. C., vol. III, p. 12) comme des barbares de l'Est qui vinrent rendre hommage au roi *Tch'eng*, de la dynastie *Tcheou*. *Se-ma Ts'ien*, citant ce passage de la Préface du *Chou king*, donne la leçon *Si-chen* 息愼 (t. I, p. 249). Dans une fort curieuse pièce officielle de l'année 533 av. J.-C. qui nous a été conservée par le *Tso tchoan* (9e année du duc *Tchao*), les *Sou-chen* figurent dans l'énumération des pays qui sont au nord des possessions de la dynastie *Tcheou*. Nous avons peut-être dans ce nom des *Sou-chen* la plus ancienne transcription chinoise du nom du peuple Jourtchen qui, comme l'on sait, était étroitement apparenté aux Mandchous modernes.

I et chez les cent (tribus) *Man*; il les obligea tous à venir apporter en tribut des présents consistant en produits de leurs pays respectifs et les empêcha ainsi d'oublier les obligations de leurs fonctions. Alors les *Sou-chen* apportèrent en tribut des flèches en bois *hou*, qui avaient une pointe en pierre et qui étaient longues de un pied et huit pouces. L'ancien roi [1], voulant manifester son excellente vertu [2], donna en partage les flèches des *Sou-chen* à *Ta-ki* [3]; il maria celle-ci au duc *Hou*, (descendant) de *Yu* [4], en donnant *Tch'en* en fief (à ce dernier). (Dans l'antiquité [5]), on attribuait à ceux qui appartenaient à la famille royale des joyaux, (afin de [6]) renforcer leur amitié; on attribuait à ceux qui appartenaient à des familles étrangères les redevances [7] des pays lointains, afin qu'ils n'oubliassent pas d'être soumis. C'est ainsi qu'on attribua à *Tch'en* les flèches des *Sou-chen*. » On vérifia le fait en opérant des recherches dans les an-

1. Le roi *Ou*.

2. Le texte paraît être ici tronqué. Il faut le rétablir comme suit, d'après le *Kouo yu* et le *Kia yu* : « L'ancien roi, dans le désir de montrer clairement que sa vertu excellente attirait les éloignés, et afin de faire voir aux hommes futurs un exemple qu'ils pussent éternellement contempler, grava ces mots sur la coche de ces flèches : Flèche apportée en tribut par les *Sou-chen*. Il les donna en partage à *Ta-ki*... »

3. *Ta-ki* ou *Ki* l'aînée était la fille aînée du roi *Ou*.

4. Le premier prince de *Tch'en* était un descendant de *Choen* (appelé aussi *Yu*); cf. t. IV, p. 169.

5. Je rétablis, d'après le *Kouo yu* et le *Kia yu*, les deux mots 古者 qui sont nécessaires au sens.

6. Le *Kia yu* ajoute ici les mots 所以.

7. Au lieu de 以遠方職, le *Kouo yu* et le *Kia yu* donnent la leçon plus claire : 以遠方之職貢.

ciens magasins (du palais) et en effet on y trouva (ces flèches)[1].]

K'ong-tse demeura trois années dans (le pays de) *Tch'en*. A cette époque *Tsin* et *Tch'ou* se contestaient la prédominance et tour à tour ils attaquaient *Tch'en* ; *Ou* aussi envahissait *Tch'en* ; *Tch'en* subissait constamment des ravages. [*K'ong-tse* dit : « Je m'en retourne ! Mencius, VII, *b* 37.
je m'en retourne ! mes jeunes disciples sont ardents mais négligents ; ils vont de l'avant pour saisir (la sagesse), mais ils n'oublient pas leur ancienne nature[2]. »] Alors *K'ong-tse* partit (du pays de) *Tch'en*.

1. Dans le *Kouo yu*, Confucius termine son discours en disant : « O prince. si vous chargez un officier de faire des recherches dans les anciens magasins (du palais), vous devrez trouver (ces flèches). » On chargea des gens de faire ces recherches et ils trouvèrent (ces flèches), comme (l'avait dit Confucius), dans le coffre bardé de métal. — Ainsi, en voyant la flèche dont est mort un épervier, Confucius déclare que cet oiseau a dû être blessé dans le pays de *Sou-chen* et il prouve l'exactitude de son dire en faisant rechercher dans les dépôts officiels du pays de *Tch'en* les antiques flèches des *Sou-chen* qui y étaient conservées depuis l'origine de la principauté.

2. 歸與。歸與。吾黨之小子狂簡。進取。不忘其初。 Mencius (VII, *b*, 37) cite cette même parole de Confucius : « *Wang Tchang* demanda : Quand *K'ong-tse* était dans le pays de *Tch'en*, il dit : 盍歸乎來。吾黨之士狂簡。進取。不忘其初。 Pourquoi *K'ong-tse*, se trouvant dans le pays de *Tch'en*, pensait-il aux étudiants trop ardents du pays de *Lou*? » — Si on examine la suite du récit de *Se-ma Ts'ien*, on s'aperçoit qu'en réalité Confucius ne manifesta à cette époque aucune velléité de retourner dans le pays de *Lou*. D'autre part, plus loin, à la date de l'année 492, *Se-ma Ts'ien* rapporte que Confucius, étant de nouveau dans le pays de *Tch'en* et songeant réellement à rentrer dans sa patrie, tint le langage suivant : 歸乎。歸乎。吾黨之小子狂簡。斐然成章。吾不知所以裁

Il passa par *P'ou*[1]. En ce moment, le chef de la famille *Kong-chou* s'était révolté dans cette ville[2]. Les gens de *P'ou* arrêtèrent *K'ong-tse*. Parmi ses disciples se trouvait un certain *Kong Leang-jou*; il suivait *K'ong-tse* avec cinq chars qui étaient sa propriété particulière; c'était un homme d'âge mûr, et il était sage; il était brave et fort. Il dit : « Auparavant déjà, en vous accompagnant, ô

之。Cette citation est tirée textuellement du *Luen yu* (V, 20), à ceci près que, dans le *Luen yu*, les deux caractères 乎 sont remplacés par le caractère 與 et que le mot 吾 est supprimé dans la phrase 吾不知..... Comme le fait remarquer *Se-ma Tcheng*, le texte de Mencius et celui du *Luen yu* sont en réalité deux leçons d'un seul et même propos de Confucius, et c'est à tort que *Se-ma Ts'ien* en fait deux paroles distinctes que Confucius aurait prononcées à deux dates différentes. — Si maintenant nous considérons la leçon de Mencius, qui est la première de *Se-ma Ts'ien*, nous y trouvons le sens suivant : Confucius, ne parvenant point à découvrir dans les divers royaumes étrangers qu'il a parcourus les hommes sages qui mettraient en pratique sa doctrine, songe à retourner dans son pays où du moins ceux qui ont embrassé son parti ont certaines qualités : ils sont ardents 狂, mais négligents 簡; ils sont tout disposés à aller de l'avant 進 pour saisir 取 la sagesse, mais en même temps ils n'oublient pas leur ancienne nature et retombent dans leurs défauts coutumiers. — Dans le texte du *Luen yu*, Confucius dit que ses disciples du pays de *Lou* sont ardents, mais négligents, qu'ils réalisent parfois avec élégance la perfection, mais qu'ils ne savent comment régler leur activité. L'adjonction que fait *Se-ma Ts'ien* du mot 吾 devant 不知 me paraît rendre la phrase inintelligible.

1. Cf. p. 333, n. 4.

2. Le *Kia yu* (§ 22, *k'oen che*), qui présente aussi ce récit, dit : « *K'ong-tse* se rendit dans le pays de *Wei* 衛; le chemin passait par *P'ou*; or en ce moment, le chef de la famille *Kong-chou* s'était révolté dans cette ville contre *Wei*. » On comprend dès lors pourquoi les gens de *P'ou* arrêtèrent Confucius.

maître, je me suis trouvé en péril à *K'oang*[1]. Si maintenant je me trouve de nouveau en péril ici, c'est la destinée qui le veut. Puisque pour la seconde fois, ô maître, je suis pris dans des difficultés avec vous, il vaut mieux que je meure en combattant. » Il combattit avec une extrême vigueur[2]. Les gens de *P'ou* eurent peur et dirent à *K'ong-tse* : « Si, réellement vous n'allez pas dans le pays de *Wei*, nous vous laisserons sortir. » Ils conclurent avec lui une convention jurée et firent sortir *K'ong-tse* par la porte orientale[3]. *K'ong-tse* se rendit immédiatement dans le pays de *Wei*[4]. *Tse-kong* lui demanda : « A-t-on le droit de violer un serment ? » *K'ong-tse* répondit : « C'était un serment extorqué par la violence ; les dieux ne l'ont pas entendu[5]. »

1. Cf. p. 332.

2. Le *Kia yu* donne une leçon plus vraisemblable en disant : « Il tira son épée et réunit une troupe avec laquelle il se proposait de livrer bataille. »

3. La porte orientale s'ouvrait sur une route qui ne menait pas à la capitale de *Wei*, puisque celle-ci était droit au nord de *P'ou* ; cf. p. 331, n. 2, p. 333, n. 4, et p. 344, n. 2.

4. La ville de *P'ou* faisant partie de l'état de *Wei*, et Confucius ayant dû dissimuler la direction qu'il prenait lorsqu'il sortit de cette ville, il est vraisemblable que c'est à cet incident que font allusion *Tchoang tse* (ch. XX ; LEGGE, SBE, vol. XL, p. 34) et *Lie-tse* (ch. VII, p. 10 r°) lorsqu'ils disent que Confucius » cacha la trace de ses pas dans le pays de *Wei* » 削迹於衛.

5. Dans le *Kia yu*, Confucius répond : 要我以盟非義也 » On m'a fait violence pour m'imposer un serment; ce n'était pas justice. » — On peut rapprocher de la réponse que fait ici Confucius le passage suivant du *Tso tchoan* (9e année du duc *Siang*, 564 av. J.-C.) où la même théorie est soutenue à propos de la violation d'un serment extorqué par la force : « Dans un serment imposé par la violence, il n'y a pas de vérité et les dieux n'y sont pas présents 要盟無質神弗臨也 ; ils ne sont présents que là où il

Le duc *Ling*, de *Wei*, apprenant la venue de *K'ong-tse*, fut content et alla à sa rencontre hors de la ville. Il lui demanda : « Devons-nous attaquer *P'ou* ? » — « Vous le devez », répondit (*K'ong-tse*). Le duc *Ling* reprit : « Mes grands officiers estiment que nous ne le devons pas. Maintenant en effet, *P'ou* est ce par quoi *Wei* se prémunit contre *Tsin* et *Tch'ou*. L'attaquer avec (les forces mêmes de) *Wei*, n'est-ce pas une chose qu'on ne doit pas faire[1] ? » *K'ong-tse* dit : « Dans cette ville, les hommes sont résolus à mourir (pour leur patrie)[2]; les femmes désirent protéger le *Si-ho*[3]; ceux que nous combattrons ne seront que quatre ou cinq hommes ».

y a sincérité ; la sincérité est le joyau des paroles et le principe de toute excellence ; aussi les dieux sont-ils présents (là où elle se trouve). Les dieux clairvoyants n'ont pas rendu pur un serment imposé par la violence ; il est permis de le rompre. »

1. Le *Kia yu* (§ 22, *k'oen che*) dit : « Mes grands officiers estiment que *P'ou* est ce en quoi *Wei* se confie contre *Tsin* et *Tch'ou*. L'attaquer, n'est-ce pas une chose qu'on ne doit pas faire ? » — En d'autres termes, *P'ou* est la ville qui sert à *Wei* de forteresse avancée et qui le protège contre les attaques de *Tsin* et de *Tch'ou*. Ne serait-ce pas folie, de la part de *Wei*, de se l'aliéner définitivement en l'attaquant?

2. 死之 « mourir de cela ou pour cela » est une expression très elliptique qui signifie qu'on est prêt à sacrifier sa vie pour une cause, ici pour la patrie.

3. Le *Kia yu* omet la phrase : « Les femmes désirent protéger le *Si-ho* ». — Le *Hoang-ho* passait alors à l'ouest de la ville de *P'ou* (cf. t. III, p. 526, carte); le *Si-ho* ou *Ho* occidental (qu'il ne faut pas confondre avec le *Si-ho* du pays de *Tchao*; cf. t. V, p. 89, n. 1) était ainsi le territoire sur lequel se trouvait la ville même de *P'ou*. — Le sens est celui-ci : Dans la ville de *P'ou*, les hommes sont prêts à faire le sacrifice de leur vie pour leur prince ou leur patrie; ils sont donc restés fidèles dans le fond de leur cœur au duc *Ling*; quant aux femmes, leur seul désir est que le territoire dans lequel est située la ville de *P'ou* soit à l'abri des troubles. Si donc le duc *Ling* attaque la ville de *P'ou*, il n'aura aucune peine à la soumettre car il n'y trouvera guère que quatre ou cinq hommes qui soient résolus à faire cause commune avec le rebelle *Kong-chou*.

Le duc *Ling* approuva fort ces paroles, mais il n'attaqua pas *P'ou*.

Le duc *Ling* était vieux; il négligeait le gouvernement; il ne se servit pas de *K'ong-tse*. *K'ong-tse* dit en soupirant profondément : [« S'il il y avait (un prince) qui fût capable de se servir de moi, au bout d'un cycle de douze mois il y aurait déjà un résultat obtenu; au bout de trois ans, la perfection serait réalisée. »] *K'ong-tse* partit [1]. *Luen yu*, XIII, 10.

Pi Hi était gouverneur de *Tchong-meou* [2]; lorsque *Tchao Kien-tse* fit la guerre aux familles *Fan* et *Tchong-hang* et attaqua *Tchong-meou*, *Pi Hi* se révolta. Il envoya des gens inviter *K'ong-tse* à venir; [*K'ong-tse* était disposé à se rendre auprès de lui; *Tse-lou* [3] lui dit : « O maître, moi *Yeou*, je vous ai entendu dire : Lorsqu'un homme agit personnellement d'une manière mauvaise, le sage n'entre pas (dans son pays). Maintenant *Pi Hi* s'est révolté en personne à *Tchong-meou* et vous désirez vous rendre auprès de lui. Qu'est-ce que cela signifie ? » *K'ong-tse* répondit : « Il y a en effet ce dicton. Mais ne dit-on pas (aussi) : Ce qui est dur, on peut le frotter sans l'user ? ne dit-on pas : Ce qui est blanc, on peut le plonger dans la teinture sans le rendre *Luen yu*, XVII, 7.

1. Cette indication est prématurée, car les trois paragraphes qui vont suivre se rapportent encore au séjour de Confucius dans le pays de *Wei*.

2. La ville de *Tchong-meou* 中牟 était à l'ouest de la s.-p. de *T'ang-yn* 唐陰 (préf. de *Tchang-té*, prov. de *Ho-nan*). Cette ville devait appartenir aux familles *Fan* et *Tchong-hang*, et non à *Tchao Kien-tse* comme le dit par erreur le commentaire attribué à *K'ong Ngan-kouo* (SHTKK, ch. 628, p. 12 r°).

3. *Tse-lou* intervient ici de la même manière que lors de l'invitation adressée par *Kong-chan Pou-nieou* à Confucius; cf. p. 318, lignes 6-7.

noir[1] ? Suis-je une calebasse qui peut rester pendue sans manger[2] ? »]

Luen yu. XIV, 42. [Comme *K'ong-tse* jouait de la pierre sonore, un homme portant un panier pour les herbes vint à passer devant sa porte et dit : « Il a du cœur, celui qui joue (ainsi) de

1. De même, celui qui est vraiment un sage pourra entrer en contact avec des hommes pervers sans que son caractère en soit altéré. — Le mot 淄 est écrit 緇 dans le *Luen yu*; mais le *Luen-heng* (chap. *wen K'ong*) et le *Sin yu* (chap. *tao ki*) donnent aussi la leçon 淄. Dans le chap. LXXXIV, p. 1 v°, au lieu de 涅而不淄, *Se-ma Ts'ien* écrit 泥而不滓; cette lecture se retrouve dans le chap. XLIII, p. 6 r°, du *Heou Han chou*, et, avec des variantes insignifiantes, dans trois inscriptions de l'époque des *Han* (SHTKK, chap. 1070, p. 9 v°, et chap. 925, p. 6 v°).

2. Je suis ici l'explication qui est généralement acceptée par les commentateurs chinois : une calebasse peut rester toujours pendue au même endroit parce qu'elle ne mange ni ne boit; Confucius au contraire est un être qui mange et qui par conséquent doit se déplacer. — D'après une autre explication, 不食 serait ici l'équivalent de 不可食 « qu'on ne peut manger ». Aussi LEGGE (C. C., vol. I, p. 185) propose-t-il la traduction suivante : « Am I a bitter gourd! How can I be hung up out of the way of being eaten? » Le sens est alors que Confucius désire être employé à des fonctions publiques et ne pas être semblable à une courge amère qui reste suspendue à l'endroit où elle a poussé parce qu'elle est immangeable. Cette interprétation ingénieuse n'est pas sans faire quelque violence au texte, car les mots 不食 signifient « qui ne mange pas », et non « qui n'est pas mangeable »; elle peut cependant être confirmée par un texte du *Kouo yu* (section *Lou yu*, *b*, p. 2 r°) : 苦匏不材於人共濟而已 « la courge amère n'est pas conformée pour l'homme (c.-à-d., comme l'explique *Wei Tchao*, qu'on ne peut la manger 不可食); elle sert donc seulement à passer l'eau (c.-à-d., dit *Wei Tchao*, que ceux qui veulent traverser une rivière s'attachent

la pierre sonore! mais il est trop opiniâtre! puisque personne ne l'apprécie, qu'il se résigne[1]. »]

[K'ong-tse appris à jouer du luth[2] auprès du maître de musique Siang-tse[3]. Au bout de dix jours, comme il ne

Han che wai tchoan, chap. v. *Kia yu*, § 35.

de ces courges au corps afin de surnager) ». Ce texte peut d'ailleurs fournir une interprétation nouvelle du mot 繫 dans le passage du *Luen yu* cité par *Se-ma Ts'ien*; on traduira en effet ce passage ainsi « Suis-je une calebasse qu'on peut s'attacher (au corps), mais qu'on ne peut pas manger ». Cette traduction a le mérite de faire disparaître la difficulté qu'il y avait à considérer 不食 comme un verbe passif, car ce n'est plus « la calebasse », c'est « on » qui devient le sujet des verbes 繫 et 不食. D'autre part cependant ce sens me paraît peu satisfaisant, puisqu'il fait évanouir l'idée de « rester suspendu en un même endroit », idée qui est essentielle pour expliquer la parole de Confucius. — Sur l'emploi que les Chinois font des gourdes pour surnager sur l'eau, voyez dans le *Che king* les deux premiers vers de l'ode 9 du livre III de la section *Kouo fong*. — Comme lors de l'invitation de *Kong-chan Pou-nieou* (cf. p. 318, lignes 9-10), Confucius, cette fois encore, suivit les sages avis de *Tse-lou*.

1. Le texte du *Luen yu* nous apprend que Confucius se trouvait alors dans le pays de *Wei*. L'homme qui portait un panier pour les herbes était un sage qui, dégoûté de la vie active, se cachait dans une humble situation; en entendant jouer Confucius, il reconnaît aussitôt son grand cœur, mais, un instant après, il discerne dans cette musique l'opiniâtreté de caractère qui faisait que Confucius s'obstinait à tenter d'obtenir un emploi officiel; il l'en blâme et lui conseille de se résigner puisque personne ne sait reconnaître ses éminentes qualités. Dans le *Luen yu*, Confucius répond que cette résignation n'est pas chose difficile; il donne à entendre par là que le sage ne doit pas se satisfaire d'une abdication qui serait trop aisée, mais qu'il doit lutter quelles que soient les résistances qu'il rencontre. Nous voyons ici l'opposition de la morale taoïste à la morale confucéenne.

2. Tout le paragraphe qui suit se retrouve aussi dans le *Kia yu* (§ 35); mais le *Kia yu*, sous sa forme actuelle, date du IIIe siècle de notre ère et ne peut donc être considéré comme une des sources directes des *Mém. hist.* Il n'en est pas de même du *Han che wai tchoan* que *Se-ma Ts'ien* a dû connaître puisqu'il en parle dans la biographie de *Han Yng* (chap. CXXI, p. 3 v°-4 r°).

3. Le *Kia yu* (§ 35) ajoute ici : « *Siang-tse* lui dit : Quoique ma

progressait pas, le maître de musique *Siang-tse* lui dit : « Vous pouvez aller plus loin. » *K'ong-tse* lui répondit : « Moi *K'ieou*, je me suis exercé aux mélodies (de cette musique), mais je n'ai pas encore saisi les proportions numériques. » Quelque temps après, (*Siang-tse*) lui dit : « Vous vous êtes exercé aux proportions numériques ; vous pouvez aller plus loin. » *K'ong-tse* répondit : « Moi *K'ieou*, je n'ai pas encore saisi les intentions (de cette musique) ». Quelque temps après, (*Siang-tse*) lui dit : « Vous vous êtes exercé aux intentions (de cette musique) ; vous pouvez aller plus loin. » *K'ong-tse* répondit : « Moi *K'ieou*, je n'ai pas encore compris quel homme était (celui qui a fait cette musique). » Quelque temps après, (*Siang-tse*) lui dit : « Vous avez avec votre air majestueux quelque pensée profonde ; vous avez avec votre air joyeux quelque haute espérance et quelque intention lointaine[1]. » (*K'ong-tse*) répondit : « Moi *K'ieou*, j'ai saisi qui était cet homme. Sous une apparence ténébreuse il est noir[2] ;

fonction officielle soit de jouer de la pierre sonore, cependant je m'entends aussi au luth. » — Dans le paragraphe du *Luen yu* (XVIII, 9) où il est parlé des maîtres de musique du pays de *Lou* qui se dispersèrent à l'étranger, *Siang-tse*, est en effet qualifié comme un joueur de pierre sonore 擊磬襄.

1. Cette parole de *Siang-tse* est omise dans le *Han che wai tchoan* qui ajoute par contre ceci : « Quelque temps après, (*Siang-tse*) lui dit : « Maître, vous pouvez aller plus avant ». (*K'ong-tse*) répondit : « Moi *K'ieou*, j'ai saisi qui était cet homme, mais je n'ai point encore saisi de quelle sorte il était. » Au bout de quelque temps, il dit : « Dans le recul des âges regardant au loin, (je vois) un homme très majestueux et très ordonné ; c'est certainement lui qui a fait cette musique... »

2. Le visage sombre du roi *Wen* indique la profondeur de ses pensées. C'est sans doute pour la même raison que, dans les représentations qu'on fait de Confucius, on donne parfois à son visage une teinte très foncée (cf. LEGGE, C. C., vol. I, proleg., p. 89, lignes 17-19 et n. 3).

de haute taille[1], il est grand. Son regard est celui du mouton qui regarde au loin[2]; son cœur est comme celui de quelqu'un qui règne sur les royaumes des quatre points cardinaux. Si ce n'est le roi *Wen*, qui peut être un tel homme[3]? » Le maître de musique *Siang-tse* quitta sa natte[4] et se prosterna par deux fois en disant : « Les maîtres de musique disent en effet que c'est un air de musique du roi *Wen*. »]

K'ong-tse n'étant pas parvenu à obtenir un emploi public dans (le pays de) *Wei*[5], se disposa à aller dans l'Ouest rendre visite à *Tchao Kien-tse*[6]. Mais, arrivé au Fleuve[7] il apprit la mort de *Teou Ming-tou*[8] et de *Choen-hoa*.

1. Le mot 幾 est ici l'équivalent du mot 頎 qui est la leçon du *Kia yu*.

2. La métaphore peut paraître au premier abord bizarre. Mais nos littérateurs n'ont-ils pas souvent parlé du regard profond et rêveur des bœufs?

3. Le *Han che wai tchoan* dit : « Silencieux, il est extraordinaire; de haute taille, il est grand. Il est celui qui règne sur le monde et qui reçoit l'hommage des seigneurs. N'est-il pas le roi *Wen?*

4. Il se lève de son siège en signe de respect.

5. Cette phrase montre que, jusqu'ici, Confucius n'avait pas encore quitté le pays de *Wei*. Cf. p. 347, n. 1.

6. En réalité, comme on va le voir, Confucius ne put mettre à exécution ce projet et il n'alla jamais dans le pays de *Tsin*.

7. Le *Hoang ho* passant alors à l'ouest de la capitale du pays de *Wei* 衛, il fallait traverser ce fleuve pour aller du pays de *Wei* dans le pays de *Tsin*. — Depuis les mots « arrivé au fleuve... » jusqu'aux mots « ... afin d'exprimer son affliction à ce sujet », ce texte se retrouve dans le § 22 du *Kia yu*.

8. Le *Kia yu* appelle ce personnage *Teou Tch'eou Ming-tou* 竇犨鳴犢. Le *Kouo yu* chap. xv, p. 4 r° (section *Tsin yu*, dernière partie) mentionne en effet *Teou Tch'eou*, qui était un grand officier de *Tsin*. Il semble donc bien que, comme l'indique *Se-ma Tcheng*, *Teou* soit ici le nom de famille, *Tch'eou* le nom personnel, et *Ming-tou* l'ap-

Il s'approcha du bord du Fleuve et dit en soupirant : « Qu'elle est belle, cette onde dont l'étendue est immense! Si moi *K'ieou* je ne traverse pas ce (Fleuve), c'est la Destinée qui l'a voulu. » *Tse-kong*, s'avançant promptement vers lui, lui dit : « Permettez-moi de vous demander pourquoi vous dites cela. » *K'ong-tse* répondit : « *Teou Ming-tou* et *Choen hoa* étaient de sages grands officiers du royaume de *Tsin*. Tant que *Tchao Kien-tse* ne fut point parvenu à ses fins, il eut besoin de ces deux hommes pour pouvoir plus tard exercer le gouvernement; mais ensuite, quand il fut parvenu à ses fins, il tua (ces deux hommes) et alors exerça le gouvernement. Moi *K'ieou*, j'ai entendu dire ceci : Quand on fend les matrices pleines pour tuer les êtres prématurément, le *k'i* et le *lin*[1] ne viennent pas dans la banlieue ; lorsqu'on dessèche les étangs pour prendre les poissons en les mettant à sec, le dragon *kiao*[2] ne maintient pas l'harmonie entre les principes *yn* et *yang*; lorsqu'on renverse les nids pour briser les œufs, le *fong* et le *hoang*[3] n'arrivent pas en voltigeant. Qu'est-ce à dire? C'est que le sage s'éloignera[4] de celui qui fait du mal à ceux qui lui sont semblables; en effet, si les oiseaux et

pellation. On verra cependant que, dans le texte du *Sin siu* cité plus loin (p. 353), il est question de *Tou Tch'eou* et de *To-ming* comme de deux personnages distincts, tandis que *Choen-hoa* disparaît entièrement.

1. Le *k'i* et le *lin* sont le mâle et la femelle d'un quadrupède fantastique, dont la venue est de bon augure.

2. Le dragon *kiao* assemble les nuages et fait tomber la pluie en mettant l'harmonie entre les deux principes fondamentaux de la nature.

3. Le *fong* et le *hoang* sont, pour les oiseaux, ce que le *k'i* et le *lin* sont pour les quadrupèdes.

4. Le mot 諱 est ici l'équivalent du mot 違 qui est la leçon du *Kia yu*.

les quadrupèdes eux-mêmes, en ce qui concerne ceux qui se conduisent contrairement à la justice, savent les éviter, à combien plus forte raison, moi *K'ieou* (devrai-je agir de même)! »[1]. Alors il revint sur ses pas, et, s'étant reposé dans le bourg de *Tseou*[2], il y composa le chant *Tseou*[3] afin d'exprimer son affliction à ce sujet. Puis il revint dans le pays de *Wei* et alla demeurer dans la maison de *K'iu Po-yu*[4].

Un autre jour, [le duc *Ling* l'interrogea sur la manière de disposer les rangs des soldats. *K'ong-tse* lui dit : « Ce *Luen yu*, XV, 1.

1. Le commentaire du *San kouo tche* (section *Wei tche*, chap. XXI, p. 6 v°) cite un passage du *Sin siu* de *Lieou Hiang* qui rapporte la même anecdote. En voici le début : « *Tchao Kien-tse*, désirant devenir seul maître de tout l'empire, dit à son conseiller : « Dans le pays de *Tchao* il y a *Tou Tch'eou*; dans le pays de *Tsin* il y a *To Ming*; dans le pays de *Lou* il y a *K'ong K'ieou*; quand j'aurai tué ces trois hommes, je pourrai régner sur tout l'empire. » Alors il manda *Tou Tch'eou* et *To Ming* et les interrogea sur le gouvernement, puis il les fit périr. Il envoya des émissaires inviter *K'ong-tse* dans le pays de *Lou* et venir à sa rencontre sur les bords du *Ho* en lui apportant en présent de la viande d'un bœuf gras. Les émissaires dirent aux bateliers : « Quand *K'ong K'ieou* sera monté dans le bateau, au milieu du Fleuve, ne manquez pas de profiter du courant pour le faire périr. » Quand *K'ong-tse* fut arrivé, les émissaires lui communiquèrent l'ordre qu'ils avaient reçu et lui offrirent la viande du bœuf gras. *K'ong-tse* leva les yeux au ciel et dit en soupirant : « Qu'elle est belle cette onde dont l'étendue est immense!... » La suite est fort analogue au texte de *Se-ma Ts'ien*. Il est à remarquer que ce passage du *Sin siu* ne se retrouve pas dans le *Sin Siu* tel qu'il nous est parvenu. — Voyez encore la même anecdote dans le *Chouo yuan* (section *k'iuan meou*), dans le *K'in ts'ao* qu'on attribue à *Ts'ai Yong*, et dans le Commentaire du *Choei king* par *Li Tao-yuan* (*Ho choei*, partie 5).

2. Cette localité de *Tseou* 陬 ne doit pas être confondue avec celle qui portait le même nom et qui se trouvait dans le pays de *Lou*.

3. Ce chant est ici désigné par le nom de la localité où il fut composé. Le *Kia yu* l'appelle « l'air *p'an* » à jouer sur la cithare 槃琴.

4. Cf. p. 334, n. 2.

qui concerne les étals et les vases[1], je m'en suis enquis depuis longtemps. Mais ce qui concerne les armées et les bataillons, je ne l'ai jamais étudié[2]. »] Le lendemain, (le duc *Ling*) s'entretenait avec *K'ong-tse*[3] lorsqu'il vit une oie sauvage qui volait[4]; il leva la tête pour la regarder et parut ne plus s'occuper de *K'ong-tse*[5]. *K'ong-tse* aussitôt partit. Il se rendit de nouveau dans (le pays de) *Tch'en*[6].

En été (493), le duc *Ling*, de *Wei*, mourut. On mit sur le trône son petit-fils *Tchao*; ce fut le duc *Tch'ou*, de *Wei*.

Tso tchoan, 2e année du duc *Ngai*.

[Le sixième mois, *Tchao Yang* réinstalla l'héritier présomptif *K'oai-wai* dans (la ville de) *Ts'i*[7]. *Yang Hou* fit prendre le bonnet de deuil à l'héritier présomptif et chargea huit hommes, portant le pectoral et la ceinture de deuil, de se prétendre faussement venus de *Wei* pour l'accueillir. (*K'oai-wai*) fit son entrée en pleurant (dans la ville de *Ts'i*) et s'y installa[8]].

1. L'étal sert à disposer les viandes et le vase *teou* contient les grains destinés aux sacrifices.

2. Le *Luen yu* ajoute : « Le lendemain même (*K'ong-tse*) partit. » Le paragraphe qui suit immédiatement celui-ci dans le *Luen yu* rappelle l'aventure au cours de laquelle Confucius et ses disciples faillirent mourir de faim dans le pays de *Tch'en*; aussi certains critiques, et notamment le célèbre *Tchou Hi* ont-ils pensé que cette aventure doit être placée ici, au moment où Confucius quitta le pays de *Wei* pour se rendre dans le pays de *Tch'en*; mais, comme on le verra plus loin (p. 365, n. 1), c'est à une date postérieure que *Se-ma Ts'ien*, avec raison semble-t-il, rapporte cet événement.

3. Depuis les mots « ... s'entretenait avec *K'ong-tse* » jusqu'aux mots « *K'ong-tse* aussitôt partit », ce passage se retrouve dans le § 22 du *Kia yu*.

4. Le mot 蜚 est ici le substitut phonétique du mot 飛, qui est la leçon du *Kia yu*.

5. Le *Kia yu* écrit : « et parut mécontent » 色不悅.

6. Cf. p. 332, n. 1.

7. Cf. t. IV, p. 14, n. 1.

8. *Se-ma Ts'ien* suit ici fidèlement le récit du *Tso tchoan* (2e année du

En hiver, (le prince de) *Ts'ai* transféra (sa capitale) à *Tcheou-lai*[1]. Cette année était la troisième année (492) du duc *Ngai*; *K'ong-tse* était alors âgé de soixante ans[2]. *Ts'i* aida *Wei*[3] à assiéger (la ville de) *Ts'i* parce que l'héritier présomptif *K'oai-wai* s'y trouvait.

En été (492), les temples funéraires (des ducs) *Hoan* (711-694) et *Hi* (659-627), de *Lou*, furent incendiés. *Nan-kong King-chou* prit les mesures de secours en cette

duc *Ngai*), ce qu'il n'avait pas fait dans le chapitre sur le royaume de *Wei* (cf. t. IV, p. 206, n. 2). — On sait que *K'oai-wai* était le fils du duc *Ling* et que, accusé d'avoir voulu faire périr la trop célèbre *Nan-tse*, il avait dû s'exiler en 496 ; il avait trouvé refuge dans le pays de *Tsin* auprès de *Tchao Yang* ou *Tchao Kien-tse* ; il s'y rencontra avec un autre exilé politique, *Yang Hou*, du pays de *Lou*, qui lui aussi s'était mis sous la protection de *Tchao Kien-tse*. En 493, lorsque le duc *Ling* mourut, son trône échut à son petit-fils *Tcho*, qui était le propre fils de *K'oai-wai*. Cependant *Tchao Kien-tse* entreprit de faire rendre ses états à *K'oai-wai* ; s'il ne parvint pas à le réintégrer dans la capitale de *Wei*, il réussit du moins à l'installer dans la ville de *Ts'i* 戚, à 7 *li* au N. de la préf. sec. de *K'ai* 開 (préf. de *Ta-ming*, prov. de *Tche-li*). *Yang Hou* facilita la réussite de l'expédition par quelques mesures habiles ; il engagea *K'oai-wai* à prendre le bonnet de deuil afin qu'il se présentât, non en conquérant, mais en fils affligé qui vient recueillir la succession qui lui échoit par la mort de son père ; c'est pour la même raison que *K'oai-wai* fit son entrée dans la ville de *Ts'i* en pleurant ; d'autre part, pour faire croire que *K'oai-wai* revenait appelé par le désir de tout son peuple, *Yang Hou* imagina de faire porter les marques de deuil à une huitaine d'hommes qui passèrent pour être en deuil de leur prince défunt, le duc *Ling*, et pour venir de la capitale de *Wei* à la rencontre du prétendant légitime *K'oai-wai*.

1. Cf. t. IV, p. 161, n. 2 et p. 152, n. 2.

2. *Se ma Ts'ien* commet ici une légère confusion : il est bien exact que, la troisième année (492) du duc *Ngai*, *K'ong-tse* était âgé de 60 ans ; mais, d'autre part, tous les événements dont il a été question dans ce paragraphe sont de la deuxième année (493) du duc *Ngai*.

3. C'est le duc *Tch'ou*, de *Wei*, qui attaquait dans la ville de *Ts'i* son propre père, l'héritier présomptif *K'oai-wai*; voyez plus haut, la n. 8 de la p. 354.

occasion[1]. *K'ong-tse*, qui se trouvait dans (le pays de) *Tch'en*, apprit (qu'il y avait eu un incendie)[2] et dit : « Cette calamité a dû atteindre les temples funéraires (des ducs) *Hoan* et *Hi.* » Plus tard, on sut qu'il en avait été réellement ainsi.

1. *Nan-kong King-chou* avait reçu les enseignements de Confucius (cf. p. 297, lignes 8-9). Le *Tso tchoan* (3e année du duc *Ngai*) décrit longuement la manière fort habile dont il organisa les secours lors de cet incendie.

2. *Se-ma Ts'ien* écrit 聞之, leçon obscure, puisque si Confucius avait appris ce qui s'était passé, il n'avait pas grand mérite à dire que les temples funéraires des ducs *Hoan* et *Hi* avaient été incendiés. La leçon 聞火 du *Tso tchoan* est préférable : Confucius, se trouvant dans le pays de *Tch'en*, fort loin par conséquent du pays de *Lou*, entend dire qu'un incendie a eu lieu dans la capitale de *Lou*; la rumeur publique n'indique point encore quels édifices ont été détruits par le feu ; c'est alors que Confucius a le pressentiment que l'incendie a dû atteindre les temples funéraires des ducs *Hoan* et *Hi*, ce qui fut reconnu vrai par la suite. — Le *Kia yu* (§ 16) écrit : « *K'ong-tse* dit : « Les édifices qui ont été atteints sont les temples funéraires « des ducs *Hoan* et *Hi.* » Le marquis de *Tch'en* lui demanda : « Comment le savez-vous? » *K'ong-tse* dit : « D'après les rites, l'aïeul 祖 a de la gloire 功, et l'ancêtre 宗 a de la vertu 德; c'est pourquoi on ne détruit pas leurs temples funéraires. Maintenant, la parenté (des ducs) *Hoan* et *Hi* est épuisée; d'autre part, leur gloire et leur vertu ne sont pas suffisantes pour justifier le maintien de leurs temples funéraires. Cependant (le prince de) *Lou* n'a pas détruit (ces temples); c'est pourquoi ils ont été atteints par une calamité venue du Ciel ». Trois jours plus tard, un messager vint du pays de *Lou*, et, en l'interrogeant, on apprit que c'étaient en effet (les temples des ducs) *Hoan* et *Hi* (qui avaient été détruits par le feu) ». — Pour comprendre ce texte, il convient de rappeler quelles étaient les règles rituelles concernant les temples funéraires. D'après le chapitre *Tsi fa* du *Li ki* (trad. COUVREUR, t. II, p. 262-263), un prince féodal (tel que l'était le prince de *Lou*) avait droit à cinq temples funéraires. Le premier était consacré au premier ancêtre 大祖 et ne devait jamais

En automne (492), *Ki Hoan-tse* tomba malade ; porté dans une voiture tirée par des hommes, il vint visiter la ville (capitale du pays) de *Lou* et dit en soupirant profondément : « Ce royaume a failli devenir prospère;

être détruit. Les quatre autres étaient consacrés respectivement au père défunt, au grand-père, au bisaïeul et au trisaïeul du prince régnant; c'étaient ce qu'on appelait les 四親廟. Au bout de ces quatre générations, la parenté était considérée comme épuisée 親盡, et, par conséquent, à chaque génération nouvelle, on devait détruire le temple du trisaïeul de la génération précédente pour le remplacer par celui du trisaïeul de la génération actuelle. Dans le texte du *Kia yu*, il est fait allusion à une coutume différente, car ici ce n'est pas seulement un temple, celui du premier ancêtre 大祖, qui ne doit jamais être détruit; deux temples jouissent en réalité de ce privilège : celui de l'aïeul 祖 et celui de l'ancêtre 宗 : cette distinction entre l'aïeul et l'ancêtre est mentionnée dans un passage du chapitre *Tsi fa* du *Li ki* (tr. COUVREUR, t. I, p. 258) où il est dit que les *Tcheou* honoraient *Wen wang* comme leur aïeul et *Ou wang* comme leur ancêtre 祖文王而宗武王. — A la suite de ces explications, le texte du *Kia yu* devient clair : Confucius rappelle que les ducs *Hoan* et *Hi* n'ont eu ni la gloire ni la vertu du premier aïeul et du premier ancêtre et que, par conséquent, leurs temples funéraires n'étaient pas indestructibles comme le sont ceux du premier aïeul et du premier ancêtre ; d'autre part, les ducs *Hoan* et *Hi* étaient les ancêtres, l'un à la huitième, l'autre à la sixième génération, du duc *Ngai* actuellement régnant dans le pays de *Lou* ; leur parenté était donc, comme on dit, épuisée (cf. plus haut, ligne 4 de cette note), et les rites exigeaient qu'on détruisît leurs temples funéraires. Les hommes ne s'étant pas acquittés de cette tâche, c'est le Ciel qui l'a accomplie en incendiant les deux édifices. Confucius savait que ces temples étaient voués à la destruction ; aussi devine-t-il aussitôt, quand il entend parler d'un incendie dans le pays de *Lou*, que ce sont eux qui ont dû être brûlés. — Dans le *Chouo yuan* (section *k'iuan meou*), nous trouvons une version fort différente de cette même anecdote : Confucius étant dans le pays de *Ts'i*, auprès du duc *King*, un messager du pays des *Tcheou*, vient annoncer qu'un incendie a dé-

mais, parce que j'ai commis une faute à l'égard de *K'ong-tse*[1], il n'a point été prospère. » Il fit ses dernières recommandations à son héritier (*Ki*) *K'ang-tse* en lui disant : « Quand je serai mort, vous deviendrez certainement conseiller (du prince) de *Lou*. Quand vous serez conseiller du prince de *Lou*, ne manquez pas d'appeler auprès de vous *Tchong-ni*. » Quelques jours après, (*Ki*) *Hoan-tse* mourut; (*Ki*) *K'ang-tse* lui succéda dans ses dignités. Quand il eut fait les funérailles (de son père), il voulut appeler auprès de lui *Tchong-ni*; (mais) *Kong Tche-yu* lui dit : « Autrefois, votre père défunt[2] donna un emploi à *K'ong-tse*, mais ne le garda pas jusqu'au bout, et, en définitive, fut la risée des seigneurs. Si maintenant vous le reprenez à votre service et que vous ne puissiez pas le garder jusqu'au bout, vous serez derechef la risée des seigneurs. » (*Ki*) *K'ang-tse* demanda : « Qui dois-je alors appeler auprès de moi? » (*Kong Tche-yu*) lui répondit : « Il vous faut appeler *Jan K'ieou*[3]. » Alors (*Ki K'ang-tse*) envoya un messager mander *Jan K'ieou*. *Jan K'ieou* se disposant à partir, *K'ong-tse* dit : « Si les gens de *Lou* mandent (*Jan*) *K'ieou*, ce n'est pas pour l'employer à de petites choses, c'est pour l'employer à de grandes choses. » Ce même jour, *K'ong-tse* dit :

truit un temple funéraire des *Tcheou*; Confucius déclare aussitôt que ce temple doit être celui du roi *Hi* (681-677), ce qui fut reconnu ensuite exact. Confucius a deviné qu'il s'agissait du temple du roi *Hi* parce que le Ciel devait punir tôt ou tard ce souverain d'avoir violé les sages ordonnances des rois *Wen* et *Ou* et d'avoir vécu dans un luxe exagéré.

1. Allusion à l'incident des musiciennes de *Ts'i*; cf. p. 328-329.

2. L'expression 先君 désigne ici *Ki Hoan-tse*.

3. *Jan K'ieou*, appellation *Tse-yeou* 子有, est un disciple de Confucius qui est mentionné à plusieurs reprises dans le *Luen yu*. Cf. Legge, C. C., t. I, prolég., p. 116, n° 5.

[« Je m'en retourne ! je m'en retourne ! Mes jeunes disciples sont ardents, mais négligents ; ils réalisent (parfois) avec élégance la perfection, mais ils[1] ne savent comment régler (leur conduite). »] *Tse-kong*, sachant que *K'ong-tse* songeait à revenir (dans le pays de *Lou*), accompagna *Jan K'ieou* et en profita pour lui donner cet avertissement : « Quand vous serez entré en charge, faites en sorte que *K'ong-tse* soit appelé. » *Jan K'ieou* partit alors. *Luen yu*, v, 21.

L'année suivante (491), *K'ong-tse* se transporta (du pays) de *Tch'en* dans celui de *Ts'ai*[2]. Le duc *Tchao*, de *Ts'ai*, se disposait (alors) à se rendre auprès (du roi) de *Ou*, car (le roi de) *Ou* l'avait mandé ; comme le duc *Tchao* avait précédemment (493), en trompant ses ministres,

1. Je supprime dans ma traduction le mot 吾 qui est ajouté par *Se-ma Ts'ien* au texte du *Luen yu* et qui rend la phrase incompréhensible. — En voyant partir pour le pays de *Lou* son disciple *Jan K'ieou*, Confucius exprime son désir de retourner lui-même dans sa patrie afin de pouvoir donner une meilleure direction morale aux jeunes hommes de *Lou* qui sont disposés à pratiquer sa doctrine. Ce n'est que plus tard cependant que Confucius put donner suite à ce projet. — Dans une note précédente (p. 343, n. 2), nous avons eu l'occasion de discuter le sens de ce propos de Confucius que *Se-ma Ts'ien* a déjà rapporté par erreur à une autre époque.

2. En 493, le prince de *Ts'ai* avait transféré sa capitale à *Tcheou-lai* (appelé depuis lors *Hia-ts'ai*), à 30 li au nord de la préf. sec. de *Cheou* 壽 (préf. de *Fong-yang*, prov. de *Ngan-hoei*). C'est là que Confucius (si l'on s'en tient au présent texte de *Se-ma Tsien*) dut aller en 491. — Dans le chapitre sur le royaume de *Tch'en* (t. IV, p. 161), *Se-ma Ts'ien* fait venir Confucius à *Ts'ai* en 493, avant que la capitale eût été transportée à *Tcheou-lai* ; mais ce témoignage est inconciliable avec la chronologie de la biographie de Confucius. — Nous résumerons plus loin la discussion fort ingénieuse de *Kiang Yong* qui conclut que, en 491, Confucius se rendit, non à *Tcheou-lai*, capitale de la principauté de *Ts'ai*, mais à *Chang-ts'ai*, ville qui, après avoir été l'ancienne capitale de la principauté de *Ts'ai*, était tombée au pouvoir du roi de *Tch'ou*.

transféré (sa capitale) à *Tcheou-lai*, lorsque, plus tard (491) il se disposa à aller (auprès du roi de *Ou*), ses grands officiers craignirent qu'il ne fît un nouveau transfert (de capitale); (aussi) *Kong-suen P'ien* tua-t-il à coups de flèches le duc *Tchao* (491)[1]. (Le roi de) *Tch'ou* envahit (alors le territoire de) *Ts'ai*. En automne, le duc *King*, de *Ts'i*, mourut[2].

L'année suivante (489)[3], *K'ong-tse* partit de *Ts'ai* pour
Luen yu, XIII, 16. aller dans (la ville de) *Che*[4]. [Le gouverneur de *Che* interrogea sur le gouvernement *K'ong-tse* qui lui répon-

1. Cf. *Tso tchoan*, 4e année du duc *Ngai*.

2. Le duc *King*, de *Ts'i*, ne mourut qu'en 490.

3. Nous indiquons la date de 489 parce que nous admettons que l'année dont il s'agit est celle qui suivit l'année 490 où mourut le duc *King* (voyez la note précédente).

4. Aujourd'hui s.-p. de *Che* 葉 (préf. de *Nan-yang*, prov. de *Honan*. — *Che* appartenait alors au royaume de *Tch'ou* et c'est pourquoi, suivant la coutume de ce royaume, le gouverneur de cette ville portait le titre de 公 (cf. t. II, p. 335, n. 1; t. IV, p. 182, n. 3). Le *Tso tchoan* (4e année du duc *Ngai*) nous apprend que, en 491, le gouverneur de *Che* s'appelait *Tchou-leang* 葉公諸梁. C'est sans doute auprès de lui que se rendit Confucius en 490. D'autre part, dans le *Tso tchoan*, à la date de la 16e année du duc *Ngai* (479 ; cf. *Se-ma Ts'ien*, vol. IV, p. 182 et 382), il est longuement question du rôle que joua le gouverneur de *Che* pour rendre le trône au roi *Hoei*, de *Tch'ou*; dans ce texte, nous voyons que le gouverneur de *Che* s'appelait *Chen Tchou-leang* 沈諸梁 et que son appellation était *Tse-kao* 子高; en outre, nous lisons que, au moment où les troubles survinrent, le gouverneur de *Che* était à *Ts'ai* 葉公在蔡; il faut entendre par là que *Chang-ts'ai* 上蔡, l'ancienne capitale du royaume de *Ts'ai*, était, comme la ville de *Che* dont elle était assez peu éloignée, une possession du royaume de *Tch'ou* et qu'elle était sous la juridiction du gouverneur de *Che*.

dit : « Le bon gouvernement consiste à attirer à soi ceux qui sont éloignés et à attacher à soi ceux qui sont proches[1]. »] Un autre jour, [le gouverneur de *Che* interrogea *Tse-lou* au sujet de *K'ong-tse* et *Tse-lou* ne lui répondit pas[2]. *K'ong-tse*, l'ayant appris, dit : « Vous, *Yeou*[3], pourquoi ne lui avez-vous pas répondu : C'est un homme] qui étudie la sagesse sans se lasser, qui enseigne les hommes sans en éprouver de satiété[4], [qui a une telle ardeur (pour atteindre la vertu) qu'il en oublie de manger, qui a une telle joie (quand il l'a obtenue) qu'il en oublie ses tristesses, et qui ne s'aperçoit pas que la vieillesse arrive[5]? »] *Luen yu*, VII, 18.

(*K'ong-tse*) partit de *Che* et revint à *Ts'ai*[6]. [*Tch'ang-* *Luen yu*, XVIII, 6.

1. Le *Luen yu* dit : « rendre heureux ceux qui sont proches et attirer à soi ceux qui sont éloignés. » — *Mo-tse* 墨子 (postérieur à Confucius et antérieur à Mencius) rapporte la réponse de Confucius d'une manière un peu différente (§ 46, *keng tchou*) : « Le gouverneur de *Che*, *Tse-kao* (cf. p. 360, ligne 13 de la n. 4), interrogea *Tchong-ni* sur le gouvernement en lui demandant : « Celui qui gouverne bien, comment agit-il? » *Tchong-ni* répondit : « Celui qui gouverne bien attire près de lui ceux qui sont éloignés et rénove ceux qui sont trop anciens » 遠者近之而舊者新之.

2. *Tse-lou* ne sut comment lui répondre.

3. Nom personnel de *Tse-lou*.

4. Ces deux phrases sont tirées d'un autre passage du *Luen yu* (VII, 2) où elles se présentent avec deux légères variantes.

5. Tant il est préoccupé d'atteindre au but qu'il s'est proposé. — Confucius devait être alors âgé de 63 ans. — Dans *Tchoang-tse* (chap. *Jen kien che* ; trad. LEGGE, SBE, vol. XXXIX, p. 210-214), on trouvera une variation taoïste de pure fantaisie sur le thème d'un entretien de Confucius avec le gouverneur de *Che*.

6. C'est donc sur le chemin de *Che* à *Ts'ai* qu'il faut placer la scène de l'anecdote qui va être racontée. Que *Ts'ai* soit ici *Hia-ts'ai*, comme le donne à entendre *Se-ma Ts'ien* qui en parle comme de la capitale de la principauté de *Ts'ai*, ou que ce soit *Changts'ai*, comme le pense *Kiang Yong*, toujours est-il que Confucius,

tsiu et *Kie-ni*[1] étaient ensemble à labourer. *K'ong-tse*, jugeant que c'étaient des (sages) qui se cachaient[2], envoya *Tse-lou* leur demander où était le gué. *Tch'ang-tsiu* dit : « Celui qui tient les rênes dans le char, qui est-ce ? » *Tse-lou* répondit : « C'est *K'ong K'ieou.* » L'autre dit : « Est-ce donc *K'ong K'ieou*, (du pays) de *Lou*[3] ? » Sur la réponse affirmative (de *Tse-lou*), il dit : « Cet homme connaît le gué[4]. » — *Kie-ni* demanda à *Tse-lou* : « Qui

en quittant *Che*, dut se diriger vers le sud-est. Peut-être cependant la route, en sortant de *Che*, obliquait-elle d'abord légèrement vers l'ouest, ce qui permettrait d'admettre le témoignage que voici du *Kouo ti tche* (ch. VI, p. 5 r° et v°) : « La montagne *Hoang-tch'eng* 黃城 est appelée vulgairement montagne *Ts'ai* 茱; elle est à 25 *li* au sud-ouest de la sous-préfecture de *Che* 葉 (cf. p. 360, n. 4) qui dépend de l'arrondissement de *Hiu* 許. Le mémoire sur les sépultures des sages 聖賢冢墓記 dit : La montagne *Hoang-tch'eng* est l'endroit où labouraient *Tch'ang-tsiu* et *Kie-ni*; au pied est un cours d'eau qui coule vers l'Est; c'est l'endroit où *Tse-lou* demanda où était le gué. »

1. On explique ces deux noms comme signifiant « le longuement arrêté » et « le fermement enfoncé. » Ces sobriquets s'appliquent à deux personnages dont on ne connaît ni le nom de famille ni le nom personnel; on les désigne d'après l'attitude qu'ils avaient au moment où Confucius les rencontra; occupés aux travaux des champs, l'un restait immobile à la même place; l'autre avait les pieds enfoncés dans l'eau ou dans la boue. Peut-être aussi ces noms rappellent-ils que ces deux sages vivaient dans une retraite absolue, comme « enfoncés » dans l'obscurité, et « arrêtés » dans la solitude.

2. Ce membre de phrase ne se trouve pas dans le *Luen yu*; de fait, il est inutile : la question de Confucius était parfaitement simple et ne comportait aucun sous-entendu; elle ne présupposait point que ceux à qui on l'adressait étaient des sages.

3. Cette demande prouve que la réputation de Confucius était grande.

4. Un homme ordinaire pourrait ne pas connaître le gué; mais Confucius a parcouru l'empire dans toutes les directions; il n'est pas un

êtes-vous? » « Je suis *Tchong Yeou* », répondit-il. « Êtes-vous, ajouta (*Kie-ni*), disciple de *K'ong K'ieou* ? » Sur sa réponse affirmative, *Kie-ni* dit : « Comme cette immensité désordonnée[1], ainsi est tout l'empire. Qui pourrait le changer? Plutôt donc que de suivre un sage qui évite (tel ou tel) homme, ne vaudrait-il pas mieux suivre les sages qui évitent le monde (entier)[2]? » Il se mit à recouvrir les semences[3] sans s'arrêter. — *Tse-lou* rapporta (ces paroles) à *K'ong-tse*. *K'ong-tse* dit avec abattement : « Les oiseaux et les bêtes sauvages, nous ne pouvons nous associer avec eux et vivre en leur compagnie[4]. Si l'empire était bien ordonné, qu'aurais-je besoin de le changer ? »]

Un autre jour, [*Tse-lou* rencontra sur sa route un vieillard qui portait sur l'épaule un panier, et lui demanda : « Avez-vous vu le Maître ? » Le vieillard répondit : « Vos quatre membres ne se donnent pas de *Luen yu* XVIII, 7,

endroit où il ne soit allé; il doit donc savoir où est le gué. Cette réponse est une critique de la conduite de Confucius allant de lieu en lieu pour chercher à s'employer.

1. Il semble qu'en prononçant ces mots *Kie-ni* ait montré du doigt les eaux tumultueuses qui coulaient à peu de distance ; il compare l'empire à leur cours désordonné.

2. C'est-à-dire : plutôt que de faire comme Confucius qui évite certaines personnes sous le prétexte qu'elles ne sont pas vertueuses, ne vaut-il pas mieux se retirer entièrement du monde?

3. Cette opération est celle qu'on pratique aujourd'hui avec la herse; elle devait se faire autrefois avec la houe ou tout autre instrument analogue.

4. Dans le *Luen yu*, Confucius complète sa pensée en disant : « Si je ne me fais pas le compagnon des hommes tels qu'ils sont, avec qui frayerai-je? » — *Tchoang tse* (chap. *Chan mou*; Legge, SBE, vol. XL, p. 34 semble s'être souvenu de ce refus de Confucius de s'associer aux quadrupèdes et aux oiseaux, dans le passage où il le représente converti aux idées taoïstes et quittant ses disciples pour aller chez les animaux puis chez les oiseaux.

peine; les cinq espèces de céréales ne sont pas distinguées (par vous). Qui est le Maître[1] ! » Il enfonça son bâton dans le sol et se mit à sarcler. *Tse-lou* raconta ce qui s'était passé à *K'ong-tse* qui dit : « C'est un (sage) qui se cache ». (*Tse-lou*) retourna (là où il avait vu le vieillard), mais celui-ci avait disparu.]

K'ong-tse s'était transporté dans (le pays de) *Ts'ai* depuis trois ans (491-489), lorsque (le roi de) *Ou* attaqua (le pays de) *Tch'en*. (Le roi de) *Tch'ou* vint au secours de *Tch'en* et campa à *Tch'eng-fou*[2] (489) ; il apprit que *K'ong-tse* se trouvait dans la région comprise entre *Tch'en* et *Ts'ai*[3] ; (le roi de) *Tch'ou* envoya des gens apporter des présents à *K'ong-tse* pour l'inviter à venir. *Kong-tse* se disposait à aller (l'en remercier en) le saluant suivant les rites ; mais les grands officiers de *Tch'en* et de *Ts'ai* firent un complot entre eux, en disant : « *K'ong-tse* est un sage ; tous les blâmes qu'il formule atteignent les défauts des seigneurs. Maintenant, il a longtemps séjourné dans la région comprise entre

1. Affirmation que les travaux de l'agriculture sont fort supérieurs à la recherche d'une vaine sagesse. *Tse-lou* ne peine pas dans les champs et ne s'occupe pas des cinq sortes de céréales ; il ne fait que suivre Confucius dans ses incessantes pérégrinations. Quand il demande où est le Maître, le solitaire affecte de ne pas même comprendre qui est ce Maître qui n'est qu'un passant sur la route.

2. Cf. t. IV, p. 181, n. 1 et p. 379. La ville de *Tch'eng-fou* appartenait au royaume de *Tch'ou* et défendait sa frontière septentrionale (cf. t. IV, p. 372, lignes 9-11). C'est de là que le roi de *Tch'ou* comptait partir pour aller au secours de *Tch'en* qui était plus à l'ouest. *Tch'eng-fou* était au nord de *Che* (cf. p. 360, n. 4), et non éloigné de *Chang-ts'ai* et de *Tch'en* ; il est donc tout naturel que lorsque le roi de *Tch'ou* arriva dans cette ville, on lui ait parlé de Confucius qui se trouvait précisément entre *Tch'en* et *Chang-ts'ai*.

3. Il n'est pas tout à fait exact de dire, comme *Se-ma Ts'ien* le fait ailleurs (t. IV, p. 182, n. 1 et p. 380), que Confucius se trouvait alors à *Tch'en*, c'est-à-dire dans la capitale même du pays de *Tch'en*.

Tch'en et *Ts'ai*; la conduite que nous tenons, nous les grands officiers, n'est en rien conforme aux intentions de *Tchong-ni*. Maintenant, (le roi de) *Tch'ou* (règne sur) un grand royaume; il a apporté des présents à *K'ong-tse* pour l'inviter à venir; si *K'ong-tse* trouve un emploi auprès (du roi) de *Tch'ou*, les grands officiers qui exercent le gouvernement à *Tch'en* et à *Ts'ai* seront en péril. » Ils s'entendirent donc pour envoyer des satellites qui cernèrent *K'ong-tse* dans la campagne et l'empêchèrent d'avancer[1].

1. Telle est la manière dramatique, mais peu vraisemblable, dont *Se-ma Ts'ien* (d'accord avec le *Kia yu*, § 20, qui paraît ici le suivre plutôt que lui servir de modèle) introduit le récit fameux concernant la situation presque désespérée où se trouvèrent Confucius et ses disciples dans la région comprise entre *Tch'en* et *Ts'ai*. Il est évident cependant, pour qui a étudié comment l'historien procède en composant la biographie de Confucius, que son témoignage peut être discuté. Ici, comme dans la plupart des autres cas, *Se-ma Ts'ien* était en présence de tout un cycle de traditions ayant trait à des incidents qui se passèrent entre *Tch'en* et *Ts'ai*; mais ces traditions, qui étaient localisées dans l'espace ne l'étaient pas dans le temps; c'est par une conjecture personnelle que *Se-ma Ts'ien* les rapporte à l'année 489 et les met en relation avec la venue du roi de *Tch'ou* à *Tch'eng fou*; il est donc nécessaire d'examiner si cette explication est plausible. Le célèbre *Tchou Hi* (1130-1200) avait déjà fait remarquer à quelles difficultés elle se heurte : en ce temps, *Tch'en* implorait le secours de *Tch'ou* contre *Ou*; il ne devait donc rien faire qui pût mécontenter le roi de *Tch'ou*, et quand ce souverain manifestait le désir d'appeler Confucius auprès de lui, ce n'était certes pas aux grands officiers de *Tch'en* à s'y opposer. Quant aux grands officiers de *Ts'ai*, ils étaient tout aussi incapables de nuire de propos délibéré à Confucius si le *Ts'ai* dont il s'agit était la ville de *Chang-ts'ai* qui était alors une possession du royaume de *Tch'ou* (cf. p. 360, lignes 15-18 de la n. 4); il est vrai que pour *Se-ma Ts'ien* (cf. p. 361, n. 6), *Ts'ai* est ici *Hia-ts'ai*; mais cette manière de voir doit être abandonnée, car l'expression « la région comprise entre *Tch'en* et *Ts'ai* » 陳蔡之閒 suppose que ces deux localités sont voisines l'une de l'autre; or tel est le cas pour *Tch'en* et *Chang-ts'ai*, tandis qu'une grande distance

Luen yu, XV, 1, [Les vivres firent défaut[1]; ceux qui l'accompagnaient tombèrent malades et devinrent incapables de se lever;] *K'ong-tse* (cependant) discourait et récitait, jouait d'un instrument à cordes et chantait sans se laisser abattre. [*Tse-lou*, manifestant un vif déplaisir, vint à lui et dit : « Le sage lui aussi doit-il être en détresse? » *K'ong-tse* répondit : « Le sage supporte avec fermeté d'être en détresse[2]; mais quand l'homme vulgaire est

sépare *Tch'en* de *Hia-ts'ai*. — L'intervention malveillante des grands officiers de *Tch'en* et de *Ts'ai* étant ainsi rejetée comme invraisemblable, il n'y a plus aucune raison pour rapporter à l'année 489 la mésaventure de Confucius. *Tchou Hi* propose la date de 492 qu'il justifie en montrant que d'après le *Luen yu* (XV, 1), Confucius souffrit de la faim dans le pays de *Tch'en* (et non : entre *Tch'en* et *Ts'ai*; ailleurs cependant, le *Luen yu*, XI, 2, parle de *Tch'en* et *Ts'ai*) aussitôt après avoir quitté le duc *Ling*, de *Wei*, qui l'avait interrogé sur une question d'art militaire. Mais la thèse de *Tchou Hi* a été combattue par *Kiang Yong* (HTKK, ch. CCLXII, p. 25, r° et v° et p. 27 r°) : s'il est vrai que, en 493, Confucius soit allé de *Wei* à *Tch'en*, ce n'est qu'en 491 qu'il se rendit de *Tch'en* à *Ts'ai* (cf. p. 359, n. 2), et ce n'est donc qu'à cette année 491 qu'on peut assigner l'anecdote de Confucius et de ses disciples mourant de faim, entre *Tch'en* et *Ts'ai*. Il est évident d'ailleurs : 1° que *Ts'ai* doit être ici *Chang-ts'ai*, 2° que Confucius et ses disciples ont pu être dans une situation fort périlleuse parce que les vivres vinrent à leur manquer et sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'intervention d'hommes armés qui les auraient cernés.

1. Confucius et ses disciples se trouvèrent privés de vivres « pendant sept jours », dit le *Kia yu*. La même indication nous est donnée dans les textes de *Siun tse*, du *Han che wai tchoan* et du *Chouo yuan*.

2. La traduction que nous donnons des mots 固窮 est confirmée par une phrase de *Che tse* 尸子 (chap. II, p 30 v°) qui est ainsi conçue : 守道固窮則輕王公 « celui qui observe la sagesse et qui reste ferme dans l'adversité peut mépriser les rois et les ducs (c.-à-d. les puissants de ce monde) ».

en détresse, il ne connaît plus aucun frein. »] *Tse-lou* rougit[1].

[*K'ong-tse* dit : « Vous, *Se*[2], vous pensez sans doute que je suis un homme qui a appris beaucoup de choses et qui les sait. » (*Toan-mou Se*) répondit : « Oui. Ne serait-ce pas exact ? » *K'ong-tse* répondit : « Ce n'est pas exact. Je n'ai que le seul principe qui fait tout comprendre. »] *Luen yu*, XV, 2.

K'ong-tse, sachant que ses disciples avaient de l'irritation dans leur cœur, appela *Tse-lou*[3] et lui demanda : « Il est dit dans le *Che* (*king*) : « Nous ne sommes ni « des rhinocéros ni des tigres pour nous tenir dans ces « régions désertes[4]. » Ma sagesse serait-elle en faute ? Pourquoi me trouvé-je dans une telle situation ? » *Tse-lou* répondit : « A mon avis, c'est parce que nous ne sommes point encore bons que les hommes ne nous croient pas ; à mon avis, c'est parce que nous ne sommes point encore sages[5] que les hommes ne mettent pas en pratique nos préceptes[6]. » *K'ong-tse* répliqua : « En se-

1. Il eut honte de s'être laissé aller à l'irritation. Les mots 色 作 signifient littéralement : « la couleur se produisit (sur son visage) ».

2. *Se* est le nom personnel de *Toan-mou Se*, dont l'appellation est *Tse-kong*.

3. Depuis les mots « ... appela *Tse-lou* » jusqu'à la fin du paragraphe, ce texte se retrouve dans le § 20 du *Kia yu*.

4. Ces deux vers sont tirés de la dernière ode de la section *siao ya* du *Che king* ; ils sont prononcés par des soldats qui se plaignent d'être envoyés dans des contrées lointaines. Confucius les applique à sa situation présente.

5. 知 est l'équivalent de 智 qui est la leçon du *Kia yu*.

6. Dans le *Kia yu* (§ 20), *Tse-lou* fait des reproches directs à Confucius : « L'homme supérieur, dit-il, n'est jamais en détresse. A mon avis, c'est parce que, ô Maître, vous n'êtes point encore bon que les

rait-il ainsi? O *Yeou*, pour prendre des exemples, si l'homme bon était nécessairement cru, comment y aurait-il eu *Po-i* et *Chou-ts'i*[1]? si l'homme sage voyait nécessairement ses préceptes mis en pratique[2], comment y aurait-il eu le fils de roi *Pi-kan*[3]? » — *Tse-lou* étant parti, *Tse-kong* se présenta. *K'ong-tse* lui dit : « O *Se*[4], il est dit dans le *Che* (*king*) : « Nous ne sommes

hommes ne nous croient pas; à mon avis, c'est parce que, ô Maître, vous n'êtes point encore sage que les hommes ne mettent pas en pratique nos préceptes. » — Les mots 不我行, ou, suivant la leçon du *Kia yu*, 弗吾行, me paraissent signifier « ne pratiquent pas nous, c.-à-d. nos préceptes », de même que les mots 不我信 ou 弗吾信 signifient « ne nous croient pas ». D'après *Wang Sou* cependant, les mots 弗吾行 signifieraient « ne nous laissent pas aller »; la phrase finale aurait alors le sens suivant : « C'est parce que, ô Maître, vous n'êtes point encore sage que ces hommes ne nous laissent pas aller » et nous réduisent ainsi à l'extrémité. Cette interprétation a le tort de faire apparaître ici les hommes qui, d'après *Se-ma Ts'ien* et le *Kia yu*, tenaient étroitement cernés Confucius et ses disciples; mais l'existence de ces gens malintentionnés est fort hypothétique (cf. p. 365, n. 1) et le texte doit pouvoir s'expliquer sans leur intervention.

1. *Po-i* et *Chou-ts'i* moururent de faim sur la montagne *Cheou-yang* pour avoir voulu rester loyalement attachés à la dynastie *Yn* que venait de renverser le roi *Ou*; cf. *Mém. hist.*, chap. LXI.

2. Au lieu de 使智者而必行, le *Kia yu* écrit 汝以智者爲必用也. Cette substitution du mot 用 au mot 行 confirme le sens que nous avons attribué à cette phrase.

3. Cf. t. I, p. 206. — Dans le *Kia yu*, ce développement oratoire continue encore pendant plusieurs lignes; mais la brièveté même de la leçon de *Se-ma Ts'ien* paraît prouver qu'il nous a conservé un texte plus ancien que l'amplification des rhétoriciens n'avait pas encore altéré.

4. Cf. p. 367, n. 2.

« ni des rhinocéros ni des tigres pour nous tenir dans « ces régions désertes. » Ma sagesse serait-elle en faute? Pourquoi me trouvé-je dans une telle situation ? » *Tse-kong* répondit : « Votre sagesse, ô Maître, est d'une grandeur extrême. C'est pourquoi il n'est personne dans l'empire qui puisse vous admettre. O maître, vous devriez vous abaisser un peu. » *K'ong-tse* répliqua : « O *Se*, un bon laboureur peut semer, mais il n'est pas sûr qu'il puisse récolter; un bon artisan peut être habile, mais il n'est pas sûr qu'il puisse plaire (au goût des clients); l'homme supérieur peut mettre en pratique sa sagesse; les règles essentielles, les maintenir; les principes généraux, les observer; mais il n'est pas sûr qu'il puisse se faire admettre. Maintenant, quand vous dites qu'il ne faut pas mettre en pratique la sagesse qu'on possède, mais chercher à se faire admettre, ô *Se*, vos visées ne sont pas à longue portée. » — *Tse-kong* étant parti, *Yen Hoei* se présenta. *K'ong-tse* lui dit : « O *Hoei*, il est dit dans le *Che* (*king*) : « Nous ne sommes ni des rhi- « nocéros ni des tigres pour nous tenir dans ces régions « désertes. » Ma sagesse serait-elle en faute ? Pourquoi me trouvé-je dans une telle situation? » *Yen Hoei* répondit : « Votre sagesse, ô Maître est d'une grandeur extrême; c'est pourquoi il n'est personne dans l'empire qui puisse vous admettre; cependant, ô Maître, continuez sans relâche à la mettre en pratique : si on ne vous admet pas, quel mal y a-t-il à cela ? si on ne vous admet pas, plus tard pourtant on reconnaîtra en vous l'homme supérieur[1]. Quand la sagesse n'est pas mise en pratique (par nous), c'est une honte pour nous ; mais

1. Le *Kia yu* omet ici ces deux phrases qui sont en effet la répétition fort inutile des lignes qui terminent plus loin la réponse de *Yen Hoei*.

quand la sagesse s'est trouvée pleinement réalisée par nous et qu'on ne nous emploie pas, c'est une honte pour ceux qui possèdent des royaumes. Si on ne vous admet pas, quel mal y a-t-il à cela ? Si on ne vous admet pas, plus tard pourtant on reconnaîtra en vous l'homme supérieur. » *K'ong-tse* se montra content et dit en riant : « Vous avez raison. O enfant de la famille *Yen*, si vous aviez beaucoup de richesses, je serais votre intendant[1] ».

1. Parce que *Yen Hoei* aurait les mêmes idées que Confucius sur l'emploi qu'il convient de faire de ces richesses. — A côté de ce récit commun au *Kia yu* et à *Se-ma Ts'ien*, il en faut citer un autre qui se retrouve dans *Siun tse* (§ 29, *yeou tso*), dans le *Han che wai tchoan* (chap. VII, p. 3 v°-5 r°) et dans le *Chouo yuan* (chap. XVII, *tsa yen*, p. 8 r°-10 v°); quoique ces trois textes soient loin d'être identiques, l'argumentation reste la même dans tous les trois et ils ne diffèrent que par les exemples qu'ils invoquent à l'appui de leur dire. Ils contiennent, en résumé, ceci : au moment où Confucius et ses disciples sont exténués de faim, *Tse-lou* demande comment son maître peut être réduit à une telle extrémité s'il est vrai que le Ciel doive récompenser par le bonheur celui qui fait le bien et punir par le malheur celui qui fait le mal. Confucius répond : En premier lieu, les sages ne réussissent pas toujours dans le monde; l'histoire a conservé le souvenir d'un grand nombre de personnages qui furent célèbres par leurs vertus et qui eurent des fins tragiques; la seule chose dont l'homme soit maître, c'est son propre cœur; le succès ou la ruine dépendent des circonstances ; — en second lieu, de nombreux cas peuvent être invoqués où nous voyons des hommes, après s'être trouvés dans des situations presque désespérées, parvenir ensuite aux plus hautes destinées ; on ne peut donc pas dire que l'adversité soit toujours mauvaise; elle est souvent une épreuve d'où les caractères sortent plus énergiques ; — enfin, l'époque dans laquelle nous vivons exerce une grande influence sur notre vie; tel qui, sous un souverain sage, est parvenu au faîte des honneurs, aurait subi le dernier supplice s'il avait été à la cour d'un tyran. Le bonheur et le malheur ne sont donc point la mesure de la valeur intrinsèque d'un homme. — Nous ajouterons que, chez certains écrivains, notamment chez les Taoïstes, la mésaventure de Confucius est devenue le thème de récits divers où le Maître et ses disciples ne sont pas toujours présentés sous un jour

Ensuite, (*K'ong-tse*) envoya *Tse-kong* à *Tch'ou*[1]. Le roi *Tchao*, de *Tch'ou*, mit en campagne des soldats qui vinrent au devant de *K'ong-tse*, et c'est ainsi qu'il put échapper.

Le roi *Tchao* se proposait de donner en fief à *K'ong-tse*[2] un territoire comprenant sept cents groupes de familles[3]

très favorable ; voyez notamment *Tchoang-tse*, chap. XX et XXVII (LEGGE, SBE, vol. XL, p. 32, 37 et 160).

1. Il ne faut pas entendre que *Tse-kong* se rendit à la capitale du pays de *Tch'ou* dans le *Hou-pei* ; il alla auprès du roi *Tchao* qui était à *Tch'eng-fou*, dans le *Ho-nan* (cf. p. 364, n. 2).

2. Quoique *Se-ma Ts'ien* ait omis de le dire, on voit que Confucius, une fois délivré, avait dû se rendre auprès du roi de *Tch'ou*. Nous lisons en effet plus loin que Confucius partit de *Tch'ou* pour retourner dans le pays de *Wei* 自楚反乎衛 ; s'il en partit, il avait donc dû d'abord y aller. Mais c'est par erreur que LEGGE (C. C., vol. I, proIég., p. 83) en conclut que le roi *Tchao*, de *Tch'ou*, conduisit Confucius dans sa capitale qui était la ville de *Jo* 都 (aujourd'hui, s.-p. de *I-tch'eng* 宜城, dans la préf. de *Siang-yang*, province de *Hou-pei*). En réalité, Confucius se borna à aller auprès du roi de *Tch'ou* qui campait à *Tch'eng-fou* 城父 (au S.-E. de la préf. sec. de *Jou* 汝, dans la province de *Ho-nan*), et qui mourut dans cette localité à la fin de l'année 489.

3. 將以書社地七百里封孔子. Le mot 里 ne désigne pas ici la mesure de longueur appelée *li* ; il s'applique au groupement social élémentaire qui est composé de 25 familles ; le *Tcheou li* (chap. XV, article *soei jen*) dit en effet : « Cinq familles 家 forment un *lin* 鄰 ; cinq *lin* font un *li* 里 ». « Dans chaque *li*, dit *Se-ma Tcheng*, on avait un dieu du sol 里則各立社 ; c'est pourquoi le *Li ki* (chap. *Kiao t'o cheng*, trad. Couvreur, t. I, p. 587) dit que « lorsqu'on célébrait le sacrifice du dieu du sol, tout le hameau (*li*) s'y rendait » 唯爲社事單出里. Les familles

enregistrées ; le *ling-yn* de *Tch'ou, Tse-si*[1], lui dit : « Parmi les ambassadeurs que Votre Majesté envoie auprès des seigneurs, en est-il qui vaillent *Tse-kong* ? » La réponse étant négative, il reprit : « Parmi les conseillers d'état de Votre Majesté, en est-il qui vaillent *Yen Hoei* ? » La réponse étant négative, il ajouta : « Parmi les généraux de Votre Majesté, en est-il qui vaillent *Tse-lou* ? » La réponse étant négative, il ajouta : « Parmi les fonctionnaires de Votre Majesté, en est-il qui vaillent *Tsai Yu*? [2] » La réponse ayant encore été négative,

groupées autour d'un dieu du sol étaient enregistrées 籍, c'est-à-dire qu'elles étaient inscrites sur les registres du cens; de là l'expression 書社. — Voici d'autres exemples de cet emploi du mot 社 : *Siun tse* (chap. III, p. 19 r°; article 7, *Tchong-ni pien*) : 與之書社三百 « il lui donna trois cents groupes de familles enregistrées. » — *Tso tchoan* (15e année du duc *Ngai*) : 與衞地 .... 書社五百 « il donna à *Wei* un territoire comprenant cinq cents groupes de familles enregistrées. » — *Tso tchoan* (25e année du duc *Tchao*) : 請致千社 « je vous propose de vous donner (un territoire comprenant) mille groupes de familles » (littéralement : mille dieux du sol); cf. t. II, p. 75, n. 2, où il y a une inexactitude, car le *Tso tchoan*, aussi bien que *Se-ma Ts'ien*, emploie l'expression 千社 ; ce sont les commentateurs qui l'expliquent comme signifiant 25.000 familles.

1. Ce *Tse-si* qui avait le titre de *ling-yn*, c'est-à-dire de conseiller d'état, dans le royaume de *Tch'ou*, était le frère cadet du roi défunt et l'oncle du roi alors régnant (cf. t. IV, p. 375, lignes 11-12).

2. *Toan-mou Se* (appellation *Tse-kong*), *Yen Hoei* (appellation *Tse-yuen*), *Tchong Yeou* (appellation *Tse-lou*) et *Tsai Yu* (appellation *Tse-ngo*) sont quatre des plus célèbres disciples de Confucius. *Tse-si* attire l'attention du roi de *Tch'ou* sur le danger qu'il y aurait à donner un apanage considérable à un sage qui est entouré d'hommes éminents.

il reprit : « En outre, l'ancêtre (des rois) de *Tch'ou* reçut l'investiture des *Tcheou* qui lui conférèrent le titre de vicomte ou de baron et un territoire de cinquante *li*. Maintenant *K'ong-tse* se conforme aux règlements des trois premières dynasties et remet en honneur la politique (des ducs) de *Tcheou* et de *Chao* [1]. Si Votre Majesté le prend à son service, comment (le royaume de) *Tch'ou* pourra-t-il devenir de génération en génération de plus en plus magnifique et occuper une étendue de plusieurs milliers de *li* ? (D'autre part), lorsque le roi *Wen* était à *Fong* et lorsque le roi *Ou* était à *Hao*, ils n'étaient princes que d'un pays de cent *li* [2] ; en définitive cependant ils régnèrent sur l'empire entier. Maintenant si *K'ong K'ieou* devient maître d'un territoire et s'il a pour l'aider ses disciples sages, cela ne peut porter bonheur à *Tch'ou* [3]. » Alors le roi *Tchao* renonça (à son projet). Dans l'automne de cette année-là (489), le roi *Tchao* mourut à *Tch'eng-fou* [4].

[Le fou (du pays) de *Tch'ou*, *Tsie-yu* [5], passa en chan- *Luen yu*, XVIII, 5.

1. Le duc de *Tcheou* et le duc de *Chao* se partagèrent la surveillance de l'empire après la mort du roi *Ou*, fondateur de la dynastie des *Tcheou* (t. IV, p. 133-134).

2. Cf. t. I, p. 221, n. 1 et p. 241, n. 2; t. IV, p. 94, n. 4.

3. Ainsi, d'une part Confucius empêchera *Tch'ou* de s'agrandir et l'obligera à rester dans la situation infime où il était au commencement de la dynastie des *Tcheou*; d'autre part, il est à craindre que Confucius lui-même ne devienne trop puissant.

4. Cf. t. IV, p. 379-380.

5. Ce *Tsie-yu* 接輿 était un sage qui feignait d'être fou, comme le fit autrefois le vicomte de *Ki* (cf. t. I, p. 206), afin d'éviter les dangers de la vie publique. C'est pourquoi le *Tchan kouo ts'e* dit (chap. v, p. 3 r°; 3e partie de la section de *Ts'in*) : « Le vicomte de *Ki* et *Tsie-yu* enduisirent de vernis leur corps et se rendirent affreux ; ils laissèrent épars leurs cheveux et se firent passer pour fous. » — *Tsie-yu* est aussi associé au vicomte de *Ki* dans un passage d'une

tant devant *K'ong-tse*; il disait : « O phénix ! O phénix !

requête adressée par *Tseou Yang* au roi *Hiao*, de *Leang*, qui régna de 168 à 144 av. J.-C. : « Le vicomte de *Ki* feignit d'être fou ; *Tsie-yu* se retira du monde » (*Mém. hist.*, chap. LXXXIII, p. 4 v°). Cette même phrase se trouvait d'ailleurs déjà dans *Siun tse* (ch. XX, p. 25 r°; § 32, *Yao wen*). — *Tsie-yu* est souvent cité dans l'ancienne littérature chinoise ; le *Han che wai tchoan* (chap. II, p. 11 r°-v°) raconte que le roi de *Tch'ou* lui offrit cent livres d'or pour qu'il acceptât le poste de gouverneur du territoire au sud du *Hoang ho*; *Tsie-yu*, conseillé par sa femme, repoussa ces propositions, et, changeant de nom, s'en alla sans que jamais personne pût savoir où il s'était retiré. — Dans le poème intitulé *Cho kiang* 涉江 de la section des Élégies de *Tch'ou* appelée « Les neuf pièces » 九章, *Tsie-yu* est mentionné au nombre des sages qui furent méconnus de leur temps. — Enfin dans *Tchoang-tse*, *Tsie-yu* apparaît à trois reprises (trad. LEGGE, S. B. E., vol. XXXIX, p. 170, 221, 260) ; tout particulièrement intéressant est le passage qui se trouve dans le chap. *Jen kien che* (S. B. E., vol. XXXIX, p. 221), car il raconte sous une autre forme que le *Luen yu* et *Se-ma Ts'ien* l'incident de la rencontre de *Tsie yu* et de Confucius. — Le nom de *Tsie-yu* 接輿 a été expliqué de trois manières différentes : les uns font de *Tsie* un nom de famille et de *Yu* un nom personnel; en effet, *Tsie* apparaît comme nom de famille dans le nom du personnage appelé *Tsie Yu* 接子 (cf. p. 259, ligne 1). D'autres commentateurs suivent l'opinion, assez peu fondée, semble-t-il, de *Hoang-fou Mi* qui, dans son *Kao che tchoan*, dit que *Tsie-yu* est l'appellation d'un homme dont le nom de famille était *Lou* 陸, et le nom personnel *T'ong* 通. Enfin une troisième explication, que je serais disposé à accepter, considère *Tsie-yu* comme une simple désignation ; c'est « celui qui se trouvait auprès du char »; ne sachant point le nom de ce sage mystérieux, la tradition l'appelle en disant que c'était l'homme qui se trouvait près du char de Confucius quand il adressa la parole à ce dernier ; en effet, dans les deux paragraphes du *Luen yu* qui suivent celui-ci, d'autres solitaires sont introduits qui sont désignés d'une manière analogue (cf. p. 362, n. 1); la seule objection qu'on puisse faire à cette interprétation du nom de *Tsie-yu*, c'est que, d'après le texte de *Tchoang-tse*, Confucius était dans sa maison, et non sur son char, quand *Tsie-yu* lui adressa la parole.

combien ta vertu est dégénérée [1]; pour ce qui est passé, les reproches sont inutiles, mais, pour l'avenir, on peut encore aller à ta poursuite (pour t'empêcher d'aller plus loin) [2]. Cesse ! Cesse ! Dans le temps présent, les hommes qui prennent part au gouvernement sont en péril [3]. » *K'ong-tse* descendit (de son char) [4] dans l'intention de causer avec lui, mais il se retira en toute hâte, et (*K'ong-tse*) ne put lui parler.]

Alors *K'ong-tse* revint (du pays) de *Tch'ou* [5] dans celui

1. C'est Confucius qui est ici symbolisé par le phénix. D'après la fable, le phénix n'apparaît que lorsqu'il y a des princes sages; dans les époques troublées, il reste caché; Confucius est un phénix dont la vertu est bien dégénérée puisqu'il ne craint pas de se montrer en un temps où l'empire est mal gouverné.

2. 往者不可諫兮。來者猶可追也。. Suivant une autre interprétation, ces paroles ne viseraient pas directement Confucius, et il faudrait comprendre la phrase ainsi : « Le passé, on ne peut le conserver; l'avenir, comment pourrait-on lui courir après? » Cette explication se justifie par la leçon de *Tchoang-tse* (S. B. E., vol. XXXIX, p. 221) : 來世不可待。往世不可追也。. « Le futur, on ne peut l'attendre; le passé, on ne peut l'aller chercher. »

3. Suivant une autre explication, le mot 殆 aurait ici le sens de 疑 et il faudrait traduire : « Ceux qui prennent part au gouvernement le tiennent en suspicion. » Il y aurait ici une allusion au fait que *Tse-si*, conseiller de *Tch'ou*, avait mis en garde le roi de *Tch'ou* contre Confucius (cf. p. 372).

4. Il faut comprendre que Confucius « descendit de son char » 下車, si on admet que le nom de *Tsie-yu* signifie « celui qui était auprès du char ». Mais si on accepte la version de *Tchoang-tse* d'après laquelle *Tsie-yu* s'adresse à Confucius au moment où il passe devant sa maison, il faut dire que Confucius « descendit de la salle » 下堂 pour aller aborder *Tsie-yu*.

5. Plus : exactement de *Tch'eng-fou*. Cf. p. 371, n. 2.

de *Wei*. En cette année-là, *K'ong-tse* avait soixante-trois ans et c'était la sixième année (489) du duc *Ngai*, de *Lou*.

L'année suivante (488), (le roi de) *Ou* et (le duc de) *Lou* eurent une entrevue à *Tseng* [1]. (Le roi de *Ou*) exigea cent groupes de victimes. Le premier ministre (de *Ou*), (*Po*) *P'i* manda *Ki K'ang-tse*; (*Ki*) *K'ang-tse* chargea *Tse-kong* [2] de se rendre auprès de lui et c'est ainsi qu'il put mettre fin (à cette affaire) [3].

Luen yu, XIII, 7. [*K'ong-tse* dit : « Les gouvernements de *Lou* et de *Wei* sont frères [4]. »]

1. *Tseng* 鄫 ou 鄶, comme écrit le *Tso tchoan*, était à 30 *li* à l'est de la s.-p. actuelle de *I* 嶧 (préf. de *Yen-tcheou*, prov. de *Chan-tong*). Cf. *Ta Ts'ing i t'ong tche*, chap. CXXX, p. 2 r°.

2. *Toan-mou Se*, disciple de Confucius.

3. La rédaction est ici ambiguë ; on ne sait si l'historien veut dire que, grâce à *Tse-kong*, *Ki K'ang-tse* put éviter d'avoir à se rendre en personne auprès du roi *Ou*, ce qui est la version du *Tso tchoan* (7e année du duc *Ngai*), ou s'il faut entendre que l'intervention de *Tse-kong* permit au prince de *Lou* de ne pas livrer les cent groupes de victimes qui lui avaient été demandés, ce qui s'accorderait avec ce qu'a dit ailleurs *Se-ma Ts'ien* (t. IV, p. 28), mais ce qui est en contradiction avec le témoignage du *Tso tchoan*.

4. Le duc de *Tcheou*, ancêtre des ducs de *Lou*, et le puîné prince de *K'ang*, chef de la lignée princière de *Wei*, étaient tous deux fils du roi *Wen*. Le *Tso tchoan* (6e année du duc *Ting*) dit : « De tous les fils de *T'ai-Se* (femme du roi *Wen*), le duc de *Tcheou* et le puîné prince de *K'ang* étaient ceux qui étaient dans les termes les plus amicaux. » Cette phrase est mise dans la bouche d'un vieillard qui veut empêcher le duc de *Wei* d'ouvrir des hostilités contre le duc de *Lou* et qui lui rappelle que les deux états doivent avoir entre eux des relations fraternelles. Le *Ts'ien Han chou* (chap. LXXIX, p. 5 r°) nous a conservé une chanson populaire dans laquelle on célébrait la manière dont une province avait été administrée successivement par les deux frères *Fong Ye-wang* et *Fong Li* : « Leur gouvernement a été comme celui de *Lou* et de *Wei* et leur action vertueuse et transformatrice a été égale ; — le duc de *Tcheou* et le puîné prince de *K'ang* sont com-

En ce temps, le père de *Tcho*, prince de *Wei*, n'avait pu monter sur le trône et se trouvait à l'étranger [1]; les seigneurs avaient souvent fait des remontrances à ce sujet (au prince de *Wei*). (D'autre part), un grand nombre de disciples de *K'ong-tse* étaient investis de charges publiques dans le pays de *Wei*. Le prince de *Wei* désira s'attacher *K'ong-tse* afin de lui confier le gouvernement [2].

parables à ces deux hommes supérieurs » 政如魯衛德化鈞。周公康叔猶二君. Si l'on tient compte de ce dernier texte, il semble bien que, dans la phrase qui nous a été conservée par le *Luen yu*, Confucius a voulu exprimer l'opinion que les États de *Lou* et de *Wei* avaient conservé dans leurs gouvernements respectifs l'empreinte des vertus des deux frères qui furent les ancêtres de leurs princes; peut-être Confucius a-t-il prononcé cette parole pour expliquer pourquoi, obligé de quitter le pays de *Lou*, c'est dans le pays de *Wei* qu'il séjournait de préférence. — Quoique cette interprétation du texte nous paraisse la seule admissible, *Se-ma Ts'ien* nous en suggère une autre par la place même qu'il assigne à ce jugement de Confucius; il le cite en effet immédiatement avant la critique fort vive que Confucius adresse au prince de *Wei*; il ne peut donc pas y avoir vu un éloge du gouvernement de *Wei*: mais bien plutôt il admet que, en représentant comme frères les gouvernements de *Lou* et de *Wei*, Confucius aura voulu dire ceci : de même que, dans le pays de *Lou*, les relations de prince à sujet étaient faussées par la trop grande puissance qu'avaient prise certaines familles, ainsi, dans le pays de *Wei*, les relations de père à fils étaient bouleversées par le fait que le fils occupait le trône qui aurait dû revenir à son père; les deux gouvernements se ressemblaient comme deux frères, car ils étaient aussi mauvais l'un que l'autre (cf. la discussion de ce passage par *P'an Wei-tch'eng* dans SHTKK, chap. 921, p. 5 r°).

1. Il s'agit de *K'oai-wai*, qui n'avait pu reprendre à son propre fils le trône de *Wei* et qui se trouvait toujours dans la ville de *Ts'i*. Cf. p. 354, n. 8, et t. IV, p. 205-207.

2. Pour bien comprendre le passage qui va suivre, il importe de déterminer quelques dates. Le duc *Ling*, de *Wei*, père de *K'oai-wai*, et grand-père de *Tchao*, était né en 540, comme nous l'apprenons par le *Tso tchoan* (2° année du duc *Tchao*; tr. Legge, p. 619, *b*); il

Luen yu, XIII, 3. [*Tse-lou* dit (à *K'ong-tse*) : « Le duc de *Wei* vous retient [1] pour vous confier le gouvernement. Que considérerez-vous comme la première (tâche à entreprendre) ? » *K'ong-tse* répondit : « L'essentiel, c'est de rendre les dénominations correctes [2]. » *Tse-lou* dit : « En est-il vraiment

mourut en 493, âgé de quarante-sept ans (quarante-huit, à la manière de compter chinoise). Son petit-fils *Tcho* ne pouvait donc alors être âgé que d'une dizaine d'années, et, lorsqu'on le mit sur le trône au détriment de son père *K'oai-wai*, il ne fut sans doute que l'instrument d'une faction. D'autre part, les paroles que Confucius prononça pour reprocher à *Tcho* d'occuper la place qui devait revenir à son père, sont rapportées par *Se-ma Ts'ien* à l'année 485, puisque, immédiatement après, l'historien dit : « l'année suivante » en parlant d'un événement qui eut lieu en 484. Or, en 485, on voit que *Tcho* devait être un jeune homme qui sortait de l'adolescence ; il commençait à prendre conscience de ses actes et il était animé de bons sentiments puisqu'il désirait s'attacher Confucius. Celui-ci jugea donc le moment favorable pour exprimer sous une forme voilée sa désapprobation formelle de la conduite que *Tcho* avait tenue jusque-là à l'égard de son père et pour faire sentir au jeune prince la responsabilité morale qu'il encourait (Cf. SHTKK, chap. 1066, p. 3 v°).

1. Le mot est ici 待 l'équivalent du mot 止 « arrêter, retenir. » Nous avons d'autres exemples de cette équivalence : plus haut (p. 309, ligne 13), *Se-ma Ts'ien* a dit 景公止孔子曰 là où le (*Luen yu* (XVIII, 3) écrivait 景公待孔子曰. De même encore, le *Kouo yu* (*Lou yu*, 2e partie ; chap. V, p. 2 v°) donne la leçon 其誰云待之 là où *Siun tse* (chap. IX, p. 16 r°) écrit 其誰能止之 « qui pourra les en empêcher (ppt. les arrêter)? » (Cf. SHTKK, chap. 1066, p. 2 r°).

2. 必也正名. En traduisant les mots 正名 par « rendre les dénominations correctes », je leur donne le sens que leur attribuait certainement *Se-ma Ts'ien*. En effet, les lignes par lesquelles il introduit ce texte du *Luen yu* prouvent que, à son avis, Confucius avait l'intention de reprocher au duc de *Wei* de détenir le trône au détriment de son père ; le fils occupant la situation qui aurait dû revenir à son père, le fils n'agissait pas en fils et le père n'agissait pas

en père; les dénominations n'étaient plus correctes. Dans le chap. cxxx, p. 8 r°, *Se-ma Ts'ien* dit : « *Nan tse* ayant pris en haine *K'oai-wai*, le fils et le père échangèrent leurs dénominations » 子父易名, c'est-à-dire que, à en juger d'après les situations respectives qu'ils occupèrent, c'est le fils qui devint le père et le père qui devint le fils. Le sens attribué par *Se-ma Ts'ien* à l'expression 正名 peut d'ailleurs se justifier par de nombreux textes. Pour ne citer que les plus notables : on lit dans le chapitre *Tsi-fa* du *Li ki* (trad. Couvreur, t. II, p. 269) : 黃帝正名百物. « *Hoang-ti* assigna à chaque chose une dénomination correcte »; en d'autres termes, il fut le grand nomenclateur. De même, *Lu Pou-wei*, dans son *tch'oen ts'ieou* (chap. xvii, p. 3 r° et v°; section *chen fen lan*) expose comment la ruine de l'État peut être produite par l'emploi de dénominations incorrectes; il suppose qu'un homme appelle bœuf un cheval, et cheval un bœuf, et montre les conséquences désastreuses qui en résulteront; « tout cela, dit-il, a été causé parce que d'un bœuf on a fait un cheval, et d'un cheval un bœuf, et que les dénominations n'ont pas été correctes » 皆以牛爲馬。以馬爲牛。名不正也。— Mais si maintenant nous faisons abstraction du cadre dans lequel *Se-ma Ts'ien* insère ce texte du *Luen yu*, et si nous nous affranchissons de l'influence que l'opinion du grand historien a exercée sur les commentaires traditionnels du *Luen yu*, nous constaterons que l'expression 正名 peut être interprétée d'une tout autre manière. L'ancien érudit *Tcheng Hiuen* (127-200 p. C.) explique en effet ce passage du *Luen yu*, en disant : « L'expression 正名 signifie « rendre corrects les caractères de l'écriture » 正書字. Dans l'antiquité, on appelait 名 ce que nous appelons aujourd'hui 字. » En effet, dans le chapitre *p'ing li* 聘禮 du *I li*, il est dit : 百名以上書於策。不及百名書於方。« Quand (un message) comptait plus de cent caractères, on l'écrivait sur des fiches; quand il avait moins de cent caractères, on l'écrivait sur une tablette. » Dans le *Tcheou li* (article 外史; trad. Biot, t. II, p. 120), on lit que le *wai che* « a la charge de faire comprendre les

caractères de l'écriture dans les régions des quatre points cardinaux » 掌達書名于四方, et encore (article 大行人; trad. Biot, t. II, (p. 407) que la « neuvième année on réunit les aveugles et les scribes, (les uns pour vérifier les caractères de l'écriture 諭書名 et (les autres) pour déterminer les sons de la prononciation. » Si on prend le mot 名 dans ce sens, il faut donc admettre que, lorsque Confucius disait qu'il importe de rendre corrects les 名, il avait en vue la correction des caractères de l'écriture. C'est bien ainsi que, en fait, ces paroles de Confucius ont souvent été comprises : lorsque, en 425 p. C., l'empereur *Che-tsou*, de la dynastie *Wei*, inventa plus de mille caractères nouveaux, il rendit un décret dans lequel, après s'être plaint des inconvénients que présente une écriture non uniformisée, il ajoute : « La parole de Confucius que, si les caractères de l'écriture ne sont pas corrects, les entreprises ne réussissent pas, c'est à cela (c.-à-d. à ces inconvénients) qu'elle s'applique » 孔子曰。名不正則事不成。此之謂矣 (*Wei chou*, chap. IV, *a*, p. 1 v°). D'autre part, vers 560 p. C., un certain *Li Hiuen* 李鉉 composa un « Traité sur les caractères » 字辨 parce qu'il s'affligeait de voir les inexactitudes de l'écriture et « parce qu'il était sensible à cette parole de Confucius qu'il est essentiel de rendre corrects les caractères de l'écriture » 感孔子必也正名之言。 (*Pei Ts'i chou*, chap. XLIV, p. 2 v°). On peut encore rappeler que l'histoire des *Soei* (*Soei chou*, chap. XXXII, p. 14 v°) mentionne un traité en un chapitre sur l'écriture sous le titre « Les caractères rendus corrects » 正名二卷. Enfin nous constaterons un peu plus loin (p. 384, n. initiale) que *Hiu Chen* lui-même, l'illustre auteur du *Chouo wen*, admet dans sa préface que Confucius parle ici des caractères de l'écriture. — Ainsi, malgré l'autorité de *Se-ma Ts'ien*, il apparaît comme vraisemblable que ce texte du *Luen yu* ne renferme aucune censure de la conduite du duc de *Wei*; il se rapporte simplement à la correction de l'écriture; si un lecteur européen peut s'étonner que Confucius fasse de la correction de l'écriture le premier principe d'un bon gouvernement et voie dans les caractères fautifs l'origine des plus graves désordres de l'État, il convient cependant

ainsi ? Maître, vous vous égarez[1]. A quoi bon cette correction ? » *K'ong-tse* répliqua : « Que vous êtes simple, ô *Yeou*[2]. Si les dénominations ne sont pas correctes,

de considérer, d'une part, l'importance officielle que les Chinois ont de tout temps attribué à leur écriture, et, d'autre part, la propension fâcheuse qu'a l'esprit chinois de raisonner par voie de propositions successives qui partent d'un fait particulier pour y rattacher des conceptions de plus en plus vastes et aboutir à la considération de l'empire entier ou de l'univers. Quoi qu'il en soit, cette discussion, dont les éléments principaux ont été empruntés à l'excellent ouvrage de *Lieou Pao-nan* (SHTKK, ch. 1066, p. 2 r° et suiv.), a du moins été utile en ce qu'elle nous permet d'apercevoir les divergences profondes qui existent entre l'interprétation que *Se-ma Ts'ien* nous donne de certains textes du *Luen yu* et l'explication qu'on peut proposer de ces mêmes textes quand on les aborde sans idée préconçue.

1. Le mot 迂 signifie « s'écarter de, être loin de ». L'exemplaire du *Luen yu* sur lequel travaillait *Tcheng Hiuen* donnait la leçon 于 qu'on trouve en effet, avec ce même sens, dans plusieurs autres textes. Voyez notamment *Li ki*, chap. *Wen wang che tse* (trad. Couvreur, t. I, p. 475) : 況于其身 « A combien plus forte raison s'écartera-t-il (de la voie ordinaire)... » — Ici, *Tse-lou*, tout surpris de la réponse que lui fait Confucius, lui reproche de s'écarter de la question.

2. Après ces mots, le *Luen yu* ajoute la phrase 君子於其所不知蓋闕如也. Sur le mot 如 qui indique une manière d'être, voyez Legge, C. C., t. I, p. 93, § 23, note. Quant à l'expression 蓋闕, les commentateurs modernes (SHTKK, ch. 921, p. 2 v°; et ch. 1066, p. 5 v°) l'assimilent à l'expression 丘蓋 qu'on relève dans le *Ts'ien Han chou* (chap. LXXXVIII, p. 8 r°) et à l'expression 區蓋 qui figure dans *Siun tse* (chap. XIX, p. 20 r°; § 27, *ta lio*); il faut alors prendre le mot 蓋 dans le sens de « ce qui sert à recouvrir les objets », et considérer le mot 闕 comme l'équivalent pho-

nétique des mots 丘 ou 區, ce dernier terme étant expliqué dans le commentaire de *Siun tse* comme signifiant « ce qui sert à cacher les objets. » L'expression formée de ces deux mots serait d'après *Jou Choen* une locution populaire qui avait cours dans le pays de *Ts'i* et qui voulait dire : « ne pas parler de ce qu'on ne sait pas. » 齊俗以不言所不知爲丘蓋. La phrase du *Luen yu* aurait donc le sens suivant : « L'homme supérieur, qnand il s'agit de ce qu'il ne connaît pas, garde le silence. » Ce serait un reproche que Confucius adresserait à *Tse-lou* qui avait osé croire qu'il s'écartait de la question. A dire le vrai cependant, c'est là expliquer *obscurum per obscurius*; dans le texte du *Ts'ien Han chou* notamment, il est fort douteux que les mots 丘蓋 aient le sens qu'on leur attribue, et *Yen Che-kou* en donne une interprétation plus plausible en considérant 丘 comme le nom personnel de Confucius. D'autre part, dans le texte du *Luen yu*, pour tout lecteur non prévenu, le mot 蓋 sera une particule, le mot 闕 aura le sens d'omettre, et la phrase signifiera : « L'homme supérieur, dans les cas où il ne connaît pas, omet. » Mais cette réponse de Confucius à *Tse-lou* n'a plus aucun sens, puisque *Tse-lou* n'a rien omis. Qui ne voit que c'est précisément pour cette raison que *Se-ma Ts'ien* a supprimé cette phrase qui l'embarrassait? — Examinons maintenant si l'énigme ne se laissera pas résoudre dans l'hypothèse que, en parlant de rectifier les 名, Confucius a voulu parler des caractères de l'écriture qui devaient être rendus corrects. Dans le *Luen yu* (xv, 25), on lit le passage suivant : 子曰。猶及史之闕文也。有馬者借人乘之。今亡矣夫. Pour comprendre ce texte, il faut se rappeler que, dans l'antiquité, on distinguait six arts libéraux 六藝 (cf. *Tcheou li*, art. *pao che*; trad. Biot, t. I, p. 297); le quatrième de ces arts était l'art de conduire les chars 馭; le cinquième avait pour objet les six sortes de caractères écrits 六書. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que l'art de conduire les chars et l'art de l'écriture soient choses associées dans l'esprit chinois; c'est ainsi qu'on lira dans le *Tchong yong*

(xxviii, 3) : 車同軌書同文 « les chars ont des essieux de même dimension; l'écriture a des caractères uniformes. » En second lieu, le mot 史 n'a pris que tardivement le sens spécial d' « historien » ; à l'origine, il a une acception beaucoup plus vaste et désigne d'une manière générale ceux qui savent écrire, « les scribes ». C'est ainsi que, dans les Règlements élaborés par *Siao Ho* († 193 av. J.-C.), « ceux qui savaient lire et écrire neuf mille caractères ou davantage pouvaient devenir *che* (c.-à-d. scribes) » 能諷書九千字以上乃得爲史 (*Ts'ien Han chou*, ch. xxx, p. 8 v°). En tenant compte de ces observations, nous traduirons le texte précité du *Luen yu* (xv, 25) de la manière suivante : « Le Maître dit : J'ai encore vu le temps où les scribes omettaient des caractères et où ceux qui possédaient un cheval le prêtaient à d'autres pour l'atteler. Mais maintenant il n'y a plus rien de tel. » Cette phrase signifie que, au temps où les hommes étaient vertueux, les scribes omettaient les caractères qu'ils ne savaient pas écrire correctement, et ceux qui étudiaient l'art de conduire un char, quand ils étaient incapables de dresser un cheval, confiaient ce soin à de plus expérimentés qu'eux; dans sa jeunesse, Confucius a encore vu l'époque où ces deux arts libéraux étaient ainsi pratiqués d'une manière consciencieuse, mais le désordre a tout envahi et maintenant, dit le Maître, il n'y a plus rien de tel. — Cette interprétation est confirmée par un passage du *Ts'ien Han chou* (chap. xxx, p. 9 r°) où il est dit : « D'après les anciens règlements, l'écriture avait des caractères uniformes ; quand on ignorait (un caractère), on l'omettait, puis on s'enquérait auprès des vieillards expérimentés; mais, quand on arriva aux époques de décadence, le vrai et le faux ne furent plus fixes et les hommes suivirent leurs propres inspirations. C'est pourquoi *K'ong-tse* a dit : « J'ai encore vu le temps où les scribes omettaient des caractères. Mais actuellement il n'y a plus rien de tel. » — De même *Hiu Chen*, l'auteur du *Chouo wen*, dans sa préface en date de l'an 100 ap. J.-C. écrit ceci : « *K'ong tse* a dit : « J'ai encore vu le temps où les scribes omettaient des caractères : mais actuellement il n'y a plus rien de tel. » Par là, il blâme ceux qui, lorsqu'ils ignorent (un caractère), ne s'informent pas auprès d'autres personnes mais suivent leur propre inspiration. » — Reprenons maintenant la phrase du *Luen yu* (xiii, 3) qui est le point de départ de cette note; elle devient parfaitement claire, car elle n'est que l'affirmation de l'idée même que nous venons de trouver exprimée sous une autre forme. Confucius, voulant montrer à *Tse-lou* combien il est important de rendre cor-

les paroles ne sont pas conformes (à la réalité des choses) ; si les paroles ne sont pas conformes (à la réalité des choses), les entreprises ne réussissent pas ; si les entreprises ne réussissent pas, les rites et la musique ne sont pas florissants; si les rites et la musique ne sont pas florissants, les supplices et les punitions ne sont pas équitables ; si les supplices et les punitions ne sont pas équitables, le peuple ne sait où mettre la main ni le pied[1]. Ainsi le sage peut certainement dénommer

rects les caractères de l'écriture, commence par rappeler le principe que, plutôt que d'écrire des caractères fautifs, il vaut mieux laisser en blanc la place des caractères qu'on ignore ; il dit donc : « L'homme supérieur, dans les cas où il ne connaît pas (un caractère), l'omet. » Il expose ensuite les graves inconvénients qui résultent de l'emploi de caractères incorrects. C'est bien ainsi que l'auteur du dictionnaire étymologique *Chouo wen*, *Hiu Chen*, comprenait la parole de Confucius, car il la reprend pour son compte, à la fin de la première partie de sa préface, en disant : 其於所不知蓋闕如也 « quant à ce que j'ignorais, je l'ai omis. » — En conclusion donc, lorsque Confucius parlait de rectifier les 名, il avait en vue les caractères de l'écriture ; c'est pour avoir méconnu ce sens du mot 名 que *Se-ma Ts'ien* a été amené à retrancher du texte du *Luen yu* une phrase qui devient en effet inintelligible si on suppose, comme le fait l'historien, que Confucius parlait de rendre les dénominations correctes.

1. Ce passage est cité dans le *Heou Han chou* (chap. LXIV, p. 2 r°) sous la forme suivante : 孔子曰刑罰不衷。則人無所厝手足。衷之爲言不輕不重之謂也。 « *K'ong-tse* a dit : « Si les supplices et les punitions ne sont pas équitables, le peuple ne sait plus où mettre la main ni le pied. » Le mot *tchong* est un terme qui signifie : ni trop léger ni trop sévère. » — On remarquera que dans cette citation (qui se retrouve dans le chap. LXV, p. 3 r°, du *Heou Han chou*), le mot 厝 est substitué au mot 措, qui est la leçon du *Luen yu* ; mais certains exemplaires du

ce qu'il fait [1] et peut certainement mettre à exécution ce qu'il dit. L'homme supérieur, dans ses paroles, ne (prononce) rien à la légère [2] ».

L'année suivante (484), *Jan Yeou* [3], étant à la tête de l'armée pour le compte de *Ki* (*K'ang-tse*), combattit contre *Ts'i* à *Leang* [4] et le vainquit. *Ki K'ang-tse* lui demanda : « Vos talents militaires sont-ils acquis par l'étude, ou vous sont-ils innés? » *Jan Yeou* répondit : « Je

Luen yu présentaient la leçon 錯 que nous avons dans *Se-ma Ts'ien*. En réalité, les caractères 錯 et 厝 ne peuvent être tous deux employés ici que comme caractères empruntés, et c'est le caractère 措 qui est le caractère propre.

1. 爲之必可名也. Le *Luen yu* écrit : 名之必可言也 « (L'homme supérieur) peut certainement former des paroles avec les dénominations (qu'il applique aux choses) ; il peut certainement mettre à exécution ses paroles. »

2. Dans le commentaire de *Kou-leang* au *Tch'oen ts'ieou* (16e année du duc *Hi*), on trouve une phrase analogue : 君子之於物無所苟而已. « L'homme supérieur, quand il s'agit d'apparitions étranges, ne fait rien à la légère. »

3. *Jan Yeou* 冉有 n'est autre que *Jan K'ieou* 冉求, dont l'appellation était *Tse-yeou* 子有. On se rappelle que, en 492, ce disciple de Confucius avait été appelé dans le pays de *Lou* pour aider *Ki K'ang-tse* de ses conseils (cf. p. 358, lignes 17-23). Comme on va le voir plus loin, c'est grâce à lui que Confucius put rentrer dans le pays de *Lou* en 484. — Les combats que livra *Jan K'ieou* en 484 pour repousser une armée de *Ts'i* qui avait envahi le pays de *Lou* sont racontés dans le *Tso tchoan* (11e année du duc *Ngai*).

4. Le *Kouo ti tche* place la localité de *Leang* 郎 à 53 *li* à l'ouest de la s.-p. de *T'eng* 滕, qui dépend aujourd'hui de la préfecture de *Yen-tcheou*, dans le *Chan-tong*.

les ai acquis en étudiant auprès de *K'ong-tse.* » *Ki K'ang-tse* reprit : « Quelle sorte d'homme est *K'ong-tse* ? » (*Jan Yeou*) répondit : « Si on lui donne une fonction publique, il aura de la gloire[1] ; quand il annoncera[2] au peuple (ce qu'il aura fait) et quand il interrogera à ce sujet les divinités[3], nul ne sera mécontent[4] ; ce qu'il recherche,

1. Cette phrase et les deux suivantes ne deviennent intelligibles que si on se reporte à un texte du *Tchong yong* (chap. 29 ; LEGGE, C. C., t. I, p. 289-291). Ce texte du *Tchong yong* doit être considéré comme prononcé par Confucius qui trace le portrait du souverain parfait, et qui indique ainsi ce qu'il aurait été lui-même si la destinée l'avait mis à la tête des hommes ; il termine sa description en disant : « Jamais il n'y a eu un homme supérieur qui, étant tel, n'ait pas obtenu une prompte renommée dans l'empire. » Le mot « renommée » est ici 譽, qui est expliqué par 名譽 dans le commentaire de *K'ong Yng-ta.* Or c'est précisément le mot 名 dont se sert *Jan Yeou* pour dire à *K'ang-tse* que, si Confucius exerçait une fonction publique, il aurait de la gloire.

2. Le mot 播 signifie « répandre », et par suite « publier, annoncer ». Cf. *Chou king*, chap. *K'ang kao* et *Lu hing* (LEGGE, C. C., t. III, p. 394 et p. 598). Dans le texte du *Tchong yong*, au lieu de 播之百姓, nous lisons 徵諸庶民 « il fait prouver (l'excellence de sa conduite) par le peuple. »

3. La leçon du *Tchong yong* est la même : 質諸鬼神. Le mot 質, comme l'indique le *Chouo wen* phonétique, est, dans cette phrase, l'équivalent du mot 詰 « interroger ». Le sage interroge les divinités sur l'excellence de sa conduite afin de faire attester par eux cette excellence. Le mot 諸 est ici l'équivalent du mot 於. Quant à l'expression 鬼神, elle désigne les forces divines qui agissent les unes sur la terre et les autres dans le ciel.

4. La phrase 而無憾 se retrouve dans le *Luen yu* (V, 25).

c'est d'atteindre à cette conduite vertueuse [1]. Même si vous accumulez autour de lui mille groupes de familles [2] (pour les lui donner en apanage), *K'ong-tse* n'en tirera pas d'avantage personnel [3]. » (*Ki*) *K'ang-tse* dit : « Je désire le mander auprès de moi. Est-ce possible ? » (*Jan Yeou*) répondit : « Si vous désirez le mander auprès de vous, ne le traitez pas avec étroitesse [4] comme vous feriez pour un homme de peu ; dans ces conditions ce sera possible. »

Cependant, dans le pays de *Wei*, [*K'ong Wen-tse* [5], se

***Tso tchoan*, 11e année du duc *Ngai*.**

1. Cette conduite vertueuse 此道 est la conduite de l'homme supérieur 君子之道 qui fait précisément l'objet de la description du *Tchong yong* dans le texte auquel nous renvoyons (chap. 29 ; Legge, C. C., t. I, p. 289).

2. Littéralement : « mille dieux du sol » 千社. Au total, vingt-cinq mille familles (cf p. 371, n. 3).

3. On se rappelle que, lorsque Confucius était auprès du roi de *Tch'ou*, ce dernier fut détourné par son conseiller *Tse-si* de donner en apanage à Confucius un territoire considérable (cf. p. 372, lignes 1 et suiv.). Ici, *Jan Yeou* réfute d'avance l'argument qu'on pourrait faire valoir contre le rappel de Confucius et déclare que, quelque important que fût l'apanage qu'on donnerait à Confucius, celui-ci ne s'en servirait jamais pour satisfaire son ambition personnelle.

4. Je prends ici le mot 固 avec le sens qu'il a dans le *Luen yu* (VII, 35) : 儉則固. « La parcimonie mène à l'étroitesse (du caractère) », et dans Mencius VI, *b*, 3) : « Combien étroite 固 est l'opinion du vieux *Kao* au sujet de cette ode. » — *Kiang Yong* (HTKK, ch. CCLXII, p. 29 r°), en citant ce texte de *Se-ma Ts'ien*, substitue le mot 間 au mot 固 ; il faut alors traduire : « Si vous désirez le mander auprès de vous, ne vous servez pas des hommes de peu comme intermédiaires (entre vous et lui). » Mais cette correction de texte me paraît absolument arbitraire.

5. *Wen* 文 est le nom posthume du personnage dont le nom per-

disposant à attaquer *T'ai-chou*[1], demanda à *Tchong-ni* de lui proposer un plan (d'attaque); *Tchong-ni* s'excusa en disant qu'il n'y connaissait rien[2]; puis, s'étant retiré, il donna des ordres pour qu'on attelât son char et pour partir; il dit (alors): « L'oiseau peut choisir l'arbre (sur lequel il se pose); mais comment l'arbre pourrait-il choisir l'oiseau[3] ? » (*K'ong*) *Wen-tse* s'efforçait de le retenir lorsque *Ki K'ang-tse* envoya[4] l'honorable *Hoa*, l'honorable *Pin* et l'honorable *Lin*, avec des présents, au-

sonnel est *Yu* 圉 (cf. t. IV, p. 207, ligne 8). Dans le *Luen yu* (V, 14), Confucius explique pour quelles raisons on lui conféra ce nom posthume de *Wen*. En 484, il était un haut dignitaire dans le pays de *Wei* et y détenait toute l'autorité. C'est peu après sa mort que, en 484, *K'oai-wai*, fils du défunt duc *Ling*, réussit à reprendre à son propre fils le trône de *Wei*; *K'ong K'oei*, fils de *K'ong Yu*, fut le principal agent de cette restauration (cf. t. IV, p. 207-209).

1. *T'ai-chou Tsi* 太叔疾, connu aussi sous le nom posthume de *Tao-tse* 悼子, était le fils de *T'ai-chou I-tse* 懿子. Il avait épousé une fille de *K'ong Yu* et c'est parce qu'il avait outragé sa femme en prenant une seconde épouse, que *K'ong Yu* voulait l'attaquer (cf. *Tso tchoan*, 11e année du duc *Ngai*).

2. Le *Tso tchoan* nous a conservé le texte de la réponse de Confucius; comme lorsqu'il s'adressait au duc *Ling*, de *Wei* (cf. p. 354, lignes 1-3), Confucius, en cette occasion encore, déclara qu'il n'avait étudié que les questions relatives aux rites et qu'il n'avait jamais cherché à s'instruire dans l'art militaire.

3. Confucius peut aller à sa convenance dans tel ou tel royaume, de même que l'oiseau peut choisir l'arbre sur lequel il se pose; mais un royaume ne peut pas garder Confucius contre son gré, de même que l'arbre ne peut pas retenir l'oiseau.

4. Les exemplaires modernes des *Mémoires historiques* donnent tous la leçon 逐 « chasser, expulser », qui n'est guère admissible. Mais *K'ong Yng-ta* (574-648), citant ce texte de *Se-ma Ts'ien* dans son commentaire au *tch'oen-ts'ieou* (11e année du duc *Ngai*), donne la leçon 使 « envoyer », que nous pouvons donc adopter.

devant de *K'ong-tse*. *K'ong-tse* revint (donc) dans (le pays de) *Lou*.] *K'ong-tse* était parti de *Lou* depuis quatorze années en tout[1] lorsqu'il revint dans (le pays de) *Lou*.

Le duc *Ngai* ayant interrogé (*K'ong-tse*) sur le gouvernement, il répondit : « Le gouvernement consiste à (savoir) choisir les ministres[2]. » — *Ki K'ang-tse* ayant interrogé (*K'ong-tse*) sur le gouvernement, il répondit : [« (Le bon gouvernement consiste à) élever les bons et à placer les méchants (dans des places inférieures)[3]; alors les méchants deviendront bons. »] [(*Ki*) *K'ang-tse* se plaignant des voleurs, *K'ong-tse* lui dit : « Si vous

Luen yu, XII, 22.

Luen yu, XII, 18.

1. Cette indication nous permet de reporter à l'année 497 l'époque où Confucius avait quitté le pays de *Lou* (cf. p. 329, n. 2).

2. Cette sentence ne se trouve pas dans le *Luen yu*.

3. La phrase 舉直錯諸枉 se trouve deux fois dans le *Luen yu* (II, 19 et XII, 2). On l'explique ordinairement comme signifiant : « Promouvoir les bons et dégrader les méchants. » Mais cette interprétation traditionnelle se heurte à deux difficultés : en premier lieu, si les méchants sont dégradés et mis de côté, on ne voit pas quelle chance pourra leur rester de devenir bons; Confucius dit cependant « alors les méchants deviendront bons ». En second lieu, le mot 錯 ne saurait signifier « dégrader » 廢 ; ce mot est, comme nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer (p. 385, lignes 2-4 de la note initiale), un caractère emprunté qui est le substitut du caractère 措 ; en fait, l'exemplaire du *Luen yu* dont se servait le commentateur *Tcheng Hiuen* présentait ici la leçon 措 , et, d'autre part, l'inscription funéraire de *Fei Fong* 費鳳, mort en 177 ap. J.-C. (cf. *Kin che kou wen*, chap. VIII, p. 1 r°), écrit 舉直措枉. Or le mot 措 signifie, non « dégrader » ou « écarter », mais « placer » 置 ; notre phrase ne peut donc avoir que l'un de ces deux sens : ou bien : « Élever les bons (aux situations supérieures) et placer les méchants (dans les grades inférieurs) » 枉者置之下位, ou bien :

n'aviez pas de convoitises, même si vous offriez des récompenses on ne déroberait pas[1] ». En définitive cependant, *Lou*[2] ne put pas confier de fonctions à *K'ong-tse*, et *K'ong-tse* de son côté ne demanda aucune charge officielle.

A l'époque de *K'ong-tse*, la maison des *Tcheou* s'était amoindrie et les rites et la musique avaient été négligés; le *Che* et le *Chou*[3] étaient devenus défectueux. (*K'ong-tse*) rechercha et suivit à la piste les (textes relatifs aux) rites des trois dynasties.

Il fit des préfaces aux récits du *Chou*[4]; en haut, il mit

« Élever les bons pour les placer au-dessus des méchants 錯諸枉者之上 (cf. *Lieou Pao-nan*, dans SHTKK, chap. 1052, p. 17 v° et chap. 1065, p. 19 r°). Il est évident que les méchants, n'étant pas absolument écartés et occupant encore des places inférieures, pourront s'amender et que l'humiliation qui leur a été infligée les incitera à se corriger. — Dans ce texte, les mots 直 et 枉 que nous traduisons par « les bons » et « les méchants », signifient proprement « les droits » et « les courbes. »

1. Nous avons ici une application du principe confucéen que la vertu des gouvernants produit nécessairement celle des gouvernés. Le vol a pour origine la convoitise; si donc le prince et ses ministres étaient sans convoitise, leurs subordonnés aussi ignoreraient ce sentiment; ils ne voleraient donc pas, même si on leur offrait une récompense pour le faire.

2. Le mot « *Lou* » désigne à la fois le duc *Ngai* et son ministre tout puissant *Ki K'ang-tse*.

3. Le *Che* est l'ensemble des poésies; le *Chou* est l'ensemble des Documents historiques.

4. Dans l'Introduction à ma traduction de *Se-ma Ts'ien* (t. I, p. CXXXV), j'ai essayé de montrer que la préface du *Chou king* attribuée à Confucius, ne formait pas à l'origine un tout continu; elle était morcelée en autant de paragraphes qu'il y avait de chapitres dans le *Chou king*, et chaque paragraphe devait former l'introduction du chapitre auquel il se rapportait. *Se-ma Ts'ien* a encore affirmé ailleurs (t. III, p. 2) que la préface du *Chou king* avait été écrite par

en ordre les temps de *T'ang* (*Yao*) et de *Yu* (*Choen*); en bas, il arriva jusqu'au (duc) *Mou*, de *Ts'in* [1].

Il groupa et classa les sujets dont ils traitaient [2]. Il disait : [« Les rites des *Hia*, je puis en parler, mais *K'i* ne fournit pas une vérification suffisante; les rites des *Yn*, je puis en parler, mais *Song* ne fournit pas une vérification suffisante [3]. Si (ces deux royaumes) suffisaient (à *Luen yu*, III, 9,

Confucius; il a d'ailleurs fait à ce texte de nombreux emprunts; cf. t. I, p. 166, 176, 180, 185, 187, 188, 189, 191, 196, 248, 249, etc.

1. C'est-à-dire que Confucius limita le *Chou king* entre l'époque de *Yao* et de *Choen* et celle du duc *Mou* de *Ts'in*. — Le témoignage de *Se-ma Ts'ien* prouve que les textes du *Chou king* revisé par Confucius se trouvèrent compris entre deux dates extrêmes, marquées l'une par l'empereur *Yao*, l'autre par le duc *Mou*, de *Ts'in*. Mais il ne nous indique ni la quantité des documents sur lesquels s'exerça la sélection de Confucius, ni le nombre de ceux sur lesquels s'arrêta son choix. Dans le *Ts'ien Han chou* (chap. xxx, p. 2 v°), *Pan Kou* est plus explicite sur le second point; il dit : « Lorsque *K'ong-tse* fit sa recension, en haut il interrompit (la série des documents) à *Yao*; en bas il la termina à *Ts'in*; (cela forma) en tout cent chapitres pour lesquels il fit des préfaces où il disait dans quelles intentions on les avait composés » 凡百篇而爲之序言其作意; cf. t. I, p. CXIII, n. 1.

2. C'est-à-dire : les sujets dont traitaient les textes relatifs aux rites des trois dynasties *Hia*, *Yn* et *Tcheou*. — Il y a certainement ici quelque interversion dans les phrases de *Se-ma Ts'ien*. L'historien, en effet, avait commencé par parler des travaux de Confucius sur les rites et il avait dit : « (*K'ong-tse*) rechercha et suivit à la piste les (textes relatifs aux) rites des trois dynasties. » Puis il s'interrompt brusquement pour indiquer que Confucius a composé la préface du *Chou king*; après quoi, il revient à la question des rites. Il est évident qu'il faut placer le paragraphe concernant le *Chou king* soit avant, soit après celui qui concerne les rites; il faut donc considérer comme se faisant immédiatement suite l'une à l'autre les deux phrases : « (*K'ong-tse*) rechercha et suivit à la piste les (textes relatifs aux) rites des trois dynasties. Il groupa et classa les sujets dont ils traitaient. » C'est en effet la lecture qu'adopte l'excellent critique *Lieou Pao-nan* (SHTKK, chap. 1052, p. 23 v°).

3. Les princes de *K'i* étaient considérés comme des descendants de

la vérification), moi je pourrais (à mon tour) fournir la vérification (de mes dires[1]. » Considérant les suppres-

Yu le grand, ancêtre de la dynastie des *Hia* (cf. t. IV, p. 183, lignes 1-2 et 6-8). De même, les princes de *Song* étaient les représentants de la dynastie *Yn* (cf. t. IV, p. 231, lignes 21-23). En vertu de cette origine, les princes de *K'i* et ceux de *Song* avaient conservé le privilège d'accomplir certaines cérémonies réservées au Fils du Ciel, comme, par exemple, le sacrifice *kiao*. Aussi lit-on ceci dans le chapitre *Li yun* du *Li ki* (trad. Couvreur, t. I, p. 508) : « (Les princes de) *K'i* font le sacrifice *kiao* à cause de *Yu* (c'est-à-dire : parce qu'ils ont pour ancêtre *Yu*, ancêtre de la dynastie des *Hia*); (les princes de) *Song* font le sacrifice *kiao* à cause de *Sie* (c'est-à-dire : parce qu'ils ont pour ancêtre *Sie*, ancêtre de la dynastie des *Yn*). Ainsi ils ont conservé des coutumes qui appartiennent au Fils du Ciel. » On comprend dès lors quelle est l'idée de Confucius : il connaît et peut décrire les rites des *Hia* et ceux des *Yn*; mais les deux royaumes où ces rites auraient eu quelque chance de se conserver ne les pratiquent plus guère ; on ne peut donc pas vérifier au moyen de pratiques actuelles l'exactitude des traditions écrites relatives aux rites des *Hia* et des *Yn*. Ainsi, Confucius ne peut fournir la vérification de ce qu'il dit au sujet de ces rites, et, par conséquent, il reconnaît n'avoir aucune chance de les remettre en vigueur. En effet, dit-il ailleurs (*Tchong yong*, XXIX, 2) : « Ce qui est antique quoique excellent, ne peut être vérifié ; n'étant pas vérifié, on n'y ajoute pas foi ; n'y ajoutant pas foi, le peuple ne le met pas en pratique. » La conclusion nécessaire est donc qu'il faut se borner à mettre en pratique les rites de la dynastie des *Tcheou*, puisque ceux-là seuls sont encore actuellement en vigueur ; c'est en effet ce que dit Confucius dans le texte du *Tchong yong* (XXVIII, 5) que nous citerons au cours de la note suivante.

1. Ce texte est tiré du *Luen yu* (III, 9), mais avec une modification importante qui résulte de la suppression de la phrase 文獻不足故也 avant la phrase finale 足則吾能徵之也. Cette suppression est parfaitement légitime comme nous allons essayer de l'établir. La phrase incriminée signifie : « C'est parce que les textes écrits et les sages (獻 = 賢) ne suffisent pas. » En d'autres termes, Confucius disait ceci : Les royaumes de *K'i* et de *Song* ne peuvent fournir la preuve de l'exactitude de mes dires au sujet des rites des *Hia* et des *Yn*; la raison en est que, dans ces deux

royaumes, on ne trouve plus en suffisance les textes décrivant ces rites et les sages pratiquant ces mêmes rites; si j'avais ces textes et ces hommes, je pourrais fournir la preuve de l'exactitude de mes dires. En premier lieu on remarquera que la phrase 文獻不足故也 a l'allure d'une glose introduite après coup; elle est une explication de ce qui précède; mais, si on la supprime, la suite des idées ne se trouve nullement interrompue, comme nous l'avons montré dans la note précédente. En second lieu, cette glose est elle-même peu admissible; en effet, si Confucius n'avait pas à sa disposition de textes écrits concernant les rites des *Hia* et des *Yn*, comment aurait-il pu connaître ces rites et en parler? En troisième lieu, cette glose inutile et inexacte ne figure pas dans le passage suivant du *Tchong yong* (XXVIII, 5) qui offre beaucoup de ressemblance avec le texte du *Luen yu* que nous étudions : 子曰.吾說夏禮。杞不足徵也.吾學殷禮。有宋存焉。吾學周禮。今用之。吾從周 » Le Maître dit: J'ai discouru sur les rites des *Hia*, mais *K'i* n'a pu me fournir une vérification suffisante; j'ai étudié les rites des *Yn*, mais *Song* n'avait plus que l'existence (c.-à-d. que la principauté de *Song* avait cessé d'observer les institutions qui firent autrefois sa gloire et se bornait à continuer à vivre). J'ai étudié les rites des *Tcheou*; ils sont maintenant en vigueur; je pratiquerai donc (les rites des) *Tcheou*. » Enfin, dans le chapitre *Li yun* du *Li ki* (trad. Couvreur, t. I, p. 502), Confucius dit : « J'ai voulu voir les usages des *Hia* et c'est pourquoi je me suis rendu dans (le pays de) *K'i*; mais (*K'i*) ne m'a pas fourni une vérification suffisante; j'ai (du moins) trouvé le calendrier des *Hia*. J'ai voulu voir les usages des *Yn*; c'est pourquoi je me suis rendu dans (le pays de) *Song*; mais (*Song*) ne m'a pas fourni une vérification suffisante; j'ai (du moins) trouvé (les écrits sur) la Terre et le Ciel. C'est grâce aux explications concernant (les écrits sur) la Terre et le Ciel, et grâce aux paragraphes successifs du calendrier des *Hia* que j'ai pu voir (ce qu'étaient les rites des *Hia* et des *Yn*). » Dans ce passage, Confucius établit nettement qu'il a connu les usages des *Hia* et des *Yn* d'après des textes écrits, mais qu'il n'a pu les voir pratiqués dans les pays de *K'i* et de *Song*; Legge (SBE, vol. XXVII, p. 368, n. 1) a bien remarqué qu'il y avait là un témoignage en opposition formelle avec la phrase 文獻不足故也; la contradiction disparaît si, comme le fait avec raison *Se-ma Ts'ien*, on sup-

Luen yu; II, 23. sions et les additions faites par les *Yn* et les *Hia*, il disait : [« Même dans cent générations on pourra les connaître [1]]. Tant pour la forme que pour le fond, [les
Luen yu; IX, 14.

prime cette phrase qui n'est qu'une interpolation maladroite. — Pour en finir avec ce passage du *Luen yu*, nous rappellerons que *Pan Kou* (*Ts'ien Han chou*, chap. XXX, p. 6 v°) le cite d'une manière fort inattendue et fort peu justifiable à propos du *Tch'oen ts'ieou*; Confucius aurait prononcé cette parole pour expliquer les raisons qui l'empêchaient d'écrire l'histoire des *Hia* et des *Yn*; trouvant insuffisants les documents concernant les deux dynasties, il se serait rabattu sur le royaume de *Lou* et, de concert avec *Tso K'ieou-ming*, aurait étudié les mémoires de ses historiens ; ainsi aurait pris naissance le *Tch'oen ts'ieou*.

1. Si nous nous en tenons au texte de *Se-ma Ts'ien*, cette phrase se rattache d'une manière parfaitement logique à ce qui précède et à ce qui suit. Après avoir réuni et classé ce qu'on pouvait savoir de son temps sur les rites des trois dynasties *Hia*, *Yn* et *Tcheou*, Confucius commence par rappeler que, en ce qui concerne les rites des *Hia* et des *Yn*, les théories qu'il expose ne sauraient être mises en pratique, car ces rites sont tombés en désuétude même dans les principautés de *K'i* et de *Song* qui auraient dû les conserver. Confucius ajoute maintenant que le travail qu'il a fait pour montrer les additions et les suppressions que les *Hia* et les *Yn* ont introduites dans les rites aura du moins cette utilité que, même cent générations plus tard, on saura à quoi s'en tenir sur les rites de ces deux antiques dynasties. Passant ensuite à la considération des rites de la dynastie *Tcheou*, Confucius déclare qu'ils renferment en eux tout ce qu'il y avait de bon dans les rites des *Hia* et des *Yn*; c'est donc les rites des *Tcheou* qu'il pratiquera. — Étudions maintenant le texte du *Luen yu* (II, 23) dans lequel figure la phrase 雖百世可知也; il est ainsi conçu : 子張問十世可知也。子曰。殷因於夏。禮所損益可知也。周因於殷。禮所損益可知也。其或繼周者。雖百世可知也。Le commentaire de *Tcheng Hiuen* explique ici le mot 世 comme ayant le sens de 易姓之世 « générations ayant des noms de famille différents » ; il serait donc l'équivalent de notre mot « dynastie. » Si on adopte cette interprétation, la question de *Tse-tchang* serait celle-ci : « Peut-on, après dix dynasties, savoir (ce qui

Tcheou ont observé les deux dynasties [1]. Très achevée est la perfection (de leurs rites). Je me conformerai aux (rites des) *Tcheou* » [2]].

existait dix dynasties auparavant)? » Il me semble cependant que ce paragraphe reste intelligible, même si on conserve au mot 世 son sens ordinaire de « génération. » Je proposerai la traduction suivante : « *Tse-tchang* ayant demandé si, après dix générations, on pouvait savoir (ce qui existait dix générations auparavant), le Maître dit : « Les *Yn* se conformèrent aux *Hia* et on peut savoir les suppressions et les additions qu'ils firent aux rites : les *Tcheou* se conformèrent aux *Yn* et on peut savoir les suppressions et les additions qu'ils firent aux rites. S'il doit arriver qu'(une dynastie nouvelle) succède à celle des *Tcheou*, même après cent générations on pourra savoir (ce qu'étaient les rites à l'époque des *Tcheou*). » Ainsi, à la question de *Tse-tchang*, Confucius répond par des faits ; il montre qu'on peut connaître les rites des *Hia*, car on sait les modifications qui y furent apportées par les *Yn*, et qu'on peut connaître les rites des *Yn*, car on sait les modifications qui y furent apportées par les *Tcheou*; notre connaissance remonte donc bien plus loin que dix générations avant la nôtre; aussi pouvons-nous dire avec certitude que, si la dynastie des *Tcheou* vient à être remplacée par une autre, même cent générations plus tard, on saura encore ce qu'étaient les rites des *Tcheou*. Il est possible d'ailleurs que, comme le donne à entendre *Se-ma Ts'ien*, Confucius ait prononcé ces paroles à propos de ses travaux sur les rites ; c'est grâce à ces travaux qu'on peut remonter dans le passé jusqu'aux rites des dynasties *Hia* et *Yn* ; c'est grâce à eux que les rites des *Tcheou* resteront connus dans un avenir qui peut s'étendre jusqu'à cent générations. — Dans ce texte du *Luen yu*, la ponctuation doit être placée avant, et non après le mot 禮 dans les deux cas où ce mot apparaît; c'est ce que prouve le passage suivant du *Ts'ien Han chou* » (chap. LX, p. 5 r°) : 殷因於夏尙質。周因於殷尙文。« Les *Yn* se conformèrent aux *Hia* et mirent en honneur le fond; les *Tcheou* se conformèrent aux *Yn* et mirent en honneur la forme. »

1. Les *Tcheou*, qui sont venus après les *Yn* et les *Tcheou*, ont eu l'avantage de pouvoir observer les rites de ces deux dynasties et sont parvenus ainsi à avoir eux-mêmes des institutions plus parfaites.

2. Cf. p. 392, lignes 24-28 de la n. initiale, et p. 394, lignes 13-16 de la n. 1.

Ainsi les récits du *Chou* et les mémoires sur les rites[1] nous viennent de *K'ong* (*tse*).

Luen yu; III, 23. [*K'ong-tse* tint ce discours au grand maître de la musique[2] (du pays) de *Lou* : « La musique, on peut la connaître[3]. Lorsque le début se produit[4], il y a accord. Quand on donne carrière (aux autres instruments)[5], il

1. 書傳 désigne le *Chou king* dont la partie dite de texte moderne paraît bien être restée telle à peu près qu'elle sortit des mains de Confucius. Quant au terme 禮記, il ne saurait s'appliquer ici à l'ouvrage appelé aujourd'hui *Li ki*, car le *Li ki* sous sa forme actuelle n'existait pas encore à l'époque de *Se-ma Ts'ien*.

2. Ce grand maître de la musique est peut-être le personnage appelé *Tche* 摯 qui est mentionné à deux reprises dans le *Luen yu* (VIII, 15 et XVIII, 9). Suivant une autre théorie cependant, le maître de musique *Tche* serait bien antérieur à Confucius et aurait vécu à l'époque du roi *P'ing* (770-720).

3. C'est-à-dire : on peut savoir comment la musique doit être jouée. — Cette phrase est parfaitement intelligible si, comme le fait *Se-ma Ts'ien*, on réunit les deux textes qui sont isolés l'un de l'autre dans le *Luen yu* actuel (III, 23 et IX, 14). En effet, dans le second texte, Confucius se félicite d'avoir rendu la musique correcte 樂正; c'est pourquoi il dit, dans le premier texte, que dorénavant on saura comment la musique doit être jouée.

4. 始作爲金奏時者, dit *Lieou Pao-nan* (SHTKK, chap. 1054, p. 14 r°). Le début de la musique était en effet marqué par un coup frappé sur la cloche qui donnait le diapason et qui permettait ainsi aux autres instruments de trouver l'accord.

5. Le texte de *Se-ma Ts'ien* donne la leçon 縱, tandis que le *Luen yu* écrit 從. Certains commentateurs expliquent, comme le fait *Se-ma Ts'ien*, 從 par 縱 ; mais on peut aussi conserver au mot 從 son sens propre et dire que, une fois que l'accord a été indiqué par le coup de cloche, tous les autres instruments le suivent. Ce dernier sens peut être justifié par un commentaire de *Wei Tchao* qui

y a harmonie, il y a distinction, il y a continuité[1], et ainsi se réalise (la musique parfaite.)] [Depuis que je suis revenu (du pays) de *Wei* dans celui de *Lou*, la musique a été rendue correcte : le *ya* et le *song* ont été chacun mis à leur place[2]. »]

Luen yu; IX, 14,

dit, à propos d'un texte du *Kouo yu* : 合樂以金奏而八音從之 « Quand l'accord a été mis dans la musique par le coup de cloche, les huit sortes d'instruments le suivent. »

1. On peut épiloguer longuement sur la valeur de ces trois termes : le sens le plus simple me paraît être que les différents instruments, et peut-être aussi les chanteurs, forment un ensemble harmonieux, où cependant chaque partie ne se confond pas avec les autres, et où il n'y a jusqu'à la fin aucune solution de continuité.

2. Il est question en ce moment de la musique, et non du *Che king*; par conséquent, les termes *ya* 雅 et *song* 頌 désignent ici certains airs de musique, et non les parties du *Che king* appelées le *ya* et le *song*. On verra en effet un peu plus loin que *Se-ma Ts'ien* mentionne le *ya* et le *song* comme des airs de musique au même titre que le *chao* 韶 et le *ou* 武. Voici l'un des textes qui prouvent que le *ya* et le *song* de la musique ne doivent pas être confondus avec le *ya* et le *song* du *Che king*. Les Rites de *Tai* l'aîné (chap. XII, section *t'eou hou*, à la fin) disent : « Des vingt-six pièces qui composent le *ya* 雅, il y en a huit qui peuvent être chantées; ce sont : le *lou ming* (*siao ya*, I, 1), le *li cheou* (titre d'une ode perdue; cf. t. III, p. 283, n. 3, et p. 428, n. 3), le *ts'io tch'ao* (*fong*, *Chao nan*, 1), le *ts'ai fan* (*fong*, *Chao nan*, 2), le *ts'ai pin* (*fong*, *Chao nan*, 4), le *fa t'an* (*fong*, *Wei*, 6), le *po kiu* (*Siao ya*, IV, 2), et le *tseou yu* (*fong*, *Chao nan*, 14). Huit autres pièces ont été perdues et ne peuvent être chantées. Sept pièces (composant) le *Chang* 商 (section du *song*) et le *Ts'i* 齊 (section du *fong*) peuvent être chantées. Trois pièces appartiennent au chant intermédiaire. » Il est évident que le *ya* dont il est question ici est le *ya* de la musique, et non le *ya* du *Che king*; en effet, il ne comprend que 26 pièces tandis que le *Siao ya* et le *Ta ya* du *Che king* en comptent en tout 111; d'autre part, dans l'énumération qui est faite des huit premières de ces 26 pièces, on en trouve 5

Autrefois, le *Che*[1] comprenait plus de trois mille pièces. Lorsque vint *K'ong-tse*, il supprima celles qui faisaient double emploi et ne conserva que celles qui pouvaient être utiles pour les rites et la justice. En haut, il recueillit (celles qui concernaient) *Sie* et *Heou-tsi*[2]; au milieu, il transmit (celles qui se rapportaient aux) temps prospères des *Yn* et des *Tcheou*; il arriva jusqu'à (celles qui traitaient des) époques défectueuses, des (rois) *Yeou* et *Li*[3]. Commençant aux nattes sur lesquelles on se couche, ce qui est la raison de l'expression « les désordres de (l'ode) *Koan ts'iu*[4] », il en fit le commen-

qui appartiennent au *fong*, et non au *ya*, du *Che king*; enfin sept autres de ces 26 pièces comprenaient des odes qui font partie, les unes d'une section des odes sacrificatoires, ou *song*, les autres du *fong*. On voit donc bien que le *ya* de la musique est différent du *ya* du *Che king*. On trouvera d'autres textes confirmant cette conclusion dans le commentaire de *Lieou Pao-nan* (SHTKK, chap. 1060, p. 18 v°). — En somme, dans ce paragraphe, *Se-ma Ts'ien* ne parle que de la musique. Ce n'est que dans le paragraphe suivant qu'il traitera des travaux de Confucius sur le *Che king*.

1. On désigne sous le nom de *Che* l'ensemble des poésies.

2. *Sie* est l'ancètre des *Yn*; *Heou-tsi* est l'ancêtre des *Tcheou*.

3. Le roi *Li* dut s'enfuir de son royaume en l'an 842 (cf. t. I, p. 274); le roi *Yeou* (781-721) est celui qui fut cause que les *Tcheou* durent transférer leur capitale à *Lo-yang* (cf. t. I, p. 285).

4. 如於衽席故曰關雎之亂以爲風始。 Ailleurs (t. III, p. 16-17), *Se-ma Ts'ien* a dit : « Quand la conduite des *Tcheou* cessa d'être bonne, les poètes prirent pour thème les nattes sur lesquelles on se couche et (l'ode) *koan ts'iu* fut composée. » Les nattes sur lesquelles on se couche désignent ici les rapports sexuels; *Se-ma Ts'ien* voyait dans l'ode *koan ts'iu* une satire contre les débauches du roi *K'ang* 康; et, selon lui, ce serait de ces débauches ou de ces désordres qu'il serait parlé dans cette ode; cette opinion est en effet celle qui prévalait à l'époque des *Han*. Legge (C. C., vol. IV. p. 5, col. 1) a indiqué quelques-uns des textes où se trouve cette théorie. *Wang Tch'ong* (27-97 p. C.) la rappelle dans son *luen heng* (chap. xii, section *sie toan*), mais c'est pour la réfuter

cement du *fong*; de (l'ode) *lou ming*, il fit le commencement du *siao ya*; de (l'ode) *Wen wang*, il fit le commencement du *ta ya*; de (l'ode) *ts'ing miao*, il fit le

en faisant observer qu'on ne sait rien sur les prétendues débauches du roi *K'ang*. — En réalité, l'expression 關雎之亂 est fort obscure; *Se-ma Piao* (240-305 p. C.) la comprenait tout autrement que *Se-ma Ts'ien*, car il disait : 春秋不修則仲尼理之.關雎既亂則師摯修之 « Les Annales n'étaient pas en bon état; aussi *Tchong-ni* (Confucius) les arrangea-t-il; (l'ode *koan ts'iu* était en désordre; aussi le maître de musique *Tche* la réforma-t-il » (*Tsin chou*, chap. LXXXII, p. 3 r°). Ici, comme on le voit, il s'agit du texte ou de la musique de l'ode qui était en désordre et qu'on arrangea. — Dans le *Luen yu* (VIII, 15) nous avons la phrase suivante : 子曰.師摯之始關雎之亂。洋洋乎盈耳哉 LEGGE et COUVREUR acceptent tous deux l'explication regardée comme orthodoxe et qui donne le sens suivant : « Le Maître dit : Lorsque le maître de musique *Tche* commença (à exercer sa charge), comme le finale du *koan ts'iu* était magnifique et comme il remplissait l'oreille ! » Le mot 亂 est alors pris dans le sens de « finale » ou dernier morceau d'une symphonie. Ce sens du mot 亂 est en effet bien connu : pour ne citer qu'un exemple, on lit dans le *Yo ki* (LEGGE, SBE, vol. XXVIII, p. 117; COUVREUR, t. II, p. 87): 始奏以文.復亂以武。« C'est l'instrument pacifique qui marque le commencement de la musique et c'est l'instrument militaire qui en marque la fin » (cf. t. III, p. 273, n. 3). Mais cette phrase même, avec son opposition entre les mots 始 et 亂, nous suggère une nouvelle interprétation du texte du *Luen yu* où ces deux mêmes mots apparaissent. On peut en effet proposer la traduction suivante : « Le Maître dit : Le début (de la musique tel que le jouait) le maître de musique *Tche*, et le finale du *koan ts'iu*, comme cela était magnifique et comme cela remplissait l'oreille ! » (cf. SHTKK, chap. 916, p. 8 v° et suiv., et chap. 1059, p. v°). — Pour nous, nous ne saurions prendre parti entre toutes ces explications divergentes qui prouvent que le texte du *Luen yu*, aussi bien que celui des livres classiques

commencement du *song*[1]. Il y eut trois cent cinq pièces[2] que *K'ong-tse* jouait sur la cithare et chantait, afin de chercher à les accorder avec les harmonies (des musiques) *chao*, *ou*, *ya* et *song*[3].

A partir de ce moment, les rites et la musique purent être connus et transmis afin de montrer au complet la conduite qui convient au souverain et afin de rendre parfaites les six disciplines[4].

K'ong-tse sur, le tard, se plut au *I*[5], au *siu*, au *t'oan*, au *hi*, au *siang*, au *chouo koa* et au *wen yen*[6]. Quand il

plus anciens tels que le *Che king* et le *Chou king*, est souvent susceptible de recevoir plusieurs sens différents.

1. Aujourd'hui encore les quatre sections du *Che king* commencent respectivement par les odes dont *Se-ma Ts'ien* indique ici le titre.

2. Le *Che king* actuel comprend effectivement trois cent cinq pièces, plus les titres de six odes perdues.

3. Le *chao* est la musique attribuée à *Choen*; le *ou* est la musique du roi *Ou*; le *ya* et le *song* sont ici des musiques, et non les parties du *Che king* appelées *ya* et *song*; cf. p. 397, n. 2.

4. Je prends ici le mot « discipline » dans le sens de : ensemble de doctrines ou d'enseignements sur un sujet déterminé. Les six disciplines (六藝 ou 六學) étaient les Poésies, les Documents historiques, les Rites, la Musique, les Annales, le *I* 詩書禮樂春秋易.

5. Le fameux livre de divination connu sous le nom de *I king*.

6. On sait que le *I king* se présente à nous accompagné de dix appendices, appelés les dix ailes. Ces dix appendices se ramènent à sept, les trois premiers comprenant chacun deux ailes. Les titres de ces dix appendices sont : 1 et 2, le *t'oan* 彖 ; 3 et 4, le *siang* 象; 5 et 6, le *hi ts'e* 繫辭; 7, le *wen yen* 文言; 8, le *chouo koa* 說卦; 9, le *siu koa* 序卦; 10, le *tsa koa* 雜卦. Comme on le voit, *Se-ma Ts'ien* énumère ici tous les appendices du *I king*, sauf le dernier. Après bien des hésitations, je me suis décidé à abandonner l'opinion traditionnelle d'après laquelle *Se-ma Ts'ien* attri-

buerait à Confucius *la composition* de ces appendices; dans le texte de l'historien, je ne trouve pas un seul mot qui signifie « écrire » ou « composer » ; les titres des appendices me paraissent dépendre, au même titre que le nom du *I king* lui-même, du verbe 喜; à mon avis, la phrase ne peut avoir que ce sens : « Confucius se plut au *I king* et à ses appendices ». L'objection qui se présente aussitôt est celle-ci : si les appendices du *I king* sont antérieurs à Confucius, comment se fait-il qu'on y relève plusieurs passages précédés de la formule « Le Maître dit... » qui paraît introduire des jugements de Confucius lui-même ? Nous répondrons que cette objection embarrasse tout autant ceux qui attribuent la paternité des appendices à Confucius, car ce dernier n'aurait pas employé la formule « Le Maître dit... » pour exprimer ses propres opinions (cf. Legge, SBE, vol. XVI, p. 29). D'autre part, nous avons la preuve formelle que certaines parties des appendices sont certainement antérieures à Confucius, car le début du *Wen yen* (7e appendice) est cité à la date de 564 av. J.-C., c'est-à-dire treize ans avant la naissance de Confucius, par le *Tso tchoan* qui déclare que ce texte se trouve dans le *I* des *Tcheou* 周易. En conclusion donc, nous croyons que les appendices du *I king* existaient avant Confucius ; mais ils ont été remaniés à une date postérieure à Confucius et c'est alors qu'un ou plusieurs auteurs anonymes y ont introduit les paragraphes commençant par la formule « Le Maître dit... » — Si le témoignage de *Se-ma Ts'ien* nous semble établir que les appendices ne sont pas l'œuvre de Confucius puisque au contraire Confucius se plut à les étudier, il nous reste à montrer pourquoi les critiques chinois donnent à ce témoignage une signification diamétralement opposée en y introduisant implicitement le verbe « écrire » ou « composer » qui ne s'y trouve point (à moins qu'on ne donne ce sens au mot 序, ce qui est difficilement admissible). S'ils le font, c'est parce que, en réalité, ils voient le texte de *Se-ma Ts'ien* à travers celui de *Pan Kou* qui dit dans le *Ts'ien Han chou* (chap. xxx, p. 2 r°) que *Fou-hi* inventa les huit trigrammes, que *Wen wang* forma les soixante-quatre hexagrammes, et que « Confucius fit pour cela (c.-à-d. pour être ajoutés à l'ouvrage ainsi formé) les dix chapitres, à savoir le *t'oan*, le *siang*, le *hi ts'e*, le *wen yen*, le *siu koa*, etc. » 孔氏爲之彖象繫辭文言序卦之屬十篇. Ainsi le *I king* se trouva constitué par la collaboration successive des trois plus grands sages de la Chine, de ceux qui représentent respectivement la haute, la moyenne et la basse antiquité.

lisait le *I*, les lanières de cuir se rompirent trois fois[1].
Luen yu; VII, 16, Il dit : [« Si on me donnait en plus[2] quelques années (que je pusse employer) ainsi, je parviendrais à une connaissance parfaite du *I*[3]. »]

Mais il est aisé de voir que c'est pour obtenir cette symétrie des trois sages et des trois antiquités qu'une part a été faite à Confucius dans la composition du *I king*; nous avons affaire ici à une systématisation arbitraire qui n'a aucune valeur historique et que *Se-ma Ts'ien* n'a point connue.

1. Confucius lut le *I king* un si grand nombre de fois que les lanières de cuir qui rattachaient entre elles les fiches de bois composant le manuscrit furent usées et se rompirent à trois reprises.

2. Le *Luen yu* donne la leçon 加, au lieu de 假. C'est en effet le mot 加 qui est le caractere correct, tandis que le mot 假 n'est ici qu'un caractère emprunté. Voici un autre exemple montrant la même substitution de caractère : dans le *Tso tchoan* (1re année du duc *Hoan*), on lit la phrase : 鄭伯以璧假許田, tandis que, dans les Tableaux chronologiques de *Se-ma Ts'ien* (chap. XIV, p. 22 v°), on lit : 以璧加魯易許田. Il s'agit ici de l'échange que le duc de *Tcheng* fit avec le duc de *Lou* pour acquérir la localité de *Hiu-t'ien*; en 713 (cf. t. IV, p. 107), le duc de *Tcheng* avait donné au duc de *Lou* la localité de *Pong*, à condition que celui-ci lui donnerait *Hiu-t'ien*; en 711, les conditions de l'échange furent modifiées; le duc de *Tcheng* dut ajouter à son apport un anneau de jade; la phrase des Tableaux chronologiques signifie donc : « Se servant d'un anneau de jade, il le donna en plus à *Lou* pour échanger avec lui *Hiu-t'ien*. » Comme l'explique un commentaire cité par *P'ei Yn* (*Mém. hist.*, chap. XXXIII, p. 5 r°) : « (La localité de) *Pong* n'étant pas une compensation suffisante pour *Hiu-t'ien*, (le duc de) *Tcheng* y ajouta encore un anneau de jade 故復加璧. » Il faut donc, dans le texte du *Tso tchoan*, expliquer le mot 假 comme ayant la valeur de 加, et on traduira : « Le comte de *Tcheng*, se servant d'un anneau de jade, le donna en plus pour (obtenir) *Hiu-t'ien*. »

3. Le texte de *Se-ma Ts'ien* est simple et clair; il n'en va pas de même pour le texte correspondant du *Luen yu* (VII, 16), qui est ainsi

K'ong-tse prenait pour matière de son enseignement le *Che* (les Poésies), le *Chou* (les Documents historiques), les Rites et la Musique. Ses disciples doivent avoir été au nombre de trois mille. Ceux qui personnellement comprirent entièrement les six disciplines[1] furent au nombre de soixante-douze[2]. Quant à ceux qui,

conçu : 子曰.加我數年。五十以學易。可以無大過矣. LEGGE et COUVREUR acceptent l'interprétation traditionnelle qui revient à ceci : « Le Maître dit : Si quelques années étaient ajoutées à ma vie, j'en donnerais cinquante à l'étude du *I* et alors je pourrais arriver à ne plus commettre de grandes fautes. » LEGGE remarque cependant avec raison, dans une note, qu'on ne comprend pas comment Confucius, déjà âgé de soixante-huit ans, pouvait, même à titre de supposition, désirer que cinquante années fussent ajoutées à sa vie. D'ailleurs, en quelque estime qu'on tienne le *I king*, c'est vraiment aller trop loin que de l'étudier cinquante années durant. Je n'entrerai pas dans l'examen des diverses hypothèses que les exégètes chinois ont proposées pour résoudre la difficulté; on trouvera l'indication de quelques-unes d'entre elles dans la note de LEGGE (C. C., vol. I, p. 64) à laquelle je me suis déjà référé. Pour ma part, je crois que les mots 五十 ne peuvent résulter que d'une corruption du texte. — Reste la phrase finale 可以無大過矣; LEGGE observe que cette proposition paraît étrange, car Confucius n'a jamais prétendu être un homme parfait; peut-être faut-il en effet donner à ces mots un sens plus directement en rapport avec le contenu du *I king* : le *I king* est un livre de divination; il indique à l'avance les cas dans lesquels il faut agir et ceux dans lesquels il faut s'abstenir; celui qui se conformera à ces indications évitera donc les fautes que commettraient des hommes non prévenus; c'est ce que Confucius veut donner à entendre quand il dit que, s'il pouvait se livrer à une étude approfondie du *I king*, il arriverait à ne plus tomber dans de grandes fautes; c'est encore ce qu'exprime un des appendices du *I king* en affirmant que l'homme qui aura attentivement tenu compte des pronostics du *I king* aura une bonne fortune constante et réussira dans tous ses actes (LEGGE, SBE, vol. XVI, p. 351, § 14).

1. Cf. p. 400, n. 4.

2. Sur la valeur mystique du nombre 72, voyez tome II, p. 325,

comme *Yen*, *Tchouo* et *Tsiu*[1], reçurent quelques parties de sa doctrine, ils furent extrêmement nombreux.

Luen yu; VII, 24. [*K'ong-tse* enseignait quatre choses : les sujets d'instruction[2], les devoirs sociaux[3], le loyalisme et la bonne foi.] *Luen yu*; IX, 4. [Il s'était affranchi de quatre choses : il s'abstenait de présumer; il s'abstenait des résolutions arbitraires; il n'avait pas d'obstination ; il n'avait pas d'égoïsme.]

Luen yu; VII, 12. [Ce à quoi il était attentif, c'étaient les cas de jeûne, de combat[4], de maladie.]

n. 6. Le *Heou Han chou* (chap. III, p. 7 r°) parle des sacrifices qui furent offerts en l'an 86 p. C. à Confucius et à ses 72 disciples. — Cependant *Se-ma Ts'ien* lui-même, dans le chapitre LXVII de ses Mémoires (p. 1 r°) cite une parole de Confucius qui aurait dit : « Ceux qui ont reçu mon enseignement et qui l'ont compris entièrement sont au nombre de soixante-dix-sept. »

1. 顏濁鄒. D'après *Tchang Cheou-tsie*, le mot 鄒 se prononce ici *tsiu*. Je n'ai pas pu identifier avec précision ces trois personnages qui ne sont pas au nombre des 72 disciples.

2. Le mot 文 désigne ici les enseignements qu'on peut tirer des Poésies, des Documents historiques, des Rites et de la Musique.

3. Le mot 行 est ici au *k'iu cheng*.

4. Lorsqu'on jeûne avant d'offrir un sacrifice, il faut concentrer toutes ses pensées sur la cérémonie qu'on va accomplir si on veut pouvoir entrer en communication avec les dieux; voyez les prescriptions relatives au jeûne dans le chapitre *Tsi t'ong* (§ 6) du *Li ki* (trad. Couvreur, t. II, p. 323-325; Legge, SBE, vol. XXVIII, p. 239-240). De même, quand on va livrer bataille, on doit prêter une attention soutenue à ce qu'on fait si on veut remporter la victoire. C'est pourquoi on lit dans le chapitre *Li k'i* (a, § 21) du *Li ki* (trad. Couvreur, t. I, p. 553; Legge, SBE, vol. XXVII, p. 403; cf. chap. *Kiao t'o cheng*, à la fin de la 1re partie; Couvreur, I, 589; Legge, SBE, vol. XXVII, 426) : « Dans la pratique des rites, l'homme supérieur ne manque pas de faire la plus grande attention... Confucius disait : si je livre bataille, je remporte la victoire, si j'offre un sacrifice j'obtiens les faveurs (du Ciel) 子曰。我戰則克。祭則受福。» Dans ce texte, comme dans celui du *Luen yu* reproduit par *Se-ma Ts'ien*, nous voyons que la réussite dans le combat, de même que l'exaucement dans le sacri-

[Le Maître parlait rarement de l'avantage, de la destinée et de la bonté absolue[1].] *Luen yu* ; IX, 1.

[Devant celui qui ne manifestait pas un vif désir (d'apprendre), il ne s'expliquait pas[2]; quand il avait montré un coin (d'une question)[3], si on ne lui répondait *Luen yu* ; VIII, 8.

fice auquel on se prépare par le jeûne, sont obtenus grâce à une attention soutenue 愼.

En cas de maladie, il importe de faire attention au régime qu'on suit et aux aliments dont on se nourrit.

1. 利命仁. Le mot 利 est ici employé dans un sens favorable : ce n'est pas le profit matériel, comme l'entendent les hommes au caractère bas, c'est l'avantage réel qui est identique à la justice. Une action juste peut n'être pas profitable à celui qui l'accomplit; elle est cependant avantageuse en soi, par cela même qu'elle est juste. — Le mot 命 désigne la destinée bonne ou mauvaise que le Ciel assigne à chaque être. Dans le chap. XLIX des *Mém. hist.*, p. 1 v°, *Se-ma Ts'ien* dit : « Si *K'ong-tse* parlait rarement de la destinée, c'est qu'en effet il est difficile d'en discourir. Si on n'a pas entièrement pénétré les transformations de l'obscur et du clair (c.-à-d. des deux principes qui règlent l'évolution universelle), comment connaîtrait-on la destinée naturelle ? » Le mot 仁 désigne la bonté parfaite réalisée dans l'homme. — Pourquoi Confucius parlait-il rarement de l'avantage, de la destinée et de la bonté absolue ? C'est, dit-on, parce qu'il vivait à une époque dégénérée et que les hommes de son temps n'auraient pu comprendre des notions aussi hautes. Mais ce que les critiques chinois ne parviennent guère à expliquer, c'est la contradiction qui existe entre l'affirmation que Confucius ne parlait que rarement de la bonté absolue, et le fait que le *Luen yu* présente des passages extrêmement nombreux où Confucius traite de cette même bonté absolue 仁.

2. Le *Luen yu*, qui met tout ce paragraphe dans la bouche de Confucius, ajoute ici la phrase : 不悱不發. « Devant celui qui ne cherche pas à parler, je ne m'exprime pas. »

3. Les mots 舉一隅 « soulever un coin » forment une expression très concise ; le texte du *Luen yu* gravé sur pierre à l'époque des

pas (en témoignant qu'on avait vu) les trois autres coins, il ne recommençait pas (sa leçon).]

Luen yu, x, 1. [Lorsqu'il était dans son village, il paraissait saisi de respect et semblait quelqu'un qui n'osait pas parler[1]. Lorsqu'il était dans le temple ancestral[2] ou aux au-

T'ang donne la leçon plus complète 舉一隅而示之 « quand il avait soulevé un coin pour le montrer » ; mais, comme *Se-ma Ts'ien* n'a pas connu ces trois mots supplémentaires, peut-être ne sont-ils qu'une glose introduite à une époque postérieure et on a sans doute eu raison de ne pas les admettre dans le texte définitif du *Luen yu*.

1. L'expression 鄉黨 désigne le berceau familial, l'endroit où ont vécu les ancêtres d'un homme. Quand Confucius se trouvait dans le lieu où avaient demeuré ses pères et ses aînés, il affectait par modestie une attitude respectueuse et, dissimulant sa haute sagesse, il semblait incapable de parler. On peut rapprocher de cette phrase concernant Confucius ce que dit *Se-ma Ts'ien* du général *Li Koang* (*Mém. hist.*, chap. cix, p. 4 v°) : « J'ai vu le général *Li* : il semblait pénétré de respect comme s'il eût été un homme de basse condition et sa bouche était incapable de s'exprimer » 余睹李將軍。悛悛如鄙人。口不能道辭。 Dans ce texte, le mot 悛 est l'équivalent du mot 恂 qui figure dans le texte du *Luen yu* et dans la citation qu'en fait *Se-ma Ts'ien* ; cette équivalence paraîtra toute naturelle si on remarque que, d'après *Se-ma Tcheng*, certains exemplaires des *Mémoires historiques* offraient, au lieu de 恂, la leçon 逡 ; en effet, la seconde des deux inscriptions érigées en 164 p. C. en l'honneur du gouverneur de *Chan-yang*, *Tchou Mou* 祝睦 confirme cette dernière variante en écrivant : 鄉黨逡逡。朝廷便便。 (SHTKK, chap. 1061, p. 1 r°). — Quant à l'interprétation que nous donnons des mots 恂恂 « avoir l'air pénétré de respect », elle se fonde sur le commentaire du *Heou Han chou* (chap. cx, *b*, p. 3 r°) qui dit : 恂恂恭順貌.

2. Quand il était dans le temple ancestral du prince, pour aider aux sacrifices.

diences de la cour, il discourait avec beaucoup de netteté[1], mais en restant attentif.]

[Lorsqu'il était à la cour (avant l'audience), il s'entretenait avec les grands officiers supérieurs d'une manière correcte et cérémonieuse; il s'entretenait avec les grands officiers inférieurs d'une manière aimable et enjouée[2].] *Luen yu.* x, 2.

1. *Se-ma Ts'ien* écrit 辯辯, ce qui est précisément l'expression au moyen de laquelle les commentateurs expliquent la leçon 便便 du *Luen yu*. L'équivalence de 便 et de 辯 peut se justifier par plusieurs autres exemples (cf. SHTKK, chap. 918, p. 2 r° et chap. 1061, p. 2 r°).

2. Dans le *Luen yu*, il est question d'abord des grands officiers inférieurs et ensuite des grands officiers supérieurs. Les grands officiers supérieurs 上大夫 étaient théoriquement au nombre de trois dans un pays tel que celui de *Lou*; ils avaient les titres de *se-t'ou* 司徒, *se-ma* 司馬 et *se-k'ong* 司空. Dans le pays de *Lou*, ces trois charges étaient exercées respectivement par les chefs des trois familles issues du duc *Hoan*, à savoir les familles *Ki* 季, *Chou-suen* 叔孫 et *Mong-suen* 孟孫. En fait, il y avait en outre, dans le pays de *Lou*, un quatrième grand officier supérieur; c'était le chef de la famille *Chou* 叔 qui était issue de *Chou-hi* 叔肸, frère cadet du duc *Siuen* (608-591); à l'époque de Confucius, le représentant de cette famille se nommait *Chou Hoan* 叔還. — Quant aux grands officiers inférieurs 下大夫, la théorie aurait voulu qu'ils fussent cinq dans le pays de *Lou*; mais ils paraissent avoir été plus nombreux. Confucius, lorsqu'il exerçait des fonctions publiques dans le pays de *Lou*, était un des grands officiers inférieurs; les autres grands officiers inférieurs étaient donc ses collègues et ses égaux, ce qui explique l'attitude qu'il prenait en leur parlant.

Luen yu, x, 4.

[Quand il entrait par la porte du duc[1], c'était en pliant

1. On franchissait successivement trois portes pour pénétrer dans le palais des ducs de *Lou*. La plus extérieure était la porte *tche* 雉門; cette porte était flanquée de deux tours ou observatoires appelés *koan* 觀 sur lesquels on pouvait monter, comme le prouve le début du chapitre *Li yun* du *Li ki*; ces tours portaient aussi le nom de *k'iue* 闕 parce que, dit-on, c'est entre elles deux que se trouvait l'ouverture (*k'iue*) par laquelle passait la route; un troisième nom de ces deux tours était *siang wei* 象魏; ce terme désigne proprement les textes écrits des lois et proclamations officielles (cf. *Tso tchoan*, 3e année du duc *Ngai* : 命藏象魏 « il ordonna de mettre à l'abri les textes des ordonnances officielles »), mais il fut appliqué aux tours de la porte parce que c'est contre ces tours qu'on suspendait les planchettes de bois sur lesquelles étaient écrites les ordonnances qu'on voulait rendre publiques; ces tours servaient ainsi à l'affichage officiel et prirent le nom des documents mêmes qu'on appliquait sur leurs murs. Après avoir franchi la porte *tche*, on devait traverser la porte *k'ou* 庫門. Une troisième porte, de dimensions plus petites que les précédentes, ouvrait l'accès des bâtiments réservés aux usages privés du prince; elle était appelée la porte *lou* 路門, ou encore la porte *ts'in* 寢門. — Quelle est celle de ces trois portes qui est désignée dans notre texte sous le nom de porte du duc 公門? les érudits chinois dissertent à perte de vue sur cette question qui ne paraît pas susceptible de recevoir une solution définitive. Même, suivant certains critiques, le mot 公 devrait être considéré comme une superfétation qu'il faut retrancher du texte du *Luen yu*, et la porte dont il s'agit serait la porte du temple ancestral; la raison qu'on en donne est que, dans un passage du *I li* (section *p'ing li*; chap. XXIV, p. 22 v°) qui offre la plus grande analogie avec ce texte du *Luen yu*, il est bien en effet question de la

son corps[1];] [il s'avançait rapidement en étendant (ses bras comme) des ailes[2].]

porte du temple ancestral; voici ce passage du *I li* : 執圭入門鞠躬焉如恐失之. « Tenant en main la tablette, il entre par la porte (du temple) en pliant son corps comme s'il craignait de laisser échapper (cette tablette). » En d'autres termes, il porte cette tablette qui est très légère comme s'il pliait sous le poids d'un objet très lourd qu'il craint de laisser échapper.

1. En marque de respect. — J'adopte l'explication traditionnelle suivant laquelle 鞠 = 曲 et 躬 = 身. Cependant bon nombre de critiques voient dans l'expression 鞠躬 deux termes à peu près synonymes qui signifieraient « respect extrême » 敬慎之至; ils identifient alors cette expression avec celle qui est orthographiée d'une manière différente dans le texte suivant de *Se-ma Ts'ien* (chap. XXXIII, p. 2 v°) : *kong kong* (20° clef 勹, plus la phonétique 躬) 如畏然 « il était pénétré de respect et comme saisi de crainte » (t. IV, p. 95). Quelle que soit d'ailleurs celle de ces deux explications qu'on accepte, l'expression 鞠躬 signifiera « avoir une attitude respectueuse » et, par suite « être respectueux et attentif ». C'est avec ce sens que cette expression apparaît souvent dans les textes historiques (cf. *Mém. hist.*, chap. CVIII, dernière phrase; chap. CXXX, p. 11 v°; *Ts'ien Han chou*, chap. LXXIX, p. 5 v°).

2. Le *Luen yu* attribue cette démarche à Confucius dans deux occasions différentes : en premier lieu (X, 3) quand il était chargé de recevoir un prince étranger et qu'il venait du milieu de la salle jusqu'aux escaliers pour le saluer au nom de son souverain; en second lieu (X, 4) quand il avait quitté la salle d'audience pour retourner à sa place et qu'il était arrivé au bas des escaliers. — D'après le texte tronqué de *Se-ma Ts'ien*, on pourrait croire que Confucius avait cette attitude en se rendant à la salle d'audience.

Luen yu, x, 3. [Quand le prince l'appelait pour le charger de recevoir un hôte[1], il changeait[2] de couleur.]

Luen yu; x, 13. [Quand il était appelé par un ordre du prince, il n'attendait pas que sa voiture fût prête[3].]

Luen yu; x, 8. [Quand le poisson était trop avancé ou quand la viande était gâtée,] [ou quand (la nourriture) n'était pas coupée régulièrement, il ne mangeait pas.]

1. *Se-maTs'ien* écrit 儐 le mot que le *Luen-yu* écrit 擯. L'orthographe 儐 est déclarée plus correcte par le *Chouo wen*. Ce mot désignait les fonctionnaires chargés de « recevoir les hôtes. » Dans certains textes, on emploie comme équivalent phonétique le caractère 賓 ; c'est le cas dans la phrase du *Choen tien* : 賓于四門 (cf. t. I, p. 55, n. 3). — Les commentateurs discutent longuement pour savoir si les hôtes que Confucius était chargé de recevoir étaient des princes ou s'ils étaient des hauts dignitaires ou des grands officiers; ils arrivent à la conclusion que, en droit strict, le rang que Confucius occupait dans le pays du *Lou* ne lui permettait de recevoir que des grands officiers, mais que, en fait, sa profonde connaissance des rites put lui faire confier provisoirement la mission spéciale de recevoir des princes: c'est de la même manière qu'il s'acquitta provisoirement des fonctions de conseiller dans le pays de *Lou* à l'époque où le véritable conseiller était *Ki Hoan-tse* (SHTKK, chap. 918, p. 3 r° et v°).

2. Le caractère 勃 est ici un caractère emprunté qui est l'équivalent du caractère 艴. Ce dernier mot a le sens de « changer de couleur »; on l'explique aussi comme signifiant « avoir l'air animé » 盛氣貌也 (SHTKK, chap. 1061, p. 5 v°).

3. Cf. *Li ki*, chap. *Yu tsao* (trad. Couvreur, t. I, p. 705): quand un officier était mandé par le prince, s'il était de service dans le palais il ne prenait pas le temps de mettre ses chaussures; s'il était hors du palais, il n'attendait pas que sa voiture fût prête. — Mencius (V, *b*, 7, § 5) : « Confucius, quand il était appelé par un ordre du prince, allait sans attendre que son char fût prêt. » — Cf. aussi Mencius (II, *b*, 2, § 5).

[Quand sa natte n'était pas disposée régulièrement, il ne s'asseyait pas[1].] Luen yu; x, 9.

[Quand il mangeait à côté d'une personne en deuil, il ne mangeait jamais de manière à se rassasier. — Le jour où il avait fait des lamentations (sur un mort), il ne chantait pas.] Luen yu; VII, 9.

[Quand il voyait un homme en deuil ou un aveugle, même si c'était un jeune garçon, il ne manquait pas de changer de contenance.] Luen yu; IX, 9. et x, 16.

[(Le Maître disait) : « Quand nous sommes trois hommes allant ensemble[2], je trouve[3] là mes maîtres[4]. »] Luen yu; VII, 21.

1. On voit que *Se-ma Ts'ien* fait se succéder immédiatement les deux phrases 割不正不食, et 席不正不坐 qui offrent en effet un parallélisme rigoureux. La même connexion des deux phrases se retrouve dans *Mo tse* (chap. *Fei jou*), dans le *Sin siu* (chap. *Tsie che*), dans le *Han che wai tchoan* (chap. IX, p. 1 r°) et dans le *Chouo wen*. Étant donné cet accord de ces quatre textes avec celui de *Se-ma Ts'ien*, il est probable que le texte du *Luen yu* (x, 8 et 9) a tort d'intercaler 70 mots entre ces deux phrases; on ne peut guère expliquer cette intercalation que par un désordre qui se serait introduit dans les fiches de bois sur lesquelles était écrit le manuscrit du *Luen yu* 疑錯簡也 ; telle est l'opinion exprimée par *P'an Wei-tch'eng* (SHTKK, chap. 918, p. 32 r°). — Le *Luen yu* mentionne encore dans un autre passage (x, 13) l'habitude qu'avait Confucius de se conformer minutieusement aux rites en disposant régulièrement la natte sur laquelle il allait s'asseoir 必正席.

2. Le texte du *Luen yu* gravé sur pierre à l'époque des *T'ang* donne la leçon 我三人行. Confucius en effet se compte au nombre des trois personnes dont il parle.

3. *Se-ma Ts'ien* donne la leçon 得 au lieu de la leçon 有 du *Luen yu*.

4. Quand Confucius se trouvait avec deux autres personnes, si toutes deux approuvaient sa conduite, il y persévérait; si toutes deux la blâmaient, il se corrigeait. En d'autres termes, lorsque sur trois hommes deux sont d'un avis et un seul d'un autre avis, c'est l'opi-

Luen yu; VII, 3. [(Le Maître disait) : « Que, lorsqu'il s'agit de la vertu, on ne la pratique pas constamment, que, lorsqu'il s'agit de l'étude, on ne s'y exerce pas par la discussion, que, lorsqu'on apprend ce qui est juste, on ne s'y porte pas[1], que, lorsqu'on fait ce qui n'est pas bien, on ne se corrige pas, voilà ce qui me tourmente[2]. »]

Luen yu; VII, 31. [Quand il faisait chanter un homme, si c'était bien il le faisait recommencer et alors il l'accompagnait.]

Luen yu; VII, 20. [Le Maître ne discourait pas sur les prodiges, les tours de force[3], les actes de rébellion et les êtres surnaturels[4].]

Luen yu; V, 12. [*Tse-kong* dit : « Les enseignements du Maître sur les arts libéraux, on peut les apprendre ; mais les paroles du Maître sur la voie céleste ainsi que sur la nature humaine et la destinée, on ne peut les apprendre[5].]

nion des deux premiers qui doit l'emporter ; c'est ce que prescrit le chapitre *Hong fan* du *Chou king* lorsqu'il s'agit de divination (cf. t. IV, p. 227, n. 4). Dans le *Tso tchoan* (31e année du duc *Siang*), *Tse-tch'an*, parlant des jugements que les gens du peuple portent sur ses actes politiques, dit : « Ce qu'ils trouvent bien, je le ferai ; ce qu'ils trouvent mal, j'y renoncerai ; ils seront mes maîtres » 是吾師也.

1. Le mot 徙 a le sens de 遷 « se transporter », et, par suite, « aller vers ». L'expression 徙義 « se porter vers ce qui est juste », se retrouve ailleurs dans le *Luen yu* (XII, 10).

2. Confucius était tourmenté à la pensée que ses enseignements devaient être défectueux puisqu'ils ne parvenaient pas à détourner les hommes d'une conduite condamnable.

3. Voyez dans le *Luen-yu* (XIV, 6) un cas où Confucius garda le silence lorsqu'on l'interrogeait sur des hommes doués de force et d'habileté.

4. Cf. *Luen yu*, XI, 11.

5. *Lieou Pao-nan* (SHTKK, chap. 1056, p. 14 r° et v°) soutient avec beaucoup d'ingéniosité que, par le terme 文章, il faut entendre

[*Yen-Yuen* dit en poussant un profond soupir : « Lorsque je levais la tête pour regarder (les enseignements du Maître), ils me semblaient de plus en plus élevés ; quand je les creusais, ils me semblaient de plus en plus résistants; quand je les considérais devant moi, soudain ils se trouvaient derrière moi. Le Maître, d'une manière très méthodique, excelle à guider les hommes. Il m'a développé par l'instruction et m'a contenu par les rites. Quand je voulais renoncer (à l'étude de ces enseignements), je ne le pouvais pas; après avoir épuisé toutes mes capacités, il y avait encore comme quelque chose de très élevé qui se dressait (devant moi) ; quand bien même je voulais y atteindre, je ne trouvais pas le moyen de le faire[1]. »] *Luen yu*; IX, 10.

ici les travaux de Confucius sur le *Che king*, le *Chou king*, les Rites et la Musique ; c'était là la partie de son œuvre qui était la plus intelligible pour ses disciples. Quant au terme « voie céleste » 天道, il désigne les présages favorables ou néfastes et la théorie du *yin* et du *yang*; il se rapporterait ici à la recension que Confucius fit du *I king*; de même, le terme 性 « la nature », désignerait la nature ou voie humaine 人道 et il serait fait allusion ici au *Tch'oen-ts'ieou*. *Tse kong* déclare donc que les enseignements donnés par Confucius dans le *I king* et le *Tch'oen-ts'ieou* étaient ce qu'il y avait de plus difficile à comprendre dans son œuvre. — Le *Luen yu* donne la leçon 性與天道 qui a été interprétée à l'époque des *Han*, notamment dans le *Heou Han chou* ; (cf. SHTKK, chap. 1056, p. 15 v°) comme signifiant « la conformité de la nature humaine avec le ciel » 性與天合也; mais la leçon de *Se-ma Ts'ien* 天道與性命 prouve que ce sens doit être rejeté et qu'il faut séparer d'un côté « la voie céleste », et de l'autre « la nature humaine », à laquelle *Se-ma Ts'ien* ajoute « la destinée. »

1. Le *Luen yu* écrit 末由, le mot 末 ayant ici le sens de la

Luen yu; IX, 2. [Un jeune garçon du canton de *Ta-hiang*[1] dit : « Vraiment grand est *K'ong-tse*; il a des connaissances vastes sans avoir acquis de réputation en quelque spécialité. » Le Maître ayant appris ce propos, dit : « A quoi m'attacherai-je ? m'attacherai-je à l'art de conduire un char ou m'attacherai-je au tir à l'arc ? Je m'attacherai à l'art de conduire un char ! »]

Luen yu; IX, 6. [*Lao*[2] dit : « Le Maître disait : C'est parce que je n'avais pas de fonction publique que je me suis adonné aux arts libéraux. »]

négation. Les éditions modernes de *Se-ma Ts'ien* donnent la leçon 蔑由, et on explique le mot 蔑 comme l'équivalent phonétique de 末. En outre, d'après les citations qui sont faites de ce texte de *Se-ma Ts'ien* par *Lieou Pao-nan* et *P'an Wei-tch'eng* (SHTKK, ch. 917, p. 9 r°, et ch. 1060, p. 14 v°), le mot 由 devait, dans certaines éditions des *Mémoires historiques*, être remplacé par le mot 繇 qui a la même valeur que lui.

1. Le mot 黨, que je traduis par « canton » désigne une petite circonscription administrative comprenant cinq cents familles. On ne sait pas où se trouvait le canton de *Ta-hiang*. — Le *Luen yu* ne parle que d'un homme du canton de *Ta-hiang*; c'est *Se-ma Ts'ien* qui indique que cette personne était un jeune garçon 童子; quelques commentateurs identifient ce jeune garçon avec *Hiang T'o* 項橐 dont il est dit, dans le *Tchan kouo ts'e* (section *Ts'in yu*) que, à l'âge de sept ans, il fut le maître de Confucius ; il faut entendre par là que ce jeune garçon, ayant fait naïvement la réflexion que Confucius devait être un homme bien admirable puisqu'il était d'une compétence universelle, le sage, par humilité, prit cet éloge pour une critique, et résolut de se spécialiser dans le plus modeste des arts libéraux, l'art de conduire un char ; on peut donc dire que cet enfant fut le maître de Confucius.

2. Ce *Lao* 牢 paraît être celui qui est mentionné par *Tchoung-tse*

[La quatorzième année (481) du duc *Ngai*, de *Lou*, au printemps, on chassa à *Ta-ye*[1]. *Tch'ou-chang*, conducteur d'un des chars de *Chou-suen*, captura un animal (étrange)[2]; il pensait que c'était un mauvais pré- *Tso tchoan*; 14e année du duc *Ngai*.

sous le nom de 子牢 (Legge, SBE., vol. XL, p. 121, n. 2). — D'après le *Kia yu* (chap. *ts'i che eul ti tse*), « *K'in Lao* était un homme du pays de *Wei*. Son appellation était *Tse-k'ai*, ou encore *Tchang* » 琴牢衛人字子開一字張. Le *Kou kin jen piao* du *Ts'ien Han chou* (chap. xx, p. 51 v°) mentionne aussi *K'in Lao* 琴牢. La critique moderne (SHTKK., chap. 917, p. 6 r°, et chap. 1060, p. 9) a cependant établi que *K'in Lao* n'a jamais existé et que le personnage, d'ailleurs inconnu, appelé *Lao* n'a rien de commun avec le personnage appelé *K'in Tchang* 琴張 qui apparaît dans *Tchoang tse* (Legge, SBE, vol. XXXIX, p. 250), dans le *Tso tchoan* (20e année du duc *Tchao*; Legge, C. C., vol. V, p. 682 *b*) et dans Mencius (VII, *b*, 37, § 4).

1. *Ta-ye* 大野 était le nom d'une plaine marécageuse qu'on appelait aussi *Kiu-ye* 鉅野; elle se trouvait, d'après le *Kouo ti tche*, à douze *li* à l'est de la sous-préfecture de *Kiu ye* 鉅野 (qui dépend aujourd'hui de la préf. de *Ts'ao-tcheou*, prov. de *Chan-tong*).

2. D'après le récit qui se trouve dans le *K'ong ts'ong* 孔叢 (§ 5, *ki wen*, à la fin), ce *lin* ne fut pas capturé vivant; le chasseur ne s'en empara qu'après l'avoir tué, et c'est ce qui explique la parole de Confucius que nous trouverons quelques lignes plus bas (cf. p. 417, lignes 3-4). Voici le récit du *K'ong ts'ong* : « Un certain *Tch'ou-chang*, conducteur de char au service de *Chou-suen*, étant allé couper du bois dans la campagne, prit un animal (étrange); personne ne connaissait (cet animal) : il pensa que c'était un mauvais présage et l'abandonna au carrefour des Cinq Pères (cf. p. 292, n. 3). *Jan Yeou* (= *Jan K'ieou* ou *Tse-yeou*) dit au Maître : « (Cet animal) a un corps de daim et une protubérance charnue en forme de corne; comment serait-ce un mauvais présage envoyé par le Ciel? » Le Maître lui demanda : « Maintenant où se trouve-t-il? Je veux aller le voir. » Il se mit aussitôt en route. Il dit à *Kao Tch'ai* qui lui servait de cocher : « D'après ce que m'a dit (*Jan*) *K'ieou*, c'est certainement un *lin*. » Quand

sage[1]. *Tchong-ni* vit (cet animal) et dit : « C'est un *lin* ». (Alors) on l'emporta[2].]

Luen yu; IX, 8. [(Le Maître) dit : « Le *Ho* ne produit plus le Tableau]; le *Lo* ne produit plus l'Écrit. [C'en est fini de moi[3]. »]

il fut arrivé et qu'il le vit, il reconnut que c'était effectivement (un *lin*). *Yen Yen* (= *Tse-yeou*) lui demanda : « Parmi les êtres qui volent le plus honorable est le phénix, et parmi les êtres qui marchent le plus honorable est le *lin*, car il est difficile de les faire venir. Je me permets de vous demander à qui répond ce (*lin*) qui apparaît maintenant. » Le Maître lui répondit : « Quand le Fils du Ciel répand sa vertu bienfaisante et qu'il s'apprête à produire le calme universel, alors le *lin*, le phénix, la tortue *koei* et le dragon en sont par avance l'heureux présage. Maintenant l'auguste dynastie *Tcheou* est près de sa fin et dans le monde il n'y a pas de souverain (digne de ce nom). Pour qui vient donc (ce *lin*)? » Il se mit alors à verser des larmes et dit : « Je suis parmi les hommes ce que le *lin* est parmi les animaux. Maintenant, quand le *lin* apparaît, il est mort; c'est la preuve que ma carrière est terminée 吾道窮矣. » Il chanta alors ceci : « Au temps de *T'ang* (*Yao*) et de *Yu* (*Choen*), le *lin* et le phénix venaient se promener. — Maintenant puisque ce n'est pas l'époque qui leur convient, que puis-je demander? — O *lin*, ô *lin*, mon cœur est tourmenté. »

1. Le *Tso tchoan* ajoute ici la phrase : « . . et le donna au garde des forêts » 以賜虞人.

2. C'est-à-dire qu'on prit le corps du *lin* pour l'apporter au duc de *Lou*.

3. Le texte du *Luen yu* (IX, 8) est conçu un peu différemment : « Le Maître dit : « L'oiseau *fong* (le phénix) ne vient pas; le *Ho* ne produit pas le Tableau. C'en est fini de moi. » — Les combinaisons numériques exprimées par des cercles blancs et des cercles noirs sur le Tableau porté par un cheval sorti du Fleuve et sur l'Écrit porté par une tortue sortie de la rivière *Lo* ont fait l'objet de spéculations innombrables en Chine; Legge a résumé la théorie la plus généralement admise dans quelques pages de son introduction à la traduction du *I king* (SBE, vol. XVI, p. 14-18). — Dans un article intitulé *Cupmarks as an archaic form of Inscription* (J. R. A. S., July 1903, p. 517-543), J. H. Rivett-Carnac a émis l'hypothèse (déjà acceptée par Terrien de Lacouperie dans *Journ. Roy. As. Soc.*, 1885, p. 436) que les cercles du Tableau et de l'Écrit devaient être en réalité de ces cupules

[*Yen Yuen*[1] étant mort, *K'ong-tse* dit : « Le Ciel veut ma mort[2]. »] *Lue* X

Puis, lors de la chasse du côté de l'Ouest[3], il vit le *lin* et dit : « Ma carrière est terminée[4]. »

[Il dit en poussant un profond soupir : « Personne ne me connaît. » *Tse-kong* lui demanda : « Que signifie ceci que personne ne vous connaît? » Le Maître répon- *Lue* XIV

gravées sur le roc qui semblent avoir formé un système de notation rudimentaire aux époques préhistoriques. — On remarquera que le Tableau du Fleuve 河圖 et l'Écrit du *Lo* 洛書 sont souvent, comme dans le texte de *Se-ma Ts'ien*, mentionnés en compagnie l'un de l'autre ; tel est le cas dans l'appendice *Hi-ts'e* du *I king* (SBE, vol. XVI, p. 374). Cependant, on trouve aussi, comme dans le texte du *Luen yu*, le Tableau du Fleuve mentionné isolément; c'est ainsi que le *Chou king* (chap. *Kou ming*; Legge, C. C., vol. III, p. 554) parle du Tableau du Fleuve comme d'un joyau conservé avec divers objets en pierre de prix, ce qui semble autoriser la supposition que ce Tableau lui-même était gravé sur une plaque de pierre; le *Li ki* (chap. *Li yun*, trad. Couvreur, t. I, p. 536) dit : « Le Fleuve produisit le Tableau (porté par) un cheval » 河出馬圖. — Le sens de la parole de Confucius semble être celui-ci : le Ciel ne fait pas apparaître les merveilles qui signalent la venue d'un prince sage; c'est la preuve que mes enseignements n'ont pas atteint leur but; c'en est fini de moi, je n'ai plus qu'à me retirer.

1. *Yen Yuen* ou *Yen Hoei* était le disciple favori de Confucius.

2. Le sens le plus vraisemblable de cette phrase est celui-ci : Le Ciel avait fait naître *Yen Yuen* pour qu'il fût l'assistant de Confucius; en le faisant disparaître, il annonce que Confucius va bientôt mourir lui-même et n'a plus besoin désormais de son disciple fidèle. Cette interprétation est confirmée par la place que *Se-ma Ts'ien* assigne à ce propos de Confucius qu'il intercale entre deux phrases prédisant toutes deux la mort prochaine du Maître.

3. Il s'agit de la chasse à *Ta-ye* (cf. p. 415, ligne 2) qui eut lieu dans l'ouest du pays de *Lou*, comme l'indique expressément le texte du *Tso tchoan* (14e année du duc *Ngai*).

4. Nous avons déjà trouvé cette phrase dans le texte du *K'ong ts'ong*; cf. p. 416, ligne 14 de la n. initiale. Elle figure aussi dans le récit que fait le commentaire du *Tch'oen-ts'ieou* attribué à *Kong-yang*.

dit : « Je ne suis pas irrité contre le Ciel et je ne blâme pas les hommes. Puisque j'étudie ce qui est en bas et que je pénètre ce qui est en haut, celui qui me connaîtra, ce sera sans doute le Ciel[1]. »] [Ceux[2] qui ne soumirent pas leur volonté et qui ne laissèrent subir aucun affront à leur personne, est-ce que ce ne furent pas *po I* et *chou Ts'i*[3] ? On peut dire de *Hoei* (originaire) de *Lieou-hia*[4], et de *Chao-lien*[5] qu'ils soumirent leur volonté et qu'ils ex-

Luen yu; XVIII, 8.

1. Cette parole de Confucius est obscure; les commentateurs modernes l'expliquent en y voyant une allusion au *Tch'oen-ts'ieou*. Confucius dirait donc ceci : Personne ne m'a connu, puisque je n'ai point réussi à être investi des fonctions de conseiller d'un prince; cependant je n'en veux ni au Ciel, ni aux hommes, car en réalité cela me permet d'être le directeur spirituel, non de mon époque seulement, mais de tous les âges à venir; en effet, dans le *Tch'oen-ts'ieou*, j'étudie en bas les affaires humaines, je pénètre en haut la conduite des rois (上達 = 達王道) et je fais un ouvrage si parfait que le Ciel seul pourra en apprécier tout le mérite et connaître ce que je vaux. — Quelque artificielle que soit cette glose, on ne voit pas bien quel autre sens on pourrait attribuer aux paroles de Confucius.

2. Dans *Se-ma Ts'ien*, ce texte fait immédiatement suite au précédent et doit être considéré comme la continuation des paroles de Confucius.

3. Sur *po I* et *chou Ts'i*, qui se laissèrent mourir de faim plutôt que d'approuver la substitution de la dynastie des *Tcheou* à celle des *Yn*, voyez le chap. LXI des *Mémoires historiques*.

4. L'opinion la plus communément admise est que *Lieou-hia* 柳下 est un nom de lieu, mais on ne sait où se trouvait cette localité. — D'après un autre texte du *Luen yu* (XV, 13), *Hoei* 惠 était contemporain de *Tsang Wen tchong* 臧文仲 dont le fils *Tsang Siuen chou* 臧宣叔 et le petit-fils *Tsang Ou tchong* 臧武仲 sont mentionnés par le *Tso-tchoan*, le premier en 591, et le second en 552. On voit par là que *Tsang Ou tchong*, et par suite *Hoei* de *Lieou-hia*, devaient vivre à la fin du VIIe siècle avant notre ère.

5. *Chao-lien* 少連 est mentionné dans le *Li ki* (chap. *Tsa ki*,

posèrent aux affronts leur personne[1]; on peut dire de *Yu-tchong*[2] et de *I-i*[3] qu'ils restèrent dans la retraite et qu'ils gardèrent le silence[4]; lorsqu'ils agirent, ils se conformèrent à la pureté; lorsqu'ils se retirèrent, ils se conformèrent aux circonstances. Pour moi, je suis différent de ces hommes. Il n'est pas (de règle fixe) pour que j'aille de l'avant et il n'est pas (de règle fixe) pour que je m'abstienne[5]. »]

Le Maître dit : « Non! non[6]! [L'homme supérieur s'affligerait que sa bonne renommée ne fût pas célébrée *Luen yu*; xv, 19.

3e part., § 14; trad. Couvreur, p. 162) en compagnie de *Ta-lien* 大連; ils appartenaient, nous dit-on, à une tribu barbare de l'Est de la Chine, et cependant ils surent observer parfaitement les règles du deuil.

1. Le *Luen yu* ajoute ici la phrase 言中倫行中慮 « dans leurs paroles ils furent d'accord avec la raison; dans leurs actes, ils furent d'accord avec l'opinion (que les hommes se font de la sagesse). »

2. *Yu-tchong* désigne le plus souvent *Tchong-yong*, frère cadet de *T'ai-po* de *Ou* (cf. cependant t. IV, p. 3, n. 1, et t. IV, p. 268, n. 1).

3. On ne sait rien de précis sur ce personnage.

4. Je suis dans ma traduction le commentaire de *Pao Hien* 包咸 (1re moitié du 1er siècle p. C.) qui explique le mot 放 comme ayant ici le sens de 置. La phrase 放言 signifierait donc : ils ne parlèrent plus désormais (des affaires de ce monde). Il faut avouer cependant que le mot 放 a en général une valeur toute contraire et que 放言 devrait signifier : ils donnèrent libre cours à leurs paroles. C'est ce dernier sens qu'adopte Legge (CC, vol. I, p. 201).

5. En d'autres termes, Confucius se laisse guider par la seule justice et sa conduite n'est pas inflexible comme celles des personnes trop systématiques qu'il vient d'énumérer.

6. Cette négation répétée exprime l'idée de Confucius qu'*il ne faut pas* que la mémoire d'un homme supérieur périsse après sa mort.

après sa mort[1].] Puisque ma doctrine n'a pas été mise en pratique, par quoi me ferai-je connaître à la postérité? » Alors, en se servant des mémoires des historiens[2], il composa[3] le *Tch'oen-ts'ieou*[4]. En remontant, il alla jusqu'au duc *Yn* (722-712); en descendant, il arriva

1. L'homme supérieur ne recherche pas la réputation de son vivant; mais il désire avoir accompli une œuvre telle qu'il laisse après sa mort une gloire impérissable.

2. 史記. Cf. t. I, p. cx, n. 2; t. III, p. 18, n. 4; t. IV, p. 177, n. 1. — Même après que *Se-ma Ts'ien* eut donné à son ouvrage le titre de 史記, ce terme continua à être employé dans le sens vague qu'il avait autrefois et cela induisit parfois les commentateurs en erreur. C'est ainsi que le chapitre *Ou hing tche* du *Ts'ien Han chou* mentionne souvent le *Che ki* et *Yen Che-kou* a cru qu'il s'agissait des *Mémoires historiques* de *Se-ma Ts'ien*; mais un examen plus attenti permet de reconnaître que le *Che ki* cité à diverses reprises par le *Ou hing tche* n'est autre que le *Kouo yu* 國語 (cf. *Ts'ien Han chou*, chap. XXVII, *b*, 1re partie, notes critiques de l'édition de *K'ien-long*).

3. *Se-ma Ts'ien* emploie ici le mot 作. Nous avons vu qu'il se sert ailleurs du mot 次 qui impliquerait plutôt l'idée d'un simple arrangement chronologique de documents préexistants. Cf. t. III, p. 18, n. 6.

4. Les mots 春秋 signifient proprement « printemps et automne »; ils ont le sens métaphorique de « années » parce que les noms de *deux* saisons ont été pris pour désigner l'année tout entière avec ses *quatre* saisons; c'est de la même manière que les *deux* mots 東西, qui signifient proprement « Est et Ouest » désignent les « objets » en général, c'est-à-dire tout ce qui se trouve dans les *quatre* directions de l'espace. — On rencontre fréquemment dans les historiens chinois l'expression 春秋 employée pour exprimer en années l'âge d'un homme. — On voit donc comment cette même expression a pu arriver à signifier « Annales », ce qui est la vraie traduction du titre de l'ouvrage attribué à Confucius. Cf. LEGGE, C. C. vol. V, prolég., p. 7.

jusqu'à la quatorzième année (481) du duc *Ngai*, (embrassant ainsi les règnes de) douze ducs. Se fondant sur le fait que (les princes de) *Lou* étaient apparentés aux (rois de la dynastie) *Tcheou*, il transporta donc dans (leur histoire des récits concernant) les trois dynasties[1]. Il condensa son style, mais en lui faisant indiquer beaucoup de choses[2] : c'est ainsi que les princes de *Ou* et de

1. Quoique la phrase soit obscure, je crois que le sens que je propose rend bien compte de la suite des idées. *Se-ma Ts'ien* a commencé par dire que le *Tch'oen-ts'ieou* est une chronique des règnes de douze ducs de *Lou* ; cependant on y trouve aussi relatés des faits qui se rapportent à la dynastie des *Tcheou* ou même parfois aux deux dynasties plus anciennes des *Hia* et des *Yn* ; si Confucius put ainsi donner à son ouvrage plus d'extension qu'il ne semblait devoir en comporter, c'est parce que la parenté qui unissait la lignée des princes de *Lou* à celle des rois de la dynastie *Tcheou* l'y autorisait. Le commentaire que *Se-ma Tcheng* donne de la phrase 據魯親周 rend inintelligible le mot 故 qui commence la phrase suivante. Legge, qui a tenu compte en quelque mesure de cette glose dans la traduction qu'il a faite de ce passage (*Chinese classics*, vol. V, proleg., p. 14), aboutit à l'interprétation fort peu satisfaisante que voici : « He kept close in it to (the annals of) Loo, showed his affection for Chow, and purposely made the three dynasties move before the reader. » — Une autre explication nous est suggérée par le critique moderne *Lieou Pao-nan* (SHTKK, chap. 1070, p. 6 v° et 7 r°) qui substitue le mot 新 au mot 親 et qui lit 據魯新周. Le sens serait alors que Confucius, en écrivant le *Tch'oen-ts'ieou*, voulut « s'appuyer sur *Lou* pour en faire un nouveau *Tcheou* et y transporter les principes des trois dynasties. » En d'autres termes, Confucius, qui avait eu autrefois l'idée de se mettre au service du rebelle *Kong-chan Pou-nieou* pour faire de sa ville la capitale d'un nouveau *Tcheou* oriental (cf. p. 318, n. 4), aurait conçu un projet analogue au sujet de la principauté de *Lou* qu'il espérait pouvoir transformer en un nouveau *Tcheou* et égaler aux trois premières dynasties, *Hia*, *Yn*, *Tcheou*.

2. Comme on le voit, *Se-ma Ts'ien* affirme que les termes dont se sert Confucius cachent des intentions profondes et il va donner la preuve de son dire.

Tch'ou se donnaient le titre de roi; or le *Tch'oen-ts'ieou* les rabaisse en les appelant des vicomtes; lors de la réunion de *Tsien-t'ou* (632), le Fils du Ciel (la dynastie) *Tcheou*, fut en réalité sommé d'y venir; or le *Tch'oen-ts'ieou* dissimule ce fait en disant : Le roi par la grâce du Ciel (passa l'inspection des) fiefs à *Ho-yang*[1]. C'est en remontant à des exemples de ce genre qu'on trouve une règle pour le temps présent[2]; la signification des abaissements et des suppressions[3] (que fait le *Tch'oen-ts'ieou*) sera mise au jour et expliquée quand il y aura des souverains (dignes de ce nom); si la signification du *Tch'oen-ts'ieou* prévaut, alors dans tout le monde les sujets rebelles et les malfaiteurs seront saisis de crainte[4]. Lorsque *K'ong-tse* exerçait une fonction publique, les phrases par lesquelles il s'exprimait quand il jugeait des procès étaient à peu près semblables à celles qu'employaient les autres hommes et ne présentaient rien qui lui fût particulier; mais, lorsqu'il fit le *Tch'oen-ts'ieou*, il écrivit ce qu'il fallait écrire, il supprima ce qui était à sup-

1. Cf. t. I, p. 295, n. 2 et 3.

2. Cette phrase et les deux suivantes sont un jugement général sur la valeur du *Tch'oen-ts'ieou* : à n'importe quelle époque, si on étudie de près le style de ce livre, on y trouvera des directions pour le temps où l'on vit; à n'importe quelle époque, un souverain, s'il est sage, comprendra le sens des réticences ou des expressions du *Tchoen-ts'ieou* et en fera son profit; à n'importe quelle époque, si ce sens véritable est présent à l'esprit de tous, les fauteurs de rébellion et de mal seront saisis de crainte.

3. Des deux exemples cités plus haut par *Se-ma Ts'ien*, l'un concerne un abaissement (le titre de vicomte étant substitué à celui de roi); l'autre montre une suppression ou réticence (Confucius passe sous silence le fait que le Fils du Ciel fut sommé de venir à *Tsien-t'ou*).

4. Mencius (III, *b*, 9, § 11) dit : « Quand *K'ong-tse* eut achevé le *Tch'oen-ts'ieou*, les sujets rebelles et les malfaiteurs furent saisis de crainte. »

primer, (de telle sorte que) les gens tels que *Tse-hia*[1] ne purent critiquer une seule expression. Quand ses disciples reçurent le *Tch'oen-ts'ieou*, *K'ong-tse* (leur) dit : « Dans les générations à venir, [ceux qui me rendront justice, ce sera à cause du *Tch'oen-ts'ieou*; et ceux qui me condamneront, ce sera aussi à cause du *Tch'oen-ts'ieou*[2]. »] Mencius; III, b, 9, § 8.

L'année suivante (480), *Tse-lou* mourut dans le pays de *Wei*[3].

K'ong-tse étant tombé malade, *Tse-kong* demanda à le voir. [En ce moment, *K'ong-tse* s'appuyant sur son bâton[4], *Li Ki*, chap. *T'an kong*

1. *Pou Chang*, dont l'appellation était *Tse-hia*, est un disciple de Confucius connu pour sa grande érudition. — D'après Legge (C. C., vol. V, prolég., p. 14), les mots 子夏之徒 signifieraient » les disciples de *Tse-hia* »; je crois qu'ils signifient : « les gens tels que *Tse-hia* », c'est-à-dire : *Tse-hia* et les autres personnes érudites comme lui. — Dans une glose de *Siu Yen* 徐彥 (fin de la dynastie *T'ang*) au commentaire du *Tch'oen ts'ieou* attribué à *Kong-yang*, on relève (12e année du duc *Tchao*) une citation ainsi conçue de l'ouvrage intitulé *Tch'oen ts'ieou chouo* 春秋說 : « *K'ong-tse* composa le *Tchoen-ts'ieou* en 18.000 mots; il l'écrivit en neuf mois. Quand il fut terminé, il le remit aux personnes telles que *Yeou* (= *Yen Yen*) et *Hia* (= *Pou Chang*) 授游夏之徒 ; *Yeou*, *Hia* et les autres ne purent y changer un seul mot. »

2. D'après *Lieou Hi* (auteur du *Che ming*; cf. Watters, *Essays on the Chinese language*, p. 35), cette phrase signifierait que : ceux qui rendront justice à Confucius seront les souverains qui suivent les excellents exemples de *Yao et de Choen*, tandis que ceux qui le condamneront seront ceux qui, étant rois ou ducs, se verront censurés par le *Tch'oen-ts'ieou*. — Cette explication me paraît moins extraordinaire qu'à Legge (C. C., vol. V, prol., p. 14, n. 3), et, pour ma part, je la trouve plausible.

3. Le *che kia* de *Wei* (cf. t. IV, p. 209) semble rapporter la mort de *Tse-lou* à l'année 481 ; mais la date de 480 est confirmée par le Supplément au *Tso tchoan* (15e année du duc *Ngai*).

4. 負杖. Le *Kia yu* (§ 40) et le *Li ki* (chap. *T'an kong*)

allait et venait devant sa porte; il lui dit : « O *Se*, pourquoi venez-vous si tard[1] ? » *K'ong-tse* chanta alors ceci en soupirant :

> Le *T'ai-chan* va s'écrouler;
> La maîtresse poutre va s'affaisser;
> L'homme sage va se flétrir[2]].

En même temps (qu'il chantait cela), ses larmes coulaient. Il dit à *Tse-kong*: « Voici longtemps que le monde n'a plus de sagesse; personne n'a été capable de me prendre pour maître[3]. [Les gens de l'époque des *Hia* déposaient le cercueil (en haut de l')escalier de l'Est; les gens de l'époque des *Tcheou*, (en haut de l')escalier de l'Ouest; les gens de l'époque des *Yn* le plaçaient entre les deux colonnes[4]. La nuit dernière, j'ai rêvé

donnent la leçon 負手曳杖 « les mains derrière le dos et traînant son bâton »; cf. LEGGE C. C., vol. I, prol. p. 87, et SBE, vol. XXVII, p. 138. — Je dois dire que l'attitude indiquée par *Se-ma Ts'ien* me paraît bien plus vraisemblable.

1. Cette phrase est reportée plus loin par le *Kia yu* (§ 40 et par le *Li ki* (chap. *T'an kong*).

2. Confucius compare sa mort prochaine à l'écroulement de la plus importante de toutes les montagnes ou à l'effondrement de la maîtresse poutre sur laquelle repose la charpente entière d'un édifice.

3. Dans le *Li ki* (chap. *T'an kong*), cette phrase est placée plus loin et prend la forme suivante : « Aucun souverain intelligent n'est apparu; dans le monde y a-t-il quelqu'un qui ait été capable de me prendre pour maître? »

4. La plate-forme placée devant la salle principale était abritée par un toit que supportaient deux colonnes; on y accédait par deux escaliers, l'un placé à l'Est, l'autre à l'Ouest. Le maître de la maison se servait de l'escalier oriental; le visiteur, de l'escalier occidental. Les rites des *Hia* supposaient que le mort était encore considéré comme le maître de la maison; au contraire, les rites des *Tcheou* le traitaient comme un visiteur; les rites des *Yn* lui assignaient un rang intermédiaire entre celui de maître de la maison et celui de visiteur. — Sur la coutume de disposer le cercueil dans la maison pendant un temps

que j'étais assis entre les deux colonnes, devant les offrandes qu'on fait à un mort. C'est sans doute parce que je suis un homme (qui descend) des *Yn*[1]. » Sept jours plus tard, il mourut.]

K'ong-tse était âgé de soixante-treize ans et c'était le jour *ki-tch'eou* du quatrième mois de la seizième année (479) du duc *Ngai*, de *Lou*, quand il mourut[2].

[Le duc *Ngai* prononça son éloge funèbre en disant[3] : « Le Ciel miséricordieux n'a pas compassion (de moi); il n'a pas pu prendre sur lui de me laisser un seul vieillard expérimenté[4] qui fût capable de me protéger, moi l'homme unique[5], pendant que je règne. Plein de tristesse, je suis plongé dans l'affliction. Hélas! vénérable

Tso tchoan 16e année du duc *Ngai.*

plus ou moins long, voyez De Groot, *Religious system of China*, Book I, p. 363 et suiv.

1. On a vu plus haut (p. 286, lignes 1-4 de la n.) que la généalogie de Confucius se rattachait à la famille princière de *Song* qui elle-même passait pour descendre de l'antique dynastie *Yn*.

2. Le jour *ki-tch'eou* était le onzième du quatrième mois (cf. la dissertation de *K'ong Kouang-mou* dans SHTKK, chap. 1415, p. 15 r° et v°). Les indications de *Se-ma Ts'ien* au sujet de la naissance et de la mort de Confucius concordent parfaitement entre elles, car si Confucius naquit la 22e année (551) du duc *Siang* et s'il mourut la 16e année (479) du duc *Ngai*, il est bien exact de dire qu'il mourut à l'âge de 73 ans, suivant la manière chinoise de compter les années. — Il faut considérer comme fautive la note de *Se-ma Tcheng* qui prétend que si Confucius était né la 22e année du duc *Siang*, il était âgé de 72 ans (et non de 73) lorsqu'il mourut. — Les auteurs qui, comme *Kiang Yong* (HTKK, chap. 261) admettent avec *Kong-yang* et *Kou-leang* que Confucius naquit la 21e année du duc *Siang* (552), font mourir Confucius à 74 ans; mais nous avons vu (p. 289, n. 2) que la divergence des opinions sur la date de la naissance de Confucius était purement formelle.

3. Cet éloge est reproduit dans le *Li ki*, chap. *T'an kong* (1re partie, section 3, article 44; trad. Couvreur, t. I, p. 186-187) et dans le *Kia yu* (§ 40.)

4. Le vieillard dont il est ici question est Confucius.

5. Cette phrase est tirée du *Che king* (*Siao ya*, livre IV, ode 9,

Ni[1] ! je n'ai plus personne qui me serve de règle. » *Tse-kong* dit : « Le prince ne mourra certainement pas dans le pays de *Lou*[2] ! Le Maître en effet a dit : Pécher dans la pratique des rites, c'est preuve d'aveuglement d'esprit; pécher dans l'emploi des mots, c'est preuve de tendance aux abus. Pécher en ce qui concerne les intentions, c'est aveuglement d'esprit; pécher en ce qui concerne les places appropriées, c'est tendance aux abus. (Or, ce que vient de faire le duc *Ngai*, à savoir :) celui dont il n'a pas su se servir pendant qu'il vivait, faire son éloge après sa mort, c'est pécher dans la pratique des rites; dire en parlant de lui-même « moi l'homme unique[3] », c'est pécher dans l'emploi des mots. »]

K'ong-tse fut enterré au nord de la capitale (du pays) de *Lou*, sur les bords (de la rivière) *Se*[4].

str. 6); mais au lieu de 我王, le duc *Ngai* dit 余一人, ce qui est une expression synonyme, puisque le Fils du Ciel seul avait le droit de s'appeler « l'homme unique. » C'est peut-être la réminiscence du texte du *Che king* qui a amené le duc *Ngai* à s'arroger ici un titre auquel il ne pouvait prétendre, comme va le faire remarquer *Tse-kong* quelques lignes plus bas.

1. *Tchong-ni* ou Confucius.

2. *Tse-kong* va montrer que les paroles prononcées par le duc *Ngai* présentent deux fautes graves ; il en conclut que ce prince se conduira mal dans d'autres occasions et que, par conséquent, il ne pourra pas terminer tranquillement ses jours dans le pays de *Lou*. — En l'année 468, le duc *Ngai* fut en effet obligé de se réfugier dans le pays de *Yue* et c'est là qu'il dut mourir si la prédiction de *Tse-kong* est correcte (cf. Legge, C. C., vol. V, p. 861, *b*) ; cependant *Se-ma Ts'ien*, dans le *che kia* de *Lou* (t. IV, p. 129) donne à entendre que le duc *Ngai* put encore revenir dans le pays de *Lou* pour y mourir.

3. Cf. p. 425, n. 5.

4. La sépulture de Confucius se trouve dans l'endroit qu'on appelle aujourd'hui le *K ong lin* 孔林 à 2 *li* au nord de la sous-préfecture de *K'iu-feou* (l'ancienne capitale du royaume de *Lou*) ; un mur

Ses disciples portèrent tous les vêtements de deuil pendant trois années[1]; au bout de trois ans, leur deuil de cœur étant terminé, quand ils se séparèrent les uns des autres pour s'en aller[2], ils éclatèrent en lamentations

d'enceinte de plusieurs *li* enclôt le terrain au milieu duquel elle est placée; ce terrain est adossé à la rivière *Se* 泗 et fait face à la rivière *Tchou* 洙; la tombe elle-même est haute de 15 pieds; à une dizaine de pas à l'est, on voit la tombe de *Po-yu* 伯魚, fils de Confucius; à une dizaine de pas au sud, est la tombe de *Tse-se* 子思 (= *Yuen Hien*, disciple de Confucius). Ces renseignements sont extraits du *Ta Ts'ing i tong tche*, chap. cxxx, p. 6 r°. — Le *Hoang lan* 皇覽, ouvrage composé, semble-t-il, par *Wang Siang* 王象 à l'époque des *Wei* (220-264), nous a laissé une description assez détaillée de la sépulture de Confucius, description qui est citée dans les commentaires de *Se-ma Ts'ien*; on y relève cette indication que le terrain où se trouvait la sépulture était ombragé par une centaine d'arbres qui étaient tous d'essences différentes; la tradition voulait que ces arbres eussent été plantés par les disciples de Confucius, chacun d'eux ayant apporté un spécimen des arbres propres à la région d'où il était originaire.

1. 皆服三年. Ce témoignage semble prouver que les disciples ne suivirent pas l'avis de *Tse-kong* tel que le rapporte le *Li-ki* (*T'an kong*, part. I, section 2, § 21; trad. Couvreur, t. I, p. 146); d'après le *Li-ki*, en effet, *Tse-kong* fit observer que Confucius lui-même avait été en deuil de ses disciples *Yen Yuen* et *Tse-lou* comme s'ils eussent été ses fils, mais qu'il n'avait pas porté les vêtements de deuil; *Tse-kong* proposa donc que les disciples de Confucius fussent en deuil de lui comme s'ils avaient perdu leur père, mais qu'ils ne portassent pas les vêtements de deuil 若喪父而無服. Ils se seraient donc bornés au deuil de cœur 心喪 dont parle *Se-ma Ts'ien* lui-même lorsqu'il dit : « Au bout de trois ans, leur deuil de cœur étant terminé... »

2. Quoique n'étant pas très explicite, cette phrase donne à entendre que pendant les trois années de deuil, les disciples restèrent

et chacun d'eux donna de nouveau libre cours à son affliction. Quelques-uns d'entre eux restèrent encore[1]. Seul *Tse-kong* habita dans une hutte sur le tertre de la tombe[2] et y passa en tout six années[3], après lesquelles il partit.

Parmi les disciples et les gens (du pays) de *Lou*, ceux qui vinrent s'établir à demeure aux environs de la tombe formèrent plus de cent habitations qu'on appela pour cette raison « le hameau de *K'ong*[4] ».

groupés auprès de la tombe de leur maître. C'est d'ailleurs ce que dit expressément le *Kia yu* (§ 40) : « Les disciples demeurèrent tous auprès de la tombe » 弟子皆家於墓. — Sur la coutume de passer les trois années de deuil, ou même un temps plus long, auprès de la tombe d'un mort, voyez De Groot, *The religious system of China*, Book I, p. 794 et suiv. — De nos jours encore on peut relever en Chine quelques vestiges de cet ancien usage ; voyez dans la *Gazette de Péking*, trad. anglaise, 31 mai 1872, l'histoire d'un fils qui séjourne depuis huit ans à côté de la tombe de sa mère.

1. Le *Kia yu* (§ 40) dit : « Quand le deuil de trois ans fut terminé, les uns restèrent, les autres partirent. »

2. Au lieu de 廬於冢上 « demeura dans une hutte sur le tertre de la tombe », le *Kia yu* (§ 40) écrit : 廬於墓 « demeura dans une hutte auprès de la tombe ». Cette seconde leçon est plus admissible, car les rites interdisaient de monter sur le tumulus.

3. *Tse-kong* (= *Toan-mou Se*), après être resté près de la tombe de son maître pendant la période du deuil réglementaire de trois ans, séjourna là pendant encore trois autres années. — Mencius (III, *a*, 4, § 16) nous dit : « Autrefois, après la mort de Confucius, quand les trois années (de deuil) furent passées, ses disciples préparèrent leurs bagages et se disposèrent à retourner chez eux. Quand ils entrèrent pour saluer *Tse-kong*, ils s'entreregardèrent et se mirent à se lamenter jusqu'à en perdre tous la voix. Puis ils s'en retournèrent chez eux. *Tse-kong* revint se bâtir une habitation sur l'esplanade (qui était auprès de la tombe) et passa là seul trois années avant de s'en retourner chez lui. »

4. 孔里. Même témoignage à la fin du § 40 du *Kia yu*.

(Les princes de) *Lou* se transmirent de génération en génération la coutume d'offrir des sacrifices à *K'ong-tse* à des époques fixes de l'année. D'autre part, les lettrés aussi s'exercèrent à pratiquer les rites tels que le banquet de district et le grand tir à l'arc auprès de la tombe de *K'ong-tse*. La sépulture de *K'ong-tse* est grande de un *k'ing*[1]. La salle dans laquelle demeurèrent autrefois les disciples[2] a été tranformée en un temple funéraire par les générations suivantes qui y ont déposé les vêtements de *K'ong-tse*, son chapeau de cérémonie, son luth, son char et ses écrits. Tout cela se conserva sans interruption pendant plus de deux cents années jusqu'à l'avènement des *Han*. Lorsque l'empereur *Kao* passa dans le pays de *Lou* (195), il offrit un sacrifice de trois grandes victimes (à la tombe de *K'ong-tse*)[3]. Quand les seigneurs, les hauts dignitaires et les conseillers arrivent (dans le pays de *Lou*), ils commencent toujours par aller rendre visite (à cette tombe) et ce n'est qu'ensuite qu'ils s'occupent du gouvernement[4].

1. Un *k'ing* 頃 vaut cent *meou* ou arpents; c'est une mesure de superficie assez considérable; elle évalue ici les dimensions de tout le terrain clos par une enceinte au milieu duquel se trouvait la tombe.

2. J'accepte l'ingénieuse correction de texte proposée par *Fang Pao* qui propose d'intervertir l'ordre des caractères, et de lire : 故弟子所居堂內. La salle où demeurèrent autrefois les disciples est sans doute celle dans laquelle ils séjournèrent pendant les trois années du deuil.

3. Ce fait est rapporté dans le *Ts'ien Han chou* (chap. I, *b*, p. 8 v°) à la date du onzième mois de la douzième et dernière année du règne de l'empereur *Kao*, fondateur de la dynastie *Han*. — Sur le groupe de trois victimes (*suovetaurilia*) qui comprenait un bœuf, un mouton et un porc, cf. t. IV, p. 28, n. 3.

4. *Se-ma Ts'ien* dit que c'est une coutume constante sous la dynastie *Han* que, lorsqu'un nouveau seigneur reçoit en fief le pays de *Lou*,

K'ong-tse engendra *Li*, dont l'appellation fut *Po-yu*. *Po-yu* mourut à l'âge de cinquante ans, avant *K'ong-tse*[1].

Po-yu engendra *Ki*, dont l'appellation fut *Tse-se*[2]. (Il

ou que, lorsqu'un fonctionnaire est envoyé dans ce pays en qualité de haut dignitaire ou de conseiller, ils aillent rendre hommage à la tombe de Confucius avant d'exercer leurs fonctions.

1. D'après le *Kia yu* (§ 39), Confucius nomma son fils *Li* 鯉 « carpe » et lui donna l'appellation de *Po-yu* 伯魚 « l'aîné Poisson », parce que, au moment de la naissance de cet enfant, le duc *Tchao*, de *Lou*, lui avait fait présent d'une carpe 鯉魚. — Ce fils de Confucius est mentionné à trois reprises dans le *Luen yu* (XI, 7; XVI, 13; XVII, 10). Un de ces trois passages du *Luen yu* (XI, 7) semble admettre que *Po-yu* mourut avant le disciple *Yen Hoei*; la chose n'est pas impossible, puisque *Yen Hoei* paraît être mort en 481 (cf. p. 417, ligne 1); à cette date Confucius était âgé de 71 ans (à la chinoise); il pouvait donc, s'il s'est marié comme le dit le *Kia yu* à 19 ans, avoir perdu un fils qui, en 483, c'est-à-dire avant la mort de *Yen Hoei*, aurait été âgé de 50 ans. D'après une autre interprétation, le texte du *Luen yu* ne ferait que supposer la mort de *Po yu* : Confucius, parlant de son fils qui était encore vivant, indiquerait comment, à supposer qu'il fût mort, lui Confucius aurait agi; pour justifier cette explication, on fait remarquer que, dans ce texte, Confucius appelle son fils par son nom personnel *Li*, ce qui eût été interdit par les rites s'il se fût agi d'une personne réellement morte. Mais cette règle rituelle est contestable quand il s'agit d'un père parlant de son fils.

2. *Tse-se* est souvent cité par Mencius (II, *b*, 11 ; IV, *b*, 31; V, *b*, 3, 6, 7; VI, *b*, 6) qui, en quatre occasions différentes affirme qu'il fut à la cour du duc *Mou*, de *Ts'in*, et même (VI, *b*, 6) qu'il y eut la charge de ministre. Mais le duc *Mou* ne monta sur le trône qu'en l'année 407 et nous avons vu, d'autre part, que *Po-yu*, père de *Tse-se*, dut mourir en 481 ou 480; le témoignage de *Se-ma Ts'ien*, quand il nous dit que *Tse-se* mourut à 62 ans nous apparaît donc comme erroné. Certains critiques ont supposé que le texte de *Se-ma Ts'ien* avait été altéré, et qu'au lieu de 62, il fallait lire 82; si *Tse-se* était né peu avant la mort de son père, soit par exemple en 479, il aurait été âgé, en 407, de 73 ans (à la chinoise) et aurait donc pu être au service du duc *Mou*. On peut encore imaginer d'autres combinaisons qui ne sont

vécut) soixante-deux ans. Il fut en danger dans (le pays de) *Song*[1]. *Tse-se* composa le *Tchong-yong*[2].

Tse-se engendra *Po*[3], dont l'appellation fut *Tse-chang*. (Il vécut) quarante-sept ans.

Tse-chang engendra *K'ieou*, dont l'appellation fut *Tse-kia*. (Il vécut) quarante-cinq ans.

Tse-kia engendra *Ki*, dont l'appellation fut *Tse-king*[4]. (Il vécut) quarante-six ans.

Tse-king engendra *Tch'oan*, dont l'appellation fut *Tse-kao*. (Il vécut) cinquante et un ans.

Tse-kao engendra *Tse-chen*[5] qui (vécut) cinquante-sept ans et qui fut conseiller de *Wei*.

guère moins arbitraires; cf. Legge, C. C., vol. I, proleg., p. 37, notes 5, 6, 7. — D'après un passage du *Li ki* (chap. *T'an kong*, 1re partie, section 1, § 4 : trad. Couvreur, p. 111-112), *Tse-se* aurait répudié sa femme, suivant en cela l'exemple que lui avait donné Confucius lui-même; mais la valeur de ce témoignage est contestable. Cf. Legge, S. B. E., vol. XXVII, p. 122, n. 2. — Le *Li ki* (chap. *T'an kong*, 2e partie, section 3, § 15) nous apprend aussi que la mère de *Tse-se*, femme de *Po-yu*, se remaria après la mort de *Po-yu*. Cf. Legge, S. B. E., vol. XXVII, p. 194.

1. D'après une note qui se trouve en tête du *Tchong yong* dans l'édition intitulée *Sin ts'eng se chou pou tchou fou k'ao pei tche*, on voit à quels événements il est fait ici allusion : lorsque *Tse-se* était âgé de 16 ans, il se rendit dans le pays de *Song*; à la suite d'une discussion trop animée avec le grand officier *Yo Cho* 樂朔, celui-ci le fit arrêter; *Tse-se* ne fut délivré que par l'intervention du prince de *Song* en personne.

2. Les critiques chinois s'accordent à reconnaître que ce témoignage est exact et que le *Tchong yong* est bien l'œuvre de *Tse-se*.

3. Au lieu de *Po* 白, le *Ts'ien Han chou* (chap. LXXXI, p. 7 v°) écrit *Po* 帛.

4. Au lieu de *Tse-king* 子京, le *Ts'ien Han chou* (chap. LXXXI, p. 7 v°) écrit *Tse-tchen* 子眞.

5. Le *Ts'ien Han chou* (chap. LXXXI, p. 7 v°) appelle ce personnage

Tse-chen engendra *Fou*[1] qui (vécut) cinquante-sept ans et qui fut *po-che* au service de *Tch'en Che*, le roi[2]; il mourut à la suite de *Tch'en* (*Che*)[3].

Choen 順. C'est sous ce dernier nom qu'il figure dans les paragraphes 14-16 du *K'ong ts'ong tse*; une note de cet ouvrage (§ 14, au début) nous apprend que son nom personnel était *Ou* 斌 (qu'on écrit aussi 斌). et que son appellation était *Tse-choen* 子順. Il fut conseiller du roi *Ngan-hi* (276-243), de *Wei*, vers la fin du règne de ce prince.

1. *K'ong Fou* 孔鮒 apparaît sous ce nom dans le chap. LXXXI, p. 7 v°, du *Ts'ien Han chou*; mais, dans le chap. LXXXVIII, p. 1 v°, du même ouvrage, il est nommé *K'ong Kia* 孔甲. On lui attribue la paternité du *K'ong ts'ong tse* 孔叢子; il est fort douteux cependant que le livre que nous possédons aujourd'hui sous ce titre (incorporé dans le *Han Wei ts'ong chou*) soit bien celui qu'il avait écrit. Le *K'ong ts'ong tse* (§ 17) lui-même nous donne d'assez longs détails sur *K'ong Fou* qu'il désigne souvent par son appellation *Tse-yu* 子魚; il nous raconte notamment dans quelles circonstances il se rattacha au parti de *Tch'en Che*. — Le *Song che* (chap. CCII, p. 11 r°) attribue à *K'ong Fou* la composition du *Siao eul ya* 小爾雅 (sur cet ouvrage, voyez WATTERS, *Essays on the Chinese language*, p. 28). Mais le *Siao eul ya* est mentionné dans les chapitres sur l'histoire littéraire, dans le *Ts'ien Han chou*, le *Soei chou* et les deux *T'ang chou*, sans que le nom de *K'ong Fou* soit indiqué; il semble que, à l'époque des cinq petites dynasties (907-960), le *Siao eul ya* qui avait été jusqu'alors un ouvrage anonyme, ait été introduit dans le *K'ong ts'ong tse* qui fut alors reconstitué de toutes pièces avec des débris antiques recueillis de tous côtés; c'est du *K'ong ts'ong tse* que les lettrés de l'époque des *Song* tirèrent de nouveau le *Siao eul ya* pour en faire un ouvrage à part, et, comme le *K'ong ts'ong tse* passait pour avoir été composé par *K'ong Fou*, *K'ong Fou* fut dès ce moment regardé comme ayant écrit le *Siao eul ya* (cf. SHTKK, chap. CCCCX, p. 2 v° et suiv.).

2. Sur *Tch'en Che*, voyez le chap. XLVIII des *Mém. hist.*

3. 死于陳下. Le *Ts'ien Han chou* (chap. LXXXI, p. 2 v°)

Le frère cadet de *Fou*, *Tse-siang*[1], (vécut) cinquante-sept années; il fut *po-che* au service de l'empereur *Hiao-hoei* (194-188), puis il fut promu au titre de gouverneur de *Tch'ang-cha*[2]; il était grand de neuf pieds et six pouces[3].

Tse-siang engendra *Tchong*, qui (vécut) cinquante-sept ans.

Tchong engendra *Ou*[4].

Ou engendra *Yen-nien*[5] et *Ngan-kouo*. *K'ong Ngan-*

écrit : 死陳下 ; et ailleurs (chap. LXXXVIII, p. 1 v°) : 卒與俱死 « en définitive, il (*K'ong Kia*) mourut en même temps que lui (*Tch'en Che*). » — *Tch'en Che* périt dans le mois de janvier de l'année 208 av. J.-C.

1. D'après une tradition qui est rapportée dans la préface au *K'ong ts'ong tse* (édition du *Han Wei ts'ong chou*), lors de la proscription des livres par *Ts'in Che hoang ti*, *Tse-siang* aurait aidé son frère aîné *K'ong Fou* à cacher un certain nombre de livres prohibés dans une muraille.

2. 長沙太守. Le *Ts'ien Han chou* (chap LXXXVI, p. 7 v°) écrit : 長沙太傅 « précepteur (du roi) de *Tch'ang cha*. » Cette seconde leçon est plus correcte, car, à l'époque de l'empereur *Hiao-hoei*, le territoire de *Tch'ang-cha* formait, non une commanderie dirigée par un gouverneur, mais un royaume à la tête duquel était un descendant de *Ou Joei* (cf. t. III, p. 105).

3. On retrouve chez ce personnage la haute stature qui a déjà été signalée lorsqu'il a été question de Confucius lui-même et de son père (cf. p. 298, n. 3).

4. Le *Ts'ien Han chou* (chap. LXXXI, p. 7 v°) dit : « *Siang* engendra *Tchong*; *Tchong* engendra *Ou* et *Ngan-kouo*; *Ou* engendra *Yen-nien.* » Mais, comme le fait remarquer le commentateur *Song K'i* (998-1061), deux éditions du *Ts'ien Han chou* présentent la variante suivante : « *Siang* engendra *Tchong-ou* et *Ngan-kouo*; *Tchong-ou* engendra *Yen-nien.* » Il me paraît difficile de déterminer laquelle de ces trois généalogies (à savoir celle de *Se-ma Ts'ien*, celle du *Ts'ien Han chou* et celle de la variante de ce dernier ouvrage) est exacte.

5. Le *Ts'ien Han chou* (chap. LXXXI, p. 7 v°) expose quels furent

kouo fut *po-che* au service de l'empereur actuel ; il parvint au grade de gouverneur de *Lin-hoai*[1]. Il mourut prématurément[2].

Ngan-kouo engendra *Ang*.

Ang engendra *Hoan*.

Le duc grand astrologue dit : le Livre des Vers renferme cette parole :

La haute montagne, il la contempla;
La voie large, il y marcha[3].

Même sans pouvoir y atteindre, son cœur cependant

les descendants de *K'ong Yen-nien* : il engendra *Pa* 霸 dont l'appellation fut *Ts'e-jou* 次儒 ; *Pa* engendra *Koang* 光 dont l'appellation fut *Tse-hia* 子夏. Ce *K'ong Koang*, qui vécut de 65 av. J.-C. à 5 ap. J.-C., est l'objet d'une monographie dans le *Ts'ien Han chou* (chap. LXXXI, p. 7 v°-11 r°).

1. Le *Lin-hoai* était une commanderie dans le nord-est de la province actuelle de *Ngan-hoei* ; cf. t. II, p. 537. Dans le chap. CXXI, p. 3 r°, *Se-ma Ts'ien* dit encore une fois que *K'ong Ngan-kouo* fut gouverneur de *Lin-hoai*.

2. Le *Ts'ien Han chou* (chap. LXXXVIII, p. 7 r°) nous apprend que *K'ong Ngan-kouo* fut impliqué dans l'affaire des sortilèges qui éclata en 91 av. J-C. C'est donc sans doute alors que *K'ong Ngan-kouo* fut mis à mort. Puisque *Se-ma Ts'ien* parle de la mort de *K'ong Ngan-kouo* survenue en 91, et que, d'autre part, il désigne ici par le terme de « l'empereur actuel » l'empereur *Ou* qui mourut le 15 avril 87, nous voyons qu'il dut rédiger cette partie de son grand ouvrage historique dans les trois années comprises entre ces deux dates. — Sur *K'ong Ngan-kouo*, voyez tome I, Introduction, p. CXVI-CXVIII, p. CXXV, n. 2, p. CXXIX. Nous aurons à parler plus longuement de ce personnage dans nos notes au chap. CXXI des *Mémoires historiques*.

3. Ces deux vers sont tirés du *Che king* (*Siao ya*, livre VII, ode 4, str. 5). Ils sont cités ici avec le sens qui leur est attribué dans le chap. *Piao ki* du *Li ki* (trad. COUVREUR, t. II, p. 489, et trad. LEGGE, S. B. E., vol. XXVIII, p. 335) où ils sont expliqués comme indiquant l'effort constant que fait le sage pour aller toujours droit en avant sur le chemin de la vertu.

tendait à y aller[1]. — Pour moi, quand je lisais les écrits de *K'ong-tse*, j'ai cru voir quel homme il fut ; (puis,) lorsque je suis allé dans (le pays) de *Lou*, que j'ai regardé la salle du temple funéraire de *Tchong-ni*, son char, ses vêtements, ses ustensiles rituels, (lorsque j'ai vu) tous les maîtres qui, aux époques prescrites, s'exerçaient aux rites dans sa demeure[2], je revenais pénétré de respect m'attarder là et je ne pouvais m'éloigner. Dans le monde, ils sont légion ceux qui, depuis les souverains jusqu'aux hommes sages, eurent de leur vivant une gloire qui prit fin après leur mort. Mais *K'ong-tse*, quoique vêtu de toile[3], a transmis (sa renommée) pendant plus de dix générations[4] ; ceux qui se livrent à l'étude le considèrent comme leur chef. Depuis le Fils du Ciel, les rois et les seigneurs, tous ceux qui dans le Royaume du Milieu dissertent sur les six arts libéraux se décident et se règlent d'après le Maître. C'est là ce qu'on peut appeler la parfaite sainteté !

1. C'est-à-dire que Confucius, quoique déçu dans ses espérances de faire triompher sa doctrine, persista cependant jusqu'à la fin de sa vie à tendre vers l'idéal qu'il savait être irréalisable. — Je modifie ici l'interprétation de ce passage que j'ai donnée dans l'Introduction du tome I, p. L.

2. On a vu plus haut (p. 429, lignes 8-11) que les vêtements et le char de Confucius étaient conservés dans le temple funéraire qui lui avait été consacré.

3. Quoiqu'étant un simple particulier.

4. *K'ong Ngan-kouo*, qui était le contemporain de *Se-ma Ts'ien*, était le descendant de Confucius à la onzième génération.

NOTE ADDITIONNELLE

La biographie de Confucius est un des chapitres les plus importants des *Mémoires historiques*. *Se-ma Ts'ien* lui-même a bien compris l'influence considérable que Confucius a exercée dans le monde et c'est pourquoi il a réservé à ce sage qui fut investi d'une véritable royauté intellectuelle et morale un des chapitres qui sont affectés aux maisons seigneuriales. On a donc tort de représenter *Se-ma Ts'ien* comme ayant préféré les enseignements de *Lao tse* à la doctrine de Confucius; telle avait pu être l'opinion de son père *Se-ma T'an*, mais, pour lui, il sut reconnaître en Confucius le prince de la pensée chinoise, et l'éloge qu'il fait de lui à la fin des pages qu'il lui a consacrées témoigne de la profonde vénération qu'il lui avait vouée[1].

Pour écrire la biographie de Confucius, *Se-ma Ts'ien* dut soumettre à un examen critique les documents nombreux et divers dont il disposait et les arranger suivant un plan qui lui est entièrement personnel; cette biographie en effet n'existait pas avant lui; il est le premier à l'avoir constituée; quels que soient les défauts de son essai de systématisation, on devra toujours en tenir compte, car c'est à travers le texte de *Se-ma Ts'ien* que nous voyons encore aujourd'hui la vie de Confucius. Les matériaux que *Se-ma Ts'ien* trouvait sous sa main étaient de deux sortes: d'une part, les Commentaires du *Tch'oen ts'ieou*, et plus particulièrement le *Tso tchoan*, lui fournissaient, avec certaines indications se rapportant à Confucius lui-même, le récit chronologique des événements qui se passèrent de son temps; d'autre part, une grande quantité de propos attribués à Confucius étaient, soit groupés en recueil, soit épars dans la littérature, et quelques-uns d'entre eux étaient suscep-

1. Cf. t. I, Introduction, p. XLIX-LI.

tibles d'être replacés dans leur cadre historique et de figurer dans une biographie. Une étude attentive de ce chapitre nous révèle comment *Se-ma Ts'ien* s'est inspiré de cette double série de témoignages.

Pour ce qui est des Commentaires du *Tch'oen ts'ieou*, *Se-ma Ts'ien* paraît en avoir extrait tous les renseignements qu'ils étaient susceptibles de fournir. Cependant, il commet parfois des inadvertances : c'est ainsi qu'il rapporte à l'année 535 la mort de *Mong Hi-tse* parce qu'il n'a pas remarqué que le *Tso tchoan* relate par anticipation à cette date une anecdote qui doit être placée en 518; l'historien est donc amené à dire faussement que Confucius était âgé de 17 ans quand il fut désigné par *Mong Hi-tse* pour être le conseiller de son fils; en réalité, Confucius était alors un homme de 34 ans[1]. En outre, *Se-ma Ts'ien* ne s'est pas servi exclusivement du *Tso tchoan* ; il a également mis à contribution les Commentaires de *Kong-yang* et de *Kou-leang* quoiqu'ils aient moins d'autorité; c'est dans ces deux derniers ouvrages que, lorsqu'il raconte l'entrevue des princes de *Lou* et de *Ts'i* à *Kia-kou* en 500 av. J.-C., il recueille certains détails peut-être suspects que le *Tso tchoan* avait cru devoir omettre[2].

C'est surtout dans l'interprétation et l'agencement des propos ou *logia* attribués à Confucius que l'intervention de *Se-ma Ts'ien* est sensible. Ces propos peuvent être répartis en deux groupes suivant qu'ils ont été recueillis par l'école de Confucius ou qu'ils émanent d'ouvrages étrangers à cette école. Le premier groupe se distingue nettement du second par une certaine homogénéité de langage et de doctrine, et la différence entre les deux séries de témoignages est fort visible dans l'assemblage qu'en fait *Se-ma Ts'ien*.

Si nous considérons d'abord le second groupe, nous voyons l'historien tirer du *Kouo yu* 國語 trois textes dans lesquels Confucius nous apparaît comme donnant des explications au sujet d'êtres ou d'objet merveilleux[3],

1. Cf. p. 294, n. 3.
2. Cf. p. 323, n. 3.
3. Cf. p. 310, lignes 12 et suiv., p. 312, lignes 1 et suiv. et p. 340, lignes 9 et suiv.

ce qui est en contradiction formelle avec l'affirmation du *Luen yu* que le Maître ne discourait pas sur les prodiges[1]; un de ces textes est d'ailleurs assigné à une date manifestement erronée[2]. A *Yen-tse* 晏子 (ou *Yen Yng* 晏嬰, mort en 493 av. J.-C.), *Se-ma Ts'ien* emprunte une des critiques les plus pénétrantes qui aient jamais été faites de la doctrine des lettrés[3], à telle enseigne que *Mo-tse* 墨子 (ou *Mo Ti* 墨翟) a eu soin de la recueillir dans le chapitre où il combat les lettrés. A quelque auteur taoïste aujourd'hui perdu, il demande un récit de cette fameuse entrevue de *Lao-tse* et de Confucius[4] qui est la scène probablement fictive que l'école taoïste a souvent choisie pour opposer triomphalement ses théories à celles de ses rivaux[5]. Enfin dans l'ouvrage de *Han Yng* 韓嬰, qui était contemporain de *Se-ma T'an*, *Se-ma Ts'ien* prend une anecdote peu vraisemblable qui représente Confucius comme doué d'une sorte de faculté surnaturelle de divination en matière de musique[6]. *Se-ma Ts'ien* aurait pu aisément multiplier ces textes qui sentent l'hérésie, car ils abondent dans la littérature non-confucéenne[7]; c'est du moins chose remarquable qu'il ait cru devoir accueillir dans son œuvre quelques-uns d'entre eux. Sa bonne foi d'historien ne lui permettait pas en effet de négliger entièrement des traditions qui étaient fort répandues; mais il ne leur a fait que de discrets emprunts parce qu'il devait sentir que la legende ou l'esprit de polémique y jouaient

1. Cf. p. 412, ligne 9.
2. Cf. p. 316, n. 1.
3. Cf. p. 307, lignes 2 et suiv.
4. Cf. p. 300, lignes 1 et suiv.
5. Cf. p. 299, n. 4.
6. Cf. p. 349, lignes 3 et suiv.
7. On trouvera la plupart de ces textes groupés par ordre de matières dans le *K'ong-tse tsi yu* 孔子集語 publié en 1816 par *Suen Sing-yen* 孫星衍 (1752-1818); cet ouvrage ne comprend pas moins de 17 chapitres.

un trop grand rôle. Nous voyons ici de près comment fonctionne sa méthode critique qui, s'abstenant de jamais modifier un témoignage pour dégager par une discussion raisonnée l'âme de vérité qu'il renferme, se borne à opérer dans les livres des prélèvements plus ou moins considérables suivant le degré de crédit qu'elle leur accorde.

Entre les textes non-confucéens et les textes confucéens, il faut faire une place à part à deux ouvrages dont certains passages se retrouvent dans le chapitre XLVII de *Se-ma Ts'ien* ; ce sont le *Kia yu*[1] 家語 et le *Li ki* 禮記. Il serait difficile de considérer le *Kia yu* actuel comme une des sources auxquelles puisa *Se-ma Ts'ien*; déjà *Yen Che-kou* 顏師古 (579-645) déclarait que le *Kia yu* qu'il connaissait n'avait rien de commun avec l'ouvrage malheureusement perdu qui est catalogué sous ce nom dans le *Ts'ien Han chou* (chapitre XXX, p. 7 r°), et la critique chinoise moderne s'accorde à reconnaître dans le *Kia yu* actuel l'œuvre de *Wang Sou* 王肅, mort en 256 de notre ère. Mais, si le *Kia yu* n'a reçu sa forme définitive que trois siècles environ après la publication des *Mémoires historiques*, et si par conséquent on ne peut le regarder comme une des sources de *Se-ma Ts'ien*, il serait également faux de soutenir la proposition inverse et de dire que c'est *Wang Sou* qui a fait des emprunts directs à *Se-ma Ts'ien*. Il semble plutôt que *Wang Sou* ait recueilli un certain nombre de documents plus anciens qui avaient déjà été utilisés par son illustre prédécesseur; les variantes que présentent les deux rédactions des *Mémoires historiques* d'une part et du *Kia yu* d'autre part prouvent qu'elles sont indépendantes l'une de l'autre; peut-être leur source commune est-elle précisément ce *Kia yu* aujourd'hui perdu qui apparaît dans le catalogue littéraire du

1. Le *Kia yu* a été partiellement et d'ailleurs assez mal traduit d'abord par le Rev. A. B. Hutchinson sous le titre *The family sayings of Confucius* (Chinese Recorder, vol. IX, 1878, X, 1879, et XI, 1880) puis par Mgr. de Harlez sous le titre *The familiar Sayings of Kong-fu tze* (Babylonian and oriental Record, vol. VI, 1893, et VII, 1894).

Ts'ien Han chou. Une conclusion analogue s'impose lorsqu'il s'agit du *Li ki* dont les recensions successives se poursuivirent jusqu'au premier et au second siècle de notre ère : les points de contact entre le texte du *Li ki* et celui des *Mémoires historiques* sont d'ailleurs peu nombreux et n'atteignent à l'identité verbale que dans le récit de la mort de Confucius. Ainsi donc, bien que le *Kia yu* et le *Li ki* actuels ne soient pas au nombre des sources immédiates des *Mémoires historiques*, ils reproduisent cependant quelques documents anciens qui peuvent être tenus à juste titre pour être ceux-là mêmes dont s'inspira *Se-ma Ts'ien*.

Si les textes du *Kia yu* aussi bien que ceux du *Li ki* ne sont pas à proprement parler hétérodoxes, on ne saurait cependant les ranger dans la catégorie des textes purement confucéens que nous allons maintenant étudier. En dehors de deux courts passages qui proviennent de Mencius [1], tous les textes confucéens dont se sert *Se-ma Ts'ien* sont tirés du *Luen yu* 論語. Les paroles de Confucius qui nous ont été conservées dans le *Luen yu* sont souvent fort énigmatiques parce que nous ne savons pas exactement dans quelles circonstances elles ont été prononcées ; or, quand *Se-ma Ts'ien* les cite, il les rapporte à des épisodes déterminés de la vie de Confucius, et, par là même, il en fixe le sens ; aussi peut-on dire qu'il a puissamment contribué à établir l'explication devenue traditionnelle du *Luen yu*. Cependant, la critique moderne chinoise a dénoncé ce qu'il y avait de factice dans bon nombre des interprétations de *Se-ma Ts'ien* ; elle a dégagé les textes du *Luen yu* de la gangue des *Mémoires historiques*, et, en les considérant dans leur pureté, elle a été amenée à leur attribuer des sens nouveaux. Pour ne citer qu'un des exemples les plus topiques, tandis que *Se-ma Ts'ien* voyait dans la formule 正名 l'énoncé de la théorie philosophique d'après laquelle les dénominations doivent être conformes à la réalité des choses, l'exégèse actuelle [2] y reconnaît le pré-

1. Cf. p. 343, lignes 7-10, et p. 423, lignes 4-7.

2. Parmi les travaux de l'exégèse du XIXe siècle, ceux dont j'ai fait le plus fréquent usage sont le *Luen yu kou tchou tsi tsien* 論語

cepte que les caractères de l'écriture doivent être corrects[1]. Dans d'autres cas, *Se-ma Ts'ien* ajoute aux textes du *Luen yu* des indications qui, bien qu'ayant fini par acquérir droit de cité dans la glose communément admise du livre classique, n'en sont pas moins adventices; ainsi, le *Luen yu* nous apprend que Confucius et ses disciples se trouvèrent en danger lorsqu'ils étaient dans la région comprise entre *Tch'en* et *Ts'ai*; mais l'histoire dramatique dans laquelle Confucius encadre ce fait est fort sujette à caution[2].

Il nous reste à dire quelques mots de l'importance philologique du chapitre XLVII de *Se-ma Ts'ien* pour l'établissement du texte du *Luen yu*. De même que pour le *Chou king*, quoiqu'à un moindre degré, les *Mémoires historiques* peuvent fournir pour le *Luen yu* des leçons qui méritent d'être prises en considération. *Se-ma Ts'ien* s'est servi du *Luen yu*, non seulement dans la biographie de Confucius, mais encore dans son étude sur les disciples du Maître. A la fin de ce dernier chapitre (chap. LXVII, p. 11 r°), *Se-ma Ts'ien* dit : « Le signalement des disciples est tiré du texte ancien de *K'ong*; il est suffisamment exact. Pour moi, me servant (comme d'un principe de groupement) des noms personnels, des noms de famille et des appellations des disciples, j'ai recueilli dans le *Luen yu* toutes les questions des disciples et je les ai ordonnées de manière à en former un chapitre. Ce qui était douteux, je l'ai omis[3]. » Le texte

古注集箋 (SHTKK, chap. 909-928) de *P'an Wei-tch'eng* 潘維城 (sans date) et le *Luen yu tcheng i* 論語正義 (SKTKK, chap. 1051-1074) que *Lieou Pao-nan* 劉寶楠 laissa inachevé à sa mort survenue en 1855, et que son fils *Lieou Kong-mien* 劉恭冕 termina et publia en 1866.

1. Cf. p. 378, n. 2.
2. Cf. p. 365, n. 1.
3. 弟子籍出孔氏古文。近是。余以弟子名姓文字悉取論語弟子問并次爲篇·疑者闕焉。

ancien de *K'ong*, c'est le texte en caractères antiques qui fut trouvé dans un mur de la maison de Confucius[1] et qui fut publié par *K'ong Ngan-kouo* 孔安國 (†91 av. J.-C.). Nous ne devons point être surpris que *Se-ma Ts'ien* s'en soit servi, car nous savons par *Pan Kou* qu'il avait reçu les enseignements de *K'ong Ngan-kouo*[2]. Faut-il admettre que toutes les différences qu'on relève entre le texte actuel du *Luen yu* et les citations que les *Mémoires historiques* font de cet ouvrage proviennent de ce que *Se-ma Ts'ien* a toujours recours au texte antique, tandis que le texte actuel est fondé essentiellement sur la recension dite de *Lou* ? c'est l'opinion qu'ont soutenue certains critiques chinois[3], mais nous ne

1. Le *Ts'ien Han chou* (chap. XXX, p. 6 v°) mentionne le texte antique du *Luen yu* en 21 chapitres 論語古二十一篇, et il ajoute : « (Ce texte) fut tiré d'un mur (de la maison de) *K'ong-tse* ; il divise en deux (le chapitre) *Tse tchang*. » Cette dernière indication nous explique pourquoi le texte antique comprenait 21 chapitres, c'est-à-dire 1 chapitre de plus que le *Luen yu* actuel. Il semble cependant résulter du témoignage de *Se-ma Ts'ien* que le texte antique ne se bornait pas à dédoubler le chapitre 19 du *Luen yu*, mais qu'en outre il devait comprendre toute une partie contenant le signalement des disciples, partie qui faisait défaut dans le *Luen yu* traditionnel.

2. Cf. *Ts'ien Han chou*, chap. LXXXVIII, p. 7 r°. C'est à propos des travaux de *K'ong Ngan-kouo* sur le texte antique du *Chou king* qu'on nous dit que *Se-ma Ts'ien* prit auprès de lui ses informations 而司馬遷亦從安國問 ; mais il paraît légitime d'admettre que *Se-ma Ts'ien* s'initia aussi au texte antique du *Luen yu* en se mettant à l'école de *K'ong Ngan-kouo*.

3. C'est l'avis qu'exprime *Tsang Lin* 臧琳 (app. *Mao-ts'ai* 茂才 ; fin du XVII[e] siècle) dans son *King i tsa ki* 經義雜記 ; il dit en effet (HTKK, chap. 195, p. 22 r°) : « Dans les *Mémoires historiques*, le *che kia* de *K'ong-tse* et la monographie sur les disciples de *Tchong-ni*, ainsi que le *Chouo wen* de *Hiu* (*Chen*) s'inspirent tous du texte antique du *Luen yu* » 史記孔子世家仲尼弟子列傳及許氏說文皆古論也. —

saurions la partager. *Se-ma Ts'ien* lui-même nous dit qu'il s'est servi du texte antique lorsqu'il a dressé la liste des disciples en indiquant leurs signalements, c'est-à-dire leurs noms de famille, leurs noms personnels, leurs appellations et aussi quelquefois leur âge[1]; ces indications en effet paraissent ne s'être trouvées que dans le texte antique et c'est pourquoi *Se-ma Ts'ien* a dû les en tirer; il a pris ensuite cette liste comme un principe de groupement pour disposer les documents que lui fournissait le *Luen yu* relativement à chacun des disciples; mais, dans cette seconde partie de sa tâche, il s'est servi, dit-il, du *Luen yu* qu'il distingue ainsi nettement du texte antique auquel il avait eu recours pour la première partie de son travail. Ainsi, de l'aveu de *Se-ma Ts'ien* lui-même, il n'a emprunté au texte antique que des renseignements qui manquaient au *Luen yu*; mais

C'est aussi la thèse que soutient *Chen T'ao* 沈濤 (app. *Si-yong* 西雝) dans la préface à l'ouvrage qu'il publia en 1821 (SHTKK, chap. 627-628) pour démontrer que le commentaire du *Luen yu* attribué à *K'ong Ngan-kouo* a été imaginé par *Ho Yen* (app. *Ping-chou*, 3e siècle ap. J-C); ce dernier aurait eu recours à cet artifice afin de donner plus de poids aux arguments par lesquels il se proposait de combattre les dires de *Tcheng Hiuen* (app. *K'ang-tch'eng*; 127-200).

1. Dans le texte précité de *Se-ma Ts'ien* (p. 441, n. 3), le mot 籍 que je traduis par « signalement » désigne, comme le donne à entendre *Se-ma Ts'ien* dans la phrase suivante, la mention détaillée des noms des disciples 弟子名姓文字; en outre, *Wang Ming-cheng* 王鳴盛 (1720-1798), dans son *Che ts'i che chang kio* (chap. v, p. 2 v°; sur cet ouvrage, cf. t. I, p. ccxx), explique la phrase « Le signalement des disciples est tiré du texte ancien de *K'ong*; il est suffisamment exact », en disant : « C'est à savoir que des phrases telles que celle-ci : « (Tel disciple) était plus jeune que *K'ong-tse* de tant d'années », sont exactes et dignes de foi » 所云少孔子若干歲云云的確可信. Ainsi, d'après *Wang Ming cheng*, ce que *Se-ma Ts'ien* appelle le signalement des disciples comprend non seulement la liste de leurs noms mais encore les indications relatives à leur âge.

quand il eut à faire des citations de passages existant dans le *Luen yu*, ce n'est plus le texte antique qui les lui a procurées. En conclusion donc, les variantes de *Se-ma Ts'ien* ne sont pas nécessairement tirées du texte antique ; elles nous indiquent plutôt quel était l'état du manuscrit du *Luen yu* avant que les travaux des érudits qui se succédèrent du premier siècle av. J.-C. au deuxième siècle ap. J.-C., en eussent définitivement arrêté le texte[1]; ce manuscrit devait être sans doute celui de la recension de *Lou*, qui a servi de base à toutes les éditions ultérieures, quelles que soient les modifications de détail qu'on ait pu y apporter par la collation tant de la recension de *Ts'i* que du texte antique[2].

1. Sur ces travaux, voyez Legge, *Chinese Classics*, vol. I, proleg., p. 12-14 et p. 19.

2. Dans un ouvrage publié en 1823 et intitulé « Examen des leçons de (la recension de) *Lou* du *Luen yu* » 論語魯讀攷 (SHTKK, chap. 525), *Siu Yang-yuen* 徐養原 a dressé, d'après le *Che wen* 釋文 de *Lou Yuen-lang* 陸元朗 (app. *Te-ming* 德明, 550-625) la liste des 23 leçons (en fait il y en a 25) de la recension de *Lou* qui ont été remplacées dans le *Luen yu* actuel par des leçons tirées du texte antique; il a en outre comparé le texte du *Luen yu* actuel avec les fragments du texte gravé sur pierre à l'époque des *Han*, fragments qui nous ont été conservés dans le *Li che* 隸釋 publié en 1167 par *Hong Kouo* 洪适; ce texte gravé sur pierre devait s'inspirer de la recension de *Lou*, mais il paraît présenter des variantes qui lui sont propres. Quoi qu'il en soit, le travail de *Siu Yang-yuen* nous prouve que les modifications apportées à la recension de *Lou* dans le *Luen yu* actuel sont rares et de peu d'importance. — En ce qui concerne le *Luen yu* actuel, les éditions dont on peut disposer pour en établir le texte ont été énumérées comme suit par *Yuen Yuen* 阮元 (1764-1849) en tête du 論語注疏挍勘記 (HTKK, chap. 1016) ou « Etudes critiques sur le texte du *Luen yu* et des commentaires » [de *Ho Yen* 何晏 (3e siècle ap. J.-C.) et de *Hing Ping* 邢昺 (932-1010)] : 1° le texte gravé sur

pierre à l'époque des *Han* 漢石經 (voir plus haut, lignes 8-10 de la présente note); — 2° le texte gravé sur pierre pendant la période *k'ai-tch'eng* (836-840) des *T'ang* 唐石經 (ces stèles font partie du Musée épigraphique *Pei-lin* de *Si-ngan fou*); — 3° le texte gravé sur pierre pendant la période *chao-hing* (1131-1162) des *Song* 宋石經 (ces stèles sont conservées à *Hang tcheou*); — 4° le texte avec commentaire de *Hoang K'an* 皇侃義疏, désigné souvent sous le nom de : texte de *Hoang* 皇本; *Hoang K'an* vivait à l'époque des *Leang* (1re moitié du VIe siècle); cet ouvrage a été retrouvé au Japon et publié par un Japonais nommé 根柏修遜志, en 1850; — 5° le texte coréen 高麗本 dont *Yuen Yuen* n'indique pas la date et dont il ne connaît que les citations faites par *Tch'en Tchan* 陳鱣 dans l'ouvrage intitulé 論語古訓; — 6° le *Che hang pen* 十行本, qui est de l'époque des *Song*, quoique quelques modifications aient pu être apportées à un petit nombre de planches sur les *Yuen* et les *Ming*, car une des pages présente la date de 1327; — 7° le *Min pen* 閩本, édition faite au *Fou-kien* pendant la période *kia-tsing* (1522-1566) par *Li Yuen-yang* 李元陽; — 8° le *Pei kien pen* 北監本, édition faite par le *Kouo tse kien* de Péking en 1586; — 9° le *Mao pen* 毛本, édition publiée pendant la période *tchong-tcheng* (1628-1644) par *Mao Tsin* 毛晉. — A ces neuf textes, il convient maintenant d'en ajouter deux autres : d'abord, le manuscrit de l'époque des *T'ang* qui a été retrouvé dernièrement au Japon par *Tch'en Kiu* et publié en 1889 par *Fou Yun-long* 傅雲龍 (cf. PELLIOT, BEFEO, t. II, p. 318 et 340); en second lieu, le *Luen yu* avec les *Explications* de *Ho Yen* 何晏 (3e siècle ap. J.-C.), édition publiée au Japon en 1364, et réimprimée en 1884 dans le *Kou i ts'ong chou* sous le titre de 覆正平本論語集解 « Reproduction du texte du *Luen yu tsi kie* de la période shôhei (cf. PELLIOT, BEFEO, t. II, p. 318).

APPENDICE I

DE L'AUTHENTICITÉ DES « ANNALES ÉCRITES SUR BAMBOU »

(*TCHOU CHOU KI NIEN* 竹書紀年).

Le présent volume de la traduction de *Se-ma Ts'ien* contient l'histoire de la maison princière de *Wei* 魏; en étudiant ce chapitre des *Mémoires historiques*, nous avons eu souvent l'occasion dans nos notes de faire allusion aux *Annales écrites sur bambou* qui sont, dans leurs dernières pages, une chronique du pays de *Wei*. Le moment paraît donc venu de dire notre opinion sur l'authenticité de cet ouvrage[1]. La question est d'importance. En effet, les *Annales écrites sur bambou* ont été déposées dans une tombe en l'an 299 av. J.-C., quatre-vingt-six ans par conséquent avant la proscription de la littérature édictée en 213 av. J.-C. par *Ts'in Che-hoang-ti*; elles échappent donc entièrement à la cause de suspicion qui atteint les livres anciens publiés par les érudits de l'époque des *Han*. D'autre part, comme les *Annales écrites sur bambou* sont restées enfouies dans la terre pendant près de six siècles, de 299 av. J.-C. à 281 ap. J.-C., elles n'ont pas été connues de *Se-ma Ts'ien* qui écrivait vers l'an 100 avant notre ère; elles se trouvent ainsi être un témoin dont la parole est indépendante de celle de *Se-ma Ts'ien* et elles peuvent servir à contrôler, à compléter et parfois à rectifier les *Mémoires historiques*. Enfin elles ont été utilisées par les quatre principaux commentateurs des *Mémoires historiques*, *Siu Koang*, *P'ei Yn*, *Se-ma Tcheng* et *Tchang*

1. Le *Tchou chou ki nien* a été traduit par Ed. Biot (*Journ. As.*, déc. 1841, p. 537-578, et mai 1842, p. 381-431), puis par Legge (*Chinese Classics*, vol. III; Proleg., p. 105-183).

Cheou-tsie, et se trouvent ainsi étroitement rattachées à l'œuvre de *Se-ma Ts'ien*.

Considérons d'abord les conditions dans lesquelles ont été découvertes ces Annales. Quoique les renseignements que nous possédons à ce sujet soient étendus, il ne sera pas inutile d'en traduire ici la majeure partie afin de bien montrer que peu de trouvailles archéologiques anciennes se présentent à l'examen de la critique moderne avec des garanties aussi sérieuses.

Le célèbre commentateur du *Tso tchoan*, *Tou Yu* 杜預 (app. *Yuen-k'ai* 元凱), qui vécut de 222 à 284, put, dans les dernières années de sa vie, prendre connaissance des Annales qui venaient de reparaître au jour; il dit dans sa Postface au *Tso tchoan* 左傳後序[1] : « La première année (280) *t'ai-k'ang*, le troisième mois. les rebelles de *Ou* 吳 étant enfin pacifiés[2], je revins de *Kiang-ling* 江陵[3] à *Siang-yang* 襄陽[4]; je me débarrassai de la cuirasse et je déposai les armes; alors je donnai suite à mes anciens projets et je rédigeai entièrement (les ouvrages intitulés) *Tch'oen ts'ieou che li* (Interprétation et arrangement du *Tch'oen ts'ieou*) 春秋釋例.

1. Ce texte est cité dans les Prolégomènes de l'édition des Annales publiée en 1813 par *Tch'en Fong-heng* 陳逢衡 sous le titre de *Tchou chou ki nien tsi tcheng* 竹書紀年集證 (section *tsi chouo*, p. 1 r°-3 r°). La Bibliothèque nationale (n. f. chinois, n° 4474-4476) possède un exemplaire de l'édition princeps de cet excellent ouvrage qui provient de la bibliothèque de M. de Paravey (cf. une note de Éd. Biot dans le *Journal Asiatique* de février 1842, p. 203-207). Dans la bibliothèque de l'Université de Cambridge se trouve une autre édition datée de 1842 (cf. Catalogue de Giles, X, 123-129).

2. *Tou Yu* avait été le commandant en chef des troupes qui mirent fin à la dynastie de *Ou* : voyez sa biographie dans le chap. XXXIV du *Tsin chou*.

3. Aujourd'hui, la sous-préfecture de *Kiang-ling* fait partie de la ville préfectorale de *King-tcheou* 荆州, dans la province de *Hou-pei*.

4. Aujourd'hui, ville préfectorale de *Siang-yang*, dans la province de *Hou-pei*.

et *King tchoan tsi kie* (Explications réunies du livre classique et de son commentaire) 經傳集解. A peine avais-je fini cela que, dans la sous-préfecture de *Ki* 汲[1] de la commanderie de *Ki* 汲, il y eut des gens qui, en ouvrant une ancienne tombe de cette région, trouvèrent en grande quantité d'anciens livres qui étaient tous écrits en caractères *k'o-teou* 科斗[2] sur des liasses de fiches en bois ; les hommes qui avaient ouvert la tombe, n'attachant pas d'importance (à ces fiches) les dispersèrent au hasard au fur et à mesure (de la découverte); l'écriture *k'o-teou* est depuis longtemps tombée en désuétude et quand on cherche à remonter au sens, on ne peut tout expliquer[3]; on commença par serrer (ces fiches) dans les archives secrètes ; je ne pus les voir qu'assez tard[4]. Ce qu'elles relatent formerait en tout approximativement soixante-quinze rouleaux[5]; beaucoup d'entre elles sont brisées en fragments pêle-mêle ou contiennent des choses bizarres et ne peuvent être expliquées et comprises. Le *I* (*king*) des *Tcheou* 周易 et les Annales 紀年 sont ce qu'il y a de plus distinct. Le *I* (*king*) des *Tcheou*, tant pour la première que pour la seconde partie, est exactement identique au (*I king*) actuel; il s'y trouve annexée à part une dissertation sur le *yn* et le *yang* 陰陽說, mais il y manque (les appendices appelés) *t'oan*, *siang*, *wen yen* et *hi-ts'e*[6]; peut-être est-ce parce qu'à cette époque *Tchong-ni* (Confu-

1. Aujourd'hui encore sous-préfecture de *Ki*, dans la préfecture de *Wei-hoei*, province de *Ho-nan*.

2. C'est-à-dire en forme de têtards. Ce nom est une dénomination populaire qu'on appliqua aux caractères antiques lorsque les fiches constituant le manuscrit en caractères antiques du *Chou king* réapparurent au deuxième siècle avant notre ère (Cf. *Journ. Asiatique*, janv.-fév. 1905, p. 22, n. 2).

3. On voit, par ce témoignage de *Tou Yu*, que le manuscrit des Annales présentait, dès l'époque où il fut retrouvé, de grandes difficultés de lecture à cause de l'archaïsme de ses caractères.

4. C'est-à-dire que ces fiches de bois, si elles étaient recopiées sur des rouleaux 卷 de papier, formeraient soixante-quinze de ces rouleaux.

5. Tous ces appendices, au dire de *Se-ma Ts'ien*, furent composés par Confucius. Cf. p. 400, n. 6.

6. Cf. t. IV, p. 253.

cius) avait implanté (ces appendices) dans le pays de *Lou* mais qu'on ne les avait pas encore répandus dans les royaumes éloignés. Quant au volume des Annales, il commence par les *Hia*, les *Yn* et les *Tcheou* et traite des règnes des souverains de ces trois dynasties; il ne fait pas de distinction entre les divers royaumes, si ce n'est cependant qu'il traite plus spécialement du royaume de *Tsin*; (en ce qui concerne ce dernier royaume), il commence à *Chang-chou* 殤叔 (784-781) et passe en revue (les règnes) du marquis *Wen* 文 (780-746) et du marquis *Tchao* 昭 (745-740) pour arriver jusqu'au comte *Tchoang*, de *K'iu-ou*[1] 曲沃莊伯. Le onzième mois de la onzième année du comte *Tchoang* correspond au premier mois de la première année (722) du duc *Yn* de *Lou*[2]; constamment c'est en se servant du calendrier des *Hia* qui fait du mois *yn* le début de l'année que (ce livre) range les années à la suite les unes des autres. Après l'extinction du

1. Cf. t. IV, p. 254. — Le comte *Tchoang*, qui était le représentant de la branche cadette de la famille princière de *Tsin* et qui régna à *K'iu-ou* de 731 à 716, eut pour fils et successeur le duc *Ou* qui, en 679, déposséda entièrement la branche aînée et fonda une nouvelle lignée de princes de *Tsin*. Les *Annales écrites sur bambou* ne reconnaissaient comme légitime que cette seconde lignée et, sous leur forme primitive, dataient les événements d'après les années de règne de ses représentants même dès l'époque où ils n'étaient encore que princes de *K'iu-ou*.

2. *Tou Yu* indique ici la relation qui existe entre la chronologie des Annales et celle du *Tch'oen ts'ieou* dont le point de départ est le premier mois de la première année (722) du duc *Yn*, de *Lou*; on voit que le onzième mois pour les Annales correspond au premier mois pour le *Tch'oen ts'ieou*; en effet, comme le fait observer *Tou Yu* dans la phrase suivante, les Annales se servaient du calendrier des *Hia* qui faisait commencer l'année au mois *yn* (3e du cycle), tandis que le *Tch'oen ts'ieou* applique le calendrier des *Tcheou* d'après lequel le début de l'année est le mois *tse* (1er du cycle); par conséquent, lorsque les Annales parlent du premier mois, ce mois est appelé le troisième dans le *Tch'oen ts'ieou*, ou encore lorsque les Annales parlent du onzième mois, ce mois devient le premier de l'année suivante dans le *Tch'oen ts'ieou*. Nous montrerons plus loin que la dernière partie des Annales, sous sa forme actuelle, est rangée d'après les règnes des rois de la dynastie *Tcheou* et suit le calendrier des *Tcheou*; mais il est bon de remarquer dès maintenant que, d'après *Tou Yu*, elle devait, sous sa forme primitive, noter les années d'après les règnes des ducs de *Tsin* et se servir du calendrier des *Hia*.

royaume de *Tsin* (403), il ne rappelle plus que les événements du royaume de *Wei* 魏 et descend jusqu'à la vingtième année (299) du roi *Ngai* 哀, de *Wei*[1]; (ce livre) doit donc être les Mémoires historiques 史記 du royaume de *Wei*[2]. Si on vérifie par le calcul ce qu'est la vingtième année du roi *Ngai*, (on constate que) le *t'ai-soei* était dans les signes *jen-siu* (299), que c'était la 16e année du roi *Nan* de la dynastie *Tcheou*, la 8e année du roi *Tchao* de *Ts'in*, la 13e année du roi *Siang* de *Han*, la 27e année du roi *Ou-ling* de *Tchao*, la 30e année du roi *Hoai* de *Tch'ou*, la 13e année du roi *Tchao* de *Yen*, la 25e année du roi *Min* de *Ts'i*; de cette date, en remontant jusqu'à la mort de *K'ong K'ieou* (Confucius † 479 av. J.-C.), il y a 181 années, et en descendant jusqu'à la présente 3e année *t'ai-k'ang* (282 ap. J.-C.)[3], il y a 581 années. Le roi *Ngai* serait, d'après les Mémoires historiques (de *Se-ma Ts'ien*), le fils du roi *Siang* 襄 et le petit-fils du roi *Hoei* 惠; le roi *Hoei* serait mort dans la 36e année de son règne; le roi *Siang* serait alors monté sur le trône et serait mort après un règne de 16 années; alors le roi *Ngai* serait monté sur le trône. D'après les Annales écrites en caractères antiques, le roi *Hoei*, dans la 36e année de son règne, aurait changé le principe (du calcul des années), et, partant de la 1re année serait arrivé jusqu'à la 16e année; (les Annales) disent alors que le roi *Hoei-tch'eng* 惠成 mourut; (ce roi) n'est autre que le roi *Hoei* 惠. Peut-être les Mémoires historiques (de *Se-ma Ts'ien*) ont-ils fait par erreur de *Hoei* et de *Tch'eng* deux rois successifs de manière à constituer les années d'un second règne. Le roi *Ngai* mourut en la 23e année de son règne; c'est pourquoi précisément (les Annales) ne mentionnent pas son nom posthume et l'appellent « le roi actuel »[4].

1. Nous aurons à examiner plus loin (p. 461-463) si *Tou Yu* a eu raison de considérer comme étant le roi *Ngai* le souverain de *Wei* à la vingtième année duquel s'interrompent, en 299 av. J.-C., les Annales.

2. En d'autres termes, les Annales sont, dans leur dernière partie, une chronique particulière de l'état de *Tsin*, puis, après le démembrement de *Tsin*, une chronique particulière de l'état de *Wei*.

3. Cette indication nous fournit la date exacte à laquelle *Tou Yu* écrivit sa Postface au *Tso tchoan*.

4. *Tou Yu* montre ensuite par quelques exemples comment certains faits sont exposés d'une manière un peu différente dans les Annales

Un autre témoignage, contemporain de celui de *Tou Yu*, est celui de *Siun Hiu* 荀勗 (app. *Kong-ts'eng* 公曾)[1], qui mourut en l'an 289 ap. J.-C. et qui prit part au travail de l'édition du *Tchou chou ki nien*; ce lettré écrivit une préface au *Mou t'ien tse tchoan* 穆天子傳, ou récit du voyage légendaire du roi *Mou* en Occident, ouvrage qui faisait partie, en même temps que les Annales, de la masse de livres que renfermait la tombe de *Ki*; dans cette préface, il nous dit : « Le *Mou t'ien tse tchoan* en caractères antiques est un livre qui fut trouvé lorsque, en la deuxième année *t'ai-k'ang* (281), un homme de la sous-préfecture de *Ki*, nommé *Piao*[2] *Tchoen* 不準, ouvrit une ancienne tombe pour la piller. Tout cet ouvrage était cons-

et dans le *Tch'oen ts'ieou*; cela provient de ce que l'auteur des Annales ne visait qu'à l'exactitude, tandis que Confucius a prétendu donner des leçons de justice dans le *Tch'oen ts'ieou*. — *Tou Yu* prouve encore que les Annales concordent d'une manière remarquable avec le *Tso tchoan*, mais sont en désaccord avec les commentaires de *Kong-yang* et de *Kou-leang*; c'est un indice que ces deux derniers commentaires n'ont pas autant de valeur historique que le *Tso tchoan*. — Enfin, quoique les Annales ne coïncident pas toujours avec les témoignages du *Chou king* et des Mémoires historiques de *Se-ma Ts'ien*, elles peuvent cependant aider à l'intelligence correcte des faits qui y sont racontés. — *Tou Yu* ajoute qu'un chapitre distinct de cet ouvrage était un recueil de tous les faits de divination rapportés par le *Tso tchoan*; ce chapitre est intitulé *Che Tch'oen* 師春, titre qui paraît être le nom de l'auteur. — *Tou Yu* termine en montrant la grande différence qui existe entre les Annales et le *Chou king* en ce qui concerne le récit des relations de l'empereur *T'ai-kia* avec son conseiller *I Yn*; *Tou Yu* semble croire qu'ici le *Chou king* est fautif par suite de quelque défaut de mémoire du vieux *Fou Cheng* qui le récita.

1. La biographie de *Siun Hiu* se trouve dans le chap. xxxix du *Tsin chou*. Nous y apprenons (p. 5 v°) que, « lorsqu'on découvrit dans une sépulture de la commanderie de *Ki* les livres écrits sur bambou en caractères antiques, (*Siun*) *Hiu* fut chargé par décret impérial de les rédiger et de les classer pour en faire des livres de la bibliothèque impériale qui seraient placés dans les archives secrètes ». — La préface de *Siun Hiu* au *Mou t'ien tse tchoan* est citée dans les Prolégomènes du *Tchou chou ki nien tsi tcheng* (1813) de *Tch'en Fong-heng* (p. 7 r°).

2. Le dictionnaire *Tcheng tse t'ong* 正字通 (publié en 1705), cité par le *K'ang hi tse tien* au mot 不, indique que, lorsque le ca-

titué par des fiches en bambou que reliaient des cordons en soie; si on les mesure avec l'ancien pied dont j'ai précédemment déterminé la valeur, ces fiches étaient longues de deux pieds et quatre pouces; chaque fiche contenait quarante mots écrits à l'encre noire. La région de *Ki* 汲 était, à l'époque des royaumes combattants, un territoire du pays de *Wei* 魏. Les Annales qu'on y trouva prouvent que cette tombe devait être celle du roi *Ling*[1] 令王, fils du roi *Hoei-tch'eng* 惠成, de *Wei*; d'après le *Che pen* 世本, ce roi serait le roi *Siang* 襄. D'après le tableau chronologique des six royaumes qui se trouve dans les Mémoires historiques (de *Se-ma Ts'ien*), depuis la vingt et unième année du roi *Ling* 令王 jusqu'à la trente-quatrième année de *Ts'in Che-hoang* 秦始皇, qui est celle où on brûla les livres, il s'écoula quatre-vingt six années; jusqu'à la deuxième année *t'ai-k'ang* (281), qui est celle où on découvrit cet ouvrage, il s'est écoulé cinq cent soixante dix-neuf années. »

Un troisième texte, contemporain lui aussi des témoignages de *Tou Yu* et de *Siun Hiu*, nous est fourni par une stèle gravée en l'année 289 ap. J-C. En effet, dans le *Koang tch'oan chou pa* 廣川書跋 de *Tong Yeou* 董逌 (ouvrage qui parut après la mort de l'auteur avec une préface écrite par son fils et datée de l'année 1157; ce traité épigraphique a été réimprimé dans la quatrième section du *Hoai lou ts'ong chou*), on voit citée (chap. VI, p. 3 v°-4 v°) la stèle du temple funéraire de *T'ai-kong* 太公廟碑; cette inscription, qui fut gravée sous la dynastie *Tsin* 晉, en la dixième année *t'ai-k'ang* (289 ap. J.-C.), se trouvait, à l'époque où écrivait *Tong Yeou*, dans la sous-préfecture de *Kong* 共, qui est aujourd'hui la sous-préfecture de *Hoei* 輝

ractère 不 est un nom de famille, il doit se prononcer avec l'ancienne prononciation *piao* 彪.

1. Ce prétendu roi *Ling* résulte simplement d'une mauvaise lecture (令 au lieu de 今) du texte des Annales qui appellent « le roi actuel » 今王 le roi sous le règne duquel elles s'achèvent.

(préf. de *Wei-hoei*, prov. de *Ho-nan*) et qui est assez voisine de la sous-préfecture de *Ki* 汲 où furent découvertes, en l'an 281 de notre ère, les fiches de bois du *Tchou chou ki nien*; la stèle de 289 fut gravée pour commémorer le souvenir d'un fragment historique écrit sur quelques-unes des fiches qui furent exhumées en même temps que celles du *Tchou chou ki nien*; elle nous atteste donc la réalité de la trouvaille qu'on avait faite huit années seulement auparavant et elle nous montre l'importance qu'on attribua à ces textes anciens dès qu'ils eurent reparu à la lumière. Voici la partie de cette inscription que cite *Tong Yeou* :

« L'Illustre duc *Wang* était originaire de cette sous-préfecture; la deuxième année *t'ai-k'ang* (281), du côté occidental[1] de la sous-préfecture, des voleurs, en violant une sépulture, trouvèrent des textes écrits sur des fiches de bambou. L'année où furent enterrés ces textes (299 av. J.-C.) doit être de quatre-vingt six ans antérieure à celle où *Ts'in* fit périr les lettrés[2]. Le mémoire sur les *Tcheou* 周志, qui fait partie de ces textes, dit : « Le roi *Wen* rêva que l'Empereur céleste, revêtu d'un vêtement[3] noir, se tenait debout auprès du gué de *Ling-hou* 令狐之津; l'Empereur lui dit : « O *Tch'ang*[4] 昌,

1. Il semble qu'il y ait ici une erreur, car la sous-préfecture de *Ki* est au Sud-Est (et non à l'Ouest) de la sous-préfecture de *Hoei*.

2. Ceci n'est pas tout à fait exact; il s'écoula 86 années depuis l'année 299, date où le *Tchou chou ki nien* se termine, jusqu'à l'année 213, qui est celle où *Ts'in Che-hoang-ti* proscrivit les livres; mais les lettrés ne furent mis à mort qu'en 212.

3. Le mot 襶 semble n'exister que dans ce texte, s'il faut en croire le dictionnaire de *K'ang-hi* qui cite le passage de l'inscription de *T'ai kong* d'après le *Kin che lou* 金石錄 de *Tchao Ming-tch'eng* 趙明誠 (commencement du XIIe siècle). — *Tong Yeou* remarque que si ce caractère ne se trouve pas dans le *Chouo wen* 說文 de 許愼 (publié en 100 ap. J.-C.), il figure dans le *Tse chouo* 字說 de *Wei Hong* 衛宏 (premier siècle ap. J.-C.) et dans le *Tse tche* 字指 de *Kouo Tchao-k'ing* 郭昭卿. Il est vraisemblable d'ailleurs que *Kouo Tchao-k'ing* n'a fait ici que copier *Wei Hong*.

4. Nom personnel du roi *Wen*.

je vous donne en présent *Wang*[1] 望. » Le roi *Wen* se prosterna par deux fois et toucha du front la terre. L'Illustre duc derrière lui se prosterna par deux fois et toucha du front la terre. Dans la nuit où le roi *Wen* eut ce songe, l'Illustre duc fit le même songe. Plus tard, quand le roi *Wen* vit l'Illustre duc, il l'interrogea en disant : « Votre nom personnel n'est-il pas *Wang* ? » L'autre répondit qu'il en était effectivement ainsi. Le roi *Wen* lui dit : « Il me semble que je vous ai déjà vu. » L'Illustre duc lui raconta en quel jour c'était, puis lui rapporta les paroles qui avaient été dites (en ajoutant) : « C'est en cette occasion que moi, votre sujet, j'ai pu vous voir. » Le roi *Wen* dit : « C'est bien là ce qui s'est passé, c'est bien là ce qui s'est passé. » Alors il revint en l'emmenant avec lui et le nomma haut dignitaire. »

A côté des Annales, de la relation du roi *Mou* et des nombreux textes historiques dont un fragment fut reproduit sur la stèle de 289 ap. J.-C., la tombe de *Mou* recélait encore une masse d'ouvrages plus ou moins endommagés. L'inventaire le plus complet que nous en ayons nous est fourni dans la biographie de *Chou Si* 束皙, qui mourut à quarante ans vers l'an 300 de notre ère. Cette biographie fait partie d'un des chapitres du *Tsin chou* 晉書 dont la composition est attribuée à l'empereur *T'ai-tsong* (qui régna de 627 à 649), de la dynastie *T'ang* ; mais elle paraît bien reproduire, dans le passage que nous allons traduire, un document rédigé dès l'époque de la dynastie *Tsin* : (*Tsin chou*, chap. LI, p. 10 v°-11 r°) :

« Auparavant, la deuxième année *t'ai-k'ang* (281 ap. J.-C.), un homme de la commanderie de *Ki*, (nommé) *Piao Tchoen*, avait violé pour la piller la tombe du roi *Siang* 襄, (du pays) de *Wei* ; d'autres disent que c'était la tombe du roi *Ngan-hi* 安釐 ; il y trouva plusieurs dizaines de charretées de livres écrits sur bambou. C'étaient les ouvrages suivants : (1°) Les Annales en 13 liasses ; elles rappellent, en mettant bout à bout les événements, ce qui s'est passé depuis (la

1. *Wang* est ici regardé comme le nom personnel de l'Illustre duc. D'après *Se-ma Ts'ien* cependant, *T'ai-kong-wang* ne serait en réalité qu'un surnom signifiant « celui que l'Illustre duc a prévu » (cf. t. IV, p. 36, n. 1-3) ; si on adopte la manière de voir de *Se-ma Ts'ien*, le titre « l'Illustre duc » désignerait le père du roi *Wen*, tandis qu'ici ce terme s'applique évidemment au personnage même que le roi *Wen* prit pour conseiller.

dynastie) *Hia* jusqu'à (l'époque où) le roi *Yeou* fut mis à mort par les *K'iuen-Jong*; après que les trois familles (*Han*, *Tchao* et *Wei*) se furent partagé (le royaume de *Tsin*), (ces Annales) continuent à raconter les événements du pays de *Wei* et vont jusqu'à la vingtième année du roi *Ngan-hi*; c'est sans doute l'ouvrage des historiens du royaume de *Wei*; en gros, ces Annales sont sur tous les points en accord fréquent avec le *Tch'oen-ts'ieou*; ce qu'on y trouve qui diffère fort des livres classiques et de leurs commentaires, ce sont les faits que voici : la durée de la dynastie *Hia* fut plus grande que celle de la dynastie *Yn*[1]; *I* s'opposa à ce que *K'i* montât sur le trône et *K'i* le tua[2]; *T'ai-kia* tua *I-yn*[3]; *Wen-ting* tua *Ki-li*[4]; depuis l'époque où les *Tcheou* reçurent le mandat (céleste leur conférant la royauté) il y eut cent années, mais ce n'est pas à dire que le roi *Mou* vécut cent ans[5]; quand le roi *Yeou* fut allé à sa perte, le comte de *Kong*, *Ho*, assuma par intérim la charge du Fils du Ciel, mais ce ne furent pas les deux conseillers qui furent ensemble en bonne harmonie[6]. — (2°) Le *I king*, en deux liasses; il est identique aux deux parties du livre classique appelé le *I* des *Tcheou* 周易. — (3°) Le *I yao* 易繇 et le *Yn yang koa* 陰陽卦, en deux liasses; (ces ouvrages) sont assez semblables au *I* des *Tcheou* 周易, mais le style du (*I*) *yao* est différent. — (4°) Le *Koa hia i king* 卦下易經, en une liasse, ressemble à (l'appendice) *chouo koa* 說卦, mais présente

1. Cette indication est en désaccord avec le *Tchou chou ki nien* actuel qui donne 430 années aux *Hia* et 507 aux *Yn*. Le Commentaire original assigne 471 années aux *Hia* et 496 années aux *Yn*. Cf. Legge, C. C., vol. III, proleg., p. 181-182.

2. *K'i* est le second empereur de la dynastie *Hia*. Le *Tchou chou ki nien* actuel ne dit point que *K'i* ait tué *I*; cependant, comme *Lieou Tche-ki* (*Che t'ong t'ong che*, chap. XIII, p. 7 r°) attribue lui aussi ce dire au *Tchou chou ki nien*, il est probable que nous avons affaire ici à l'un de ces textes historiques que les premiers éditeurs des Annales crurent pouvoir admettre, mais qu'on rejeta plus tard dans la catégorie des Textes fragmentaires.

3. Cf. Legge, C. C., vol. III, proleg., p. 130.

4. Cf. Legge, C. C., vol. III, proleg., p. 138.

5. L'âge de cent ans est attribué au roi *Mou* par le chap. *Lu hing* du *Chou King* (cf. Legge, C. C., vol. III, p. 588).

6. Cf. notre traduction de *Se-ma Ts'ien*, t. I, p. 275, n. 2.

des différences. — (5°) Le *Kong-suen Toan*[1] 公孫段, en deux liasses, contient les discussions de *Kong-suen Toan* avec *Chao Tche* 邵陟 au sujet du *I* 易. — (6°) Le *Kouo yu* 國語, en trois liasses, parle des événements (des pays) de *Tch'ou* 楚 et de *Tsin* 晉. — (7°) Le *Ming* 名, en trois liasses, ressemble au *Li ki* 禮記 et offre aussi des ressemblances avec le *Eul ya* 爾雅 et le *Luen yu* 論語. — (8°) Le *Che Tch'oen* 師春, en une liasse, relate les cas de divination par la tortue et par l'achillée qui se trouvent dans le *Tso tchoan* 左傳; (le titre) *Che Tch'oen* semble être le nom de famille et le nom personnel de l'auteur du livre. — (9°) Le *So yu* 瑣語 (textes fragmentaires), en onze liasses, est un livre de divination traitant des augures, des songes et des prodiges. — (10°) Le *Leang k'ieou ts'ang* 梁丘藏, en une liasse, commence par dresser la liste généalogique (des princes) de *Wei* 魏 avec les nombres (d'années de leurs règnes); ensuite il parle de ce qui concerne les objets en or et en jade du trésor *K'ieou* 丘藏. — (11°) Le *Kiao chou* 繳書, en deux liasses, traite de la méthode du tir à l'arc. — (12°) Le *Cheng fong* 生封, en une liasse, (parle) des fiefs qui furent conférés par les empereurs et les rois. — (13°) Le *Ta li* 大歷, en deux liasses, est du genre des dissertations de *Tseou-tse* 鄒子 sur le ciel. — (14°) Le *Mou t'ien tse tchoan* 穆天子傳, en cinq liasses, parle du voyage que fit le Fils du Ciel *Mou* chez les barbares 四海, et de sa visite à la Mère Reine d'Occident sur le belvédère impérial. — (15°) Le *T'ou chou* 圖書, en une liasse, est de la catégorie des notices qu'on met sur les peintures. En outre, dix-neuf liasses d'écrits divers, traitant des règles des apanages sous les *Tcheou* 周, de la discussion des affaires de

1. *Tch'en Fong-heng* (Prolég., chap. *Tsi yu*, p. 4 v°), écrit *Kong-suen Kia* 公孫叚.

Tch'ou 楚 écrite au temps des *Tcheou* 周, de la mort de *Cheng-ki* 盛姬, *mei-jen* (concubine de rang élevé) du roi *Mou* 穆 de la dynastie *Tcheou*. — En tout, il y avait soixante-quinze liasses, mais, pour sept liasses, les fiches écrites étaient rompues et endommagées et on ne peut en connaître le titre[1]. — On trouva, en outre, une épée en bronze qui était longue de deux pieds et cinq pouces. — L'écriture faite au vernis était tout entière en caractères *k'o-teou* 科斗. Au premier moment, ceux qui violèrent la tombe allumèrent les fiches de bois pour s'éclairer afin de prendre les objets précieux; lorsqu'ensuite les fonctionnaires recueillirent (ces fiches), il y avait un grand nombre de fiches brûlées et de morceaux de bois brisés; le texte était endommagé et on ne pouvait le discerner et en rétablir l'enchaînement. L'empereur *Ou* plaça ces écrits dans les archives secrètes pour qu'on les examinât, qu'on les rassemblât, qu'on les mît en ordre, qu'on en déterminât le sens et qu'on les écrivît en caractères modernes. (*Chou*) *Si* fut au nombre de ceux qui firent ce travail de rédaction; il put étudier ces écrits sur bambou; à chaque point

1. On remarquera que, dans cette énumération, il n'est pas question du *Tcheou chou* 周書 qu'on désigne cependant souvent sous le nom de *Tcheou chou* de la tombe de *Ki* 汲冢周書, titre sous lequel cet ouvrage est réimprimé dans le *Han Wei ts'ong chou*; mais cette dénomination fautive provient d'une assertion du *Soei chou* (chap. XXXIII, p. 3 r°) qui est dénuée de tout fondement. En réalité le *Tcheou chou* est déjà mentionné dans le chap. XXX, p. 2 v° du *Ts'ien Han chou*, c'est-à-dire qu'il était connu à une époque où la tombe de *Ki* n'avait point encore été ouverte; il ne provient donc pas de cette tombe. Cela n'ôte rien à la valeur de cet ouvrage, qui paraît être constitué, comme l'indique *Yen Che-kou*, avec les textes anciens que Confucius avait refusé d'admettre dans le *Chou king*; il serait fort désirable que nous eussions une bonne traduction du *Tcheou chou* basée sur l'excellente édition qu'en a donnée *Tchou Yeou-ts'eng* 朱右曾 en 1846. Cette édition est reproduite dans SHTKK, chap. 1028-1038; voyez en outre les observations de *Wang Nien-suen* 王念孫 sur le *Tcheou chou* dans SHTKK, chap. 209-212); *Tch'en Fong-heng*, l'éditeur des Annales écrites sur bambou, a aussi publié en 1825 le *Tcheou chou* en y ajoutant un commentaire (voy. Giles, *Wade Collection of Chinese Books*, B, 1081-1082).

douteux il assigna une explication et tout (ce qu'il dit à ce sujet) était juste et bien démontré. »

Chou Si ne fut pas le seul érudit qui fut chargé d'étudier et de publier le texte des Annales; il n'avait été en réalité que le continuateur de son supérieur hiérarchique, *Wei Heng* 衛恆, qui avait été mis à mort en 291 avant d'avoir pu terminer son œuvre : « En ce temps, lisons-nous dans la biographie de *Wang Tsie* 王接 (*Tsin chou*, chap. LI, p. 12 r°) le préposé en second aux archives secrètes, *Wei Heng* 衛恆, faisait une recension critique des livres trouvés dans la tombe de *Ki*; mais, avant qu'il eût terminé, il lui arriva malheur (291). Le *tchou-tso-lang* qui l'aidait, *Chou Si* 佐著作郎束晳, continua sa tâche et l'acheva : en beaucoup de cas, il déterminait des sens très particuliers. Le gouverneur de *Tong-lai* 東萊, *Wang T'ing-kien* 王庭堅, originaire de *Tch'en-lieou* 陳留, lui fit des objections et lui aussi apportait la démonstration (de ses dires). (*Chou*) *Si* à son tour fournit des explications et fit des objections. Cependant, (*Wang*) *T'ing-kien* étant mort, le *san-ki-che-lang* *P'an Tao* 散騎侍郎潘滔 dit à (*Wang*) *Tsie* 王接 : « Vos talents, votre science, votre jugement et votre sens critique « vous qualifient pour trancher le débat entre ces deux hommes; vous « devriez essayer de traiter ce sujet. » Alors (*Wang*) *Tsie* exposa minutieusement les points où (*Chou si* et *Wang T'ing-kien*) avaient raison et ceux où ils s'étaient trompés; *Tche Yu* 摯虞 et *Sie Heng* 謝衡 qui étaient tous deux fort instruits en toutes sortes de matières, furent d'accord pour juger que (ses dires) étaient parfaitement exacts. »

Wei Heng lui-même a fait allusion aux livres de la tombe de *Ki* dans sa dissertation sur l'écriture (*Tsin chou*, chap. XXXVI, p. 3 v°) : « La première année *t'ai-k'ang* (280), dit-il, un homme de la sous-préfecture de *Ki* viola pour la piller la tombe du roi *Siang*, du royaume de *Wei*; il y trouva des textes écrits sur fiches contenant plus de cent mille caractères; ils offraient quelque ressemblance avec les caractères tracés par (*Wei*) *King-heou*; des caractères antiques de plusieurs sortes s'y trouvaient aussi. Parmi ces écrits, un chapitre qui traitait

des événements (du pays) de *Tch'ou* était particulièrement parfait (au point de vue de l'écriture) ; moi, (*Wei*) *Heng*, j'ai pris plaisir à ce livre et c'est pourquoi j'épuise mes faibles pensées pour en louer la beauté. »

Un autre lettré qui paraît avoir joué un rôle considérable dans la publication des fiches du *Tchou chou ki nien*, est *Ho Kiao* 和嶠 (app. *Tch'ang-yu* 長輿), qui mourut en 292. A vrai dire, la biographie de ce personnage, telle qu'elle se trouve dans le *Tsin chou* (chap. XLV, p. 6 r°-v°), ne nous fournit aucun renseignement à ce sujet; mais nous pouvons glaner ailleurs quelques informations. Dans les chapitres du *Soei chou* consacrés à la littérature, chapitres qui furent composés par *Wei Tcheng* 魏徵 entre 629 et 636[1], il est dit (chap. XXXIII, p. 3 r°) : « Sous les *Tsin*, la première année *t'ai-k'ang* (280), des gens de la commanderie de *Ki* violèrent la tombe du roi *Siang*, de *Wei*, et y trouvèrent d'anciens écrits sur fiches en bambou ; les caractères étaient tous de l'espèce *k'o-teou*. Ceux qui violèrent la tombe, n'attachant pas d'importance (à cette découverte), dispersèrent en désordre (ces fiches). L'empereur ordonna au *tchong-chou-kien Siun Hiu* 中書監荀勗 et au (*tchong-chou-*) *ling Ho Kiao* 令和嶠 de rédiger et de mettre en ordre (ces écrits) qui formèrent quinze ouvrages en quatre-vingt sept rouleaux...[2] » D'autre part, *Lieou Tche-ki* 劉知幾, qui date de l'année 710 la préface de son grand

1. Actuellement, ces chapitres (*Soei chou*, ch. XXXII à XXXV) sont mis sous le nom de *Tchang-souen Ou-ki* 長孫無忌, et de ses collègues, mais ils étaient bien en réalité l'œuvre de *Wei Tcheng* comme l'indiquent les éditeurs de l'époque *K'ien-long* à propos d'un passage de la notice placée à la fin du *Soei chou* dans l'édition des *Song* (voyez, à la fin de la réimpression du *Soei chou* publiée en caractères de plomb à *Chang-hai* en 1888, le 隋書宋本原跋). D'ailleurs à la fin du chap. XXXII (p. 15 v°) du *Soei chou*, *Wei Tcheng* se désigne bien lui-même comme l'auteur du traité sur la littérature en introduisant son propre nom par la mention « votre sujet *Wei Tcheng* » 臣魏徵.

2. Dans ce qui suit, *Wei Tcheng* reproduit assez fidèlement quelques-unes des observations faites par *Tou Yu* dans sa Postface au *Tch'oen ts'ieou* (voyez plus haut, p. 449-450).

ouvrage de critique historique intitulé *Che t'ong* 史通, parle[1] des Annales de la tombe de *Ki* par *Ho Kiao* 和嶠汲冢紀年. Enfin *Tchang Cheou-tsie* 張守節, dans son commentaire des Mémoires historiques de *Se-ma Ts'ien* qu'il publia en 736, rappelle ceci[2] : « *Siun Hiu* dit : Au témoignage de *Ho Kiao*, les Annales commencent à *Hoang-ti* et finissent au roi actuel de *Wei*, ce roi actuel étant le fils du roi *Hoei-tch'eng* de *Wei* ». 荀勗曰.和嶠云.紀年起自黃帝.終於魏之今王.今王者魏惠成王子.

A côté de tous les lettrés que nous venons de nommer comme s'étant occupés du *Tchou chou ki nien*, citons encore *Siu Hien* 續咸 (app. *Hiao-tsong* 孝宗), qui mourut âgé de quatre-vingt-dix-sept ans sous le règne de *Che Ki-long* 石季龍 (335-349) et qui avait composé une « Explication des textes écrits en caractères antiques de la tombe de *Ki* » 汲冢古文釋 (*Tsin chou*, chap. XCI, p. 5 v°).

Comme on le voit par tous ces témoignages, les Annales écrites sur bambou furent, dès leur apparition, l'objet de travaux nombreux et considérables; elles faisaient partie de tout un ensemble de livres exhumés dans des circonstances qui nous sont décrites minutieusement et à diverses reprises. Les affirmations précises des contemporains ne nous laissent donc aucun doute sur la réalité de la trouvaille faite dans la tombe de *Ki* et sur l'importance qu'on attribua aussitôt aux ouvrages qu'un heureux hasard remettait ainsi au jour.

Sur trois points cependant les textes que nous avons traduits présentent quelque incertitude, car ils ne s'accordent ni sur la date exacte à laquelle la tombe de *Ki* fut violée, ni sur le nom du roi de *Wei* dont cette sépulture renfermait les restes, ni sur le point de départ chronologique des Annales.

En ce qui concerne la date où *Piao Tchoen* commit son bienheureux

1. Chap. X, p. 1 v° du *Che t'ong t'ong che* 史通通釋 (réimpression de 1885).
2. *Se-ma Ts'ien*, éd. lithographique de *Chang-hai*, 1888; chap. XLIV, p. 4 v°, avant-dernière colonne.

sacrilège, *Siun Hiu*, dans sa Préface au *Mou t'ien tse tchoan*[1], l'inscription de 289[2] et la biographie de *Chou Si* dans le *Tsin chou*[3], la fixent à l'année 281 ; *Wei Heng*, dans sa dissertation sur l'écriture[4], et *Wei Tcheng*, dans le traité sur la littérature qui fait partie du *Soei-chou*[5], opinent pour l'année 280. *Tou Yu*, écrivant en 282 sa Postface au *Tso tchoan*, se plaint de n'avoir pu voir qu'assez tard les fiches du *Tchou chou ki nien* qui étaient restées quelque temps cachées aux profanes dans les archives du palais[6]; d'autre part, il dit que ces fiches avaient été découvertes au moment où il venait de terminer deux ouvrages qu'il avait commencé d'écrire le troisième mois de l'année 280[7]; cette double indication tendrait à reporter la violation de la tombe de *Ki* à la fin de l'année 280 ou, plus vraisemblablement, au commencement de l'année 281. En tous cas, il me semble qu'il faut rejeter comme fautif le témoignage suivant des Annales principales du *Soei chou* (chap. III, p. 8 r°) : « La cinquième année *hien-ning* (279 ap. J.-C.), le dixième mois, un homme de la commanderie de *Ki* 汲, (nommé) *Piao Tchoen* 不準, fit un trou dans la tombe du roi *Siang*, (du pays) de *Wei* 魏襄王, et trouva des fiches de bambou couvertes de plus de cent mille mots en caractères antiques de la petite écriture *tchoan*; on les serra dans les archives secrètes. » Cette date de 279, qui nous est donnée par un livre écrit au VII[e] siècle et qui ne concorde pas avec la date de 280 ou 281 relatée par ceux qui furent contemporains de la découverte, ne saurait être tenue pour exacte[8].

Considérons maintenant le problème soulevé par le nom du roi de *Wei* enterré dans la tombe de *Ki* : remarquons d'abord que c'est par une simple hypothèse qu'on regarde généralement la sépulture de *Ki* comme étant celle d'un roi de *Wei*; les faits sur lesquels s'appuie cette conjecture sont les suivants : les Annales, qui sont, dans leur dernière partie, une chronique du royaume de *Wei*, prennent fin à

1. Cf. p. 451, ligne 9.
2. Cf. p. 453, ligne 12.
3. Cf. p. 454, ligne 24.
4. Cf. p. 458, ligne 29.
5. Cf. p. 459, lignes 12-13.
6. Cf. p. 448, ligne 12 et p. 450 n. 3.
7. Cf. p. 447, ligne 13.
8. C'est donc à tort que j'ai accepté la date de 279 dans mon Introduction (vol. I, p. CLXXXIX, ligne 1).

l'année 299 av. J.-C., qu'elles appellent « la vingtième année du roi actuel »; d'autre part, la localité de *Ki* faisait partie du royaume de *Wei*; enfin la sépulture témoignait par l'abondance même des trésors renfermés dans son sein qu'elle devait abriter les restes d'un très haut personnage ; de ces considérations on conclut que cette tombe si magnifique qui se trouvait dans l'état de *Wei* devait être celle d'un roi de ce pays, lequel roi dut mourir en l'année 299 puisque c'est à cette date que les Annales furent interrompues pour être placées dans la sépulture. Encore que cette théorie soit plausible, elle ne s'impose pas cependant d'une manière irrésistible, et *Tou Yu* a peut-être été bien inspiré en se bornant à dire simplement que les Annales furent trouvées dans une ancienne tombe de la région de *Ki*[1]. Mais, que cette sépulture soit celle du roi lui-même, ou simplement celle d'un grand dignitaire du pays de *Wei*, encore importe-t-il de déterminer quel était le roi de *Wei* qui était en la vingtième année de son règne quand les Annales furent déposées dans cette tombe. *Ho Kiao* se contente de rappeler que le roi actuel dont parlent les Annales est le fils du roi *Hoei-tch'eng*[2]; *Tou Yu* dit que les Annales s'arrêtent à la vingtième année du roi *Ngai*[3]; *Siun Hiu* et *Wei Heng*, suivis par *Wei Tcheng*, voient dans la tombe de *Ki* celle du roi *Siang*[4] ; la biographie de *Chou Si* met aussi en avant le nom du roi *Siang*, mais paraît ensuite admettre que le roi *Ngan-hi* doit être substitué au roi *Siang*[5]. Cette dernière opinion est insoutenable, car le roi *Ngan-hi*, qui régna de 276 à 243 est bien postérieur à l'époque du « roi actuel » dont la vingtième année est l'année 299 ; nous pouvons donc mettre sans discussion le roi *Ngan-hi* hors de cause. Si maintenant on se reporte aux Tableaux chronologiques de *Se-ma Ts'ien*, le roi qui régnait en 299 était le roi *Ngai* (318-296) et il semble ainsi au premier abord que *Tou Yu* ait raison. Mais un examen plus attentif nous révèle qu'il est peut-être imprudent d'accepter les indications de *Se-ma Ts'ien*. D'après cet historien, en effet, la succession des rois de *Wei* comporte : le roi *Hoei* 惠 (370-335), le roi *Siang* 襄 (334-319), le roi *Ngai* 哀 (318-296); au contraire, d'après les Annales écrites

1. Cf. p. 448, ligne 4.
2. Cf. p. 460, lignes 6-7.
3. Cf. p. 450, lignes 4-5.
4. Cf. p. 452, lignes 8-9, p. 458, ligne 30 et p. 459, lignes 13-14.
5. Cf. p. 454, lignes 26-27.

sur bambou, il faudrait admettre que le roi dont le nom posthume est *Hoei-tch'eng* 惠成 régna d'abord de 370 à 335, puis de 334 à 319, en faisant de l'année 334 le point de départ d'une nouvelle supputation des années (後元); le roi *Hoei-tch'eng* eut pour successeur « le roi actuel » dont la vingtième année correspond à l'année 299 av. J.-C. Qui a tort, des Annales ou de *Se-ma Ts'ien*?

Les avis ont été longtemps partagés, car, encore au VIIIe siècle de notre ère, si *Tchang Cheou-tsie* opinait en faveur des Annales, *Se-ma Tcheng* donnait raison à *Se-ma Ts'ien*[1]. Il semble bien cependant qu'en définitive le système des Annales doive être considéré comme exact; seul en effet, il permet d'établir l'ordre chronologique dans la biographie de Mencius où se trouvent mentionnés les entretiens de ce philosophe avec le roi *Hoei* 惠, puis avec le roi *Siang* 襄[2]; seul aussi il s'accorde avec le *Che pen* 世本 qui, comme les Annales, ne reconnaissent que deux souverains (le roi *Hoei*, le roi *Siang*) là où *Se-ma Ts'ien* en admet trois (le roi *Hoei*, le roi *Siang* et le roi *Ngai*). Ainsi le roi *Ngai* n'a jamais dû exister; les années 318-296 que *Se-ma Ts'ien* attribue à son règne appartiennent au roi *Siang* et c'est donc le roi *Siang* que les Annales désignent en l'appelant « le roi actuel »; telle est la conclusion à laquelle étaient déjà arrivés *Siun Hiu*[3] et *Wei Heng*[4].

Faut-il aller plus loin et introduire une nouvelle correction dans la chronologie de *Se-ma Ts'ien* en disant que le roi qui régna, d'après l'historien, de 318 à 296, dut en réalité mourir en 299? Cette correction serait nécessaire si la tombe de *Ki* était la sépulture de ce roi, car, les Annales s'interrompant à l'année 299, il est vraisemblable que c'est à cette date qu'elles furent déposées dans la tombe en même temps que le cercueil du défunt. Nous avons indiqué dans une note de notre traduction[5] que, d'après *Se-ma Tcheng*, le roi qui passe

1. Cf. *Mém. hist.*, chap. XLIV, p. 4 v° à 5 r° où les deux thèses sont exposées successivement dans les deux commentaires juxtaposés.

2. Cf. la note de Legge dans ses Prolégomènes (p. 33, n. 1) du vol. II des *Chinese Classics*.

3. Cf. p. 452, lignes 8-9.

4. Cf. p. 458, ligne 30.

5. Cf. p. 168, n. 3.

pour avoir été enterré dans la tombe de *Ki*, serait en effet mort en 299, mais que, par piété filiale, son successeur aurait encore rapporté à son règne les trois années du deuil réglementaire. Point n'est besoin cependant de recourir à cette explication trop ingénieuse si l'on considère que la tombe de *Ki* peut fort bien, comme nous l'avons indiqué plus haut (p. 462, lignes 9-12), n'avoir été que la sépulture d'un haut dignitaire du pays de *Wei* qui serait mort en 299, tandis que le roi régnant à cette époque aurait vécu trois années encore.

Reste enfin à rendre compte du désaccord qu'on remarque entre *Tou Yu*[1] et le biographe de *Chou Si*[2] d'une part qui font commencer les Annales à la dynastie *Hia*, et *Ho Kiao*[3] d'autre part qui fixe leur point de départ à *Hoang ti*. En fait, c'est *Ho Kiao* qui a raison, et les Annales telles que nous les avons aujourd'hui s'ouvrent au règne de *Hoang ti*. *Tou Yu* et le biographe de *Chou Si* n'ont parlé que par à peu près ; leur dire a été invoqué à tort par certains critiques qui, ignorant le témoignage décisif de *Ho Kiao*, ont prétendu que les Annales actuelles étaient apocryphes puisqu'elles débutaient par *Hoang ti* et non par la dynastie *Hia*.

Si les lettrés de la fin du IIIe siècle de notre ère qui furent contemporains de la découverte des fiches de bambou constituant le *Tchou chou ki nien* n'ont pas émis le moindre doute sur l'authenticité de cet ouvrage, les érudits qui vinrent après eux partagèrent leur conviction et firent un usage fréquent des Annales pour contrôler ou rectifier les textes historiques. Énumérer toutes les citations qu'ils en firent serait une tâche presque illimitée ; il ne sera pas cependant sans utilité de signaler brièvement les principaux auteurs qui ont considéré le *Tchou chou ki nien* comme une source scientifique de première importance ; leur multitude même constituera une très forte présomption en faveur de ce livre dont on a parfois contesté la valeur.

Les Annales sont invoquées à diverses reprises par un commentateur du *Ts'ien Han chou* qui s'appelle lui-même « votre sujet, *Tsan* » 臣瓚. Les érudits, tels que *P'ei Yn* 裴駰 (deuxième moitié du ve siècle de notre ère) et *Yen Che-kou* 顏師古 déclarent ignorer

1. Cf. p. 449, ligne 3.
2. Cf. p. 455, ligne 1.
3. Cf. p. 460, lignes 5-6.

qui pouvait être ce personnage que *Li Tao-yuen* 酈道元 (✝ 527) nomme *Sie Tsan* 薛瓚, tandis que *Yao Tch'a* 姚察 (seconde moitié du VIe siècle) le nomme *Yu Tsan* 于瓚, ces deux noms de famille étant déterminés au moyen de conjectures peu solides. Un critique de l'époque des *Song*, *Song K'i* 宋祁 (998-1061), parait avoir trouvé le mot de l'énigme[1] : il fait remarquer que ce *Tsan* cite les « écrits trouvés dans la tombe *Mao* » 茂陵書 et les « ordonnances relatives aux emplois officiels à l'époque des *Han* » 漢祿秩令; or ces deux ouvrages ont été perdus lors des troubles qui, dans les premières années du IVe siècle, chassèrent les *Tsin* de *Lo-yang* à Nanking ; comme, d'autre part, *Tsan* fait usage du *Tchou chou ki nien* qu'il désigne sous le nom de « le texte antique de la commanderie de *Ki* » 汲郡古文, il dut donc écrire entre 281, date où la tombe de *Ki* fut violée, et 317, date où Nanking devint la capitale des *Tsin*. Dès lors il devient fort probable que *Tsan* n'est autre que le *Fou Tsan* 傅瓚 dont il est question dans la Table des matières du *Mou t'ien tse tchoan* 穆天子傳目錄 en ces termes : « Le *lang-tchong*, reviseur des livres dans le bureau des archives secrètes, *Fou Tsan*, dit dans sa recension du *Mou t'ien tse tchoan* en caractères antiques : « Ce livre, qui rappelle l'histoire du Fils du Ciel *Mou*, fut trouvé par un certain *Piao Tchoen*, originaire de la sous-préfecture de *Ki*, quand il viola une ancienne tombe. » Ce *Fou Tsan*, ayant le titre officiel de reviseur des livres, il devait adresser ses travaux à l'empereur, et c'est pourquoi il se désignait lui-même en s'appelant « votre sujet, *Tsan* » ; d'autre part, comme il fut contemporain de la découverte des livres dans la tombe de *Ki* et qu'il fut chargé de l'examen d'un de ces livres, le *Mou t'ien tse tchoan*, on comprend qu'il ait été à même de connaitre et d'apprécier le *Tchou chou ki nien*[2].

1. La discussion instituée par *Song K'i* à ce sujet se trouve reproduite à la fin de la réimpression du *Ts'ien Han chou* publiée à *Chang-hai* en 1888, dans une note à la Préface de *Yen Che-kou*, p. 3 r°.

2. Voici quelques-uns des passages ou (*Fou*) *Tsan* s'appuie sur

L'un des plus anciens commentateurs de *Se-ma Ts'ien*, *Siu Koang* 徐廣, mort en 425 av. J.-C., cite les Annales sous le nom de « les Annales de la tombe de *Ki* » 汲冢紀年[1].

C'est à *P'ei Yn* 裴駰 (seconde moitié du v[e] siècle de notre ère) que nous devons la conservation des fragments de *Siu Koang* qui nous sont parvenus; il s'est aussi inspiré souvent du commentaire du *Ts'ien Han chou* par (*Fou*) *Tsan*. Cependant il a eu parfois recours personnellement au *Tchou chou ki nien*, car les emprunts qu'il fait à ce livre ne sont pas toujours amenés par la mention de *Siu Koang* ou de (*Fou*) *Tsan*[2].

Li Tao-yuen 酈道元, qui mourut en 527, s'est servi à plus de cent reprises du *Tchou chou ki nien* dans son célèbre commentaire du *Choei king* 水經注.

Le Commentaire du *Heou Han chou*, publié en 676 par une commission de lettrés ayant à sa tête le prince *Li Hien* 李賢, fait des citations des Annales qui, bien que présentant avec le *Tchou chou ki nien* actuel quelques variantes, s'accordent parfois si exactement avec le texte du *Heou Han chou* qu'on peut se demander si l'auteur même de ce grand ouvrage historique, *Fan Ye* 范曄 (+ 445), n'a pas puisé directement dans les Annales pour rédiger certains passages de son livre[3].

Les deux grands commentateurs de *Se-ma Ts'ien* à l'époque des *T'ang*, *Se-ma Tcheng* 司馬貞 qui écrivait dans la première moitié du VIII[e] siècle, et *Tchang Cheou-tsie* 張守節 qui

l'autorité du *Tchou chou ki nien* : *Ts'ien Han chou*, chap. XXVIII, a, p. 6 v° (cf. *Tchou chou ki nien*, 13[e] année du duc *Hoan*, 707); *ibid.*, p. 9 v° (cf., *T. c. k. n.*, 7[e] année de *P'an-keng*, 1309); *ibid.*, p. 13 r°-14 v° (cf. *T. c. k. n.*, 1[re] année de *T'ai-k'ang*, 1958, et 1[re] année de l'empereur *Koei*, 1589); chap. XXXVI, p. 10 r° (cf. *T. c. k. n.*, aux dates de 1044 et de 1023); etc.

1. Voyez notamment *Se-ma Ts'ien* (éd. de 1888), chap. V, p. 12 r°, col. 11; chap. XLIII, p. 8 r°, col. 7; chap. XLIV, p. 3 r°, col. 9; etc.

2. Voy. *Se-ma Ts'ien*, chap. IV, p. 11 r°, col. 11; ch. XLIV, p. 4 r°, col. 10; etc.

3. Voyez *Heou Han chou* (éd. de 1888), chap. CXV, p. 1 r°, col. 7, 8, 11, 12; chap. CXVII, p. 1 v°, col. 5, 6, 7, 11; etc.

date sa préface de l'année 736, font tous deux fréquemment appel aux Annales[1]; mais, tandis que *Tchang Cheou-tsie* les invoque surtout pour l'époque des *Yn* et du commencement des *Tcheou*, *Se-ma Tcheng* y a recours principalement pour la période des Royaumes combattants, en particulier lorsqu'il s'agit de l'histoire de ce royaume de *Wei* dont la dernière partie des Annales sont la chronique.

Dans son important ouvrage de critique historique publié en 710 sous le titre de *Che t'ong* 史通, *Lieou Tche-ki* 劉知幾 a parlé à diverses reprises du *Tchou chou ki nien*. « Les Annales écrites sur bambou, dit-il[2], sont, dans les événements qu'elles rapportent, entièrement en accord avec le *Tch'oen ts'ieou* de *Lou*. Mencius[3] a dit : « Dans le pays de *Tsin* ce qu'on appelle *Tch'eng*, dans le pays de *Tch'ou* ce qu'on appelle *Tao-ou*, et dans le pays de *Lou* ce qu'on appelle *Tch'oen-ts'ieou*, ce sont en réalité des ouvrages de même sorte. » Ainsi donc, *Tch'eng* et *Annales*, de même que *Tao-ou*, ne sont que des noms différents (appliqués à des livres identiques au) *Tch'oen-ts'ieou* ». — Ailleurs[4] *Lieou Tche-ki* montre comment le *Tso tchoan*, éclipsé à l'époque des *Han* par les commentaires de *Kong-yang* et de *Kou-leang*, fut remis en honneur grâce à la publication des Annales qui en démontrèrent la parfaite véracité; il rappelle à ce propos le mot de *Chou Si* déclarant que, « si ce livre avait fait son apparition au temps des *Han*, *Lieou Hin* n'aurait pas été gouverneur de *Ou-yuen* » 故束晳云.使此書出於漢世.劉歆不作五原太守矣. En effet, sous le règne de l'empereur *Ngai* (6-1 av. J.-C.), *Lieou Hin* avait dû quitter la cour et demander un poste en province pour échapper à la haine des lettrés

1. Pour les citations faites par *Se-ma Tcheng*, voy. *Se-ma Ts'ien*, chap. v, p. 9 r°, col. 3; chap. xxxiv, p. 2 r°, dern. col., p. 2 v°, col. 3; chap. xxxvii, p. 5 r°, col. 5; chap. xxxviii, p. 7 r°, col. 6; chap. xli, p. 4 v°, col. 9; chap. xliv, p. 3 r°, col. 1, 2, 7, 8; p. 3 v°, col. 5; p. 4 r°, col. 4, 9, 11; p. 4 v°, col. 3; p. 5 v°, col. 10, etc. — Pour les citations faites par *Tchang Cheou-tsie* voyez *Se-ma Ts'ien*, chap. iii, p. 1 r°, col. 1; chap. iii, p. 5 r°, col. 3; chap. iv, p. 6 v°, col. 2; p. 9 r°, col. 7, etc.

2. *Che t'ong t'ong che* 史通通釋 (réimpression de 1885), chap. i, p. 5 r°.

3. Cf. Mencius, iv, *b*. 21, § 2.

4. *Che t'ong t'ong che*, chap. xiv, p. 19 v°-20 r°.

qui lui reprochaient d'avoir soutenu la supériorité du commentaire de *Tso* sur ceux de *Kong-yang* et de *Kou-leang* : si *Lieou Hin* avait pu prouver le bien-fondé de sa théorie en s'appuyant sur le *Tchou chou ki nien*, il aurait fermé la bouche de ses détracteurs et n'aurait pas été obligé de s'éloigner de la capitale.

Rappelons enfin, sans entrer dans le détail, les auteurs et les ouvrages qui, en dehors de ceux que nous venons d'énumérer, font les plus fréquentes citations des Annales; ce sont : *Kouo P'o* 郭璞 (276-324) dans ses commentaires du *Chan hai king* et du *Mou t'ien tse tchoan*; *Li Chan* 李善, dans son commentaire du *Wen siuen* 文選 publié en 658; *Lo Pi* 羅泌 dans le *Lou che* 路史 publié en 1170, et *Lo P'ing* 羅苹, fils du précédent, à qui on attribue un commentaire du *Lou che* qui est peut-être l'œuvre de *Lo Pi* lui-même; *Kin Li-siang* 金履祥 (1232-1303), dans ses « livres antérieurs du *Kang-mou* » 綱目前編; *Hou Yng-lin* 胡應麟 (fin du XVIe siècle), dans le *Pi ts'ong* 筆叢; *Ho K'ie* 何楷 (docteur en 1625), dans le *Che king che pen kou i* 詩經世本古義; *Ma Sou* 馬驌 (docteur en 1659), dans le *I che* 繹史; *Kou Yen-ou* 顧炎武, dans le *Je tche lou* 日知錄 publié vers 1673; *Kao Che-k'i* 高士奇 (1645-1704), dans le *Tch'oen ts'ieou ti li k'ao lio* 春秋地理考畧; *Li K'ie* 李鍇, dans le *Chang Che* 尙史 qu'il composa de 1730 à 1746; *Leang Yu-cheng* 梁玉繩, dans le *Che ki tche i* 史記志疑. Mentionnons encore parmi les ouvrages qui font un fréquent usage du *Tchou chou ki nien* les encyclopédies telles que : le *I wen lei tsiu* 藝文類聚, compilé par *Ngeou-yang Siun* 歐陽詢 (557-645) et d'autres au commencement du VIIe siècle; le *Pei t'ang chou tch'ao* 北堂書鈔 de *Yu Che-nan* 虞世南 (558-638); le *Tch'ou hio ki* 初學記 composé par *Siu Kien* 徐堅 (659-729) et d'autres; le *T'ai p'ing yu lan* 太平御覽 publié en 983; enfin

les dictionnaires, répertoires de rimes et encyclopédies qui ont vu le jour sous la dynastie actuelle.

Comme on peut ainsi le constater, les Annales écrites sur bambou n'ont pas cessé de jouir du plus grand crédit depuis la date où elles furent découvertes jusqu'à nos jours. Elles ont cependant rencontré, du moins sous leur forme actuelle, des détracteurs dont l'opinion a reçu comme l'estampille officielle en étant admise dans la grande Bibliographie impériale intitulée *Se k'ou ts'iuen chou tsong mou* 四庫全書總目 (chap. XLVII), qui fut publiée en 1782. Examinons donc ce que vaut leur thèse.

L'auteur de la notice insérée dans la Bibliographie impériale déroule une longue liste de citations des Annales qu'on peut relever dans divers ouvrages depuis l'époque où la tombe de *Ki* livra ses trésors jusqu'au XII[e] siècle et il montre que ces passages, ou sont absents du *Tchou chou ki nien* actuel, ou en contredisent le témoignage. Il ajoute, comme considération accessoire que le *Tchou chou ki nien* rappelle deux faits tirés l'un du chapitre *Yun tcheng* 允征, l'autre du chapitre *Yue ming* 說命 du *Chou king*; or ces deux chapitres font partie du pseudo-texte antique qui paraît être celui que retrouva *Mei Tsi* 梅賾 au temps de l'empereur *Yuen* (317-323); comment donc le *Tchou chou ki nien*, qui fut exhumé dès l'année 281, a-t-il pu connaître des textes qui furent mis au jour une quarantaine d'années plus tard? Enfin la Bibliographie impériale soutient que le *Tchou chou ki nien* actuel doit être postérieur au fameux commentaire de *Hou Ngan-kouo* 胡安國 (1074-1138) sur le *Tch'oen ts'ieou*, car ainsi seulement peut-on expliquer le fait que les Annales présentent une combinaison du calendrier des *Hia* avec le calendrier du *Tch'oen ts'ieou*. En conclusion, les Annales écrites sur bambou étaient bien à l'origine un livre authentique qui se transmit depuis l'année 281 ap. J.-C. jusqu'au XII[e] siècle, mais qui ensuite fut perdu. Elles ont dû être refaites sous la dynastie des *Ming* par quelque érudit qui les reconstitua au moyen de divers livres.

A supposer même que cette opinion fût exacte, elle serait loin d'enlever toute valeur aux Annales telles que nous les avons. On sait que plusieurs ouvrages qui semblaient irrémédiablement anéantis, ont été reconstruits avec une patience et une précision admirables par des sa-

vants qui se sont ingéniés à en recueillir et à en agencer les fragments épars de ci et de là dans la vaste littérature chinoise. On remarquera qu'à côté de la cinquantaine de citations dont l'auteur de la notice de la Bibliographie impériale signale l'absence dans le *Tchou chou ki nien*, il en existe des milliers d'autres qui s'y retrouvent fort exactement ; on est donc autorisé à déclarer que, dans son ensemble, le *Tchou chou ki nien* actuel n'est pas fort différent de ce qu'il était lorsqu'on le retira de la tombe de *Ki*. Mais bien plus, la multitude même de ces concordances, et surtout le fait que bon nombre d'entre elles se produisent dans des cas où la citation n'est pas textuelle et n'a donc pas pu servir à rétablir la leçon originale, nous obligent à rejeter la thèse de la Bibliographie impériale et à admettre que la transmission des Annales ne s'est jamais interrompue. Aussi bien serait-il fort surprenant qu'un ouvrage universellement connu jusqu'au XIIe siècle ait soudain disparu en totalité. Comment donc répondrons-nous aux objections qu'on élève contre l'authenticité du *Tchou chou ki nien* actuel ?

Considérons d'abord l'argument tiré des citations qui ne se retrouvent plus aujourd'hui dans le *Tchou chou ki nien*. On a vu que, lors de l'ouverture de la tombe de *Ki*, les lamelles de bambou sur lesquelles était écrit ce livre, gisaient pêle-mêle au milieu d'un nombre formidable de fiches analogues dont on fit des dizaines de charretées. Parmi ces fiches, plusieurs traitaient de matières historiques, et, ne pouvant être groupées en un tout continu, furent désignées sous le nom générique de « Paroles fragmentaires » 瑣語. Si maintenant on se rappelle que les fiches de bambou sur lesquelles étaient écrits les livres antiques étaient fort étroites et contenaient chacune une seule ligne de caractères, que par conséquent recueillir et classer les innombrables fiches d'un ouvrage lorsqu'elles avaient été dispersées et mêlées à d'autres fiches, était une tâche extrêmement délicate et difficile, on conçoit que des divergences d'opinion se soient produites, les uns prétendant que certaines fiches pouvaient être rattachées à tel ouvrage, tandis que les autres voulaient les en exclure ; c'est ainsi que, suivant les éditeurs, des fiches furent tantôt incorporées aux Annales, et tantôt rejetées dans la catégorie des Paroles fragmentaires. Maint passage a donc dû autrefois être inséré dans les Annales qui en fut plus tard éliminé par une critique plus sévère. Ainsi s'explique sans doute qu'on puisse relever depuis le IVe jusqu'au VIIIe siè-

cles des citations qui ne figurent plus maintenant dans le *Tchou chou ki nien*.

Pour se rendre compte des incertitudes qui n'ont cessé de planer sur les limites exactes du texte des Annales, il suffit d'étudier le commentaire original 原注 qui l'accompagne ; ce commentaire est mis sous le nom de *Chen Yo* 沈約 qui vécut de 441 à 513. Mais il n'est dû que pour une faible part à ce lettré ; il renferme, à côté de paragraphes qui décèlent une date postérieure au v[e] siècle, un assez grand nombre de passages que la critique moderne tantôt attribue aux Paroles fragmentaires et tantôt suppose avoir fait primitivement partie des Annales elles-mêmes. Si on n'est pas parvenu à tracer bien nettement la ligne de démarcation, entre le texte des Annales et le commentaire original, on comprend que le même flottement ait pu se produire aussi lorsqu'il s'est agi de distinguer entre le texte des Annales et d'autres phrases des Paroles fragmentaires qui n'ont pas été conservées dans le commentaire original.

La remarque faite par la Bibliographie impériale que, en deux endroits, les Annales paraissent s'inspirer du pseudo-texte antique du *Chou king* n'autorise aucune conclusion. En effet, si le pseudo-texte antique est l'œuvre de *Mei Tsi*, quelle raison a pu empêcher ce faussaire d'emprunter quelques-unes de ses affirmations aux Annales, et de quel droit vient-on soutenir que ce sont au contraire les Annales qui ont dû puiser dans les chapitres du *Chou king* fabriqués par *Mei Tsi* ? Si, d'autre part, comme je le crois, le pseudo-texte antique n'est pas forgé de toutes pièces, mais est bien plutôt composé avec des débris de matériaux antiques plus ou moins habilement soudés les uns aux autres, qui nous empêche d'admettre que les deux faits relatés à la fois par le pseudo-texte antique et par les Annales appartenaient au patrimoine commun de l'histoire la plus ancienne, en sorte que ni les Annales n'ont eu à s'inspirer de *Mei Tsi*, ni *Mei Tsi* des Annales ?

Abordons enfin la troisième observation de la Bibliographie impériale: les Annales actuelles, combinent le calendrier du *Tch'oen ts'ieou* avec le calendrier des *Hia*. Pour comprendre cette critique, il convient d'instituer une discussion nécessairement un peu longue. Nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer que, d'après *Tou Yu*, les Annales se servaient du calendrier des *Hia* qui fait commencer l'année au mois *yn*[1]; la même

1. Cf. p. 449, lignes 10-14 et n. 2.

affirmation est d'ailleurs reproduite par *Wei Tcheng* dans le *Soei chou* (chap. xxxiii, p. 3 r°); il devait donc y avoir pour la période *tch'oen ts'ieou* un désacord de deux mois entre les dates des Annales et les dates du *Tch'oen ts'ieou*; *Tou Yu* lui-même nous en a fourni un exemple probant en nous disant que la date qui était pour les Annales, le onzième mois de la onzième année du comte *Tchoang*, de *K'iu-ou*, correspond au premier mois de la première année du duc *Yn*, de *Lou*.

Il n'y a pas lieu d'être surpris que les Annales aient employé le calendrier des *Hia* même pendant la période *tch'oen ts'ieou* : Les Annales en effet étaient une chronique particulière de l'état de *Tsin*, puis de *Wei*, comme le prouvent encore aujourd'hui des expressions telles que « nos soldats » 我師 désignant les troupes de *Tsin* ou de *Wei*. Or, les princes de *Tsin* se servaient du comput des *Hia*, tandis que les rois de la dynastie *Tcheou* fixaient deux mois plus tôt le commencement de l'année; le premier mois des *Tsin* était donc le troisième mois des *Tcheou*; c'est ce qui explique pourquoi le *Tso tchoan*, lorsqu'il emprunte ses renseignements aux chroniques de *Tsin* est en désaccord de deux mois avec le *Tch'oen ts'ieou*; Legge (*Chinese Classics*, vol. V, Prol. p. 98) en a signalé trois exemples significatifs et a pu conclure que « *Tsin* évidemment réglait son calcul des mois sur le calendrier des *Hia* ». Il est donc tout naturel que le *Tchou chou ki nien*, qui était une chronique de *Tsin*, se soit conformé au calendrier des *Hia*.

Si cependant les Annales étaient, dans leur dernière partie, une chronique particulière de l'état de *Tsin*, puis de celui de *Wei*, elles devaient donc classer les événements d'après les règnes des princes de *Tsin*, puis de *Wei*, tout de même que le *Tch'oen ts'ieou*, chronique particulière de l'état de *Lou*, se guide sur les règnes des ducs de *Lou*. En effet, sous leur forme primitive, les Annales, à partir de l'année 770 av. J.-C., étaient distribuées suivant les règnes des princes de *Tsin*, et, à partir de l'année 403 av. J.-C., suivant les règnes des princes de *Wei*. *Tch'en Fong-heng*, dans son édition du *Tchou chou ki nien* publiée en 1813, a pu grouper (chap. xliii, p. 5 v° et suiv.), 108 citations des Annales faites par *Li Tao-yuen* dans son commentaire du *Choei king*, et ces 108 passages expriment les dates d'après les années des princes de *Tsin* ou de *Wei*. De même aussi les citations du *Tchou chou ki nien* faites par *Se-ma Tcheng* attestent que, au viii° siècle de notre ère, les Annales étaient encore disposées de la même manière.

Actuellement, les Annales se présentent à nous sous une forme bien

différente. Du commencement à la fin, elles sont rangées d'après les règnes des Fils du Ciel, et, dans la période *tch'oen ts'ieou* et la période des Royaumes combattants, les princes de *Tsin* et de *Wei* se sont effacés devant les rois de la dynastie *Tcheou*. Ainsi donc, à une date postérieure au VIII[e] siècle de notre ère, on a dû remanier profondément la dernière partie des Annales pour substituer à une chronologie fondée sur les règnes des princes de *Tsin* et de *Wei* une chronologie fondée sur les règnes des rois de la dynastie *Tcheou*. Par exemple, si nous comparons les dates exprimées dans le *Tchou chou ki nien* tel que le cite *Li Tao-yuen* au VI[e] siècle de notre ère avec les mêmes dates telles qu'elles sont exprimées dans le *Tchou chou ki nien* actuel, nous trouvons les équivalences suivantes :

Autrefois	Aujourd'hui
12[e] an. *Tchoang-po*, de *K'iu-ou*	1[re] an. roi *Hoan* (719).
14[e] — duc *Hoei*, de *Tsin*	15[e] — — *Siang* (647).
5[e] — duc *Tch'ou*, de *Tsin*	6[e] — — *Yuen* (470).
9[e] — roi *Hoei-tch'eng*, de *Leang* (ou *Wei*)	7[e] — — *Hien* (362).
	etc., etc.

Lorsqu'il s'agit des mois, ce remaniement des Annales paraît y avoir introduit la plus grande confusion, car tantôt, on a fait la correction nécessaire pour réduire le calendrier des *Hia* au calendrier des *Tcheou* et tantôt on l'a omise. Ainsi, lorsque les Annales nous disent : « La cinquantième année (720) du roi *P'ing*, au printemps, le deuxième mois, le jour *ki-se*, il y eut une éclipse de soleil », elles sont en accord rigoureux avec le *Tch'oen ts'ieou* qui nous apprend que : « La troisième année du duc *Yn* (720), au printemps, le deuxième mois du calendrier royal, le jour *ki-se*, il y eut une éclipse de soleil. » Voici au contraire un exemple où la correction n'a pas été faite : *Li Tao-yuen* cite un passage du *Tchou chou ki nien* primitif qui était ainsi conçu : « La 25[e] année (652) du duc *Hien*, de *Tsin*, le premier mois, les *Ti* attaquèrent *Tsin*. » Le *Tchou chou ki nien* actuel écrit : « La 25[e] année (652) du roi *Hoei* (de la dynastie *Tcheou*), au printemps, le premier mois, les *Ti* attaquèrent *Tsin*. » Puisque le premier mois du calendrier des *Hia* correspond au troisième mois du calendrier des *Tcheou*, il aurait fallu substituer le troisième mois au premier, du moment qu'on remplaçait le duc *Hien* par le roi *Hoei*; si cette correction avait été faite, l'attaque des *Ti* contre *Tsin* se serait trouvée reportée au dernier mois du printemps et les Annales auraient alors été assez près de s'accorder avec le *Tch'oen ts'ieou* qui

place cette incursion des barbares dans *l'été* de la huitième année du duc *Hi* (652). Ainsi, tantôt les Annales suivent le calendrier des *Tcheou*, tantôt elles restent fidèles au calendrier des *Hia*. Il ne me semble donc pas qu'il y ait lieu de dire, comme le fait la Bibliographie impériale, que les Annales actuelles combinent le calendrier des *Hia* avec le calendrier *Tch'oen ts'ieou* suivant un système savant emprunté à *Hou Ngan-kouo* ; mais bien plutôt il parait évident que les Annales ont été remaniées fort maladroitement et qu'on n'a pas su réduire d'une manière uniforme les dates exprimées d'après le calendrier des *Hia* en dates exprimées d'après le calendrier des *Tcheou*.

Nous ne songeons point à dissimuler la gravité des altérations qu'a subies de ce chef le texte du *Tchou chou ki nien* ; il est évident que, dans toute la section qui prend son point de départ à l'année 770 av. J.-C., la rédaction de ces Annales devait avoir primitivement un aspect fort différent de celui qu'elle offre aujourd'hui ; classée pour les années d'après les règnes des princes de *Tsin* ou de *Wei* et appliquant avec régularité pour les mois le calendrier des *Hia*, elle était bien, comme le disait déjà *Lieou Tche-ki*[1], l'équivalent dans le pays de *Tsin* de ce que le *Tch'oen ts'ieou* fut dans le pays de *Lou* ; il est fort regrettable que cette chronique locale ait perdu son véritable caractère grâce à l'intervention fâcheuse d'un homme trop zélé qui a voulu en faire le cadre d'une histoire générale de la Chine ancienne.

La partie des Annales qui traite des événements postérieurs à l'année 771 ne forme cependant guère plus du tiers de l'ouvrage total. Les deux autres tiers ont donc échappé à la cause de trouble que nous venons de signaler et paraissent moins altérés. Ce n'est pas à dire toutefois qu'ils soient sortis entièrement indemnes des mains des éditeurs successifs du *Tchou chou ki nien*. On remarquera, en effet que, dans tout le cours de l'ouvrage, un grand nombre de dates sont exprimées avec l'indication des caractères du cycle sexagénaire ; or, on sait que, même à l'époque où écrivait *Se-ma Ts'ien*, c'est-à-dire vers l'an 100 av. notre ère, le cycle sexagénaire formé au moyen des deux séries *kia*, *i*, *ping*, *ting*... et *tse*, *tch'eou*, *yn*, *mao*... n'était pas encore appliqué à la notation des années ; il est donc bien impossible que ce cycle ait pu figurer dès l'année 299 av. J.-C. dans les Annales. En fait, aucune des citations du *Tchou chou ki nien*, antérieure à l'époque des *T'ang*, ne présente de caractères cycliques. C'est dans le chapitre du *Soei*

1. Cf. p. 467, lignes 11-15.

chou sur le calendrier (chap. XVII, p. 6 r°) que nous relevons pour la première fois une date du *Tchou chou ki nien*, accompagnée de caractères cycliques. « D'après le *Tchou chou ki nien*, lisons-nous, la première année de *Yao* fut l'année *ping tse* » 案竹書紀年堯元年丙子. Ce chapitre du *Soei chou* est l'œuvre d'une commission de lettrés, présidée par *Tchang-suen Ou-ki* 長孫無忌 (+ 659), qui présenta son travail à l'empereur en l'année 656. C'est donc au milieu du VII° siècle que les caractères cycliques font leur apparition dans le texte du *Tchou chou ki nien* et nous avons tout lieu de croire que c'est vers cette époque qu'ils y furent introduits.

Ce passage du *Soei chou* est encore intéressant à un autre point de vue. Il donne en effet à entendre que la date de la première année de *Yao* est la plus ancienne qui, dans le *Tchou chou ki nien*, tel qu'on le connaissait en l'an 656 de notre ère, fût exprimée en caractères cycliques. Cette indication s'accorde bien avec le *Tchou chou ki nien* actuel qui ne marque les caractères cycliques qu'à partir de *Yao*. La question se pose maintenant de savoir pourquoi, puisque le *Tchou chou ki nien* commence à *Hoang-ti*, les caractères cycliques n'y ont été ajoutés que depuis le règne de *Yao*. La raison de cette singularité se laisse aisément apercevoir. Elle provient de l'incertitude où s'est trouvé l'interpolateur au sujet du règne de l'empereur *Tche* : d'une part, dans le *Tchou chou ki nien* actuel, on trouve mentionné, immédiatement après l'empereur *Hoang-ti*, « l'empereur *Tche* qui fut *Chao-hao* » 帝摯少昊氏; mais aucune durée de règne ne lui est assignée ; d'autre part, dans le « Commentaire original », après l'empereur *K'ou* et avant l'empereur *Yao*, on lit : « *Tche*, fils de l'empereur, prit le pouvoir; au bout de neuf ans il fut dégradé » 帝子摯立。九年而廢。. Il est évident que ces deux indications contradictoires rendent suspecte la chronologie antérieure à *Yao* ; l'interpolateur à qui on doit l'adjonction des caractères cycliques s'est donc arrêté à *Yao*; aussi bien ce souverain est-il celui auquel commence la littérature classique représentée par le *Chou king*.

A vrai dire cependant, le choix est facile à faire entre les deux témoignages du *Tchou chou ki nien* et du Commentaire original. En plaçant l'empereur *Tche* après l'empereur *K'ou*, le Commentaire original est d'accord avec *Se-ma Ts'ien*; en le plaçant après *Hoang ti*, le

Tchou chou ki nien est conforme au système de *Lieou Hin* 劉歆 (fin du Ier siècle av. J.-C. et commencement du Ier siècle ap. J.-C.), tel qu'il est exposé dans le *Lu li tche* du *Ts'ien Han chou*. *A priori* il y a tout lieu de croire que le Commentaire original représente la leçon primitive des Annales qui sont, dans leur ensemble, plus près de la chronologie de *Se-ma Ts'ien* que de celle de *Lieou Hin*[1]. Mais on peut aller plus loin et apporter une preuve décisive de l'exactitude du texte qui place *Tche* après *K'ou* et lui attribue 9 ans de règne ; ce texte en effet nous permet d'établir un accord rigoureux entre les Annales et un passage du *Tso tchoan* (8e année du duc *Chao*, 534 av. J.-C.) dans lequel la mort de l'empereur *Tchoan-hiu* est assignée à une année *choen-ho*, c'est-à-dire, si l'on convertit cette date en notation moderne, à une année marquée du signe *hai* 亥[2] ; en effet, en remontant dans le *Tchou chou ki nien* à partir de la 1re année de *Yao* qui est une année *ping tse* (2145 av. J.-C.), on trouvera, si on adopte la leçon du Commentaire original, que la première année de *Tche* sera l'année 2154 (= 2145 + 9), qui est une année *ting mao* 丁卯, que la première année de *K'ou* sera l'année 2217 (= 2154 + 63), qui est une année *kia-tse* 甲子, et que, par conséquent, l'empereur *Tchoan hiu*, qui précède *K'ou*, mourut en l'année 2218 qui est une année *koei-hai* 癸亥. La date que nous obtenons ainsi est en accord absolu avec celle que suppose le passage précité du *Tso tchoan* daté de l'année 534 av. J.-C., et cette coïncidence prouve la haute antiquité de quelques-uns des principes chronologiques que suppose le *Tchou chou ki nien*.

Après avoir déterminé la place que doit occuper l'empereur *Tche* et la durée de son règne, rien ne nous empêche plus de continuer le calcul des dates jusqu'à l'origine même du *Tchou chou ki nien*, c'est-

1. Voyez tome I, Introduction, p. CXCXI-CXCXIV. Dans la note 1 de la p. CXCXIV, j'ai écrit par inadvertance : « Les grands synchronismes sont identiques dans les deux ouvrages et suffisent à prouver que l'un s'inspire de l'autre » ; il faut dire : « ... suffisent à prouver qu'ils s'inspirent d'un même système. » Il est évident en effet que *Se-ma Ts'ien* n'a pas pu connaître le *Tchou chou ki nien* enfoui sous terre en 299 av. J.-C. et exhumé seulement en 281 ap. J.-C.

2. Sur la manière dont doit être faite cette conversion, voyez tome III, appendice III, p. 656-659.

à-dire jusqu'à *Hoang ti*. La première année de l'empereur *Tchoan-hiu* sera l'année 2295 (= 2217 + 78) qui est une année *ping-ou* 丙午, et la première année de *Hoang ti* sera l'année 2395 (= 2295 + 100) qui est une année *ping yn* 丙寅. En faisant ces constatations, nous ne saurions encourir le reproche de rien ajouter au texte de notre propre chef; nous nous bornons à compléter l'interpolateur qui, sans modifier en quoi que ce soit le *Tchou chou ki nien*, a exprimé au moyen du cycle sexagénaire les dates résultant nécessairement des durées de règne des souverains. Remarquons en effet, que le *Tchou chou ki nien* est un livre d'Annales, c'est-à-dire que sa prétention est de disposer les événements suivant les années classées d'après les règnes des souverains; il faut donc nécessairement que, dès le début de cet ouvrage, tous les règnes successifs aient été enregistrés avec leur durée exacte, et, si l'empereur *Tche* seul échappe en apparence à la règle, c'est là une anomalie que le Commentaire original nous permet de faire disparaître. Le *Tchou chou ki nien* appartenait à une classe de livres que *Se-ma Ts'ien* connaissait bien : « J'ai lu, dit-il (chap. XIII, p. 1 r°), les Mémoires fondés sur les listes (de souverains); à partir de *Hoang ti*, tous indiquent les durées en années (des règnes des souverains). » 余讀諜記。黃帝以來皆有年數。Puisque le *Tchou chou ki nien* lui-même était encore caché sous la terre à l'époque où écrivait *Se-ma Ts'ien*, ce n'est donc pas à ce livre mais à des ouvrages analogues, qu'il fait ici allusion; son témoignage nous atteste que le *Tchou chou ki nien* n'était pas unique en son genre et que d'autres auteurs encore adoptaient une chronologie dont le point de départ était *Hoang ti*.

Le sens critique de *Se-ma Ts'ien* a fait justice de ces anciennes chronologies en établissant qu'elles ne pouvaient s'accorder avec les textes historiques et que toute tentative de fixer des dates précises antérieurement à l'année 841 av. J.-C. était chimérique. Il n'en reste pas moins avéré que, quelle que soit sa valeur intrinsèque, le système chronologique du *Tchou chou ki nien* est le plus ancien qui nous soit connu. On ne doit donc pas être surpris qu'il ait conservé quelque faveur auprès des érudits chinois et que, par exemple, *Li Tchao-lo* 李兆洛 (première moitié du XIXe siècle) l'ait adopté dans sa table supplémentaire des dates antérieures à l'année 140 av. J.-C.

補建元以前歷代甲子[1], de préférence au système bien postérieur qui fut combiné au XIe siècle de notre ère par *Chao Yong* 邵雍[2] et qui a pris droit de cité dans la sinologie[3].

Le seul argument de quelque poids qu'on puisse alléguer contre l'antiquité de la chronologie du *Tchou chou ki nien* est tiré du passage de la biographie de *Chou Si* dans lequel il est dit[4] que, d'après les Annales, la dynastie *Hia* eut une durée plus grande que la dynastie *Yn*, ce qui est contraire aux données du *Tchou chou ki nien* actuel. Legge[5] en a conclu que, en introduisant les caractères cycliques, on avait dû altérer la chronologie primitive des Annales de manière à rendre la dynastie *Hia* plus courte que la dynastie *Yn* (cf. p. 455, n. 1).

1. Antérieurement à la 1re année de *Yao* qui est une année *ping-tse* (2145), *Li Tchao-lo* fait ses calculs d'une manière assez bizarre : aux 9 années de *Tche*, il ajoute 3 années pendant lesquelles ce souverain fut en deuil de son père; il reporte donc son accession au trône à l'année *kia-tse* = 2157 ; la première année de *K'ou* se trouve dès lors rejetée à l'année *sin-yeou* = 2220; la première année de *Tchoan-hiu* devient l'année *keng-tse* = 2301, ce qui accuse une différence de 6 années avec nos calculs, comme si *Li Tchao-lo* avait encore admis soit pour *K'ou*, soit pour *Tchoan-hiu*, une période supplémentaire de 3 ans motivée par le deuil; avant *Tchoan-hiu*, *Li Tchao-lo* place *Chao-hao* auquel il attribue 87 années de règne (2388-2302); il cherche ainsi assez maladroitement à concilier le *Tchou chou ki nien* et le Commentaire original en dédoublant *Tche* et *Chao-hao* dont il fait deux personnages distincts ; enfin *Li Tchao-lo* admet vraisemblablement que les cent années du règne de *Hoang ti* furent suivies de 3 années de deuil et c'est pourquoi il fixe la 1re année de *Hoang ti* à l'année *keng-yn* = 2491.

2. *Chao Yong* (1011-1077 : cf. Giles, *Biog. Dict.*, n° 1683) fut le premier qui, dans son ouvrage intitulé *Hoang ki king che chou* 皇極經世書, assigna le début du règne de *Yao* à l'année *kia-tch'en* = 2357. Cette opinion fut adoptée par *Kin Li-siang* 金履祥 (1232-1303; cf. Giles, *Biog. Dict.*, n° 381) dans le *T'ong kien ts'ien pien* 通鑑前編 et c'est à partir de ce moment qu'elle fut généralement reçue (cf. les remarques de *Tch'en Fong-keng* dans le *Tchou chou ki nien tsi tcheng*, 1re année de *Yao*).

3. Voyez les Tables chronologiques de Mayers et de Giles.

4. Cf. p. 455, lignes 9-10 et n. 1.

5. Cf. Legge, *Chinese Classics*, vol. III, Proleg., p. 181, lignes 30-36 et p. 182, lignes 1-15.

Il ne me semble pas qu'un témoignage *unique*, et peut-être fautif, rende nécessaire une conclusion aussi radicale, car enfin l'auteur de la biographie de *Chou Si* a pu se tromper ; on ne voit pas trop quelles raisons auraient pu motiver des changements profonds dans les indications que présentait le *Tchou chou ki nien* primitif au sujet des dynasties *Hia* et *Yn*. Le témoignage de la biographie de *Chou Si* me paraît, comme d'ailleurs à *Tch'en Fong-heng*, inexplicable.

En conclusion, les Annales écrites sur bambou nous semblent être un livre d'une authenticité incontestable. Sans doute elles ont subi des remaniements de forme qui ont altéré leur physionomie, surtout dans la section qui traite des événements postérieurs à l'année 771 av. J.-C. ; sans doute aussi elles ont pu être éditées de manières notablement différentes suivant qu'on a considéré certaines des fiches trouvées dans la tombe de *Ki* comme faisant ou non partie de cet ouvrage ; mais, ces réserves faites, elles doivent, dans l'état où elles sont aujourd'hui, reproduire encore assez exactement les Annales qui furent enfouies dans la tombe de *Ki* en l'année 299 av. J.-C. ; elles sont donc pour l'historien un document d'une réelle importance.

APPENDICE II

LE VOYAGE AU PAYS DE « SI-WANG-MOU »

Dans un mémoire récent intitulé « *Mu wang und die Königin von Saba* » (*Mitteilungen des Seminars für Orientalische Sprachen zu Berlin*, Jahrgang VII, 1904), M. A. Forke a cherché à démontrer l'identité de *Si-wang-mou* et de la reine de Saba; sans entreprendre une réfutation de cette théorie, je voudrais préciser en quelques mots ma propre opinion, puisque M. Forke me reproche, à la fin de son article (p. 172), d'avoir soutenu que la visite à *Si-wang-mou* était une tradition d'origine étrangère qui fut rattachée artificiellement à l'histoire de Chine par l'introduction du roi *Mou* primitivement absent de cette légende [1].

Considérons d'abord le nom de *Si-wang-mou* 西王母 que je tiens pour être à l'origine le nom d'une tribu barbare de l'Ouest. Dans le *Tchou chou ki nien*, il est dit que, « la neuvième année de l'empereur *Choen* 舜, *Si-wang-mou* vint rendre hommage » 九年西王母來朝. De même, on lit dans les Rites de *Tai* l'aîné (*Ta Tai li*, § 76, *chao-kien*) que, au temps de l'empereur *Choen*, « *Si-wang-mou* vint offrir son tube de jade blanc (au moyen duquel on observait les émanations). » 西王母來獻其白琯. L'empereur *Choen* est un personnage mythique de la très haute antiquité : les chronologies traditionnelles le font vivre un millier d'années environ avant le roi *Mou*; par conséquent, si on trouve men-

1. Le passage visé par M. Forke se trouve à la fin de la note de la p. 6 dans le tome II de ma traduction de *Se-ma-Ts'ien*.

tionné le nom de *Si-wang-mou* à la fois à l'époque de *Choen* et à celle du roi *Mou*, les textes qui, comme les Annales écrites sur bambou, contiennent cette double mention supposent implicitement que *Si-wang-mou* est, non une personne, mais un peuple, ou un prince désigné par le nom de son peuple. C'est déjà la remarque qu'avait faite le critique chinois *Hou Yng-lin* 胡應麟 (fin du XVIe siècle) qui dit [1] : « *Si-wang-mou* figure déjà ici (sous le règne de *Choen*) ; ce n'est (donc) pas pour la première fois (que ce nom apparaît) au temps du roi *Mou*, de la dynastie *Tcheou*. A mon avis, ce nom doit désigner un prince d'un royaume étranger ». Cette hypothèse se trouve d'ailleurs confirmée par le passage suivant du *Eul ya* (§ 9, *che ti*) : « Le *Kou-tchou* (au nord), le *Pei-hou* (au sud), le *Si-wang-mou* (à l'ouest) et le *Je-hia* [2] (à l'est) sont ce qu'on appelle les quatre régions extrêmes ». 觚竹北戶西王母日下謂之四荒.

Le *Mou t'ien tse tchoan* 穆天子傳 qui, de même que les Annales écrites sur bambou fut trouvé dans la tombe de *Ki*, et qui est donc un texte certainement antérieur à l'année 299 av. J.-C., est un journal de route où sont consignées les lointaines pérégrinations au cours desquelles le Fils du Ciel *Mou* visita le pays de *Si-wang-mou*; il peut donc nous servir à déterminer la position de ce pays. A l'examiner de près, cette relation traite de deux voyages successifs; le premier, qui dure 643 jours, nous ramène en fin de compte dans le *Tcheou* ancestral 宗周 [3], nom par lequel on désignait la ville de *Kao* 鎬 (auj. s.-p. de *Tch'ang-ngan*, faisant partie de la ville préfectorale de *Si-ngan fou*) ; quatre jours plus tard, le Fils du Ciel quitte cette localité pour une nouvelle tournée qui dure 634 jours, et qui se termine à *Nan-Tcheng* 南鄭, à quelque dis-

1. Cité par *Tch'en Fong-heng* dans son édition du *Tchou chou ki nien* (9e année de *Choen*).

2. Les commentateurs expliquent ce nom de *Je-hia* 日下 en disant qu'il désigne le pays qui est sous le soleil au moment où il se lève.

3. Cf. t. IV, p. 93, n. 4.

tance au nord de la préfecture secondaire actuelle de *Hoa* 華. Entre la ville de *Hao* et celle de *Nan-Tcheng*, la distance n'est guère que de 160 *li* ; on voit donc que ces deux voyages aboutissent tous deux au même territoire qui devait être celui où le Fils du Ciel *Mou* avait sa résidence habituelle. Nous ne nous occuperons ici que du premier voyage qui seul nous intéresse pour la localisation du royaume de *Si-wang-mou*. On peut suivre l'itinéraire au-delà de la grande boucle du *Hoang-ho* jusqu'à la rivière Noire 黑水 qui paraît être la rivière de *Cha-tcheou* 沙州 [1] ; trente-huit jours plus tard, les voyageurs arrivent au royaume de *Si-wang-mou* ; comme l'a bien montré Terrien de Lacouperie dans une des études les plus pondérées et les plus précises qu'il ait jamais écrites [2], ce royaume paraît, d'après les indications même du *Mou t'ien tse tchoan*, avoir été situé dans la région qui s'étend entre Karachar et Koutcha.

D'après le *Mou t'ien tse tchoan*, l'aller et le retour durèrent en tout 643 jours. D'après les Annales au contraire, le roi *Mou* serait allé dans le pays de *Si-wang-mou* en la dix-septième année de son règne, et le chef de *Si-wang-mou* lui aurait rendu sa visite dans le courant de la même année. Il est vraisemblable que le *Mou t'ien tse tchoan* est ici plus digne de créance que les Annales, mais le témoignage de ce dernier ouvrage prouve du moins que le pays de *Si-wang-mou* ne passait pas pour être situé à la formidable distance que suppose M. Forke en le plaçant dans l'Arabie Heureuse et en Éthiopie. Si le voyage tel que le relate le *Mou t'ien tse tchoan* dura fort longtemps, c'est parce que le prince s'arrêta souvent dans sa tournée pour recevoir des chefs locaux porteurs de tribut, pour leur offrir des banquets, pour chasser et pour faire des sacrifices.

Il est à remarquer que, tant dans le *Mou t'ien tse tchoan* que dans les Annales, rien ne peut faire supposer que *Si-wang-mou* 西王母 soit une femme [3]. Cependant les caractères mêmes dont on s'était

1. Le *Tang ho* 黨河 : cf. tome I, p. 126, n. 2.

2. Voyez *Western origin of the early Chinese civilisation*, chap. VIII, p. 264-275 : « *The Si Wang mu and Muh Wang's Expedition to Turkestan in* 986 *B. C.* »

3. M. Forke (p. 165, n. 2) a contesté cette assertion en se fondant sur une variante d'une des poésies du *Mou t'ien tse tchoan* citées dans le commentaire du *Chan hai king* ; M. Forke attribue à tort ces cita-

servi pour transcrire ce nom étranger donnèrent bientôt lieu à une étymologie populaire qui fut l'origine de toutes les légendes relatives à la « Mère reine d'Occident ». Le même phénomène s'est passé à une époque beaucoup plus récente pour le royaume laotien de *Pa-po-si-fou* 八百媳婦 (Xieng-hong et Xieng-mai) qui, dans l'imagination du vulgaire, est devenu le royaume des « huit cents épouses », alors que selon toute vraisemblance les caractères 八百 sont la transcription d'un mot indigène signifiant « homme »[1]. Cette transformation du personnage de *Si-wang-mou* parait s'être produite antérieurement à *Se ma Ts'ien*, car dans une composition littéraire de *Se-ma Siang-jou* 司馬相如 († 117 av. J.-C.), *Si-wang-mou* est représentée comme une immortelle dont la tête toute blanche est surmontée d'une aigrette, parure féminine[2].

Si le *Mou t'ien tse tchoan* nous semble être la relation d'un voyage qui eut effectivement lieu et qui eut pour aboutissement la région de Karachar et de Koutcha, faut-il admettre que le héros de ce voyage fut le roi *Mou* ? Je ne le crois pas, et voici pourquoi : dans les Annales principales des *Tcheou*, lorsque *Se-ma Ts'ien* parle du

tions à *Pi Yuan* 畢沅 (1729-1797); elles proviennent en réalité du commentaire de *Kouo P'o* 郭璞 (276-324), qui, écrivant une quarantaine d'années après la découverte du *Mou t'ien tse tchoan*, ne peut être considéré comme nous apportant le dernier verdict de la philologie chinoise sur le texte du *Mou t'ien tse tchoan* ; *Kouo P'o* est un écrivain taoïste qui, comme tous les auteurs appartenant à la même école, prend d'assez grandes libertés avec les documents historiques; il n'y a d'ailleurs rien de surprenant à ce qu'il ait considéré *Si-wang-mou* comme une femme puisque, au IVe siècle de notre ère, la légende taoïste de la déesse *Si-wang-mou* était déjà toute constituée. Je serais d'ailleurs disposé à aller plus loin, et, s'il est une partie du *Mou t'ien tse tchoan* dont l'authenticité me semble suspecte, ce sont précisément les poésies échangées entre le roi *Mou* et le personnage appelé *Si-wang-mou*, car elles rompent la suite du récit et en changent le ton; elles m'ont tout l'air d'une interpolation.

1. Cf. Devéria, *La frontière sino-annamite*, p. 157, n. 1.

2. Cf. *Se-ma Ts'ien*, chap. CXVII, p. 16 r°. Le mot 勝, dit le commentateur *Yen Che-kou*, désigne un ornement de tête que portent les femmes 婦人首飾也.

roi *Mou* (tome I, p. 250 265), il ne mentionne pas le fameux voyage et se borne à rappeler en quelques mots (p. 259) une expédition assez malheureuse que le roi *Mou* fit contre les *K'iuen-Jong*; d'autre part, il traite au contraire assez longuement de ce voyage dans les chapitres consacrés aux royaumes de *Ts'in* (tome II, p. 5-9) et de *Tchao* (tome V, p. 8-10). Je crois pouvoir en conclure que *Se-ma Ts'ien*, qui est un compilateur fort attentif à ne pas altérer ses sources, n'a pas relevé d'allusion au voyage du roi *Mou* dans les textes provenant du pays des *Tcheou*, tandis qu'il a trouvé la tradition de ce voyage très vivace dans les pays de *Ts'in* et de *Tchao*; il nous indique ainsi où nous devons chercher l'origine de ce récit.

Les princes de *Ts'in* occupèrent, dès le VIIIe siècle avant notre ère, le *Chàn-si* actuel; les princes de *Tchao*, dont la fortune fut plus tardive, dominèrent à partir du Ve siècle avant notre ère, dans le centre et le nord de la province actuelle de *Chan-si*. Ces deux familles, dont les territoires étaient contigus, étaient issues, comme l'indique *Se-ma Ts'ien*[1], du même ancêtre. Elles se trouvaient placées dans une position intermédiaire entre les états proprement chinois au Sud et à l'Est, et les peuplades nomades, de race vraisemblablement turque, au Nord et à l'Ouest. Auquel de ces deux groupes ethniques se rattachaient-elles? Sans doute elles avaient subi profondément l'influence chinoise qui devait finir par les transformer d'une manière radicale; mais un certain nombre de faits donnent à penser qu'elles étaient sorties de cet immense océan des tribus turques dont le flux et le reflux incessants ont, au cours des siècles, tantôt recouvert, tantôt abandonné la Chine septentrionale[2]. Voici quelques-uns de ces faits : les princes de *Ts'in* jusque vers le milieu du IVe siècle avant notre ère, n'étaient pas considérés comme faisant partie des Royaumes du milieu; on les traitait comme des barbares[3]. De même, en 307 av. J.-C., le roi *Ou-ling*, de *Tchao*, adopta formellement les vêtements et les coutumes des peuples guerriers du Nord, mesure que l'historien présente comme inspirée par des raisons politiques, mais qui n'était vraisemblable-

1. Cf. t. V, p. 7 : « Les aïeux de la famille *Tchao* se rattachent au même ancêtre que les *Ts'in* ».
2. C'était déjà l'avis de Legge (C. C., vol. IV, proleg., p. 141) : « in my mind there is no doubt that the people of Ts'in was made up mainly of those barbarous tribes ».
3. Cf. t. II, p. 62, lignes 3-6.

ment qu'un retour aux anciennes mœurs[1]. C'est dans le pays de *Ts'in* qu'apparaît pour la première fois en 678 av. J.-C. la détestable pratique d'enterrer avec un prince défunt ses plus fidèles serviteurs[2]; cette coutume est signalée chez les *Hiong-nou* (Mém. hist., ch. cx, p. 5 r°), et nous savons par Hérodote (IV, 71) que c'était là aussi un usage des Scythes Dans le pays de *Tchao*, on voit un prince faire du crâne de son ennemi mort une coupe à boire; nous retrouvons encore la même particularité chez les *Hiong-nou* qui sont de race turque[3]. Tous ces indices concourent à montrer que les pays de *Ts'in* et de *Tchao*, voisins et parents l'un de l'autre, appartenaient à la grande famille des peuplades turques.

Si maintenant nous considérons la tradition relative au voyage du roi *Mou*, nous y remarquons le rôle important joué par des coursiers merveilleux qui, au nombre tantôt de quatre, tantôt de huit, sont cités par leurs noms. Or ces noms ne signifient rien en chinois; ils sont orthographiés d'une manière différente dans *Se-ma Ts'ien* et dans le *Mou t'ien tse tchoan*[4] : ils ont tout l'aspect de mots étrangers transcrits en caractères chinois. D'autre part, le fait même que ces coursiers sont associés aux exploits du voyageur, nous rappelle invinciblement cette fameuse inscription turque de Kul tegin (732 ap. J-C.) dans laquelle on ne manque pas de signaler pour chaque bataille le nom et les hauts faits du cheval que montait le héros. Ainsi, une tradition qu'on trouve dans des régions où l'élément ethnique turc devait prédominer, porte en elle-même une singularité qui révèle une origine turque; n'est-ce pas là la preuve qu'elle n'a pas pris naissance chez les Chinois ?

Pourquoi cette tradition non chinoise a-t-elle été incorporée à l'histoire de Chine par l'introduction du roi *Mou* qui ne devait point y figurer primitivement? A cette question on peut d'abord faire une réponse générale : l'histoire ancienne de la Chine ne devient intelligible que si l'on comprend qu'elle s'est constituée précisément en s'assimilant des traditions locales dont plusieurs sont étrangères à l'es-

1. Cf. t. V, p. 70-84.
2. Cf. t. II, p. 22, n. 3; p. 45, n. 2; p. 58, n. 6. Il est certain que cette pratique a fini par être suivie par les Chinois eux-mêmes; mais ce n'est pas une raison pour dire, comme le fait M. De Groot (*Religious System of China*, vol. II, p. 723-724), qu'elle est d'origine chinoise. Biot avait déjà soutenu qu'elle était d'origine tartare; cf. C. C., vol. IV, proleg., p. 141-142.
3. Cf. t. V, p. 49, n. 5.
4. Cf. t. II, p. 5, ligne 8 et note 3; t. V, p. 9, ligne 1.

prit chinois : comment se fait-il, par exemple, que l'empereur ***Yu***, fondateur de la dynastie ***Hia***, soit représenté comme ayant réuni les seigneurs et comme étant mort sur le mont ***Koei-ki***[1] qui est à ***Chao-hing fou*** dans le ***Tche-kiang***, c'est-à-dire fort loin de la région dans laquelle a été cantonné le peuple chinois pendant toute la haute antiquité ? A mon sens, la seule réponse à faire est celle-ci : lorsque les Chinois entrèrent en contact avec les peuples apparentés aux Annamites de nos jours qui occupaient alors toutes les côtes du sud de la Chine, ils rencontrèrent chez eux des traditions relatives à un grand souverain qui aurait assemblé autour de lui plusieurs princes vassaux et qui serait mort sur le mont ***Koei-ki***; cette légende pouvait présenter quelques traits de ressemblance avec celle de l'empereur ***Yu***; c'est pourquoi les Chinois assimilèrent l'un à l'autre les deux personnages et, inconsciemment, accordèrent la naturalisation chinoise à un héros du pays de ***Yue*** 越. Jules César n'en fit-il pas autant lorsque, pénétrant en Gaule il baptisait des noms de Mercure, Apollon, Mars, Jupiter, Minerve les divinités indigènes[2] ? De même, l'histoire de Chine fait régner, plus de mille ans avant notre ère, le vicomte de ***Ki*** dans le ***Tch'ao-sien*** coréen, tandis que le nom du ***Tch'ao-sien*** n'apparaît réellement pour la première fois que sous le règne de ***Ts'in Che-hoang-ti*** à la fin du IIIe siècle avant notre ère[3]; l'anomalie s'explique si l'on admet que les Chinois trouvèrent à leur arrivée en Corée une tradition relative à un prince sage qui avait promulgué un code admirable en huit articles[4]; ils s'empressèrent d'identifier ce législateur coréen avec le vicomte de ***Ki*** auquel on attribue la composition des neuf sections du traité de philosophie politique appelé le ***Hong fan***; c'est ainsi que le vicomte de ***Ki*** émigra en Corée, quand bien même tout le reste de sa biographie y contredit[5].

1. Cf. t. I, p. 162, dernière ligne, et p. 171, lignes 8-12; tome V, p. 312-314, et p. 313, note 1, à la fin.
2. *De bello gallico*, VI, 17.
3. Cf. t. II, p. 135, lignes 6-7.
4. 制八條之教; cf. *Heou Han-chou*, chap. CXV, p. 4 v°.
5. On remarquera avec quelle gaucherie ***Se-ma Ts'ien*** introduit la mention du *Tch'ao-sien* dans le chapitre où il parle du vicomte de ***Ki*** (t. IV, p. 230, lignes 17-18). Cette mention se trouve placée entre l'exposé des règles du ***Hong-fan*** et le récit d'une visite du vicomte de ***Ki*** à l'ancienne capitale des ***Yn***.

Pour le voyage du roi *Mou*, le cas est le même : c'est une tradition des peuples turcs de *Ts'in* et de *Tchao* que les Chinois ont faite leur en la rattachant au nom du roi *Mou* que son expédition chez les *K'iuen-Jong* prédestinait au rôle de grand voyageur.

Il semble d'ailleurs que, lorsqu'il s'agit de ce dernier phénomène de transposition, on puisse aller plus loin et conjecturer avec assez de probabilité quel est le protagoniste réel auquel on a substitué le roi *Mou*. En effet, nous n'avons pas affaire ici à une anecdote plus ou moins vague, recueillie de la bouche d'un peuple étranger ; nous nous trouvons en présence, dans le *Mou t'ien tse tchoan*, d'une relation de voyage fort précise rédigée en chinois, ce qui n'est point pour nous surprendre, car le chinois devait être la langue écrite officielle dans les pays turcs de *Ts'in* et de *Tchao* comme il l'est encore aujourd'hui en Corée. Or un texte écrit ne se laisse pas aussi facilement déformer qu'une tradition orale et, pour que le *Mou t'ien tse tchoan* ait pu être rattaché ultérieurement au nom du roi *Mou*, de la dynastie *Tcheou*, il faut que quelque coïncidence l'y ait prédisposé. Cette coïncidence ne serait-elle pas toute trouvée si nous admettons que le vrai héros du *Mou t'ien tse tchoan* est, non le roi *Mou*, de la dynastie *Tcheou*, mais son homonyme, le duc *Mou*, de *Ts'in*, qui régna de 659 à 621 av. J.-C. ? *Se-ma Ts'ien* nous apprend en effet que, en 623 av. J.-C., le duc *Mou* battit le roi des barbares de l'Ouest : il s'annexa douze royaumes et s'ouvrit un territoire de mille *li* ; il devint alors le chef suprême de tous les barbares de l'Ouest[1]. Le *Mou t'ien tse tchoan* pourrait fort bien être le récit de la tournée triomphale que fit le duc *Mou* dans ses nouvelles possessions occidentales pour recevoir solennellement l'hommage des chefs soumis ; ce récit dut être écrit au jour le jour, mais ne put être terminé que lorsque le duc *Mou* fut définitivement rentré dans son pays ; or il semble que la mort du duc *Mou*, survenue en 621, ait eu lieu immédiatement après ce retour ; c'est ce qui explique pourquoi, dans le titre de la relation, le prince figure avec son nom posthume « *Mou* ». En conclusion donc, la rédaction du *Mou t'ien tse tchoan* dut être achevée en 621 av. J.-C. ou fort peu après. Cette date est bien plus vraisemblable que la date, de trois ou quatre siècles plus ancienne, qu'il faut admettre si on rapporte la composition du *Mou t'ien tse tchoan* au règne du roi *Mou*, de la dynastie *Tcheou* ; en effet, vers l'an 1000 avant notre ère, la litté-

1. Cf. t. II, p. 44-45.

rature chinoise était encore trop en enfance pour produire un monument aussi nettement scientifique.

L'objection qu'on fera à cette théorie est que le héros du *Mou t'ien tse tchoan* est constamment appelé « le Fils du Ciel » 天子, épithète qui, en droit, ne peut convenir qu'à un roi de la dynastie *Tcheou*. Mais je me demande si nous ne découvrons pas ici la raison même qui fit plus tard substituer le roi *Mou* au duc *Mou* : il est fort possible en effet que le duc *Mou*, parvenu au faîte de sa puissance, se soit arrogé le titre de Fils du Ciel; après quelques générations écoulées, on oublia que le Fils du Ciel *Mou* était le duc *Mou* et on supposa tout naturellement que ce Fils du Ciel ne pouvait être que le roi *Mou*. Au fond, la question qui se pose en ce moment est tout à fait semblable à celle qui a été si souvent agitée à propos des fameux Tambours de pierre de la dynastie des *Tcheou*; il me paraît infiniment probable que ces inscriptions ont été gravées par un roi de *Ts'in* postérieur au roi *Hoei-wen* (337-311 av. J.-C.); mais la plupart des épigraphistes chinois les attribuent au contraire, qui au roi *Siuen* (827-782 av. J.-C.), qui au roi *Tch'eng* (vers 1100 av. J.-C), sous le prétexte que les épithètes de « Fils du Ciel » 天子 et de « roi par hérédité » 嗣王, qui figurent dans ces inscriptions, ne peuvent s'appliquer qu'à un roi de la dynastie *Tcheou*. En réalité, ces arguments légitimistes, qui aboutissent à assigner tant au *Mou t'ien tse tchoan* qu'aux Tambours de pierre une antiquité inadmissible, ne sauraient prévaloir contre la vraisemblance historique qui nous fait placer la composition du *Mou t'ien tse tchoan* vers 621 av. J.-C. et celle des Tambours de pierre aux environs de l'an 300 av. J.-C., les rapportant ainsi à des époques où leur apparition est toute naturelle. Il suffit en somme de supposer que les puissants princes de *Ts'in* ont assumé le titre de Fils du Ciel pour que rien ne subsiste des raisonnements sur lesquels se fondent les érudits chinois pour prouver que seuls les rois de la dynastie *Tcheou* ont pu inspirer l'auteur de la relation de voyage et celui des inscriptions.

En résumé, à la thèse de M. Forke qui voit dans les traditions relatives aux pérégrinations du roi *Mou* le souvenir d'un voyage que ce souverain aurait effectué au x[e] siècle avant notre ère pour aller visiter en Arabie la reine de Saba, j'oppose la thèse suivante : vers 623 av. J.-C., le puissant chef de race turque qui régnait dans le *Chàn-si* actuel réussit à imposer sa domination sur le *Kan-sou* et sur

le Turkestan oriental; il fit alors, pour recevoir l'hommage de ses nouveaux sujets, une tournée triomphale qui le mena jusque dans la région de Koutcha ; son char était tiré par des coursiers excellents qui, suivant la coutume turque, sont associés par le narrateur aux exploits du héros : les noms de ces coursiers trahissent d'ailleurs une origine non chinoise ; le cocher chargé de conduire le merveilleux attelage était un parent du duc *Mou* et fut lui-même l'ancêtre des princes turcs du pays de *Tchao*. Peu après son retour, le duc mourut en 621 av. J.-C. ; c'est alors qu'on acheva de rédiger, en chinois, langue écrite officielle du pays de *Ts'in*, le récit intitulé *Mou t'ien tse tchoan*, la plus ancienne de toutes les relations de voyage qu'il y ait en Chine. Dans cet opuscule, le duc *Mou* est désigné par le titre de Fils du Ciel qu'il s'était sans doute arrogé. C'est ce qui explique pourquoi, lorsque les Chinois incorporèrent ce récit dans leur propre histoire, ils n'eurent aucune peine à substituer au duc *Mou*, son homonyme le roi *Mou* qui avait vécu trois ou quatre siècles plus tôt et qui, lui, avait de droit le titre de Fils du Ciel. Cependant le roi *Mou* n'est ici qu'un intrus : en effet, 1° les documents historiques appartenant en propre à la maison des *Tcheou* et utilisés par *Se-ma Ts'ien* dans les Annales principales des *Tcheou*, ignorent totalement le voyage du roi *Mou* ; 2° la tradition relative à ce voyage est localisée dans les pays de *Ts'in* et de *Tchao* et porte d'ailleurs en elle-même l'empreinte de la race turque qui habitait ces régions ; 3° étant donné ce que nous savons de l'évolution de la littérature chinoise, il est absolument invraisemblable qu'un récit de voyage tel que le *Mou t'ien tse tchoan* ait pu être rédigé dès le x[e] siècle avant notre ère. Telles sont les principales raisons pour lesquelles nous déclarons que le roi *Mou* n'a rien à faire ici, tandis que le duc *Mou* satisfait au contraire à toutes les conditions du problème et doit donc être considéré comme le véritable héros du voyage.

INDEX DU TOME CINQUIÈME

N. B. — Les caractères chinois des mots numérotés :
de 1 à 1221 se trouvent dans l'index du tome I,
de 1222 à 2566 — — — II,
de 2567 à 3202 — — — III,
de 3203 à 4722 — — — IV.

4723. 卬. — 4724. 山陽侯. — 4725. — 商於. — 4726. 上原. — 4727. 少連. — 4728. 少正.

4729. — 石. — 4730. 識. — 4731. 石邑. — 4732. 毌 (= 貫) 丘. — 4733. 石阿. — 4734. 石城. — 4735. 葉陽. — 4736. 申. — 4737. 信期. — 4738. 申句須. — 4739. 申不害. — 4740. 慎到. — 4741. 勝. — 4742. 壽陵. — 4743. 鯼申差. — 4744. 首垣. — 4745. 朔. — 4746. 涉賓. — 4747. 社平.

4748. 舜華. — 4749. 淳于髡. — 4750. 舒祺. — 4751. 叔梁紇. — 4752. 叔孫輒. — 4753. 叔帶. 4754. 說卦. — 4755. 法章. — 4756. 繁. — 4757. 范. — 4758. 范皐繹. — 4759. 范魁. — 4760. 范昭子. — 4761. 范痤. — 4762. 繁陽. — 4763. 防山. — 4764. 防風.

4765. 方城. — 4766. 方子. — 4767. 肥. — 4768. 肥義. — 4769. 墳羊. — 4770. 汾門. — 1292 *bis*. 汾陰. — 4771. 鳳. — 4772. 封. — 4773. 封陵. — 4774. 封龍 — 4775. 馮亭. — 4776. 馮王孫. — 4777. 鮒. — 4778. 滏. — 4779. 膚施. — 4780. 弗父何. — 54 *bis*. 虙戲. — 4781. 傅豹. — 4782. 傅柢. — 4783. 富丁.

H

4784. 韓獻子. — 4785. | 姬. — 4786. 韓皐. — 4787. 韓簡子. — 4788. | 咎. — 4789. | 舉. — 4790. | 聶. — 4791. | 馮. — 3346 *bis*. | 不佞. 4792. | 徐. — 4793. | 貞子. — 4794. | 莊子. — 4795. | 嚴.

4796. 黑姑. — 4797. 衡. — 1322 *bis*. 衡父. — 4798. 君王后. — 4799. 郈. — 4800 后勝. — 4801-4802. 釐. — 4803. 繫(辭). — 4804. 夏山. — 4805. 夏屋. — 4806. 孝成. — 4807. 獻. — 4808. 獻子.

4809. 休溷. — 4810. 陘. — 4811. 陘山. — 4812. 巠分. — 4813. 南行唐. — 4814. 陘城. 4815. 許. — 4816. 許鈞. — 4817. 何. — 4818. 赫. — 4819. 河宗. — 4820. 華. 1379 *bis*. 驊騮. - 4821. 華陽. — 4822. 懷.

4823 桓. — 4824. 浣. — 4825. 驩. — 4826. 桓惠. — 4827. 環淵. — 4828. 黃. — 4829. 皇 (*sic*). — 4830. 黃華. — 4831. 黃城. — 4832. 惠. — 4833. 惠后. 4834-4835. 惠文. — 4836. 三胡

4837. 楛 — 4838. 扈輒. — 4839-4840. 懿. — 4841-4842. 易. — 4843. 異宮. — 4844. 儀臺. — 4845. 師已. — 4846. 夷逸. — 4847. 冉求. — 4848. 冉有. — 4849. 饒. — 4850. 饒安.

4851. 戎翟. — 4852. 如耳. — 4853. 敢. — 3573 *bis*. 監止; la même substitution du caractère 監 au caractère 闞 se retrouve dans le n° 4879. — 4854. 剛平. — 4855. 康. — 4856. 高. — 4857 高信. — 4858. 高共. — 4859. 高安. — 4860. 高平. — 4861. 根柔. -- 4862. 梗陽.

4863. 勾注. — 4864. 幾. — 4865. 擊. — 4866. 伋. — 4867. 箕. — 4868. 蟣虱. — 4869. 棘蒲. — 4870. 祁. — 4871. 假. — 4872. 嘉. — 4873. 俠果.

4874. 絳. — 4875. 敫. — 4876. 蛟. — 4877. 桀. — 4878. 桀溺. — 4879. 監 ici, équivalent de 闞 ; cf. n° 3573 *bis*. — 4880. 建. — 4881. 虔. — 4882. 黔夫. — 4883. 咎. — 4884. 九門. — 4885. 求. — 4886. 仇液. — 4887. 景. — 4888. 敬.

4889. 景湣. — 4890. 慶舍. — 4891. 區鼠. — 4892. 屈侯鮒. — 4893. 屈宜臼. — 3727 *bis*. 屈丐. — 4894. — 蘧伯玉. — 4895-4896. 曲陽. — 4897. 鈞. — 4898-4899. 葛. — 4900. 葛孽. — 4901. 刻. — 4902 澮. — 4903. 觀. — 4904. 觀澤.

4905. 觀津. — 4906. 匡. — 4907. 桂陵. — 4908. 垝津. — 4909. 龜陰. — 4910. 夔. — 4911. 昆. — 4912. 昆陽. — 4913. 公山不狃. — 4914. 公叔. — 4915. 公叔伯嬰. — 4916. 公良孺. — 4917. 公歛處父. — 4918. 共孟. — 4919. 公孫頎. — 4920. || 昧. — 4921. || 翩. — 4922. || 杵臼. — 4923. || 操.

4924. ||余假. — 4925. ||閱. — 4926. 公之魚. — 4927-4928. 公仲. — 4929. 公中緩. — 4930. ||連. 4931. 孔. — 4932. 孔防叔. — 4933. 姑蔑. — 4934. 姑布子卿. — 4935. 固陽. — 4936. [illegible]. — 4937. 虢. — 4938. 郭開. — 4939. 郭狼.

4940. 牢. — 4941. 老子. — 4942. 郎. — 4943. 梁嬰父. — 4944. 樓煩. — 4945. 樓昌. — 4946. 鯉. — 4947. 歷. — 4948. 李克. — 4949. 李兌. — 4950. 貍陽. — 4951-4952. 列.

4953. 柳下. — 4954-4955. 林. — 4956. 林人. — 4957. 林鄉. — 4958. 臨淮. — 4959. 林胡. — 4960. 廩邱. — 4961. 臨樂. — 4962. 藺相如. — 4963. 靈壽. — 4964. 靈邱. — 4965. 陵觀. — 4966. 樂徐. — 4967. 樂池. — 4968. 雒陰.

3871 *bis*. 欒逞. — 4969. 龍兌. — 4970. 魯. — 4971. 魯關. — 4972. 卯. — 4973. 茅. — 4974. 麥邱. — 4975. 冥阨之塞. — 4976. 牟辛. — 4977. 免. — 4978. 鄚. — 4979. 摩笄.

N

4980. 孟䖒子. — 4981. 孟軻. — 4982. 孟孫. — 4983. 孟姚. — 4984. 南宮敬叔. — 4985. 南國. — 4986. 南梁. — 4987. 南城. — 4988. 淖齒. — 4989-4990. 哀.

4991. 安陵. — 4992-4993. 安平君. — 4994. 安成. — 4995. 安陽. — 4996. 甌越. — 4997. 阿. — 4998. 尼. — 4999. 尼山. — 5000. 尼谿. — 5001. 聶政. — 5002. 牛畜. — 5003. 牛翦. — 5004. 寧. — 5005. 寧葭. — 5006. 寧武子.

5007-5012. 武. — 5013. 午. — 5014. 吳娃. — 5015. 無窮. — 5016. 吳廣. — 5017. 武安君. — 5018. 武平. — 5019. 武襄君. — 5020. 毋卹. — 5021. 武遂. — 5022. 武堵. — 5023 武子. — 5024-5025. 武陽. — 5026. 武垣. — 5027. 番吾.

5028. 肦子. — 5029. 龐. — 5030. 龐涓. — 5031. 鮑. — 1879 *bis*. 暴鳶. — 5032. 佛肸. — 5033. 辟彊. — 5034. 皮牢. — 5035. 賓. — 5036. 平. — 5037. 平舒. — 5038. 平邑. — 5039. 平阿. — 5040. 平周. — 5041. 平都.

S

5042. 平陽君. — 5043. 平陰. — 5044. 白. — 5045. 伯夏. — 5046. 博陵. — 5047. 薄洛. — 5048 伯魯. — 5049. 博望. — 5050. 伯陽. — 5051 伯魚. — 5052. 卜子夏. — 5053. 蒲. — 1940 *bis*. 蒲阪 — 5054. 桑邱. — 5055. 嗣. — 5056. 司馬尙. — 5057. 〡〡庚.

5058. 西山. — 5059-5060. 西河. — 5061. 西城. — 5062. 西都. — 5063. 西王母. — 5064. 昔陽. — 5065-5066. 襄. — 5067. 象. — 5068. 襄陵. — 5069. 師襄子. — 5070. 薛公. — 5071. 緤. — 5072. 泄鈞.

5073. 薛陵. — 5074. 先俞. — 5075. 信宮. — 5076. 信梁. — 5077. 信平君. — 5078. 新城. — 5079. 新垣. — 5080. 序(卦). — 5081. 徐子. — 5082. 徐越. — 5083. 宣. — 5084. 宣惠. — 5085. 宣孟. — 5086. 荀欣. — 4168 *bis*. 荀躒.

5087. 荀寅. — 5088. 頌. — 5089. 肅. — 5090. 蘇射. — 5091. 肅慎. — 5092. 孫子. — 5093. 達巷. — 5094. 大姬. — 5095. 大陵. — 5096. 大戊午. — 5097. 大野.

5098. 太史. — 5099. 太使. — 5100. 太叔. — 5101. 丹. — 5102. 丹邱. — 5103. 檀臺. — 5104. 檀子. — 5105 唐雎. — 5106. 悼. — 2089 *bis*. 盜驪. — 5107. 宅陽. — 5108-5110. 章. — 5111. 章華.

5112. 張孟同. — 5113. 長子. — 5114. 張子. — 5115. 長安君. — 5116. 昌平. — 5117. 昌城. — 5118. 昌壯. — 5119 長沮. — 5120-5122. 昭.

5123. 朝. — 5124. 趙袑. — 5125. 丨勝. — 5126. 丨希. — 5127. 丨何 — 5128. 丨桓子. — 5129. 丨忽. — 5130. 丨景叔. — 5131. 丨俊. — 5132. 丨固. — 5133. 丨括. 5134. 丨毋卹. — 5135-5136. 丨豹.

5137. | 成季. — 5138. | 莊. — 5139. | 倉唐. — 5140. | 造. — 5141. 昭子. — 5142. 趙虒. — 5143. | 稷. — 5144. | 爵. — 5145. | 文. — 5146. | 嬰齊. — 5147. | 禹. — 5148. 昭魚. — 5149. 雉. — 5150. 職. — 5151. 知. — 553 *bis*. 知伯. — 5152. 知伯文子.

5153. 鴟之塞. — 5154. 赤麗. — 5155. 陳筮. — 5156. | 佗. — 5157. 政. — 5158. 鄭安平. — 5159. 貞子. — 5160-5162. 成. — 5163. 成 et 郕. — 5164. 成侯.

5165. 成季. — 5166. 成陵君. — 5167. 成安君. — 5168. 程嬰. — 5169. 州. — 5170. 周. — 5171. 周 袑. — 5172. 周舍. — 5173. 周子. — 4352 *bis*. 輙. — 5174. 穿. — 5175. 垂. — 5176. 春平君.

5177. 忠 — 5178. 種. — 5179. 鍾. — 5180. 種首. — 5181. 中行文子. — 5182. 中人. — 5183. 中旗. — 5184. 仲梁懷. — 5185. 中牟. — 5186. 中都. — 5187. 中陽. — 5188. 中衍. — 5189. 中庸. — 5190. 注. — 5191. 朱. — 5192. 注人.

5193. 煑棗. — 5194. 鉏商. — 5195. 楚隆. — 5196. 觸龍. — 5197. 濁. — 5198. 濁 (ou 涿) 澤. — 5199. 竇鳴犢. — 5200. 地. — 5201. 翟璜. — 5202. 彫陰. — 5203. 田釐子乞. — 5204. | 桓子無宇.

5205. 丨敬仲完. — 5206. 丨湣孟莊. — 5207. 丨武子開. — 5208. 丨駢. — 5209. 丨不禮. — 5210. 丨襄子盤. — 5211. 丨需. — 5212. 丨太公和. — 5213. 丨稺孟夷. — 5214. 丨軫. — 5215. 丨臣思. — 5216. 丨莊子白. — 5217. 丨子方. — 5218. 丨子行.

5219. 丨文子須無. — 5220. 挺關. — 5221. 端氏. — 5222. 段干木. — 5223. 丨丨朋. — 5224. 丨丨子. — 5225. 彖. — 5226. 屯. — 5227. 董叔. — 5228. 東胡. — 5229. 董安于. — 5230. 東陽. — 5231. 東垣. — 5232. 彤. — 5233-5234. 都. — 5235. 徒父祺. — 5236. 屠岸賈.

5237. 兔臺. — 5238. 宰予. — 5239-5240. 倉. — 5241. 子. — 5242. 子上. — 5243. 子愼. — 5244. 子義. — 5245. 子高. — 5246. 子家. — 5247. 子京. — 5248. 子我. — 5249. 子思.

5250. 子襄. — 5251. 子餘. — 5252. 增. — 5253-5254. 陬 (ou 郰). — 5255. 騶忌子. — 5256. 籍. — 5257-5258. 稷. — 5259. 籍秦. — 5260. 郪丘. — 5261. 廧咎如. — 5262. 槍.

5263. 僬僥. — 5264. 接子. — 5265. 接輿. — 5266. 遷. — 5267. 晉. — 5268. 晉鄙. — 5269. 清廟. — 5270. 鄹. — 5271. 取. — 5272. 左師. — 5273. 痤. — 5274. 蕞. — 5275. 從. — 5276. 輓父. — 5277. 王容. — 5278. 罔閬.

5279. 王賁. — 5280. 罔象. — 5281. 王緤. — 5282. 王再. — 5283. 王澤. — 5284. 王錯. — 5285. 汪罔. — 5286. 王垣. — 5287. 威. — 5288. 魏襄.

5289. 魏悼子. — 4584 *bis*. 魏哆. — 5290. 魏成子. — 5291. 魏齊 — 5292. 尉文. — 5293. 魏嬴. — 5294. 魏罃. — 5295-5297. 文. — 5298. 文臺. — 5299. 文子. — 5300. 文王. — 5301. 汶陽. — 5302. 文言. — 5303. 雅.

5304. 羊舌. — 5305. — 陽狐. — 5306. 羊腸. — 5307. 陽晉. — 5308. 陽文君. — 5309. 野臺. — 5310. 鄢. — 5311. 荏. — 5312. 偃. — 5313. 晏. — 5314-5316. 顏. — 5317. 奄父. — 5318. 顏回. — 5319. 顏刻.

5320. 延陵. — 5321. 延年. — 5322. 燕周. — 5323. 顏濁鄒. — 5324. 顏聚. — 5325. 閼與. — 5326. 顏淵. — 5327. 由. — 5328. 幽繆. — 5329. 因齊. — 5330. 罃. — 5331. 嬰. — 2510 *bis*. 潁川. — 5332. 樂頎.

5333. 樂羊. — 5334. 雍渠. — 5335. 熒澤. — 5336. 禺. — 5337. 虞舜. — 5338. 虞仲. — 5339. 援. — 5340. 元氏. — 5341. 原過. — 5342. 鄆.

ERRATA DU TOME QUATRIÈME

P. 28, n. 2. D'après le *Ta Ts'ing i t'ong tche* (chap. CXXX, p. 2 r°), la localité de *Tseng* (鄫 ou 繒) était à 80 *li* à l'est de la s.-p. de *I* 嶧 (préf. de *Yen-tcheou*, prov. de *Chan-tong*). C'était à l'origine une principauté, et, dans le *Tch'oen ts'ieou*, nous lisons que, la 14e année du duc *Hi* (646 av. J.-C.), le vicomte de *Tseng* vint rendre hommage au duc de *Lou*. La 16e année du duc *Siang* (557 av. J.-C.), cette principauté fut anéantie par les gens de *Kiu* 莒 et fit dès lors partie du royaume de *Lou*.

P. 75, n. 2. Il est inexact de dire que le *Tso tchoan* donne la leçon « 25.000 familles ». Le *Tso tchoan*, comme *Se-ma Ts'ien*, écrit « mille dieux du sol ». Cf. tome V, p. 371, n. 3, à la fin.

P. 78, lignes 4, 10 et 12, p. 138, ligne 27, et Index, n° 3303. *Au lieu de* « *Fan Tchong-hang* », *lisez* « *Fan* et *Tchong-hang* ». Sur ces deux familles, dont les chefs respectifs étaient au nombre des six hauts dignitaires du pays de *Tsin*, voyez tome V, p. 33, n. 1.

P. 65, n. 1. Aux exemples de la formule imprécative cités dans cette note et dans les Errata de la p. 557, ajoutez les deux exemples suivants : 1° 所不歸爾帑者有如河. « Par le *Ho*, je renverrai (dans votre pays) votre femme et vos enfants » (*Tso tchoan*, 13e année du duc *Wen*). Le sens littéral de la formule semble être : « Si je ne renvoie pas (dans votre pays) votre femme et vos enfants, il y aura le *Ho* (pour m'en punir) ». — 2° 嬰所不唯忠於君利社稷者是與有如上帝 « Si moi, *Yng*, je ne suis pas pour ceux qui seront fidèles au prince et profitables aux dieux du sol et des moissons, alors il y aura l'Empereur d'en haut (pour

m'en punir) » (*Tso tchoan*). Cette formule 所不.....有如 paraît avoir été stéréotypée et servir dans tous les serments où une divinité est prise à témoin.

P. 86, n. 4. La localisation de *Ngan-p'ing* dans le *Tche-li* est fautive ; la ville dont il est ici question se trouvait dans le *Chan-tong* ; cf. t. V, p. 235, n. 2.

P. 93, lignes 5-8. Ce passage se retrouve dans le *Tch'oen ts'ieou* de *Lu Pou-wei*, chap. XIII, p. 10 v°.

P. 96, n. 1. En jetant les rognures de ses ongles dans le Fleuve, le duc de *Tcheou* livre aux dieux une partie de sa personne pour que, si elle leur agrée, ils prennent son corps tout entier comme victime expiatoire. On peut rapprocher de ce passage de *Se-ma Ts'ien* le texte suivant du *Tch'oen ts'ieou* de *Lu Pou-wei* (chap. IX. p. 4 v°) : « Autrefois, *Tang* 湯 (fondateur de la dynastie *Yn*) vainquit les *Hia* et gouverna l'empire. Il y eut une grande sécheresse venue du ciel et pendant cinq ans on ne fit pas de moissons ; alors *T'ang* adressa une prière en offrant son corps à la forêt de *Sang* 桑林 (la forêt de la montagne *Sang* est ici conçue comme une puissance surnaturelle capable de produire les nuages et de faire tomber la pluie) et dit : « Moi, l'homme unique, je suis coupable ; n'atteignez pas (par votre châtiment) les dix mille hommes (c. à d.) le peuple ; la culpabilité des dix mille hommes est en moi, l'homme unique. Ne permettez pas que, parce que moi l'homme unique j'ai manqué d'habileté, l'Empereur d'en haut, les mânes et les dieux ruinent la vie du peuple (c. à d. les moissons qui soutiennent la vie du peuple) ». Alors il coupa ses cheveux et rogna ses mains (c. à d. ses ongles) pour offrir son corps en victime ; par ce moyen, il implora la bénédiction de l'Empereur d'en haut. Le peuple alors fut très content, la pluie survint en abondance. » — Le détail des cheveux coupés et des ongles rognés a disparu dans les passages du *Luen yu* (XX, 1, § 3) et de *Mo-tse* (Legge, C. C., vol. II, prolég., p. 116-117) qui nous ont conservé d'autres versions de la prière de *T'ang*, tout comme il a disparu dans le chapitre du *Chou king* où il est question de la prière du duc de *Tcheou* ; nous saisissons donc sur le vif dans l'un et dans l'autre cas le travail d'épuration que la tendance rationaliste du confucéisme a fait subir aux textes antiques pour les dépouiller de tout ce qui pouvait paraître bizarre au bon sens d'une époque plus moderne ; ainsi s'explique

sans doute le défaut d'archaïsme qui est si sensible dans bon nombre de textes classiques dont l'origine est cependant fort ancienne.

P. 103, n. 4. J'ai indiqué dans cette note que la leçon 茅闕門 était embarrassante. Le commentateur *Siu Koang* fait observer que, au lieu du caractère 茅, on trouve les variantes 第 et 夷. La première de ces variantes a suggéré à l'érudit moderne *P'an Wei-tch'eng* (SHTKK, chap. 918, p. 6 r°) une explication fort ingénieuse : le caractère 雉 s'écrivait autrefois [隹弟]; on peut admettre que 第 est le substitut phonétique de [隹弟]; par conséquent 第闕門 devient l'équivalent de 雉闕門 « la porte *tche* avec des tours ». La porte *tche* était la porte la plus extérieure d'une résidence princière et était effectivement flanquée de deux tours ou observatoires (cf. tome V, p. 408, n. 1).

P. 111, n. 3. La coutume de consacrer un serment par l'échange de quelques gouttes de sang qu'on faisait couler d'une entaille pratiquée sur l'avant-bras des deux personnes contractantes proviendrait du pays de *Yue* 越 s'il faut en croire le témoignage de *Hoai-nan tse* (chap. XI, p. 7 v°) : « Ainsi, les *Hou* brandissent un os (d'après le commentaire il serait fait allusion ici à la coutume qu'avaient les barbares du Nord de consacrer un serment en buvant du vin dans le crâne d'un ennemi mort ; cf. tome V, p. 49, n. 5, à la fin), les gens de *Yue* s'entaillent l'avant-bras, les Royaumes du Milieu (les peuples de race chinoise) se frottent les lèvres de sang; la coutume dont on s'inspire est différente dans chacun de ces cas, mais l'idée de faire foi est la même. » 故胡人彈骨.越人契臂。中國歃血也.所由各異.其於信一也.

P. 128, ligne 23, *au lieu de* « *Sin-tcheou* », *lisez* « *Siu tcheou* ».

P. 139, ligne 18, *au lieu de* « *Tsin* », *lisez* « *Ts'in* ».

P. 139, n. 1. Cette note est inexacte. Les Tableaux chronologiques (chap. XV) indiquent bien la date de 453 comme étant celle où *Tche po* fut mis à mort et où son territoire fut divisé entre les trois familles de *Tchao*, *Wei* et *Han*; la divergence n'existe que sur la date à laquelle le fils de *Tche po* se réfugia dans le pays de *Ts'in* ; d'après les

Annales principales des *Ts'in* (t. II, p. 55, n. 5), ce serait en 454, tandis que, d'après les Tableaux chronologiques, ce serait en 448 qu'eut lieu cet événement.

P. 141, lignes 9-10. *Hiu Yeou* 許由 passe pour avoir vécu à *Hoang-tch'eng* 黃城, au S.O. de *Teng-fong hien* 登封 (prov. de *Ho-nan*). Il est souvent fait allusion à ce personnage dans la littérature chinoise; voyez notamment *Hoai-nan tse* (II, 18 r°) et *Han Fei tse* (VIII, 3 v°). Les artistes chinois et japonais l'ont aussi fréquemment représenté; dans la description du temple Nishi Hongwanji à Kyôto, Chamberlain et Mason disent (*Handbook for Japan*, 3[e] éd., p. 303) : « Leaving the Apartments, we cross a small court to the gateway known as the *Chokushi Mon*, or Gate of the Imperial Messenger, formerly sparkling with gold, but now somewhat faded. The carvings are attributed to Hidari Jingorō. The figure on the transverse panels is Kyo-yo (Hsü-yu), a hero of early Chinese legend, who, having rejected the Emperor Yao's proposal to resign the throne to him, is represented washing his ear at a waterfall to get rid of the pollution caused by the ventilation of so preposterous an idea; the owner of the cow opposite is supposed to have quarelled with him for thus defiling the stream, ad which he was watering his beast. »

P. 146, ligne 18. 以五百金爲趙王酒 « donner un pot-de-vin de cinq cents livres d'or au roi de *Tchao* ». Cette traduction est inexacte; lisez : « offrir en cadeau gracieux cinq cents livres d'or au roi de *Tchao*. » Cf. tome V, p. 122, n. 3.

P. 147, lignes 24 et 25. Le texte de *Se-ma Ts'ien* est évidemment fautif et le *Tchan kouo t'se* (chap. XXXI, p. 7 v°) nous fournit la leçon correcte : 樂乘破卿秦於代 « *Yo Tch'eng* écrasa *K'ing Ts'in* dans la région de *Tai*. »

P. 149, ligne 6, et Index, n° 4038. *Au lieu de « P'ang Hiuen », lisez « P'ang Noan. »*

P. 171, ligne 8 de la note 2. *Au lieu de* « est le nom posthume », *lisez* « eut le nom posthume ».

P. 192, lignes 25-29. La femme de l'héritier présomptif *Kong* était une princesse de *Ts'i* et appartenait donc au clan *Kiang*; aussi est-elle nommée *Kong Kiang* 共姜. Quand son mari eut mis fin à ses jours dans les conditions que rapporte *Se-ma Ts'ien*, elle fit un

chant intitulé « la barque de cyprès » 栢舟 pour affirmer sa volonté de ne pas se remarier; on rencontre souvent en Chine, sur les arcs de triomphe élevés en l'honneur des femmes qui sont restées fidèles à la mémoire de leur mari défunt, l'inscription 柏舟矢志 « résolution inflexible de (faire comme la femme qui composa le chant intitulé) la barque de cyprès. » Cf. « Le mariage chinois » par le P. *Hoang*, p. 247.

P. 227, ligne 7 de la note 4 : *au lieu de* « *Yu* », *lisez* « *Yn.* »

P. 250, ligne 17 de la note initiale : *au lieu de* « *T'ai-yuen fou,* » *lisez* « *T'ai-yuen hien* ».

P. 251, lignes 4-12. On trouvera d'autres versions de cet épisode dans le commentaire du *Ts'ien Han chou* (chap. XXVIII, a, p. 9 v°, au nom de la ville de *Fou-tch'eng* 父城).

P. 259, ligne 21, p. 260, ligne 2 et index n° 4276 : *Au lieu de* « *Tchao Wei,* » *lisez* « *Tchao Sou* ».

P. 303, ligne 3 de la n. 3 : *au lieu de* « croit », *lisez* « voit ».

P. 330, ligne 14, p. 331, ligne 2 et Index, n° 3870 : *au lieu de* « *Loan Tch'eng* », *lisez* « *Loan Yng.* » Cf. tome V, p. 228, n. 2.

P. 340, lignes 6-7, *au lieu de* « Le fils de *Yu-hiong* servit le roi *Wen* » *lisez,* « *Yu Hiong tse* servit le roi *Wen* ». *Yu Hiong tse* 鬻熊子 n'est autre que *Yu Hiong* lui-même. Dans la section du *Ts'ien Han chou* consacrée à la littérature, à l'article des écrivains taoïstes (chap. XXX, p. 12 r°), on trouve cité l'ouvrage de *Yu tse* 鬻子 en 29 chapitres, et au-dessous on lit la note suivante : « (*Yu tse*) eut pour nom personnel *Hiong* 熊 ; (*Yu Hiong*) étant précepteur des *Tcheou*, (ce livre renferme) les questions que lui posèrent le roi *Wen* et ses successeurs. Les *Tcheou* lui donnèrent un fief grâce auquel il devint l'ancêtre (des rois) de *Tch'ou* ».

P. 353, ligne 6 : Dans son édition du *Tchou chou ki nien* (à la date de la 14° année du roi *Tch'eng*). *Tch'en Fong-heng* a discuté la question assez obscure des deux villes voisines l'une de l'autre qui occupaient l'emplacement de l'actuel *Ho-nan fou*; il arrive aux conclusions suivantes : A l'ouest de la rivière *Tch'an* 瀍, se trouvait *Lo-i* 洛

邑 appelée aussi *Wang-tch'eng* 王城 (la ville royale) et *Kia-jou* 郟鄏. A l'est de cette même rivière était *Tch'eng-tcheou* 成周 appelée aussi *Tong-tou* 都東 et *Hia-tou* 下都. — En 770, lorsque le roi *P'ing* se transporta dans l'Est à *Lo-i* et fixa sa capitale à *Wang-tch'eng*, l'ancienne capitale, *Hao* 鎬 (dans le *Chàn-si*), fut connue sous le nom de *Tcheou* occidental 西周, tandis que *Lo-i* devenait le *Tcheou* oriental 東周 ; mais ce n'est pas à dire que le roi *P'ing* ait eu sa capitale à *Tong-tou* 東都. — D'autre part, après les troubles qui signalèrent le règne du roi *King* 景 (544-520), son fils et successeur, le roi *King* 敬 (519-477), résida à *Tch'eng-tcheou* 成周, tandis que le prince *Tchao* 子朝 régna à *Wang-tch'eng* 王城. C'est à partir de ce moment qu'il y eut deux *Tcheou* 二周, le *Tcheou* oriental qui était *Tch'eng-tcheou*, et le *Tcheou* occidental qui était *Wang-tch'eng*. Cf. tome I, p. 301, n. 1, où les explications données sont quelque peu différentes.

P. 379, lignes 13-22 : Cf. tome II, p. 473 et tome II. p. 454.

P. 383, n. 6 et p. 483, n. 6 : au lieu du renvoi à la note 4 de la p. 316 du tome I, note qui est fautive, il faut mettre un renvoi à la note 2 de la page 202 du tome V.

P. 386, ligne 20 jusqu'à p. 387, ligne 25 : Tout ce passage est inspiré du *Tchan kouo ts'e* (chap. IX, p. 2 r°; section de *Ts'i*).

P. 396, n. 1 : Cette note a été rectifiée dans le tome V, p. 211, n. 4.

P. 431, ligne 4 de la n. 3; p. 433, ligne 2 de la note 4 et Index, n° 4410 : *au lieu de* « 滕 » *lisez* « 勝 ».

P. 433, lignes 2-3 de la n. 5 : *Chao-hing fou*, dans le *Tche-kiang*, était la capitale du royaume de *Yue*, tandis que la capitale du royaume de *Ou* était à *Sou-tcheou fou*, dans le *Kiang-sou*. En revenant dans le pays de *Ou*, le roi de *Yue* rentra donc à *Sou-tcheou fou*, et non à *Chao-hing fou*.

P. 511, n° 272, dernière ligne de l'article *K'ong-tse* : *au lieu de* « 330 », *lisez* « 380 ».

P. 532, n° 2156 : *au lieu de « Tchao Kien-te », lisez « Tchao Kien-tse ».*

P. 532, n° 4265 : *au lieu de « Tchoo Kouo », lisez « Tchao Kouo ».*

P. 536, n° 586 : le duc de *Tchoang* qui régna de 794 à 731 n'est mentionné qu'à la p. 42. Dans les références à la p. 69 et suivantes, le duc *Tchoang* dont il est question est celui qui régna de 553 à 548.

P. 539, n° 4404 : *au lieu de « Tch'ou-kieou », lisez « Tch'ou-k'ieou ».*

P. 534, n° 4301 : *au lieu de « Tch'en Tch'en ». lisez « Tchen Tchen ».*

P. 548, n° 4535 : *Wei Tch'eou* est identique à *Wei Ou-tse*, n° 4581.

P. 549, n° 4625 : *au lieu de* « divin », *lisez* « devin ».

ERRATA DU TOME CINQUIÈME

P. 50, note : Sur la coutume de faire une coupe à boire avec le crâne d'un ennemi mort, voyez encore le texte du *Pei che* (chap. XCVIII, p. 12 v°) où il est raconté que, quand le chef des *Joan-joan* 蠕蠕 eut fait périr un prince des *Kao-kiu* 高車, il enduisit son crâne de vernis et en fit une coupe à boire 漆其頭爲飲器.

P. 55. Note 4 : Le doute exprimé dans cette note n'est pas justifié ; cf. p. 241, n. 3, à la fin.

P. 67, ligne 5 : *au lieu de « Lo Tch'e », lisez « Yo Tch'e ».*

P. 67, ligne 2 de la n. 3 : *au lieu de « P'ei Yen », lisez « P'ei Yn ».*

P. 70. Les notes 4 et 5 sont interverties.

P. 81, note 7 : *au lieu de « Tchao Kien-tse », lisez « Tchao Siang-tse ».*

P. 120, ligne 1 de la note 4 : *au lieu de « Sing-ling », lisez « Sin-ling ».*

P. 132, ligne 13 de la note 1 : *au lieu de* « 木梁 », *lisez* « 大梁 ».

P. 186, ligne 5 de la note 5, *lisez*, « 鄢陵 ».

P. 190, ligne 3 de la note 1 : au lieu de « *che kia* de *Han* », *lisez* *che kia* de *T'ien King-tchong Wan* ». Voyez p. 232, n. 3.

P. 198, ligne 3 de la note initiale : *au lieu de* « capitale des *Han* », *lisez* « capitale de *Han* ».

P. 199, ligne 18 : *au lieu de* « duc *King*, de *Ts'i* », *lisez* « duc *K'ing*, de *Ts'i* ».

P. 215, ligne 2 de la note initiale : *au lieu de « Chan-si »*, lisez « *Chàn-si* ».

P. 228, ligne 6 : *au lieu de « Ts'in », lisez « Tsin ».*

P. 230, ligne 12 : *au lieu de* « fils de *T'o*, duc *King* », *lisez* « autre fils du duc *King* ».

P. 238, ligne 3, et note 3, lignes 3 et 4 : *au lieu de* « *Ling-K'ieou* », *lisez* « *Lin-K'ieou* ».

P. 311, note 1, lignes 8 et 11 et p. 312, lignes 1 et 3 de la note initiale : *au lieu de* 罔, *lisez* 周 ; de même p. 311, note 1, ligne 9 ; *au lieu de* 蝄, *lisez* 蜩.

P. 354, ligne 9 : *au lieu de* « *Tchao* », *lisez* « *Tcho* ».

P. 385, ligne 6 et n. 4, ligne 1 : *au lieu de* « *Leang* », *lisez* « *Lang* ».

TABLE DES MATIÈRES DU TOME V

ANGERS. — IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER.

